This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SEVEN DAYS' BOOK.

Educ P 220.2

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN AMORY LOWELL,

(Class of 1815).

This fund is $20,000, and of its income three quarters
shall be spent for books and one quarter
be added to the principal.

20 Aug. 1897 – 22 Jan. 1898

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME XXXI

Juillet-Décembre 1897

PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1897

Droits de traduction et de reproduction réservés.

~~TX.155~~
Educ P 220.2

1897. Aug. 20 – 1898, Jan. 22.
Lowell fund.

REVUE
PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME XXXI

Juillet-Décembre 1897

815/59

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 7. — Juillet 1897

SOMMAIRE

Pages

Discours prononcé par M. Alfred Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à la distribution des prix de l'Association philotechnique, le dimanche 27 juin, dans la salle des fêtes du Trocadéro 1
Les « femmes qui enseignent » et la *Revue des Deux Mondes*, F. Buisson . 12
Une école de travail manuel et un patronage modèles, à Creil, Henri Dolivieux 27
Notes sur la gymnastique scolaire, G. Demeny 36
L'enseignement agricole à l'école primaire (à propos de l'interpellation de M. Le Play au Sénat), Dorbasle 42
L'enseignement des indigènes en Algérie, Maurice Wahl 49
Note sur Léonard Beurdon et son plan d'éducation du Dauphin, Maurice Pellisson 60
Causerie historique, H. Vast 65
Chronique de l'enseignement primaire en France 82

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an. . . 12 » | Étranger, un an. . 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome Ier (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 1896)
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : **6** *fr.*

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMENS

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNEMENTS
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION

BREVET ÉLÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique. — Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examen du professorat des écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	Union postale.	Un an. . . Fr.	15 »
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	7 50

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par livraisons de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3 »
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12 50

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète : **500 fr**

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. Ludovic Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. Maxime Rochard, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décembre 1894. Volumes I-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles. 5

Nouvelle série. Tome XXXI. N° 7. 15 juillet 1897.

REVUE PÉDAGOGIQUE

DISCOURS

Prononcé par M. ALFRED RAMBAUD, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

A la distribution des prix de l'Association philotechnique, le dimanche 27 juin, dans la salle des fêtes du Trocadéro.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre secrétaire général, M. Beauregard, a bien voulu vous rappeler tout à l'heure que c'est pour la seconde fois que je préside votre solennité annuelle. Pour un ministre, c'est une fortune qui devient assez rare, et je la considère, moi, comme une bonne fortune.

J'ai beaucoup de raisons d'ordre général qui me font souhaiter me retrouver parmi vous, et je m'y trouve bien, comme le disait tout à l'heure votre nouveau président. J'ai aussi deux raisons particulières. La première, c'est que je suis heureux de me trouver à côté de votre nouveau président[1] le jour où il prononce devant vous son discours d'inauguration.

Il vous a rappelé il y a un instant comment pendant de longues années nous avons collaboré à une œuvre commune et qui vous est chère. On a dit dans certains journaux que, dès que je suis arrivé au ministère, je me suis empressé de me débarrasser de M. Buisson. Il ne m'embarrassait pas du tout! La vérité est qu'avant que je fusse ministre, avant que je fusse sénateur, lorsque j'étais professeur à la Sorbonne, nous avions fait entre professeurs un complot pour amener à la Sorbonne M. Buisson; et non seulement M. Buisson n'a pas résisté aux conséquences de ce complot, mais quand, devenu ministre, j'ai vu l'imprudence que j'avais commise étant professeur, il n'a pas été possible de le retenir au ministère. On comprend très bien qu'après avoir supporté pendant dix-sept ou dix-huit ans un fardeau aussi lourd aux épaules

1. M. F. Buisson, directeur honoraire de l'enseignement primaire.

que celui de la direction de l'enseignement primaire, quand on a collaboré, quand on a consacré toutes ses forces à cette grande œuvre de la rénovation de l'enseignement primaire en France, on éprouve le besoin de se réfugier dans un temple philosophique comme est la Sorbonne et de méditer sur les actes accomplis par ses prédécesseurs, sur ses propres actes, et, après avoir si longtemps fait de la pratique, de revenir à la théorie. Moi, Messieurs, j'ai fait le contraire. Après de longues années consacrées à des études spéculatives, je fais aujourd'hui de la pratique. Nous avons suivi, M. Buisson et moi, une marche inverse. Je crois qu'il n'est pas à plaindre.

L autre raison particulière qui me fait prendre tant de plaisir à me retrouver parmi vous, c'est le souvenir d'un homme dont, à votre dernière solennité annuelle et à la solennité précédente, on a fait devant vous un magnifique et légitime éloge, d'un homme qui pendant vingt-trois ans a été votre ami fidèle, qui a été votre président, qui, pendant les quatre ans qu'il a occupé le ministère de l'instruction publique, n'a pas manqué une seule de vos fêtes. Il aimait à revenir devant vous comme ministre, étant votre ami très ancien; il aimait, en quelque sorte, à vous prendre pour confidents des grands projets qu'il méditait dans sa pensée pour le bien de l'éducation nationale. Souvent, il vous en donnait, à vous, les premières nouvelles et c'est par vous qu'il les annonçait à la France. Et aussi, dans les épreuves de luttes si vives et si ardentes, il aimait à prendre parmi vous une sorte de repos et de réconfort; il éprouvait une quiétude à se retrouver dans ce milieu si uni, « où les seules compétitions sont pour le bien, pour le beau, pour l'émancipation et l'éducation du peuple ». Et, de même qu'il considérait comme une obligation de sa charge de grand-maître de l'Université d'occuper effectivement la présidence de vos réunions, je regarde, moi, comme un devoir de fidélité et d'affection envers sa mémoire de vous garder les sympathies qu'il vous témoignait.

Ce dont Jules Ferry vous savait particulièrement gré, membres de l'Association philotechnique, c'était d'être restés fidèles à vos origines. Et quelles sont vos origines? C'est la crise de 1848, c'est l'année où le peuple français, par l'établissement du suffrage universel, est devenu réellement le souverain. Dès ce moment

vous vous êtes penchés sur cette souveraineté naissante, encore inexpérimentée, et votre Association a assumé la tâche d'instruire le souverain, de le préparer à remplir ses devoirs, peut-être plus difficiles que ne le sont les devoirs d'aucune tête couronnée. L'histoire nous a conservé le nom d'éducateurs célèbres qui ont eu à élever les héritiers d'un trône, le nom d'un Bossuet, le nom d'un Fénelon; mais je me demande vraiment quel Bossuet, quel Fénelon ne s'effraierait pas d'une telle tâche : être les éducateurs du souverain nouveau, le peuple français.

Messieurs, dans l'accomplissement de cette tâche, il y a une émulation entre l'Etat républicain et vous, c'est-à-dire votre Association et les associations que vous vous plaisez à appeler des sœurs. L'Etat républicain a fait beaucoup. Ce serait déjà un long travail que de rappeler, ne fût-ce que par le sommaire, tout ce qui s'est accompli chez nous, depuis vingt ans surtout, pour l'éducation du souverain; car il a fallu en quelque sorte tout créer : les bâtiments, le matériel, le personnel, et aussi les méthodes. On n'a pas seulement fait jaillir du sol des milliers d'écoles nouvelles, qui ont changé l'aspect du paysage français; on a mobilisé un nombreux personnel enseignant, dont l'effectif atteint celui d'une armée. Et ce personnel, on l'a voulu plus capable et plus digne que jamais de remplir sa fonction. On a exigé de lui plus qu'auparavant, et, en conséquence, l'Etat républicain s'est efforcé de lui accorder plus qu'il n'avait jamais reçu auparavant. Les méthodes ont été perfectionnées, les programmes ont été enrichis, assouplis, diversifiés. On a entendu ne pas donner tout à fait la même éducation élémentaire à l'enfant des villes et à l'enfant des campagnes, mais constituer, à côté d'une partie commune et nécessaire à tous ces enfants, l'éducation la plus utile pour ceux qui se destinent à l'industrie et au commerce et l'éducation la plus utile à ceux qui se destinent à l'agriculture. Cette tâche délicate d'approprier l'enseignement national aux besoins des régions ou aux besoins de chaque enfant se poursuit encore aujourd'hui.

Donc l'Etat républicain a fait beaucoup, et ce n'est pas devant M. Ferdinand Buisson que j'ai besoin de préciser ce qui s'est fait. L'Etat républicain s'est proposé de prendre l'enfant d'âge scolaire, l'enfant de sept à treize ans, et de lui donner l'éducation

que comporte cet âge. Mais, à partir de treize ans, la plupart de ces enfants nous échappent; l'éducation ébauchée aux écoles primaires reste inachevée. Et la plupart de ceux qui sortent de nos écoles primaires, qui donc les recueillera? A côté d'un certain nombre d'établissements de l'Etat, ce sont vos associations libres, vos sociétés d'instruction libre et d'éducation populaire.

Ce sont surtout les cours d'adultes qui sont chargés de continuer l'œuvre de l'école. Mais combien faudrait-il de cours d'adultes pour tous ceux qui ont plus de treize ans en France? Car dans votre clientèle d'aujourd'hui il n'y a pas seulement de tout jeunes gens, il y a aussi des vétérans, et il est touchant parfois de voir des écoliers à cheveux grisonnants s'asseoir sur vos bancs.

Pour accomplir une pareille tâche s'appliquant à tant de générations, vous voyez quel énorme budget il faudrait à l'Etat, et, si l'on considère déjà comme une charge très lourde pour les finances publiques la partie du budget qui est réservée aux enfants de l'âge scolaire, imaginez quelles ressources seraient nécessaires pour donner l'éducation aux générations qui ont dépassé l'âge scolaire. Créer de telles ressources, c'est impossible; et cependant vous avez démontré que ce n'est point impossible.

Le budget que l'Etat ne pouvait pas se donner, vous vous l'êtes donné à vous-mêmes, et vous vous l'êtes donné immense, extensible à l'infini. Seulement c'est un budget formé surtout du dévouement désintéressé de vos maîtres et de la générosité de vos donateurs. Par l'initiative privée, vous avez suffi à une tâche jugée trop lourde pour les finances d'une des nations les plus riches de l'Europe, l'Etat français.

Ainsi l'œuvre des cours d'adultes a été entreprise principalement par vous. Mais quels cours fallait-il ouvrir?

Vous aviez là à résoudre un premier problème, à compter avec une première difficulté. Vous aviez affaire non plus à des écoliers astreints par l'obligation scolaire, mais à des élèves libres, que vous ne pouviez contraindre, qu'il vous fallait attirer, qu'il vous fallait séduire. Et vous ne pouviez les séduire qu'en vous prêtant à ce qu'ils désirent et à ce que vous jugez vous-mêmes leur être nécessaire.

Une autre difficulté encore, c'est que vous avez à accommoder vos enseignements non pas seulement aux besoins des régions, comme le disait M. Poincaré au congrès du Havre, mais à ces

régions restreintes qu'on appelle les quartiers parisiens. Vos enseignements ne doivent pas être les mêmes pour tel quartier de Paris que pour tel autre.

Ce qui vient compliquer la difficulté du problème, — M. Beauregard vient de vous le dire tout à l'heure, — c'est qu'une partie de votre clientèle est mobile, — je ne dis pas nomade ; elle se déplace; les classes laborieuses surtout abandonnent le centre pour aller à la périphérie. Vous avez saisi ce phénomène dès qu'il s'est manifesté, et vous avez suivi vos élèves dans leurs déplacements et leurs migrations.

A côté de vos grandes sections de Condorcet, de Charlemagne, de Montparnasse, qui sont comme le gros œuvre de votre œuvre, comme vos quartiers généraux, vous lancez en avant, vers la périphérie, de petites sections, des embryons de sections, comme des cellules qui, en se développant, créeront des organismes nouveaux. Et ainsi, par cette souplesse de votre action, vous prenez peu à peu possession de ces nouveaux Paris qui se forment sur les confins de l'ancien.

Pour ce Paris si varié que, quand on passe d'un quartier dans un autre, il semble qu'on passe d'une ville à une autre, vous avez dû varier vos enseignements. On trouve de tout dans vos programmes, mais principalement de ce qu'on trouve le moins dans les programmes des écoles de l'Etat, parce que vos écoles sont libres et qu'elles ne sont pas embarrassées, comme notre enseignement d'Etat, par tout un appareil de lois, de décrets, d'arrêtés, de règlements, de lois financières, d'exigences de budget. Cette liberté vous donne la facilité de vous accommoder, de vous modeler en quelque sorte sur les variations mêmes de la réalité. Dans vos programmes, il n'y a pas seulement les langues vivantes; il y a le droit usuel dans ses applications les plus pratiques, comme les brevets, les assurances, les hypothèques; il y a tous les enseignements qui préparent aux industries d'art : le dessin, le dessin linéaire, le levé des plans, l'arpentage, le nivellement; tout ce qui peut servir au commerce, à commencer par la comptabilité; enfin, l'enseignement pratique de l'électricité, car elle a cessé d'être uniquement une science, elle tend à devenir peut-être la plus grande industrie du monde, elle est en perpétuel progrès et en perpétuel devenir. Vous en précisez les appli-

cations industrielles et vous en enseignez les principes à vos élèves. Vous avez des cours de photographie, des cours de sténographie; pour les quartiers suburbains, vous avez des cours de culture maraîchère, d'horticulture. Vous avez même, — j'avoue que la mention m'avait beaucoup étonné l'an dernier sur la liste de vos enseignements, — vous avez — dans une ville comme Paris ! — des cours de laiterie.

Les services que vous rendez aux grandes industries et aux grands établissements de toute sorte, vous voyez qu'ils provoquent de leur part une réciprocité. C'est très généreux ce que font pour vos élèves ces établissements financiers et industriels dont parlait M. Beauregard, et il faut leur en savoir gré. Ils ont compris, de leur côté, qu'ils avaient intérêt à trouver dans la population parisienne des jeunes gens déjà instruits, préparés aux fonctions qui les attendent chez eux. Et, de même, les libéralités des chambres syndicales qu'on vous énumérait tout à l'heure sont d'autant plus honorables pour vous qu'elles sont méritées, et qu'en échange des récompenses d'aujourd'hui vos élèves rendront à nos industries, dans un avenir prochain, de sérieux services.

Ainsi votre enseignement a l'avantage d'être très bien adapté aux exigences des diverses régions parisiennes et aux diverses conditions de la vie parisienne; il a aussi l'avantage d'être très utilitaire. M. Beauregard commence même à trouver que le caractère utilitaire l'emporte un peu trop sur le caractère d'éducation générale, et il en paraît, en vérité, très inquiet. Il constate que les cours de littérature, d'histoire, de sciences pures sont moins fréquentés qu'ils ne l'étaient autrefois; il déclare que maintenant « l'utilitarisme règne en maître ».

Ce n'est pas seulement dans vos cours que l'utilitarisme règne en maître. Nous connaissons cet adversaire de la culture générale; nous aussi, nous le rencontrons dans notre clientèle universitaire, et c'est contre lui que nous luttons, comme vous-mêmes continuez à lutter. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Beauregard, en souhaitant que, quand les enfants sortent de l'école primaire, leurs parents comprennent mieux leur intérêt réel, qui se confond avec l'intérêt supérieur du pays. L'utilitarisme est peut-être plus excusable dans votre clientèle que dans celle de l'Université, car votre enseignement s'adresse surtout

aux classes laborieuses, pour lesquelles la question du pain est souvent la première de toutes. Cependant même ces classes-là ont intérêt à ne pas oublier le mot de l'Ecriture, que l'homme ne vit pas seulement de pain. J'ajoute que le citoyen français ne peut pas vivre uniquement de pain, car ses droits lui imposent des devoirs très élevés; évidemment, il doit être préparé aux professions qui font vivre, mais il doit rester supérieur à sa profession; il doit être autre chose qu'un comptable ou un industriel : il doit être un homme cultivé, car c'est l'homme cultivé qui seul fait le citoyen conscient de ses droits, instruit de ses devoirs et capable de les bien remplir.

D'ailleurs, Monsieur Beauregard, tout de suite vos inquiétudes ont dû être atténuées, car le remède à ce commencement de dépopulation de vos cours d'enseignement général est apparu sous la forme la plus séduisante et la plus brillante. Il vous a été apporté par M. Bouchor, qui semble s'être donné pour mission de prendre par les mains les muses les plus charmantes, celle de la poésie et celle de la musique, et de les amener dans nos écoles. Il les a amenées aussi dans vos cours. C'est bien la meilleure méthode pour réagir, comme vous le désirez, contre l'indifférence en matière de littérature; puisqu'il ne suffit plus de parler de nos grands écrivains, de nos grands orateurs, de nos grands poètes, il faut les faire parler eux-mêmes.

Faites-les donc parler, ces grands écrivains; faites lire, comme le fait M. Bouchor dans ses « lectures populaires », faites lire, à voix haute et claire, des pages de Lamartine, de Victor Hugo, de Gambetta; et nous verrons si la littérature est encore négligée et si les cours restent dépeuplés! Au surplus, vous en avez déjà fait l'expérience, et, avec cette méthode, vos salles de cours sont devenues immédiatement trop petites : douze cents personnes se trouvent à l'étroit dans une des plus grandes que vous ayez à votre disposition.

Essayons de la même méthode pour l'histoire. Pour certains esprits voués à certaines préoccupations, le long récit des faits historiques, l'accumulation des dates manquent d'attraction. Faites parler les historiens eux-mêmes. Une page de Michelet, d'Albert Sorel, d'Albert Vandal remplace, avec plus de profit pour l'intelligence, un exposé parfois hérissé de faits et de dates.

Et de même pour les sciences. Vous avez loué tout à l'heure certains de vos bienfaiteurs qui ont mis à votre disposition des appareils pour les démonstrations scientifiques, pour des expériences, pour des projections. Développez dans cette direction vos enseignements. Et soyez assurés que vous n'aurez plus à vous plaindre de la tyrannie de l'autoritarisme.

Mesdames et Messieurs, vos associations libres jouent à côté du grand corps enseignant de l'Etat, de ce qu'on peut appeler les enseignements réguliers de l'Etat, un rôle non seulement utile, mais glorieux, car il vous est permis de jouer le rôle d'éclaireurs, le rôle d'avant-garde; et je pourrais, si ce n'était trop long, vous faire la démonstration que la plupart des progrès accomplis dans l'enseignement d'Etat ont été essayés et réalisés d'abord par vos associations.

D'ailleurs, convient-il de marquer une si profonde séparation entre votre libre enseignement et celui de l'Etat? Je crois bien que dans votre personnel enseignant vous comptez beaucoup de professeurs et d'instituteurs de l'Etat, et que ce n'est pas la moins solide partie de votre armée. Je suis heureux et fier, comme grand-maître de l'Université, de savoir que nos professeurs et que nos instituteurs, dont les journées sont déjà si chargées, se reposent de l'enseignement donné dans nos écoles en le donnant dans vos cours, et qu'ils cherchent une récréation à leurs travaux de la journée par ces travaux du soir.

Entre les deux enseignements il y a d'ailleurs une solidarité qui éclate à tous les yeux. Tous deux poursuivent le même dessein patriotique, national, républicain. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient en butte aux mêmes attaques; et il n'est peut-être pas inutile ici, — parce que je suis sûr que parmi ceux qui m'écoutent il y a précisément des membres de l'enseignement public et que, dans tous les cas, ce que je vais vous dire leur sera rapporté, — il n'est pas inutile de parler d'une sorte de campagne qui s'est esquissée dernièrement contre notre enseignement.

Au fond, on continue à ne pas lui être bienveillant; la seule chose qui change, c'est la tactique nouvelle employée dans les attaques.

Je n'attache pas beaucoup d'importance à ces attaques, car, lorsqu'on va au fond des choses, elles reposent sur des informations incomplètes, sur des visites trop rapides à travers notre

organisation si compliquée, sur des statistiques lues à rebours ou comprises de travers. Je m'en préoccupe seulement parce que ces attaques peuvent produire quelque impression sur certains esprits, parce qu'on s'en prend cette fois à ceux qu'on suppose les faibles dans le corps enseignant, les moins capables de se défendre, les plus nerveux et les plus sensibles aux injures, c'est-à-dire aux femmes.

C'est le même procédé qui a été si souvent employé vis-à-vis des travailleurs : il consiste à les irriter en les plaignant plus qu'eux-mêmes ne se plaignent, à chercher à leur rendre odieuse la tâche qu'ils ont acceptée. Et quand il s'agit d'un travail intellectuel, d'efforts intellectuels, où l'on sent plus vivement le contraste entre l'idéal qui reste très élevé et la réalité souvent très humble, il est plus facile encore d'irriter et de décourager.

Ces attaques, que je retrouve presque en même temps dans des revues graves, dans des journaux qui ne se piquent pas de l'être, même dans des romans du genre plutôt larmoyant, usent, tour à tour ou simultanément, de procédés très divers. Parfois on se tourne du côté du public; on cherche à l'amuser en persifflant « les femmes qui enseignent »; on critique la nature très particulière de leur foi, — qui est bien une foi réelle, puisqu'elle produit des œuvres; on se raille de leur austérité même, qui fait qu'occupées de leur rude travail elles négligent une certaine élégance dans leur toilette, et, quand elles ne la négligent pas, les appréciations sont encore pires.

Puis, quand on a cru avoir suffisamment amusé d'elles la galerie, on se tourne vers ces femmes elles-mêmes et on les plaint de faire une besogne si ingrate, d'instruire les enfants des autres, de toucher pour cette tâche une rétribution misérable, de subir l'arbitraire des chefs et parfois l'insolence des protecteurs. On réédite la légende des 20,000 candidates à des fonctions d'institutrices dans la seule ville de Paris, et la conclusion, digne du conseil que Méphistophélès pourrait donner à Marguerite, c'est : Faites donc autre chose!

Quel est le mobile de ces attaques? Chez certains, c'est pure légèreté, dilettantisme littéraire; chez d'autres, on retrouve, tout au fond, ce sentiment de l'égoïsme masculin, ce préjugé tout asiatique, que Jules Ferry dénonçait dans un de ses premiers discours, le 10 août 1870, en constatant que dans le cœur de tout

Français, dans le cœur des meilleurs d'entre nous, il y a un sultan.

Mais alors, ce n'est plus seulement « la femme qui enseigne » qui est en cause : ce sont aussi les femmes artistes, les femmes employées de l'Etat, celles qu'emploient le commerce et l'industrie. Il y a au fond de tout cela une jalousie inavouée contre les femmes qui se mêlent de travailler et qui peut-être retirent aux hommes une partie de leur travail.

Chez d'autres, enfin, il y a évidemment le dessein concerté de dénigrer l'enseignement et le personnel laïques, car la conclusion de cette campagne serait de remplacer les instituteurs et les institutrices laïques par des maîtres d'un autre ordre.

Si ces attaques sont venues jusqu'à vous, vous en avez déjà fait justice. Vous connaissez la situation de l'institutrice d'aujourd'hui : elle ne peut se comparer à celle de l'institutrice d'autrefois. Vous connaissez les lois financières qui ont relevé la condition matérielle de la partie féminine du corps enseignant. C'est, notamment, la loi de 1893, pour l'exécution de laquelle le Parlement, qui a voté encore cette année une augmentation de 4 millions en faveur des instituteurs, consent à inscrire au budget de 1898 une somme d'un million en faveur des institutrices, sans parler du solde assez considérable qui reste encore à calculer. Si donc la situation matérielle des institutrices n'est pas telle qu'on la dépeint, leur niveau moral n'est pas du tout celui qu'on prétend leur marquer. Vous savez quelles personnes ont été ou sont encore à la tête de nos grandes écoles normales, de celles qui préparent les maîtresses de nos institutrices. Ce fut Mme Jules Favre; c'est aujourd'hui Mme Marion; ce fut M. Félix Pécaut; et avec de tels noms et de tels exemples, le niveau moral ne risque pas de baisser dans notre personnel enseignant.

On parle d'arbitraire dans l'avancement. C'est méconnaître notre organisation, car nous avons un annuaire du personnel primaire aussi exactement tenu, aussi régulièrement suivi que l'Annuaire militaire. Quant à l'influence des protecteurs, eh bien, il ne faut pas avoir de protecteurs; il ne faut pas aller dans les anti-chambres, il faut s'en rapporter à l'équité du ministre et des chefs du personnel.

Le procès qu'on nous fait va beaucoup plus loin qu'il ne semble; depuis vingt ans, voyez tout ce qui a été fait pour les femmes dans nombre d'administrations publiques, comme celle des postes et

télégraphes, où l'on a employé beaucoup d'entre elles. Mais je ne parlerai que de mon administration. Eh bien, ne croyez-vous pas que les créations de lycées de filles, de collèges de filles, d'écoles normales de filles, d'écoles primaires de tout ordre, qui se sont produites depuis vingt ans, n'ont pas eu des résultats très appréciables, et j'ajoute très heureux, au point de vue social? Ces créations n'ont-elles pas assuré à des milliers de jeunes filles ou de femmes, non seulement le pain matériel, mais la culture intellectuelle, avec une tâche nationale dont elles sont justement fières?

Messieurs, devant vous qui avez le respect du travail et de la vie gagnée par le travail, je n'ai pas à défendre plus longtemps le corps enseignant des écoles de l'Etat. J'ajoute que vous êtes trop sérieux pour avoir ce préjugé asiatique que condamnait Jules Ferry, et je voudrais clore sur cette matière en rappelant quelques paroles prononcées par M. Frédéric Passy dans un de vos récents banquets. Il disait: « Ce n'est pas seulement par la main des hommes, mais par le cœur et l'esprit des femmes que la société peut progresser.... N'est-il pas nécessaire que les femmes soient les collaboratrices intelligentes et dévouées de la tâche commune? »

Tout à l'heure, nous allons proclamer la liste des récompenses. Quelques-unes sont attribuées directement par le ministre de l'instruction publique. Je crois, Monsieur le président, devoir répondre à un vœu secret que vous avez formulé avec beaucoup de discrétion et qui concerne un de vos plus précieux collaborateurs. Celui-là est notre prédécesseur à tous, car il a débuté dans la carrière de l'enseignement libre il y a quarante-cinq ans. Il a été professeur dans presque toutes les associations d'éducation populaire. Il a été dévoué à sa tâche jusqu'à avoir un souci nul de ses propres intérêts, et il ne s'est jamais reposé de son enseignement qu'en considérant le ciel et en en racontant les merveilles. Il est certain, mon cher président, que la haute distinction que vous et moi nous souhaitons pour lui honorera non seulement l'Association philotechnique, mais toutes les autres associations libres. S'il ne m'est pas permis en ce moment de lui annoncer la distinction qu'il mérite si bien, je vous promets de faire valoir les titres de M. Vinot auprès de M. le Président de la République. Je serai un avocat convaincu et, je l'espère, persuasif.

LES FEMMES QUI ENSEIGNENT

ET LA « REVUE DES DEUX MONDES »

[Nous empruntons au *Manuel général de l'instruction primaire* cette réponse faite par M. F. Buisson à un article paru récemment dans la *Revue des Deux Mondes*. — *La Rédaction.*]

I

« On raconte, à propos d'institutrices, une histoire bien caractéristique, quoique assez impertinente.

» Un soir, au Jardin de Paris, une demoiselle de l'endroit, dansant un pas de caractère, tire tout à coup un papier de sa jupe, le déploie au milieu de la danse, l'attache au bout de sa bottine et l'agite en l'air au bout de son pied. On se précipite, on se bouscule, on se demande quel effet chorégraphique la demoiselle exécute là, et chacun reconnaît dans le papier... Quoi? Son *brevet supérieur!* »

Ainsi commence un récent article que nous n'avons pas trouvé sans quelque surprise dans la *Revue des Deux Mondes*.

L'article tout entier est digne du début.

Il est intitulé « *Les Femmes qui enseignent* », et prend pour prétexte une étude sur leur situation économique et sociale. Ce que contient en réalité cette « étude », on va pouvoir en juger.

Nous demandons pardon à nos lectrices de nous appesantir sur des pages qui, à plus d'un titre, les affligeront. Mais l'hospitalité complaisante que donne à un pareil écrit la plus ancienne et, comme on dit, la plus « autorisée » des *Revues* qui se publient en France, ajoute singulièrement à la portée du document. On le lira et on en causera un peu partout. Il n'est pas hors de propos que les maîtresses de la jeunesse française sachent comment on parle d'elles dans une partie de la « bonne société », tandis qu'à l'école ou au collège elles s'exténuent à faire l'éducation des fillettes qui leur sont confiées.

L'auteur — un journaliste, M. Maurice Talmeyr — veut bien croire que « l'histoire parisienne » ci-dessus transcrite n'est qu'une « anecdote de fumoir », mais il ajoute :

L'anecdote, paraît-il, n'en contiendrait pas moins sa leçon. Où le brevet, même supérieur, — se demande-t-on quelquefois avec ironie, — mène-t-il aujourd'hui une femme? Où échoue-t-elle avec? Dans quelles carrières excentriques ne lui arrive-t-il pas de tomber en prenant le chemin de l'enseignement? Ce sont là des questions auxquelles l'histoire du Jardin de Paris — à ce qu'on assure — ne répondrait pas toujours avec trop d'invraisemblance.

L'enseignement séduit beaucoup les jeunes filles, mais ne leur donnerait qu'assez rarement ce qu'elles y cherchent.

La fameuse « instruction laïque, gratuite et obligatoire » semble bien constituer un culte et même un fétichisme, mais ne serait guère au fond qu'un mouvement factice sans correspondance véritable avec nos vrais besoins vitaux, sans vrai champ d'action, sans horizon, sans avantages sérieux, et la profession d'institutrice notamment, dans ce grand élan d'instruction, serait en réalité le plus dangereux des leurres.

Est-ce vrai? N'est-ce pas vrai? N'est-ce qu'exagéré? Il y a là dans tous les cas un sujet d'enquête...

Et l'auteur ouvre cette enquête, — avec quelle sollicitude pour ces pauvres « femmes qui enseignent », vous allez en être touchés.

Il commence par se lamenter sur le nombre des catégories de fonctions dans ce monde de l'enseignement féminin : institutrices, professeurs, directrices, adjointes, etc., puis sur le nombre des concours, des examens. « Il y en a tant qu'on ne sait plus où les faire subir. On en passe à l'Hôtel-de-Ville, dans les mairies, dans les écoles, dans l'orangerie des Tuileries. On finit même à certains moments par en passer dans des baraques. On en passerait pour un peu dans les abattoirs, et sous les ponts! » — Image aussi gracieuse, n'est-ce pas, que vraisemblable? Vaut-il la peine d'arrêter l'auteur pour lui faire remarquer que cette grande variété de diplômes qui l'effraie a précisément pour objet de mettre à la disposition des femmes qui se destinent aux diverses branches spéciales de l'enseignement un titre correspondant à chacune de ces spécialités? Tandis que l'une prend le brevet de dessin pour être professeur de dessin, une autre prend le brevet de chant pour enseigner la musique, une autre le brevet de couture ou de gymnastique, ou d'anglais, ou d'allemand. Où est pour chacune d'elles la complication?

Mais M. Talmeyr passe à une question plus grave. Il ouvre les

Etats de situation publiés tous les ans par le ministère, et il a la bonne fortune, nous dit-il, « d'y faire assez vite quelques remarques intéressantes ».

La première lui paraît « assez inattendue » : dans le tableau relatif aux titres de capacité du personnel enseignant, que découvre-t-il? — 2,734 institutrices non brevetées! Qu'est-ce que cela veut dire? Il se perd en conjectures. Est-ce qu'on n'applique pas la loi, est-ce qu'on manquerait de brevets?

Il a simplement perdu de vue que le législateur de 1881, au moment où il a établi l'obligation du brevet pour tous et supprimé (ô persécution!) le privilège de la lettre d'obédience, a accordé le bénéfice de la non rétroactivité à toutes les institutrices ayant alors trente-cinq ans d'âge et cinq ans d'exercice. C'est ce reliquat d'environ 2,700 institutrices congréganistes encore en exercice dans les écoles publiques que M. Talmeyr dénonce, sans le savoir: elles étaient 5,000 il y a quelques années.

Il a fait bien d'autres découvertes dans les tableaux ministériels. Il calcule « qu'il y a, à l'heure qu'il est, une circulation approximative et *minima* de cent à cent dix mille brevets de tous genres. Or, il n'y a, d'après les derniers relevés, que 89,665 institutrices de toute sorte, publiques et privées, laïques et congréganistes. » Sur quoi M. Talmeyr de poser gravement la question, qu'il croit embarrassante : « Que sont devenus et que deviennent les brevets qui manquent? Affectons-en dix mille aux disparitions nécessaires, faisons la part de la mort et du déchet, nous aurons encore à nous demander où sont passés les quinze ou vingt mille autres. Que peuvent bien aller faire les brevets supérieurs au Jardin de Paris quand on manque de brevets élémentaires dans les écoles? »

On le voit, l'auteur de ces charitables questions ne s'est pas avisé que, tous les ans, il y a plusieurs centaines de jeunes filles de condition aisée sortant des institutions libres, des cours, de leur famille, qui prennent le brevet parce que c'était jusqu'à ces dernières années le seul diplôme de fin d'études pour les jeunes filles, et sans avoir aucunement l'intention de se faire institutrices.

Pendant qu'il tient cet argument, il lui fait rendre tout ce qu'on en peut tirer. Il s'amuse à relever le chiffre des brevets décernés aux jeunes filles dans tel département. Il n'y en a que 31 dans le

Tarn-et-Garonne, 26 dans la Haute-Marne. « Où donc est, dit-il, la prétendue *pléthore?* Ne serait-elle qu'une légende? »

Et, fort de ces « constatatations », le chroniqueur prend un ton de justicier. Ce serait dommage de ne pas citer la tirade tout entière :

Que cachent donc exactement ces chiffres désillusionnants? Comment une pareille disette d'institutrices dans tant de départements s'il y a tant d'institutrices à placer? Et pourquoi tant d'institutrices non brevetées quand toute institutrice doit l'être?

Oui, au fait, pourquoi? M. Talmeyr veut le savoir, et il le devine; il va même nous donner le choix entre diverses versions plus flatteuses les unes que les autres :

Faudrait-il voir là l'effet d'un esprit de secte et de favoritisme? Tout vous serait-il accordé, même sans titres, quand vous n'allez pas à la messe, et tout vous serait-il refusé malgré vos titres quand vous y allez?

Est-ce, au contraire, que beaucoup de brevetées ne veulent pas avoir affaire à l'Etat et préfèrent l'enseignement privé?

Est-ce encore, par hasard, qu'elles tournent parfois si mal et retombent dans une morale si... indépendante que la République elle-même la juge trop libre et qu'elles finissent alors, malgré leurs brevets, ailleurs que dans les écoles?...

Qu'en dites-vous? Ne voilà-t-il pas un petit passage qui peut servir de modèle du genre?

La tâche était malaisée, convenez-en; il y fallait quelque maëstria. Il fallait, à propos de 2,700 religieuses que nos farouches lois scolaires laissent tranquillement exercer sans brevet, trouver le moyen de jeter la boue sur le régime républicain, donner à entendre qu'il procède aux nominations d'institutrices au gré de « l'esprit de secte », et puis, du même coup, trouver le moyen, en passant, d'insinuer sur « la laïque » tout ce qu'on ne peut pas écrire, — insinuer tout, si elle est nommée, insinuer tout encore, si elle ne l'est pas, — et cela, oh! mon Dieu, sans méchanceté, sans grots mots, sans rien qui montre qu'on lui veut du mal; au contraire, en la plaignant, en faisant entrevoir, hélas! l'abîme qui l'attend peut-être; mettre tout cela au conditionnel, en termes vagues, qui, n'affirmant rien, défient la réplique, et laisser le lec-

teur en suspens sur un point d'interrogation suivi de plusieurs points, non sans avoir de nouveau fait tournoyer devant lui le fameux brevet supérieur du fameux Jardin de Paris, qui est le fond sérieux de l'argumentation : non, non, ce n'était pas là une besogne à la portée du premier venu. Et la voilà faite, vous le voyez, en deux phrases, et de main de maître.

Et nous ne sommes qu'à la troisième page.

II

Malgré son titre si général, l'article de M. Talmeyr parle à peine des institutrices primaires. Il s'occupe surtout de faire le procès à celles qui forment les institutrices, dans les écoles normales et dans les écoles normales supérieures.

M. Talmeyr a visité les écoles de Sèvres, de Fontenay et des Batignolles, et il nous en fait trois petits portraits en raccourci qui méritent d'être regardés de près.

L'école de Sèvres, « la rue d'Ulm des jeunes filles », le retient peu et est traitée avec une relative bienveillance. Il ne manque pas de remarquer la forte proportion des élèves protestantes, des « filles de pasteurs », et la présence même de quelques israélites : qu'y faire, puisque les places sont données au concours? Mais ce qui l'adoucit, c'est que « l'on entrevoit dans leurs chambres, en passant dans les corridors, un crucifix, un rameau de buis et un chapelet, accrochés au chevet du lit. Les restes du passé n'y sont pas systématiquement et ostentatoirement insultés. »

Rassuré par ces indices, il veut bien convenir que « toutes, autant qu'en peut juger le visiteur qui passe, paraissent gaies, simples, heureuses d'être là. Peu de coquetterie et même pas de coquetterie du tout. Quelques-unes ont des binocles, quelques autres des tabliers, et toutes ou presque toutes un fichu de laine tricotée qu'elles serrent frileusement sur leurs épaules avec un ébouriffement de grandes écolières que la préoccupation de leurs études empêche de penser à être jolies. »

Alors, comment conclure ce premier chapitre? Car vous pensez bien qu'il y faut une conclusion pessimiste.

Se borner à dire que les lycées de filles n'étant pas nombreux

en France et les places étant occupées par un personnel jeune, il y aura pendant un certain laps de temps un encombrement aussi fâcheux qu'inévitable; mentionner que le gouvernement s'en est préoccupé, puisqu'il a réduit à quelques unités le recrutement annuel de l'école de Sèvres, jusqu'à ce que des débouchés nouveaux se soient ouverts, c'était trop simple.

On aime mieux tourner court par un petit croquis où l'on fait entrevoir l'ancienne élève de Sèvres, licenciée, agrégée, et condamnée, faute de place, à mourir de faim, à moins d'avoir des « protections », de « savoir se pousser » et surtout d'être « bien pensante ».

L'école de Fontenay est naturellement traitée sur un autre ton. Non seulement on y note un « plus fort alliage de protestantisme » qu'à Sèvres, on sourit de la « facon de légende » qu'y a laissée M. Pécaut, on rappelle comment, réunissant les élèves tous les matins, il « leur exaltait l'esprit sur leur mission de citoyennes et d'éducatrices, leur rôle de prêtresses de l'instruction ». Mais on retient et l'on souligne comme il convient les franches explications de la directrice, Mlle Saffroy. Les élèves sont libres, libres dans les études, dans les récréations, dans leurs lectures. — Comment, se récrie le visiteur effaré, « alors elles peuvent tout lire ! Mais il se publie aujourd'hui tant de choses qui, pour les jeunes filles...

— Enfin, dit Mlle Saffroy, nous sommes une école foncièrement démocratique et républicaine. Vous ne le voudriez pas autrement. »

Le journaliste trouve ce mot tout à fait réjouissant, il y revient deux ou trois fois. Il ne paraît pas se douter qu'il fallait à la directrice une assez belle crânerie pour lui tenir en face ce langage et pour l'inviter à y répondre par de bonnes raisons, s'il en avait.

Ici encore, il fallait conclure par un cri d'alarme. Mais de quoi s'alarmer? On ne peut pas dire, comme à Sèvres, que les élèves en sortant risquent de rester implacées. Il faut trouver autre chose. On y arrive laborieusement en deux pages écrites avec beaucoup d'art. On affecte de croire qu'il y a une grande différence d'extraction entre les élèves de Fontenay et celles de Sèvres : « L'élève de Fontenay sort généralement d'un milieu assez humble;

elle est fille de paysans, de petits commerçants, de petits employés, d'ouvriers, de cultivateurs ». Et on insiste sur les parents et alliés qu'elle peut avoir « bas placés, petits boutiquiers, domestiques ». On insiste encore : « Elle a peut-être, elle-même, hésité entre la carrière de femme de chambre et celle d'éducatrice, et le bureau de placement l'aurait recueillie, si Fontenay lui avait manqué ». Où veut-on en venir? A nous faire entendre que, reçue à Fontenay, elle ne peut manquer d'être grisée par sa nouvelle situation :

Comme la petite ville ou le village, la boutique pauvre, la chaumière au pavé rugueux, le père en blouse, l'oncle jardinier, la mère en marmotte, comme tout cela doit lui sembler loin! Et quels rêves elle doit faire, quelles idées ne fermentent pas en elle, dans cette belle maison de Fontenay, entre la visite du ministre et le cours de l'académicien! Il faudra évidemment à l'élève de Fontenay, après ces grandes espérances, ou de grands avantages capables de la satisfaire ou une grande foi capable de la soutenir, la foi des missionnaires et des sœurs de charité. Mais il ne semble pas, malheureusement, qu'elle ait ni grande foi, ni grandes satisfactions, et l'on ne voit guère de grand pour elle que la chute entre son existence à l'école et celle qui l'attend au dehors, dans la vie scolaire ordinaire.

Et puisqu'il faut absolument, pour la thèse, que l'élève de Fontenay soit à plaindre, l'auteur la plaint. Mais, pourtant, les faits sont là et le gênent quelque peu. « Elle est bien en général pourvue d'une place, mais toujours modeste, même quand elle paraît ne pas l'être. » Voilà qui n'est pas mal tourné. Le lecteur du monde, qui ne sait rien de la question, se représente cette pauvre Fontenaisienne « dans une maigre situation, petitement rétribuée, avec toutes sortes de difficultés pratiques, de broussailles professionnelles ». Rassurez-vous, âmes promptes à la pitié. Si ces places de professeurs et de directrices d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures vous semblent « des places toujours modestes », avec leurs traitements de 2,000 à 5,000 francs et le logement, sachez que, parmi les « femmes qui enseignent », ce sort paraît des plus enviables, et qu'il y a plus de 30,000 institutrices qui vivent à moins, à moitié moins, sans implorer la pitié de personne.

Quant à ce dilemme compatissant : « Elle n'aura ni de grandes satisfactions, ni une grande foi », il tombe deux fois à faux, car

l'élève de Fontenay a tout ensemble l'un et l'autre. Elle a une situation matérielle qui, dans son monde à elle, passe pour la plus haute situation qu'une jeune femme puisse atteindre; et elle a au cœur une grande foi, précisément la foi dans son œuvre, la foi en cette « éducation démocratique et républicaine » qui vous faisait rire tout à l'heure et qui est pour elle un rêve de jeunesse dont elle fera, sa vie durant, une noble réalité.

— Non, se hâte d'interrompre notre chroniqueur, cela n'est pas possible : « Où l'aurait-elle apprise, cette foi, et comment la pratiquerait-elle? Elle ne pouvait la trouver que dans la religion, et la neutralité religieuse la plus sèche, la plus froide, lui est ordonnée. »

Nous y voilà. « Il faudrait à cette institutrice la résignation d'une carmélite, et tout est mis en œuvre pour lui donner l'ambition d'une individualiste féroce » *(sic)*. Et le journaliste oppose la carmélite, « qui ne détache pas ses yeux d'un permanent idéal de renoncement et d'au-delà », à l'élève de Fontenay, qui voit sur tous les murs de l'école le portrait de M. Jules Ferry, vu de face, vu de profil, vu de trois quarts.

Il assiste à une leçon de M. Melouzay, après quoi il voit la directrice et le professeur échanger leurs impressions. « L'inquiétude, et une inquiétude assez vive, en semblait le fond. Quelle femme devenait dans la vie la jeune fille sortie de leurs mains? Quelle éducatrice, quelle missionnaire formait le Port-Royal laïque, son enseignement républicain et la contemplation de Jules Ferry?... Ils avaient l'air, sans trop le dire, tourmentés par l'incertitude de leur œuvre. »

On serait tenté de dire au témoin qui a su saisir avec tant de sagacité ces traces « d'inquiétude » et « d'incertitude », pour en faire un si bon usage :

« Savez-vous, monsieur, de quoi cette directrice et ce professeur avaient le droit d'être, en effet, « tourmentés sans trop le dire »? C'est que sans peine ils lisaient dans votre esprit. Ils voyaient un écrivain s'apprêtant à parler au grand public d'une des institutions les plus intéressantes de ce temps et de ce pays; ils le voyaient, au lieu de se laisser toucher par la noblesse de l'effort, par l'élan généreux des maîtres et des élèves, — comme en ont été émus, jusqu'à l'admiration, tant de visiteurs étrangers

depuis quinze ans, — au lieu de respecter tout au moins cet acte de foi d'une grande nation qui, au lendemain de ses désastres, n'a pas désespéré d'elle-même, a entrepris de tirer de son sein des forces vives toutes nouvelles, a voulu élever l'âme de ses fils et de ses filles à la hauteur des devoirs nouveaux, et pour cela leur donner une éducation morale faite de raison et de courage, ils le voyaient tout occupé à aiguiser des épigrammes contre ces « vestales démocratiques », décidé à ne rien voir et à ne rien sentir, heureux de cueillir çà et là un détail où pouvait s'accrocher sa raillerie, enchanté d'avoir assez d'esprit pour être sûr de desservir auprès du grand public une élite de jeunes filles et de jeunes femmes qui travaillent obscurément et de tout leur cœur à former de dignes institutrices et à élever le niveau de notre enseignement national.

» Et ils se disaient : Jusqu'à quand durera donc en France cet aveuglement, jusqu'à quand ce parti pris chez eux qui font l'opinion? Quand donc se trouvera-t-il des publicistes pour faire entendre aux « classes dirigeantes » que l'heure du persiflage est passée, qu'il leur faut, sous peine de déchéance, s'intéresser de cœur à tout ce qui intéresse l'avenir du pays, son avenir moral surtout, et non plus le prendre avec la démocratie sur ce ton d'indifférence dédaigneuse ou malveillante? Notre bourgeoisie, jadis libérale, n'arrivera-t-elle donc jamais à se ressaisir, à reprendre la tête du mouvement, à guider l'opinion publique au lieu de la suivre en ricanant? Ne s'apercevra-t-elle pas un de ces jours qu'elle a mieux à faire que de soupirer après les congrégations religieuses, et de savourer indéfiniment le plaisir d'entendre assurer que les laïques ne les valent pas?

» Voilà, Monsieur, de quoi ce professeur et cette directrice avaient la naïveté de se « tourmenter » en vous regardant prendre vos notes. »

III

Nous voici maintenant à l'école normale de la Seine, à Batignolles. « Fontenay est déjà plus laïque que Sèvres, Batignolles est encore plus laïque que Fontenay. Ici, pas un emblème, pas un signe d'une religion, d'une superstition quelconque. » Pourquoi? « Est-ce la peur de déplaire aux autorités pour un bout de

buis. Ces demoiselles seraient-elles arrivées d'elles-mêmes au parfait matérialisme? » — Notons en passant qu'il n'y a pas de milieu : un bout de buis, ou le « parfait matérialisme », il faut choisir. Et, partie de là, la description va son train : « On en éprouve comme une sensation de couvent : même aspect de régularité tyrannique, de symétrie glaciale; seulement c'est le couvent sans Dieu, c'est le couvent rouge ».

Suit un portrait-charge de l'institutrice parisienne, ou plutôt un développement *a priori* du type qu'on s'en est fait *a priori*, avec les procédés de style de la *Croix* ou de la *Gazette de France :* « C'est une fille ou une femme généralement obligée de plaire aux énergumènes et aux gens sans moralité, quoique forcée elle-même d'être honnête tout en ne pouvant avoir qu'une moralité sans base. » Admirez cette grâce d'état; voilà des gens que rien ne fait sourciller : ils verraient la femme la plus accomplie, la mère la plus excellente, la meilleure des institutrices, cela ne les embarrasse pas plus que cela ne les touche. Ils ont une réponse toute prête : « Moralité, soit, mais moralité sans base! » — Que vous faut-il de plus?

Et, continuant avec le même aplomb : « Il en résulte, sauf exception, une révolutionnaire de tenue correcte, une femme plus instruite qu'une bourgeoise tout en restant une sorte d'ouvrière, et dépendant souvent de ce qu'il y a de pis, tout en devant avoir l'air de ce qu'il y a de mieux, *quelquefois même en l'étant peut-être* ». Pesez ces derniers mots, et dites s'il est possible de mettre plus de raffinement dans l'insulte. On croyait jusqu'ici que le respect était dû aux femmes respectables; il nous restait à apprendre ce qui leur est dû si elles sont institutrices.

Les autres « instantanés » d'institutrices de province sont plus faibles. C'est dommage. Il y a une institutrice de ville moyenne « qui va à la messe : elle y va sans zèle et affecte même de la froideur pour ne pas déplaire au gouvernement, mais elle y va pour ne pas non plus déplaire au pays ». Il y a une institutrice d'un chef-lieu de canton du Centre, que l'auteur lui-même a vue un dimanche de foire, et il consacre toute une page à nous la décrire passant son après-midi sur les chevaux de bois.

Mais, quoi? — se dira sans doute plus d'un lecteur de la *Revue des Deux Mondes*, qui connaît dans sa commune d'autres institu-

trices que ces caricatures-là, — c'est là tout ce que vous avez à nous dire de l'institutrice française? Pardon, mais nous-mêmes, sans aller bien loin, nous en connaissons d'autres, et nous les estimons.

L'auteur prévoit l'objection; il se met en règle avec sa conscience ou avec celle de ses lecteurs en une phrase : « Dire que parmi les trente ou trente-cinq mille institutrices communales de France, il y en a de méritantes, est presque superflu, et quelques-unes même sont admirables. Envoyées dans de méchants pays, au milieu d'exaspérantes ou de terribles difficultés, et souvent chargées de famille, avec de vieux parents à soigner, des enfants à élever, elles ont encore la vertu d'aimer les enfants des autres et la science de se les attacher. »

Soulagé par cette déclaration, il se hâte de revenir à ce qui, pour lui, doit occuper le premier plan du tableau : il fait apparaître « les éducatrices les plus étranges, la pétroleuse et la virago municipale ou quasi municipale » ; pour tout document, fidèle à sa méthode plus qu'anecdotique, il raconte par allusion la prétendue histoire d'une école libre laïque organisée par la franc-maçonnerie à Paris, où la Trêve de Dieu s'appelait la Trêve de la Nature, où les élèves « méprisaient leurs parents *parce qu'ils travaillaient*, et se rendaient elles-mêmes *en monôme* aux portes des églises pour insulter les premières communiantes » ; il en aurait long à dire, paraît-il, sur la directrice, veuve d'un ancien général de la Commune, mais c'est le moment où « les souvenirs deviennent tellement vifs qu'ils ne peuvent plus se raconter ».

Et c'est tout ? — Oui, tout. Voilà de quoi se compose la soi-disant « enquête ».

IV

Il y a bien encore une page consacrée aux institutrices libres, ou plutôt à une dernière catégorie de pauvres déclassées qui ont, on ne sait comment, obtenu un brevet, mais qui n'ont ni instruction, ni éducation, ni tenue, ni famille, ni appui quelconque au monde. L'une d'elles est venue, dit l'auteur, échouer à l'asile de nuit, et c'est sur ce lugubre tableau que l'article se termine.

L'anecdote de la fin ne diffère pas autant qu'on pourrait le croire

de celle du début : sous cette double image, on tient à nous peindre le métier d'institutrice, à tous les degrés de l'échelle, comme le plus triste, le plus misérable ou le plus dangereux des métiers, de manière à nous faire résumer toutes nos impressions dans ce jugement final de l'auteur : « Quel gouffre pour une jeune fille, ce gouffre de l'enseignement ! »

Si impressionnable que soit le lecteur, il est difficile qu'il ne fasse pas à lui tout seul cette réflexion : Pourtant, il y a en France un effectif permanent, régulier, solidement constitué, d'environ *cinquante mille « femmes qui enseignent »*, sans compter les religieuses, et il paraît bien, d'après le témoignage universel, — car elles vivent sous les yeux de tout le monde, — qu'elles trouvent dans cette carrière une existence modeste, sans doute, mais honorable et honorée.

Et le lecteur se prend à se demander : Que veut donc au juste prouver l'auteur? de qui s'agit-il dans son article ? est-ce, suivant le titre, des « femmes qui enseignent », ou tout au contraire des femmes qui n'enseignent pas? Car enfin, s'il veut parler des premières, que signifient ces histoires, gaies ou tristes, sur des personnes qui ne sont ni de près ni de loin des institutrices? Et si c'est au contraire de ces malheureuses qu'il entend s'occuper, que vient-il nous parler à ce propos de Sèvres ou de Fontenay ou des écoles normales d'où pas une d'elles n'est sortie?

Certes, c'est une question à étudier que celle de l'institutrice manquée, de la pauvre fille qui est tout, excepté institutrice, qui entre dans la vie sans aucune ressource, car le brevet, à lui seul, n'en est plus une, on le sait depuis longtemps.

Ce serait un chapitre du livre à écrire, ou tout au moins de l'enquête à faire sur les « métiers de la femme ». M. Edouard Rod le dit judicieusement à l'auteur, dans les *Débats* : « Est-il bien certain qu'une institutrice soit plus malheureuse qu'une ouvrière, qu'une modiste, qu'une employée, etc. ? Celles-ci aussi finissent quelquefois au Jardin de Paris, sans avoir de brevet supérieur à piquer à leur bottine. » Et il demande à M. Talmeyr de poursuivre la série commencée, de « nous montrer l'une après l'autre les diverses catégories de femmes qui luttent contre la vie, depuis la servante et l'ouvrière jusqu'à l'artiste ».

Mais, outre que cette étude, pour être sérieuse, exigerait peut-

être autre chose que deux anecdotes fortes en couleur, ce n'est visiblement pas sur ce point que l'auteur de l'article a porté son effort. De ces pauvres vaincues de la vie, comme on en trouve en marge de toutes les carrières, sans excepter celle de l'enseignement, il n'a vraiment rien à nous dire, on le voit de reste. S'il a raccordé tant bien que mal à son sujet ces histoires que lui-même qualifie « d'impertinentes », ce n'est pas qu'un lien logique les y rattachât, il le sait mieux que nous. Mais n'importe? Il y a des hors-d'œuvre dont il reste toujours quelque chose.

Son vrai sujet, son vrai but, rendons-lui cette justice, il ne l'a pas dissimulé. Il a pris la peine d'écrire lui-même ses conclusions. Les commenter serait inutile, il suffira de les transcrire.

V

Une inquiétude, et qu'on ne pense même pas à cacher, tourmente en ce moment le monde de l'enseignement.

Plus on se met en frais pour les écoles, plus on en bâtit, plus on en ouvre, et moins on y va.

Plus la République offre aux populations son instruction gratuite et obligatoire, et plus la population scolaire diminue.

Hélas! l'auteur, qui cite ici une phrase des statistiques ministérielles, aurait pu compléter sa citation : ce qui diminue ainsi, ce n'est pas la population scolaire seulement, c'est la population d'âge scolaire, la population enfantine. Oui, il y a moins d'enfants dans les écoles, non pas dans les unes ou dans les autres, mais dans l'ensemble de toutes les écoles. Pourquoi? Le dénombrement l'a trop bien prouvé : parce qu'il y en a moins dans les familles. Véritable cause d'inquiétude, celle-là, mais qui n'a rien de commun avec la question des institutrices.

Mais, au sujet des institutrices, l'auteur prétend avoir trouvé « la même inquiétude, la même anxiété profonde dans tous les propos, dans toutes les confidences des gens compétents et d'une compétence officielle ».

Voici ce qu'il leur fait dire :

Ils doutent, ils ont peur, ils se demandent ce qu'ils font, et ils ne savent pas où ils vont.

A-t-on raison de faire des institutrices les femmes qu'on fait d'elles? — On n'en est pas sûr.

Est-il bon d'en faire des libres-penseuses et ne devrait-on pas en faire plutôt des chrétiennes? — Qui sait?

Sont-elles honnêtes? — Oui. — Le seront-elles longtemps? — Question.

Que sont-elles quant à présent? — On ne s'en plaint pas encore trop. — Que seront-elles demain? — On tremble.

Vous n'entendez pas un maître sensé, une maîtresse ou une directrice raisonnable, un fonctionnaire sérieux dont la pensée ou le silence ne se résume dans ces formules alarmées. Vous ne lirez pas dans les recueils spéciaux un article sur la situation, la vie, l'avenir des institutrices, sans y retrouver, à un degré quelconque, dans une page ou dans une ligne, cette inquiétude et ce doute, quand ils ne sont pas le fond, le cri de tout l'article.

Vous ne connaissez pas ces déclarations, ces prétendus aveux d'impuissance, ces articles des « recueils spéciaux », respirant le doute, le désarroi, le remords, et donnant à entendre, par surcroît, que la moralité de nos institutrices est chose fragile entre toutes? — Moi non plus. Mais n'importe. Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ne chercheront pas les textes, ils s'inquiéteront de confiance :

Et tout, en effet, peut inquiéter. La grande majorité des femmes qui enseignent ou se destinent à l'enseignement viennent de bas, avec des appétits et des prétentions, peu de morale et pas d'éducation.

A-t-on de quoi remédier à cette origine, ajouter à ce manque de morale, corriger cette absence d'éducation, satisfaire ces prétentions, nourrir ces appétits, ou, tout au moins, les tromper et les amuser?

Inquiétude! Ce mot est le refrain de toute cette page très étudiée, mot merveilleux, puisqu'il permet tout et n'oblige à rien.

Inquiétude sur les fonctionnaires, inquiétude sur la fonction, car « on n'est pas institutrice par vocation, mais par caprice. L'esprit de sacrifice ou simplement de devoir est le dernier qu'on se flatte d'avoir. On ne veut pas aller s'enterrer dans un trou. » Ne croirait-on pas que nos vingt-cinq ou trente mille communes rurales sont privées d'institutrices ou n'en ont qu'à grand'peine?

Inquiétude pour les institutrices primaires, autre inquiétude pour les professeurs des lycées de jeunes filles. Toujours sous prétexte de s'inquiéter, M. Talmeyr ne se gêne pas pour prêter à « certains de leurs maîtres » les opinions les plus... caractérisées sur leur compte. « Ils voient poindre en elles de futures adeptes des philosophies, des esthétiques et des excentricités décadentes,

des *perverties* scientifiques et littéraires, des *rhéteuses*, des espèces de doctoresses et d'étudiantes en dilettantisme », à moins pourtant qu'elles ne tombent « au contraire dans une sorte d'atrophie, de desséchement d'âme et d'esprit ».

Tant de maladies à la fois et tant de menaces vous étonnent peut-être un peu; vous songez au malade de Molière précipité de la dyspepsie dans la bradypepsie et le reste. M. Talmeyr sent qu'il faut vous aider, il vous explique en deux mots ce phénomène : « A quoi peut bien tourner, pour une femme, l'exaltation cérébrale quand elle ne se calme pas dans le mariage, ne s'applique pas à l'amour ou ne s'emploie pas dans la religion? » Et, comme l'anecdote est son grand argument, il finit par vous dépeindre « une pauvre fille étrange et mal mise que nous avons tous aperçue dans une antichambre de ministère, de journal ou d'académie ». C'est à la fois une solliciteuse et une révoltée, brouillée avec tous ses chefs et un peu avec le bon sens, regardant, elle aussi, le portrait de Jules Ferry. « C'est le spectre qui se promène dans les couloirs, vient s'asseoir dans les bureaux, et semble dire, dans ses loques et son odeur de misère : Voilà ce que vous m'avez fait. »

Nous avons promis de nous borner à citer. Notre analyse est terminée. Voilà bien tout ce que la plus grande *Revue* française a trouvé à dire pour faire connaître, en France et hors de France, les femmes qui consacrent leur vie à l'éducation de la jeunesse.

Nous n'avons rien à ajouter.

F. Buisson.

UNE ÉCOLE DE TRAVAIL MANUEL

ET UN PATRONAGE MODÈLES

Le 18 mai dernier, M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, et M. Jacoulet, directeur de l'école normale de Saint-Cloud, chargé de l'inspection générale dans l'Oise, tous deux accompagnés de M. l'inspecteur d'académie de Beauvais, arrivaient à Creil et se rendaient sur-le-champ à l'Ecole de travail manuel, fondée et entretenue par M. Charles Somasco, école que M. Jacoulet avait visitée quinze jours auparavant et qu'il avait signalée à M. le directeur de l'enseignement primaire comme une œuvre fort intéressante, particulièrement utile et d'une haute portée morale.

C'est en 1887 que M. Charles Somasco, chef d'industrie à Creil, chevalier de la Légion d'honneur, eut l'idée d'établir, à ses frais, une Ecole gratuite de travail manuel, pour faciliter à quelques élèves du cours complémentaire annexé à l'école publique de Creil la préparation à l'examen du certificat d'études primaires supérieures; il fit construire un atelier dès 1888; il agrandit cet atelier en 1889, sur les conseils de M. Philippon, inspecteur du travail manuel; il y ajouta, en 1890, une bibliothèque et un musée industriel. L'école était dès lors achevée.

Elle est fort agréablement installée dans le jardin même de M. Somasco, en pleine verdure, à deux pas de la rivière d'Oise. Elle se présente ainsi sous l'aspect le plus riant; et, à la découvrir sous cette fraîche parure, les étrangers, qui ne s'attendent pas à trouver dans l'industrielle cité, pleine d'ateliers, d'usines, de hautes cheminées, un coin si plaisant, sont en même temps surpris et charmés.

L'école, précédée d'une pelouse, se compose de deux corps de bâtiments parallèles, réunis par un troisième. A gauche, c'est l'atelier; à droite, le musée industriel; en face, la bibliothèque.

Les deux bâtiments latéraux ont les mêmes dimensions : 28 mè-

tres de longueur sur 6 de largeur et 4m,50 de hauteur. Leur construction est à la fois simple et élégante; ils sont fort bien éclairés; ils sont tenus dans un remarquable état de propreté. On éprouve, à les voir, une très réelle satisfaction; il s'en dégage comme un parfum de bon goût, comme une heureuse impression d'art et d'harmonie. Aussi bien l'idée de M. Somasco est-elle que l'atelier est un sanctuaire, et tous ses efforts tendent-ils à cultiver chez les futurs ouvriers le sentiment du respect que nous devons au travail manuel.

Entrons à gauche, à l'atelier. Nous y trouvons, alignés le long des murs, trente-six étaux de serrurier, et, au milieu de la salle, six établis de menuisier. C'est là que viennent travailler les jeunes apprentis. Ils sont au nombre de trente à quarante; ils appartiennent tous à l'école publique de Creil; ce sont tous des élèves du cours complémentaire, munis par conséquent du certificat d'études, et âgés de douze à quatorze ans. La plupart sont des enfants d'ouvriers, et se destinent eux-mêmes à l'état d'ouvrier. Les quarante places dont M. Somasco dispose sont très recherchées; aussi est-il obligé de faire un choix parmi les candidats; il leur impose un petit concours qu'il dirige lui-même; encore n'admet-il à concourir que les meilleurs élèves du cours complémentaire, notés comme tels, à raison de leur conduite comme de leur travail, par le directeur de l'école publique. L'admission chez M. Somasco est ainsi considérée comme une haute récompense.

Les cours n'ont lieu, à l'Ecole de travail manuel, que dans la belle saison, de mars à juillet; ils se font très régulièrement trois fois par semaine, les mardis et samedis de 4 heures et demie à 6 heures, et les jeudis de 9 heures à 11 heures. La fréquentation est excellente; il n'y a jamais d'autres absents que les malades.

C'est un adjoint de l'école publique qui conduit les élèves et les surveille pendant les leçons. M. Somasco assiste lui-même à toutes les leçons; sous sa direction, trois de ses contremaîtres, anciens élèves eux-mêmes de l'Ecole de travail manuel, donnent les conseils pratiques et vont d'un élève à l'autre, s'occupant attentivement de la besogne de chacun. Tous les élèves de la même division font d'ailleurs le même travail en même temps.

Les plus jeunes sont aux étaux; les plus forts et les plus habiles sont aux établis, le travail du bois étant plus délicat et plus dangereux que celui du fer. J'oubliais de dire que les cours durent deux ans (correspondant aux deux années du cours complémentaire de Creil, qui compte deux classes à cause de son importance).

Toute leçon comprend deux parties : l'une de dessin, l'autre de travail manuel proprement dit. Chaque élève dessine d'abord l'objet qu'il devra fabriquer ensuite; il en fait le croquis coté; il en prend le plan, la coupe et l'élévation. Ces dessins sont conservés sur un cahier *ad hoc*. Pour dessiner, les élèves sont installés sur de petits escabeaux très ingénieusement fabriqués, qui servent à plusieurs usages. Puis ils revêtent une veste de travail que leur fournit M. Somasco, et vont soit aux étaux, soit aux établis; ils y trouvent la matière première et tous les outils nécessaires, généreusement prêtés par le fondateur de l'école. La leçon est parfois coupée par une petite récréation, dans une jolie cour plantée d'arbres, aménagée à cet effet.

Le jeudi matin, M. Somasco fait lui-même une sorte de causerie familière, très simple, fort instructive; il entretient les enfants soit de la fabrication du fer, de la fonte et de l'acier; soit de l'usage et des propriétés des différents métaux; soit de notions de mécanique générale (décomposition des forces, équilibre, force vive, etc.); soit des moyens à employer pour représenter les corps (dessin linéaire, dessin d'art, croquis à main levée, etc.); soit enfin de la classification générale des outils.

Cette classification des outils est l'œuvre propre de M. Somasco, œuvre tout à fait originale, qui lui fait assurément le plus grand honneur. C'est en cherchant, il y a trois ans, comment il pourrait être utile à ses élèves que M. Somasco a trouvé le principe de cette classification. Jusqu'ici, les outils étaient généralement classés par profession : outils du maçon, outils du menuisier, etc.; mais les professions sont en nombre indéterminé, et les mêmes outils sont employés dans plusieurs professions différentes. M. Somasco a imaginé une classification rationnelle, logique, méthodique, véritablement scientifique : il a classé les principaux outils en cinq groupes et quatorze sous-groupes. Cette classification a une telle utilité qu'on nous permettra de la donner ici, avec le détail de cinq sous-groupes :

1er GROUPE *Outils servant à préparer le travail*	1° pour mesurer	mètre, mètre pliant, chaîne d'arpenteur, roulette métrique, jauge, palmer, pied à coulisse, compas maître de danse, compas d'épaisseur.
	2° pour tracer.	
2e GROUPE *Outils servant à aider l'ouvrier*	1° pour tenir.	
	2° pour supporter	bigorne, tas carré, bigorne de tôlier, table à main, enclume, servante de forge, poulain, tréteau, selle de modeleur.
	3° pour manœuvrer.	
	4° outils divers.	
3e GROUPE *Outils servant à diviser la matière*	1° en morceaux indéterminés.	masse, pioche, pic du mineur, bêche, charrue, marteau, meule à blé, mortier et pilon.
	2° en morceaux déterminés.	
4e GROUPE *Outils servant à façonner la matière*	1° en profitant de sa malléabilité	marteau à main, chasse, chasse à parer, étampe, contre-étampe, dégorgeoir, suage, spatule du mouleur, taloche, calibre du maçon, truelle, ébauchoir.
	2° en la taillant.	
	3° en l'usant.	
5e GROUPE *Outils servant à assembler, à réunir*	1° par couture.	
	2° par assemblage.	
	3° par soudure.	forge portative, fers à souder, lampe à souder, chalumeau, pot-à-colle, table d'émailleur.

Il est inutile, je pense, d'insister sur l'évidente clarté de cette classification; quant à sa valeur pédagogique, elle est incontestable. M. Somasco ne s'est pas contenté de classer ainsi les 214 outils principaux; il les a fait représenter sur 21 planches ou tableaux de grande dimension : on y trouve à la fois le nom et l'objet, le mot et la chose. Ces dessins en couleur, sur papier noir, ont été exécutés avec un soin tout particulier par les anciens élèves de l'école; c'est un chef-d'œuvre de précision, de clarté et de goût. Cette collection est unique en son genre.

Voilà ce qu'on fait à l'atelier.

On n'y devient pas précisément ouvrier, mais on s'y exerce l'œil et la main, on y prend de bonnes habitudes; on y acquiert quelques notions générales; on y vit dans la paix et le recueillement, à l'abri de toutes les sollicitations malsaines du dehors; on y respire une saine atmosphère morale; on y sait le prix de l'effort, de l'ordre, de la méthode; on y aime et on y respecte le travail manuel.

C'est déjà bien. Voici qui est mieux encore. Que vont devenir ces jeunes gens, en sortant de l'Ecole, à quatorze ou quinze ans? M. Somasco n'a pas attendu la récente croisade en faveur des adultes pour se poser cette question et se préoccuper de l'avenir de ses anciens élèves. D'abord, il ne les a jamais perdus de vue; il tient à jour, depuis la fondation de l'Ecole, depuis dix ans, un registre matricule où sont exactement notées leurs diverses situations : il sait ce que fait chacun d'eux, il les suit tous du regard dans leur carrière.

Encore faut-il qu'ils embrassent une profession bien déterminée. M. Somasco prend bien garde de se substituer à eux pour le choix de cette profession : il entend que leurs parents ou eux-mêmes soient entièrement libres à cet égard. Il ne se fait pas faute cependant de leur donner des conseils, et il ne leur dissimule pas qu'à son sentiment l'état d'ouvrier, d'ouvrier du fer ou d'ouvrier du bois, est celui qui leur convient le mieux. Il n'est pas toujours écouté; vingt-sept de ses anciens élèves sont aujourd'hui employés de bureau, tant est grand, à Creil comme ailleurs, le prestige du travail écrit. M. Somasco ne fait point de différence entre ses anciens élèves; il aime autant ceux qu'il serait presque tenté de considérer comme des brebis égarées que les

autres; il essaie toutefois de réagir, très discrètement, contre le puissant attrait du bureau, et il ne manque pas de lui opposer l'atelier. Il s'occupe lui-même de placer ses anciens élèves chez les industriels de Creil ou de la région, et il n'est jamais si heureux que lorsqu'il peut offrir à l'un d'eux une situation dans sa propre maison.

Mais, une fois placés, ces jeunes gens vont-ils oublier l'Ecole de travail manuel où ils ont agréablement et utilement passé deux ou trois ans? Vont-ils, après avoir travaillé côte à côte, cesser toutes relations entre eux? Pour leur permettre de se revoir à l'Ecole, M. Somasco fonda, dès 1891, une Association des anciens élèves, dont les statuts furent approuvés en 1892, et il mit aussitôt à la disposition de l'association les deux autres salles de l'Ecole, la salle de la bibliothèque et celle du musée industriel.

Dans la première, qui est en quelque sorte la salle d'honneur, se tiennent les réunions officielles du Comité; on y trouve une bibliothèque assez bien montée déjà, qui se compose principalement de traités techniques sur le travail du fer et du bois, et aussi de quelques livres amusants. A ce propos, M. Somasco, ou plutôt l'Association des anciens élèves me permettra-t-elle de lui donner discrètement le conseil d'acheter à l'avenir quelques-unes des œuvres de nos meilleurs écrivains, de nos grands classiques? Plusieurs recueils de morceaux choisis, quelques tragédies de Corneille et de Racine, quelques comédies de Molière, quelques drames ou quelques beaux poèmes de Victor Hugo, quelques charmantes poésies de nos poètes mineurs, si nombreux, seraient bien à leur place dans cette bibliothèque sérieuse, et l'on verrait bientôt les jeunes sociétaires se les disputer. D'ailleurs ces achats ne ruineraient pas l'Association : on trouve tous nos auteurs classiques dans de modestes, mais très utiles publications à 25 c., à 15 c., à 10 c., que tout le monde connaît et qu'on ne lit pas assez. Chacun sait qu'on peut se procurer aujourd'hui à très bon compte les chefs-d'œuvre de notre littérature.

A côté de la bibliothèque se trouve la salle du musée industriel, musée fort intéressant, avec vitrines et tableaux, très bien compris, éminemment instructif. Mais le musée proprement dit n'occupe que le fond de la salle : le milieu est disposé en salle de

récréation, et, en avant, une très jolie scène est aménagée, avec rideau et coulisses. C'est ici que se réunissent les sociétaires.

L'Association est toute jeune : elle n'a que quatre ans. Elle est cependant dès maintenant très florissante : sur les 168 élèves qui ont reçu à l'Ecole de travail manuel des leçons d'ajustage et de menuiserie, 113 font actuellement partie de la Société. Parmi eux on compte 20 jeunes gens qui appartiennent encore à des écoles diverses (dont un à l'Ecole polytechnique), 27 employés de bureau, 3 instituteurs, 5 ouvriers du bois, 28 ouvriers du fer, 16 soldats (provisoirement), et 14 sociétaires que se partagent des professions diverses. Tous ces jeunes gens sont très exacts, paraît-il, à payer leur cotisation de 25 c. par mois, et même ceux qui demeurent au loin ne manquent pas de l'envoyer régulièrement. L'Association avait en caisse, au 31 décembre dernier, 312 fr. 95 c., et elle possédait huit quarts d'obligations de la Ville de Paris 1886, valant en tout 820 francs.

Ceux des sociétaires qui habitent Creil peuvent venir tous les dimanches à l'Ecole. En hiver, ils sont nombreux; en été, ils le sont un peu moins, tout naturellement; cependant il ne se passe pas de dimanche sans que quatre ou cinq d'entre eux viennent voir M. Somasco, et il n'est pas rare, même en été, d'en compter une trentaine.

M. Somasco met son grand et beau jardin à leur disposition; ces jeunes gens s'y promènent et y jouent; ou bien ils vont lire à la bibliothèque, ou bien encore ils font de la musique et chantent; et voici un détail charmant : Mme et Mlle Somasco viennent tous les dimanches au milieu d'eux, et, avec la meilleure grâce, se mettent au piano et accompagnent les artistes. Ce sont de vraies réunions de famille, comme les appelle M. Somasco, très simples, très cordiales, très gaies. M. Somasco les prolonge quelquefois en invitant à sa table, tous les quinze jours, l'un ou l'autre ou plusieurs de ces jeunes gens. Et tous, pénétrés de reconnaissance, entourent M. Somasco et sa famille de respect et de sympathie. Ces réunions du dimanche ont pour eux tous comme une secrète vertu; ils y deviennent tout naturellement d'honnêtes gens, au cœur bien placé. Voilà, n'est-il pas vrai, une œuvre véritablement philanthropique et familiale. Remarquez qu'elle a été fondée et entretenue et qu'elle est dirigée par un seul

homme, sans concours étranger, sans comité, n'ayant d'autres soutiens dans cette œuvre de foi et de dévouement que sa femme et sa fille, et surtout son grand amour de l'ouvrier, sa nette intelligence de ses besoins, et son grand respect des professions manuelles.

M. Somasco ne néglige d'ailleurs aucun moyen de relever l'Association aux yeux de ses propres membres : tous les sociétaires portent à la boutonnière des insignes représentant deux marteaux (car le travail manuel est toujours en honneur là-bas), et la société elle-même a une belle bannière où sont brodées ses armes : une lyre et deux marteaux entrelacés, et sa devise : Harmonie et Travail. La société a aussi un annuaire, régulièrement publié jusqu'ici. Et tous les ans, soit en novembre, soit en décembre, elle donne dans la salle du musée industriel, que nous appellerons pour la circonstance la salle du théâtre, une belle fête : les parents y sont invités, et les notabilités de Creil, et les membres de l'enseignement public, et tous ceux qui portent quelque intérêt à l'Ecole. J'ai eu l'honneur d'assister à l'une de ces fêtes; je ne saurais dire à quel point elle a été réussie, pleine de bonne humeur et d'entrain. Musique, chant, comédies, monologues, tout était à souhait.

La fête terminée, ces jeunes gens retournent au travail avec empressement; et vous les trouverez toujours prêts à s'entr'aider les uns les autres. L'Association n'a-t-elle pas pour but, ainsi que le dit excellemment le premier article des statuts, de « constituer le patronage des jeunes sociétaires par les anciens »? Formule charmante : notez que c'est M. Somasco qui fait tout, ou à peu près; mais, par une délicate pensée, il a voulu laisser aux sociétaires tout le mérite de ce généreux patronage. La vérité, d'ailleurs, est que ces jeunes gens apprennent à se gouverner eux-mêmes : la tutelle de M. Somasco se fait aussi discrète que possible, et son grand souci est de laisser à ses anciens élèves, à mesure qu'ils deviennent des hommes, plus de liberté et plus de responsabilité.

Ai-je conté une idylle? Je n'ai que très imparfaitement traduit la réalité même. Oui, il existe dans ce grand centre industriel de Creil, de Montataire et de Nogent-les-Vierges, qui compte de six à sept mille ouvriers, un chef d'industrie, un « patron », qui a fait ce que je viens de dire pour les enfants du peuple, qui l'a fait

dans la générosité de son cœur, sans arrière-pensée, sans poursuivre aucun but intéressé, simplement parce qu'il aime le travail, parce qu'il aime les ouvriers, parce qu'il leur veut beaucoup de bien, parce qu'il ne met aucune distance entre eux et lui. N'est-ce pas admirable? Et n'est-il pas vrai que si beaucoup de « patrons » ressemblaient à celui-ci, et beaucoup d'ouvriers à ceux-ci, la question sociale aurait fait un grand pas vers une solution pacifique, durable et honorable pour tous? N'est-ce pas là le devoir présent, pour tous ceux qui sont à même de le faire, d'imiter, même de très loin, M. Charles Somasco?

Je n'ai pas besoin de dire à quel point MM. Bayet et Jacoulet ont été, comme M. l'inspecteur général Martel deux ans auparavant, charmés, mieux que cela, émus, vraiment touchés par le spectacle de cette œuvre de charité. Et ce que je ne saurai exprimer, c'est la vraie simplicité de M. Somasco, c'est sa modestie, que je vais certainement blesser par ma louange, c'est la franchise et la cordialité de son accueil. En prenant congé de lui, après trois heures trop courtes, la même pensée nous est venue à tous trois : « Quelle belle œuvre, et quel brave homme! »

Henri Doliveux,
Inspecteur d'académie de l'Oise.

NOTES SUR LA GYMNASTIQUE SCOLAIRE

Conformément à la mission dont m'avait chargé M. le ministre de l'instruction publique, je me suis rendu à Mons les 30, 31 août et 1er septembre 1896, pour assister au congrès de la Fédération royale des Propagateurs de la gymnastique scolaire en Belgique.

Les « propagateurs de la gymnastique scolaire » appartiennent à peu près tous à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen. Ce sont des instituteurs ou des professeurs d'athénées ou d'écoles normales qui se réunissent tous les ans pour discuter entre eux les questions d'enseignement et de pédagogie, en particulier les questions se rattachant à l'éducation physique.

Ils publient un Bulletin mensuel depuis dix-neuf ans environ. Dans ce Bulletin, intitulé *la Gymnastique scolaire*, sont insérés les comptes-rendus de leurs congrès ainsi que les actes officiels qui se rapportent à l'enseignement. On y trouve non seulement des travaux qui se rapportent à la gymnastique scolaire proprement dite, mais aussi des articles de pédagogie, d'hygiène, de littérature et de science. C'est donc un recueil d'études variées, pouvant rendre les plus grands services au personnel enseignant.

J'ai suivi, depuis sa fondation, les réunions annuelles de cette Fédération, et j'ai pu me pénétrer de l'esprit qui préside à ses travaux.

. . . . . .

Ce qui caractérise l'organisation de la gymnastique en Belgique, c'est :

1° Le principe de confier à l'instituteur lui-même l'enseignement de cette branche de l'éducation, après l'avoir instruit spécialement, de façon qu'il offre toutes les garanties de capacité, et en le défrayant justement de ses peines;

2° D'avoir des centres de réunion où se perpétuent les principes de la méthode d'enseignement et où se recrute le personnel nouveau;

3° D'avoir dans l'enseignement plusieurs degrés, auxquels sont attribués des titres et des traitements différents, répondant aux écoles primaires, aux écoles moyennes, et aux écoles normales de l'Etat;

4° De posséder une inspection effective de l'enseignement de la gymnastique pour assurer le contrôle du personnel;

5° D'avoir enfin un enseignement approprié à l'enfance, et différent de l'éducation militaire, dans lequel dominent les saines notions de perfectionnement physique et d'hygiène scolaire.

Les membres du Congrès ont assisté, le 30 août, à une fête scolaire des élèves de la ville de Mons (filles et garçons), dirigée par M. Henri Denève, professeur.

Ce qui nous a particulièrement frappés dans cette fête, ravissante à tous les points de vue, c'est la préoccupation du professeur de donner du charme aux exercices, tout en conservant leur valeur gymnastique.

Ainsi, on a supprimé totalement les mouvements saccadés dont la sécheresse, si contraire à la nature, blesse l'œil et fatigue les articulations.

Au lieu de marquer la mesure en comptant à haute voix des temps successifs, on suivait le rythme accentué d'un orchestre, et l'ensemble n'en était pas moins absolument correct; la précision des mouvements était parfaite, et le charme de la musique remplaçait la fastidieuse manière de compter à haute voix.

Le lendemain 31 août, à huit heures du matin, a eu lieu la première séance du congrès. Elle était présidée par M. Fosséprez, inspecteur général de la gymnastique. Le gouvernement belge avait délégué M. Damseaux, inspecteur principal de l'enseignement primaire.

Les questions suivantes ont été discutées :

1° La leçon de gymnastique : sa composition, son développement aux divers degrés de l'enseignement.

a) Grandes divisions de la leçon; but spécial de chacunes d'elles, leur durée, leur intensité;

b) Forme des exercices; combinaisons; séries;

c) Progression des exercices.

2° Le programme minimum de l'école primaire : utilités, matières à y inscrire.

La première question m'intéressait au plus haut point, puisque c'était justement celle que j'étais chargé de traiter comme rapporteur de la commission de gymnastique instituée au ministère de l'instruction publique.

J'ai écouté avec fruit les discussions soulevées par les membres du congrès. J'ai communiqué à cette occasion le projet de manuel qu'avait déjà adopté la commission, et j'ai pu constater l'accord complet qui existe entre nos travaux et ceux de nos voisins.

Cet accord s'explique par les nouvelles tendances qui naissent de toutes parts.

Après avoir été longtemps méconnues, les tentatives d'application des sciences biologiques au perfectionnement humain commencent à se faire jour et à porter leurs fruits.

Pour nous, le mouvement est nettement dessiné; il faut le suivre, il faut même l'accentuer, sous peine de rester bientôt en arrière.

La gymnastique fut pendant longtemps une agrégation de moyens empiriques, une juxtaposition d'exercices sans but bien défini et sans résultats connus. Mais elle devient maintenant ce qu'elle aurait toujours dû être : un ensemble de moyens propres à perfectionner l'individu et finalement la race; le seul remède à la dégénérescence et à la déséquilibration, conséquence des abus du monde moderne.

Ce n'est pas l'athlétisme qui remplira cette mission. L'éducation athlétique ne se propose pas le perfectionnement physique, mais bien la culture exagérée de certains dons ou qualités naturelles, pour obtenir des résultats extraordinaires dans une spécialité.

L'athlète n'est pas un être amélioré au point de vue individuel, et encore moins au point de vue social.

Tous les « records » du monde n'ont jamais mené qu'à des abus, et fait tourner au détriment de ceux qui s'y livrent des influences naturelles que l'on pourrait, avec une sage réglementation, utiliser à leur profit.

Ce n'est pas non plus l'éducation militaire qui donnera la solution du problème; elle s'adresse aux hommes faits et non aux enfants, car elle est l'application de la force acquise.

Une bonne éducation physique s'adresse à tous, aux faibles surtout, qu'un sentiment de leur infériorité éloigne de l'exercice. Elle ne doit rien forcer, ni rechercher autre chose qu'un équilibre salutaire entre les fonctions de l'organisme.

Une méthode d'éducation physique n'est donc pas chose facile à établir. On ne peut, sans une très sérieuse préparation, improviser des programmes d'enseignement.

Il ne suffit pas de s'agiter en cadence pour obtenir de bons résultats de l'exercice; il faut encore en connaître les effets, et avoir acquis un maniement du corps humain suffisant pour obtenir les modifications que l'on désire.

Une méthode d'enseignement, pour être digne de ce nom, doit être basée sur l'expérience et sur la connaissance de l'influence de l'exercice sur le corps, et c'est à cette condition seule que l'on peut l'imposer à l'école.

Les tentatives de recherches dans ce sens sont toutes récentes....

On peut maintenant résumer les connaissances acquises et tracer la marche à suivre dans l'avenir.

Les exercices gymnastiques doivent toujours être envisagés sous leurs trois effets : effet hygiénique, effet esthétique, effet économique, c'est-à-dire d'après leur influence sur la santé, sur la forme, et sur la meilleure utilisation de la force musculaire.

1° L'effet hygiénique de l'exercice dépend de la quantité de travail qu'il exige, c'est-à-dire de la dose de l'exercice et de sa violence. L'effet hygiénique comprend l'effet moral et dépend aussi de l'entrain, de la gaieté, de l'énergie que le maître sait communiquer à ses élèves.

2° L'effet esthétique dépend de la nature de l'exercice et de la répartition des efforts musculaires sur les différentes parties du corps, qui se développent et se modifient suivant leur degré et leur mode d'activité. C'est ainsi que la répétition de mouvements mal choisis ou mal exécutés peut amener des déformations du corps, tandis qu'une bonne gymnastique doit, au contraire, conserver à l'homme sa forme normale et contribuer à la beauté corporelle.

3° L'effet économique de l'exercice dépend de la qualité de son exécution, qualité qui consiste dans la coordination parfaite des mouvements, ce qui permet d'obtenir un rendement maximum en travail utile avec le minimum de dépense et de fatigue.

Un mouvement n'est un exercice gymnastique qu'autant qu'il produit nettement un des effets précédents.

La leçon de gymnastique scolaire se compose de la réunion de mouvements volontaires variés et gradués de telle façon que, sous la direction d'un seul maître, un grand nombre d'élèves puissent bénéficier des trois effets de l'exercice. La qualité de la leçon de gymnastique dépend de la juste proportion à établir entre ces trois moyens de perfectionnement.

En général, la leçon doit se composer de mouvements destinés à activer la circulation du sang et la respiration, à développer harmonieusement le système musculaire, à remédier aux mauvaises attitudes de l'épaule, à dilater la cage thoracique, à redresser les courbures exagérées de la colonne vertébrale, à développer spécialement les muscles des parois abdominales.

La leçon doit aussi comprendre des exercices qui récréent l'élève, le rendent adroit et souple, atténuent le vertige, perfectionnent les allures normales, et trouvent leur application immédiate à la vie sociale.

Pour faciliter la tâche de l'instructeur, il faut classer en séries les exercices qui produisent à peu près les mêmes effets et qui constituent le plan de la leçon de gymnastique. Ces séries peuvent elles-mêmes être divisées en groupes qui réunissent des familles de mouvements similaires, et, dans chaque groupe, les exercices peuvent être classés par ordre d'énergie et de difficulté croissante.

La leçon de gymnastique se composera d'un ou de plusieurs exercices pris dans chacun des groupes des séries indiquées ci-après, et en rapport avec l'âge et l'instruction des élèves; on se conformera aux programmes établis pour les différents degrés de l'enseignement.

Plan de la leçon de gymnastique scolaire.

NATURE DES EXERCICES	EFFETS	DURÉE[1]
	Première série.	
Marches et exercices d'ordre.	Effet général modéré. Éducation du rythme.	3 minutes.
	Deuxième série.	
Mouvements des membres inférieurs et supérieurs dans des attitudes variées.	Développement symétrique du corps.	

1. Ces indications de durée ne sont pas absolues.

NATURE DES EXERCICES	EFFETS	DURÉE
Équilibres sur le sol et sur poutre.	Rectification des mauvaises attitudes. Ampliation du thorax.	
Troisième série, alternée avec la deuxième.		
Suspensions par les mains avec ou sans progression. Attitudes d'élévation des bras.	Ampliation plus marquée du thorax.	4 minutes.
Quatrième série.		
Courses. Sautillements. Danses. Jeux impliquant l'action de courir.	Effet général plus violent. Applications utiles.	5 minutes.
Cinquième série.		
Mouvements du tronc. — Flexion, extension, mouvements latéraux et torsion.	Exercices s'adressant plus spécialement aux muscles du dos et de l'abdomen.	4 minutes.
Sixième série.		
Sauts variés de pied ferme et avec élan. Jeux gymnastiques impliquant le saut.	Effet général maximum. Applications pratiques.	6 minutes.
Septième série.		
Exercices respiratoires et marches lentes.	Exercices ayant pour but de calmer le cœur et la respiration avant la rentrée en classe.	3 minutes.
Déplacement des élèves		3 minutes.
	TOTAL.	30 minutes.

Pendant une même séance, il faut amener graduellement les élèves à exécuter des mouvements énergiques qui demandent un effort supérieur à ceux de la vie ordinaire, mais il ne faut pas terminer la leçon par ces derniers exercices; il faut, au contraire, en diminuer progressivement l'énergie jusqu'à la fin.

Un exercice qui a un effet hygiénique marqué n'a pas forcément un effet esthétique ni un effet économique.

La course, les jeux de plein air, le vélocipède exigent une grande dépense de travail et sont pour cela hygiéniques, mais ils n'ont rien à voir avec la bonne attitude du corps; et même, si l'on n'y prend garde, ils peuvent exagérer des vices de conformation.

Inversement, les mouvements d'ensemble que l'on a appelés improprement mouvements d'assouplissement demandent si peu de travail musculaire, comparativement aux premiers, qu'il faut renoncer à rien en attendre au point de vue de l'hygiène. On a cru pendant

longtemps qu'on devait en obtenir le développement harmonieux du corps et l'on prenait un à un les mouvements articulaires en les exécutant successivement depuis la tête jusqu'aux orteils. Outre le dégoût que cause nécessairement un tel enseignement, il n'est pas difficile de démontrer l'inanité d'un pareil système, qui ouvre la porte à toutes les fantaisies et à toutes les combinaisons les plus baroques.

Si les mouvements d'ensemble n'ont que peu d'effet hygiénique proprement dit, ils peuvent avoir un très grand effet esthétique si l'on sait les choisir et en régler l'exécution. Mais il faut pour cela exécuter les mouvements en partant d'attitudes correctes, qui exigent le redressement du corps entier.

Quelques observations simples suffisent pour donner aux mouvements naturels une valeur gymnastique certaine : exécuter les mouvements des bras avec toute l'élongation possible, effacer les courbures du dos et des lombes et maintenir les coudes dans le plan des épaules; exécuter les mouvements du tronc lentement, utiliser le poids du corps comme résistance en inclinant le corps graduellement depuis la verticale jusqu'à l'horizontale dans les diverses positions fendues; exécuter de plus les mouvements des bras pendant que l'on maintient ces attitudes inclinées.

Le vice radical d'un enseignement est d'être composé de détails multiples isolés ou artificiellement classés. Le seul moyen d'éviter ce défaut dans l'éducation physique est d'éclairer le personnel enseignant sur les effets qu'il doit obtenir chez les élèves, et d'amener chez lui la conviction qu'il existe des lois naturelles auxquelles il doit s'astreindre pour obtenir de bons résultats. Les considérations qui précèdent n'ont pas d'autre but que d'éveiller l'attention des professeurs sur des points essentiels un peu trop négligés.

Georges Demeny.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans sa séance du 4 juin, le Sénat a discuté une interpellation de M. Le Play sur l'insuffisance de l'enseignement agricole. Il y a des interpellations de bien des sortes : les unes inutiles seulement, les autres dangereuses par surcroît; celles-ci d'intérêt purement électoral ou personnel, celles-là de caractère exclusivement politique, n'ayant en vue aucun bien, mais la mise à mal d'un ministère qu'on estime avoir trop duré. Des interpellations de ces diverses espèces, on en voit souvent se produire à la Chambre des députés; il n'y a guère qu'au Sénat que se présentent les interpellations vraiment utiles et d'intérêt général : et quelle autre pouvait avoir ces qualités à un degré plus haut que le débat soulevé par M. Le Play?

L'honorable sénateur est un peu pessimiste. Il prétend que rien n'a été fait pour organiser l'enseignement agricole à l'école primaire et « pour donner satisfaction aux légitimes espérances qu'avaient pu concevoir les auteurs de la loi du 16 juin 1879 ». M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, lui répondra tout à l'heure que les prescriptions de cette loi ne sont pas, depuis dix-huit ans, demeurées à l'état de simples promesses. Mais nous voulons d'abord donner ici un résumé aussi précis et exact que possible du discours de M. Le Play.

L'interpellateur a évidemment raison quand il dit que le but de l'enseignement agricole à l'école primaire est d'instruire le petit cultivateur, le métayer et l'ouvrier des champs : « C'est la couche la plus profonde de la population rurale qu'il faut atteindre », et c'est par l'intermédiaire de l'instituteur seulement qu'on y peut parvenir. Le premier point était donc de préparer l'instituteur à cet enseignement nécessaire. Or, à l'école normale, une heure seulement par semaine est consacrée au cours d'agriculture durant la deuxième année; comment veut-on que l'instituteur soit en situation, après cela, d'enseigner lui-même?

Mais en fût-il capable, — c'est toujours M. Le Play qui parle, ou plutôt c'est toujours son discours que nous analysons, — comment le pourrait-il, étant donné l'encombrement et la complexité des programmes auxquels il doit conformer son emploi du temps? M. Le Play critique ces programmes à bien des points de vue. Il se demande pourquoi les conseils départementaux de l'instruction publique sont appelés à discuter et approuver les matières de l'enseignement agricole, variables suivant les régions, aux termes de la loi, interprète ici du simple bon sens. Il lui paraît que ces conseils, où ne figure aucun agriculteur, sont peu compétents pour décider souverainement. Ils comptent en majorité des fonctionnaires « élevés dans la culture des belles-lettres, à qui il est difficile d'apprécier à leur réelle valeur celle du blé ou de la betterave ».

On doit reconnaître que si des circulaires pouvaient suffire à corriger la loi, à la rendre aussi souple qu'il convient pour répondre pratiquement à des besoins très variables, les ministres de l'instruction publique qui se sont succédé depuis une dizaine d'années y eussent sans doute réussi. Tous ont rédigé des circulaires, plus remarquables les unes que les autres : M. Combes, M. Poincaré, M. Rambaud lui-même, qui a perfectionné le genre en joignant au texte des illustrations.

Mais les circulaires n'ont pas suffi, remarque M. Le Play, qui demande par conséquent autre chose. Quoi? Dès le début de son discours, il a déclaré « repousser impitoyablement » tous les projets concernant l'agriculture qui sont dus à l'initiative parlementaire, parce qu'ils aboutissent tous à une ouverture de crédit ou à la création de nouveaux fonctionnaires. Voyons donc ce qu'il propose. Il propose, non pas d'ajouter, de superposer de nouvelles matières aux matières actuelles d'enseignement, déjà trop nombreuses, non pas de surcharger des programmes déjà trop touffus, mais « de substituer un enseignement agricole très spécial et surtout très pratique à l'enseignement beaucoup trop scientifique » que donne aujourd'hui l'école primaire. On pourrait, à son avis, ne pas faire parcourir aux enfants des classes élémentaires le cycle complet des connaissances humaines ; on pourrait dresser deux programmes qui répondraient à deux certificats : le programme des arts agricoles, qui conduirait au certificat

d'études des écoles rurales, et le programme ès arts mécaniques, qui aurait pour sanction le certificat d'études des écoles urbaines. Ainsi le fils du petit cultivateur du Limousin ou du pâtre des Alpes ne serait pas absolument instruit comme l'enfant du petit commerçant ou de l'ouvrier d'art de la ville.

Il y a des communes ayant à ce point de vue un caractère mixte, où partie de la population est occupée aux champs, partie dans la grande industrie. L'enseignement y serait donné pour les uns dans une école, pour les autres dans une autre; et si d'ailleurs quelque fils de cultivateur bien doué intellectuellement veut une instruction plus développée, plus complète, que celle de l'école primaire, les voies lui demeureraient ouvertes alors comme aujourd'hui. « Nous aurions enfin la satisfaction, dit M. Le Play, de voir que la masse immense des enfants de nos campagnes, qui eux ne sont pas atteints de la manie des grandeurs ou du fonctionnarisme, et qui n'ont d'autre ambition que celle de cultiver comme leurs pères notre vieille terre de France, ne serait plus sacrifiée, en ce qui concerne son enseignement, à une infime minorité. »

C'est tout un système que présente M. Le Play, et justement parce que c'est un système on l'accueille avec quelque méfiance. Allons pourtant jusqu'au bout, car il reste à l'orateur à indiquer les voies et moyens. Il constate que dans les campagnes la plupart des enfants « ne fréquentent l'école que pendant un temps trop court pour apprendre autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul ». A quoi bon alors l'amoncellement des autres matières du programme? L'histoire des Grecs et des Romains leur importe peu, les principes de physique et de chimie ne leur serviront guère. On pourrait avantageusement remplacer tout cela par « les règles scientifiques et pratiques de la végétation des plantes et de l'alimentation des animaux pour qu'ils puissent donner le maximum de produit », à quoi l'on adjoindrait, suivant les régions, les procédés reconnus comme des perfectionnements de la culture et de l'élevage.

Pour que les instituteurs soient mis à même d'enseigner ces matières agricoles, il faut qu'eux-mêmes les aient apprises à l'école normale, et le programme de l'école normale n'est pas moins chargé que celui de l'école primaire. De ce dernier, on élague l'histoire ancienne et les sciences physiques et chimiques;

du premier, on élaguerait les langues vivantes, dont la seule utilité, dit M. Le Play, est de « permettre à un petit nombre d'élèves de concourir pour l'école normale supérieure de Saint-Cloud ». On disposerait ainsi de deux heures par semaine pendant trois années pour l'initiation à la science agricole. Au bout de ces trois années, l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire commencerait à être organisé selon les prescriptions de la loi de 1879, et l'on n'aurait plus qu'à continuer dans cette voie féconde.

On comprend que nous ayons dû laisser de côté bien des points particuliers de la thèse de M. Le Play et bien des considérations dont nous ne méconnaissons pourtant pas la valeur. Nous devions nous borner à prendre dans son discours ce qui en constitue la partie essentielle et ce qui contenait l'exposé de la question.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts s'est élevé avec quelque vivacité contre l'assertion que les résultats de la loi du 16 juin 1879 « sont absolument nuls », contre l'accusation que, quant aux matières agricoles, le programme des écoles primaires soit rempli de « banalités ». Il était de son devoir de relever pareilles exagérations. La loi de 1879 n'est pas « toute en façade », ce n'est point une sorte de trompe-l'œil, comme on l'a laissé entendre. Elle a créé une chaire d'agriculture dans chaque département; elle a chargé les conseils départementaux de l'instruction publique de rédiger un programme d'enseignement agricole approprié aux besoins particuliers de la région. Comme suite à cette loi, un arrêté pris en commun par les deux ministres compétents a institué, en 1887, une « commission de l'enseignement agricole dans les établissements scolaires ». Les travaux de cette commission ont donné lieu à des délibérations du plus haut intérêt, qui ont en quelque sorte jalonné la route à suivre pour atteindre le but qu'avec le gouvernement, bien que par d'autres moyens, l'interpellation se propose.

Il est possible, dit M. Rambaud, d'ajouter au programme de l'école primaire un enseignement agricole plus développé. Tel qu'il est à l'heure présente, cet enseignement n'est pas aussi insuffisant et presque dérisoire que M. Le Play veut bien le suggérer. Il est partagé entre les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur, et mis à la portée des élèves qui les suivent. Le programme du cours supérieur comprend des notions plus métho-

diques sur les travaux agricoles, les outils aratoires, le drainage, les engrais naturels et artificiels, les semailles et les récoltes, les diverses races d'animaux domestiques, la comptabilité agricole; enfin des notions d'horticulture el d'arboriculture. M. Rambaud peut, en toute bonne foi, affirmer que ce ne sont point là de pures « banalités ». Mais un enseignement ne vaut guère que par le professeur, et M. Le Play n'a pas tout à fait tort quand il prétend que la plupart des instituteurs sont mal préparés à le donner.

C'est la faute du temps et des circonstances, et non des ministres. Il faut attendre que les dispositions prises, pour la plupart excellentes, aient porté leurs fruits. Les semailles sont à peine faites, que déjà M. Le Play et tant d'autres voudraient moissonner. Patience, laissons le grain germer, la tige s'élever, l'épi mûrir. Dans tous les examens dépendant de la direction de l'enseignement primaire, on a introduit des épreuves sur l'agriculture, et même, en ces derniers temps, la possibilité d'une composition, c'est-à-dire d'une épreuve éliminatoire, sur des matières agricoles : ces mesures ne peuvent manquer de donner dans quelques années des résultats, qu'on risque de compromettre au lieu de les assurer quand on se plaint trop hautement de la lenteur naturelle, nécessaire, avec laquelle ils se produisent.

M. Méline, ministre de l'agriculture et président du Conseil, a très bien défini le but à poursuivre, quand il a dit qu'il faut « rendre l'enseignement agricole de plus en plus pratique, de plus en plus intéressant, de plus en plus approprié au milieu dans lequel on le donne ». Là-dessus, tout le monde est d'accord; c'est sur les méthodes qu'on diffère. M. Méline serait d'avis d'étendre l'enseignement de l'agriculture, fût-ce au détriment d'autres matières dont l'utilité lui paraît moindre. Il voudrait surtout « qu'on donnât dans les examens qui doivent aboutir à la délivrance de diplômes ou de certificats d'aptitude pédagogique une plus grande place à l'agriculture ».

Une proposition a été faite à la Chambre, qui tend à attribuer aux professeurs et aux inspecteurs de l'agriculture un droit de surveillance et d'inspection sur les écoles au point de vue agricole. M. Méline est assez disposé à s'y rallier. Il désirerait que l'enseignement agricole dans les écoles normales « se rapprochât davantage de la pratique ». Il est convaincu, d'ailleurs, que les

chambres d'agriculture — qu'il projette de créer dans les divers départements — rédigeront mieux que n'importe quelle commission les programmes régionaux d'enseignement agricole.

Mais ici M. Le Play proteste. Il ne veut pas de l'intervention des chambres d'agriculture. Elles seront nommées, dit-il, à l'élection; elles comprendront donc plus de politiciens et de vagues ambitieux que d'agriculteurs praticiens; elles rempliront mal leur mandat. Voyez ce qui se passe pour les chambres de commerce: les électeurs sont en nombre infime, et les hommes compétents sont évincés par les faiseurs d'embarras.

Le débat s'est terminé par un vote qui aurait pu être intéressant s'il avait porté sur la question posée; mais il a revêtu, par le fait de l'intervention de quelques sénateurs radicaux, un caractère nettement politique. Il a d'ailleurs été favorable au ministère.

Nous voudrions tirer de cette discussion une conclusion pratique. Les divers orateurs ont à peu près démontré l'impossibilité, ou l'extrême difficulté tout au moins, de surcharger ou seulement de modifier les programmes soit de l'école normale, soit de l'école primaire. C'est, nous semble-t-il, ce qui résulte avec une clarté suffisante de la comparaison des discours de MM. Le Play et Rambaud. Inutile donc de s'acharner à chercher une solution du côté de l'enseignement théorique.

Il reste l'enseignement pratique. Dans une note à la « commission de l'enseignement agricole dans les établissements scolaire », qui siégea de décembre 1887 à mars 1888, M. Prillieux, inspecteur général de l'enseignement agricole, disait qu'il n'y a pas lieu « d'employer chaque semaine quelques heures de classe à l'enseignement dogmatique de l'agriculture »; il recommandait d'instruire là-dessus les enfants « d'une façon pour ainsi dire détournée et non par une série régulière de leçons »; pas de cours: des aperçus, des observations, à tout propos, dans les dictées, dans les promenades, au milieu des prés, au bord des routes.

Puis il y a les champs de démonstration. Nous ne voulons pas dire les champs d'expériences, qui sont des instruments d'étude et de recherches. Le champ de démonstration permet de compléter l'enseignement agricole; c'est une aide précieuse pour l'instituteur, et une leçon récréative pour les élèves. M. Calvet

a donné en exemple ce qui se passe depuis quatre ans dans un département très agricole de l'Ouest. Le Conseil général a créé trois champs de démonstration en 1894, à 20 francs par champ et par année pour achat d'engrais chimiques complémentaires du fumier de ferme à appliquer à des surfaces de 30 ares environ, qui correspondent au « journal », unité agraire de la région. Le propriétaire du champ le cultive lui-même, sous la direction du professeur départemental d'agriculture, avec le concours et sous le contrôle de l'instituteur. Et voilà tout trouvé le moyen de compléter l'instruction du maître et d'assurer celle des élèves.

L'initiative a paru si heureuse que l'année suivante, en 1895, le Conseil général subventionnait trente champs de démonstration, qui sont devenus soixante-cinq en 1896 et quatre-vingt-dix-sept en 1897. Le ministère de l'agriculture vient, de son côté, de doubler le subside voté par le Conseil général.

Eh bien! ne semble-t-il pas inutile de chercher ailleurs que dans la multiplication et le développement des champs de démonstration le progrès d'un enseignement agricole réellement efficace et pratique? Et point de nouvelles catégories de fonctionnaires à créer, et point de nouveaux crédits à porter au budget. L'initiative privée devançant l'intervention de l'Etat ou s'y substituant avec une richesse de résultats que l'Etat serait impuissant à obtenir : n'est-ce pas le rêve?

DOMBASLE.

L'ENSEIGNEMENT DES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

[On nous communique les bonnes feuilles du chapitre que M. Maurice Wahl consacre à la question de l'enseignement des indigènes dans la 3e édition de son ouvrage sur *l'Algérie*, qui va paraître dans quelques jours. (Librairie Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.) — *La Rédaction.*]

Est-il vrai qu'en Algérie, comme l'écrit un publiciste contemporain, « on a voulu commencer par l'école et on a échoué misérablement »? Bien loin de créer des écoles, nous avons d'abord détruit la plupart de celles, *mecids, zaouias, médersas*, qui existaient avant notre arrivée. Il eût mieux valu en tirer parti, en y faisant peu à peu pénétrer nos maîtres, nos méthodes, notre esprit. Plus tard sont venus des essais confus : les écoles arabes-françaises, les collèges arabes, l'internement des jeunes indigènes dans les lycées et collèges français. Les écoles arabes-françaises étaient en trop petit nombre pour donner des résultats appréciables; quant aux jeunes gens qu'on soumettait dans les établissements secondaires à un régime intellectuel trop fort pour leur cerveau non dégrossi, ils en sortaient l'esprit troublé plutôt qu'éclairé, avec un bagage hétéroclite de formules incomprises, de notions tronquées, d'idées extravagantes. Le mieux qu'on pût leur demander, c'était d'oublier ce qu'ils avaient appris, de retourner à leur ignorance première et de se confondre dans la masse inculte de leurs compatriotes [1].

Sans remonter aux causes de ces insuccès, on s'en autorisa pour n'en plus rien faire. Les collèges arabes avaient été supprimés par l'amiral de Gueydon, les écoles arabes-françaises disparurent l'une après l'autre. En 1882 il en restait 13 pour toute l'Algérie. Le nombre des enfants musulmans inscrits dans ces écoles et les

1. Voir pour cette question de l'enseignement des indigènes : Foncin, *l'Instruction des indigènes en Algérie*, Paris, 1883; — Rambaud, *l'Enseignement primaire chez les indigènes musulmans d'Algérie*, Paris, 1892; — Combes, *Rapport au Sénat sur l'instruction primaire des indigènes*, Paris, 1892; — Jeanmaire, *Rapports sur la situation de l'enseignement primaire en Algérie*, dans les *Exposés de la situation générale de l'Algérie* au Conseil supérieur de gouvernement; — *Bulletin universitaire de l'académie d'Alger*, Alger, 1887-1893.

autres établissements d'enseignement s'élevait à 3,172, soit un peu plus d'un élève (1.11) pour 1,000 habitants. C'était le temps où, avec une généreuse confiance dans l'efficacité de l'instruction, le gouvernement républicain, soutenu par l'opinion, faisait de si puissants efforts pour développer dans la métropole l'enseignement primaire. La situation scolaire de l'Algérie indigène ne pouvait le laisser indifférent. Dès 1879, Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique, annonçait au gouverneur général l'intention de mettre à l'étude toutes les questions intéressant son département en Algérie, « et parmi ces questions, écrivait-il, celles que soulève l'instruction primaire sont de nature à occuper la première place au point de vue de notre influence sur la race indigène ». Des missions furent organisées, la construction de plusieurs écoles décidée et mise en train en Kabylie. Le 14 février 1883 parut un décret d'organisation qui édictait le principe de l'obligation pour les enfants indigènes de sexe masculin, mais en laissant au gouverneur la faculté de l'appliquer suivant les ressources et les circonstances. Ce premier décret se trouva abrogé par la loi du 30 octobre 1886 sur l'instruction primaire, qui fut déclarée applicable à l'Algérie et complétée, pour ce qui concernait les indigènes, par le décret du 9 décembre 1887. L'instruction devait leur être donnée dans les écoles publiques ouvertes aux enfants de toute nationalité, et dans les écoles spéciales, entre lesquelles on distinguait plusieurs catégories. Le personnel enseignant devait être en grande partie français, mais on se réservait d'employer le concours d'auxiliaires indigènes, instituteurs, adjoints, moniteurs, qui furent préparés dans les cours normaux annexés aux écoles normales d'Alger et de Constantine [1]. En 1890, des programmes spéciaux furent rédigés pour être appliqués dans les écoles indigènes. On obtint ainsi quelques résultats. Le nombre des élèves, de 3,172, monta en 1885 à 5,695, en 1890 à 11,206. Toutefois les progrès demeuraient bien lents. Les communes, sur qui retombait presque toute la charge des constructions d'écoles, ne s'empressaient guère de provoquer des créations. L'Etat, qui avait à son compte les dépenses du personnel, n'affectait à l'enseignement

1. On a créé en 1893 un cours normal pour les monitrices indigènes à Taddert-Ou-Fella.

des indigènes qu'un crédit de 45,000 francs, qui fut, à partir seulement de 1887, porté à 219,000 francs. Comme il était confondu avec les crédits affectés à l'enseignement européen, on ne pouvait créer une seule école nouvelle, à moins d'obtenir une disponibilité par une suppression correspondante. Au train dont on marchait, on calculait qu'il faudrait à peu près deux cents ans pour étendre l'instruction primaire à tous les musulmans de l'Algérie.

En 1891, dans l'étude approfondie qu'il fit de l'Algérie comme rapporteur de la commission du budget, Auguste Burdeau avait été amené à examiner cette question de l'enseignement des indigènes[1]. Il proposa, pour l'acheminer vers une solution, un plan simple, net et pratique. Au lieu d'éparpiller en tous sens les efforts et les ressources, on les concentrerait sur des régions ou des points déterminés offrant les conditions les plus favorables, sur les populations agglomérées des villes et de la Kabylie. Avec des sacrifices modérés, en portant de 219,000 à 471,000 francs, pour l'élever chaque année graduellement, le crédit affecté au personnel, en inscrivant en outre un crédit de 400,000 francs pour la participation de l'Etat dans la construction des écoles, il estimait qu'on pourrait ouvrir chaque année de 50 à 60 écoles. On arriverait ainsi, dans une période de huit à dix ans, à atteindre 60,000 enfants, représentant la génération masculine d'âge scolaire pour une population de 600,000 à 700,000 indigènes, le cinquième à peu près de nos musulmans d'Algérie. Cela fait, on verrait alors à préparer une nouvelle étape. Bien accueillies par la Chambre des députés, les mêmes idées étaient acceptées par le Sénat, délibérant sur les conclusions du rapport déposé par M. Combes au nom de la commission de l'Algérie, et par le gouvernement, que représentait M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

Elles furent mises en vigueur par le décret du 29 avril 1892, qui règle le mode de répartition des subventions de l'Etat pour construction d'écoles, et par celui du 18 octobre 1892, qui fixe l'organisation des écoles, la procédure des créations, les traitements du personnel. Ce dernier reproduit quelques-unes des dispositions les plus générales du décret de 1887, mais en les complétant par des additions importantes. Il porte (article 2) « que

1. Voir Burdeau, *l'Algérie en 1891*, p. 201, 289, 293.

toute commune d'Algérie devra être pourvue d'écoles en nombre suffisant pour recevoir tous les garçons indigènes d'âge scolaire ». Il laisse comme précédemment au gouverneur le soin d'appliquer sur des points déterminés, et seulement aux garçons, le principe de l'obligation, mais il institue des commissions scolaires de notables indigènes pour concourir à l'exécution de la loi, veiller à la fréquentation, exercer un patronage sur les élèves. Il classe les écoles indigènes en *principales*, comprenant au moins trois classes et ayant à leur tête un directeur français; *élémentaires*, comprenant moins de trois classes et dirigées par un instituteur français; *préparatoires*, comprenant une seule classe et confiées à des adjoints indigènes ou à des moniteurs. En outre, des écoles enfantines et des écoles de filles pourront être établies dans les centres européens ou indigènes, lorsqu'elles seront demandées par l'autorité locale, d'accord avec la majorité des membres musulmans de l'assemblée municipale. Le décret dispose en termes formels (article 15) que dans toutes les écoles fréquentées spécialement par des indigènes « l'enseignement est donné suivant des programmes spéciaux ». Il n'est pas moins net sur le caractère pratique et professionnel de l'enseignement : « L'agriculture pratique et le travail manuel sont enseignés dans toutes les écoles » (art. 16); « dans les écoles de filles, les élèves consacrent la moitié du temps des classes à la pratique des travaux d'aiguille et des soins du ménage » (art. 18).

Ces mesures ne sont point demeurées infructueuses. De 123 à la fin de 1891, le nombre des écoles a été porté à 181, plus 12 écoles privées et 44 classes annexées à des écoles européennes; l'enseignement est distribué aux enfants musulmans par 392 maîtres ou maîtresses, dont deux cinquièmes d'indigènes. L'effectif des élèves s'est élevé graduellement à 12,263 en 1892, 13,439 en 1893, 16,794 en 1894, 19,683 en 1895, 21,022 en 1896. Dans ce dernier chiffre figurent 1,760 filles, et il convient d'y ajouter les 3,260 auditeurs musulmans des cours d'adultes; la population scolaire a donc à peu près doublé en cinq ans. Toutefois la moyenne d'accroissement annuel n'est guère que de 2,000 têtes, au lieu de 5,000 sur lesquelles comptait Burdeau. La faiblesse de cette progression tient à la lenteur avec laquelle s'opèrent les créations d'écoles. Pour exécuter le programme de

1891, il aurait fallu en ouvrir 50 ou 60 chaque année, c'est à peu près le chiffre total des créations effectuées en cinq ans, de 1891 à 1896. La participation des communes fait dépendre en grande partie de leur situation financière et de leur bonne volonté l'établissement des projets. L'administration académique est forcée de se mettre à leur allure. Aussi, à la fin de 1894, n'avait-on pu faire emploi de la totalité des crédits inscrits pour subvention de l'Etat depuis 1892. Il restait un disponible de 143,000 francs. Au budget de 1895, le crédit fut abaissé à 270,000 francs. On protestait d'ailleurs contre toute idée d'abandon ou de retour en arrière; il ne s'agissait que d'un règlement de comptes, d'une sorte de régularisation d'écritures, puisque, par le report du reliquat de 1894, on retrouvait un total de plus de 400,000 francs à distribuer en subventions. L'année suivante, on n'inscrivit plus que 265,000 francs au budget de 1896. Malgré les propositions du gouvernement, qui demandait un relèvement de 85,000 francs, le même chiffre a été maintenu pour 1897; encore la commission du budget et son rapporteur avaient-ils manifesté la velléité de l'abaisser à 200,000[1]. De réduction en réduction, le crédit est menacé de disparaître complètement. Le langage tenu dans le rapport et dans la discussion est significatif. Cette fois on ne parle plus de reliquats à employer, pas même d'économies à réaliser, mais « des doutes nombreux qui se sont élevés sur l'efficacité et l'utilité de l'enseignement indigène[2] ». Il n'y a donc pas à s'y tromper, c'est l'enseignement indigène tout entier qui se trouve remis en question.

Voyons donc ces objections qui ont paru assez fortes pour faire abandonner en 1896, après une expérience à peine commencée, le plan adopté en 1891 et 1892 au milieu d'une approbation unanime. On ne peut se plaindre qu'il ait entraîné pour l'Etat des sacrifices imprévus. Nous avons vu quelles réductions successives a subies le crédit de constructions d'écoles. Le crédit pour les traitements du personnel, qui devait s'accroître normalement de 150,000 francs par an pour répondre aux créa-

1. *Rapport fait au nom de la commission du budget*, etc. : *Services de l'Algérie*, par M. Chaudey, p. 68.

2. *Ibid*, p. 69.

tions nouvelles, a grandi beaucoup plus lentement. Il n'arrive, pour 1897, qu'à 721,900 francs, au lieu du chiffre de 1,221,900 qu'il aurait atteint si la progression prévue avait été réalisée. Mais si l'instruction des indigènes n'est pas près de ruiner l'Etat, elle écrase, paraît-il, les communes algériennes, dont la situation est tellement critique, affirme le rapporteur[1], « qu'elles ne peuvent plus s'imposer pour l'enseignement des Kabyles de nouveaux sacrifices sans s'exposer aux plus graves mécomptes et même à de véritables catastrophes ». Il faut donc que cette situation se soit singulièrement aggravée, d'une année à l'autre, puisqu'en 1895 les recettes ordinaires des communes atteignaient à un total de 24,774,056 francs, les dépenses à 21,856,091, d'où un excédent de 2,917,965 francs. Le fait n'avait d'ailleurs rien d'exceptionnel; en 1894 l'excédent était de 2,507,774 francs, en 1892 de 2,903,279 francs, etc. Ce sont ces communes qui, à elles toutes, ont été jugées incapables de supporter la dépense de 70,000 francs qui serait résultée pour elles de l'adoption du chiffre proposé d'abord par le gouvernement, repris et soutenu avec d'excellentes raisons par M. Albin Rozet.

L'argument financier n'est pas très péremptoire. Faut-il s'arrêter à celui des sociologues souvent improvisés qui déclarent *a priori* que l'indigène est par nature impropre à recevoir une instruction européenne? Il est vraisemblable que l'intelligence d'un peuple sur lequel pèse l'hérédité de longs siècles d'ignorance sera moins souple et moins compréhensive que celle des races anciennement civilisées. L'aptitude à apprendre et à comprendre se transmet comme toutes les autres. En tout cas, il suivrait seulément de là que l'indigène ne peut s'élever aux spéculations et aux raffinements de la haute culture, nullement qu'il est incapable de toute culture. Si, comme il convient en pareille matière, on veut tenir compte de l'expérience, que l'on consulte les maîtres qui ont enseigné dans les écoles arabes ou kabyles, les touristes intelligents, les hommes du métier, les pédagogues parfois éminents qui les ont visitées. Tous ont été frappés de la mine éveillée des élèves, de leur attention, de l'entrain de leurs ré-

1. *Rapport fait au nom de la Commission du budget*, etc. : *Services de l'Algérie*, par M. Chaudey.

ponses. — Soit, répondent les adversaires, mais laissez venir l'âge, la crise de la puberté. Alors tout développement mental s'arrête, cette vivacité de jeune animal apprivoisé que vous prenez pour l'éveil de l'intelligence disparaît dans le débordement de la nature brute et la bestialité de l'instinct. — Mais cette crise de la puberté ou de l'adolescence, qui correspond à une évolution physiologique de l'individu, ne se produit-elle pas aussi chez les jeunes civilisés? Elle n'empêche pas un bon nombre d'entre eux de poursuivre leurs études, pas plus qu'elle n'arrête, en Algérie, les élèves des cours normaux et ceux des médersas. Si, autrefois, la plupart de nos élèves indigènes, à peine sortis de l'école, oubliaient si vite l'enseignement qu'ils y avaient reçu, c'est qu'ils n'étaient que des individus isolés, perdus dans la masse ignorante de leurs compatriotes, à l'unisson desquels ils remettaient d'instinct leurs habitudes, leurs sentiments et leurs pensées. La vérité est qu'il faut opérer sur des ensembles, de manière à créer des milieux, des centres de culture française, destinés à se grouper, à s'agglomérer et enfin à se rejoindre un jour pour couvrir toute l'Algérie. C'est sur cette donnée qu'avait été conçu le plan de 1891.

Autrefois, quand il n'y avait pas d'écoles spéciales pour les indigènes, on disait : « Les Arabes et les Kabyles ne veulent pas de l'instruction française pour leurs enfants ; nous ouvrons nos écoles, et ils n'y viennent pas ». Et l'on ajoutait : « Si l'on voulait les contraindre en leur imposant l'obligation scolaire, on provoquerait une insurrection ». On a édicté le principe de l'obligation, on l'a appliqué quelquefois, et il n'y a pas eu d'insurrection. On ne pouvait pas exiger des musulmans d'Algérie qu'ils se montrassent plus éclairés que nos paysans de France lors de la loi Guizot. Il fallait tenir compte aussi de leurs préventions religieuses, que la neutralité confessionnelle de nos écoles, la présence rassurante du thaleb ont réussi à désarmer. Sauf un très petit nombre, ils ne témoignent point d'enthousiasme, mais ils ne manifestent pas non plus de répugnance marquée. En général, en cela comme en bien d'autres choses, ils sont plutôt passifs. Ils laissent faire et se laissent faire.

Quand on affirme que les écoles indigènes n'ont pas d'élèves ou que si elles en ont c'est seulement les jours de visites ministérielles, quand on les qualifie « d'écoles à la Potemkin », ces

affirmations et ces comparaisons sont également hasardées. En 1888, dans 23 écoles recensées deux fois à l'improviste, on trouvait, sur 2,285 inscrits, la première fois 563 absents ou 24 0/0, la seconde fois 397 ou 17 0/0 [1]. En 1891, M. Rambaud, qui n'était pas encore ministre, trouvait 92 présents sur 138 inscrits à Tizi-Rached, 176 présents sur 196 inscrits à Djema-Saharidj, 121 présents sur 133 inscrits à Taourit-Mimoun, 146 présents sur 190 inscrits à Tamazirt. De toutes les circonscriptions d'inspection primaire de l'Algérie, il n'en est aucune où la proportion des absents soit plus faible que dans celle de Tizi-Ouzou, qui contient le plus grand nombre d'écoles indigènes [2]. « On peut déduire de cette observation, qui se renouvelle chaque année, remarque dans son rapport de 1894 le recteur d'Alger, que les élèves indigènes inscrits dans les écoles sont plus assidus que les élèves européens. » Il faut donc renoncer à la légende des écoles sans élèves. D'autres faits non moins significatifs témoignent de la bonne volonté des indigènes. En 1895-1896 les cours d'adultes, dont la fréquentation est absolument libre, ont compté 3,260 musulmans sur un total de 6,317 auditeurs. Alors qu'on s'est toujours étudié à ménager scrupuleusement les idées des indigènes sur le rôle et l'éducation de la femme, qu'on a formellement excepté les filles de l'obligation scolaire, en dépit de ces précautions, des mœurs, des préjugés, l'enseignement des filles a pris une importance tout à fait inattendue; en 1896 il y avait plus de 1,700 petites Arabes ou Kabyles, surtout Kabyles, dans les écoles de l'Algérie, et il a fallu ouvrir un cours normal pour former des monitrices indigènes.

Les musulmans d'Algérie ne fuient donc pas les écoles. Mais qu'y viennent-ils chercher et qu'y trouvent-ils? Ne leur donne-t-on pas une instruction hors de leur portée, trop ambitieuse, trop chargée, en leur appliquant sans discernement les programmes faits pour les enfants de France? L'histoire de cet instituteur de Kabylie, qui racontait par le menu à ses élèves la rivalité de Brunehaut et de Frédégonde, a fait plusieurs fois le tour de la presse et reparaît encore de temps en temps. On oublie que Paul Bert,

1. Burdeau, ouvrage cité, p. 206. — Rambaud, ouvrage cité, p. 54 et suivantes.

2. Tizi-Ouzou 22.22 0/0, Alger 23.48 0/0, Blida 27.21 0/0, Constantine 24.97, etc. — Rapport au Conseil supérieur de gouvernement, 1894, p. 510.

qui l'a racontée le premier, l'avait recueillie en 1882. Cela se passait au milieu des incertitudes du début, lorsque des maîtres nouvellement débarqués de France croyaient tout simple de faire la classe en Kabylie comme ils avaient l'habitude de la faire en Vaucluse ou dans le Pas-de-Calais. Mais les choses ont depuis changé. Le personnel enseignant est aujourd'hui autrement dressé, il a fait son apprentissage. Nous avons vu que le décret de 1892 dispose formellement que dans les écoles indigènes ne doivent être appliqués que des programmes spéciaux. Ces programmes sont ceux de 1890, établis par des hommes dont on ne saurait récuser la compétence. Nous admettons avec Burdeau qu'ils pourraient être encore allégés par une simplification des études d'histoire et de grammaire. Toutefois, nous souvenant que les écoles indigènes doivent être, comme on l'a dit heureusement, des écoles élémentaires de civilisation, nous ne regretterons pas trop qu'on se soit préoccupé de donner aux élèves, avec la connaissence sommaire du français et les notions usuelles les plus courantes, une idée très simple, mais très suggestive dans sa simplicité, de la communauté nationale et de cette humanité civilisée dans laquelle il s'agit de les introduire. Remarquons d'ailleurs que le meilleur du temps est consacré à l'étude du langage français parlé, de la lecture, de l'écriture, du calcul, enfin au travail manuel qui, dans la Kabylie notamment, fait de l'époque de scolarité un véritable apprentissage agricole. On comprend mal, après cela, les critiques élevées par le rapporteur du budget de l'Algérie, exprimant l'opinion « qu'il serait préférable de donner aux indigènes les notions élémentaires de français qui leur sont nécessaires, de leur donner un enseignement professionnel et utile, au lieu d'essayer de leur inculquer un enseignement scientifique et compliqué, dont ils n'ont que faire [1] ». Ce que demande le rapporteur, c'est justement ce qui existe déjà. L'enseignement indigène a ses programmes spéciaux, réduits, ses programmes pratiques à caractère professionnel. Qu'on les revise si l'on veut, qu'on tâche à les rendre plus modestes, plus accessibles, plus utilitaires encore. Mais la réduction des programmes n'implique pas la réduction des crédits, et c'est un étrange moyen de corriger

1. Rapport de M. Chaudey, p. 69.

les imperfections de l'enseignement indigène que de lui enlever peu à peu les ressources qui le font vivre.

Plus étonnantes encore sont les assertions qu'on trouve dans le même document parlementaire : « qu'il est peu probable que l'indigène se serve de l'instruction qu'on lui donne pour améliorer son état social ou celui des siens », que « sa seule pensée est d'en tirer parti pour *obtenir une place dans l'administration et devenir fonctionnaire* », qu'enfin « le résultat le plus certain des écoles indigènes est de créer, parmi les Kabyles, une nouvelle catégorie de déclassés ». M. le recteur d'Alger y avait répondu par avance[1] en dressant une statistique des professions exercées par les élèves sortis, pendant une période de cinq années, des principales écoles indigènes. A Alger, sur 137 élèves, on en trouvait 6 dans l'enseignement, 2 dans les médersas, 2 au lycée, 8 occupant des emplois au Crédit lyonnais, à la Compagnie du gaz, chez des notaires ou des avoués; 119 suivaient la profession de leurs parents, exerçaient un métier manuel ou étaient entrés en apprentissage. A Constantine, sur 58 élèves, 37 exerçaient la profession de leurs parents ou des métiers similaires, 7 restaient dans leur famille, 5 occupaient des emplois divers, etc. A Oran, sur 133 élèves, 83 suivaient la profession paternelle ou des professions analogues. A Tlemcen, sur 140 élèves, le nombre de ceux qui s'étaient adonnés à la profession paternelle ou aux métiers manuels était de 109; à Mostaganem on en trouvait 126 sur 198. Cette statistique est particulièrement intéressante pour la Grande-Kabylie. Sur 721 élèves, 54 étaient entrés dans l'enseignement, 10 étaient devenus militaires, 23 partis comme convoyeurs à Madagascer, 15 étaient décédés ou avaient quitté le pays, 1 était entré au lycée, 6 étaient devenus employés d'administrations diverses, 99 comptables ou commerçants ou élèves d'écoles d'apprentissage ou exerçant des professions manuelles, 513 étaient restés cultivateurs comme leur parents. On voit que si les écoles fournissent, comme il est naturel et nécessaire, des instituteurs, des employés d'administration ou de commerce, elles ne détournent pas des professions manuelles ou du travail agricole la très

1. *Rapport sur la situation de l'enseignement en Algérie pour l'année scolaire 1894-1895*, Conseil supérieur de gouvernement, 1896, 1re annexe, p. 68 et suivantes.

grande majorité des élèves indigènes. Il est parfaitement injuste de leur reprocher de faire des déclassés.

Nous avons vainement cherché les raisons majeures, les faits probants qui motiveraient un retour en arrière. En admettant que l'expérience soit encore trop incomplète pour qu'il s'en dégage des conclusions précises, il faut donc la poursuivre résolument, sans se rebuter aux premières difficultés de la route. Quant à nous, notre sentiment est bien net. Nous ne prétendons pas que l'école à elle seule suffise à la tâche de transformer un peuple, mais nous pensons que c'est par elle qu'on peut agir le plus efficacement sur les esprits et sur les cœurs. Nous estimons qu'en Algérie comme ailleurs elle est l'instrument de civilisation par excellence, l'arme pacifique de la conquête morale, et nous ne voudrions pas voir la France s'en dessaisir avant d'avoir terminé victorieusement le bon combat engagé contre l'ignorance et la barbarie.

Maurice WAHL.

NOTE SUR LÉONARD BOURDON

ET SON PLAN D'ÉDUCATION DU DAUPHIN

[L'auteur de la *Note* ci-dessous, M. Maurice Pellisson, docteur ès lettres, inspecteur d'académie, a soutenu en Sorbonne, en 1895, une thèse latine sur les discussions que provoqua l'éducation du Dauphin, fils de Louis XVI (*Quæ disputationes de educando Delphino, secundo Ludovici XVI filio, habitæ essent*). — *La Rédaction*.]

Parmi les ouvrages de Léonard Bourdon, qui fut de 1792 à 1795 le directeur du célèbre pensionnat appelé la Société des Jeunes Français (établi dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, aujourd'hui affecté au Conservatoire des Arts et Métiers), il en est un fort peu connu, dont il n'est peut-être pas sans intérêt de dire un mot : c'est un plan d'éducation pour le Dauphin, fils de Louis XVI.

En 1788, Léonard Bourdon avait publié à Orléans une brochure intitulée *Plan d'un établissement d'éducation nationale*. Au commencement de 1791, il fit paraître à Paris, chez Baudouin, une seconde édition de cet ouvrage, remanié et augmenté sous ce titre : *Mémoire sur l'instruction et sur l'éducation nationale*; il y avait ajouté en particulier un appendice intitulé *Essai sur la manière de concilier la surveillance nationale avec les droits d'un père sur ses enfants dans l'éducation des héritiers présomptifs de la couronne*. Il présenta son livre sous cette forme nouvelle à la Société des Amis de la Constitution (c'est le nom officiel de l'Association plus connue sous la désignation de Club des Jacobins), et Alexandre Beauharnais fit, le 11 mars 1791, un rapport élogieux sur la partie de l'ouvrage qui avait trait à l'éducation nationale. Trois autres commissaires furent chargés de rapporter les autres parties : 1° organisation extérieure des écoles publiques ; 2° objets d'enseignement public; 3° éducation des héritiers présomptifs de la couronne. Ce n'était pas un médiocre succès que d'avoir attiré l'attention de la fameuse Société.

Le 26 mars 1791, par le décret sur la régence et la garde du roi mineur, l'Assemblée nationale décida qu'elle dresserait le plan

d'éducation du Dauphin et, le 25 juin suivant, après l'affaire de Varennes, qu'elle lui nommerait un gouverneur provisoire. Il devait être formé, par le vote des membres de l'Assemblée répartis en bureaux, « une liste indicative des citoyens qui paraîtraient propres à remplir cette fonction ». Cette liste, qui comprenait quatre-vingt-dix noms, parut le 1er juillet et, dès l'abord, souleva les critiques les plus vives. Chaque parti, chaque journaliste populaire avait son homme à mettre en avant : les futurs Girondins voulaient Condorcet [1], Marat désignait Robespierre [2]. Certains remarquaient que la liste ne comprenait que des notoriétés parisiennes, et auraient voulu qu'on eût fait appel aux quatre-vingt-trois départements [3]; d'autres, comme les Jacobins, signalaient des causes d'indignité et marquaient des conditions à exiger des candidats [4]; quelques-uns enfin estimaient qu'il y avait une sorte de barbarie à déposséder Louis XVI de

1. « Condorcet fixera toujours mon choix pour la place proposée... Condorcet connaît les intrigues des cours, le caractère particulier des meneurs de tous les partis. Courageux à vouloir et toujours plus occupé à former l'opinion qu'à la suivre, sa gloire est un otage pour tous les amis de la vérité... Je le voudrais chargé de nous élever un roi tel qu'il en faut aux républicains. » (*La Bouche de fer*, n° du 5 juillet 1791.)

2. « Parmi cette multitude de scélérats, de fripons, d'hommes ignares, bas et rampants, qui ne seront jamais que des valets de cour,... je ne vois que quelques hommes de bien et un homme instruit, Servan, ex-procureur général du parlement de Grenoble. Mais il ne suffit pas d'avoir de la probité et des lumières pour former le cœur et l'esprit de l'héritier du trône, il faut un vrai homme d'Etat. Montesquieu, s'il vivait encore, serait le seul en état de remplir cette place importante; mais il y a mille à parier, vu les préjugés du moment, qu'il n'aurait pas une voix des amis de la patrie. De qui donc faire choix? du seul homme qui puisse le suppléer par la pureté de son cœur, l'amour de l'humanité et les vues politiques... de Robespierre. » (*L'Ami du peuple*, n° du 4 juillet 1791.)

3. « Pourquoi ne pas envoyer une proclamation dans les quatre-vingt-trois départements : « Louis XVI n'est plus roi des Français; il laisse un fils trop » jeune encore pour avoir hérité des vices de son père. Que celui qui se sent le » courage d'apprendre à régner à un Bourbon se présente à son département, » avec ses titres à la confiance qu'exige un tel poste, ou que celui qui a connais- » sance de quelque citoyen capable et modeste, de quelque homme de mérite » caché, le révèle à son district, etc. » (*Révolutions de Paris*, n° 104.)

4. Voici comment Biauzat terminait un discours prononcé au club des Jacobins, dans la séance du 3 juillet : « Je conclus donc à ce que nous écartions tous les académiciens, toutes les personnes qui ont reçu des faveurs de l'ancien régime, et que nous n'admettions dans nos scrutins que des hommes qui aient été pères et reconnus pour avoir été bons pères. » (*Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 20, 1791.)

toute action sur l'éducation de son fils, et que c'était un étrange abus de pouvoir que d'enlever à un père tout droit sur son enfant [1].

Dans ces circonstances, Léonard Bourdon put se flatter d'avoir trouvé le moyen de parer à toutes les difficultés et de répondre à tous les vœux. De son *Mémoire* publié chez Baudouin il détacha la dernière partie, et la fit paraître, en août ou septembre 1791, sous ce titre : *Idées sur l'éducation du prince royal.* Nous la résumerons aussi brièvement et aussi exactement que possible.

L'auteur rappelle d'abord que des circonstances extraordinaires (la fuite à Varennes) ont provoqué le décret par lequel l'Assemblée a statué qu'elle nommerait un gouverneur provisoire au Dauphin. Il pense que lorsqu'il s'agira de déterminer constitutionnellement par qui ce gouverneur doit être nommé, « la réflexion convaincra peut-être que l'intérêt national viendra à l'appui des droits naturels et inaliénables d'un père sur ses enfants pour laisser au roi cette nomination ». Mais celui que le roi aura choisi ne pourra entrer en fonctions qu'avec l'agrément du pouvoir législatif; et si Louis XVI désignait trois sujets qui seraient refusés, il perdrait son initiative et devrait choisir entre trois candidats qui seraient présentés par la législature. Le gouverneur ne pourra rien faire d'utile qu'autant qu'il aura été élu par « le concours de deux autorités combinées, l'autorité paternelle et l'autorité nationale ».

Après ce préambule, qu'il avait ajouté à la suite des événements les plus récents, Léonard Bourdon reprenait les idées qu'il avait exposées dès le commencement de l'année 1791.

L'éducation sociale, c'est-à-dire l'éducation en commun, est la seule qui convienne à un prince, parce que seule elle apprend à connaître les hommes. Mais elle comporte un danger, celui de créer à l'enfant royal une cour d'enfants et « de métamorphoser

1. « Si le roi eût nommé le gouverneur du Dauphin, il y a un mois, personne n'eût réclamé et nos représentants n'auraient pas influé dans cette nomination, ce qui eût été un grand mal, ce qui eût été inconstitutionnel. Aujourd'hui l'Assemblée nationale nommera le gouverneur du fils sans consulter le père, ce qui sera aussi un grand mal, ce qui sera barbare. On eût péché contre la Constitution, on péchera contre la nature. » (*Lettre écrite à l'Assemblée nationale au sujet de la nomination du gouverneur de M. le Dauphin*, par Bacon, électeur de 1790.)

en flatteurs des enfants libres qu'on ne lui aurait donnés que comme condisciples ».

Pour prévenir ce danger, voici le moyen dont s'avise Léonard Bourdon : « Chaque département, intéressé au succès de cette éducation (celle du Dauphin), fait choix d'un enfant de l'âge du prince. Ces quatre-vingt-trois enfants sont réunis dans la maison qui lui est destinée, et forment l'école qui lui fournira des condisciples... Le directeur de cette école est l'homme de la nation, le contrôleur de l'éducation du prince, et il est nommé par l'Assemblée nationale. Il divise son école en douze sections, de sept enfants chacune; ainsi M. le Dauphin se trouve dans une de ces sections avec six camarades. Tous les quinze jours, le gouverneur rend deux des enfants qui lui ont été confiés, qui ont passé six semaines auprès du prince, et le directeur lui en donne deux nouveaux; le même changement s'opère dans les autres sections. Nulle différence dans la nourriture, dans les vêtements et les soins extérieurs. Voilà tout le système. »

Ce système, d'après son auteur, ne pourra manquer de donner les résultats suivants. D'abord les écoliers, ne voyant dans le Dauphin qu'un enfant qui ne diffère en rien d'eux-mêmes, ne l'estimeront que pour ses qualités sociales: ce qui l'obligera à en acquérir. D'autre part, le directeur de l'école, en examinant les élèves qui, pendant six semaines, auront été soumis à la même discipline que le prince, appréciera dans quelle mesure ils en ont profité pour leur instruction et pour la formation de leur caractère et, par là, il pourra juger de la valeur du gouverneur et éclairer sur ce point les membres de l'Assemblée. Enfin, « l'échange de ces enfants » devient un moyen d'éducation très efficace, parce qu'on a soin de choisir « ceux qui peuvent réagir sur les défauts et les qualités du prince[1] ».

1. Léonard Bourdon a omis d'indiquer comment chaque département désignerait l'enfant appelé à faire partie de l'école des quatre-vingt-trois. Mais ce qui montre que son idée était, comme on dit, « dans l'air », c'est qu'il se trouva quelqu'un pour réparer son omission. Le 15 juillet 1791, un certain Delacroix, électeur du canton de Saint-Mard, district de Sainte-Menehould, adressa au Comité de constitution « quelques vues sur l'éducation du Dauphin ». Entre autres choses, on y lisait ceci : « Il paraîtrait utile et au jeune prince et à nous tous qu'il fût nommé, par chaque département, un enfant mâle de l'âge du Dauphin, à six mois près, soit en plus, soit en moins, pour

Par ces moyens, on évitait donc de dépouiller brutalement Louis XVI de ses droits de père : il restait maître de choisir un gouverneur à son fils, sans que cela pût être de conséquence ; le rôle de ce gouverneur devenait en effet fort secondaire, puisque l'éducation du Dauphin se faisait surtout par ses condisciples, ne pouvait se faire sans eux, et qu'ainsi le peuple de France se trouvait être le véritable instituteur de l'héritier présomptif de la couronne.

La brochure de Léonard Bourdon se termine par quelques considérations sur le plan d'études qu'il conviendrait de faire suivre au Dauphin : toute cette partie est assez commune et ne vaut pas d'être analysée. Mais on conviendra qu'il y a bien de l'ingéniosité dans cette conception de ce que j'appellerai *l'école modèle des quatre-vingt-trois*, et que cela méritait au moins un souvenir.

Maurice Pellisson.

---

partager son éducation. Pour parvenir à cette nomination, il serait fait, dans chaque canton, une liste de tous les enfants mâles de l'âge requis. Ces enfants seraient examinés avec soin d'abord par les municipalités de leurs paroisses, ensuite par les électeurs du canton. Les uns et les autres auraient soin de s'assurer de la bonne santé et constitution des enfants proposés, de la bonne conduite et probité de leurs pères et mères. Les électeurs, auxquels serait adjoint tel nombre de notables que vous croirez devoir fixer, en choisiraient un, au scrutin individuel et à la pluralité absolue. Ces enfants désignés par chaque canton seraient présentés à l'assemblée des électeurs du département. Tous seraient examinés de nouveau par les médecins et chirurgiens nommés à cet effet, ensuite par les électeurs eux-mêmes, lesquels à haute voix choisiraient les dix enfants qui leur paraîtraient mériter la préférence par la bonne complexion, la taille, l'agilité et les autres qualités du corps. Enfin, sur ces dix enfants, il en serait choisi un au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages, et cet enfant serait adressé au Corps législatif, aux frais du département. » (Archives nationales, F[17], 1310.)

CAUSERIE HISTORIQUE

Il fut un temps, qui n'est pas encore bien loin de nous, où l'on admettait qu'un écrivain sérieux pût composer seul une histoire universelle. Sans remonter aux chroniqueurs du moyen âge, qui commençaient ordinairement leur ouvrage par un résumé de l'histoire du monde, Bossuet donnait le titre que l'on sait à sa magistrale revue de l'histoire des peuples. En ce siècle même, le comte de Ségur a écrit en quarante-quatre petits volumes un abrégé de l'histoire universelle; et après lui l'Italien Cesare Cantù y a consacré dix années de sa vie et vingt in-octavos de sa plume. L'histoire était simple alors : dans l'antiquité, elle ne connaissait guère que les Hébreux, les Grecs et les Romains; dans les temps plus modernes, seulement les peuples de l'Europe centrale et occidentale. L'histoire était alors une œuvre d'art que l'on ciselait de son mieux. La science n'y arrivait qu'en second rang.

De nos jours, la curiosité est plus difficile à satisfaire. L'histoire prétend dévoiler le « tout de l'homme », partout où il a vécu et dès qu'il a commencé à vivre sur notre planète. De nouvelles provinces s'ajoutent chaque jour à celles que l'on avait déjà tenté d'explorer. L'on ne recule même plus devant les études *préhistoriques*. Dès lors, les sciences historiques constituent à elles seules une véritable encyclopédie. Quelques savants y fouillent des mines nouvelles, laissant à de nombreux disciples le soin de poursuivre dans tous les sens le filon entrevu. Ainsi les galeries se multiplient, se rencontrent, s'enchevêtrent et menacent de devenir pour l'explorateur non initié un labyrinthe inextricable. Il est indispensable de tenter de loin en loin un relevé bien net de la route parcourue. Dans cette fin du *siècle de l'histoire*, il fallait dresser le bilan des découvertes faites et des connaissances acquises. Les érudits étaient trop dispersés dans le domaine de la science. Il fallait sonner le ralliement pour une tâche commune.

I

Deux maîtres historiens, MM. Lavisse et Rambaud, ont lancé le coup de clairon. Ils ont mobilisé à leur suite une nombreuse équipe de travailleurs, les plus compétents et les plus consciencieux, pour élever ce monument de l'exposition universelle de la science historique. Ils ont demandé à ces savants, déjà connus pour la plupart par leurs études spéciales, de les résumer au public sous la forme la plus concise et la plus accessible. Pour entreprendre une tâche si lourde, il fallait une incontestable autorité et un grand courage. MM. Lavisse et Rambaud ont pleinement réussi. En quatre ans, depuis 1893, ils ont fait paraître les neuf premiers volumes de leur histoire générale, qui commence en 395 à la chute de l'Empire romain et qui en est arrivée à l'année 1815. Les trois derniers volumes seront consacrés à la période de 1815 jusqu'à nos jours [1].

Neuf tomes compacts d'environ 1000 pages chacun, c'est beaucoup, dira-t-on. Il semblerait que l'épaisseur des volumes dût décourager le lecteur; comment se retrouver dans le déballage incohérent d'un tel amoncellement de richesses? L'écueil a été évité, grâce à une heureuse division du travail. Chaque volume comprend une grande période historique : 395-1095, 1095-1270, 1270-1492, 1492-1559, 1559-1648, 1648-1715, 1715-1789, 1789-1799, 1799-1815. Des chapitres qui se suivent dans un ordre à peu près invariable sont consacrés à la puissance prépondérante en Europe (monde romain, empire carolingien, sacerdoce et empire, Charles-Quint, France de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire), puis à l'Angleterre, à l'Espagne, aux pays scandinaves, slaves et musulmans, aux révolutions de l'Asie, et dans les derniers volumes à la formation des grands empires coloniaux et des Etats américains. Les institutions y tiennent une grande place : le monde féodal, les communes et la bourgeoisie, l'histoire du Parlement anglais, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, etc. On

1. *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, publiée sous la direction de MM. Ernest Lavisse et Alfred Rambaud. Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs. Neuf volumes déjà parus (1893-1897).

n'y oublie ni les progrès du commerce et de l'industrie, ni le mouvement des lettres, des arts et des sciences à chaque époque caractéristique. C'est donc un kaléidoscope complet, mais harmonieux aussi, de la science historique. Il ne faut y chercher ni les longs catalogues de rois et de dynasties, ni les descriptions minutieuses de guerres, ni les menus événements de la chronique locale. L'histoire est vue sous ses grands aspects; tout est clair, bien distribué, facile à suivre. C'est un récit vivant et souvent pittoresque; et l'on s'explique que beaucoup de lecteurs attendent avec impatience la livraison bimensuelle, qui leur apportera la suite d'un chapitre interrompu au bon moment par l'implacable coupure typographique.

Loin de déconcerter par leur masse, ces énormes volumes peuvent paraître à beaucoup de lecteurs trop rapides et presque insuffisants. Les historiens auxquels sont distribués les différents chapitres sont soumis au régime du lit de Procuste : le nombre des pages leur est strictement mesuré; à eux de ne point dépasser la limite fixée d'avance. Il faut donc que leur plume coure vite en effleurant beaucoup de sujets qui demanderaient des explications plus complètes. Aussi les renseignements sont-ils parfois trop rapides ou tout à fait insuffisants sur les points encore mal connus de l'histoire.

Jusqu'à ces dernières années, on pensait que Philippe Auguste avait réuni la *cour des pairs* pour juger son vassal félon Jean sans Terre, et n'avait procédé à la conquête de ses domaines de France qu'après une sentence de condamnation régulièrement rendue contre l'assassin. M. Bémont a démontré[1] qu'il n'y a pas eu de procès criminel, ni de condamnation à mort, ni de déposition du roi Jean. D'après lui, une sentence de confiscation fut prononcée dès 1202 par la *cour du roi*, sur la plainte de Hugues de Lusignan auquel Jean avait enlevé sa fiancée, et sur le refus du roi d'Angleterre de comparaître. Puis Philippe aurait profité, pour exécuter cette sentence, de l'indignation générale soulevée par la disparition et le meurtre probable d'Arthur. Enfin, le *procès criminel* aurait été imaginé en 1216 par Louis de France, fils de Philippe. A cette époque, Louis tentait de conquérir l'Angle-

1. *Revue historique*, t. XXXII, sept.-nov. 1886.

terre, et il essayait d'appuyer son droit sur une prétendue condamnation antérieure du roi assassin. Dans l'*Histoire générale*, cette affaire est traitée à deux chapitres différents. M. Luchaire, au chapitre sur la France (II, p. 367), nous dit : « Bien que la critique historique ait mis hors de doute que Jean sans Terre ne fut pas condamné à mort pour le meurtre du jeune duc, il n'en est pas moins vrai qu'un arrêt de la cour royale prononça la confiscation de ses Etats continentaux pour avoir violé ses obligations féodales et n'avoir pas répondu à la citation de son suzerain (avril 1202). » M. Bémont ajoute au chapitre sur l'Angleterre (II, p. 634) : « Les chroniqueurs du temps se contentent de dire qu'Arthur « disparut subitement » ; mais de bonne heure de claires allusions désignèrent le meurtrier. La justice humaine n'avait pas de prise sur lui, et, quoi qu'on en ait dit, Jean n'a jamais été condamné à mort pour son crime ; du moins, il le paya de ses plus belles provinces, qu'il ne défendit même point. » Ainsi, ces deux savants n'ont pu même aborder la controverse qu'ils ont tous deux contribué à trancher dans leurs travaux antérieurs. C'est par prétérition seulement que nous sommes assurés que la *cour des pairs* n'a pas été réunie et n'a pas prononcé le jugement. Peut-être eût-il été nécessaire, pour le commun des lecteurs, d'insister plus longuement sur le renversement d'une légende.

Quelques autres exemples topiques nous permettront de faire comprendre la substantielle brièveté du récit et l'inconvénient que peut présenter cette concision excessive dans les questions controversées. Certaines histoires s'étendent encore avec complaisance sur le soufflet que Sciarra Colonna aurait donné au pape Boniface VIII : « Les paroles de Nogaret purent être violentes, dit M. Coville, les gestes des Colonna menaçants ; mais il n'y a pas eu de voie de fait. » (III, p. 35.) Au lecteur de croire sur parole l'affirmation de l'historien ; celui-ci ne dispose point d'assez de place pour pouvoir discuter les sources. A propos du siège de Calais, M. Coville écrit encore : « La ville était perdue ; le 3 août, six bourgeois vinrent en chemise apporter les clefs au roi d'Angleterre. A leur tête était Eustache de Saint-Pierre. Bréquigny, à l'aide de pièces retrouvées à Londres, a cru découvrir des traces de faveurs compromettantes accordées par Edouard III aux courageux otages et surtout à Eustache de Saint-Pierre. Les faits sont

très obscurs. En tout cas, après six mois de siège, la ville fut évacuée; il y resta vingt-deux bourgeois. » (III, p. 79.) Ici point même d'allusion au dramatique récit de Froissard qu'on lit partout, ni aux raisons qui doivent le faire considérer justement comme controuvé.

D'où vient la légende de Guillaume Tell? Comment s'est-elle localisée dans toute la région du lac des Quatre-Cantons? La popularité impérissable du héros suisse réclamait une tentative d'explication qu'on trouve, d'ailleurs, dans l'excellent ouvrage de M. Himly[1]. L'*Histoire générale* ne fait qu'indiquer la difficulté : « Si un homme du nom de Guillaume Tell a probablement existé, nous ne savons rien, malheureusement, de ces baillis légendaires qui auraient, dit-on, dépassé la mesure du caprice et de la tyrannie. Scènes d'oppression outrageante, histoire du chapeau de Gessler, anecdote de la pomme abattue sur la tête d'un enfant, ce ne sont là que des légendes qui s'harmonisent merveilleusement avec la poésie de ces belles montagnes et le fier caractère de leurs habitants. » (M. G. Blondel, III, p. 613). De brèves allusions tiennent lieu d'explications indispensables. Que penser de l'existence de Jeanne Hachette à Beauvais? « Les femmes elles-mêmes, dont Jeanne Lainé, dite Jeanne Hachette, est restée la personnification plus ou moins légendaire, s'étaient montrées sur la brèche. » (M. L. Pingaud, III, p. 180). Charles IX doit-il être compté parmi les massacreurs de la Saint-Barthélemy? « Si l'on en croit d'Aubigné, Charles IX aurait tiré d'une fenêtre sur les protestants qui passaient la Seine. » (M. Blondel, V, p. 145). Rien de plus.

Cette méthode facilite la lecture : toutes les discussions théoriques sont soigneusement évitées. Le lecteur, homme du monde, peut y trouver son compte. Le travailleur éprouve, au contraire, une certaine déception, puisque les points douteux ne lui sont même pas indiqués, puisque toutes les discussions semblent être systématiquement bannies. Sans doute les ouvrages spéciaux permettent de trouver les solutions des problèmes historiques. Il eût été bon tout au moins de les résumer dans l'*Histoire générale*. C'est ainsi seulement que le bilan des plus récentes assertions de la science historique pouvait être rigoureusement établi. Loin

1. *Histoire de la formation des Etats de l'Europe*, t. II, p. 361.

de nous la pensée d'accuser les auteurs des différents chapitres d'ignorer l'importance de ces questions délicates. Ils ont mis l'histoire au point, mais pour les initiés seulement; leur récit ne pèche ni par oubli, ni par erreur; il pèche seulement par omission, et ces omissions ne leur sont pas imputables, puisqu'ils ne pouvaient disposer de la place nécessaire à de plus longs développements.

Cette excessive concision, qui fait souvent ressembler l'*Histoire générale*, malgré ses énormes dimensions, aux pages forcément serrées d'un précis, est surtout apparente dans l'histoire de France, comme si, dans un avenir peu éloigné, une autre collection similaire, exclusivement réservée à la France, était destinée à réparer les lacunes de celle-ci. Au contraire, l'histoire étrangère, surtout celle du monde oriental et colonial, est plus largement traitée. M. Rambaud s'est souvenu de son immuable affection pour l'Europe slave, et pour les entreprises d'expansion coloniale. A ces questions d'un si haut intérêt sont consacrés les chapitres les plus abondants et les plus nouveaux. L'histoire en quelque sorte classique de l'Europe occidentale est bien connue et peut être rapidement résumée sans trop de danger; l'on doit supposer le lecteur capable de lire entre les lignes. Au contraire, l'histoire orientale et celle des peuples extra-européens n'est presque pas encore sortie des livres spéciaux. Il était bon d'en offrir un tableau d'ensemble facile à suivre et séant à la vue. C'est la grande originalité de cette encyclopédie historique. Nous y retrouvons, en tête, M. Rambaud lui-même, qui, bien que chargé du soin de la direction effective, n'a pas dédaigné de nous présenter l'histoire de l'Europe du Sud-Est pendant les croisades, la fondation de l'Empire ottoman, l'histoire politique de l'Hindoustan du XVe au XVIIIe siècle, et de nous résumer quelques-uns des plus intéressants chapitres de sa belle Histoire de Russie[1].

A ses côtés, voici M. Léon Cahun qui nous révèle l'histoire des Mongols; et combien elle est attachante et imprévue! Témoudjine est en scène; c'est le *Tchenguiz-Khagan*, l'empereur inflexible ou absolu, que nous avons baptisé Gengiz-Kan, ce qui

1. Voir, sur M. Rambaud, historien de la Russie, notre Causerie historique dans la *Revue* de juillet 1896.

est son titre et nullement son nom. On l'avait dit déjà; mais tout le monde ne le savait pas encore, et il était bon de le redire. Ce Témoudjine ne ressemble nullement à un fléau de Dieu, qui ne laisse après lui que le désert. C'est un politique comme Attila; c'est, plus encore que lui, un organisateur. Ses armées ne sont pas la cohue de ces hordes indisciplinées qu'on se figure. Elles sont organisées solidement. Avant lui, l'unité de combat était de cinquante hommes et se formait sur cinq rangs présentant dix hommes de front, les deux premiers armés de lances, les trois derniers de javelines, sans compter l'arc et le sabre demi-courbe, armes nationales des Mongols. « Cette disposition par pelotons de cinquante donnait des escadrons de cinq cents et des corps d'armée de cinq mille hommes en formant ses corps à mille hommes sur cinq de profondeur. Témoudjine divisa ses cavaliers en corps de mille hommes chacun, il mit l'unité de combat à cent hommes et doubla son front; innovation importante, véritable révolution tactique dans une armée de 1188. » (II, p. 921.) Ce Gengiz-Kan, précurseur de Gustave-Adolphe, n'était guère connu jusqu'ici, et nous pouvons nous étonner de lui voir des troupes plus régulières et mieux disciplinées que nos armées de la guerre de Cent ans. Pendant les formidables luttes qu'il soutenait en Occident, la paix profonde de l'âge d'or régnait en Mongolie. Cet empereur avait des généraux, un Djebé, un Souboutaï, qui opéraient pour lui la soumission de la Perse et des Slaves chrétiens. A sa mort, « il fallait choisir entre l'Ouest et l'Est, entre l'Asie turque et la Chine; les Mongols choisirent la Chine; le lendemain de la mort du Tchenguiz, la dissolution de son empire était inévitable » (II, p. 943[1]).

MM. Ern. Denis et Sayous se partagent l'histoire des Slaves occidentaux et des Hongrois, tous les deux désignés et comme imposés par leurs études antérieures. Le savant historien de la Bohême nous montre à travers les âges l'endurance et la vitalité de la grande famille des Tchèques. La touchante tragédie du supplice de Jean Huss, la lutte acharnée de la Bohême contre ses

1. L'histoire de Gengiz-Khan remplit trente-cinq pages; celle de la réorganisation de la France par Henri IV et par Sully, neuf pages seulement. Cela manque un peu de proportion, bien que le second des sujets soit beaucoup plus connu que le premier. Mais combien il a aussi plus d'importance!

oppresseurs politiques et religieux, les tentatives d'affranchissement démocratique qui avortent dans le sang pour aboutir à la prédominance d'une oligarchie étroite et à l'établissement d'une sorte de république royale de Bohême, où le pouvoir tombe entre les mains d'une aristocratie aussi ingouvernable que celle de la Pologne, telles sont les péripéties de ce long drame que l'auteur se vante de n'écrire « ni sans amour, ni sans colère ». La haine est pour les Habsbourgs oppresseurs des Tchèques; l'amour est pour Jean Huss, pour Ziska, pour Georges Podiébrad, pour tous ceux qui ont travaillé au salut de la nationalité tchèque. Cette nationalité semble détruite à jamais à la suite de la bataille de la Montagne Blanche et de l'effroyable réaction catholique qui commence en 1621 et qui avait pour but « de détruire un peuple ». Les plus nobles fils de la nation furent décapités ou frappés de verges et chassés du royaume; les trois quarts du sol furent enlevés aux légitimes propriétaires. « Le changement qui se produisit fut tel qu'on ne saurait le comparer qu'à ce qui s'était passé dans certaines régions au début du moyen âge. » (V, p. 523.) La Bohême subit désormais la domination autrichienne, qui lui évite la conquête étrangère et le partage; si bien que, par un revirement inattendu, les Tchèques professent aujourd'hui un attachement sincère pour les Habsbourgs, « réunissant dans leur âme deux sentiments qui paraissent contradictoires à un observateur superficiel, un patriotisme tchèque très ardent et un loyalisme très sincère et très profond ». Toute cette histoire à peine entrevue jusqu'ici, où les destinées des Tchèques et des Allemands sont si étroitement mêlées, est mise en pleine lumière et racontée avec un rare bonheur d'expression. L'auteur domine de haut son sujet; il est à l'aise pour nous y promener : nul guide n'est plus sûr ni plus suggestif. — M. Sayous nous dépeint, en une esquisse qui fait pendant, la nationalité magyare étroitement serrée entre les Turcs et les Allemands; et ces mêmes Habsbourgs sauvant les Magyars du fanatisme musulman, les rattachant à leur despotisme débonnaire. La nation magyare, après tant de secousses, sent le besoin de la paix « au point et au risque de sacrrifier une grande partie de son autonomie. Son esprit chevaleresque bouillonnera désormais pour et non contre la dynastie. Quand elle *s'insurgera*, ce sera pour le *roi*. » (VI, p. 606.) Ainsi

s'explique par la connaissance du passé le loyalisme qui dure encore des Tchèques et des Magyars à l'égard de la vieille dynastie de Habsbourg-Lorraine.

L'histoire des Etats-Unis forme une monographie complète dont s'est chargé M. Moireau. Cet homme d'affaires aimable, qui est en même temps un savant distingué, semble avoir accaparé le monopole des études américaines. Il y est le maître incontesté. Il apparaît au tome IV en racontant les premières explorations en Amérique, et il poursuit sans interruption, jusqu'en 1815, l'étude si attachante de la formation des Etats américains. Il faut lire son remarquable chapitre sur l'Amérique française au temps de Louis XIV. « Presque tout le romanesque de l'histoire coloniale américaine appartient aux Français. Aucune autre nation n'envoie des missionnaires si dévoués, des aventuriers si entreprenants. La France donne leurs noms au Mississipi et au Saint-Laurent, à la Caroline et à la Louisiane, aux Iroquois sur l'Ontario et aux Gros-Ventres à l'ouest des monts Rocheux, au *portage* et à la *prairie*. » Les voyages de Cavelier de la Salle, l'administration de Talon et de Frontenac n'ont pas de secret pour M. Moireau. Il affirme, et avec raison, que Jumonville « a été tué dans un combat et non assassiné comme on l'a prétendu trop longtemps à tort » (VII, p. 529). Il excelle à démêler les intérêts des partis et leurs transformations, à dessiner la physionomie de leurs chefs. Au lendemain du vote de la constitution de 1787, ceux qui s'appellent les *fédéralistes* (c'est-à-dire les partisans du pouvoir fédéral) veulent organiser un pouvoir central très fort; Hamilton et John Adams sont leurs chefs; Washington inclinerait vers ce parti si sa situation de président ne l'élevait au-dessus de toutes les factions politiques. Au contraire, les *républicains* (c'était le nom qu'avaient pris à l'origine les *démocrates*) n'ont accepté la constitution que dans sa signification la plus étroite, comme une stricte limitation du pouvoir central et la sauvegarde des droits particuliers des Etats; leurs chefs sont Jefferson et Madison. Les fédéralistes gouvernent pendant la présidence de John Adams (1797-1801). Les républicains arrivent au pouvoir avec Jefferson (1801-1809), et Madison (1809-1817), et alors une interversion des rôles se produit : les fédéralistes rééditent les doctrines soutenues sur les droits des Etats par les républicains, quand ceux-ci n'étaient pas

au pouvoir; les républicains cherchent, au contraire, en toute circonstance à accroître les moyens d'action du pouvoir central[1]. M. Moireau a commencé une grande histoire des Etats-Unis qui s'arrête pour le moment aux premières années de ce siècle. Il nous fait désirer plus ardemment la suite en nous donnant à l'avance le résumé de son grand travail.

Il ne faudrait pas croire que l'histoire de France fût systématiquement écourtée. L'histoire intérieure de la Révolution a été confiée à M. Aulard; et grâce à cet heureux choix nous sommes en possession dès aujourd'hui des conclusions de la vaste enquête qu'a entreprise depuis douze ans ce chercheur infatigable et dont les éléments se retrouvent soit dans ses articles de la *Révolution française*, soit dans les préfaces et les notes du grand recueil des Actes du Comité de salut public, soit dans de nombreuses monographies, soit surtout dans son enseignement de la Sorbonne, si solide et si fécond. Nul ne connaît mieux que lui les orateurs de nos diverses assemblées, les pamphlets, journaux et libelles qui éclosent en foule dans l'atmosphère surchauffée de Paris. Nul ne pénètre mieux les instincts populaires, ne montre avec plus d'abondance de détails l'action de l'opinion sur les pouvoirs révolutionnaires, qui ne font souvent que confirmer des réformes accomplies d'elles-mêmes. Ainsi la révolution municipale du 14 juillet se répand par une sorte de commotion électrique de Paris dans la province « et jusque dans les campagnes ordinairement si lentes à agir »; partout des conseils et une milice sont constitués. La Constituante n'a guère qu'à enregistrer et à coordonner. Ainsi, après le 10 août 1792, la Convention nationale est nommée au suffrage universel et direct. Ainsi, vers le milieu de l'année 1793, ce sont les délégués des fédérations de province

1. Le nom de *républicain* a été porté successivement aux Etats-Unis par chacun des deux partis qui s'y disputent le pouvoir et qui ont gouverné tour à tour. Un de ces partis, dominant dans les Etats du Nord, s'est appelé d'abord *fédéraliste* (dans le sens de « centraliste »), puis *whig;* lorsque commença à être posée la question de l'abolition de l'esclavage, il prit le nom de *républicain*, qu'il porte encore: c'est lui qui, dans la guerre de sécession, lutta pour les droits de l'Union. L'autre parti, dominant dans les Etats du Sud, s'était appelé, à l'origine, *républicain;* mais dès le commencement de ce siècle ses adhérents prirent le nom de *démocrates*, qu'ils ont conservé: ce sont eux qui, en 1861, ont voulu détacher de l'Union les dix Etats du Sud pour y maintenir l'esclavage.

qui réclament et obtiennent la levée en masse. Au-dessus des partis politiques, dont les chefs ont souvent attiré sur eux une trop grande part d'attention, il y a le peuple qui est profondément attaché à la révolution sociale consacrée dans la fameuse nuit du 4 août 1789, à la République proclamée le jour même de la réunion de la Convention nationale (21 septembre 1792). C'est lui qui se met avec la Commune de Paris contre les Girondins pour en finir avec les discordes intérieures et détourner vers la frontière toute l'attention du Comité de salut public. C'est lui qui abandonne Robespierre au 9 thermidor, parce qu'après Fleurus l'échafaud doit être abattu et le retour au régime légal s'impose.

Le récit de M. Aulard est sobre, nourri et condensé. Point de portraits des héros de la Révolution; point de jugements sur les grands acteurs, ni sur les grandes journées. Les faits parlent d'eux-mêmes et ils ont tout seuls leur éloquence. Si l'on sent percer l'admiration pour Danton, le grand patriote toujours oublieux de lui-même, et la haine contre Robespierre, le sectaire hypocrite qui aspire à la dictature, « le faux philosophe qui voulut couronner le mouvement encyclopédique par l'établissement d'une religion d'État, le pontife qui mit au service de ses idées la calomnie, l'assassinat, tout le système d'hypocrisie sanguinaire qui est le propre des gouvernements théocratiques », c'est que ces deux hommes sont successivement les inspirateurs de la Convention et les vrais chefs du gouvernement de la France. Mais ce sont leurs paroles et leurs actes qui les jugent; l'historien n'apparaît pas.

On peut regretter que M. Aulard n'ait pas eu à traiter l'histoire religieuse. Il n'est possible de la séparer de l'histoire des réformes intérieures que par une fiction dangereuse pour la compréhension des événements. Comment expliquer les difficultés intérieures des années 1791 et 1792 sans connaître la constitution civile du clergé? Comment comprendre l'état d'âme de Robespierre et la suite de ses desseins s'il est interdit de rien dire de la religion nouvelle de l'Être suprême? M. Aulard a écrit un volume fortement « documenté » sur le culte de la Raison et de l'Être suprême [1]; il a consacré une année entière de son enseignement à étudier le

1. Chez Alcan, 1892.

Concordat, et voici qu'on lui interdit de faire aucune incursion dans le domaine religieux ; il doit résumer le gouvernement intérieur du premier consul en gardant un silence obligé sur les relations du nouveau chef d'Etat avec le clergé et sur ses négociations avec le pape ! A séparer aussi arbitrairement des faits connexes, on risque de fausser les inductions que l'on peut tirer de l'étude des événements, de mettre en contradiction des méthodes opposées. Nous croyons pouvoir affirmer que M. Aulard aurait donné au chapitre *De l'Eglise et de la Révolution* des conclusions très différentes de celles de M. E. Chénon. Ainsi l'unité se trouve rompue. On a répété souvent que la Révolution française est *un bloc :* s'il est permis d'y tailler quelques gros morceaux, au moins doit-on s'interdire d'en multiplier les fragments.

La séparation de l'histoire étrangère et de l'histoire intérieure ne pouvait être évitée. On a cherché dans ce compartiment de *l'étranger*, si chargé au temps de la Révolution et de l'Empire, à ne pas se perdre dans le détail des opérations militaires, mais à mettre en lumière ce qui est le plus essentiel et le moins connu : le programme diplomatique des Girondins et des Montagnards, de Danton et de Robespierre, l'organisation et les transformations de la Grande Armée, les expéditions maritimes d'Irlande et de Saint-Domingue, etc. Il suffit d'ailleurs de rappeler que l'*alliance franco-russe* a été traitée par M. Vandal, la *campagne de Russie* par M. Rambaud, la *campagne de France* par M. Henry Houssaye, le *congrès de Vienne* par M. Sorel, pour montrer tout le soin qui a présidé à la réunion des collaborateurs et témoigner du haut intérêt que présente le remarquable volume consacré à l'histoire du Consulat et de l'Empire. Cette lecture n'empêchera pas celle de Thiers ; mais elle est indispensable pour le compléter sur des points de détail ou le corriger d'après les conclusions les plus nouvelles et les mieux fondées de la science historique.

L'*Histoire générale* présente donc pour les travailleurs le grand avantage d'être constamment mise au courant. S'ils doivent trop souvent suppléer aux lacunes qu'impose l'inéluctable nécessité de résumer, ils y trouvent cet avantage inappréciable d'une *bibliographie* excellente. A la suite de chaque chapitre, l'auteur indique les sources à consulter : d'abord les *documents d'archives*, manuscrits ou publiés, puis les histoires générales et particulières, les

travaux spéciaux français ou étrangers. Que de recherches vaines vont être épargnées aux futurs historiens, aux étudiants de nos universités, à tous ceux qui commencent l'étude d'un sujet, qui veulent en dégager les abords, en constituer les assises premières! C'est la rubrique *Bibliographie* qui attirera surtout les vrais savants vers l'*Histoire générale* et lui assurera sa place dans les bibliothèques les plus austères. Elle a plu au grand public par la clarté de la méthode, par l'abondance des révélations sur les Etats lointains, par la sûreté des résultats produits, par la belle ordonnance de l'ensemble, par la vivacité des récits. Son immense succès est un succès de très bon aloi, puisqu'elle peut rendre un égal service aux amateurs et aux savants, puisqu'elle réunit dans une heureuse harmonie l'agrément et le sérieux.

II

Nous pouvons rapprocher de l'*Histoire générale* une autre collection dont la marche est plus lente, mais qui n'est pas appelée à rendre moins de services : la *Bibliothèque d'histoire illustrée*[1]. L'aspect n'en est nullement rébarbatif : les volumes sont faciles à manier, illustrés de très nombreuses vignettes qui sont toujours des reproductions de monuments et de pièces authentiques et qui aident la mémoire en égayant les yeux. L'histoire-bataille y est considérée comme connue. C'est l'histoire des idées et de la société qui tient dans ces volumes la place d'honneur. Une bibliothèque n'est pas un magasin où doivent s'empiler nécessairement des études également complètes sur tous les peuples et sur toutes les époques. L'amateur doit choisir les moments les plus intéressants dans les annales de l'humanité. La *Bibliothèque d'histoire illustrée* ne s'ouvre, en effet, que pour les grandes époques de l'histoire de la civilisation. Chacun des volumes retrace le portrait d'une nation à un moment donné de son histoire, et, tout en ayant son unité propre, il est préparé et composé de manière à pouvoir s'adapter dans un cadre d'ensemble. L'histoire de l'anti-

1. *Bibliothèque d'histoire illustrée*, publiée sous la direction de MM. J. Zeller (de l'Institut) et H. Vast. Chez L.-Henry May (ancienne maison Quantin). — Les deux premiers volumes, publiés en 1891, ont précédé de deux ans l'apparition du premier volume de l'*Histoire générale*. Douze volumes ont paru jusqu'à ce jour.

quité, l'histoire de France et l'histoire étrangère y occupent une place proportionnée à leur importance respective. C'est donc une revue générale de l'histoire des mœurs à travers les âges.

Les maîtres de la science historique n'ont pas marchandé leur concours. Ils ont accepté de condenser pour un public plus large que le petit clan des savants les travaux qui ont fait leur réputation. M. Perrens y a décrit en un volume plein de choses et d'idées la vie politique, économique, littéraire et artistique de Florence pendant les derniers siècles du moyen âge. C'est « la substantificque moelle » de sa belle *Histoire de Florence*, que trop peu de lettrés ont le temps d'étudier. Le très savant auteur des fouilles d'Olympie, M. Monceaux, dans *la Grèce avant Alexandre*, nous fait grâce des guerres médiques et de la longue querelle de Sparte et d'Athènes; mais il passe en revue les croyances religieuses des Grecs, leurs institutions civiles et politiques, l'art et les mœurs. Son regard embrasse le monde hellénique entier dans toute l'étendue de son domaine, dans toute la riche variété de sa vie. C'est un tableau de la vie grecque jusqu'au IVe siècle, largement dessiné, aux vives couleurs nuancées de la main la plus alerte. — Le système impérial parvenu à son plus complet développement nous apparaît dans l'*Empire romain* de M. Peyre. — L'aurore des institutions féodales commence à poindre dans le très solide et très substantiel volume *la Gaule mérovingienne* de M. Prou, l'un de nos jeunes médiévistes les plus justement estimés à l'étranger. — Elles fleurissent dans leur plein épanouissement dans *la France sous saint Louis*, de M. Lecoy de la Marche, sitôt ravi à la science et dont ce dernier ouvrage a été comme le testament scientifique.

La gracieuse et frivole société française du XVIIIe siècle est peinte avec les touches légères qui lui conviennent dans *la France sous Louis XV* de M. H. Carré et dans *Louis XVI et la Révolution française* de M. Maurice Souriau. Nulle mention ici des revirements de la politique extérieure, ni des lamentables échecs de la guerre de Sept ans, ni de la perte des colonies françaises, ni des grandes journées de la Révolution. La matière est plus délicate et subtile : c'est la fine fleur de cette société de l'ancien régime que l'on voit vivre à la cour, dans les conseils et les ministères, dans les salons et au théâtre, à la ville et en province, encadrée

de loin par la foule grondante de la bourgeoisie et des paysans. M. Carré a des tendresses particulières pour le monde de la robe, qu'il fréquente en intime depuis de longues années. Il a hanté ces hôtels du Marais où les magistrats de jadis, dont nous exagérons volontiers la gravité, aimaient à oublier toute décence. Il les connaît tous, les d'Aguesseau, les Séguier, les Joly de Fleury. Paris ne lui suffit pas: il sait aussi bien comment vivait un Dupaty à Bordeaux, un La Chalotais à Rennes, quand il n'était pas exilé dans quelque infime bourgade des environs d'Angoulême. Il n'est pas moins bien informé sur les intendants, un Tourny et un Turgot. Son engouement ne le rend pas aveugle. Il est sévère pour cette magistrature si frivole, si égoïste souvent, qui, dans la dissolution de la vieille monarchie, cherche à se hausser jusqu'au pouvoir législatif. De savantes monographies de M. Carré sont venues depuis l'apparition de ce brillant exposé compléter sa contribution aux études sur le règne de Louis XV, et nous ne serions pas surpris qu'il méditât d'en écrire une histoire complète.

M. Edgar Zevort, dans sa *France sous le régime du suffrage universel*, n'a fait de même que préluder à sa grande histoire de la troisième République[1]. MM. Carré et Zevort procèdent d'une façon inverse de M. Perrens : au lieu de donner à la *Bibliothèque d'histoire illustrée* le résumé des grands travaux qui, les ont fait connaître, ils lui en dédient seulement la préface.

Ces deux grandes collections, sœurs par le but poursuivi, le sont aussi par leurs collaborateurs. M. Sayous n'a fait que résumer dans deux trop courts chapitres de l'*Histoire générale* ses *deux Révolutions d'Angleterre*, l'ouvrage qui a si dignement ouvert la série de la *Bibliothèque*. Sous sa plume revivent trois générations de ce peuple anglais si curieux à observer dans le développement de ses idées politiques, de ses croyances religieuses, de ses goûts littéraires, de ses progrès scientifiques. Pendant tout ce XVIIe siècle anglais, la religion détermine ou fait dévier les événements politiques, les âmes montent très haut ou descendent très bas; les caractères sont tantôt énergiques pour le crime comme pour l'héroïsme, tantôt déprimés par la recherche

1. Voir, pour cet ouvrage de M. E. Zevort, la *Revue pédagogique* de janvier et de mai 1897.

du plaisir et l'abus de l'intrigue; les qualités et les défauts de la race s'exaltent dans la lutte, et cette lutte a pour enjeu les libertés politiques et religieuses de tout un peuple. L'esprit religieux préside à tout; les savants y affectent le ton des prédicateurs et s'y complaisent dans la science apologétique. Nul mieux que M. Sayous n'était préparé par ses doubles études de théologien et d'historien à donner un aperçu lumineux de cette histoire difficile.

M. Mariéjol, qui s'est fait une spécialité des études espagnoles, a donné à MM. Lavisse et Rambaud une très rapide esquisse, nécessairement incomplète, de l'histoire d'Espagne pendant le XVIe siècle (1474-1556). Dans son *Espagne sous Ferdinand et Isabelle*[1], il a pu faire connaître avec toute l'ampleur nécessaire et le puissant organisme de l'Inquisition, et les difficultés de l'assimilation des races, obtenue par tant de mesures cruelles, tant de sang versé, et le mécanisme compliqué, dans cet Etat aux tendances fédératives, du gouvernement royal avec ses conseils, ses agents multiples pour l'administration, la justice, les finances et l'armée; avec ses Cortès, dont l'autorité cède de plus en plus devant les progrès du despotisme. Ce sont des chapitres tout à fait originaux qui contiennent des pages exquises sur le clergé, sur le monde et les habitudes de la cour, sur la population des villes. L'ouvrage de M. Mariéjol est justement apprécié de l'autre côté des Pyrénées; et quand on demande à quelque libraire de Madrid ou de Salamanque ce qu'il y a de mieux sur l'histoire intérieure du grand siècle espagnol, il ne manque pas de proposer *l'Espagne sous Ferdinand et Isabelle*.

M. E. Denis vient d'écrire, pour le tome IX de l'*Histoire générale*, *l'Allemagne indépendante*, de 1790 à 1813. Ces pages, trop sommaires, feront désirer au lecteur une étude plus complète. M. E. Denis l'a donnée déjà à la *Bibliothèque d'histoire illustrée*[2]. Il y démêle l'âme allemande dans tous ses replis mystérieux; il y débrouille le chaos politique. Le peuple allemand, encore mal éveillé à la vie, disputé entre le rationalisme et le mysticisme, entre les aspirations cosmopolites et les résolutions patriotiques, appelé à

1. Publiée en 1892 dans la *Bibliothèque d'histoire illustrée*.

2. *L'Allemagne de 1789 à 1810* (publiée en 1896). — Sera continuée en deux autres volumes.

la liberté par les Français, retenu par ses princes, accablé sous le régime du sabre, et prenant dans l'excès de ses souffrances conscience de sa force nationale, tel est l'étrange pêle-mêle d'où l'auteur a dégagé une histoire d'un vif intérêt, d'une haute portée morale, la plus « suggestive » étude que nous ayons sur l'Allemagne au commencement de ce siècle.

M. Wahl n'a écrit pour l'*Histoire générale* que le chapitre des Arabes; comme collaborateur de la *Bibliothèque d'histoire illustrée*, il a apporté sa compétence toute spéciale dans les questions coloniales. Sa *France aux colonies* [1] n'est « ni un résumé historique ni une description géographique, mais un tableau très vivant des choses d'hier et d'aujourd'hui, avec des vues sur l'avenir de cette France extérieure dont le développement est un des faits caractéristiques de ce dernier quart de siècle ». Ce livre pourra efficacement contribuer à former l'esprit public. C'est l'œuvre d'un savant bien informé et d'un bon citoyen.

Chaque volume de la *Bibliothèque d'histoire illustrée* a sa bibliographie très complète, soit en tête de chacun des chapitres, soit à la fin en une liste d'ensemble. Elle fournit donc aussi aux travailleurs des secours précieux. Comme le disait l'un des rédacteurs les plus autorisés de la *Revue* lors de l'apparition du premier volume [2] : « Pour les lecteurs auxquels s'adresse la *Revue pédagogique*, de pareils ouvrages sont une bonne fortune. Obligés par la multiplicité des études qui sollicitent leur attention de se borner en tout, le volume de M. Sayous pourra être le livre unique auquel ils auront à recourir avec profit et sûreté, s'ils cherchent à pénétrer l'état d'esprit de l'Angleterre des Stuarts et de Cromwell.... Il nous paraît tout à fait désirable que ce livre soit inscrit aux catalogues des bibliothèques de nos écoles normales et de nos grandes écoles primaires supérieures. » Ce qui était dit à propos du premier volume de la collection n'est pas moins vrai de tous les autres. Chacun d'eux peut être en effet consulté avec fruit comme le *volume unique* sur la question donnée.

H. Vast.

1. Éditée en 1896.

2. Voir la *Revue pédagogique* du 15 avril 1892.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

Décret du 27 mai 1897 portant modification au décret du 9 novembre 1853, relatif aux fonctionnaires admis a faire valoir leurs droits a la retraite. — Par décret du 27 mai 1897, l'article 47 du décret du 9 novembre 1853 a été modifié ainsi qu'il suit :

« Le fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, par application des paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de la loi du 9 juin 1853, continue à exercer ses fonctions jusqu'à la délivrance de son brevet de pension, à moins de décision contraire rendue sur sa demande ou motivée soit par la suppression de son emploi, soit par l'intérêt du service.

Après la délivrance de son brevet de pension, il peut encore, lorsque l'intérêt du service l'exige, être maintenu momentanément en activité.

En cas de prolongation de ses services, conformément aux deux paragraphes précédents, il ne peut y avoir lieu à un supplément de liquidation, et la jouissance de la pension part du jour de la cessation effective du traitement.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux fonctionnaires tenus de produire un certificat de *non debet.* »

Le nouveau décret ne sera appliqué qu'aux fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite après sa promulgation.

Arrêté du 25 mai relatif a la durée des grandes vacances dans les écoles où le personnel a contribué au fonctionnement des cours réguliers d'adultes et d'adolescents. — Pour la présente année scolaire, la durée des grandes vacances pourra être prolongée, sans excéder huit semaines, dans les écoles où le personnel aura contribué au fonctionnement de cours réguliers d'adultes et d'adolescents.

Avis relatif a l'envoi en franchise des cartes de circulation sur les chemins de fer. — M. le ministre du commerce, des postes et des télégraphes vient de décider que la correspondance relative aux demandes et aux envois de cartes de voyage à demi-tarif sur les chemins de fer, ainsi que ces cartes elles-mêmes, seront admises à circuler en franchise entre les inspecteurs des écoles primaires d'une part, et les instituteurs ou institutrices primaires publics, d'autre part.

Concours interscolaire de gymnastique. — La distribution des récompenses du huitième concours interscolaire de gymnastique a eu

lieu, le dimanche 20 mai, à 10 heures du matin, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, assisté de MM. Sansbœuf et Strehly, organisateurs du concours.

Après un discours du président, lecture a été donnée du palmarès.

Concours de sections. — Concours A (aux appareils, *seniors*) : 1er prix, le collège Chaptal; concours A (aux appareils, *juniors*) : 1er prix, l'école Turgot; concours B (exercices d'ensemble, mains libres) : l'école Turgot, médaille d'argent; concours C (exercices d'ensemble, avec engins) : l'école Jean-Baptiste-Say, médaille d'argent; concours D (exercices d'ensemble, boxe) : l'école Colbert, médaille d'argent.

Concours individuels. — Concours A (aux appareils, *seniors*) : 1er prix, M. Garin, du collège Chaptal; concours A (aux appareils, *juniors*) : 1er prix, M. Brouty, de l'école Turgot; concours E (boxe française) : M. Mayman, du lycée Condorcet, médaille d'argent; id. (boxe anglaise) : M. Quesney, du collège Chaptal, médaille d'argent; id. (canne) : M. Drescher, du collège Chaptal, médaille d'argent.

Le concours spécial de barre fixe (prix Strehly) a été gagné par M. Garin, du collège Chaptal : une carabine.

M. Gréard a remis la rosette d'officier de l'instruction publique à M. Strehly et les palmes académiques à M. Borot, professeur de gymnastique au lycée Louis-le-Grand, et à M. Cocu, professeur au lycée Turgot.

VACANCES SCOLAIRES ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS POUR L'ÉDUCATION ET LE PATRONAGE DE LA JEUNESSE. — L'Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse a décidé d'organiser, pendant les prochaines vacances, une colonie scolaire pour les enfants des écoles publiques de la ville de Paris. Le comité expose son projet dans un appel dont nous extrayons ce qui suit :

« L'association a résolu de créer une colonie scolaire pour les enfants des petits commerçants, des petits employés, des ouvriers, pour toute cette légion de gagne-petit enfin, si nombreux à Paris, qui vivent péniblement mais fièrement de leur travail et qui ne frappent jamais aux portes de l'Assistance publique.

Cette colonie sera établie à Berck-sur-Mer. Les instituteurs y conduiront au mois d'août et y garderont pendant trois semaines au moins les jeunes garçons de neuf à treize ans qui leur seront confiés par les familles.

La dépense totale (frais de voyage, de logement, de nourriture, de surveillance, etc.) s'élèvera en chiffres ronds à 80 francs par élève.

L'Association demande aux parents 30 francs seulement, soit à peu près le prix que coûte l'entretien de l'enfant dans la famille.

Les 50 francs complémentaires seront fournis par les bourses que créeront les personnes généreuses auxquelles nous adressons, par votre intermédiaire, un pressant appel.

L'Association des instituteurs vous serait grandement obligé si vous vouliez bien recommander à l'attention et à la bienveillance de vos

nombreux lecteurs l'Œuvre nouvelle qu'elle entreprend. Ceux-ci pourraient y participer en mettant à notre disposition soit une bourse entière (50 francs), soit une demi-bourse (25 francs), soit un cinquième de bourse (10 francs), soit un dixième de bourse (5 francs).

Il sera adressé à chaque donateur un reçu des sommes qu'il aura envoyées, et le compte-rendu des recettes et des dépenses sera publié dans la *Jeunesse française*, journal de l'Association.

Tout donateur d'une bourse entière a le droit de désigner l'enfant qui doit en bénéficier; sur sa demande, il recevra un bulletin sur lequel seront mentionnées les observations faites par les médecins de l'Association, avant le départ des colons et après leur retour (poids de l'enfant, circonférence thoracique, taille, etc.).

Tout donateur d'une demi-bourse a le droit de désigner l'arrondissement de Paris dans lequel le bénéficiaire doit être choisi.

Enfin les parents qui désireraient obtenir une bourse sont priés d'adresser sans retard leur demande au président de l'Association.

Les membres du bureau de l'Association se tiendront d'ailleurs à la disposition des personnes qui désireraient de plus amples renseignements, le mercredi de chaque semaine, de cinq heures à six heures et de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir, à la mairie du XIe arrondissement.

Prière d'adresser toutes les communications à M. le président de l'Association des instituteurs, mairie du XIe arrondissement, place Voltaire. »

Musée-bibliothèque a l'Inspection académique du Cantal, a Aurillac. — On lit dans le *Bulletin* du Cantal :

« Les instituteurs et les institutrices trouveront à l'inspection académique des spécimens de la plupart des ouvrages à l'usage de l'enseignement primaire qui ont paru dans ces dernières années, ainsi que des tableaux pour les leçons de choses et l'enseignement scientifique, des images, etc.

Ils pourront examiner cette collection et faire choix des livres, cahiers, méthodes de lecture, d'écriture et de dessin qu'ils ont l'intention d'introduire dans leurs écoles, tous les jours de congé, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures. »

Acte de dévouement accompli par un élève du collège de Chalons-sur-Marne. — Le 5 juin, le jeune Gaston Bressa, élève du collège de Châlons-sur-Marne, âgé de quinze ans, a sauvé une petite fille de huit ans, qui était sur le point de se noyer.

Cette enfant, qui cueillait des fleurs sur les bords du Nau, par suite d'un faux pas, roula du talus et vint tomber dans le canal. Témoin de l'accident, le jeune Bressa se précipita résolument à l'eau, et fut assez heureux pour saisir la petite fille qui déjà était emportée au large. Cette courageuse intervention a certainement sauvé la vie à l'enfant.

M. le vice-recteur de l'académie de Paris a adressé, au nom du ministre, des félicitations au jeune Bressa pour son acte de dévouement.

Don anonyme de 80,000 francs a la Ligue de l'enseignement. — Un généreux donateur, qui a tenu à garder l'anonyme, vient de faire don à la Ligue française de l'enseignement d'une somme de *80,000 francs* pour la consacrer aux œuvres d'éducation populaire (cours d'adultes, patronages, etc.) de la jeunesse « de l'école au régiment ».

Congrès de la Ligue de l'enseignement a Reims. — La Ligue de l'enseignement organise son 17e congrès, qui se tiendra cette année à Reims du 12 au 15 août.

Les questions portées à l'ordre du jour sont les suivantes :

1° Patronage démocratique de la jeunesse française;

2° Associations d'anciens élèves (garçons et filles);

3° Cours d'adultes. Conférences;

4° Enseignement ménager;

5° Caisses des écoles.

Prix attribués par la Société d'agriculture et du commerce de Bonneville (Haute-Savoie). — La Société d'agriculture et de commerce de l'arrondissement de Bonneville a décidé qu'il serait créé, lors des réunions des comices annuels, entre les jeunes filles âgées de moins de quatorze ans, élèves des écoles communales, un concours donnant droit à des primes et médailles aux plus méritantes.

L'examen comprendra une composition écrite et des interrogations. Il portera sur le programme suivant :

Entretien de la maison, ordre, propreté et hygiène; — chauffage et éclairage; — vêtements, linge, entretien et blanchissage; — provisions de ménage, boissons, conserves; — préparation d'une cuisine saine et économique. Il y aura lieu d'y ajouter les connaissances concernant, savoir : la basse cour, — l'écurie et les soins à donner aux divers animaux de la ferme, — la laiterie, c'est-à-dire la conservation du lait, la fabrication des petits fromages et du beurre, — des notions d'horticulture applicables au jardin de la ferme, — culture et utilisation des légumes destinés à l'alimentation et de quelques fleurs pour égayer le potager et les abords de la maison.

Association démocratique des conférenciers de la Somme. — Cette association vient de se fonder à Amiens. Elle a pour but, aux termes des statuts, « de grouper toutes les bonnes volontés décidées à s'occuper efficacement d'éducation sociale et de vulgarisation scientifique. Elle s'efforce de rendre solidaires les uns des autres tous les efforts individuels ou collectifs faits dans le département en faveur de l'enseignement après l'école. Elle favorise les échanges de renseignements pédagogiques, la circulation de vues photographiques, l'organisation de tournées de conférences et la réalisation des projets divers qui lui seront soumis pas ses membres. »

Dans une assemblée générale des membres de l'association qui a eu lieu récemment, le président, M. Thalamas, professeur au lycée, a exposé les résultats qui déjà ont été obtenus et il a indiqué ceux que l'association se propose de rechercher : « Nous voudrions, a-t-il dit, organiser un régime de conférences spéciales sur l'agriculture, la législation pratique, etc. Nous voudrions organiser des lectures circulaires du soir, des excursions ou promenades variées et utiles, et bien d'autres choses encore. Nous voudrions surtout trouver pour chaque année quelque chose de nouveau qui, sans augmenter la besogne de personne, s'ajoutât aux conférences, les complétât et leur donnât un regain d'actualité capable de maintenir autour de l'école même les plus indifférents... Je me borne à déclarer, au nom du comité, que peu nous importe qui habitera la maison pourvu qu'elle soit aussi belle et aussi grande que nous l'avons rêvée et que le drapeau de la République flotte à la porte. »

Conférence au théâtre de Bastia sur la Vendetta et le Banditisme, par M. Poletti, professeur au lycée. — M. Poletti, professeur au lycée de Bastia, a fait, le 3 avril dernier, devant une très nombreuse assistance, une conférence des plus intéressantes sur *la Vendetta et le Banditisme en Corse*.

Le conférencier, qui a tout spécialement étudié cette question, — grave question pour la Corse, — a expliqué les causes et les origines de la vendetta, qui conduit au banditisme. Il a détruit la légende d'après laquelle les bandits, *leur malheur initial à part*, sont « des *honnêtes gens* dans toute la force du terme », ainsi qu'il a été écrit avec légalisation de signature et imprimé à propos de l'auteur avéré de trois assassinats. Puis il a démontré, avec documents statistiques à l'appui, que malheureusement les meurtres ayant pour cause la vengeance personnelle continuaient d'être, en Corse, beaucoup plus fréquents que dans les départements du continent, et cela dans la proportion de *un* sur le continent français pour *seize* en Corse.

« Ce sont là, s'est écrié M. Poletti, d'assez tristes vérités. Mais elles nous seront salutaires si nous savons les comprendre. Non content de les enseigner ailleurs, je suis venu les affirmer ici, parce que, l'amour-propre aidant, elles échappent aux gens légers, parce que les ignorants les méconnaissent, et parce que, enfin, certains habiles les fardent ou les nient et contribuent ainsi, sans le vouloir, à entretenir dans leur pays un état de choses si affligeant et si dangereux à tous les égards. »

Que faire donc pour remédier à cette situation? M. Poletti range sous trois catégories « les moyens qu'il appartient à la collectivité d'employer pour se défendre » :

1° Moyens préventifs ou moraux;

2° Moyens répressifs ou légaux;

3° Mesures exceptionnelles.

« Les moyens préventifs ou moraux sont : l'éducation dans la famille

— mais il est des familles hors d'état de la bien donner — et l'*enseignement à l'école*. Les instituteurs qui traiteront la question devant leurs élèves avec la conviction nécessaire leur feront la plus vivante, hélas ! des leçons de choses, et rendront à leur pays, avec le temps, le plus signalé des services. On pourrait attendre également de bons effets d'une notice de deux pages annexée à tous les manuels d'instruction civique. »

La question des moyens répressifs et légaux n'entre pas dans le cadre de cette *Revue*. Nous indiquerons, parmi les mesures exceptionnelles, le projet de constitution d'une société en voie de formation « pour l'extinction du banditisme ».

M. Poletti a terminé sa conférence par un chaleureux appel à ses concitoyens pour réagir contre le mal.

« Je ne crois pas, a-t-il dit, être loin de la vérité en estimant à *cent mille* le nombre des compatriotes, la plupart dans la force de l'âge, à qui d'autres compatriotes ont donné la mort. On frémit quand on songe aux conséquences d'une telle hécatombe... Envisageons virilement ce qui est et comprenons que les fléaux dont nous avons eu tant à souffrir, il dépend de nous de les faire disparaître sans retour ; nous n'avons qu'à vouloir. »

Nous souhaitons vivement, comme le conférencier en a exprimé le vœu, que les instituteurs s'associent à cette œuvre de salut public : elle fera honneur au personnel de l'enseignement primaire en Corse.

NOTE RELATIVE AU RECRUTEMENT DE LA SECTION SPÉCIALE ANNEXÉE A L'ÉCOLE NORMALE DE LA BOUZARÉA. — Une section normale spéciale destinée à former des maîtres pour les écoles d'indigènes est annexée à l'école normale d'Alger-Bouzaréa.

Cette section comprend 40 jeunes instituteurs, qui passent une année à l'école.

Ils y apprennent l'usage de la langue kabyle (attendu que c'est en Kabylie tout d'abord qu'un grand nombre d'écoles doivent être créées), un peu d'arabe, un peu de travail manuel, beaucoup d'agriculture pratique, des éléments de médecine usuelle avec exercices dans un hôpital, enfin la pratique de l'enseignement dans les écoles d'indigènes.

Cette section est recrutée parmi les stagiaires ou titulaires en exercice, en France ou en Algérie, anciens élèves des écoles normales, autant que possible, et très bien notés.

Tous les candidats doivent d'ailleurs, pour être admis, être signalés par MM. les inspecteurs d'académie comme possédant les qualités d'intelligence, d'honnêteté, de patience, d'activité, de dévouement et d'aptitude pédagogique qui leur seront nécessaires pour occuper dignement les postes de confiance où ils devront être appelés à leur sortie de la section spéciale.

Les candidats doivent être libérés du service militaire ou dispensés

en vertu d'un engagement décennal. Ceux qui ont contracté l'engagement sous le régime de la loi du 15 juillet 1889 ne peuvent être admis qu'après avoir accompli leur année de service militaire.

Les élèves-maîtres de la section spéciale reçoivent une indemnité de 900 francs, sur laquelle ils versent 500 francs pour leur entretien à l'école normale. Ils conservent le reste pour leur habillement et leurs besoins personnels. La gratuité du passage leur est accordée pour se rendre à l'école normale.

Ils sont dans les mêmes conditions que les autres élèves-maîtres des écoles normales, c'est-à-dire qu'ils réalisent pendant leur séjour à l'école l'engagement décennal en vue de la dispense du service militaire, et que le temps qu'ils y passent après l'âge de vingt ans entrera dans le compte des années de services lors de la liquidation de leur pension de retraite.

D'après le décret du 18 octobre 1892, les traitements des instituteurs des écoles d'indigènes sont fixés ainsi qu'il suit :

Titulaires	5e classe	1,500
	4e —	1,700
	3e —	1,900
	2e —	2,200
	1re —	2,500
Stagiaires	4e classe	1,200
	3e —	1,300
	2e —	1,400
	1re —	1,500

Ils reçoivent en outre des indemnités spéciales de résidence plus ou moins élevées suivant l'importance du poste qu'ils occupent et la difficulté des approvisionnements.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande au recteur de l'académie d'Alger, par l'intermédiaire de leur inspecteur d'académie.

Nota. — Pendant la prochaine année scolaire, la section ne comprendra que 20 élèves.

Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles. — L'assemblée générale de cette Association a eu lieu le 9 mai, à l'hôtel Continental ; l'Association, cruellement atteinte par la catastrophe du Bazar de la Charité, a supprimé la matinée littéraire et artistique qui devait terminer la séance. Malgré cette suppression, une foule nombreuse se pressait dans les salons du Continental pour entendre le rapport de M. le vicomte de Broc sur les travaux de l'année, et le discours du président, M. F. Coppée, de l'Académie française.

Le rapporteur, dans une allocution pleine de cœur et d'esprit, a plaidé la cause des aveugles travailleurs.

« Personne ne refuse à l'aveugle l'aumône de la pitié. Mais on est trop porté à ne voir en lui qu'un être incapable, inutile, condamné à implorer, une sébile à la main, la charité du passant. Or, ce que beaucoup d'aveugles sollicitent, ce n'est pas le don fait à la mendicité; c'est une charité plus efficace, le travail qui, en leur restituant leur dignité d'hommes, les sauve à la fois de la misère et du désespoir auquel les réduirait l'inaction forcée dans leur sombre nuit.

Gagner leur vie, être utiles à la société et à eux-mêmes, telle est la légitime ambition de ceux qui ne voient pas se lever le soleil sur leurs jours sans clarté, et auxquels Dieu a laissé des bras vigoureux et des doigts agiles. On sait quelles professions sont interdites aux aveugles; on ignore trop souvent celles qui leur sont permises et auxquelles ils se livrent avec succès. Les accordeurs de pianos sont nombreux; d'autres sont organistes; la fabrication des balais et des brosses, le filet, le tournage, la vannerie, le rempaillage des chaises, la fabrication des sacs en papier, procurent à un bon nombre un travail assez rémunérateur. Enfin les femmes rivalisent d'adresse avec les clairvoyantes dans le tricot et le crochet. »

Puis M. de Broc fait pénétrer ses auditeurs dans la Maison des Aveugles, au n° 31 de l'avenue de Breteuil, où se trouvent entassés : administration, musée, vestiaire, magasin de vieux papiers, atelier, bibliothèque (celle-ci est riche de plus de 2,000 volumes, dont une caisse est chaque mois expédiée en province pour les aveugles éloignés; elle est subventionnée par le Ministère de l'instruction publique). Il a terminé par un chaleureux appel à la charité.

« La charité se gagne et se multiplie par l'exemple. Recrutez de nouveaux soutiens à la cause du malheur. Donner de l'argent, c'est beaucoup, mais rien ne vaut le don de soi-même. Secourir les autres, c'est se secourir soi-même, et, au milieu des épreuves d'ici-bas, il n'est pas de plus sûre consolation que de consoler. »

Après cet éloquent discours, salué des applaudissements de l'assistance, M. F. Coppée a pris la parole, et, tour à tour ému et spirituel, a tenu son auditoire sous le charme. Il a d'abord délicatement loué l'ancien président, « cet admirable Jules Simon, qui nous apportait le précieux concours de sa haute éloquence et de son ardente passion pour le bien ». Il a évoqué le pieux souvenir des victimes de la rue Jean Goujon : « Ces chers morts restent pour vous un exemple et redoublent votre zèle. Pareils aux hommes d'un bataillon décimé par la mitraille, les soldats de la charité serrent les rangs autour du drapeau. » Puis il a abordé la question des aveugles travailleurs :

« M. de la Sizeranne souffre positivement quand on lui parle des mendiants aveugles. J'ai bien envie de le taquiner un peu en lui disant que je doute qu'il arrive jamais à supprimer d'une façon absolue les tableaux représentant une explosion de feu grisou, les gobelets de fer-blanc, les caniches et les clarinettes. Mais cela ne ralentira nullement son zèle dans sa lutte contre la mendicité des aveugles. Si, demain, il rencontrait sur le pont des Arts Bélisaire en personne recueillant

des sous dans son casque, je suis sûr qu'il l'emmènerait avenue de Breteuil, et qu'il apprendrait au célèbre guerrier à découper de vieux papiers avec son glaive.

Que dis-je? Il ne permettrait pas à Homère lui-même de solliciter les passants, et lui trouverait tout de suite, non pas des pianos, mais des lyres à accorder. J'ajoute que nous tous, les poètes, — et surtout moi, chétif, — nous aurions besoin que nos instruments fussent rendus plus justes par les soins de l'harmonieux vieillard. »

Après avoir fait sourire son auditoire, M. Coppée lui a arraché des larmes par cette vibrante péroraison :

« Aussi est-ce par un appel à vos cœurs que je terminerai cette allocution. On vous le disait tout à l'heure, nul ne refuse l'aumône à l'aveugle; mais pour la lui donner, il faut qu'on le voie, ou tout au moins qu'on pense à lui. Or, on le rencontre rarement. Son infirmité même le condamne à la retraite, à l'isolement. Pour qu'il n'y eût plus un seul de ces infortunés laissé dans la misère et dans l'abandon, il suffirait pourtant que chacun de nous, en regardant les yeux pleins de vie et de clarté d'un être chéri, pensât quelquefois à ceux qui sont privés de cette ineffable joie. Pensez aux aveugles, vous qui puisez tout votre bonheur au fond de chers regards! Pensez aux aveugles, époux qui vous mirez dans les yeux l'un de l'autre, mères à qui les yeux purs d'un enfant ouvrent tout un ciel!

Oui, nous tous qui n'existons que pour voir s'éclairer des yeux bien-aimés, pensons aux aveugles, pensons aux malheureux qui vivent dans d'éternelles ténèbres! Secourons-les, consolons-les, aimons-les. Que notre affection soit pour eux un rayon dont ils ne verront pas la lumière, mais dont ils sentiront la chaleur. Sourions avec bonté devant leurs yeux éteints et, comme dit la naïve pancarte accrochée au cou de l'aveugle mendiant, Dieu nous verra, le jour, par le radieux éclat de son soleil, la nuit, par la lueur suave de toutes ses étoiles. »

Séance générale annuelle de la Société protectrice de l'enfance. — La Société protectrice de l'enfance, dont le siège est à Paris, 5, rue de Surène, a tenu sa séance générale annuelle le dimanche 14 mars 1897, dans la salle des Agriculteurs de France.

Le *Bulletin-Annuaire* qui vient de paraître rend compte de cette solennité, qui était présidée par M. Arthur Desjardins, membre de l'Institut.

Après une courte allocution du Dr Gouraud, président de la Société, M. Desjardins a prononcé un éloquent discours, retraçant les efforts de plus en plus grands tentés par les sociétés modernes pour le développement de la grande et belle œuvre de la protection de l'enfance. Il a démontré avec conviction combien les secours matériels seuls seraient impuissants pour atteindre ce but, sans l'assistance morale, sans la vraie charité qui sait réconforter ceux qui souffrent.

Si la Société protectrice de l'enfance a le privilège de remplir ce double rôle, c'est, bien souvent, grâce au dévouement et au zèle des dames patronnesses et visiteuses. M. Desjardins les en a publiquement

remerciées, et a terminé son discours en félicitant la Société des généreux sentiments qui la font agir.

M. le Dr Blache, secrétaire de la Société, a présenté le compte-rendu moral des travaux de l'année.

Il a cité avec émotion les noms de quelques membres de la Société que la mort a frappés, et a exprimé sa reconnaissance pour les dons d'argent et de layettes, mais aussi ses regrets de ne pas voir s'augmenter suffisamment le nombre des adhérents. M. Blache a rappelé avec satisfaction la part prise par la Société au jubilé de M. Théophile Roussel et le succès obtenu à l'Exposition de Rouen, où la Société a reçu une médaille d'honneur.

M. Carlier, trésorier, a fait en peu de mots l'exposé de la situation financière. Quelques chiffres lui ont suffi pour démontrer que les ressources étaient toujours insuffisantes pour le bien qui serait à faire.

M. le Dr Variot a décerné les récompenses aux médecins-inspecteurs. Il a traduit les sentiments de tous en remerciant ses confrères de leur dévouée collaboration. Une médaille d'or a été offerte au Dr Grosjean, de Montmirail.

M. le Dr Leroux, chargé du rapport sur les prix aux mères-nourrices, a beaucoup intéressé l'assistance en retraçant la vie si méritante de la femme du peuple, qui ne recule devant aucun labeur pour pouvoir élever ses enfants et souvent d'autres encore plus déshérités, auxquels elle prodigue des soins maternels. Les pauvres femmes que la Société récompensait ont été accueillies avec un sympathique intérêt.

La séance s'est terminée par un brillant concert.

CONCOURS ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PAR LA STÉNOGRAPHIE. — Cette Société met au concours les travaux suivants :

1° Une conférence à des instituteurs sur l'utilité de la sténographie à l'école primaire, avec indication des voies et moyens pour obtenir des résultats satisfaisants;

2° Une conférence à des personnes étrangères à l'enseignement sur l'utilité de la sténographie en général;

3° Un plan de cours de sténographie pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales, ou au commerce, à l'industrie et aux emplois de bureaux.

Les travaux seront en écriture ordinaire; ils ne seront pas signés et porteront une devise qui sera reproduite sur une feuille portant le le nom de l'auteur et mise sous enveloppe fermée. Une commission nommée par le conseil d'administration de la Société sera chargée d'apprécier ces travaux. Des récompenses consistant en médailles ou objets d'art seront décernées aux lauréats.

Les travaux devront parvenir avant le 1er octobre 1897 à M. David, inspecteur primaire à Arras, président de la Société.

L'Association franco-anglaise (Franco-English Guild). — Le jeudi 20 mai, l'Association franco-anglaise a eu l'honneur de recevoir au Musée pédagogique, siège de ses réunions, la visite de l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Edmund Monson, et de M. Rambaud, ministre de l'instruction publique. Ont également assisté à cette réunion : Lady Monson, Mme Rambaud, M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, M. Couturier, directeur du Musée pédagogique, M. Sacquin, chef du cabinet du ministre, M. Michel Bréal, membre de l'Institut, M. Chantavoine, professeur de rhétorique au lycée Henri IV, et diverses autres notabilités,

Mlle Williams, professeur à l'école normale de jeunes filles de Sèvres, présidente de l'Association, a expliqué le but de cette fondation, qui, créée d'abord pour faciliter la connaissance de la langue et de la littérature anglaises au moyen de cours et de conférences en anglais, et en mettant à la disposition des membres une bibliothèque, des revues et des journaux, a pris depuis lors un plus grand développement et rend des services analogues aux jeunes Anglaises désireuses de se perfectionner dans la langue française, au moyen de cours et de conférences en français organisés pour elles.

M. Chantavoine a fait ensuite une conférence sur la méthode et le but de l'enseignement de la littérature à l'école normale de Sèvres.

En quelques paroles bienveillantes, prononcées en anglais, Sir Edmund Monson a exprimé ses vœux pour le succès de l'association; M. le ministre a également souligné l'utilité de cette intéressante société.

Mlle Williams a chaudement remercié l'ambassadeur et le ministre de l'encouragement qu'ils ont bien voulu donner à la *Guild* par leur présence et leur approbation.

Voyage en Angleterre organisé par la Franco-English Guild. — La *Guild* organisera, pour des dames et des jeunes filles, un voyage en Angleterre au mois de septembre, dans les conditions suivantes :

Départ probable : lundi matin, 6 septembre. Durée du séjour : trois semaines.

Le nombre des personnes inscrites pour ce voyage ne dépassera pas vingt.

On fera tous les jours des excursions dans Londres ou dans les environs.

On visitera une des universités anglaises, une grande école secondaire, des écoles primaires.

Les voyageuses seront mises en relation avec des Anglais qui s'occupent d'éducation, de questions sociales, etc.

Une ou plusieurs Anglaises les accompagneront dans toutes leurs promenades.

Conditions : 220 francs, y compris le voyage de Paris à Londres, aller et retour, la pension à Londres, et toutes les excursions organisées par la *Guild*.

Toute personne prenant part au voyage est inscrite de droit comme membre adhérent de la *Guild* pendant un an.

Les 220 francs devront être envoyés à Mlle Petrus-Blanc, trésorière de la *Guild*, 41, rue Gay-Lussac, Paris, avant le 1er août 1897.

Le « Congrès Olympique » du Havre. — Les organisateurs de ce Congrès nous adressent la communication suivante :

Le Congrès Olympique, qui aura lieu au Havre du 23 juillet au 1er août, sous la présidence du Président de la République et sur l'initiative du rénovateur des Jeux Olympiques, le baron de Coubertin, présentera cette originalité d'être à la fois scientifique et joyeux.

Toutes les questions de pédagogie, d'hygiène, d'internationalisme que soulève la renaissance des exercices physiques et leur popularité toujours croissante y seront étudiées par des hommes éminents venus de tous les coins de l'Europe.

Mais, d'autre part, nombre d'adhérents seront surtout désireux de participer, eux et leur famille, aux attrayantes excursions dont est parsemé le programme du Congrès : visite des monuments de Rouen, descente de la Seine en bateau à vapeur, promenade en voiture le long de cette ravissante « corniche » qui va de Honfleur à Trouville, fugues rapides à Étretat et à Fécamp; enfin trente-six heures passées à parcourir l'île de Wight.

Les adhésions sont reçues et les renseignements fournis par M. Junot, 9, rue de Rome, Paris.

Revue des Bulletins départementaux

L'ame de l'école. — On parle beaucoup depuis quelque temps de *l'âme de l'école*, expression qui a fait fortune. Le mot a pu paraître, en effet, séduisant au premier abord, et chacun sait la puissance d'un mot en France. Mais s'il est nouveau, l'idée qu'il représente l'est-elle autant que cela? J'en doute. « L'âme d'une foule, disait un article de la *Revue pédagogique*, est faite des tendances vives qui agitent les hommes dont elle est composée, des sentiments momentanément partagés par tous et assez forts pour réunir les individus, malgré leurs différences originelles, dans une pensée commune et une commune action. L'âme de l'école serait donc cette part de l'âme des écoliers de France qui, au nord aussi bien qu'au midi, à la ville comme au village, se retrouverait la même, sous l'infinie variété des traits personnels de l'esprit et du caractère. »

Il est donc facile de voir la part prépondérante qui revient au maître dans la formation et le développement de *l'âme de l'école*. Et si une chose peut étonner, c'est que, à la manière dont quelques esprits, sincères assurément, ont disserté sur cette matière, on ait senti se glisser comme une appréhension sur le sort fait à cette âme sous le régime de la laïcité.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de rapporter ici quelques

traits empruntés à la vie scolaire, de la plus scrupuleuse exactitude, pris sur le vif, et qui, dans leur simplicité, leur spontanéité, montreront, mieux que les plus savants raisonnements, ce que devient actuellement *l'âme de l'école laïque* dans notre département.

Au mois de juillet 1895, le jeune C..., écolier de douze ans, fils d'un manouvrier peu aisé, trouve sur la route une sacoche renfermant 176 francs. L'enfant n'hésite pas, et, avant de rentrer chez ses parents, sans autres conseils que ceux de sa conscience, il va immédiatement porter sa trouvaille au bureau de police. Il revient en classe le lendemain, ne disant mot de son action, que les journaux seulement ont fait connaître à l'instituteur.

Il y a deux ans, lors de l'examen du certificat d'études, une élève d'une école importante de filles, qui devait prendre part à l'examen manquait de vêtements propres. Sans prévenir la directrice, les compagnes de la fillette s'entendent; les unes apportent quelques vêtements, du linge; les autres réunissent la somme nécessaire pour acheter la coiffure et les chaussures nécessaires. Tout cela est accompli discrètement, sans ostentation, par des enfants dont les parents se trouvent dans de modestes conditions.

Ailleurs, les jeunes filles les plus aisées apportent leurs vêtements devenus trop courts, afin de les retailler pour leurs camarades pauvres, qui parfois manquent du nécessaire. Il faut avoir mérité une note supérieure, à la leçon de couture, pour obtenir la faveur très recherchée de travailler à cette restauration des vieux effets.

Parfois, les sentiments de bonne camaraderie se manifestent d'une façon bien touchante. Quelques jours avant l'examen du certificat d'études, une élève est emportée par une maladie foudroyante. Les épreuves terminées, ses compagnes demandent à leur maîtresse de les conduire au cimetière, afin de déposer sur la tombe de la pauvre enfant une gerbe de fleurs. La même manifestation se renouvelle le jour de la distribution des prix.

Le 7 mai 1883, la date est religieusement conservée (il s'agit encore d'une école de filles, les garçons auront leur tour), une maîtresse disait à ses élèves, en terminant sa leçon de morale sur la reconnaissance : « Mes enfants, vous m'oublierez si vous voulez, je vous demande seulement de ne pas oublier ce que je viens de vous dire sur le caractère de la reconnaissance ». Il faut croire que la maîtresse avait su toucher le cœur de son auditoire, car elle ne devait pas être oubliée, pas plus que ses recommandations. Et, depuis ce jour, la majorité des élèves présentes à la leçon vient chaque année, le 7 mai, faire visite à l'institutrice, ou lui envoie un petit mot, un bouquet, et parmi elles, bon nombre sont mariées et mères de famille.

Dernièrement, le *Bulletin scolaire* a fait connaître l'organisation des associations d'anciens élèves qui aujourd'hui fonctionnent dans beaucoup de communes. Il s'agit, comme on le sait, de continuer l'action bienfaisante de l'école sur l'esprit et le cœur des jeunes gens depuis

l'âge de quatorze ans jusqu'à leur entrée au régiment. J'ai à signaler aujourd'hui l'existence d'une association dite *Société de bienfaisance*, qui vient de se fonder dans une de nos grandes écoles de garçons : l'origine en est bien simple. Un jour, un élève ramasse dans la rue une pièce de 50 c. dont le propriétaire ne peut être retrouvé. Que faire de cet argent? On discute quelque peu entre camarades, puis l'on décide de fonder une caisse de bienfaisance, dont la pièce de 50 c. sera le noyau. La caisse sera alimentée par les petites économies de chacun; un trésorier et un secrétaire sont nommés pour quinze jours, de manière que tous les élèves remplissent la fonction à tour de rôle; ils sont chargés de rechercher les infortunes à soulager au moyen des *richesses* de la caisse.

C'est bien là de la vraie morale en action. L'enfant s'habitue à économiser pour faire la charité, et cette charité il l'exerce en recherchant le malheur, en le voyant de près,

Chaque classe des plus grands élèves a sa caisse de bienfaisance; il est tenu un registre où secrétaire et trésorier inscrivent les sommes reçues et relatent l'emploi qui en est fait. Rien de consolant, de réconfortant comme ces simples récits où l'enfant raconte naïvement, avec une note sincère et émue, les recherches qu'il a faites pour découvrir l'infortune à soulager et l'impression qu'il emporte de la misère vue de près.

Je ne puis résister au désir de rapporter ici quelques passages, que je transcris fidèlement :

« Un vieillard couvert de haillons, maigre, pâle, vient nous ouvrir, puis il va se rasseoir vers le feu où brûlaient tristement quelques tisons, tout en mangeant un morceau de pain sec, son seul souper... A la vue de ce malheureux infirme, notre cœur se serra, et, pendant que mon camarade racontait au pauvre vieux la cause de notre visite, je courus chez le plus proche boulanger; je prends un pain de 35 c. et, entrant chez l'épicier, j'achetai pour 25 c. de fromage. Revenant en courant, je donnai cela au pauvre homme, avec les 20 c. qui me restaient... »

Il s'agit maintenant d'une visite rendue à une pauvre veuve dont le mobilier a été brûlé; c'est un autre élève qui parle :

« .....A la sortie de la classe, je me rendis avec mon camarade C... au bout de la rue de la M....

« D'abord une forte odeur de roussi nous envahit, les portes étaient défoncées et laissaient un accès libre. Nous pénétrons dans la mansarde, et nous voyons un spectacle navrant: deux pauvres petits enfants qui pleuraient, la mère qui gémissait. D'un côté étaient jetés quelques matelas éventrés, les murs étaient en partie atteints. Elle nous raconta comment le feu avait pris..... Nous lui remîmes un franc, fruit de notre caisse de bienfaisance; la pauvre femme ne savait comment nous remercier; enfin elle nous dit : Vous êtes de braves enfants, vous venez de me faire un grand bien, que Dieu vous bénisse. »

Un dernier récit, puisque forcément je suis limité par la place.

« Vendredi soir, nous discutions, P... et moi, sur l'emploi des 50 c. que la caisse nous avait confiés, quand P... me dit : « Je connais une bien pauvre femme, mère de cinq enfants, dont le mari ne travaille pas; si nous allions la trouver, elle est au lavoir ». Nous y allâmes, nous achetâmes chez le boulanger un pain complet de 30 c., puis 20 c. de saucisson. Nous nous rendîmes au lavoir où P..., s'adressant à la pauvre femme, lui dit, en la saluant : « Voilà, madame, au nom de la Société de bienfaisance instituée à l'école de...., ce que nous venons vous offrir pour vos enfants ». La pauvre femme, les larmes aux yeux, se confondit en remerciements. »

Il m'a semblé que de pareils faits méritent d'être signalés; ils renferment de précieux enseignements; ils sont tout à l'honneur des maîtres et des élèves. Ils montrent ce que vaut l'éducation morale de nos établissements d'instruction publique; ils établissent, de façon à rassurer pleinement ceux qui pourraient avoir quelque doute à cet égard, que *l'âme de l'école* existe, qu'un souffle généreux et bienfaisant l'anime. Elle existera toujours, du reste, et tout nous dit d'avoir confiance en l'œuvre de notre éducation laïque qui, si elle reconnaît comme imprescriptibles les droits de la raison, n'en réserve pas moins au cœur toute sa plénitude d'action moralisatrice et féconde.

(*Bulletin de la Côte-d'Or.*) UN INSPECTEUR PRIMAIRE.

CONSEILS PRATIQUES AUX INSTITUTEURS. — M. l'inspecteur d'académie des Basses-Alpes a commencé dans le dernier numéro du *Bulletin* départemental, sous la rubrique « *Conseils pratiques* », une série de petits articles à l'adresse des instituteurs et institutrices des Basses-Alpes, sur des sujets très variés, qui n'ont pas assez d'importance pour faire la matière de circulaires générales, mais qui intéressent toutefois la profession de près ou de loin.

« Ces notes, dit M. l'inspecteur, rédigées au courant de la plume, sans plan d'ensemble, selon les observations du moment, constitueront une sorte de petit courrier mensuel que les maîtres liront avec intérêt et dont ils feront leur profit. Elles renfermeront la plupart du temps des conseils pratiques sur leur manière d'agir en public et à l'école, et seront toujours inspirées, quelle que soit leur forme, par une sympathie vive et désintéressée pour le personnel et par le désir ardent de travailler à son perfectionnement. »

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 12330-6-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

ARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de l'Agriculture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de Géographie.

Cette publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations de commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à grande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les productions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec le chiffre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les chemins de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc. Les *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les écoles pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

Asie. — Turquie d'Europe, Macédoine (3e édition), Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie orientale) (2e édition). — Serbie (3e édition). — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie, Syrie et Égypte.

Extrême-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

Afrique. — Égypte (2e édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

Amérique. — Uruguay (2e édition; épuisée). — République Argentine (3e édition). — Bolivie (2e édition). — Brésil : Partie Nord (2e édition); Partie Sud. — Venezuela (2e édition; épuisée). — Colombie et Équateur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord (épuisée); Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée : 4 francs.

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50.

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

NOUVELLE PUBLICATION

Le numéro : **15** c. ; avec Supplément : **25** c.

L'ÉCOLE NOUVELLE

Revue hebdomadaire de l'Enseignement primaire

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

à partir du mois d'octobre 1897

Directeur : **E. Devinat**

Directeur de l'École normale d'Instituteurs de la Seine,
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

SOMMAIRE du N° 1

F. SARCEY	**La Responsabilité civile des Instituteurs**
J. RICHARD	**Un Fagot de Sganarelle**
MARSILE	**Aux Institutrices**
L. ARDANT	**A quand la fin?**
Léon CHATEL	**La Correction des devoirs** *(Lettre ouverte)*
E. DEVINAT	**Un Danger :** *Trop d'agriculture à l'école primaire*
A. L.-G.	**Nouveautés pédagogiques :** *Un livre de lecture*
***	**Revue de la Presse**

Exercices scolaires. — *Idée de la semaine :* LA PATRIE.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. DEVINAT, 10, rue Molitor, P

ABONNEMENTS A LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

	France Algérie et Tunisie	Étran. Postes
École Nouvelle	6 »	7 60
— avec Suppléments	9 »	10 [illegible]
— et Lecture en classe	10 »	13
— Suppléments et Lecture en classe	12 75	16

Le premier numéro, actuellement en vente, est envoyé franco, à titre spécimen, aux membres de l'enseignement primaire qui nous en feront la demande.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — [illegible]

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1897

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 8. — Août 1897

SOMMAIRE

Pages

Discours prononcé par M. Alfred Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à la distribution des prix du concours général, à la Sorbonne, le 30 juillet 1897. 97
Les patronages scolaires et les sociétés d'anciens élèves à Paris en 1897, Paul Beurdeley. 105
Un mois dans le grand-duché de Luxembourg : Coup-d'œil sur l'enseignement primaire (août-septembre 1896), F. Mutelet 120
Conseils sur le croquis d'après nature, conférence faite aux élèves de la deuxième division de l'École polytechnique, Paul Colin 137
Des chaires de pédagogie dans les universités américaines 151
Causerie scientifique, Dr H. Beaudrigard. 163
La presse et les livres 173
Chronique de l'enseignement primaire en France. 183

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an.. . 12 » | Étranger, un an. . 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome 1er (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 1896)
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : **6** *fr.*

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMENS

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNEMENTS
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION

BREVET ÉLÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique. — Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examen du professorat des écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	Union postale. .	Un an. . . Fr.	15
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	7

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par livraisons de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12 50

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète : 500 fr.

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. Ludovic Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. Maxime Rochard, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décembre 1896. Volumes 1-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles . . . . . 5 »

Nouvelle série. Tome XXXI. N° 8. 15 Août 1897.

SEP 17

REVUE PÉDAGOGIQUE

DISCOURS

prononcé par M. Alfred Rambaud, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

à la distribution des prix du concours général, à la Sorbonne, le 30 juillet 1897.

Messieurs,

L'orateur que vous venez d'applaudir[1] s'est complu à relever des séries de faits très honorables pour le caractère national. Il vous a montré des Français, surtout de jeunes Français, réunissant leurs efforts quelquefois pour s'aider mutuellement, plus souvent encore pour aider leurs concitoyens, ou pour la réalisation de quelque grande idée patriotique.

A les prendre isolément, ces faits peuvent paraître minimes; mais leur répétition, leur multiplicité, leur universalité atteignent à l'importance d'un fait politique et social de premier ordre, et qui est pour nous de grande consolation et de grande espérance.

Vous savez que M. Édouard Petit s'est donné pour mission de parcourir la France, d'y étudier le progrès des principes de mutualité dans l'école, et aussi le développement des cours d'adolescents et des cours d'adultes, c'est-à-dire l'élan généreux qui, soulevant professeurs et instituteurs, citoyens et municipalités, a eu pour résultat de constituer, à côté de l'œuvre prodigieuse accomplie depuis vingt-cinq ans par l'État républicain pour la rénovation de l'enseignement et de l'éducation populaire, une œuvre auxiliaire ou complémentaire de celle de l'État, et tout aussi nécessaire. Elle supposerait un personnel enseignant et des ressources matérielles très considérables. Mais le budget de cette œuvre présente ceci de particulier qu'il est inépuisable, parce qu'il s'alimente du dévouement et du désintéressement de tous.

Les œuvres de mutualité scolaire et les œuvres complémentaires de l'école publique, M. Petit a pu constater qu'elles se comptent

1. M. Édouard Petit, professeur au lycée Janson de Sailly, chargé du discours d'usage, et qui avait traité ce sujet : *Université et Solidarité.* — *La Rédaction.*

par milliers et qu'elles enrôlent des myriades de jeunes Français. Le rapport qu'il a rédigé pour le ministre, et dont le discours que vous venez d'entendre vous a donné le résumé et comme la philosophie, révèle toute l'étendue du mouvement qui se produit dans notre pays.

Ces milliers d'œuvres nous apparaissent maintenant comme autant de cellules organiques qui tendent à constituer un puissant organisme, comme ces coraux du Pacifique qui, d'un travail incessant et obscur, construisent des continents. Elles semblent parfois des infiniment petits, mais il en sortira quelque chose de grand. Les étudier, c'est pénétrer le secret d'une évolution que nous saisissons en ses éléments primitifs et pour ainsi dire moléculaires; c'est assister, comme dans un des mystérieux laboratoires de la nature, à un travail qui amènera une transformation du tempérament français et l'infusion d'un sang plus riche dans les veines du corps national.

Ce phénomène, M. Petit le résume d'un mot : c'est la mise en action du principe de solidarité.

Le mot de solidarité, assurément, n'est pas nouveau : ce qui est nouveau, c'est de voir le principe de solidarité descendre des hauteurs spéculatives et se réaliser dans les consciences et dans les faits.

D'où vient la fortune de ce mot, et pourquoi semble-t-il vouloir se substituer à d'autres vocables presque synonymes en apparence, tels que celui de charité, qui nous avait suffi pendant vingt siècles, ou celui de fraternité, qui s'inscrivit en lettres d'or sur les drapeaux de 1789 et qui reste inscrit sur nos monuments et dans la préface de nos lois ?

Les vocables sont-ils donc soumis par un trop long usage à une sorte d'usure, analogue au frai qui insensiblement finit par diminuer la valeur de nos monnaies, en altérant le profil et le relief des effigies ? Et faut-il, eux aussi, les envoyer à la refonte ?

Tout au moins il convient d'admettre que les mots de charité, de fraternité, de solidarité répondent à des étapes différentes de la civilisation, et qu'ils expriment des états successifs de l'âme française.

La fraternité, proclamée en 1789, s'est révélée bien vite, dans la pratique, comme une fraternité guerrière : elle fut l'âme des armés de recrues qui coururent aux frontières pour la défense du sol national et des libertés reconquises. Toutefois, elle n'a cessé

d'être un principe vers lequel tendirent à s'orienter toutes nos lois. Et, certes, elle a une histoire trop glorieuse pour que le peuple français puisse jamais la rayer de la devise nationale.

L'idée de solidarité vient, non pas la remplacer, mais la préciser. La fraternité est un sentiment; la solidarité est une constatation, et une constatation scientifique. Il est plus facile d'en déduire scientifiquement nos obligations envers ceux que nous devons regarder comme des frères et envers la grande famille dont nous sommes les membres.

Elle nous fait apparaître ces obligations comme plus étendues et plus impérieuses que nous ne pouvions l'imaginer. Elle leur donne le caractère rigoureux d'une dette; elle détermine exactement le montant de celle-ci; elle nous indique les moyens de l'acquitter, au moins en partie.

Elle rend palpable la notion du devoir et, en même temps, le grandit prodigieusement.

Considérons le citoyen dans la nation. Il lui doit tout ce qu'il est. Le sol de la patrie a été, par d'innombrables générations d'ancêtres, débarrassé des hordes sauvages, des bêtes féroces, des miasmes pestilentiels, aménagé en ses cours d'eau et ses voies de communication, couvert d'habitations commodes et de riches moissons, transformé de désert en jardin. A l'homme qui vient de naître la nature ne destinait que forêts vierges et marécages ; c'est le travail séculaire des hommes qui lui a donné la France. Il n'a ni tissé les vêtements qui le couvrent, ni produit les mets placés sur sa table, ni conçu le livre, ni fabriqué les outils nécessaires à son activité. Il est affranchi de servitudes pour l'abolition desquelles d'autres ont combattu et parfois sont morts; il vit sous la protection de lois équitables qui ne sont pas sorties de son cerveau. Du berceau jusqu'à l'adolescence, c'est à l'effort commun de tous qu'il doit la sécurité de chaque minute de sa vie et la substance même dont ses membres sont formés.

Toutes ses jouissances artistiques, il les tire de chefs-d'œuvre créés par d'autres. Le langage dans lequel il s'exprime a été élaboré et enrichi par une longue suite d'aïeux. Sans le travail accompli par tous avant sa naissance, il serait réellement l'être misérable dont parle l'auteur latin : *nudus in nuda humo;* et s'il lui était possible d'isoler absolument son existence de celle de ses

semblables, il redeviendrait bientôt cet être misérable; il ressemblerait à ce matelot oublié dans une île et qui était retombé à l'état sauvage, ayant perdu jusqu'à l'usage de la langue maternelle. L'homme ne peut même pas se concevoir en dehors de l'idée de cité. C'est en ce sens qu'Aristote a pu dire : « L'homme est un animal politique ».

La valeur que nous avons comme membre d'une nation dépasse infiniment notre valeur individuelle et propre. C'est pourquoi, quel que soit le mérite personnel, ou fût-on issu du premier baron chrétien, le titre que l'on tient de la nation dont on est citoyen est de tous le plus glorieux. Par exemple, il n'y a pas de noblesse qui vaille le nom de Français ; car, prononcé devant des étrangers, il donne pour égide à celui qui le porte toute la puissance d'une nation de quarante millions d'âmes ; il lui donne pour auréole l'éclat du génie national et la majesté de vingt siècles d'histoire.

Il est difficile d'imaginer tout ce qu'il y a des autres dans chacun de nous. Si génial que soit un individu, il ne pourrait citer une invention qui soit tout entière à lui, une idée de lui qui soit absolument originale, et, dans l'expression qu'il donne à cette idée, une forme qui soit totalement inédite.

Ainsi le citoyen tient tout de sa nation. La conséquence n'est-elle pas qu'il lui doit tout? Nous ne méconnaissons pas sa dette envers la société humaine; mais déjà dans les moralistes anciens, dans le *De officiis*, par exemple, le devoir envers la patrie est réputé le plus étroit; l'examen des faits nous conduit à le considérer comme tel. Et d'ailleurs, pour le citoyen, la patrie ajoute à ses propres dons ceux qu'elle-même a reçus de l'humanité tout entière.

Voilà pourquoi le citoyen peut être obligé envers la patrie, dans certaines circonstances déterminées par les lois, jusqu'au sacrifice de sa vie.

En dehors de ces cas exceptionnels, les lois positives se bornent le plus souvent à déterminer ce qu'il ne doit pas faire ni contre la cité ni contre les membres de la cité. La loi de solidarité vient suppléer au silence de nos codes.

Les résultats du travail de nos devanciers, nous les recevons d'eux, non comme une pleine propriété dont nous pouvons jouir sans autre souci, mais comme un dépôt dont nous sommes comptables, comme un fidéi-commis dont nous sommes chargés

envers les générations encore à naître. Et il ne suffit pas de le transmettre intact à nos successeurs, car il s'agit ici de la civilisation elle-même, et on ne peut même concevoir qu'elle se maintienne stationnaire. Nous sommes donc tenus à transmettre l'héritage accru de tout ce que les énergies d'une génération peuvent y ajouter.

Vous voyez, Messieurs, comment de la notion de solidarité découle une notion du devoir autrement précise et rigoureuse que celle qui ne reposerait que sur les idées de charité ou même de fraternité.

Si le devoir social, le devoir civique se manifeste avec cette rigueur pour tous les citoyens d'une nation, combien plus pour ceux qui, dans le dépôt transmis par les ancêtres, ont reçu en partage et en garde précisément ce qu'il contient de plus précieux, ce qui est la fleur même d'une civilisation, les sciences, les lettres et les arts!

Sans doute, il ne sera pas donné à tous d'ajouter une invention à la masse des inventions, de découvrir une loi scientifique, d'écrire le livre qui prendra place parmi les classiques, de produire l'œuvre d'art qui fera connaître à l'humanité un « frisson nouveau ».

Mais rassurons-nous, car même le paysan qui aura pu ajouter un arpent de terre cultivée aux vastes plaines défrichées par le labeur des ancêtres peut être considéré comme ayant rempli son devoir de solidarité envers ceux qui l'ont précédé, comme envers ceux qui le suivront.

L'important est que nous comprenions bien que ceux qui ont reçu le bienfait d'une instruction supérieure à celle de la masse doivent en éprouver non un sentiment d'orgueil, mais le sentiment d'une responsabilité plus grande.

Car non seulement le trésor des connaissances a été accumulé par d'autres que nous, mais c'est par l'effort de tous, c'est des sacrifices de tous, c'est grâce au labeur du paysan comme de l'ouvrier qu'a pu être dressé le puissant appareil de diffusion intellectuelle qui constitue l'enseignement national. C'est de l'épargne de tous que sont sortis ces collèges, ces lycées, ces universités, ces grands établissements scientifiques qui nous ont faits ce que nous sommes.

Peu de nations ont accompli un si grand effort que celui qui, en France, a marqué ces vingt dernières années. Il a fallu trouver les millions pour les écoles et les laboratoires en même temps que pour la libération du sol français et pour la réorganisation

des forces militaires; pourtant, jamais tant de sacrifices, si lourds en eux-mêmes, si lourds par leur simultanéité, n'ont été acceptés si allègrement par une nation. Le paysan et l'ouvrier français ont voulu, de la volonté la plus réfléchie et la plus forte, le relèvement intellectuel de la patrie en même temps que son relèvement militaire. Ils ont espéré l'un et l'autre d'une espérance également ardente et tenace.

Envers un tel peuple, les privilégiés de l'éducation ont contracté une obligation encore plus étroite.

Plus ce peuple a voulu élever et grandir ses élites, plus elles doivent avoir à cœur d'aider à son émancipation intellectuelle; or, ce peuple, qui a manifesté si clairement sa volonté qu'il y eût toujours plus de liberté mentale et toujours plus de lumière, reste encore, à beaucoup d'égards, dans la servitude de certains préjugés et de certaines ignorances. L'immense effort qui a été fait pour l'enseignement primaire ne suffit pas; ce n'est point en six ou sept années d'école primaire que l'enfant du peuple peut acquérir toutes les connaissances qui lui sont nécessaires pour remplir en pleine connaissance son rôle de citoyen.

Ce que l'orateur appelait tout à l'heure « le lendemain de l'école » a peut-être plus d'importance que l'école elle-même; les cours d'adolescents ont une action plus directe sur l'éducation populaire, par conséquent sur les destinées de la nation.

Je sais que le personnel des grandes associations d'enseignement populaire se recrute, en grande partie, parmi les professeurs de l'Université. C'est tout à l'honneur de celle-ci que ses membres ne se contentent pas de remplir les fonctions pour lesquelles ils sont rétribués par l'État, mais qu'ils apportent la même ardeur à des fonctions où ils n'ont à espérer d'autre rétribution que la conscience d'avoir bien fait. Après avoir combattu en soldats d'une armée régulière, on les voit, le même jour, se battre en volontaires. En outre, sur les listes des professeurs de ces associations, je retrouve des élèves de l'Université, enseignant aux côtés de leurs maîtres.

Plus vous irez vers le peuple, les mains pleines de vérités, non pour tenir prudemment ces mains fermées, comme le voulait un sceptique du dix-huitième siècle, mais pour les ouvrir largement, comme celle du bon semeur, plus vous hâterez le moment où les

préjugés disparaîtront, où les haines désarmeront, car les haines aussi sont faites d'ignorance.

Et non seulement vous nous préparerez un avenir meilleur, mais vous assurerez le présent.

Car la loi de solidarité ne se révèle pas seulement féconde en bienfaits pour l'avenir; elle nous rend sensibles les dangers qui peuvent remettre en question les progrès acquis.

Il ne faut pas croire que nous, les privilégiés de l'instruction, il nous est loisible de nous réfugier dans les temples sereins de la philosophie et d'y contempler de haut la mêlée humaine, fiers de vivre en un temps de miracles scientifiques, orgueilleux de nous sentir les citoyens d'un peuple-roi.

N'oublions pas que nos destinées restent liées à celle des membres les moins instruits ou les moins heureux de la communauté. L'éclat de notre civilisation et l'orgueil de notre liberté sont toujours menacés, s'il subsiste dans les masses profondes certaines erreurs et certains préjugés : on l'a bien vu, il y a près d'un demi-siècle, quand la République que nous croyions tenir pour l'éternité s'est subitement effondrée, parce que le peuple avait mieux conservé le souvenir de Napoléon que celui de Condorcet ou de Mirabeau; on a failli le voir, il y a huit ans, quand une récurrence de la maladie césarienne a tout à coup enfiévré et affolé une partie du corps électoral.

Restons donc très près du peuple; efforçons-nous de le comprendre et de nous faire comprendre de lui; donnons-lui confiance en nous montrant les serviteurs dévoués de ses droits; mettons-le en garde contre les superstitions qu'il a pu garder d'un long passé monarchique, contre les prôneurs de panacée sociale, contre tout le surnaturel de la politique.

Regardons s'il n'y a rien de pourri dans ce royaume, comme dit Hamlet, car la santé politique de tous est faite de la santé de chacun; toutes les œuvres dont on vous parlait tout à l'heure sont, pour employer l'énergique expression de Fouillée, une « assurance mutuelle contre le naufrage de nos libertés ».

Il n'y a de classes dirigeantes dans notre pays que celles dont le peuple reconnaît la supériorité intellectuelle et le civique désintéressement. Vous y occupez, Messieurs, les premières places. Si vous avez le sentiment de la solidarité nationale, si vous

travaillez à le propager autour de vous, vous aurez fait beaucoup pour la défense sociale, et beaucoup aussi pour la défense nationale, car, sous les drapeaux, le sentiment de fraternité militaire trouvera un puissant support dans le souvenir de la fraternité devant la science.

Dans les temps anciens, le tiers état français, c'est-à-dire la future nation française, a eu pour berceau les communes, qu'on appelait aussi des « amitiés ». Ce tiers état, en 1789, est devenu la nation, quand toutes ces amitiés se sont fondues en une vaste fédération nationale. Ainsi, à la base de toute notre histoire, comme force agissante pour faire ou pour refaire la patrie, on trouve toujours le dévouement de tous pour chacun, et de chacun pour tous.

Aujourd'hui vous voyez comment, pour rendre toute sa vigueur à l'esprit dont nos institutions et nos lois ne sont que l'expression officielle, partout se forment les associations amicales dont M. Petit vous donnait tout à l'heure l'énumération, et ces *amicales* se rejoignent, par delà les siècles écoulés, aux *amitiés* d'autrefois, comme forces élémentaires de la solidarité nationale.

On s'est demandé si l'État, qui n'a pas de religion, a une morale. Comment pourrions-nous en douter? Il en est d'une collectivité comme de l'individu : elle ne peut se sauver ni se maintenir, si elle ne pratique certaines vertus.

De ces vertus, la plus essentielle, celle qui comprend peut-être toutes les autres, car elle implique chez cette nation la ferme volonté de vivre et elle lui en offre les moyens, c'est précisément la conscience et la pratique de la solidarité nationale.

D'autres nations peuvent se maintenir par d'autres forces, celles-là par le principe d'une autorité unique et omnipotente, celles-ci par l'énergique direction qu'une aristocratie glorieuse et sage sait imprimer au reste du peuple. Dans une nation aussi foncièrement démocratique que la nôtre, c'est de la démocratie même que doivent sortir les éléments de discipline, de conservation et de progrès. Et ce principe, que le mot de fraternité exprime d'une manière toute sentimentale, il trouve peut-être sa formule définitive dans le mot de solidarité, qui nous apparaît avec la double autorité d'une loi morale et d'une loi scientifique, avec la double sanction de la conscience et de l'expérience.

LES PATRONAGES SCOLAIRES

ET LES SOCIÉTÉS D'ANCIENS ÉLÈVES A PARIS EN 1897

[Dans notre numéro du 15 mai 1895, nous avons publié un premier article de M. P. Beurdeley sur les patronages scolaires à Paris. Nous le complétons aujourd'hui en reproduisant une communication sur le même sujet faite, le 1er avril 1897, par M. Beurdeley à l'assemblée générale du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement. On pourra ainsi se rendre compte des progrès accomplis durant cet intervalle de deux années. — *La Rédaction.*]

J'ai été chargé de vous entretenir des patronages et des sociétés d'anciens élèves; je le ferai rapidement, et, si vous le permettez, je ferai mon rapport d'une façon orale, afin d'aller plus vite.

Cette question est capitale. M. le président vous en a montré tout à l'heure les raisons : tous les amis de l'instruction populaire ont reconnu la nécessité d'établir, à côté de l'école, des patronages, des sociétés d'anciens élèves des écoles communales qui prolongent et complètent l'action de l'école. Mais, pour nous, cette question a cet intérêt particulier qu'elle est née de l'initiative de la Ligue de l'enseignement. En effet, toutes les fois qu'on parlera des patronages et des sociétés scolaires, il faudra se reporter au mois d'avril 1894: c'est à cette date que fut lancé par la Ligue de l'enseignement le premier appel auquel répondit, au mois d'août de la même année, le Congrès tenu à Nantes par la Ligue. Ce Congrès était présidé par Jean Macé, et à côté de lui était assis, comme vice-président de la Ligue, le président actuel de la Ligue de l'enseignement, Léon Bourgeois.

Vous savez quels discours y furent prononcés et le retentissement qu'eurent ces discours; vous savez que, quelques mois plus tard, M. Buisson, comme commissaire du gouvernement, portait l'écho des grandes paroles prononcées au Congrès de Nantes à la tribune de la Chambre des députés. A partir de ce moment, tout un mouvement se produisit en faveur des sociétés de patronage et des sociétés d'anciens élèves.

Nous voyons, à la date du 3 juillet 1895, le Conseil général de la Seine déclarer « qu'à ses yeux le meilleur moyen de réaliser les vœux du législateur, c'est de propager les patronages, les

groupes d'anciens élèves qui feront la transition entre l'école et l'atelier ».

Au mois de juillet 1895 paraissait une circulaire ministérielle adressée aux délégués cantonaux, aux membres des caisses des écoles, des commissions scolaires, qui, vous le savez, pour la première fois étaient interpellés directement par le pouvoir, et dont on proclamait ainsi l'existence et l'autorité légale. Dans cette circulaire, le ministre les invitait non seulement à s'occuper plus activement que jamais des œuvres que la loi a mises dans leurs attributions, mais, ouvrant à leur activité et à leur dévouement un champ plus vaste, il les conviait à s'intéresser à toutes les choses qui touchent à l'école, à être les véritables pionniers de la seconde éducation du peuple. Il leur signalait spécialement la nécessité de fonder des cours d'adultes, des patronages et des sociétés d'anciens élèves des écoles communales.

En août 1895, au cours de la même année, au Congrès des sociétés d'enseignement tenu au Havre sous la présidence de M. Gréard, c'était un délégué de la Ligue qui était chargé du rapport sur les sociétés de patronage. La même année encore, au Congrès de Bordeaux, nous voyons la question reparaître avec un rapport de M. Jacquin, notre vice-président, et, l'année suivante, au Congrès organisé par la Ligue de l'enseignement à Rouen, c'est encore notre collègue Édouard Petit qui expose tout le système d'organisation de ces sociétés.

Vous le voyez, c'est bien la Ligue qui a commencé le mouvement, qui a ouvert et poursuivi la campagne. Il n'était pas inutile de le constater, moins pour établir à notre profit un droit d'antériorité que pour fixer un point qui intéresse l'histoire de l'enseignement vraiment libre.

Maintenant, qu'attendez-vous de moi? Quel a été le désir du comité du Cercle parisien en me chargeant de faire à cette séance une communication sur les patronages et sur les sociétés d'anciens élèves?

J'imagine qu'on m'a demandé de vous dire ce qui s'est produit depuis cette année 1895, où la campagne de propagande a commencé. On a désiré savoir quel était l'état des choses au point de vue des sociétés d'anciens élèves et des patronages en 1895 et quelle est la situation à l'heure actuelle en 1897?

A-t-on fait un pas en avant? Y a-t-il un progrès accompli? Peut-on constater des créations nouvelles? Les sociétés anciennes ont-elles périclité ou se sont-elles développées, et dans quelle mesure? Voilà ce que vous voulez connaître. Pendant ces deux années, la propagande incessante faite par la Ligue de l'enseignement a-t-elle produit quelques résultats?

Je vais essayer de vous donner satisfaction dans la mesure des renseignements que j'ai pu recueillir, et j'espère faire passer sous vos yeux quelques indications sommaires qui vous convaincront absolument que les efforts de la Ligue de l'enseignement n'ont pas été perdus.

Quelle était d'abord notre situation en 1895?

J'ai eu l'occasion de publier, au cours de cette année 1895, à la fois dans le *Bulletin* de la Ligue de l'enseignement et dans la *Revue pédagogique*, un travail dans lequel j'ai dressé un tableau des patronages qui existaient à Paris en 1895. Les résultats étaient les suivants :

Ier arrondissement. — Une tentative avait été faite, mais avait avorté.

IIe arrondissement. — Une société de patronage laïque florissait sous la présidence de M. Jalabert.

IIIe arrondissement. — Un patronage laïque d'apprentis et d'employés, sous la direction de M. Louvet.

IVe arrondissement. — Un comité de patronage d'apprentis avait été fondé, mais il avait cessé de fonctionner depuis l'organisation de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Ve arrondissement. — Un patronage familial fondé par Mme Rol lé-Jacques.

VIe arrondissement. — Un patronage de garçons venait d'être créé par l'initiative du maire, M. Herbet.

VIIIe arrondissement. — Il n'existait qu'une société de placement des enfants, fondée par les membres de la Caisse des écoles.

IXe arrondissement. — Une société de patronage d'apprentis et de jeunes employés, présidée par M. Bernard, adjoint, prospérait déjà.

Xe arrondissement. — Une société d'élèves et de professeurs.

XIe arrondissement. — Trois patronages.

XIIe arrondissement. — Un patronage et une société d'anciens élèves.

XIIIe arrondissement. — Deux patronages et un troisième en formation.

XIVe arrondissement. — Deux patronages.

XVe arrondissement. — Deux patronages et une société d'anciens élèves.

XVIIe arrondissement. — Un patronage présidé par M. Gaufrès et une société des Amis de l'adolescence.

XIXe arrondissement. — Un patronage en formation, dû à l'initiative de la Société des instituteurs.

XXe arrondissement. — Un patronage laïque pour les apprentis et jeunes employés.

Telle était la situation en 1895. En résumé, trois arrondissements n'avaient encore rien fondé. Des patronages existaient dans les autres et, en outre, trois sociétés d'anciens élèves des écoles communales.

Cette constatation est précieuse; elle nous sert à prouver qu'en dehors même d'une propagande organisée on avait reconnu la nécessité de ces sociétés de patronage et d'anciens élèves. Deux années se sont accomplies. Quelle est maintenant la situation? Je vais vous la faire connaître.

Ier arrondissement. — Cet arrondissement ne possède encore ni patronage ni sociétés d'anciens élèves.

IIe arrondissement. — Par l'initiative de notre collègue M. Sée, il a été fondé, à l'école de la rue Étienne Marcel, une société entre les anciens élèves : c'est une société de tir, à laquelle on a le projet d'annexer un patronage.

Dans ce même arrondissement, la société de patronage laïque continue à fonctionner, le dimanche, à l'école de la rue Saint-Denis, 221. Non seulement les anciens élèves de cette école, mais tous les jeunes gens de l'arrondissement peuvent en faire partie. Elle a été fondée, il y a quelques années, par M. Galaberd, son président actuel. Au 31 décembre 1896, elle comptait 48 apprentis et 90 écoliers, soit 138 jeunes gens. Les distractions sont les suivantes : billard, gymnastique, jeux de tonneau, de quilles, de

massacre, etc. Promenades et jeux en plein air. Natation. On fait des conférences. On s'occupe du placement. On organise une fête annuelle, avec distribution de récompenses (livrets de caisse d'épargne). Il y avait en caisse, au 31 décembre 1896, 1,184 fr. 70c.

IIIe arrondissement. —Il faut constater, comme créations nouvelles : 1° Une association amicale d'anciens élèves des cours de dessin de la rue Montgolfier, fondée par M. Vatel, professeur de dessin; elle a pour but de faciliter l'étude du dessin, et de venir en aide à ceux des membres qui seraient dans le besoin; des promenades instructives sont faites aux divers Salons, au Louvre, aux Arts et Métiers, etc., sous la conduite des professeurs; 2° l'Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue Montgolfier, fondée en 1896, qui encourage la fréquentation des cours du soir, et offre aide et protection aux élèves les plus jeunes, les plus isolés; 3° et 4° les Sociétés amicales des anciens élèves de l'école de la rue Béranger et de l'école de la rue des Vosges, récemment créées, et qui ne peuvent nous donner encore des résultats appréciables.

Le Patronage laïque des apprentis et employés continue à prospérer. C'est le premier en date des patronages laïques, à Paris. Fondé en novembre 1885, par M. Louvet, directeur d'école, il est fréquenté par 158 apprentis ou employés. Ses statuts, considérés comme un modèle du genre, ont fait leur tour de France. Œuvre de protection et de moralisation de l'adolescence, son but consiste : à poursuivre, au delà de l'école primaire, l'instruction et l'éducation des enfants; — à soustraire les jeunes apprentis et employés aux conséquences de l'isolement et aux dangers de la rue; — enfin, à préparer les générations futures au respect des devoirs civiques et aux sacrifices envers la patrie. Il est ouvert tous les dimanches : gymnastique, tir, instruction et promenades militaires, musique vocale et instrumentale, bibliothèque, conférences industrielles, commerciales et scientifiques, etc.; placement des apprentis; fête annuelle; concours de travail; récompenses.

IVe arrondissement. — On nous signale une seule création nouvelle, un patronage d'apprentis, rue des Blancs-Manteaux.

V^e arrondissement. — En dehors du Patronage familial pour jeunes filles de Mme Rollé-Jacques, on nous signale la Société

amicale des anciens élèves de l'école de la rue de l'Arbalète; la Société des anciens élèves de l'école de la rue Saint-Jacques, n° 30, et d'autres sociétés, rue des Feuillantines, rue des Boulangers, rue Rollin.

Enfin, un patronage de garçons a été ouvert en mai 1896 dans les locaux de l'école de garçons de la rue de l'Arbalète, dirigée par M. Calais. Il est dirigé par une commission de dix membres pris dans le comité de la Caisse des écoles, et par le directeur de l'école. Il compte actuellement 245 jeunes gens inscrits. Tous les dimanches, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jeux et exercices variés (piste vélocipédique). La matinée est consacrée à des cours d'escrime, d'instruction militaire, de danse, de diction, et se termine par une causerie du directeur ou d'un membre de la commission. L'après-midi appartient plus spécialement aux promenades et aux jeux (ballon, croquet, etc.). Deux fois par mois, le samedi soir, conférences avec projections, faites aux jeunes gens et à leurs familles. Tir; caisse d'épargne; bibliothèque. Deux surveillants généraux, nommés par la commission d'organisation sur la présentation du directeur, font le service de surveillance alternativement; ils touchent une indemnité de 10 francs. Ils sont aidés dans leur tâche par quelques élèves des plus âgés et des plus sérieux : il y a un bibliothécaire, un contrôleur d'armes, un surveillant du matériel des jeux, et un commissaire d'ordre, etc.

VIe arrondissement. — Société de patronage municipal du VIe arrondissement, fondée le 15 mars 1895, par M. Félix Herbet, maire, rue Madame, et dirigée par M. Maraval. Elle comprend les garçons et les filles. Le but est le patronage des élèves des écoles et des apprentis du VIe. Réunions, divertissements, conférences, leçons de chant et de violon, cours de déclamation, promenades, excursions et jeux en plein air. Placement de sociétaires, primes d'apprentissage. Secours en nature et en argent, notamment en cas de maladie et de décès. Les sociétaires participants paient une cotisation mensuelle de 40 centimes. Après dix versements consécutifs, le sociétaire a droit, en cas de maladie, à une indemnité de 40 centimes par jour, pendant le premier mois, et de 20 centimes par jour pendant les deux mois suivants. Du 1er janvier au 30 septembre 1896 on a compté :

Sociétaires participants	342
Nombre de réunions	29
Nombre de présences	4,446
Moyenne à chaque réunion	157
Placements effectués	9

Il existe, en outre, dans le VIe arrondissement, un patronage de jeunes filles.

VIIe arrondissement. — On nous signale deux sociétés d'anciens élèves, l'une avenue de La Motte-Picquet et l'autre rue Camou.

L'Association amicale des anciens élèves de l'école de l'avenue de La Motte-Picquet existe depuis le 1er mai 1896. Les réunions mensuelles ont lieu à l'école le dimanche matin : jeux, exercices de gymnastique, de tir à la carabine, causeries et conférences avec projections. L'été, excursions aux environs de Paris. La Société est dirigée par le directeur de l'école et les instituteurs. Jusqu'à ce jour, les anciens élèves ne sont pas associés à la direction.

La Société amicale des anciens élèves de la rue Camou date de 1896. Elle a pour but de grouper dans un même sentiment de sympathie et de solidarité les anciens élèves de l'école, de constituer entre tous une assistance mutuelle profitable à chacun, moralement et intellectuellement, et de resserrer les liens de respectueuse sympathie et de reconnaissance des élèves envers leurs maîtres. Les réunions amicales consistent en jeux, en causeries familières, en exercices de gymnastique, d'escrime et de tir, en promenades et excursions, en matinées littéraires ou musicales, en conférences instructives.

VIIIe arrondissement. — L'Œuvre du placement des enfants des écoles a été fondée, en 1894, par la Caisse des écoles. Cette institution n'a encore donné que des résultats peu appréciables. On a fait cette remarque qu'il y avait plus d'offres que de demandes d'emploi. Cela tient, d'une part, à la situation particulière du VIIIe arrondissement, dont la population n'est pas ouvrière, et, d'autre part, à ce que les élèves, dès avant leur sortie de l'école, sont généralement pourvus d'emplois ou de places par l'intermédiaire de parents ou d'amis de leurs familles. Néanmoins,

depuis 1894, date de sa création, l'œuvre a effectué 25 placements, savoir :

7 en 1894, 9 en 1895, 5 en 1896, et 4 depuis janvier 1897.

Un patronage scolaire est en formation à l'école communale de la rue de Florence. La Caisse des écoles a voté une première subvention de mille francs. L'ouverture a été retardée à cause de la défectuosité des locaux.

IXe arrondissement. — La Société de patronage des apprentis du IXe arrondissement, fondée en 1892 par M. Besnard au profit des apprentis et jeunes employés des deux sexes du IXe arrondissement, est toujours prospère. Au dernier compte-rendu (1895), le nombre des garçons inscrits au patronage était de 227, la moyenne des présences de 120. Le nombre des filles inscrites était de 80, la moyenne des présences de 56. Au cours de l'année 1895, il avait été placé en apprentissage, par les soins de la Société 9 garçons et 1 fille.

Signalons trois créations nouvelles dans cet arrondissement : le Patronage scolaire, garçons, 35, rue Milton; le Patronage scolaire, filles, 21, rue Milton; et la Société privée des anciens élèves de l'école communale, de la rue de la Victoire, 16.

Xe arrondissement. — Trois sociétés d'anciens élèves et de patronage ont été récemment créées. Nous en attendons encore les résultats.

XIe arrondissement. — L'Association amicale des anciens élèves de l'école Servan, fondée en 1888, à l'école communale, 98, avenue de la République, a pour but d'établir un lieu de réunion, de former un groupement de bons camarades sachant se secourir et s'entr'aider, de faire connaître à tous ses membres la capitale et ses environs, en un mot de continuer l'œuvre d'éducation physique, intellectuelle et morale trop tôt terminée à l'école. Tous les dimanches, réunions amicales, matinées, conférences, visites dans les musées et usines, excursions aux environs de Paris (lieux et monuments historiques). La matinée est consacrée : 1° à des jeux organisés ou à des exercices physiques (gymnastique, escrime, boxe, tir, etc.); 2° à des causeries ou à des démonstrations expérimentales (microscope, machine électrique, etc.). L'après-midi est réservée : 1° aux jeux et exercices libres; 2° aux promenades, matinées, etc. Droit d'admission : 2 francs; cotisa-

tion mensuelle : 50 centimes. Une partie des fonds est employée à venir en aide aux sociétaires momentanément dans le besoin et comme dons aux sociétaires sous les drapeaux.

D'autres sociétés de ce genre ont été récemment fondées rue Saint-Sébastien, avenue de la République, rue Alexandre-Dumas, rue Titon, passage de la Bonne-Graine, rue Pihet, avenue Parmentier, et boulevard de Belleville; mais nous n'avons pas encore de renseignements sur elles.

XIIe arrondissement. — Il a été créé récemment un patronage laïque et une Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue d'Aligre.

On nous signale des créations analogues rue de Charenton, boulevard Diderot, et rue de Reuilly, 39.

XIIIe arrondissement. — Outre plusieurs sociétés d'anciens élèves, un patronage est installé et fonctionne dans chacun des quatre quartiers de l'arrondissement.

XIVe arrondissement. — La Société amicale des anciens élèves du cours complémentaire de la rue Boulard, n° 46, fondée le 1er janvier 1890 par M. Bizet, directeur de l'école [1], a pour but de maintenir les relations amicales nouées à l'école; de donner aux plus jeunes sociétaires, par le patronage des plus anciens et des maîtres, une direction morale et intellectuelle; de procurer des emplois à ceux qui en seraient dépourvus; de venir en aide, dans la mesure du possible, aux sociétaires nécessiteux. La cotisation annuelle est de 6 francs. Le nombre des sociétaires, en 1896, a été de 211. Réunions mensuelles, conférences, séances de projections lumineuses, visites au musées, cercle, exercices physiques, excursions, soirées littéraires et musicales, soirées dansantes. Placement des sociétaires.

Dans cet arrondissement, outre la Société amicale des anciens élèves du cours complémentaire de la rue Boulard, considérée comme type du genre, il existe, dans chacune des écoles de garçons et de filles, une Société d'anciens élèves dont le but est identique.

On peut considérer cet arrondissement comme tenant la tête entre tous les arrondissements de Paris.

---

1. Voir la *Revue pédagogique* du 15 février 1897.

XVe arrondissement. — Il faut signaler : le patronage laïque d'apprentis du XVe arrondissement à l'école communale de garçons, rue Lacordaire; la Société des anciens élèves de la rue des Fourneaux, 20, et de la rue d'Alésia; la Société des anciens élèves de la rue Blomet, 19; la Société des anciens élèves de la place du Commerce, 4; la Société des anciens élèves de l'école de filles, rue des Volontaires, 13.

Toutes ces sociétés ont pour but : d'entretenir des relations amicales entre leurs membres; de développer en eux le sentiment de solidarité; de constituer entre eux une assistance réciproque, morale et matérielle; enfin de resserrer les liens de respectueuse sympathie et de reconnaissance des élèves envers les maîtres.

XVIe arrondissement. — Le Patronage du XVIe arrondissement a été fondé, à l'école de la rue de Passy, le 1er février 1896. Il forme une section de l'Association des instituteurs, tout en ayant son organisation particulière. Son but est de compléter et de continuer l'œuvre de l'école par des cours d'anglais, des cours d'allemand, des leçons de musique, des conférences avec projections; de développer les forces physiques par la gymnastique, la natation, les promenades et les excursions.

Une Société d'anciens élèves, rue Decamps, est en voie de formation.

XVIIe arrondissement. — La Société de patronage des apprentis, garçons et filles, du XVIIe arrondissement a été fondée en octobre 1883. Elle a un patronage des garçons à l'école communale de la rue Ampère, 18, et un patronage de jeunes filles à l'école de la rue des Moines, 13. Son but est de faciliter l'entrée en apprentissage; de stimuler par des récompenses l'assiduité, la bonne conduite et l'application des apprentis, le dévouement des patrons au succès de l'œuvre; de veiller au bien-être matériel et moral des jeunes gens et jeunes filles, en créant à leur usage des cours et des conférences; en organisant des excursions et des promenades instructives; en aménageant des locaux où ils pourront trouver des distractions après leur travail; en leur procurant, par la suite, des situations avantageuses.

Une Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue des Batignolles a été fondée en juillet 1896. Elle a pour but de continuer les relations amicales nouées à l'école; de développer

chez tous les sociétaires les sentiments d'honneur, de solidarité et de patriotisme qui ont germé sur les bancs de l'école; de procurer aux membres de l'association les moyens de développer leurs facultés intellectuelles et physiques; de faciliter le placement ou l'amélioration de la situation des sociétaires; enfin, de venir en aide aux sociétaires en cas de grande nécessité (les avances faites aux sociétaires sont considérées comme prêts d'honneur).

Cinq autres Sociétés d'anciens élèves, dont les statuts sont identiques, ont été créées depuis deux ans : rue Legendre, rue Lemercier, rue Pouchet, rue Saint-Ferdinand et rue Ampère.

Enfin, quatre autres sont en voie de formation.

XVIIIe arrondissement. — Dans cet arrondissement nos renseignements nous signalent, en dehors de la Société de patronage des amis de l'adolescence, fondée en 1890, deux créations nouvelles, impasse d'Oran et rue de la Vieuville, sur lesquels nous sommes insuffisamment renseignés.

XIXe arrondissement. — L'Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse possède une section dans le XIXe arrondissement, qui a été constituée à la fin de 1895, et qui comprend deux groupes, celui de la rue d'Allemagne et celui de la rue Bolivar. Le nombre des pupilles, pour ces deux centres, s'élève à plus de 250. Exercices physiques, tirs, cours de musique instrumentale, de diction, de sténographie, de télégraphie, d'escrime, de danse, de violon, d'anatomie et de langue allemande. Promenades, visites d'établissements, excursions, conférences avec projections lumineuses.

Dans plusieurs écoles de l'arrondissement, des Sociétés d'anciens élèves ont été fondées, notamment à l'école de la rue Bolivar, rue de Meaux, rue des Prés-Saint-Gervais, et à l'école de la place de Bitche, 1.

XXe arrondissement. — Il existe une Société d'anciens élèves dans quatre écoles communales, rue Sorbier, rue Henri-Chevreau, rue de la Plaine et rue du Retrait. Mais ici, comme pour toutes les sociétés de création récente, il n'est pas possible d'apprécier les résultats.

Voici le résumé, aussi exact que possible, des progrès accomplis dans ces deux dernières années :

En 1895, on comptait une vingtaine de patronages et trois sociétés d'anciens élèves.

En 1897, deux ans après, nous comptons environ 30 patronages, soit en exercice, soit en formation, et environ 80 sociétés d'anciens élèves.

Permettez-moi, en terminant, de présenter une remarque: c'est que nous voyons que les sociétés d'anciens élèves semblent être plus en faveur que les patronages, et nous constatons qu'elles se multiplient dans une proportion beaucoup plus grande. Je crois qu'il ne faut pas s'en plaindre; au contraire, c'est un mouvement auquel il convient de s'intéresser et qu'il faut suivre de très près.

Les sociétés d'anciens camarades de l'école primaire offrent des avantages particuliers : il est bon que les enfants, les jeunes gens s'entr'aident les uns les autres, il est bon qu'ils prennent l'habitude de pratiquer la solidarité.

Pourquoi les enfants sortis de nos écoles préfèrent-ils ce genre de réunion?

Cette forme de sociétés d'anciens élèves leur paraît sans doute plus libérale, ils y jouent un rôle plus actif, et à ce point de vue elle les attire davantage. Néanmoins, je ne crois pas que ce soit une raison pour renoncer à l'idée de patronage, je dis plus, à l'idée de patronage même dans les sociétés d'anciens élèves.

Notre collègue M. Vaquez, adjoint au maire du XVIe arrondissement, en me signalant la création d'une société d'anciens élèves dans son arrondissement, a appelé mon attention sur ce point, que, malgré ses efforts, il avait vu, à regret, voter l'autonomie de cette société.

Qu'est-ce que cela veut dire? Que la société des anciens élèves a la prétention de s'administrer, de se diriger par les élèves eux-mêmes. Eh bien, je crois, comme M. Vaquez, que ce désir est très honorable, mais qu'il est trop ambitieux et un peu prématuré.

Ce qui importe par-dessus tout, qu'il s'agisse de patronage ou de sociétés d'anciens élèves, c'est de maintenir le principe moral qui a présidé à leur création, à savoir que, dans la seconde éducation de la jeunesse, c'est l'action bienfaisante de l'école qu'il convient de prolonger.

Il faut donc que l'influence vienne de l'école, que l'école soit la base. C'est dans l'école, pendant que les enfants sont encore sous la main des maîtres et avant que le contact extérieur les ait déformés, que l'organisation doit être faite. Ceux qui auront pris goût à ces réunions étant élèves, y reviendront après leur sortie de l'école, mais en conservant et en respectant les usages, les mœurs, la morale de la Société amicale, dont la clientèle s'augmentera ainsi d'année en année. L'essentiel est de se défendre, dès le début, contre l'influence du dehors, et de ne pas laisser s'introduire des habitudes fâcheuses, des préoccupations regrettables dans un milieu où doit prévaloir l'esprit éducateur et familial.

Il y a un point sur lequel tous les amis de l'éducation populaire sont d'accord, c'est qu'il y a une période difficile à passer et pleine de périls pour la jeunesse : c'est ce que nous avons appelé la *zone dangereuse* qui sépare l'école du régiment. C'est dans cette période qu'il est nécessaire qu'une sorte de tutelle, exercée de la main la plus légère, la plus bienveillante et la plus libérale, se crée au profit des anciens élèves des écoles.

Certainement il y a là une éducation à faire, et même deux éducations : celle des enfants, qui doivent s'habituer à la liberté, et l'éducation des maîtres qui s'intéressent à ces enfants et des bienfaiteurs de ces enfants, qui ne doivent plus les traiter comme des élèves et pas encore tout à fait comme des hommes.

Ce progrès, nous le réaliserons par la pratique. Notre période d'essai n'est pas terminée, et nous avons plus d'un perfectionnement à apporter à l'œuvre que nous avons conçue.

Ce qui domine la question, c'est la nécessité du patronage. M. le président vous le disait tout à l'heure avec une autorité et une éloquence qui me permettent de ne pas insister sur ce point ; il vous montrait la nécessité qui s'impose, en présence des complications de la vie moderne, de protéger les enfants du peuple. On dit que le nombre des criminels augmente, mais ce n'est pas parce qu'on va à l'école qu'on devient un criminel : l'école ne fait pas de criminels. C'est en dehors de l'école qu'on trouve l'occasion de mal faire. Nous ferions une œuvre bien sotte en vérité, si l'école créait des malfaiteurs, en voulant prolonger l'école et y ramener l'enfant qui en sort. C'est au contraire parce

que nous pensons que l'école est le refuge nécessaire contre les difficultés du dehors, la misère, les tentations de toute sorte, que nous avons voulu créer un nouveau foyer pour ceux qui n'en ont pas ou bien pour ceux qui ont un foyer corrompu.

L'enfant qui sort de l'école est une cire molle qui subit toutes les impressions auxquelles il est exposé. On ne peut se dissimuler qu'il y a, dans les grandes villes comme la ville de Paris, une foule de dangers que rencontre la première jeunesse : c'est la rue elle-même, les spectacles de la rue, l'image obscène, les mauvaises fréquentations, et la famille aussi, qui est parfois un péril. Cependant, il ne faut pas faire notre époque plus mauvaise qu'elle n'est : cet état de choses dont on se plaint si fort est de tous les temps.

Je relisais dernièrement dans un poète qui, à coup sûr, n'a jamais passé pour un pédagogue, qui n'aurait pas été à l'heure actuelle membre de la Ligue contre la licence des rues, des vers qui semblent écrits pour notre époque et qui datent de 1835. Ils ont paru sous la signature d'Alfred de Musset, dans la *Revue des Deux Mondes*. Je me permets de vous les citer, parce qu'ils sont relativement peu connus, n'ayant été reproduits que dans la grande édition pour les amis de l'auteur :

Oui, c'est la vérité. Le théâtre et la presse
Étalent aujourd'hui des spectacles hideux,
Et c'est, en pleine rue, à se boucher les yeux.
Un vil mépris de nous nous travaille sans cesse;
La Muse de nos temps ne se fait plus prêtresse,
Mais bacchante, et le Monde a dégradé ses dieux.

Cela est peut-être encore plus vrai aujourd'hui qu'en 1835 de certains théâtres, de certaines exhibitions, de certains auteurs, et, aussi, de certains journaux. Il faut honorer, malgré tout, les hommes qui se proposent de réformer ces mœurs et qui tentent une œuvre à peu près impossible. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que les spectacles de la rue ne seront jamais bien moraux ; c'est pourquoi nous voulons éviter de laisser vagabonder notre jeune population d'anciens élèves des écoles primaires.

Ce que nous entreprenons, nous qui craignons que l'éducation de la rue vienne détruire l'éducation de l'école, c'est d'ouvrir aux enfants sortis de l'école, qui n'ont pas de famille pour s'oc-

cuper d'eux, une nouvelle famille composée des instituteurs, des camarades, des amis, des bienfaiteurs des enfants du peuple.

Pour réussir, il nous est nécessaire d'avoir le concours des maîtres, des instituteurs et des institutrices. Je ne leur demanderai pas ce concours, parce qu'il nous est acquis par avance Nos instituteurs publics ne sont pas des fonctionnaires ordinaires, ce ne sont pas des hommes qui, ayant fini leur journée, se désintéressent de l'objet de leur tâche; ils ne sont pas comme l'ouvrier de la Monnaie qui frappe une pièce et la livre à la circulation, sans se préoccuper de savoir dans quelles mains elle passera et à quel usage elle servira. Nos instituteurs continuent à s'intéresser à l'enfant dont ils ont formé l'esprit et le cœur; ils le suivent avec intérêt, avec anxiété, dans le cours de son existence. Citoyens en même temps que maîtres, hommes d'initiative privée en même temps que fonctionnaires, éducateurs autant qu'instituteurs, ils continueront à s'intéresser à leurs anciens élèves, ils seront les véritables propagateurs de nos patronages, les doyens des sociétés scolaires, les directeurs volontaires et volontairement acceptés de cette seconde école, de l'école prolongée et élargie.

Je n'ai rien à ajouter, mes chers collègues; vous avez constaté les résultats que nous avons obtenus après deux années de propagande, vous avez mesuré le chemin parcouru dans la première étape; je suis certain que les progrès iront en augmentant.

De pareils résultats sont de nature à nous donner un nouvel espoir et des forces nouvelles pour la grande œuvre qui nous reste à accomplir.

Paul Beurdeley.

UN MOIS

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Août-septembre 1896.)

Ce qui frappe surtout le Français qui étudie l'organisation de l'enseignement primaire dans le grand-duché de Luxembourg, c'est la grande influence laissée au clergé séculier et la place importante accordée à la religion catholique; qu'il s'agisse du personnel enseignant, des commissions diverses, ou des programmes, l'impression reste la même.

Le directeur de l'école normale d'instituteurs et le directeur de l'école d'agriculture sont deux prêtres; le catéchisme et l'histoire sainte sont enseignés à l'école primaire par le curé de la paroisse, qui est quelquefois chargé d'un autre cours dans une école primaire supérieure, lorsque la tâche est trop lourde pour l'instituteur; la directrice de l'école normale et près de la moitié des institutrices publiques appartiennent à la congrégation des sœurs de la Doctrine chrétienne, dont la maison mère est à Nancy; toutefois, tous les instituteurs publics ou privés sont des laïques.

L'évêque ou son délégué a sa place marquée dans la Commission d'instruction, qui correspond à peu près à notre Conseil départemental, et dans le comité permanent d'instruction qui, se réunissant au moins une fois chaque quinzaine, donne son avis sur presque toutes les questions scolaires et dirige les écoles normales; un prêtre au moins fait partie du jury d'examen pour l'obtention du brevet de capacité des différents degrés; le curé de la paroisse est membre de droit de la commission locale d'instruction, dont les attributions sont un peu plus étendues que celle de notre commission scolaire.

Le catéchisme, l'histoire sainte et la religion tiennent la place d'honneur dans les programmes d'enseignement et d'examens; les élèves des écoles normales, les enfants des écoles primaires assistent à la messe tous les matins sous la surveillance de l'institutrice ou de l'instituteur, qui n'est presque jamais chantre.

N'est-il pas vrai que cette organisation rappelle beaucoup le régime de notre loi organique du 15 mars 1850? Il existe néanmoins des différences sensibles, qui apparaîtront mieux dans la suite de cette étude, ayant pour causes les mœurs, les traditions, et aussi certaines dispositions législatives qui évitent les conflits possibles, en précisant exactement les attributions des autorités civiles et celles des autorités religieuses.

I. — *Situation générale.*

Le Luxembourg, grand-duché absolument indépendant depuis 1868, limité par la Belgique, l'Allemagne et l'Alsace-Lorraine, ne communique avec la France que par les environs de Longwy, sur une étendue de quelques kilomètres. Comptant environ 220,000 habitants, il correspond à l'un de nos petits départements comme population et comme étendue; il est partagé en trois districts ou arrondissements, en 12 cantons et en 130 communes, où l'on trouve à peu près les mêmes fonctionnaires et les mêmes rouages administratifs qu'en France, quelquefois sous des noms différents. Au point de vue scolaire, il comprend six circonscriptions, confiées chacune à un inspecteur primaire ayant pour chef immédiat l'inspecteur principal, dont les fonctions correspondent à celles d'un inspecteur d'académie. Le directeur général de l'intérieur est en même temps le chef de l'enseignement primaire: les établissements secondaires et supérieurs relèvent du directeur général des finances. Cette répartition est-elle une simple question de personnes, ou existe-t-elle pour les mêmes raisons qui font du préfet le chef de l'enseignement primaire dans chaque département français? Les avis sont partagés.

Nous ne nous occuperons que de l'enseignement primaire, qui est obligatoire, catholique, et non gratuit; il est régi par la loi organique du 20 avril 1881, complétée par les lois spéciales du 20 juillet 1869, du 6 juillet 1876 et du 2 janvier 1879, et par différents arrêtés, instructions et règlements explicatifs. Nous allons rapprocher l'organisation luxembourgeoise de l'organisation française en suivant, pour plus de clarté, l'ordre de notre loi du 30 octobre 1886, du décret et de l'arrêté du 18 janvier 1887.

II. — *Des établissements d'enseignement primaire.*

Comme en France, l'enseignement primaire est donné dans les écoles maternelles *(écoles gardiennes)*, dans les écoles primaires élémentaires, spéciales ou mixtes, dans les écoles primaires supérieures, et dans les cours d'adultes. Ces établissements sont publics ou privés, selon qu'ils sont entretenus par les communes et l'État ou par les particuliers; toutefois, les écoles privées sont de très rares exceptions: il y en a six seulement, établies près des hospices, avec la même organisation que les écoles publiques; elles ne reçoivent que 200 élèves d'âge scolaire. D'autre part, il n'existe pas, dans les établissements secondaires, de classe primaire, de sorte que tous les enfants de toutes les conditions fréquentent pendant six ans, de six à douze ans, la même école primaire publique: assis sur les mêmes bancs, ils contractent des amitiés durables dont les excellents effets se font sentir pendant toute la vie. Ce rapprochement semble tout naturel, il ne soulève aucune objection puisque, sur 30,000 enfants, 11 seulement reçoivent l'instruction dans la famille. Voilà la véritable égalité, que nous ne possédons pas en France, où, malgré notre devise républicaine, nous annexons à nos collèges et à nos lycées des classes enfantines et des classes primaires payantes, où nous créons dès les débuts de l'existence des distinctions de fortune regrettables, où nous faisons naître des ambitions qui ne se réalisent souvent pas. Les petites classes des lycées font certainement double emploi avec nos écoles primaires, surtout depuis que les élèves ne commencent plus l'étude du latin qu'en sixième classique et depuis que nous avons organisé l'enseignement moderne. Resteraient encore les établissements privés de tout ordre, qui, en France, reçoivent le quart des enfants d'âge scolaire. Ces débuts communs à toute la jeunesse luxembourgeoise me semblent expliquer en partie l'absence totale de socialistes dans le grand-duché, alors qu'ils sont si nombreux en Belgique, et l'échec complet des socialistes étrangers qui ont voulu y faire quelques conférences de propagande; cependant les centres industriels, les agglomérations ouvrières ne manquent point.

Pour diriger une école, il faut être Luxembourgeois, âgé de dix-huit ans (au lieu de dix-sept en France) pour l'institutrice et

dix-neuf ans (au lieu de dix-huit) pour l'instituteur, et être pourvu au moins du brevet de quatrième rang. Remarquons que tous les instituteurs exerçant dans une même commune sont indépendants les uns des autres; qu'il n'y a ni directeurs, ni adjoints, ni stagiaires, mais des maîtres responsables chacun des élèves qui lui sont confiés; il n'y a donc pas des classes, mais de véritables écoles distinctes, qui sont séparées ou réunies dans le même local, suivant l'importance de l'agglomération. Les débutants ne peuvent pas, comme en France, pendant quatre ou cinq ans, compter sur les conseils, les exemples, les directions pédagogiques des instituteurs plus expérimentés dont ils dépendent: en sortant de l'école normale, ils sont livrés à leurs propres forces, d'où l'importance considérable accordée à l'école annexe. Les jeunes maîtres sont plus libres, ils ne se contentent pas de suivre les anciens errements, ils possèdent plus d'initiative; cependant une certaine unité de direction s'impose dans les écoles superposées d'un même ressort scolaire. L'action de l'inspecteur primaire est plus immédiate que chez nous, puisque ce fonctionnaire n'a que 130 écoles ou classes à diriger; d'autre part, les traditions s'établissent facilement dans un personnel dont tous les membres ont une origine commune : l'école normale. Les documents dont je dispose ne sont pas assez nombreux, les affirmations des personnes compétentes pas assez décisives pour me permettre de me prononcer, en connaissance de cause, sur deux organisations bien différentes présentant l'une et l'autre des avantages et des inconvénients; cependant je crois que l'organisation luxembourgeoise serait d'une application difficile en France, surtout depuis qu'on a réduit l'effectif de nos écoles normales, parce que nos instituteurs ont des origines trop diverses, et conséquemment une valeur pédagogique trop différente.

Nous voici arrivés à ce fameux article 6 de notre loi organique française qui confie aux institutrices la direction des écoles mixtes, et dont l'application est si lente en France. C'est absolument le contraire qui existe dans le Luxembourg : « Les écoles mixtes sont dirigées par des instituteurs, sauf dispense à accorder par le gouvernement » (Art. 28 de la loi du 20 avril 1881). On compte 200 écoles mixtes confiées à des instituteurs et 44 seulement à des institutrices; ces dernières écoles ont des effectifs réduits,

dont la moyenne ne dépasse pas 20 élèves et, de plus, ces enfants n'ont pas douze ans, limite de la scolarité obligatoire.

III. — *De l'inspection des écoles.*

Avant 1881, les inspecteurs n'existaient point : les écoles primaires étaient visitées par des personnes notables, souvent des professeurs de l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, il y a six inspecteurs primaires, choisis parmi les meilleurs instituteurs, sans examen spécial, avec une nomination provisoire pendant les deux premières années. « Chaque inspecteur est le protecteur et le conseil des instituteurs, qui devront toujours trouver auprès de lui un accès facile et encourageant... Il cherche à aplanir les difficultés survenues dans les relations de l'instituteur avec les autorités communales. » (Art. 87 de la loi organique.) Les rapports de l'inspecteur avec les municipalités sont beaucoup plus nombreux qu'en France, parce que les instituteurs sont nommés par elles, sauf approbation du gouvernement. « L'inspecteur réunit au moins une fois par an, sous sa présidence, tous les instituteurs de sa circonscription. » (Art. 92.) Les institutrices n'assistent pas à cette réunion annuelle, à cause de la difficulté des communications; cependant des conférences spéciales peuvent être ordonnées par le directeur général. Les instituteurs qui assistent aux conférences reçoivent pour chacune une indemnité fixe de 1 fr. 25 c., plus 12 centimes par kilomètre de voie ordinaire et 8 centimes par kilomètre de chemin de fer (décision du 18 novembre 1882). En France, les conférences pédagogiques existent aussi bien pour les institutrices que pour les instituteurs; mais les frais de déplacement restent à la charge du personnel.

L'inspecteur visite au moins deux fois par an chaque école de sa circonscription; à la fin de chaque semestre, il adresse à l'inspecteur principal, son chef hiérarchique, un rapport général contenant son appréciation sur chacune des écoles. Nos inspecteurs ne peuvent visiter leurs écoles généralement qu'une fois dans l'année, parce qu'ils sont beaucoup plus chargés.

Les frais de tournées, au lieu d'être fixés à 10 francs par jour de sortie, comme en France, forment un bloc de 6,000 francs à répartir entre l'inspecteur principal et les six inspecteurs pri-

maires au prorata de leurs jours de tournées. Cette manière de procéder ne me paraît point très logique, car plus ces fonctionnaires inspectent, moins ils reçoivent pour chaque jour de déplacement.

L'inspecteur principal réunit, sous sa présidence, le collège des inspecteurs chaque fois que les besoins du service l'exigent. Ce collège élabore le plan général des études, dresse un catalogue pour le choix des manuels de classe et les livres à donner en prix.

L'autorité communale exerce aussi une surveillance sur l'école par l'organe d'une commission locale, composée du maire, président, du curé et d'au moins un membre laïque, désigné par le conseil communal. Cette commission procède à ses visites en corps; un membre seul ne peut entrer à l'école, précaution prise par le législateur pour prévenir l'ingérence abusive du clergé dans l'enseignement des matières qui ne touchent pas à la religion, et pour empêcher le curé d'aller lire son bréviaire à l'école, comme quelques-uns se le permettaient avant 1881.

Dans le grand-duché, il n'y a ni délégués cantonaux, ni inspectrices primaires, ni inspectrices générales, ni inspectrices départementales pour les écoles maternelles. Le gouvernement trouve plus simple et plus pratique de charger une dame d'une mission spéciale et temporaire pour les questions féminines : c'est ainsi qu'en 1894 une maîtresse de l'école normale a été chargée de l'inspection des travaux à l'aiguille dans les écoles primaires et de l'élaboration d'un programme spécial.

IV. — *De l'établissement des écoles publiques.*

Comme en France, toute commune doit subvenir, seule ou réunie à d'autres, à l'établissement et à l'entretien d'une ou de plusieurs écoles primaires. L'effectif normal d'une école élémentaire est fixé à 40 enfants d'âge scolaire, de six à douze ans ; c'est donc le nombre des élèves d'âge scolaire, et non le chiffre de la population totale, qui détermine le nombre des écoles à mettre à la charge de la commune. N'est-ce point logique? « Le gouvernement pourra ordonner d'office le dédoublement de toute école ayant plus de 70 élèves susceptibles de la fréquenter. » (Loi du 6 juillet 1876, art. 18.) Dans le grand-duché, la population scolaire est évaluée au septième de la population totale; en France, quoique l'âge scolaire s'étende de six à treize ans, la population scolaire ne

forme guère que le huitième de la population totale; cette proportion varie d'ailleurs sensiblement avec les différentes régions.

La diminution du nombre des élèves d'âge scolaire, constatée en France par M. Levasseur, existe également dans le grand-duché de Luxembourg, ainsi que le prouvent les chiffres officiels inscrits dans le tableau suivant et relatifs à cinq années consécutives :

Population scolaire du Luxembourg.

ANNÉES	GARÇONS	FILLES	TOTAUX	OBSERVATIONS
1890-1891	14,239	13,576	27,815	
1891-1892	14,116	14,086	28,202	
1892-1893	14,185	14,198	28,383	Maximum
1893-1894	14,006	13,937	27,943	
1894-1895	14,049	13,831	27,880	

Le maximum a été atteint pendant l'année scolaire 1892-1893.

Une commune importante peut comprendre plusieurs ressorts scolaires, et plusieurs petites communes voisines peuvent ne former qu'un seul ressort scolaire : les 744 écoles primaires du Luxembourg appartiennent à 399 ressorts scolaires. On entend par ressort scolaire la section de ville, la commune ou les communes dont les enfants doivent fréquenter la même école ou le même groupe d'écoles. Nous verrons plus loin l'importance du ressort scolaire en ce qui concerne le taux de la rétribution à la charge des familles et le traitement des instituteurs ou des institutrices.

Toutes les maisons d'école appartiennent aux communes, deux exceptées; 32 seulement laissent à désirer; toutes sont pourvues d'un matériel convenable. Ces chiffres sont éloquents dans leur simplicité : ils indiquent une situation prospère. Après différents essais relatifs au mobilier, on semble s'être arrêté, avec raison, aux tables-bancs à deux places, tout en bois, permettant les réparations dans les plus petits villages sans spécialiste et sans déplacement. Tous ces bancs scolaires portent en chiffres bien visibles la taille en centimètres des enfants à qui ils sont destinés.

V. — *Du personnel enseignant.*

Tous les instituteurs publics sont laïques, ainsi que plus de la moitié des institutrices; les 145 institutrices religieuses luxem-

bourgeoises appartiennent presque toutes à la congrégation de la Doctrine chrétienne de Nancy.

Tous les instituteurs, toutes les institutrices, laïques et congréganistes sont pourvus du brevet de capacité réglementaire. La situation est donc bien différente de celle de la France en 1881, au moment de la promulgation de la loi du 16 juin sur les titres de capacité : point de lettre d'obédience, mais des brevets de capacité; les institutrices congréganistes sont presque toutes d'anciennes élèves-maîtresses de l'école normale officielle de Luxembourg. La moitié de chaque promotion va passer une quatrième année au noviciat de Nancy, continue ses études, se perfectionne dans la pratique de la langue française, prend le voile et revient diriger une école publique : il n'y a donc aucune différence de préparation et d'instruction entre les institutrices religieuses et les institutrices laïques, puisque toutes sortent de l'école normale. Pourquoi donc tant d'élèves-maîtresses prennent-elles le voile? Il y a une première influence exercée naturellement par la directrice et les maîtresses, qui sont congréganistes; mais ce n'est là qu'une cause secondaire; la cause principale réside dans le célibat imposé par la tradition aux institutrices : une institutrice qui se marie doit donner sa démission. Il n'y a aucun texte de loi qui l'y oblige; mais la coutume, les mœurs sont là : aucune n'a encore essayé de résister. C'est un fait accepté sans discussion, même sans examen. On ne m'a donné qu'une raison relative à la maternité; mais l'institutrice au milieu de ses élèves n'est-elle point dans la même situation que la mère de famille au milieu de ses enfants? On comprend qu'une institutrice, condamnée au célibat par ses fonctions, entre facilement dans une congrégation : l'habit la protège, elle se sent moins seule, sa vieillesse est assurée.

La tradition impose également, sans que la loi la prescrive, une condition particulière à l'instituteur luxembourgeois : un instituteur qui ne remplirait pas exactement ses devoirs religieux ne pourrait certainement pas continuer ses fonctions; et cependant le respect de la liberté de conscience est inscrit dans la constitution luxembourgeoise comme dans la nôtre.

Nous avons déjà dit qu'il n'y a, dans le grand-duché, ni stagiaires, ni directeurs, mais seulement des instituteurs, possédant au moins le brevet de quatrième rang. La possession de ce

diplôme, est obligatoire, mais n'a qu'une valeur provisoire, puisque le titulaire doit obtenir au bout de cinq ans le brevet de troisième rang ou « se soumettre à un nouvel examen dans lequel il aura avant tout à faire preuve de ses aptitudes pratiques pour la profession de l'enseignement » (Art. 56 de la loi du 20 avril 1881). S'il ne subit pas cet examen d'une manière satisfaisante, il peut être déclaré déchu de la faculté d'enseigner. Ce nouveau diplôme ressemble beaucoup à notre certificat d'aptitude pédagogique : obliger l'instituteur à continuer ses études, l'empêcher de s'endormir au moins pendant quelques années, voilà l'idée commune aux deux législations; elle est excellente. En voici une autre, non moins bonne, énoncée dans l'article 57 de la même loi : « Est de nouveau soumis à l'examen dont il s'agit à l'article 56, l'instituteur qui a quitté la carrière de l'enseignement depuis dix ans et qui désire y rentrer ». Pourquoi n'agirions-nous pas de même? Pourquoi n'imposerions-nous pas un nouvel examen à des jeunes gens qui, ayant obtenu le brevet élémentaire à l'âge de quinze ans, ayant essayé un peu de tout, ayant passé trois années sous les drapeaux, sollicitent à vingt-cinq ans un poste de stagiaire dans l'enseignement public? Ne serait-il pas utile de constater ce qui reste d'une instruction superficielle, d'un diplôme si hâtivement conquis?

L'instituteur luxembourgeois ne peut être ni agent d'assurances, ni receveur communal; il est rarement secrétaire de mairie, beaucoup moins souvent qu'en France, parce que sa situation est bien plus délicate à l'égard du conseil municipal qui le nomme.

VI. — *Nomination du personnel enseignant.*

En France, l'instituteur est national; dans le grand-duché, il est municipal : « Les instituteurs sont nommés par les administrations communales, sur l'avis de l'inspecteur primaire et sous l'approbation du directeur général » (Loi organique, art. 61).

Lorsqu'une vacance se produit, le maire de la commune en informe immédiatement l'inspecteur de la circonscription et lui demande ses propositions motivées. On se sert souvent des journaux pour donner plus de publicité à la vacance de l'emploi, en indiquant le traitement et les émoluments qui y sont attachés.

Tout candidat adresse à l'inspecteur sa demande, avec la copie certifiée de ses titres de capacité et deux certificats de moralité délivrés par le maire et le curé de sa résidence. Au jour fixé, tous les candidats se présentent devant le conseil municipal, qui prend connaissance du rapport de classement de l'inspecteur et nomme l'instituteur en toute liberté. Cette nomination ne devient définitive qu'après l'approbation du directeur général, qui « peut nommer d'office à toute place d'instituteur restée vacante au delà d'un mois » (Loi du 20 avril 1881, art. 62). Lorsqu'à une école de garçons vacante est affecté un traitement supérieur à 1,200 francs, lorsqu'à une école de filles vacante est affecté un traitement supérieur à 1,000 francs, l'emploi peut être donné à la suite d'un concours présidé par l'inspecteur de l'arrondissement.

« Les instituteurs sont démissionnés et révoqués par les administrations communales, l'inspecteur entendu en son avis, sous l'approbation du directeur général... Tout instituteur qui veut donner sa démission et toute administration communale qui a des motifs sérieux pour provoquer la démission ou la révocation d'un instituteur, doit faire connaître ses intentions dans la dernière quinzaine du mois de juin. » (Loi du 20 avril 1881, art. 63.)

Comme on le voit, les changements n'ont lieu, sauf le cas de force majeure, que pendant les grandes vacances. Ces changements sont beaucoup moins nombreux qu'en France, parce que le consentement de toutes les autorités est nécessaire : des difficultés surgissent-elles entre un instituteur et une municipalité, on doit attendre la fin de l'année scolaire; l'inspecteur intervient, les aplanit ou les résout; si la municipalité persiste dans sa demande, sa délibération motivée est soumise à l'inspecteur primaire et au commissaire de district (sous-préfet), et finalement approuvée ou rejetée par le directeur général.

Voici d'ailleurs, à titre de renseignement, avec leurs causes, les mutations qui ont eu lieu parmi le personnel enseignant dans le courant de l'année scolaire 1894-1895 [1] :

---

1. *Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le grand-duché de Luxembourg pendant l'année scolaire 1894-1895*, présenté à la commission d'instruction par M. Witry, inspecteur principal.

Causes des mutations	Déplacement.	20
	Mise à la retraite	12
	Abandon de carrière . . .	7
	Décès.	1
	TOTAL.	40

Nous ne comptons que 20 déplacements pour un personnel de 746 instituteurs ou institutrices: c'est peu; mais les admissions à la retraite sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses qu'en France; il en est de même des abandons de carrière.

Les peines disciplinaires sont la réprimande, la suspension et la révocation; dans tous les cas, l'instituteur est préalablement entendu.

Il n'y a pas de récompense spéciale aux instituteurs; ils peuvent obtenir, après vingt-cinq ans de bons services, une médaille d'argent ou d'or, distinction honorifique sans avantages pécuniaires.

VII. — *De l'enseignement privé.*

Les dispositions qui régissent les établissements privés sont à peu près les mêmes qu'en France; cependant l'inspection est plus rigoureuse; les livres employés doivent être choisis sur la liste approuvée pour les écoles publiques. D'ailleurs, il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement sur cet enseignement, qui n'existe pas, à proprement parler, pour les enfants d'âge scolaire.

VIII. — *Des conseils de l'enseignement primaire.*

Les différents conseils sont :

1° *La Commission d'instruction*, qui correspond à peu près à à notre conseil départemental;

2° *Le comité permanent d'instruction*, organisme très actif, inconnu en France;

3° *Le collège des inspecteurs*, dont nous avons déjà parlé;

4° *La commission locale*, dont les attributions sont un peu plus étendues que celles de nos commissions scolaires.

1° *Commission d'instruction.*

« La Commission d'instruction se compose : 1° du directeur général, président; 2° de l'évêque ou de son délégué; 3° de trois membres nommés par le roi grand-duc pour une durée de trois ans; 4° de l'inspecteur principal; 5° du directeur de l'école normale; 6° des inspecteurs d'écoles. Le gouvernement désigne parmi les

membres de la Commission le vice-président, le secrétaire. » (Loi du 20 avril 1881, art. 73.)

Comme on le voit, il y a aucun membre élu, tous sont nommés ou membres de droit; la majorité est acquise aux représentants de l'enseignement primaire. La Commission d'instruction se réunit une fois chaque année pour se prononcer sur les différentes affaires qui lui sont soumises par le gouvernement : questions de principe et d'intérêt général, programmes, règlements, réformes, améliorations, listes des livres classiques, préalablement étudiés soit par le comité permanent, soit par le collège des inspecteurs, soit par des commissions spéciales.

2° *Comité permanent d'instruction.*

« Un comité permanent est chargé de l'expédition des affaires courantes. Le comité se compose : 1° du vice-président de la Commission d'instruction, comme président; 2° de l'évêque ou de son délégué à la Commission d'instruction; 3° d'un délégué à choisir par la Commission d'instruction parmi ses membres; 4° de l'inspecteur principal; 5° du secrétaire de la Commission d'instruction. » (Loi du 20 avril 1881, art. 79.) Tous les membres du comité appartiennent bien à la Commission d'instruction; mais il convient de remarquer que la majorité n'appartient plus à l'élément universitaire, puisque ce comité pourrait ne compter qu'un membre de l'enseignement, l'inspecteur principal.

Ce comité a une importance considérable, c'est la cheville ouvrière qui centralise toutes les affaires; il se réunit au moins une fois par quinzaine et remplace la Commission d'instruction pendant toute l'année. Il peut d'office mander devant lui tout instituteur qui a manqué aux devoirs de sa profession, le réprimander et le suspendre pendant un mois avec ou sans privation de traitement. Il est chargé de la surveillance et de la direction des deux écoles normales; ce n'est pas notre simple conseil d'administration, qui s'occupe surtout de la situation matérielle et morale de nos établissements similaires, mais une direction effective et non limitée. Le comité permanent donne son avis sur l'organisation annuelle des écoles, sur les secours et encouragements à accorder à l'instruction primaire, sur le choix de l'emplacement, sur les plans et devis de toute construction sco-

laire, et généralement sur toutes les affaires qui lui sont adressées par le gouvernement. Nous ne possédons point de comité semblable en France.

3° *Collège des inspecteurs.*

Le collège des inspecteurs semble remplir le même rôle pédagogique que les comités créés par les inspecteurs d'académie dans beaucoup de nos départements et composés des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice de l'école normale, des deux instituteurs et des deux institutrices membres du Conseil départemental.

4° *Commissions locales.*

La commune, qui supporte directement la plus grande partie des dépenses scolaires, a le droit d'exercer une surveillance sur l'enseignement donné dans ses écoles. La commission chargée de ce contrôle est moins nombreuse que notre commission scolaire, mais composée des mêmes éléments, le prêtre excepté. Dans les localités comptant moins de 3,000 habitants, elle comprend le bourgmestre, président, le curé de la paroisse, et un membre laïque désigné par le conseil communal; dans les centres plus importants, le conseil communal nomme trois membres laïques au lieu d'un. Cette commission locale a le droit et le devoir d'inspecter l'école en corps; à la suite de cette inspection, elle adresse un rapport à l'inspecteur primaire et au conseil communal. Nous avons indiqué plus haut pourquoi les membres de cette commission ne peuvent visiter l'école individuellement.

Voyons comment cette commission locale exerce son mandat relatif à la fréquentation scolaire dans les différentes régions du grand-duché. Rappelons d'abord que notre loi sur l'obligation du 28 mars 1882 a été calquée sur la loi luxembourgeoise du 20 avril 1881, et citons textuellement le dernier rapport de M. Witry, inspecteur principal, pour l'année scolaire 1894-1895 :

« Les absences non justifiées du Ve arrondissement forment comme par le passé, malgré une diminution sérieuse, bien au delà de la moitié des absences non justifiées de tout le pays... L'inspecteur des écoles trouve une des causes de l'infériorité de son arrondissement, par rapport à la fréquentation scolaire, dans le nombre beaucoup plus élevé qu'ailleurs des élèves indigents. La cause de cette infériorité doit être recherchée dans l'ignorance, l'indifférence, la mauvaise volonté des pères de famille et surtout dans l'inactivité des commissions locales, appe-

lées à veiller aux intérêts de l'école, plutôt que dans la situation matérielle des populations. La preuve, c'est que dans les quelques communes du Ve arrondissement dont les commissions ont compris et rempli leur devoir, en ne reculant pas devant la loi sur l'enseignement obligatoire, la fréquentation scolaire était à peu près aussi régulière que dans les parties les mieux situées du pays. Nous ne disconvenons certes pas que les circonstances peuvent être beaucoup plus favorables dans une commune que dans une autre. Le plus souvent cependant la situation favorable est le résultat de l'énergie et du dévouement des commissions locales. En classant les commissions locales en trois catégories, suivant que l'intérêt qu'elles ont porté à la marche des écoles placées sous leur surveillance a été grand, satisfaisant ou insuffisant ou nul, on aura la division suivante :

Première catégorie.	41	commissions, dont 3 dans le Ve arrondissement.
Deuxième catégorie.	57	commissions.
Troisième catégorie.	32	commissions, dont 14 dans le Ve arrondissement.
TOTAL GÉNÉRAL .	130	commissions.

L'intérêt des commissions pour les écoles se manifeste en toutes manières, mais surtout par la sollicitude d'une fréquentation régulière. »

Combien d'inspecteurs d'académie de France pourraient insérer ces observations si justes dans leur rapport annuel au Conseil départemental ! Beaucoup ont signalé une situation identique, souvent plus mauvaise; mais on se lasse vite de se répéter lorsque les résultats ne s'améliorent point sensiblement. M. l'inspecteur principal pense, au contraire, qu'il est bon de tracer chaque année le chemin à parcourir, de montrer souvent le but à atteindre : il indique dans son rapport, pour les différentes communes de tout le Luxembourg, la moyenne par élève des absences justifiées et non justifiées. L'administration montre ainsi qu'elle n'a pas abandonné la lutte, qu'elle entend appliquer une loi nécessaire et la faire entrer dans les mœurs. La moyenne des absences, justifiées ou non, a été de 20 demi-journées en 1893-1894 et de 19 en 1894-1895 par élève d'âge scolaire. Le progrès eût été beaucoup plus sensible sans la rigueur de l'avant-dernier hiver. N'y a-t-il pas là pour nous un exemple à suivre? Nous semblons résignés à une situation qui est loin d'être brillante; nous ne comptons même plus les commissions scolaires qui fonctionnent bien pour les encourager, ni celles qui s'endorment pour les réveiller et les stimuler. Dans le Luxembourg, le directeur général adresse chaque

année des blâmes et des félicitations auxquels les municipalités sont très sensibles. Nous paraissons regretter, en France, la promulgation de la loi du 28 mars 1882. Le rajeunissement des cours d'adultes ne doit cependant pas nous faire oublier l'école primaire.

Pourquoi donc les commissions scolaires ne fonctionnent-elles pas là où elles seraient le plus nécessaires? Pourquoi donc ce mécanisme n'atteint-il pas son but dans deux pays voisins, mais de mœurs si différentes? Parce qu'il a un vice constitutionnel. Qui avons-nous chargé d'appliquer cette loi? Des citoyens élus ou intéressés. Le maire et les conseillers municipaux, s'ils tiennent à leur mandat, craignent, en faisant respecter la loi, de mécontenter leurs électeurs. Souvent même, grands propriétaires, cultivateurs ou industriels, ils violent eux-mêmes la loi, donnent le mauvais exemple en employant des enfants d'âge scolaire; quelle peut être alors leur autorité pour rappeler aux parents responsables les dispositions de la loi, leur expliquer leur devoir strict, ordonner l'affichage ou adresser une plainte au juge de paix? Agissons-nous ainsi pour l'application des autres lois? Certainement non. Pourquoi maintenir une telle différence, qui donne de si mauvais résultats? L'expérience est faite : elle est concluante. Supprimons donc ce rouage au moins inutile en ce qui concerne la fréquentation scolaire. L'instituteur adressera à la fin de chaque mois, non plus au maire qui ne veut point agir, ni à l'inspecteur primaire qui ne peut agir parce que les premières formalités n'ont pas été remplies, mais au juge de paix, la liste des enfants qui ont manqué à l'école quatre fois dans le mois avec les motifs de ces absences, et ce magistrat appréciera. Il convoquera les parents, entendra leurs raisons, leur rappellera leurs devoirs, ordonnera l'affichage, condamnera les récalcitrants aux peines prévues. C'est le véritable rôle du juge de paix, placé ni trop près ni trop loin, assez mêlé à la vie journalière des intéressés pour se prononcer avec impartialité. Avouons franchement que cette loi n'a pas été prise au sérieux en France.

IX. — *Gratuité.*

Dans le grand-duché, les dépenses scolaires étant des dépenses communales, il s'ensuit que la gratuité ou la rétribution scolaire dépend des administrations municipales. La gratuité absolue est

une question à l'ordre du jour, elle mérite d'être sérieusement étudiée. En France, de bons esprits pensent que nous l'avons résolue trop rapidement, — que nous avons eu tort de nous priver du produit de la rétribution scolaire des familles aisées, formant un joli denier, — qu'une dizaine de millions aurait singulièrement facilité l'application des lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les traitements, — que certaines familles envoient leurs enfants dans les écoles privées pour la seule raison qu'elles sont payantes, — que le principe d'égalité nous a poussés trop loin, puisqu'il faut étendre la gratuité absolue aujourd'hui aux fournitures classiques, demain aux vêtements, si l'on veut faire disparaître toute distinction entre les enfants solvables et les enfants non solvables, comme l'on dit dans le grand-duché, — qu'il eût suffi, pour éviter toute objection, d'accorder la gratuité à tous ceux qui l'auraient réclamée, l'amour-propre étant suffisant pour prévenir les abus.

Quoi qu'il en soit, encore quelques années et la même solution interviendra dans le Luxembourg, mais pour d'autres raisons que le caractère obligatoire et social invoqué partout : c'est un moyen de faire disparaître des inégalités choquantes dans le taux de la rétribution scolaire, qui varie avec chaque commune ou mieux avec chaque ressort scolaire. Les traitements des instituteurs et des institutrices sont payés moitié par la commune, moitié par les familles des enfants d'âge scolaire *fréquentant ou non l'école*, — la commune se substituant aux parents indigents pour la part qui leur incombe. Le taux de la rétribution varie donc non seulement suivant les communes, mais encore chaque année, puisqu'il dépend du traitement des instituteurs et du nombre des enfants d'âge scolaire. Il y a des différences énormes selon que les écoles sont fréquentées chacune par moins de vingt élèves ou par plus de soixante; dans le premier cas, la rétribution scolaire est une charge très lourde pour les familles nombreuses, malgré les subsides accordés par l'État. Nous avons vu des rétributions scolaires s'élever à 100 francs par enfant, pour une famille riche, car les administrations communales peuvent, avec l'approbation du directeur généra., diviser les parents ou tuteurs en plusieurs classes et les taxer suivant leur fortune (Loi organique, art. 44). — En France, avant 1881, la rétribution égale pour tous les enfants

non indigents, n'a jamais dépassé 10 francs par an. Voilà la principale raison pour laquelle un certain nombre de municipalités luxembourgeoises mettent à la charge de la caisse communale soit l'intégralité des traitements, soit une part supérieure à la moitié, conformément à l'article 45 de la loi organique. Il est regrettable que la gratuité, admise pour une année, ne le soit pas à titre définitif, mais fasse l'objet d'une nouvelle discussion à chaque exercice. On affirme que la question d'intérêt n'est pas étrangère à l'établissement du principe; elle explique quelquefois les variations de certaines administrations communales.

« La commune fournit aux élèves indigents les livres et autre matériel nécessaire. » (Art. 48 de la loi organique.) « Afin de ne rien laisser à désirer en ce qui concerne le matériel, les instituteurs remettront au commencement de l'année scolaire et ensuite à la fin de chaque trimestre, au collège des bourgmestres et échevins, un état détaillé, et visé par l'inspecteur des écoles, de tous les objets nécessaires à l'instruction des enfants pauvres, afin que la fourniture puisse en avoir lieu immédiatement. Ledit collège pourra, s'il le juge à propos, autoriser les instituteurs à en faire l'acquisition eux-mêmes, ou bien il leur en fera faire la délivrance. » (Circulaire du 27 novembre 1846.) La question des fournitures classiques, qui a donné lieu en France à de nombreuses discussions, est ainsi réglée. La dépense annuelle est évaluée au minimum de 4 francs par élève, les livres restent la propriété des enfants; chez nous, la dépense est beaucoup plus considérable parce que les ouvrages sont beaucoup plus nombreux et changent presque avec chaque école; il y a là un véritable abus signalé par plusieurs Conseils généraux, notamment par celui du département de l'Oise. Nous verrons comment l'administration luxembourgeoise a su l'éviter.

Le conseil communal, qui dresse la liste des enfants indigents, ne se montre pas très large : la population scolaire se compose d'environ 30,000 enfants, un septième seulement sont considérés comme indigents.

(A suivre).

F. Mutelet,
Directeur de l'école normale d'instituteurs de Beauvais.

CONSEILS SUR LE CROQUIS D'APRÈS NATURE

(Conférence faite aux élèves de la 2e division de l'École polytechnique.)

Il est important de rappeler tout d'abord certaines lois essentielles pour mettre en garde contre des erreurs qu'on pourrait commettre.

Il y a une différence très sensible entre dessiner un objet isolé ou dessiner plusieurs objets dans un même cadre.

Quand on dessine un seul objet, le point de vue ou point principal est toujours dans cet objet ou sur une verticale passant par cet objet.

Quand on dessine dans un même cadre, sur une même feuille de papier, plusieurs objets, le point de vue peut se trouver à une place quelconque dans ce cadre.

Le point de vue dont nous envisageons les objets change considérablement leur forme apparente.

Dessiner en perspective est l'art de représenter les objets selon les différences que l'éloignement et la position y apportent; c'est donner l'aspect que présentent, par rapport au lieu d'où on les regarde, divers objets vus de loin.

Il faut prendre l'habitude de regarder avec un seul œil; nous ne voyons pas de même avec les deux yeux.

Le dessin n'est rigoureusement exact qu'avec un seul œil, surtout pour apprécier les largeurs sur une horizontale ; elles ne sont pas, en effet, les mêmes avec les deux yeux. Mais, en revanche, les deux yeux nous donnent le sentiment des profondeurs, que nous refuse la première manière de procéder.

On peut aisément s'en rendre compte en tenant à bout de bras son crayon verticalement en face d'une ligne horizontale (de $0^m,80$ par exemple) tracée au tableau noir. Si l'on cherche à séparer cette ligne en deux parties égales, le spectateur, étant placé à environ deux mètres, verra son crayon se déplacer très sensiblement s'il regarde alternativement avec l'œil droit et

ensuite avec l'œil gauche; il ne pourra déterminer la coupure exacte au moyen du crayon avec les deux yeux, et cette coupure ne sera nette ou fixe qu'avec un seul œil.

Si nous cherchons d'autre part à allumer une allumette à la flamme d'une bougie, et si nous présentons l'allumette à bout de bras par un mouvement de droite à gauche ou de gauche à droite, avec un seul œil ouvert, nous ne pourrons arriver à atteindre la flamme qu'après plusieurs tâtonnements. Notre œil ne perçoit donc pas exactement la distance qui nous sépare de la flamme; avec les deux yeux il n'y a pas d'hésitation.

La même expérience peut se faire en essayant de mettre un bec de plume dans un porte-plume avec un seul œil et avec les deux.

Il demeure donc entendu que, pour bien comparer des grandeurs proportionnelles, il faudra le faire avec un seul œil, et apprécier les distances en profondeur avec les deux.

Je suppose maintenant que nous parcourions ensemble la campagne. Nous sommes sur une route, nous rencontrons quelques habitations, puis des prairies s'étendant jusqu'à des coteaux limitant notre horizon. Après avoir franchi une rivière, nous nous trouvons dans une vallée bordée de massifs de verdure; ou encore, le sol se mouvementant de plus en plus, nous rencontrons des aspérités de terrains qu'il faut gravir pour découvrir de nouveaux horizons.

Pendant cette promenade, le soleil aura parcouru une partie de sa course quotidienne, et les lumières et les ombres nous auront présenté la nature sous des aspects bien différents.

Si je commence par vous parler tout de suite de la lumière et du soleil qui en est la source, c'est que l'effet ajoute un charme tout particulier dans l'aspect d'un paysage, et qu'ensuite l'indication des ombres, même dans un croquis, a son importance, en ce sens qu'elle fixe l'heure à laquelle il aura été exécuté. Même par un temps couvert, la direction des rayons lumineux est sensible, surtout sur la surface des constructions.

Nous voici donc arrivés sur le terrain, et notre première préoccupation aura été de nous rendre compte de la façon dont notre motif sera éclairé.

Prenons la précaution de nous installer de façon, si le soleil

donne, à ne pas l'avoir sur notre papier; rien n'est plus gênant pour travailler.

Je suppose que le soleil soit dans le champ de notre vision; nous n'avons nul besoin de lui faire face, je parle de notre corps, de notre album. Si vous voulez, nous abriterons notre feuille de papier avec notre corps et nous tournerons la tête pour voir notre motif.

Cette disposition s'applique aussi bien à une installation dans un intérieur qu'en plein air. Elle est, de plus, absolument nécessaire si vous faites de l'aquarelle.

En ne se mettant pas dans cette situation, on s'expose à faire trop coloré; la vivacité de la lumière traverse les tons, les teintes paraissent toujours trop transparentes en plein air, et, une fois rentré à l'intérieur, on s'aperçoit que l'on a fait trop foncé, lourd et opaque.

Maintenant, qu'allons-nous faire, qu'allons-nous choisir dans cette vaste étendue qui se déroule devant nous? Qu'est-ce qui va constituer notre motif?

Je ne vous parle pas aujourd'hui de vue panoramique. Les vues panoramiques ne peuvent se faire qu'en changeant son point de vue de place et à plusieurs reprises. Pour les traduire d'une façon tout à fait fidèle, il faudrait dessiner sur une surface circulaire et concave. C'est, du reste, ainsi que sont installés tous les panoramas, et l'illusion devient alors parfaite.

Revenons au motif que nous allons choisir ; nous pouvons être dans trois positions différentes pour notre travail : assis, debout, ou même à cheval. L'aspect variera assez sensiblement suivant chacune de ces positions.

Notre œil embrassera plus ou moins de terrain, mais l'horizon n'aura pas varié pour lui. L'horizon étant, comme vous le savez, toujours et invariablement situé à la hauteur de l'œil, il s'abaissera ou se relèvera suivant la position du dessinateur.

Si l'on regarde bien droit devant soi et si l'on place horizontalement devant son œil une carte de visite, par exemple, quand on n'en aperçoit plus que le tranchant, on peut être certain que la rencontre de cette ligne horizontale sur le fond du paysage nous donnera l'horizon. Au bord de la mer, l'exemple est frappant. Si vous êtes sur la grève, au bord du flot, vous apercevez

la limite de l'eau et du ciel à une hauteur correspondant à celle du sol sur lequel vous êtes en station et à la hauteur de votre œil (horizon naturel). *Exemple n° 1.*

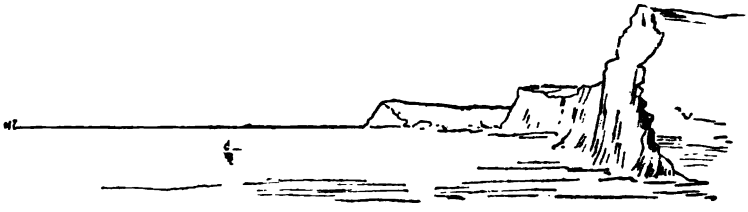

PREMIER EXEMPLE

Si vous gravissez une falaise en maintenant votre regard sur la même ligne séparative du ciel et de la mer, cette ligne vous suit et monte avec vous. *Exemple n° 2.*

DEUXIÈME EXEMPLE

L'horizon, qui se trouvait au pied de la falaise dans le lointain, a monté successivement jusqu'au-dessus. *Exemple n° 3.*

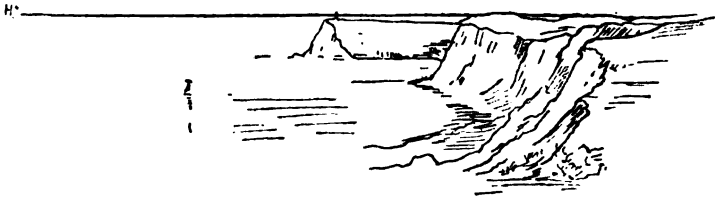

TROISIÈME EXEMPLE

Il en est de même dans toutes les ascensions, et à Paris, en montant sur n'importe quel monument, vous pouvez en faire l'expérience.

Voici donc un premier point bien acquis. L'horizon est toujours à la hauteur de l'œil du dessinateur quand celui-ci fixe bien droit devant lui.

Ce qui étonne le plus, ce qui gêne le plus le dessinateur inexpérimenté, c'est la grandeur de l'espace à représenter en face de l'exiguïté de son papier. L'assimilation a de la peine à se faire, il semble que jamais cela ne pourra entrer sur une aussi petite surface.

Mais vous pouvez à volonté limiter le champ de votre vision en regardant au travers d'un petit cadre en carton que vous pouvez fabriquer vous-même : c'est en quelque sorte un cadre isolateur.

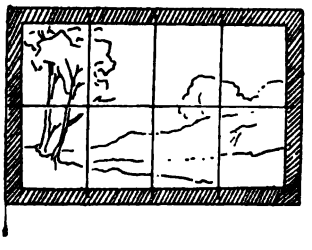

En regardant au travers, c'est comme si l'on regardait, étant au fond d'une pièce, à travers une fenêtre ouverte. A mesure qu'on s'approche de la fenêtre, l'espace horizontal et vertical s'élargit; il se rétrécit à mesure qu'on se recule.

En tenant ce cadre isolateur avec la main et à bout de bras, vous n'embrassez qu'une petite étendue ; si vous l'approchez de votre œil, cette étendue se développe dans tous les sens. Si votre cadre a la forme de la feuille de papier de votre album, c'est-à-dire celle d'un rectangle allongé (c'est le format le plus ordinaire), vous pouvez considérer le motif à représenter soit en hauteur, soit en largeur.

Votre cadre étant muni de fils se coupant à angles droits et présentant des divisions régulières et égales, les croisées des fils seront autant de points de repère, et chacune des divisions con-

tiendra un motif séparé. Nous aurons immédiatement les rapports de proportions entre les largeurs et les hauteurs.

C'est, en somme, un carrelage transparent que vous interposez entre votre œil et la nature.

Pour que cette opération soit bien conduite, il faut avoir soin de tenir votre cadre bien dans le plan perpendiculaire à votre regard et bien verticalement.

Pour vous assurer de ces conditions, un fil à plomb est nécessaire; rien n'est plus simple que de le fixer au bord du cadre à l'angle supérieur.

Ainsi donc, avec un instrument aussi simple, que vous pouvez faire vous-même en le divisant en autant de parties qu'il vous plaira, vous avez entre les mains un contrôle et un moyen de justification constant, surtout si vous avez au préalable tracé les mêmes divisions sur votre papier.

Nous voici en face du motif. Quatre questions se posent à notre esprit :

1° Comment encadrerons-nous la partie du paysage qui s'étend devant nous? c'est-à-dire où établirons-nous dans la nature les coupures horizontales correspondant à notre feuille de papier?

2° Quelle portion de l'étendue horizontale reproduirons-nous? c'est-à-dire où arrêterons-nous les coupures verticales?

3° A quelle hauteur sur notre papier tracerons-nous la ligne d'horizon?

4° Représenterons-nous le motif en hauteur ou en largeur?

Je suppose que le motif nous séduise plus en longueur qu'en hauteur. Nous présentons le cadre dans ce sens et, après avoir déterminé les deux sections latérales, nous nous demandons quelle part nous donnerons au ciel par rapport au sol? quel sera notre premier plan et où nous le déterminerons?

Vous vous souviendrez alors que nous voyons l'espace dans un cercle et que ce que nous représentons est toujours contenu dans une section du cône optique.

Comme notre papier est rectangulaire, ce rectangle doit être intérieurement à la circonférence. S'il enveloppait cette circonférence, les écoinçons qui en seraient la conséquence échapperaient complètement à notre vue, nous ne les verrions pas du tout.

Vous vous souviendrez aussi que nous ne voyons les objets

dans leur véritable proportion et sans déformation que quand nous sommes placés à trois fois la distance de leur plus grande dimension.

Si vous mettez un personnage au premier plan, vous ne le verrez convenablement qu'à environ cinq à six mètres. En l'interprétant de plus près, vous vous exposez à de grosses déformations qui peuvent être exactes cependant comme dessin; la photographie nous en fournit à chaque instant des exemples très déplaisants.

Devant la nature, vous avez tout intérêt à prendre votre premier plan assez loin, les rapports sont toujours plus harmonieux.

Dans un pays de plaines, le ciel joue un grand rôle ; nous ferons donc la part du ciel relativement grande. Un rapport égal entre les terrains et le ciel donne une coupure désagréable, et la variété des relations est un des grands charmes des œuvres d'art.

Je suppose donc deux tiers de ciel, un tiers pour les terrains; nous apercevons la trace lumineuse d'un cours d'eau, notre horizon ne peut être qu'au-dessus. Nous vérifions par le procédé indiqué plus haut, et tout de suite vous tracez légèrement cette première ligne sur votre papier.

Là, point de difficultés; les constructions que nous allons rencontrer dans notre motif vont s'établir le plus simplement du monde: qu'elles soient vues de front ou dans une situation quelconque, les verticales demeurent toujours verticales, et les lignes fuyantes iront au point principal ou à des points accidentels.

Celles placées au-dessous de l'horizon monteront, celles placées au-dessus descendront.

Avec notre cadre, nous vérifions si notre œil voit bien juste. Nous avons bien soin d'établir les accidents du premier plan dans un rapport de largeur et de hauteur bien exact avec les plans successifs, et au bout de très peu de temps vous serez étonnés vous-mêmes de la précision de votre coup d'œil. C'est une gymnastique comme une autre, et l'on arrive à développer la justesse d'appréciation de son œil au point de vue des proportions et des formes, comme on peut arriver aussi par la pratique à la sensibilité des nuances pour tous les différents tons.

Voici donc un premier cas ; nous avons reproduit tout ce qui se présentait dans l'espace entre le niveau du sol sur lequel nous reposons et une quantité x au-dessus.

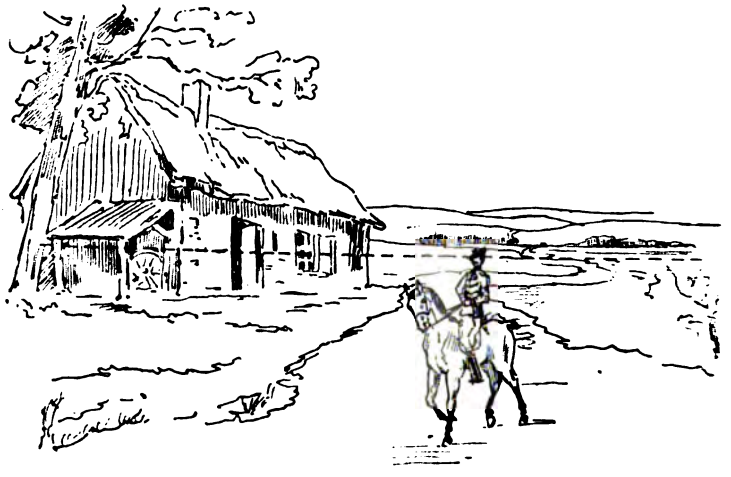

Pouvons-nous maintenant donner l'impression de surfaces en contre-bas par rapport à nous ?

C'est ce qui va nous arriver quand nous franchirons la rivière si nous voulons faire un croquis étant sur le pont ou sur la berge qui est en escarpement.

Nous le pouvons sans aucun doute, mais, pour que l'effet paraisse bien vraisemblable, nous ne devons pas prendre notre premier plan trop près de nous. Sans cela ce serait plus une perspective que nous tracerions, ce serait une vue à vol d'oiseau, un géométral, un plan.

Vous trouverez de nombreux exemples au musée du Louvre de vues prises dans cette dernière condition, et je vous recommande tout particulièrement de vous arrêter dans la grande galerie devant le tableau d'Antonio Canale dit Canaletto (1697-1768) représentant le grand canal à Venise et, à droite, l'église de la Salute.

L'effet perspectif en est surprenant ; le point de vue est un peu

à droite du centre du tableau et, quand on s'éloigne légèrement en considérant la direction du canal, cette direction vous suit positivement; si vous faites quelques pas soit à droite, soit à gauche, la perspective du quai bordant le canal du côté de l'église a l'air de s'éloigner du spectateur, comme cela se passe dans la nature.

Quelques tableaux après celui-là, toujours à gauche, vous rencontrez la vue intérieure de Saint-Pierre de Rome de Paolo Panini (1695-1768), une autre merveille de perspective devant laquelle vous pourrez faire les mêmes observations; le tracé est d'une exactitude rigoureuse, et l'artiste, en y joignant la magie de l'effet tout en conservant une grande sobriété dans l'harmonie générale, est arrivé à nous donner l'illusion parfaite de la nature. A voir, en même temps, trois tableaux de Guardi (1712-1793), fêtes à Venise.

Un autre exemple encore ayant rapport au cas dont nous nous occupons. Dans le salon de l'Ecole française du commencement du siècle, sur le panneau de droite, contre la porte qui conduit à la galerie d'Apollon, vous regarderez le portrait du peintre Isabey tenant par la main une petite fillette (voir p. 146). L'auteur, le baron Gérard (1770-1837), a supposé son modèle sur le palier du premier étage d'un escalier. A gauche on aperçoit les marches conduisant à l'étage supérieur ; à droite, le palier du rez-de-chaussée avec une porte donnant sur le jardin laisse parfaitement comprendre la descente du premier étage, que le spectateur ne peut voir puisqu'elle échappe à son regard : l'illusion est parfaite. L'artiste a mis un chien sur le bord de la première marche, qui aide aussi à faire comprendre la rapidité de l'effet perspectif. La porte du fond, les lignes des corniches de l'escalier, par la justesse de direction et les effets de lumière, tout concourt, encore une fois, à transporter le spectateur dans le milieu que l'artiste a voulu représenter.

Ne quittons pas le Louvre sans avoir regardé deux toiles de Van der Meulen (1632-1690) : entrée de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse à Arras en 1667, et vue de Lille avec un chemin creux en premier plan; toutes les difficultés apparentes que je vous signalais à l'instant y sont abordées et résolues avec franchise, de la manière la plus heureuse. Du reste, toutes les œuvres de ce grand artiste vous intéresseront; on peut dire qu'elles

sont d'une lecture facile; en effet, les mouvements de terrain, les routes, les moindres sentiers permettent, par la perfection de leur tracé et de leur exécution, de parcourir de vastes pays. Les arbres sont traités avec le même art, les essences sont reconnaissables, et tout est si bien en place et à son plan qu'on se promène avec aisance jusqu'à l'horizon.

Nous pouvons maintenant nous trouver en face d'une autre difficulté, c'est-à-dire avoir à représenter non seulement des ter-

rains en contre-bas, mais en même temps des montagnes qui ne nous permettent pas de voir l'horizon.

Si nous voulons embrasser une grande étendue, nous serons obligés de placer notre horizon assez haut dans la feuille, et par ce moyen nous ferons facilement contenir ce qui est en dessous

de nous, un ravin par exemple et les escarpements qui le surplombent. S'il existe des constructions, les lignes de fuite au-dessus et au-dessous nous faciliteront par leurs directions la connaissance exacte de l'horizon, et n'oublions pas que nous avons toujours les mêmes ressources précédemment indiquées à notre disposition.

II

Je n'ai pas encore parlé des procédés d'exécution. Ce qui caractérise le croquis, c'est d'être conduit dans son ensemble partout au même point.

Il faut avant tout que l'ensemble soit tracé, le trait est l'essentiel.

Il ne faudrait donc pas procéder par petits morceaux à côté les uns les autres, mais bien au contraire ne s'attacher qu'à la justesse des plans successifs.

L'exécution est un point très délicat; chaque dessinateur a une facture qui lui est propre, comme chacun a son écriture, et quand il s'agit de peinture vous voyez les éléments complémentaires pour ce genre d'investigations.

Le dessin, la coloration, la manière de composer ou de présenter son sujet, autant de signes personnels et individuels.

Plus la facture est simple, plus on est compréhensible ; il est

inutile de faire des travaux de hachures dans tous les sens. A moins de vouloir représenter des effets d'orage ou de soleil couchant, contentez-vous pour commencer d'un trait simple ou légèrement massé; le trait a une grande force d'expression: quand il est juste, il permet de faire comprendre les plans, et même donne le sentiment de la coloration.

Un trait du profil d'un nègre, même au crayon blanc sur un papier teinté, ne laisse aucun doute sur la couleur du sujet.

Les arbres embarrassent souvent quand on commence; pour bien les exprimer, il s'agit de procéder comme pour la représentation de n'importe quoi en dessin, c'est-à-dire par la forme enveloppante.

Préoccupez-vous tout de suite du port de l'arbre, de la structure de son squelette, de la façon dont les branches s'attachent au tronc. Une fois la tige maîtresse indiquée bien dans sa direction, observez le mouvement des branches principales, si elles partent à angle droit ou en se courbant vers le sol ou en s'élevant vers la cime. Puis vous ferez le contour de la forme enveloppante; les jeux de lumière vous aideront ensuite à distinguer les masses de feuillage.

Plus ces masses seront près de vous, plus le contour en sera découpé pour ainsi dire en dentelle, surtout pour les parties se détachant sur le ciel.

Plus elles seront éloignées, plus les contours deviendront uniformes et vous aideront à établir la succession des plans par leur plus ou moins de rigidité.

En effet, à une très grande distance, dans la silhouette générale il est difficile de distinguer les éléments qui la composent.

Pour vous habituer à crayonner des arbres, vous pourrez copier les modèles mis à votre disposition dans vos salles; mais, pour en tirer un réel profit, reproduisez-les à une échelle différente.

Servez-vous de crayons ni trop durs ni trop mous, et d'un papier assez lisse. Quant aux ombres, ayant soin d'éviter les hachures, procédez plutôt par teintes plates obtenues par un travail régulier et autant que possible partout dans le même sens. Votre dessin aura plus de tenue dans son aspect. Des travaux dans tous les sens peuvent arriver à détruire la forme d'un trait primitivement exact.

On peut, en effet, transformer l'aspect de parallèles parfaitement droites par des hachures déterminées.

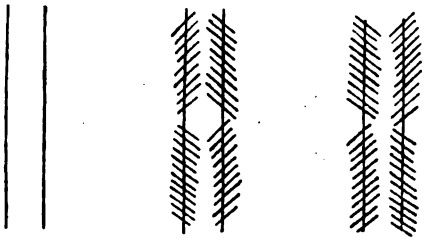

Dans cet ordre d'idées, un artiste ayant à décorer des surfaces murales de proportions disgracieuses peut, par sa composition, par la disposition de valeurs différentes, donner quand même à son travail une impression d'harmonieuses proportions.

A propos des ombres, vous observerez attentivement les effets de contraste et d'irradiation.

Les opposés s'exaltent mutuellement en sens inverse l'un de l'autre.

Un rond de papier gris sur une feuille blanche paraît plus foncé. Sur du noir il paraîtra plus clair qu'il n'est en réalité. La conséquence est que les ombres portées sur un corps paraissent d'autant plus noires qu'elles avoisinent une zone plus éclairée de ce corps, par exemple les vides de fenêtres ouvertes d'une maison d'habitation.

Si on place un rond blanc sur une feuille de papier gris, le fond gris paraîtra plus foncé aux environs du cercle que plus loin; il semblera se former une auréole plus foncée autour du cercle.

Si nous mettons le rond noir sur le papier gris, il semblera au contraire se former autour du rond une auréole claire dégradée.

Une règle plate noire est « mangée » sur les bords si nous la détachons sur une lumière vive.

Le dessinateur doit continuellement observer la nature, non seulement suffisamment pour la rendre immédiatement, mais aussi pour se la graver dans l'esprit comme s'il devait plus tard avoir à la reproduire de mémoire. La faculté d'observation se

développe par cet exercice d'une façon surprenante, et elle permet de reproduire tout ce que l'on a vu avec une grande justesse.

Ce serait pour vous un passe-temps charmant, de même qu'une excellente étude, de faire pendant vos vacances des croquis d'après nature.

Ne faites pas pour commencer des dessins trop grands, choisissez de préférence des motifs de peu d'étendue, n'oubliez pas de vous mettre à une distance convenable, et je suis certain que, les résultats aidant, vous vous rendrez compte de l'utilité de ce genre de langage ou d'écriture, et que ce sera pour le bien de la patrie une arme nouvelle entre vos mains.

Paul Colin,
Inspecteur principal du dessin,
professeur de dessin
à l'École polytechnique.

DES CHAIRES DE PÉDAGOGIE

DANS LES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES

On se rappelle que la *Revue pédagogique* a, la première en France, publié, il y a déjà longtemps, une étude historique et statistique sur *les chaires et les diplômes de pédagogie aux universités d'Écosse et d'Angleterre* [1].

Plus tard, M. Marion publiait, suivant son expression, « non pas une analyse, mais presque une traduction » de la brochure de M. Edmund J. James, professeur à l'université de Pennsylvanie, *Chairs of pedagogics in our universities* [2].

L'institution des chaires de pédagogie dans l'enseignement supérieur aux États-Unis a fait en ces quelques années de singuliers progrès. Le Rapport du Bureau d'éducation de Washington pour 1894-1895 publie à ce sujet un relevé très complet et très concis, dont nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs une traduction aussi condensée que possible [3].

TABLEAU DES COURS DE PÉDAGOGIE

DANS LES UNIVERSITÉS DES ÉTATS-UNIS

Université de Californie, à Berkeley (Californie).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : trois heures par semaine sont consacrées à des conférences et à l'étude de manuels, trois heures à l'étude de l'enseignement dans les écoles.

Organisation et direction des écoles : Manuel, complété par des conférences sur l'organisation, le classement et l'administration des écoles, la statistique scolaire et l'organisation et la direction des établisse-

1. Article de M. B. BUISSON, *Revue pédagogique* du 15 décembre 1883.

2. *Revue pédagogique* du 15 novembre 1888, p. 462

3. Nous devons ce travail minutieux à l'obligeance de Mlle Coblenc, professeur agrégé de l'Université.

ments de l'enseignement secondaire; visite des écoles, destinée spécialement à l'examen des méthodes d'organisation, de classement et de direction.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation.* 1° Depuis les temps anciens jusqu'à l'époque de Rousseau : manuel et lectures, complétés par des conférences. 2° Depuis l'époque de Rousseau jusqu'à nos jours : manuel et lectures.

Systèmes scolaires : Etude de leur origine et de leur développement et aperçu comparatif de l'éducation dans les principaux Etats d'Europe et d'Amérique.

Théorie de l'éducation : Conférences sur les idées les plus récentes en matière de théorie de l'éducation. Critique de ces idées et discussion sur leur application pratique dans les écoles. — Philosophie de l'éducation.

3° COURS NORMAUX, consacrés à l'étude des problèmes spéciaux d'éducation. Cours pour étudiants diplômés, traitant de l'étude méthodique de la vie de l'enfant. Partie biologique de l'éducation, réservée en principes aux étudiants diplômés.

Université Leland Stanford Junior (Californie).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Méthodes d'enseignement des classes élémentaires (ce cours traite des sujets communément enseignés dans les écoles, de leur efficacité, de leur importance relative et de leur coordination.) — Méthodes d'enseignement des classes secondaires : conférences et leçons sur la place qu'occupent les divers sujets dans un cours d'études libérales. Etude des manuels, de l'organisation d'une classe et de questions générales de méthode.

Organisation et direction des écoles. Etude comparée de l'organisation et de la direction des écoles, ayant pour objet de déterminer les causes politiques, sociales et pédagogiques qui influent sur la formation, le développement et la vitalité des écoles.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE. *Histoire de l'éducation* : Histoire de la civilisation européenne, traitant du développement historique des idéals politiques, religieux, industriels, sociaux et moraux conçus par l'homme, et de ses efforts pour les réaliser au moyen de l'éducation. — Développement intellectuel de l'Amérique, traitant des progrès successifs de notre développement intellectuel tel qu'il se montre dans nos écoles, notre littérature, nos journaux, et notre mouvement social et théologique. (Rousseau et Pestalozzi.)

Systèmes scolaires. Etude comparée des systèmes scolaires européens: conférences et étude comparée des systèmes scolaires en Angleterre, en France, en Allemagne et en Suisse.

Théorie de l'éducation. Etude des ouvrages classiques de pédagogie. Etude critique et historique des traités d'éducation de Ascham, Bacon, Milton, Locke, Spencer et autres.

3° Cours normaux, consacrés à une étude spéciale de l'éducation. — Psychologie de l'enfance, traitant du développement physique, intellectuel et moral des enfants; études personnelles sur l'enfance, études statistiques sur le développement des sens, des émotions, etc., et étude d'ouvrages traitant de ce sujet.

Université de Colorado, à Boulder (Colorado).

1° Histoire de l'éducation : Histoire de la pédagogie (Compayré et des conférences). — Cours supérieur (Davidson, Laurie, Quick, etc.).

2° Théorie de l'éducation: Psychologie de l'éducation (Mac Lellan, Sully, etc.). — Théorie générale de l'éducation (Compayré). Chefs-d'œuvre de la pédagogie (Pensées sur l'Education de Locke, Aperçus de Lange, Education de Spencer.) — Philosophie de l'éducation (Rosenkranz, Bain, Herbart).

Université de Chicago (Illinois).

1° Histoire de l'éducation : Education antérieure au christianisme en Orient; influence du christianisme sur les idées et les procédés pédagogiques; Aristote et l'éducation en Grèce; Quintilien et l'éducation à Rome; éducation dans les premiers siècles du christianisme; les écoles au moyen âge; Luther et les réformateurs considérés comme éducateurs; Coménius, Rousseau, Pestalozzi, Frœbel, Herbart: démocratie de l'éducation, comprenant la formation et le développement des systèmes scolaires en Allemagne, en Angleterre, en France et aux États-Unis. On examinera avec soin les variations du degré d'importance accordé aux idées et à la pratique en matière d'éducation; étude de quelques importants problèmes pédagogiques encore à résoudre.

2° Théorie de l'éducation : Les principes de l'éducation de Laurie. Les principaux points à considérer sont : valeur relative des choses d'éducation; éducation des mouvements; coordination des études; étude de l'enfance, la perception, l'intérêt; l'élément moral et religieux dans l'éducation; indication des champs d'expérience ouverts aux professeurs pour le perfectionnement de la connaissance et de la pratique de l'éducation. — Pédagogie générale : Développement de certaines phases des idées psychologiques en Allemagne, et des principes de pédagogie qu'on en peut déduire. — Principes psychologiques et pédagogiques de Pestalozzi et de Herbart. — Développement de la pédagogie en Angleterre. Principes généraux de pédagogie, notamment en ce qui concerne l'éducation en Amérique.

3° Cours normaux : Le travail des cours normaux sera réparti en deux sections. Dans la première, il aura un caractère théorique et comprendra une introduction à la pédagogie allemande moderne, avec lecture d'œuvres choisies de Pestalozzi. — Le *Traité d'Éducation* de Herbert Spencer, avec examen des parties de la psychologie et des données morales sur lesquelles s'appuie cet ouvrage. — Métaphysique et psychologie de Herbart étudiées comme bases de ses écrits pédagogiques. — Le travail de la seconde section aura lieu sous forme de conférences sur des questions de pratique, organisées au moyen de rapports, thèses et discussions.

Northwestern University, à Evanston (Illinois).

1° Pédagogie théorique : *Histoire de l'éducation* (Quick, Gill, Boone). *Principes de l'éducation* (Rooper, De Garmo, Laurie, Compayré, Lange, Herbart).

2° Cours normaux : Dissertations et discussions sur les sujets suggérés par l'étude préalable de l'histoire et des principes de l'éducation.

Université d'Indiana, à Bloomington (Indiana).

1° Pédagogie théorique : *Histoire de l'éducation* : Première année, éducation en Grèce, à Rome, à Alexandrie et en Orient, notamment en Palestine; la naissance des écoles chrétiennes; les réformes opérées par Charlemagne; fusion intellectuelle des races grecque, romaine, hébraïque, arabe et teutonique; naissance des universités; les réformateurs. — Deuxième année; Histoire de l'éducation en Amérique.

Théorie de l'éducation : Histoire des méthodes et de la science de l'éducation; histoire des questions pédagogiques actuelles. — Les humanités; l'éducation technique; formation de professeurs; étude de l'enfance; coordination des études; enseignement scientifique; recherches, etc.

Systèmes scolaires : Etude des systèmes scolaires américains et étrangers.

2° Cours normaux et recherches : Etude de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux central, — de la mémoire, de la croissance, etc., — ou ce que l'on peut appeler pédagogie physiologique; hygiène scolaire et psychologie comparative, spécialement appliquée à l'étude de l'enfance.

Université de l'Etat d'Iowa, à Iowa City (Iowa).

1° Pédagogie pratique : Enseignement et éducation. Méthode d'instruction et étude de tout ce qui concerne la direction d'une classe, y compris l'hygiène scolaire. — Enseignement secondaire : organisa-

tion des cours et des méthodes d'enseignement dans les établissements secondaires; rapports d'un comité composé de dix membres.

Organisation et direction des écoles : Etude de l'administration des écoles, de l'art du classement et de l'organisation des cours. (Manuels : Payne, Pickard.)

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Compayré, Quick. — Examen des systèmes employés aux Etats-Unis.

3° COURS NORMAUX : Les cours normaux sont l'occasion de recherches sur des sujets donnés.

Université de Kansas, à Lawrence (Kansas).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Etude des méthodes d'enseignement.

Organisation et direction des écoles : Réglements scolaires; administration et direction des écoles.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation. — Philosophie de l'éducation. — Etude comparée des divers systèmes d'éducation.

Université de Harvard, à Cambridge (Massachusetts).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Méthodes d'enseignement scientifique dans les établissements de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : environ dix exercices pour chacun des sujets suivants : Physique, chimie, géographie physique, botanique, zoologie, physiologie, mathématiques.

Organisation et direction des écoles : Organisation et administration des écoles et des établissements publics; direction. — Cours et instruction deux fois par semaine.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation théorique et pratique. — Introduction à la théorie de l'éducation, discussion de principes d'éducation.

3° COURS NORMAUX : Objets, organisation, matériel et méthodes d'éducation, et en particulier de l'enseignement secondaire.

Université de Clark, à Worcester (Massachusetts).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Méthodes, plans, appareils, etc.; étude de l'enfance, hygiène scolaire. — Direction et administration des écoles.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation et des réformes pédagogiques. — Psychologie appliquée à l'éducation : principes de l'éducation.

Systèmes scolaires : Organisation des écoles dans les différents pays; écoles-types et fondations particulières, éducation des mouvements; éducation physique, comprenant les travaux manuels; hautes études.

3° Cours normaux : Les travaux des cours normaux, une fois par semaine, seront appropriés aux besoins particuliers de chaque étudiant.

Université de Michigan, à Ann Arbor (Michigan).

1° Pédagogie pratique : Art de l'enseignement et de l'éducation; méthodes d'instruction et exercice de l'enseignement dans les classes; hygiène scolaire; règlements scolaires (Compayré).

Organisation et direction des écoles : Etude générale de l'organisation scolaire, de l'art de classer et d'organiser les cours, de la direction des établissements scolaires, etc. (Payne).

2° Pédagogie théorique : Histoire de l'éducation (Compayré). — pédagogie théorique et critique : Principes sur lesquels repose l'art de l'enseignement et de l'éducation. — Exposés à grands traits des idées et des procédés d'éducation; exposés historiques.

Systèmes scolaires : Etude comparée des systèmes d'éducation nationaux et étrangers.

3° Cours normaux : Etude et discussion de sujets spéciaux se rattachant à l'histoire et à la philosophie de l'éducation.

Université de Minnesota, à Minneapolis (Minnesota).

1° Pédagogie pratique : *Méthodologie* : groupement général des sujets sur lesquels doivent porter les cours; étude de l'ordre dans lequel doivent être présentés les divers sujets; manière de diriger les exercices de récitation. — Visite des écoles. — Direction et organisation des écoles. — Hygiène scolaire.

2° Pédagogie théorique : *Histoire de l'éducation* : L'éducation chez les anciens. — Théories sur l'éducation au moyen âge et dans les temps modernes.

Systèmes scolaires Étude des systèmes scolaires en général et en particulier dans l'État, la province, la ville.

Cours normaux : Des cours normaux ont lieu une fois par semaine pour étudier à fond certains problèmes spéciaux d'éducation, la philosophie et les classiques, selon les besoins des étudiants.

Université du Mississipi.

1° Pédagogie pratique : Méthode de discipline, de direction des classes, appareils et matériel scolaire (Baldwin, Brook).

Organisation et direction des écoles: Fonctions des surveillants et des adjoints; classement des élèves, promotions, organisation des cours (Pickard).

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation* (Compayré). — Étude des systèmes scolaires de la ville, de la province, de l'État, de la nation.

Théorie de l'éducation : Psychologie de l'enfance; psychologie appliquée (Palmer, Baldwin).

3° COURS NORMAUX : une heure par semaine.

Université de l'État de Missouri, à Columbia (Missouri).

1° PÉDAGOGIE THÉORIQUE (Compayré, Rosmini, Rosenkranz, Frœbel, Herbert Spencer).

Histoire de l'éducation (Compayré, Quick).

Systèmes scolaires : Systèmes scolaires européens. — Étude comparée des systèmes scolaires employés dans les villes et les États des États-Unis (Boone et les circulaires publiées par la Commission de l'enseignement des États-Unis).

Université de Cornell, à Ithaca (New-York).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : *Direction des écoles*, une heure par semaine.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation, deux heures par semaine. — Principes de l'éducation, trois heures par semaine.

3° COURS NORMAUX : conférences sur la pédagogie.

Columbia College à New-York

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Au collège des professeurs : étude de l'enfance. — Méthodes d'enseignement des classes élémentaires; méthodes pour l'enseignement de l'anglais dans les établissements secondaires; méthodes pour l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires; méthodes pour l'enseignement des sciences dans les établissements primaires et secondaires; méthodes pour l'enseignement des travaux manuels dans les établissements primaires et secondaires; méthodes pour l'enseignement du latin et du grec; méthodes pour l'enseignement du français et de l'allemand; méthodes pour l'enseignement de la psychologie de l'éducation; pratique de l'enseignement. — Pratique de la surveillance scolaire.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation* : Théories et institutions pédagogiques; Aristote et les idéaux pédagogiques des anciens;

Alcuin et la naissance des écoles chrétiennes; Abélard et la fondation des universités; Loyola et le système d'éducation des jésuites; les réformateurs de l'éducation : Rousseau, Pestalozzi et Frœbel; Herbart et l'étude philosophique de l'éducation. — Collège de professeurs : lecture et critique des ouvrages classiques de pédagogie.

Théorie de l'éducation : Principes de l'éducation; psychologie de l'enfance; didactique; l'élément moral et religieux dans l'éducation. — Collège de professeurs (Laurie, Rosenkranz, Herbart).

3° Cours normaux : Une heure par semaine.

Université de New-York.

1° Pédagogie pratique : Etude de l'enfance; pédagogie physiologique. — Construction des écoles : terrains, éclairage, chauffage, ventilation, mobilier, assainissement, appareils et matériel examinés et discutés avec étude des différents modèles et des raisons qui en déterminent le choix; étude de leur application pratique. — Etude des programmes et des méthodes d'enseignement; indications de travail; classement, direction et organisation scolaires.

2° Pédagogie théorique : *Histoire de l'éducation* : L'objet de ce cours est de tracer le développement des principes et des systèmes pédagogiques, non seulement dans leurs rapports avec la vie intellectuelle des siècles et des nations, mais encore dans leur influence sur la pratique de l'éducation. — L'attention est d'abord appelée sur les idéaux conçus par les grandes civilisations des temps passés, exprimés par les principaux philosophes et éducateurs, et réalisés graduellement dans l'organisation et les méthodes scolaires. Un résumé concis de la vie orientale conduit à l'examen des civilisations grecque et romaine. Le développement intellectuel au moyen-âge est esquissé dans un aperçu des premières écoles chrétiennes, des efforts d'Alfred et de Charlemagne, de l'influence de la chevalerie, et des universités au moyen âge. L'étude de la Renaissance et de la Réforme révèle de nouveaux éléments dans les idées pédagogiques, qui sont encore modifiés par la philosophie et la pratique au xviie et au xviiie siècle. Le cours se termine par une revue critique des écrivains les plus remarquables qui ont traité de l'éducation au xixe siècle, et par l'exposé de développements plus étendus et de problèmes plus vastes en matière de pédagogie courante.

Systèmes scolaires : Comparaison entre les divers systèmes d'éducation : Développement historique des systèmes nationaux en Allemagne, en France et en Angleterre; l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec l'éducation générale; principes de l'instruction facultative et de l'instruction obligatoire; administration et direction des écoles; formation de professeurs; caractère et portée de l'enseignement primaire; ensei-

gnement technique, commercial et industriel; éducation féminine; les langues anciennes et modernes et les sciences dans l'enseignement secondaire; éducation supérieure.

Théorie de l'éducation : Principes de la pédagogie; principes et maximes d'éducation; valeur relative des choses d'éducation; éducation physique; coordination et concentration des études (De Garmo, Harris).

3° Cours normaux : Recherches personnelles.

Université de la Caroline du Nord, à Chapel-Hill (Caroline du Nord).

1° Pédagogie pratique : Art de l'enseignement : Conférences suivies d'exercices pratiques d'enseignement (De Garmo; Rapports du Comité des Dix).

2° Pédagogie théorique : *Histoire générale de l'éducation* : Situation intellectuelle et doctrines pédagogiques du passé.

Science de l'éducation (Kirkpatrick, Rosenkranz). Discussion de sujets spéciaux ayant trait à l'éducation et de l'état de l'éducation aux Etats-Unis et dans la Caroline du Nord. — Pédagogie de Herbart. Mouvement en faveur de cette pédagogie en Allemagne et aux Etats-Unis (voir aussi ouvrages de Rein, Ziller, Lange et autres).

3° Cours normaux : Étude de l'enfance appliquée à la transformation des méthodes modernes pour étudier et enseigner la science de l'éducation. — Ce cours consiste seulement en recherches.

Université de l'Ohio, à Athens (Ohio).

1° Pédagogie théorique : *Histoire de l'éducation :* Davidson, Quick, Grote, Laurie, Collection des grands éducateurs, Pestalozzi, Rousseau, Horace Mann, Spencer, Gordy.

Théorie de l'éducation : Fouillée, Bain, De Garmo, Rosenkranz, Fitch.

2° Cours normaux : Étude des systèmes employés dans les écoles de la ville.

Université de Pensylvanie, à Philadelphie (Pensylvanie).

1° Pédagogie théorique : Histoire de l'éducation. — Principes de l'éducation (Rosenkranz), Laurie, Herbart, Rein.

2° Cours normaux : une heure par semaine.

Université de la Caroline du Sud, à Columbia (Caroline du Sud).

1° Pédagogie pratique : Méthode d'enseignement des sujets faisant communément partie des programmes scolaires, y compris les élé-

ments du dessin. — Pratique de l'enseignement. — Organisation et direction des écoles.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire et théorie de l'éducation.

Université du Tennessee, à Knoxville (Tennessee).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Art de l'enseignement et de l'éducation; application des principes psychologiques.

Organisation et direction des écoles : Direction et classement des écoles; programmes; économie scolaire; règlements scolaires.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation. — Science de l'éducation; théories et méthodes d'enseignement, — Étude des divers systèmes.

Université du Texas, à Austin (Texas).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Baldwin : La psychologie appliquée à l'art de l'enseignement. — L'Art de l'enseignement et la Pratique de l'enseignement de Baldwin.

Organisation et direction des écoles : Baldwin. — Plans d'organisation des écoles de tous les degrés. — Direction et organisation des établissements de l'enseignement secondaire.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation (« Comment les nations ont fait des grands hommes »). — Science de l'éducation.

3° COURS NORMAUX : Étude comparée des systèmes scolaires; méthodes courantes et mouvement éducatif; examen des livres traitant de l'éducation; examen et discussion des théories et des méthodes.

Women's College de Randolph Macon, à Lynchburg (Virginie).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Observations et pratique de l'enseignement dans les classes primaires et secondaires; enseignement dans les classes supérieures et dans les universités. — Direction des écoles (White).

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation* (Painter, Compayré, Quick).

Théorie de l'éducation (Compayré, Lange, Fitch, Spencer, Parke).

Université de Washington, à Seattle (Washington).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Art de l'enseignement : Direction d'une classe, études, récitations, travaux scolaires, récréations, etc. — Organisation et direction des écoles. Conférences sur les méthodes d'en-

seignement des diverses branchess faites par des membres de la Faculté.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Histoire de l'éducation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — La vie et les œuvres de Pestalozzi. — Théorie de l'éducation; science de l'éducation. — Etude comparée des systèmes scolaires usités dans les divers pays de l'Europe et aux Etats-Unis.

Université de la Virginie occidentale, à Morgantown (Virginie occidentale).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Organisation des écoles (White). — Classement des écoles (Lewis). — Direction des écoles (Payne).

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation* (Morgan et Cork, Boone, Quick, Compayré).

Theorie de l'éducation (White, Page et de Garmo, Compayré). — Psychologie de l'éducatiou.

Université du Wisconsin, à Madison (Wisconsin).

1° PÉDAGOGIE PRATIQUE : Enseignement et direction des établissements secondaires et des classes supérieures.

Direction des écoles : Composition et emploi des programmes d'études; examens, promotions, inspections, etc.

2° PÉDAGOGIE THÉORIQUE : *Histoire de l'éducation :* Histoire des théories et des institutions pédagogiques chez les Grecs, les Romains et les modernes; conférences, lectures et dissertations.

Théorie de l'éducation : Philosophie de l'éducation. Conférences, lectures et discussions sur la nature, la forme et les éléments de l'éducation.

Etude de la pédagogie de Herbart (Herbart, Rein, Lange).

3° COURS NORMAUX : Problèmes de psychologie appliquée; éducation des facultés; étude de l'enfance et de ses défauts moraux et physiques.

Université de Yale (Massachusetts).

PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Psychologie appliquée à l'éducation (Dr Scripture). — Histoire des théories et des systèmes pratiques d'éducation (Dr Büchner).

Le rapport contient, en outre, la liste des ouvrages de pédagogie les plus usités dans ces établissements, et, dans une lettre particulière, l'éminent directeur du Bureau d'éducation, M. Harris, veut bien nous signaler en particulier les ouvrages français qui sont le plus connus dans les universités américaines.

Voici cette liste :

LOCKE. — *Thoughts on Education.*
LAURIE. — *Institutes of Education.*
COMPAYRÉ. — *Histoire de la pédagogie* (traduction anglaise de PAYNE).
QUICK. — *Educational Reformers.*
GILL. — *Systems of Education.*
BOONE. — *Education in the United States.*
DE GARMO. — *Essentials of Method.*
HERBART. — *Science of Education.*
PAYNE. — *Chapters on School Supervision.*
BALDWIN. — *Art of School Management.* — *Psychology applied to the Art of Teaching.*
PICKARD. — *School Supervision.*
PALMER. — *Science of Education.*
BROOK. — *Normal Methods of Teaching.*
ROSMINI. — *Method in Education.*
ROSENKRANZ. — *Philosophy of Education.*
FRŒBEL. — *Philosophy of the Kindergarten.*
HARRIS. — *Logic of Sense Perception.*
WILLIAMS. — *History of Modern Education.*
KIRKPATRICK. — *Inductive Psychology.*
REIN. — *Outlines of Pedagogics.*
DAVIDSON. — *Aristotle.*
GROTE. — *History of Greece.*
PESTALOZZI. — *Leonard and Gertrude.*
ROUSSEAU. — *L'Emile.*
Life and Lectures of HORACE MANN.
GORDY. — *Development of the Normal School Idea in the United States.*
FOUILLÉE. — *Education from a national standpoint.*
SPENCER. — *What knowledge is of most worth.*
BAIN. — *Education as a Science.*
WHITE. — *School Management.* — *Elements of Pedagogy.*
PAINTER. — *History of Education.*
PARKER. — *Talks on Pedagogics.*
MORGAN AND COOK. — *History of Education in West Virginia.*
LANGE. — *Aperception.*
Bernard PEREZ. — *Les trois premières années de l'enfant.*
PREYER. — *Les sens et la volonté et le développement de l'intelligence.*
COMPAYRÉ. — *L'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant* (traduction anglaise de Mary E. WILSON).
BUISSON. — *Dictionnaire de Pédagogie.*
SCHMID. — *Encyclopædie des gesammten Erziehungs-und Unterrichtswesens.*

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les microbes. — Le fixisme et le mobilisme en apiculture.

I

On a tant parlé des microbes pathogènes; on en a décrit un si grand nombre (microcoques, bacilles, bactéries, vibrions, etc.), et les manifestations morbides attribuées à ces petits êtres sont si variées, que le public s'y perd. Tout d'abord on a eu bien peur; puis on s'est aperçu que tous ne mouraient pas si tous étaient menacés, et beaucoup de personnes qui entendent parler des microbes, sans les connaître autrement, en sont arrivées peu à peu à professer à leur endroit un scepticisme parfois frondeur, qui est généralement bien reçu aujourd'hui; c'est la réaction succédant à la vive émotion du premier moment. Il semble à ceux, si nombreux, qui raisonnent sur les notions peu précises, fort incomplètes et souvent erronées qui traînent dans la presse quotidienne au sujet des microbes, que, si ces êtres microscopiques avaient la puissance destructive que leur accordent les médecins, nous eussions dû être leur proie depuis longtemps; or, nous vivons, et cette constatation consolante suffit à calmer les appréhensions. Elles sont même si bien calmées qu'on finit par douter de l'existence du danger.

Nous ne nous proposons point ici de chercher à semer la terreur, sous le fallacieux prétexte que la crainte du microbe serait le commencement de la sagesse. Nous voudrions, dans cette causerie qui s'adresse en particulier aux éducateurs du peuple, c'est-à-dire de la masse qui a tant besoin d'être éclairée sur ces questions d'un intérêt général indiscutable, replacer les faits sous leur véritable jour. A cette fin, nous nous proposons d'étudier succinctement les trois points suivants :

1° Les microbes méritent-ils tout le bruit qui s'est fait autour d'eux; sont ils-aussi dangereux et aussi répandus qu'on le proclame?

2° Comment nous leur résistons.

3° Comment nous succombons à leurs attaques.

Les microbes méritent bien leur triste notoriété. Ils sont partout, dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, dans les mets qui servent à notre nourriture; les poussières en renferment des quantités innombrables, nos vêtements en sont couverts, notre peau, notre chevelure donnent asile à des légions de ces petits êtres; et ne venez pas dire que dans le nombre il y a de bons microbes qui ne sont point nuisibles et qui n'engendrent point de maladies, car les plus récentes recherches démontren que des bactéries inoffensives peuvent devenir très dangereuses si on leur fait subir quelques passages successifs à travers l'organisme animal. Telle est la vérité. Ce qui est vrai encore, c'est qu'il est démontré de la façon la plus absolue que ce sont bien à ces microbes, à ces plantules (car ce sont de petites plantes du groupe des algues), que sont dues les plus terribles maladies, celles qui déciment les populations, comme la phtisie, la peste, le choléra, la fièvre typhoïde, le typhus, la fièvre jaune, la variole, la scarlatine, la rougeole, pour ne citer que les plus connues et les plus meurtrières.

Dès le début on se demandait comment des formes organisées, de si petites dimensions qu'il faut de très forts grossissements du microscope (des grossissements de mille et quinze cents diamètres) pour en distinguer les caractères morphologiques, pouvaient avoir raison d'individus de taille relativement énorme par rapport à eux. On faisait valoir leur nombre incalculable, et l'on rappelait que le corps humain est lui-même formé d'un amas considérable d'éléments microscopiques, les cellules, si bien que la lutte du pygmée et du géant se ramenait à une lutte entre individus à peu près comparables, lutte dans laquelle le nombre devait finalement l'emporter; en raison même de la multiplication extrêmement rapide des microbes, ceux-ci pouvaient se trouver bientôt assez supérieurs en nombre pour l'emporter définitivement dans la bataille. Ce point de vue n'a pas perdu toute sa valeur, mais on sait

aujourd'hui qu'il y a plus. Ce n'est pas seulement et surtout par action de présence que les microbes exercent une influence néfaste sur les organismes qu'ils envahissent. La cause principale de leur nocuité réside dans les produits de leur vie au milieu des tissus. Ces produits excrétés sont, en effet, des toxines, poisons énergiques qui, physiquement ou chimiquement, provoquent des réactions du milieu, et qui peuvent déterminer des altérations profondes des organes. Or, il n'est pas essentiellement nécessaire que les microbes aient envahi tout l'organisme et qu'ils y pullulent pour que les manifestations toxiques dues à leurs excrétions se fassent sentir. C'est ainsi que le microbe de la diphtérie, souvent localisé au niveau des amygdales, produit au loin dans l'organisme des désordres graves dans les reins, les articulations, etc. Il y a, en somme, empoisonnement à distance, ce qui prouve suffisamment le rôle prépondérant que jouent les toxines excrétées par les microbes; ce n'est pas qu'il faille pour cela récuser l'influence du nombre, car il est bien évident que plus les producteurs de poisons seront abondants, plus les poisons seront formés en grande quantité.

Ceci posé, voyons comment il se fait qu'en butte à tant d'ennemis nous pouvons cependant leur résister, en dehors, bien entendu, de tout traitement thérapeutique. Il s'agit, à côté du tableau très décourageant que nous avons pu esquisser sans rien exagérer, de placer, avec le même souci de rester dans les limites absolues du vrai, un tableau plus réconfortant, retraçant les moyens dont nous sommes pourvus naturellement pour repousser l'invasion.

Supposons une légion de microbes qui, venant de l'extérieur, se précipite sur nous. Les uns se fixent à la peau, les autres pénètrent par la bouche ou par le nez. Or, avant même que d'arriver à nous, ils ont déjà rencontré des conditions qui les mettent, dans une certaine mesure, en état d'infériorité. L'oxygène de l'air, la lumière, sont en effet des agents qui nuisent à la vitalité des microbes; de là, le principe élémentaire en hygiène d'aérer les appartements que nous habitons et d'y faire pénétrer à flots la lumière. Parvenus à la peau, les microbes trouvent une barrière efficace, les cellules épidermiques, dont les plus superficielles sont

cornées, dans les meilleures conditions, par suite, pour ne se point laisser traverser aisément, et, de plus, en état continuel de desquamation, d'où élimination immédiate de l'assaillant. C'est là, si l'on veut, la défense physique de l'épiderme; mais il y a plus : la peau renferme des glandes, glandes sudoripares et glandes sébacées, dont les produits à réaction acide sont éminemment défavorables à l'entretien de la vie des microbes. Si quelques-uns cependant, profitant des orifices de ces glandes, y pénètrent et croient déjà avoir franchi l'obstacle qui les sépare des tissus internes, but de leurs convoitises, qu'ils se détrompent, car aussitôt que les glandes vont fonctionner un peu activement par suite d'un travail provoquant la sudation ou l'active sécrétion de la graisse. les microbes se trouvent emportés au dehors par ce courant de sécrétion; de là l'efficacité au point de vue hygiénique des soins de la peau, des sudations énergiques, etc. En réalité, il faudra, en général, une solution de continuité accidentelle pour permettre l'entrée de l'ennemi dans l'organisme par la surface extérieure du corps.

Revenons maintenant aux microbes qui se sont introduits dans les cavités ouvertes, bouche et narines (je ne parle pas des oreilles qui se défendent elles-mêmes par leur épiderme et par la sécrétion du cérumen). Là encore les surfaces sont revêtues d'un épithélium (membrane formée de cellules de revêtement comparables aux cellules épidermiques de la peau), et cet épithélium est constamment humecté de liquides (mucus nasal, salive) qui sont peu favorables au développement de l'assaillant; si celui-ci, continuant son chemin, cherche à pénétrer plus avant, s'enfonce dans l'œsophage et arrive à l'estomac, il rencontre encore des conditions précaires qui lui sont créées par les sécrétions gastriques, les acides chlorhydrique, lactique, etc. Cela est si vrai que beaucoup de microbes sont absolument incapables de franchir l'estomac et de pénétrer dans l'intestin; ils ont été d'abord atténués, c'est-à-dire atteints dans leur vitalité, par les mauvaises conditions d'existence rencontrées en chemin, et finalement ils sont détruits, digérés même dans l'estomac.

On a démontré, cependant, que les surfaces muqueuses ne sont pas toujours un obstacle à la pénétration des microbes, même lorsqu'elles sont intactes; à plus forte raison le passage peut-il

s'opérer si ces muqueuses présentent quelque solution de continuité. Admettons ce cas, et considérons ces petits organismes lorsqu'ils ont pénétré dans les tissus. Là ils rencontrent de nouvelles défenses qui se dressent pour arrêter leur progression. Ce sont en premier lieu ce qu'on a appelé les *phagocytes*, c'est-à-dire des éléments de la lymphe qui montrent une activité surprenante, englobent les assaillants, les font pénétrer dans leur propre substance et les digèrent; il y a lieu de remarquer que ces phagocytes se portent précisément en abondance sur les points menacés, par suite d'une réaction intime des tissus attaqués. Si cependant quelques microbes viennent à franchir la barrière qui se dresse ainsi devant eux et à pénétrer dans le sang, le dernier mot de la défense n'est pas dit; le sérum du sang jouit de propriétés bactéricides; l'oxygène qu'il charrie est défavorable à beaucoup, comme l'acide carbonique l'est à d'autres, aussi trouve-t-on bien rarement le sang envahi par les microbes au cours des maladies qu'ils engendrent. Chassés ainsi des vaisseaux, qui ne leur offrent point un terrain de culture satisfaisant, il leur faut se localiser dans la profondeur des organes, et là encore ils rencontrent des éléments de résistance souvent efficaces, protéines défensives et autres substances antitoxiques produites par ces organes.

En somme, le corps humain est parfaitement organisé pour résister aux diverses phases de l'attaque des microbes; ainsi s'explique que, malgré leur multitude et leurs mauvais instincts, ces microbes n'aient point encore anéanti la race humaine.

Mais il ne faudrait point conclure de là que nous n'avons qu'à nous croiser les bras, confiants dans notre puissance naturelle de résistance. Maintes conditions interviennent, en effet, qui peuvent créer en nous un état d'infériorité, un point faible dans la défense, et amener notre perte.

Comment nous succombons aux attaques des microbes, tel est le troisième point que nous nous sommes proposé d'examiner. Chemin faisant, nous avons déjà montré comment les premières barrières opposées par notre organisme peuvent être franchies, et nous avons vu intervenir, en particulier, les solutions de continuité des surfaces épidermiques et épithéliales. Tout le succès de la résistance dépend alors de la qualité du tissu, envisagé comme

terrain de culture, dans lequel vont pénétrer les microbes. Si l'organisme est sain, nous avons dit comment les choses se passent; mais si les fonctions générales sont troublées antérieurement, soit par hérédité, soit par un état anormal acquis (goutte, diabète, inflammations viscérales, pulmonaires, hépatiques, etc.), les conditions de résistance sont changées, car ces maladies, en viciant le fonctionnement régulier des organes, affectent la vitalité des tissus et particulièrement l'activité des éléments phagocytaires. Les microbes sont détruits en moins grande quantité, et ils ne trouvent plus les mêmes productions antitoxiques qui devraient normalement s'opposer à leur développement ou neutraliser les effets de leurs toxines. En un mot, ils trouvent un terrain de culture là où ils ne devraient pas pouvoir végéter.

Les conséquences sont immédiates et fatales. L'infection des tissus commence; les toxines produites par les microbes se répandent dans l'organisme. Tel est le mécanisme de l'origine des maladies dites infectieuses.

Ce qu'il faut conclure de là, c'est que tout affaiblissement de notre vitalité est une condition dangereuse et nous expose à l'invasion. Il n'est d'ailleurs pas besoin pour cela de lésions très profondes affectant tel ou tel de nos organes. Les influences les plus variées peuvent entrer en jeu pour créer en nous l'état d'infériorité qui livrera la place à l'ennemi. Les privations, le surmenage, l'ingestion de substances toxiques (intoxications par le plomb, l'alcool, etc.), les conditions atmosphériques, chaleur excessive, froid intense, etc., sont autant d'éléments qui interviennent et dont il faut tenir grand compte.

Il n'y a donc pas lieu de négliger les microbes et de les considérer comme un ennemi de peu d'importance. Il ne faut point perdre de vue, au contraire, que nous avons en eux de terribles adversaires, toujours à l'affût pour nous surprendre, et contre lesquels nous devons nous efforcer de maintenir, aussi intactes que possible, les défenses naturelles que notre organisme peut leur opposer.

II

Fixisme! Mobilisme! Que signifient ces deux termes barbares?

Tous ceux des lecteurs de cette *Revue* qui sont apiculteurs comprendront de quoi il s'agit; mais comme l'apiculture n'est point encore connue dans ses détails par nombre de personnes, j'ai pensé qu'il serait bon de dire ce qu'il faut entendre par fixisme et fixistes d'une part, et par mobilisme et mobilistes d'autre part. Ces termes répondent à deux écoles qui ont chacune des adeptes, des sectaires pourrais-je presque dire, qui se font une guerre acharnée.

Les *fixistes* sont les représentants de la vieille école des traditions apicoles; on ne les dénomme toutefois pas ainsi pour les narguer de ce qu'ils restent « fixement » attachés aux vieilles coutumes et se plaisent dans les ornières de la routine, mais bien parce que les ruches qu'ils emploient, les bonnes ruches en paille de nos ancêtres, les ruches villageoises comme on les appelle encore, sont des ruches à rayons *fixes*. Les *mobilistes*, par contre, sont les apiculteurs qui emploient les relativement nouvelles ruches à cadres *mobiles*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur la construction et le fonctionnement de ces deux sortes de ruches; mais il n'est pas mauvais de faire connaître la différence fondamentale qui existe entre les deux systèmes employés. Avec la ruche en paille, les abeilles conservent une liberté d'action très grande; elles construisent elles-mêmes les rayons de cire, et, lorsqu'elles les ont remplis de miel, l'apiculteur a une double récolte à faire, celle du miel et celle de la cire. Le matériel nécessaire est ici d'un prix très peu élevé. Avec la ruche à cadre on ne récolte pas de cire; par contre, on obtient plus de miel. En effet, on donne aux abeilles des rayons artificiels ou rayons gaufrés, inventés en 1857 par un Bavarois, Jean Mehring. Ce sont des sortes de moules en cire de cellules que les abeilles n'ont plus qu'à achever pour voir bientôt leurs rayons arriver au point voulu pour les remplir de miel. De là une économie de temps considérable qui leur permet de se livrer sans retard à la miellée. La construction des ruches à cadres mobiles est assez coûteuse, ainsi que tous les accessoires nécessaires à leur exploitation. Mais on trouve à les employer maints avantages; en particulier, on peut se rendre compte à tout moment de l'avancement des travaux des abeilles, puisque les cadres sont mobiles et peuvent être visités quand on le veut.

Je me suis déterminé à parler de cette question du fixisme et

du mobilisme après avoir lu une très intéressante conférence sur l'apiculture, par Mme Fischer-Bisson, présidente d'honneur de la Société d'apiculture de l'Aisne. Cette conférence, qui est « destinée à être lue dans une ville, un chef-lieu de canton ou un village important », a obtenu le prix agronomique dans le concours ouvert par la Société des agriculteurs de France en 1896. Elle sera donc certainement très répandue dans les campagnes et en particulier elle parviendra aux instituteurs, auxquels elle apportera de précieux documents sur l'histoire de l'apiculture à travers les âges, sur les méthodes employées et sur les résultats obtenus. Mais il m'a semblé qu'il y a quelques réserves à faire; l'auteur de la conférence manifeste en effet un grand enthousiasme pour l'apiculture et pour le mobilisme, et cet enthousiasme se traduit par une active propagande en faveur de la méthode mobiliste; or, il me semble qu'il ne serait pas mauvais d'ajouter qu'il ne fait pas bon essayer de l'apiculture partout. Il faut tenir compte, en effet, de maintes conditions locales, humidité persistante, défaut de fleurs convenables à la miellée, etc., qui doivent être pesées avec soin par celui qui se propose d'élever des abeilles; faute de prendre la précaution préliminaire de s'assurer que les abeilles trouveront à une distance raisonnable, et aux diverses périodes de l'année, les cultures nécessaires, on risque de faire inutilement des dépenses d'installation et de recueillir infiniment plus de déboires que de satisfactions. Il n'est peut-être pas bon également de professer un trop grand dédain pour la méthode fixiste. « La ruche fixe ou de paille, dit Mme Fischer-Bisson, n'a sa raison d'être que pour les gens qui s'inquiètent peu de leurs abeilles, qui ont des ruches par routine et par habitude... Ils sont bornés dans leur entêtement; laissons-les avec leurs ruches antiques qui sont un livre fermé pour eux comme pour les autres, puisqu'ils ne peuvent voir ce qui se passe dedans. » Voilà, à mon sens, qui passe un peu la mesure : car, si le mobilisme a des avantages, il a aussi bien des inconvénients, et le regretté Hamet, qui se connaissait en apiculture, me paraît avoir donné la note juste lorsqu'il écrivit : « Avec la presque généralité des producteurs de miel qui alimentent la consommation, qui font de l'apiculture économique et rationnelle, qui produisent au prix de revient le plus bas, nous sommes de l'école du fixisme; — avec les ama-

teurs, avec ceux qui veulent faire de l'apiculture pour s'instruire vite, pour se distraire et pour s'amuser, nous sommes de l'école du mobilisme. » Il faut reconnaître cependant que des apiculteurs très sérieux pratiquent le mobilisme : mais c'est qu'ils possèdent les moyens de faire des dépenses assez lourdes d'installation et, en outre, — la chose est importante, — c'est qu'ils ont le temps de s'occuper journellement de leurs ruches; les ruches à cadres, en effet, ne sont vraiment productives que si on leur consacre beaucoup de temps et de soins.

En fin de compte, bien que la lutte entre fixistes et mobilistes dure depuis bien des années déjà, je ne la crois pas proche de sa fin. La ruche à cadres progresse évidemment, mais la ruche villageoise tient bon encore; dans le seul département de l'Aisne, par exemple, sur 30,000 ruches il y a 28,000 villageoises et 2,000 ruches à cadres. Eh bien ! j'estime que ce n'est pas seulement la routine qui conduit à ce résultat; il y a autre chose dont il eût été bon de dire quelques mots dans la conférence en question, car c'est là qu'est, à mon sens, la vraie solution du problème.

Ce qui fait que le nombre des ruches en paille reste considérable, c'est qu'elles présentent de nombreux avantages; peu coûteuses, elles sont formées d'une matière, la paille, qui présente de grands avantages pour les abeilles, qu'elles garantissent fort bien contre le froid; ces ruches, en outre, donnent à la fois de la cire et du miel (et il est à noter que les mobilistes, dans leurs évaluations comparatives du rapport des diverses sortes de ruches, ne tiennent souvent compte que du miel, les ruches à cadres ne donnant pas de cire; de là, pour ceux qui ne connaissent pas la question, des écarts de chiffres considérables, mais sujets à caution); enfin, les ruches en paille sont susceptibles d'améliorations qui suppriment en partie au moins les désavantages qu'elle présentent et qui obvient aisément, en particulier, à leur trop faible volume; il suffit, en effet, dans ce but de les munir d'une hausse surmontée d'un grenier à rayons mobiles.

Somme toute, les apiculteurs qui se livrent à la propagande en faveur de l'éducation des abeilles, au lieu de se faire les champions irréductibles d'une méthode déterminée en dehors de laquelle, à les entendre, il n'y aurait pas d'apiculture, feraient bien mieux d'étudier, sans parti-pris, les anciennes et les nouvelles

ruches dans leurs rapports avec le milieu où ils se proposent de conseiller leur usage. Dans telle région pauvre, il est certain, indéniable, que la ruche villageoise sera préférable; mais il n'est pas dit qu'on devra s'en tenir à l'antique panier; il faudra montrer, au contraire, quelles améliorations on peut apporter à sa disposition, et ce qu'il faut entendre par une éducation conduite rationnellement; or c'est précisément là ce qui fait trop souvent défaut aux habitants des campagnes; leur instrument est bon; il peut même, sans grands frais, devenir excellent, mais ils ne savent pas s'en servir. Ailleurs, dans une région riche en cultures agréables aux abeilles, dans un pays où le paysan vit dans une aisance relative, ou bien encore entre les mains de praticiens qui se livrent à peu près exclusivement à la récolte du miel et qui en font une industrie, les ruches à cadres seront certainement précieuses.

Nous ne nions pas que le mobilisme ait fait faire des progrès énormes à l'apiculture; c'est à cette méthode qu'on doit l'extraction du miel au moyen d'appareils centrifuges; c'est elle également qui a montré tout le parti qu'on peut tirer des rayons de cire artificiels; mais tous ces moyens peuvent être utilisés aussi bien par les fixistes que par les mobilistes. Ne soyons donc pas exclusifs; la passion est le plus grand ennemi du progrès.

H. Beauregard.

LA PRESSE ET LES LIVRES

EXTRAITS DES MORALISTES (XVIIe, XVIIIe, XIXe SIÈCLES), par *R. Thamin;* Paris, Hachette, 1897. — Parmi les livres excellents que la librairie Hachette édite sous un format modestement classique, j'aurais bien voulu signaler les *Extraits des historiens français du XIXe siècle* de M. C. Jullian, et louer comme il convient la très nouvelle et très belle introduction de 128 pages dont ces *Extraits* sont précédés; mais quelques doutes ne viennent sur ma compétence, et j'aime mieux présenter à notre public les *Extraits des moralistes (XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles)*, de M. Thamin. Pourquoi le XVIe siècle est-il oublié dans le titre? Le recueil ne contient que cinq extraits de Charron, quatre de François de Sales. Montaigne en est absent. Je sais que M. Thamin — il nous en avertit — a dû « mesurer avec parcimonie » la place aux auteurs qui figurent déjà au programme de la rhétorique. Mais vraiment la parcimonie est ici de l'avarice. N'excluons jamais tout à fait Montaigne : admis, il apporte avec lui le sourire et la grâce; exclu, il serait capable de les emporter.

Le XVIIe siècle, en revanche, figure dans ce recueil pour 99 extraits, dont 38 de prédicateurs et 22 de jansénistes. Pour la raison déjà indiquée, les moralistes du théâtre[1], de la satire, de la fable, sont restés à la porte; mais les moralistes profanes ont-ils ici toute la place qui leur est due? Comme on regrette de ne pas rencontrer au XVIe siècle un Montaigne, on regrette de ne pas rencontrer, au XVIIe siècle, une Sévigné.

Rousseau et Montesquieu forment à eux deux à peu près tout le XVIIIe siècle. Vauvenargues s'efface trop discrètement; Duclos, qui eût si bien fait au Ve livre, est oublié. Le XVIIIe siècle entre dans la composition du livre pour 44 extraits.

Il y en a 80 empruntés au XIXe siècle; mais, ici encore, il ne me paraît pas que Chateaubriand, Mme de Staël, Renan, par exemple, soient suffisamment représentés. Et que les poètes, les romanciers ne le soient pas du tout, je ne le souffre pas sans peine.

Voilà quelques chicanes, et la réponse n'est pas difficile à prévoir : M. Thamin composait un recueil destiné aux classes, qui comprend déjà 670 pages et qui ne pouvait s'enfler outre mesure. Si nous jetons les yeux sur les seuls moralistes du XIXe siècle, quelle abondance relative! Citons Amiel, Augier, Bastiat, Bersot, Caro, Auguste Comte,

1. Il y aurait eu à glaner dans les œuvres des auteurs dramatiques *non classiques*, de Rotrou par exemple, comme, plus tard, dans celles des romanciers.

Cousin, Darmesteter, Doudan, A. Dumas fils, Gratry, Maurice de Guérin, Guizot et Mme Guizot, Guyau, Joubert, Jouffroy, Lacordaire, Lamennais, Maine de Biran, J. de Maistre, Marion, Martha, Michelet, Mme Necker de Saussure, Prevost-Paradol, E. Quinet, Royer-Collard, Saint-Marc-Girardin, Sainte-Beuve, Scherer, Secrétan, J. Simon, Taine, Augustin Thierry, Tocqueville, Veuillot, Vinet. Si l'on ne trouve pas sur cette liste quelques noms que je n'ai pas besoin d'écrire dans cette *Revue*, c'est que M. Thamin s'est interdit d'emprunter quoi que ce soit aux vivants, et vraiment on en est fâché, bien qu'on entre dans ses motifs, car, grâce à ces vivants-là, le chapitre de l'éducation, un peu maigre, eût pu être étoffé.

Mais ne demandons compte à M. Thamin que de ce qu'il a voulu faire, et ce qu'il a voulu faire il l'a dit avec assez de netteté dans un Avertissement trop court au gré du lecteur. Il y explique pourquoi il a suivi, dans le classement des extraits, l'ordre des questions mêmes, et non l'ordre historique, beaucoup plus facile à suivre, que lui fournissait la liste chronologique des auteurs :

« Nous avons pensé qu'en pareille matière l'ordre dogmatique primait l'ordre historique, et que se rapporter à celui-ci eût été témoigner d'un attachement moindre au fond même des choses, et comme d'un certain dilettantisme. La morale et l'histoire de la morale sont choses distinctes ; et nous voudrions que de ce livre sortît un enseignement moral, à proprement parler, et qu'il exprimât ce qu'on a justement appelé « la philosophie diffuse », qui est l'âme de tout programme d'études en même temps que de toute littérature. Nous voudrions qu'il ressemblât à nos consciences, où se confondent des influences que la mort a rapprochées et quelquefois réconciliées. Nous n'avons d'ailleurs pris parti sur ce point qu'après en avoir référé au meilleur des juges, à M. Gréard, sous l'autorité duquel nous aimons à placer ce recueil, et à qui nous l'eussions dédié, en reconnaissance de ses conseils, si un ouvrage de ce genre comportait une dédicace.

Il était à craindre, sans doute, que tout autre classement que le classement historique n'impliquât une doctrine qui faussât le sens de chaque extrait, en l'encadrant, et en le faisant concourir à une exposition d'ensemble.

Nous avons tout fait pour atténuer cet inconvénient. Nous avons fait les cadres aussi lâches que possible; nous avons évité d'y penser à l'avance, ce qui nous eût rendu moins libre dans le choix des extraits, et les avons, au contraire, laissés se dessiner d'eux-mêmes, par le rapprochement d'extraits choisis en toute indépendance d'esprit. La rançon de cette indépendance est dans un plan aux imperfections duquel nous avions d'avance consenti, imperfections si avouées, que nous concevons très bien tel extrait ou même tel chapitre changeant de place avec un autre...

Il est arrivé que certains morceaux ont été choisis moins pour ce qu'ils valent que pour ce qu'ils disent, mais avec cette réserve que nous nous sommes défendu d'ordinaire de chercher une page pour une idée, et comme pour une place déterminée à l'avance dans un plan préconçu. Nous nous sommes souvenu, il est vrai, du reproche

adressé par Spencer aux livres de morale de son temps, qu'ils semblaient être une littérature pour célibataires, puisqu'on y parlait pas d'éducation. Et nous avons ouvert un chapitre aux devoirs et aux problèmes que ce mot seul suggère. De même pour les devoirs et pour les problèmes de la politique.

On s'apercevra, rien qu'à feuilleter notre table des matières, que nous n'avons pas eu peur des problèmes, même contemporains. La morale a ses problèmes, qui sont les ouvertures par où elle donne accès au progrès. Il importait qu'un pareil recueil donnât l'impression de la vie des questions, et ne négligeât pas l'intérêt qui s'attache aux questions pendantes, plus peut-être qu'aux questions résolues. »

Cela seul donnerait au recueil un caractère original et une haute portée. Les promesses de cet Avertissement sont tenues, et au delà, par le livre, dont il me suffira d'indiquer les grandes divisions : I. La destinée humaine. — II. La morale individuelle. — III. La vie intérieure. — IV. La vie domestique. — V. La vie sociale. — VI. La vie politique. — VII. Questions contemporaines. Nous y renvoyons le lecteur curieux des choses morales : il y trouvera plus d'une page délicate ou profonde qui n'est point ailleurs. Et, certes, il en voudra un peu à M. Thamin de lui laisser seulement entrevoir l'excellente préface qu'il aurait pu écrire, où il se serait efforcé « de condenser la pensée morale de nos trois grands siècles littéraires, en faisant ressortir à la fois ce qu'elle a eu de mobile et d'immuable, ce qu'elle a d'universel et ce qu'elle a de national ». L'idée de cette préface a « tenté » M. Thamin, mais il a résisté à la tentation, considérant qu'il y aurait quelque impertinence à s'interposer entre l'enseignement des maîtres qu'il cite et le lecteur, à mêler des idées modernes, des idées personnelles, aux leçons éternelles que cet enseignement nous apporte. Louable mais vain scrupule ! Par bonheur, les « idées personnelles » que la préface eût exprimées sont diffuses à travers tout le recueil, et, quoique M. Thamin l'ait fait « aussi impersonnel que possible », on est heureux d'y reconnaître, en plus d'un endroit, la « personne » de M. Thamin, car, il nous en avertit, « il ne se pouvait pas que l'esprit qui opérait le choix des extraits n'eût ses préférences et ses préoccupations ». Il a renouvelé son sujet puisque, selon le mot de Pascal, « la disposition des matières est nouvelle ». Il l'a renouvelé aussi et surtout en triant, en groupant, en éclairant d'un certain jour les « matières » dont son recueil se compose.

F. H.

L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS LA COMMUNE DE MONTAUBAN AVANT ET APRÈS 1789, par *Edouard Rabaud*, président du consistoire, aumônier du lycée de jeunes filles de Montauban ; Paris et Montauban, 1 vol. in-18, 1897. — L'auteur de ce livre n'est pas un étranger pour nos lecteurs, car la *Revue pédagogique* a publié, en novembre et décembre 1894, les deux premiers chapitres de son ouvrage, contenant l'histoire de l'école

primaire de Montauban sous l'ancien régime d'abord, puis pendant la Révolution et l'Empire; et on a pu juger, par cet extrait, de la conscience et de l'impartialité avec laquelle M. Rabaud analyse et met en œuvre les documents auxquels il emprunte la trame de son récit. Les autres chapitres qui complètent cette intéressante monographie sont intitulés : L'école et la Restauration; L'école et la loi de 1883; L'école sous le second Empire; L'école et la troisième République. Les 60 dernières pages du volume sont occupées par des pièces justificatives dont l'étendue était trop considérable pour qu'elles eussent pu trouver place dans le texte; nous signalerons en particulier la liste complète, soigneusement reconstituée, des instituteurs, instituteurs-adjoints, institutrices, institutrices-adjointes, et directrices de salles d'asile, qui ont exercé à Montauban depuis le commencement de la Révolution jusqu'à l'époque contemporaine.

J. G.

Henri Marion, par M. *Castaigne* (extrait de la *Nouvelle Revue Européenne.*) — La *Revue pédagogique* ne se lassera pas de parler de Henri Marion et de signaler les hommages rendus à sa mémoire. Ceux qui lui auraient été le plus doux à lui, un éducateur, ce sont ceux des disciples qu'il a formés. Nous savons que le *Bulletin de l'Union pour l'action morale* publiera prochainement un *In Memoriam* signé du nom d'un maître éminent de l'université de Bordeaux, M. Hamelin, qui fut, à Henri IV, l'élève de Henri Marion. La *Nouvelle Revue Européenne* a publié, en mars 1897, des pages très pénétrantes d'un censeur d'un de nos grands lycées. Celui-là ne fut pas son élève sur les bancs d'une classe de philosophie. C'est la pédagogie qui établit un lien entre Marion et lui, et il se montre adepte chaleureux des idées à la défense desquelles Marion consacra les dernières années de sa vie. Or, ce n'est pas un théoricien, un idéologue de la pédagogie dont l'adhésion est ici recueillie, c'est un censeur qui parle, et ce sont ces adhésions-là qui comptaient pour Marion. M. Castaigne nous rappelle en outre, ce que nous savions déjà, quel était l'accueil de Marion pour tous les jeunes gens qui venaient lui demander conseil et échanger avec lui des idées ou des souvenirs d'expériences. Il a écrit à ce sujet une page touchante de sincérité que nous citons, ne pouvant citer tout l'article :

« Conseiller toujours présent, ce n'est pas seulement par ses livres et par la parole qu'il satisfaisait son noble besoin d'exercer son action. Au milieu de tant de travaux qui absorbaient son existence et qui l'ont usé avant l'âge, il trouvait le temps d'écrire à tous ceux des universitaires auxquels il s'intéressait le plus des lettres où il traduisait, sous la forme la plus charmante, son ingénieuse bonté et qui apportaient toujours avec elles un avis utile, un encouragement, une cause de réconfort et de joie. Pour ma seule part, j'en ai entre les mains une trentaine, qu'il m'adressa en quatre ans à peine, car c'est

seulement en 1892 que j'eus l'honneur d'être mis en relations avec lui. Je viens de les relire toutes : plusieurs ont quatre pages, quelques-unes sont jetées à la hâte sur des cartes de visite : il n'en est aucune qui ne contienne une pensée intéressante et du tour le plus délicat, une recommandation pleine de sagesse et d'à-propos, ou un éloge exquis. Complimenter est un des moyens qu'il affectionnait le plus pour exciter l'émulation à faire le bien et à bien faire. Il ne disait que ce qu'il pensait, étant trop partisan de la franchise pour s'en départir jamais et voyant en elle une qualité fondamentale de l'éducateur, — mais il le disait d'une façon si aimable! Quelque modeste qu'on fût, et quelque raison qu'on eût en effet de l'être, on sentait poindre en soi de la fierté, quand on venait de recevoir une lettre d'Henri Marion. Ce maître des cœurs mettait en pratique le précepte de Bossuet, que je lui citai un jour en souriant pour bien lui montrer que dans ses compliments je faisais la part de son extrême indulgence : « La meil-» leure façon d'inspirer aux rois le désir d'acquérir des vertus, c'est de » les en louer comme s'ils les avaient déjà. »

R. T.

La Sociologie, par Auguste Comte, résumé par *Emile Rigolage;* Paris, Alcan, 1897. — M. Rigolage avait publié en 1881 un résumé du Cours de philosophie positive d'A. Comte. Le volume qu'il intitule *La Sociologie, par Auguste Comte,* n'est que la suite de ce résumé. M. Rigolage est un disciple dévot d'Auguste Comte. Il est de la petite église. A ce livre de sociologie, il a mis une préface qui traite de l'éducation, et qui, à ce titre, intéresse cette *Revue.* Il n'est pas contradictoire, d'ailleurs, d'ouvrir par une préface de ce genre un résumé de la doctrine de Comte, si l'on songe que le rêve poursuivi par Comte a été un rêve d'éducation et de domination intellectuelle. On voudrait sentir tout de même plus étroitement le lien qui unit la préface au gros de l'ouvrage. A vrai dire, c'est moins dans Comte que dans Taine que l'auteur de cette préface a cherché son inspiration. Il développe, en citant Taine, cette pensée de Taine qu'il y a disconvenance entre l'éducation, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, et la vie. Il y a du vrai là-dedans, à condition qu'on n'exagère pas d'autre part, et que l'on convienne que l'éducation a sa mission propre, qui est de ramasser, en quelques années, l'expérience des générations passées, d'épargner aux enfants les sanctions de la vie, et aussi de leur donner des provisions d'idéal qu'ils ne réussiront pas à épuiser. M. Rigolage ne nous accorderait pas tout cela. Il veut que « ce qui a lieu dans la société ait lieu dans l'école », ce qui entraînerait loin dans tous les sens. Pour se résumer, il réclame une éducation scientifique, c'est-à-dire « impersonnelle comme la science ». A quoi nous serions encore bien des objections, car il n'y a aucun avantage à supprimer l'homme de l'éducation, outre que ce serait malaisé. Par méthode scientifique, M. Rigolage entend encore ceci, qu'il ne faut

pas soumettre toute la France à la fois à une réforme pédagogique, mais procéder par des expériences isolées et progressives, ce qui est plein de sens. M. Rigolage nous laisse entendre qu'il a dirigé une de ces expériences. Nous aimerions savoir en quoi elle consistait et quels en furent les résultats. Pour réussir dans une expérience de ce genre, M. Rigolage avait une qualité qui corrige bien des défauts, qui est une des qualités essentielles du maître : il avait la foi. Sa préface a des incohérences et des obscurités. On ne sait trop ce que l'auteur demande, mais il le demande avec tant de conviction!

R. T.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANTI-ALCOOLISME, par le Dr *Galtier-Boissière*; Paris, Colin, 1897. — M. le Dr Galtier-Boissière vient de publier sous ce titre, *L'enseignement de l'anti-alcoolisme*, un ouvrage qui est destiné à rendre de véritables services tant aux maîtres qu'aux élèves. Il est rédigé conformément aux programmes officiels. M. Galtier-Boissière étudie, sans entrer dans des détails trop techniques, les différentes boissons alcooliques au point de vue de leur composition, de leur fabrication, de leurs altérations naturelles et artificielles, de leur action sur l'organisme. A propos de cette action, il fait le triste tableau des désordres physiques et moraux produits par l'abus des liqueurs alcooliques. Il énumère les moyens à employer pour combattre le fléau, et fait ensuite l'étude politique et financière de la question. Il donne une série de renseignements statistiques très intéressants, qui permettent de suivre l'alcoolisme dans les différentes régions de la France et à l'étranger.

P. POIRÉ.

Liste des ouvrages offerts au Musée pédagogique

(suite)

Des moyens de se préserver de toutes les maladies épidémiques, contagieuses ou parasitaires, suivi des mesures à prendre contre les empoisonnements, les asphyxies et les piqûres venimeuses, par le Dr *Galtier-Boissière*. Paris, Octave Doin, in-12, 1886.

Petite histoire nationale des écoles primaires de France : ouvrage conforme au programme du 4 janvier 1894, par *A. Thermes* et *L. Bourrilly*. Cours élémentaire : des origines à la fin de la guerre de Cent-Ans. Cours moyen : de la fin du moyen-âge à nos jours. Paris, A. Fouraut, 2 in-12, 1897.

Titres et travaux scientifiques du Dr *A. Chantemesse*. Paris, G. Steinheil, in-4°, 1897.

Die schweizerischen permanenten Schulausstellungen, von *E. Lüthi*. Lausanne, A. Payot, in-8°, 1896.

Tableau appareil numérateur et carte murale de calcul donnant à la fois les quatre opérations fondamentales, par *D.-A. Baldocchi*. Système revu et complété par l'administration académique d'Aix. Marseille, Ferrand jeune, in-4°.

La Nouvelle lecture rationnelle ou *premier livre de lecture courante* à l'usage des écoles enfantines, des écoles maternelles et des classes élémentaires des écoles primaires. Leçons morales, leçons civiques, leçons de choses, par *F.-A. Noël*. Paris, Gédalge, in-12.

Précis de la logique évolutionniste. L'entendement dans ses rapports avec le langage, par *Paul Regnaud*. Paris, Alcan, in-12, 1897.

Histoire naturelle élémentaire à l'usage des lycées et collèges (classes de cinquième et de sixième, enseignement classique et moderne), des lycées et collèges de jeunes filles, des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles et de tous les établissements d'instruction, par *E. Aubert*. Paris, André Guédon, in-8°, 1897.

La Science des comptes mise à la portée de tous : Appréciations, préface, postface et table des matières du traité théorique et pratique de comptabilité domestique, commerciale, industrielle, financière et agricole, par *Eugène Léautey* et *Adolphe Guilbaut*. Paris, librairie comptable et administrative, 3, rue Geoffroy-Marie, in-8°.

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Année 1895, tome XXVI. Alais, J. Brabo, in-8°, 1897.

Statistisches Jahrbuch der Haupt- und Residenzstadt Budapest. 1. Jahrgang, 1894. Redigiert und bearbeitet von Dr *Gustav Thirring*. Budapest und Berlin, in-4°, 1896.

Histoire de la littérature française, par *Georges Meunier*. Paris, Alcan, in-12.

L'enseignement de l'anti-alcoolisme. Hygiène. — Législation française et étrangère. — Extraits littéraires. Ouvrage destiné aux écoles primaires élémentaires et supérieures, aux écoles normales, aux lycées et collèges de garçons et de filles, aux conférenciers populaires, par le Dr *Gallier-Boissière*. Paris, Arm. Colin, in-12, 1897.

Aimons les champs : simples récits pour les enfants de sept à neuf ans, par Mlle *Marie Kœnig*. Paris, Fernand Nathan, in-8°, 1897.

Conférence sur l'éducation dans la famille (les jeunes gens) faite à l'association polytechnique des Pyrénées-Orientales le 15 mai 1897, par *A. Henrion*. Perpignan, in-8°, 1897.

Rapport sur l'épandage et l'utilisation agricole des eaux d'égout à Berlin, présenté à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France du 10 avril 1897, au nom des sections du génie rural, des industries agricoles, et des relations internationales, par *Edmond Badois*. Paris, 8, rue d'Athènes, in-8°, 1897.

Nouvelle sténographie française : Méthode complète. — Phonographie. — Sténographie. — Phonotypographie, par *Armand Lelioux*. Paris, 36, rue de Vaugirard, in-8°, 1896.

Visual Arithmetic for Juniors. Arranged for the use of English schools, by *Johanna Wulfson*. London, in-8°, 1896.

Hints and suggestions on the teaching of visual Arithmetic, by *Johanna Wulfson*. Ibid.

Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales par *Anatole de Montaiglon* et *Jules Guiffrey*, sous le patronage de la direction des beaux-arts (T. VI, 1721-1724). Paris, Charavay, in-8°, 1896.

Les monstres invisibles ou les maladies microbiennes selon Pasteur. Ouvrage rédigé pour les écoles primaires, par *F. David*. Arras, imprimerie Ed. Bouvre, in-12, 1897.

Sous terre : épisode extrait de *Sans famille*, par *Hector Malot*. Livre de lecture

courante à l'usage des écoles primaires, contenant des notes explicatives, par *L.-R. Trautner*. Paris, Hachette, in-12, 1897.

Cours de travail manuel pour les écoles : troisième partie. Le tricot sans aiguilles, par Mlle *C. Depoully*. Paris, Hachette, in-8°, 1897.

L'état de la France en l'an VIII et en l'an IX, avec une liste des préfets et des sous-préfets au début du Consulat. Documents publiés par *F.-A. Aulard*. Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, in-4°, 1897.

Langue française : Grammaire, par *Noël et Chapsal*. Nouvelle édition mise en rapport avec les nouveaux programmes de l'enseignement dans les écoles normales primaires, les collèges et les lycées, par *A. Lenient*. *Cours élémentaire. Livre du maître*. Paris, Delagrave, in-12, 1897.

Dans le rang : notes d'un dispensé, par *Féli-Brugière*; compositions de *Draner*. Paris, in-12, 1897.

Chansons d'enfants. Recueil à l'usage des écoles maternelles et enfantines. paroles de Mlle *S. Brès*, musique de Mlle *Laure Collin*. Paris, Hachette, in-8°. 1893.

Chaire départementale d'agriculture de l'Aube. Reconstitution du vignoble du département de l'Aube. Notions sommaires sur les portes-greffes à employer, leur culture, le greffage et la création du vignoble, par *J. Triboudeau*. Troyes, Paul Nouel, in-8°, 1896.

Tompkins School Monographs. N° 1. *The School*, by *Elmer E. Brow*. N° 2. *Child Study in the Tompkins School*, by *Thomas P. Bailey*. From the public school report (1895-1896), University of California, in-8°.

National educational Association. Journal of proceedings and addresses of the thirty-fifth annal meeting, held at Buffalo, N.-Y., July 3-10, 1896. Chicago. the University of Chicago Press, in-8, 1896.

The history of secondary education in the United States, by Elver E. Brown, in-8°. 1897.

La corruption de la jeunesse par la presse pornographique par *M.-J. Gaufrès*. Saint-Etienne, au bureau du *Relèvement social*, in-8°, 1897.

L'enseignement de la géographie coloniale à l'école primaire, par *Marcel Dubois*. Conférence donnée à la Sorbonne, le 19 décembre 1896, en la réunion des anciens élèves de l'école normale d'Auteuil. Paris, au siège de l'Association, école normale de la Seine, in-8°.

Catalogue of the University of Pennsylvania. 1896-1897. Philadelphia, printed for the University, in-8°, 1896.

Livret d'enseignement militaire, par *Emile Manceau*. Questions. — Résumés. — Sujets de rédaction. Paris, A. Colin, in-12, 1897. — *Id.* Opuscule du maître : développement des sujets de rédaction, in-12.

La vie, l'œuvre de P. Verdad-Lessard, par *G. de Chantenay*. Nantes, in-8°, 1897.

Report of the minister of education (Ontario) for the year 1896, with the statistics of 1895. Toronto, Warwick Bro's and Rutter, in-8°, 1897.

La liberté intégrale : Esquisse d'une théorie républicaine des lois, par *Camille Léger*. Paris, Alcan, in-12, 1897.

Société française d'enseignement par la sténographie. Exposition sténographique d'Arras. Distribution des récompenses (23 août 1896). Rapport de M. *Choquenet*. Arras, in-8°, 1896.

Du rôle de la phonétique dans l'enseignement de la langue française, par *E. Choquenet*. Montdidier, G. Bellin, in-8°, 1894.

La sténographie au Congrès des Sociétés savantes, Ibid, 1894.

Discours prononcés à l'occasion de la distribution des récompenses de la Société d'enseignement par la sténographie, 1895. Ibid., 1896.

Lectures sténographiques graduées, par *F. David*. Paris et Arras, in-8°, 1896.
Méthode de lecture par l'écriture et la sténographie, d'après *A. Chabé*, avec une préface par *F. David*. Ibid.
La sténographie appliquée au dessin et à la lecture, par *O. Diruit*. Ibid.
New-York University. Announcement of summer courses, third year, july 5th, august 13th, 1897.
State normal school, Westfield, Mass : Saturday Teachers'class : Child study.
IV. — *Children's geographic interests :*
V. — *Historic sense of children.*
VI. — *Reasonings of children.*
VII. — *Children's rights,*
VIII. — *Social responsability in childhood.*
IX. — *Children's punishments.*
X. — *Children's plays and playthings.*
XI. — *Literature and methods.*
Biography of Henry Barnard, by *Will. S. Monroe*. Boston, New-England, Publishing Company, in-8°, 1897.
Feeble-Minded Children in the public schools, by *Will. S. Monroe*. Westfield, Mass., in-8°, 1897.
Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1897, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, 12e année. Paris, Hachette, in-12, 1897.
Ministère de l'intérieur : *La situation financière des communes de France et d'Algerie en 1896*, présentée par M. *Mastier* à M. Louis Barthou, ministre de l'intérieur. Melun, in-4°, 1897.
La Sociologie, par Auguste Comte, résumé par *Emile Rigolage*. Paris, Alcan, in-8°, 1897.

Liste des objets adressés au Musée pédagogique pendant le deuxième trimestre de 1897.

SALLE DU MATÉRIEL SCOLAIRE

OUTILLAGE SCOLAIRE, imaginé par M. Mercier, instituteur à Marseille, édité par MM. Ferran et Andrillon (même ville) :
1° *Porte-plume-anneau ;* 2° *règle écolière* (carrelet accolé à un double décimètre, 3° *pochette* pour les cahiers) ;
2° *Livret d'enseignement* de l'instituteur (état civil, écoles fréquentées, titres de capacité, classement et promotions, nominations et services, traitements, résultats obtenus, distinctions honorifiques, renseignements utiles).
MÉTHODE UNIVERSELLE DE LECTURE, D'ORTHOGRAPHE ET DE CALCUL, au moyen de caractères mobiles, par M. Thollois, instituteur, chez Delagrave à Paris et chez l'auteur à Arces (Yonne).
Porte-plume terminé par un dispositif pour la multiplication (table de Pythagore). Don de l'inventeur, M. Mahas, 23, rue des Gatines.

Bons points scolaires :

Don de M. Gédalge, éditeur, rue des Saints-Pères, 75 :
Les dangers de l'alcoolisme. Série de 24 sujets coloriés avec notice et maximes au verso.
Histoire de France. Série de 56 sujets coloriés avec notice au verso.
Leçons de choses. Série de 65 sujets coloriés représentant six métiers différents avec notice au verso.

SALLE DE TRAVAIL MANUEL

Don de M. Gédalge, éditeur :

Cours élémentaire de travail manuel de M. Plantz (pliage, tissage, tressage, découpage des surfaces, collage des bandelettes, construction des solides géométriques, vannerie, modelage de solides géométriques et d'objets simples).

Cours moyen de travail manuel de M. Plantz (marqueterie, objets de cartonnage, petits travaux en fil de fer, modelage, notions sur les outils les plus usuels, travail du bois, travail du fer).

Cours pratique de travail manuel à l'usage des écoles maternelles, des écoles enfantines et des écoles élémentaires de jeunes filles, par Mme Liétout.

SALLE D'HYGIÈNE SCOLAIRE

Banc à deux places inventé par M. Ugo Pezzoli, professeur de pédagogie à Crevalcore (Bologne), accompagné de brochures et photographies explicatives.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SESSION DE JUILLET 1897). — Dans cette session, le Conseil supérieur a adopté les projets suivants relatifs à l'enseignement primaire :

1° *Un décret modifiant l'article 62 du décret du 18 janvier 1887 visant les conditions à remplir pour exercer la fonction de directeur d'école normale.*

Cet article est modifié en ce sens que l'on exige des directeurs non seulement la possession du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales, mais le diplôme de professeur d'école normale ou bien une licence ès lettres ou l'une des licence ès sciences instituées par le décret du 22 janvier 1896.

Le même décret modifie l'article 110 du décret du 18 janvier 1887 relatif aux conditions d'admission à l'examen du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales.

La disposition transitoire d'après laquelle les instituteurs étaient admis, après un stage de dix ans, à subir les épreuves, se transforme en disposition définitive.

2° *Un arrêté modifiant l'article 153 de l'arrêté du 18 janvier 1887, en ce qui concerne la notation des épreuves du brevet supérieur.*

Cet article (nouvelle rédaction) devient le suivant :

« ART. 153. — Les épreuves des deux séries sont notées de 0 à 20. La note 0 pour l'une quelconque des épreuves est éliminatoire.

Tout candidat qui n'aura pas obtenu un total de 40 points pour l'ensemble des épreuves de la première série, ne sera pas admis à subir les épreuves de la seconde;

Pour les épreuves de la première série, les notes de langue française et de sciences peuvent compenser l'insuffisance des notes de dessin et de langues vivantes; mais les notes de dessin et de langues vivantes ne peuvent compenser l'insuffisance des notes de langue française et de sciences.

Peuvent être ajournés, après délibération spéciale du jury, les candidats qui n'auront pas obtenu la note 5 pour l'une quelconque des quatre matières.

Tout candidat qui n'a pas obtenu un total de 70 points pour les épreuves de la seconde série est ajourné. »

3° *Un décret modifiant les articles 70 et 71 du décret du 18 janvier 1887 relatifs à l'admission aux écoles normales.*

Ces modifications ont pour but :

1° De permettre aux recteurs d'autoriser les candidats à concourir une troisième fois;

2° De conférer aux recteurs le droit d'accorder des dispenses d'âge, *pourvu qu'elles ne dépassent pas une durée de six mois.*

4° *Un arrêté modifiant les dispositions de l'arrêté du 18 janvier 1887, relatives à l'examen du certificat d'études élémentaires.*

Ces modifications ont pour but d'introduire dans l'examen une sanction à l'enseignement agricole donné à l'école primaire élémentaire.

Voici le texte complet des articles modifiés :

« Art. 256. — Les épreuves de l'examen sont de deux sortes : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites ont lieu à huis clos sous la surveillance des membres de la commission. Elles comprennent :

1° Une dictée d'orthographe de quinze lignes au plus; le point final de chaque phrase est indiqué.

La dictée peut servir d'épreuve d'écriture courante;

2° Deux questions d'arithmétique portant sur les applications du calcul et du système métrique, avec solution raisonnée;

3° Une rédaction d'un genre simple portant, suivant un choix à faire par l'inspecteur d'académie, sur l'un des trois ordres de sujets ci-dessous :

a) Instruction morale ou civique;

b) L'histoire et la géographie;

c) Notions élémentaires des sciences avec leurs applications.

Il est ajouté :

1° Pour les garçons, une quatrième épreuve, comptant seulement pour l'admission définitive, et comprenant, pour les écoles rurales, une ou plusieurs questions choisies dans le programme d'agriculture du cours moyen, et, pour les écoles urbaines, un exercice très simple de dessin linéaire ou d'ornement tiré du programme du cours moyen;

2° Pour les jeunes filles, un travail de couture usuelle, sous la surveillance d'une dame désignée à cet effet.

Les textes et les sujets de composition, choisis par l'inspecteur d'académie, sont remis à l'ouverture des épreuves, sous pli cacheté, au président de la commission.

Les compositions portent, en tête et sous pli fermé, les noms et prénoms des candidats, avec l'adresse de leur famille. Ce pli n'est ouvert qu'après achèvement de la correction des copies et l'inscription des notes données pour chacune d'elles.

Les candidats pourront présenter à la commission, à titre de renseignement, un cahier de devoirs mensuels ou, à défaut, un cahier de devoirs courants.

Art. 257. — Le temps accordé pour chaque épreuve et le chiffre servant à en apprécier le mérite sont ainsi déterminés :

	NATURE DES ÉPREUVES	TEMPS DONNÉ POUR LES ÉPREUVES	CHIFFRE MAXIMUM D'APPRÉCIATION
1re SÉRIE (admissibilité)	Orthographe [1]	»	10
	Écriture	»	10
	Calcul	Une heure.	10
	Rédaction	*Idem.*	10
	Couture (filles)	*Idem.*	10
2e SÉRIE	Agriculture ou dessin (Épreuve obligatoire pour les garçons).	Une heure.	10
	Lecture et récitation	»	10
	Histoire et géographie	»	10

La nullité d'une épreuve entraîne l'élimination.

Les compositions sont corrigées séance tenante par les membres de la commission.

L'indication de la note est portée : 1° en tête de chaque copie; 2° sur un tableau dressé à cet effet.

Ne sont admis aux épreuves orales que les candidats qui ont obtenu au moins la moyenne des points pour la première série d'épreuves, soit 20 pour les garçons et 25 pour les filles.

L'épreuve d'agriculture ou de dessin sera assimilée aux épreuves orales, avec lesquelles elle comptera pour l'admission définitive.

Art. 259. — Les points obtenus pour les épreuves orales sont ajoutés aux points obtenus pour les épreuves écrites.

Nul n'est définitivement déclaré apte à recevoir son certificat d'études s'il n'a obtenu la moitié au moins du total maximum des points accordés pour les deux séries d'épreuves, soit 35 points pour les garçons et pour les filles.

Art. 260. — Outre les matières ci-dessus énoncées, l'examen peut comprendre, pour les filles, un exercice de dessin linéaire ou d'ornement. Cette épreuve facultative peut également être subie, sur leur demande, par les élèves des écoles rurales de garçons, pour lesquels l'épreuve d'agriculture est seule obligatoire.

Il est fait mention, sur le certificat, de ces matières facultatives pour lesquelles le candidat a obtenu la note 5. »

Circulaire du 29 juin interdisant aux fonctionnaires de se livrer a des opérations commerciales. — M. le ministre a adressé aux recteurs la circulaire suivante :

« Plusieurs administrations ont constaté que certains fonctionnaires se livraient à des opérations commerciales, soit ouvertement, soit sous le couvert de prête-noms. Le gouvernement ne saurait admettre une telle situation.

Déjà la loi du 30 octobre 1886, sur l'organisation de l'enseignement primaire, interdit aux instituteurs et aux institutrices publics

1. Le texte est lu préalablement à haute voix, dicté, puis relu, et cinq minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur copie.

les professions commerciales et industrielles. Mais je tiens à rappeler, d'une manière générale, aux divers fonctionnaires de l'Université qu'ils doivent toute leur activité au service de l'Etat.

Ils ne pourraient que perdre une partie de leur autorité dans cette confusion de leurs fonctions avec les affaires commerciales; ils s'exposeraient à être accusés de subordonner leurs devoirs professionnels à des préoccupations personnelles et à être suspectés d'employer l'autorité qui leur est déléguée à favoriser des intérêts particuliers et à créer au commerce une concurrence facile.

Je vous prie donc, M. le recteur, de renouveler expressément ces prescriptions au personnel de tout ordre placé sous votre direction. Vous mettrez en demeure d'opter ceux qui ne s'y seraient point conformés. »

La responsabilité de l'instituteur. — Nous empruntons au journal *le Droit* le texte de deux jugements rendus récemment par le tribunal civil de la Seine, et qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

Audience du 2 avril 1897.

I. — L'instituteur qui porte des coups ou fait des blessures à un enfant placé sous sa surveillance est civilement responsable des conséquences de ces coups ou de ces blessures;

II. — Les instituteurs primaires des écoles de la Ville de Paris n'étant pas nommés par la Ville, et celle-ci n'ayant aucun moyen de contrôle sur la façon dont ils remplissent leurs fonctions, la Ville de Paris ne saurait être assignée en garantie des faits dommageables causés par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

III. — Le principe de la séparation des pouvoirs s'oppose à ce que l'autorité judiciaire connaisse des actions tendant à faire condamner l'Etat, en tant que puissance publique, comme responsable du fait ou de la négligence de ses agents dans la gestion d'un service public.

Ainsi décidé, par le jugement ci-après, rendu sur les plaidoiries de Mes *Roger*, pour le demandeur; *Loustaunau*, pour la Ville de Paris; *Plum*, pour le ministre de l'instruction publique, et les conclusions de M. *Servins*, substitut de M. le procureur de la République :

Le Tribunal,

En ce qui concerne la demande dirigée contre Lesouds;

Attendu que, le 12 juillet 1895, pendant la classe du matin, à l'école municipale de la rue des Feuillantines, à Paris, le jeune Schneider, âgé de huit ans, a été atteint par un bâton pointu à l'œil gauche;

Qu'à la suite de cette blessure, il a complètement perdu la vision de cet œil; que cette blessure lui a été faite par Lesouds, l'instituteur sous la surveillance duquel il était placé; que Lesouds, poursuivi, à raison de ce fait, sous l'inculpation de blessures par imprudence, a été condamné le 16 mai 1895, par la 7e chambre de la Cour d'appel de Paris, à 100 francs d'amende;

Qu'il y a donc lieu de le condamner à réparer le préjudice causé à Georges Schneider;

Que le tribunal a, dans les documents versés aux débats, les éléments nécessaires pour fixer la réparation pécuniaire; qu'il y a lieu d'allouer au demandeur ès qualités la somme de 300 francs s'appliquant aux frais et faux-frais occasionnés par la blessure, et de condamner, en outre, Lesouds à payer au jeune Schneider une rente viagère de 200 francs, à raison du préjudice permanent résultant de la perte de la vision de l'œil gauche;

En ce qui concerne la demande formée contre la Ville de Paris :

Attendu que Lesouds n'a pas été nommé par elle, et qu'elle n'avait aucun moyen de contrôle sur la façon dont il remplissait ses fonctions;

Que, par suite, la demande du sieur Schneider contre elle n'est pas fondée;

En ce qui concerne la demande formée contre le ministre de l'instruction publique :

Attendu que, d'après une jurisprudence aujourd'hui constante, le principe de la séparation des pouvoirs s'oppose à ce que l'autorité judiciaire connaisse des actions tendant à faire condamner l'Etat en tant que puissance publique, comme responsable du fait ou de la négligence de ses agents dans la gestion d'un service public;

Que, dans l'espèce, l'action étant fondée sur une imprudence commise par Lesouds en tant qu'instituteur, et préposé comme tel à un service public, le tribunal est incompétent pour connaître de l'action en responsabilité dirigée contre l'Etat, en la personne du ministre de l'instruction publique, à raison de l'acte commis par Lesouds;

Par ces motifs,

Vu la connexité, joint les causes :

Condamne Lesouds à payer à Schneider ès qualités la somme de 300 francs et à servir au jeune Schneider une rente viagère annuelle de 200 francs, à partir du 22 juillet 1895;

Déclare le demandeur mal fondé en ses conclusions contre la Ville de Paris, l'en déboute et le condamne en tous les dépens de sa demande contre ladite Ville de Paris;

Se déclare incompétent pour connaître de la demande dirigée contre le ministre de l'instruction publique, et condamne Schneider en tous les dépens de cette demande;

Condamne, en ce, en tant que besoin, à titre de supplément de dommages-intérêts, Lesouds en tous les dépens, tant de la demande principale que des demandes formées contre la Ville de Paris et le ministre de l'instruction publique.

Audience du 3 avril.

1 — Si l'article 1384 du Code civil rend les instituteurs responsables des actes de leurs élèves pendant le temps où ils en ont la surveillance, ce même article n'édicte responsabilité que si les instituteurs ont pu empêcher le fait qui a causé le dommage;

II. — Un instituteur ne peut être déclaré responsable de l'acte dommageable (dans l'espèce les blessures faites par un élève à un de ses camarades), s'il a été fait avec une rapidité de nature à déjouer la surveillance la plus attentive.

III. — Si cet acte, d'autre part, révèle chez l'enfant qui en est l'auteur un naturel méchant et une mauvaise éducation, les parents de cet enfant doivent seuls en supporter la responsabilité.

Le 22 juin 1895, le jeune Pradels, âgé de douze ans, sortant du patronage de la rue Lamarck, descendait l'escalier, lorsqu'il fut poussé violemment par un de ses camarades, nommé Spanazelle, du même âge, et renversé; dans sa chute, il se fractura le crâne contre une marche de l'escalier et mourut quarante-huit heures après.

Le jeune Spanazelle, traduit devant le tribunal correctionnel de la Seine, a été, le 13 novembre 1895, reconnu coupable du délit à lui reproché, mais acquitté à cause de son âge.

M. Pradels père a alors assigné devant le tribunal civil M. Spanazelle père et Mme de Seyssel, directrice du patronage, en paiement de 8,860 francs de dommages-intérêts.

Me *Delayen* a plaidé pour M. Pradels, Me *Delvincourt* pour M. Spanazelle, et Me *Louchet* pour Mme de Seyssel.

Le Tribunal a rendu le jugement suivant:

Le Tribunal,

Attendu qu'à la date du 22 juin 1895, le jeune Pradels, âgé de douze ans, sortant du patronage de la rue Lamarck, descendait l'escalier de cet établissement, lorsqu'il fut poussé violemment par un de ses camarades, le jeune Spanazelle, âgé de douze ans, et jeté à terre; que, dans cette chute, Pradels étant tombé lourdement sur la tête, se fractura le crâne contre l'angle d'une marche et mourut quarante-huit heures après l'accident;

Attendu que le jeune Spanazelle, auteur direct de l'accident, ayant été traduit à raison de son imprudence devant le Tribunal correctionnel de la Seine, a été, à la date du 13 novembre 1895, reconnu coupable du délit à lui reproché, mais acquitté à cause de son âge: que son père a été condamné aux dépens comme civilement responsable;

Que Pradels père a assigné en responsabilité devant le Tribunal civil le sieur Spanazelle père et la dame de Seyssel comme directrice du patronage de la rue Lamarck, auxquels il réclame 8,860 francs à titre de dommages-intérêts;

Qu'en exécution d'un jugement en date du 25 juillet 1896, il a été procédé, le 21 décembre dernier, à une enquête au sujet des faits articulés par Pradels, qui serait de nature à établir selon lui la responsabilité de la dame de Seyssel;

Qu'il ne résulte pas des témoignages entendus que Pradels fût habituellement l'objet des taquineries de ses camarades; que si un des témoins entendus a déclaré que le jour de l'accident, la surveillante du patronage ne se trouvait pas à la sortie du catéchisme pour sur-

veiller les enfants, ce fait, qui est attesté par une seule personne, ne paraît pas avoir été, en l'espèce, la cause de l'accident; qu'il résulte, en effet, des témoignages entendus, tant au cours de l'enquête ordonnée par le Tribunal que devant le Tribunal correctionnel, que le jeune Pradels avait, le jour de l'accident, comme les précédents, été, à cause de son état de santé, placé le dernier pour descendre l'escalier et se trouvait presque au bas de celui-ci, lorsque le jeune Spanazelle, qui était devant lui, remontant l'escalier, bouscula Pradels sans qu'il ait été possible d'intervenir pour l'empêcher de renverser son camarade, tellement ce mouvement avait été fait avec rapidité;

Que si l'article 1384 du Code civil rend les instituteurs responsables des faits et gestes de leurs élèves pendant le temps où la surveillance leur en est confiée, le même article n'admet leur responsabilité que s'ils ont pu empêcher le fait qui a causé le dommage;

Attendu que l'acte volontaire reproché à Spanazelle et qui a causé la mort de Pradels a été commis sans discussion préalable et avec une rapidité de nature à déjouer la surveillance la plus méticuleuse;

Attendu que Spanazelle, qui n'est pas un tout jeune enfant, puisqu'il est âgé de douze ans, en faisant tomber son camarade infirme et par cela même dans l'impossibilité de se défendre, a commis un acte de méchanceté qui révèle un naturel mauvais et une éducation défectueuse, dont les parents seuls doivent supporter la responsabilité;

Que le Tribunal a les éléments suffisants pour apprécier, dans l'espèce, la somme due à Pradels à titre de dommages-intérêts;

Par ces motifs,

Déclare Pradels mal fondé en sa demande en responsabilité contre la dame de Seyssel; l'en déboute;

Déclare Spanazelle père responsable, le condamne à payer à Pradels père, à titre de dommages-intérêts, la somme de 2,000 francs;

Fait masse des dépens qui seront supportés par moitié par Pradels et Spanazelle.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT MODERNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION DES ADULTES. — Dans la salle des fêtes du Trocadéro a eu lieu, le dimanche 4 juillet, la distribution des récompenses de la Société d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes.

En l'absence de M. le ministre de l'instruction publique, qui, par suite de son voyage à Vesoul, avait dû s'excuser, cette solennité était présidée par M. Bellan, syndic du conseil municipal. A ses côtés avaient pris place MM. Mesureur, député; Bédorez, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine; Rebeillard, conseiller municipal, et les membres du bureau de la Société.

Au début de la séance, M. Bellan a indiqué le but de la Société et le développement toujours croissant qu'elle prend d'année en année.

La Société compte aujourd'hui cinquante professeurs, et près de

mille élèves suivent les cours gratuits organisés dans les écoles de l'arrondissement.

Après le discours du président, il a été procédé à la distribution des récompenses; puis M. Bellan a remis à MM. Etchecopar et Apté, professeurs de la Société, les insignes d'officier d'académie.

Distribution des récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire. — La 82e assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu dimanche 25 juillet, à 2 heures, dans la grande salle des Fêtes du palais du Trocadéro, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, professeur à la Sorbonne, directeur honoraire de l'enseignement primaire, représentant M. Rambaud, ministre de l'instruction publique.

Aux côtés de M. Buisson avaient pris place sur l'estrade MM. Armand Olivier, vice-président; Aussel, secrétaire; Albert Lemarignier, agent général; de nombreux députés, des sénateurs, des conseillers municipaux de la Ville de Paris, les membres du conseil et les professeurs de la Société.

Après une allocution de M. Olivier, vice-président, et un remarquable discours de M. Buisson, M. Aussel a donné lecture du rapport annuel sur les travaux de la Société. Puis M. Buisson a remis, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, la rosette d'officier de l'instruction publique à MM. Collier, Doisneau et Million, professeurs de la Société, et les palmes d'officier d'académie à MM. Goujon et Leidié, également professeurs de la Société.

La parole a été donnée ensuite à M. Albert Lemarignier fils pour la proclamation des récompenses décernées aux instituteurs et institutrices de Paris et des départements, aux auteurs des meilleurs ouvrages d'enseignement, ainsi qu'aux organisateurs et professeurs du cours d'adultes et aux nombreux élèves qui ont subi avec succès les examens de la Société.

La Société pour l'instruction élémentaire a décerné cette année : pour ses cours, 220 mentions honorables, 200 prix, 120 médailles, 20 grands prix d'honneur; pour ses examens de Paris et de Seine-et-Oise, 3,550 certificats d'études; en province 627 mentions honorables, 235 médailles de bronze, 30 rappels de médailles de bronze, 80 médailles d'argent, 6 médailles de vermeil; aux auteurs, 10 médailles de bronze, 20 médailles d'argent, 1 médaille de vermeil; aux instituteurs et institutrices de Paris et de la Seine, 20 mentions honorables, 19 médailles de bronze, 8 médailles d'argent et 2 médalles de vermeil : en tout 5,171 récompenses.

Les prix d'honneur ont été accordés à M. France et Mlle Labretagne, M. Legrain et Mlle Jeanne Evariste, M. Charles Rousselle et Mlle Couzy, M. Georges Biron et Mlle Marie Piat, M. Jean Agard et Mlle Gervaise Giffard, M. Patry et Mlle Lieppert, M. Lucien Bargot et Mlle Louise Decorat, M. Guiod et Mlle Leclanché.

Des médailles de vermeil ont été décernées à MM. Cantener, Cuissot et à Mlles Hayez, Evariste Levêque.

L'orchestre du théâtre du Châtelet prêtait son concours à la cérémonie.

Don de médailles frappées a l'effigie de S. M. l'empereur Nicolas II. — M. Lehmann, fondeur à Saint-Pétersbourg, a offert à M. le ministre de l'instruction publique *20,000* médailles frappées dans ses ateliers à l'effigie de S. M. l'empereur Nicolas II et destinées à être distribuées dans les écoles primaires publiques de France.

Ces médailles, réparties proportionnellement au nombre des écoles de chaque département, ont été attribuées par les soins des inspecteurs d'académie aux bibliothèques scolaires les mieux tenues de chaque département.

Fête scolaire a l'école normale de Charleville. — A l'occasion de la 29e assemblée générale de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices des Ardennes a eu lieu, à l'école normale d'instituteurs de Charleville, une fête organisée par l'administration académique avec le concours du personnel des deux écoles normales.

Un des numéros les plus intéressants de la séance a été la « Ballade du roi de Thulé », musique de Schubert, paroles de Gœthe, chantée en allemand par les élèves-maîtresses de l'école normale d'institutrices.

La fête s'est terminée par une pièce de Labiche, *l'Affaire de la rue de Lourcine*, et par un chœur de Grétry, « la Chanson de Roland », interprétés par les élèves de l'école normale d'instituteurs.

L'Œuvre des voyages scolaires a Reims. — Il s'est formé dans la deuxième circonscription d'inspection primaire à Reims une association qui prend le titre d' « Œuvre des voyages scolaires ».

L'association a pour but :

1° De favoriser une saine émulation parmi les élèves de toutes les écoles primaires publiques de la circonscription, en faisant participer les plus méritants d'entre eux, à la fin de chaque année scolaire, à un voyage qui s'effectuera dans le département de la Marne ou dans la région avoisinante;

2° D'habituer de bonne heure les enfants à discerner et à reconnaître le mérite réel et de les acheminer aussi, dès l'école, vers la pratique volontaire de la solidarité sociale;

3° D'affermir, de préciser et d'étendre les connaissances générales acquises en classe, et d'apprendre à goûter le beau dans la nature et dans l'art;

4° De faire mieux connaître notamment la géographie et l'histoire du pays où la plupart des enfants sont appelés à vivre et à développer ainsi en eux le sentiment du patriotisme : l'amour éclairé de la petite patrie étant le germe fécond de l'amour de la patrie française.

Doivent faire partie des caravanes scolaires :

1° Les candidats qui obtiendront le certificat d'études primaires élémentaires, avec la mention *très bien*;

2° Les élèves les plus méritants des écoles primaires publiques, âgés de onze ans au moins et de quatorze ans au plus, au 1er octobre de l'année du voyage, *désignés par les libres suffrages de leurs camarades*, dans des conditions qui seront déterminées par un règlement.

Souscription au monument de Victor Duruy. — La souscription pour le monument à élever à la mémoire de Victor Duruy atteint à présent vingt mille francs.

Les noms des souscripteurs seront publiés ultérieurement.

Nous rappelons aux personnes qui n'auraient pas encore donné suite à leur intention de souscrire, que les souscriptions sont reçues à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, et dans toutes les succursales du Crédit Lyonnais.

Prix de la Société contre l'abus du tabac. — La Société contre l'abus du tabac attribue chaque année à un instituteur un prix de cent francs.

Les conditions sont les suivantes :

Exposer, dans un mémoire succinct signé de l'auteur avec l'adresse exacte, tous les moyens employés par l'instituteur pendant l'année 1897, pour prémunir la jeunesse contre l'habitude du tabac. Faire certifier ces procédés et les résultats acquis, par le maire, par un délégué cantonal, ou par l'inspecteur primaire.

On joindra au mémoire un cahier unique, contenant tous les devoirs de l'année relatifs au tabac, et extraits textuellement du cahier règlementaire de la classe, y compris les dates des jours où ils ont été faits.

Les mémoires doivent parvenir au bureau de la Société, rue Saint Benoît, 20 *bis*, à Paris, avant le 31 décembre 1897.

Fondation Eugène Monnier. — Prix de dessin. — Le prix annuel, fondé par un ancien membre de la Société centrale des architectes français, M. Eugène Monnier, en faveur de l'instituteur primaire public qui se sera distingué dans son école pour l'enseignement du dessin, a été décerné cette année, à la distribution solennelle des récompenses de ladite Société, à M. Voiney (Aristide-Donat), instituteur public, à Hérimoncourt (Doubs). Ce prix consiste en une médaille de bronze accompagnée d'un diplôme.

La Société a décidé d'accorder en outre deux autres récompenses.

Deux mentions ont été décernées à :

MM. Herlem (Jules) instituteur public, à Hautmont (Nord);
de Bluze, instituteur public, à Toulouse (Haute-Garonne).

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 14284-7-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

ARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
LES CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans,
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de l'Agriculture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de Géographie.

Cette publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations du commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à grande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et Amérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les productions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec chiffre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les chemins de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc. Les *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les écoles pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

Europe. — Turquie d'Europe, Macédoine (3e édition), Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie orientale) (2e édition). — Serbie (2e édition). — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie. Syrie et Liban.

Extrême-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

Afrique. — Égypte (1re édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

Amérique. — Uruguay (2e édition ; épuisée). — République Argentine (2e édition). — Bolivie (2e édition). Brésil : Partie Nord (2e édition) ; Partie Sud. — Venezuela (2e édition ; épuisée). — Colombie et Équateur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord (épuisée) ; Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée 4 francs.

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50.

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Sous la direction de M. **Jules STEEG**

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

4e Année.		4e Année.
ABONNEMENT France { Un an . . 6 fr. / Six mois . 3 fr.	**10c**	ABONNEMENT Etranger { Un an . 7 fr. / Six mois 3 fr. 50
L'abonnement part du 1er Samedi de chaque mois.		Prix du numéro à l'Étranger 15 centimes.

CHAQUE SEMESTRE formant un volume de 624 pages

Broché : **3 fr.** — Cartonné : **3 fr. 75**

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande.

L'année 1896 forme deux volumes, véritables recueils de pièces choisies, qui répondent au programme officiel prescrit pour les **Écoles primaires supérieures.** Ils renferment les chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine :

Quatre-vingt-treize, par VICTOR HUGO; *Madeleine*, par J. SANDEAU; *les Trois Corbeaux, le Secret de maître Cornille, Aventures prodigieuses de Tartarin*, par A. DAUDET; *Dans les Ruines, le Jardin de mon grand-père*, par Ed. ABOUT; *les Jeux Olympiques, Une Demoiselle de Paris*, par ÉMILE SOUVESTRE; *Mes prisons*, de SILVIO PELLICO; poèmes divers de LORD BYRON, *la Légende du Vallon endormi*, par WASHINGTON IRVING; *Une Révolution à Monaco*, par LOUIS HACHETTE; *le Printemps à Paris*, par JULES CLARETIE; *les Perses, Agamemnon*, tragédies d'ESCHYLE; *le Voyage à Dieppe*, comédie par WAFFLARD et FULGENCE; *l'École de la Médisance*, comédie de SHERIDAN; *Demain*, par MISS EDGEWORTH, etc. Ces lectures sont entrecoupées de quelques pages choisies de PLATON, MALHERBE, FLORIAN, FRANKLIN, VIENNET, FRÉDÉRIC PASSY, ALFRED DE MUSSET, JEAN AICARD, TAINE, CHANNING, etc., qui font de ce recueil un des plus intéressants de ceux qui sont publiés à l'usage de la jeunesse.

IMPRIMERIE LIBAIN, RUE BONAPARTE, 23, PARIS. — 125.12-9-97.

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 9. — Septembre 1897

SOMMAIRE

Pages.
Descartes et l'éducation, Alexis BERTRAND 193
L'école de Popincourt : nouveaux documents, J. GUILLAUME 206
L'enseignement populaire en 1896-1897 : rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique par M. Edouard PETIT 230
Un mois dans le grand-duché de Luxembourg : Coup-d'œil sur l'enseignement primaire (août-septembre 1896), F. MUTELET (*suite*) . . . 244
Causerie littéraire, Maurice PELLISSON 253
Courrier de l'Extérieur 281

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an.. . 12 » | Étranger, un an. . 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome Ier (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 1896)
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : **6** *fr.*

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMENS

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions
et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNEMENTS
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION

BREVET ÉLÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique. — Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examens des professeurs des écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	Union postale.	Un an. . . Fr.	15
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	7 [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par livraisons de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12 50

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète : 500 fr.

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. Ludovic Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. Maurice Rocheblave, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décembre 1[illegible]. Volumes I-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles . . . . . 5 [illegible]

Nouvelle série. Tome XXII. N° 9. 15 Septembre 1897.

REVUE PÉDAGOGIQUE

DESCARTES ET L'ÉDUCATION[1]

I

LES IDÉES DIRECTRICES DE L'ÉDUCATION CHEZ DESCARTES

Descartes ne tient pas beaucoup de place dans nos histoires des doctrines pédagogiques. Quelques lignes sur les principes généraux de sa philosophie et sur la prodigieuse influence qu'elle eut sur la direction des esprits au XVIIe siècle paraissent un hommage suffisant. On ignore même totalement qu'il conçut le plan le plus rationnel et le plus pratique d'enseignement professionnel qui ait jamais été proposé. Ce plan, si on l'eût recueilli dans l'ouvrage si amplement détaillé de Baillet, aurait suffi pour donner l'eveil et pour convaincre que Descartes fut un pédagogue dans le sens le plus restreint comme dans l'acception la plus élevée du mot. Comme théoricien de l'éducation aussi bien que comme savant ou philosophe, il mérite l'éloge de Hegel : « C'est un *héros*; il a repris les choses par les commencements[2] ». Le propre des principes cartésiens d'enseignement, c'est qu'ils sont loin encore, après deux siècles écoulés, d'avoir épuisé leur fécondité et même d'être bien compris : « Il y a des hommes, dit Huxley, qu'on appelle grands parce qu'ils représentent leur époque, et, comme des miroirs vivants, la réfléchissent telle qu'elle est. Tel fut Voltaire, pour qui fut fait ce mot : *Il a exprimé mieux que personne les pensées de tout le monde*. Mais il y a d'autres hommes qui sont grands

1. Extrait d'un ouvrage en préparation : *L'Éducation intégrale est-elle une utopie?*

2. HEGEL, *Histoire de la Philosophie*.

parce qu'en eux se personnifie tout ce qui est en virtualité dans leur temps, et qu'ils ont le magique privilège de réfléchir l'avenir. Ils expriment les pensées qui deux ou trois siècles plus tard seront les pensées de tout le monde. C'est un de ceux-là que fut René Descartes[1]. » C'est une bien jolie et bien expressive comparaison que celle qu'emploie Descartes pour montrer la nécessité de faire une bonne fois le triage des opinions traditionnelles aveuglément acceptées. « Si par hasard mon contradicteur avait une corbeille pleine de pommes et qu'il appréhendât que quelques-unes ne fussent pourries et qu'il voulût les ôter, de peur qu'elles ne corrompissent le reste, comment s'y prendrait-il pour le faire? Ne commencerait-il pas tout d'abord à vider sa corbeille et, après cela, regardant toutes ces pommes les unes après les autres, ne choisirait-il pas celles-là seules qu'il verrait n'être pas gâtées, et laissant là les autres, ne les remettrait-il pas dedans son panier[2]? » Que de pommes suspectes dans la corbeille des préceptes pédagogiques qui ne se fondent pas sur la plus haute philosophie!

La philosophie de Descartes est dominée par deux idées qu'on peut appeler directrices, et qui la rendent éminemment propre à fonder l'enseignement populaire universel. La première est, sans réticence et sans restriction aucune, l'affirmation de l'universalité du bon sens ou de la raison; la seconde est la théorie des idées innées, semences de vérités que la culture doit faire infailliblement lever et fructifier.

L'égalité des esprits dans le bon sens ou la raison, voilà le principe inébranlable de l'enseignement universel. Quand Descartes affirme que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », il n'ignore pas plus que Port-Royal que « le sens commun n'est pas si commun qu'on pense » et qu'il y a « une foule d'esprits grossiers et stupides ». Si l'enseignement des sciences s'adresse à la mémoire, à l'imagination, facultés variables comme le corps dont elles dépendent et dont elles suivent les multiples et changeantes dispositions, l'égalité des esprits est une chimère. Chimère encore de dire qu'il n'y a pas un grand nombre d'esprits faux, si vous ne prenez pas le soin de

1. Huxley, *Les sciences naturelles et les problèmes qu'elles font surgir*, XIV.
2. Descartes, *Objections et réponses* (à la suite des *Méditations*).

distinguer l'esprit faux de l'esprit faussé, car « ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien ». Mauvaise direction dès l'enfance, chaos de préjugés inculqués par l'hérédité et le milieu, absence de méthode ou méthode propre à égarer plus qu'à rectifier l'intelligence, autorités qui nous en imposent, compriment l'essor de la pensée personnelle, paralysent et anesthésient l'esprit et le cœur, voilà les causes trop réelles des inégalités qui sautent aux yeux. Qu'on ne dise pas que Descartes, voulant séculariser la science et laïciser la philosophie, cherche à se concilier son lecteur par de bonnes paroles et d'encourageantes exhortations. Ce n'est pas seulement dans l'exorde du *Discours de la Méthode* et au début de sa carrière de réformateur que Descartes soutient cette thèse essentielle. Elle est constante dans ses écrits. Au terme de sa carrière, il ferait comme Pascal à qui l'on demandait s'il ne regrettait pas les *Provinciales* : « Je les écrirais, répondit-il, encore plus fortes ». Lisez le dialogue sur la « Recherche de la vérité par la lumière naturelle », écrit pour résumer et synthétiser toutes ses découvertes. Vous verrez que Descartes n'admet pas qu'on ait besoin d'un don spécial ou d'une exceptionnelle sagacité pour s'élever des vérités les plus simples aux conceptions les plus sublimes : « C'est ce que je tâcherai de démontrer, dit-il, à l'aide d'une suite de raisonnements si clairs et si vulgaires que chacun pourra juger que s'il n'a pas découvert les mêmes choses que moi, cela vient uniquement de ce qu'il n'a pas jeté les yeux du meilleur côté, ni attaché ses pensées sur les mêmes objets que moi, et que je ne mérite pas plus de gloire pour avoir fait ces découvertes que n'en mériterait un paysan pour avoir trouvé par hasard à ses pieds un trésor qui depuis longtemps aurait échappé à de nombreuses recherches [1] ». J'entends dire qu'il faut prendre la déclaration du *Discours* non comme un principe constant et assuré, mais comme un exorde insinuant. Quelle erreur, puisque c'est faire du dédaigneux et aristocratique Descartes un

1. Voici le titre complet, qui est bien significatif : *Recherche de la vérité par la lumière naturelle qui, à elle seule, et sans le secours de la religion et de la philosophie, détermine les opinions que doit avoir un honnête homme sur toutes les choses qui peuvent faire l'objet de ses pensées et pénètre dans les secrets des sciences les plus curieuses.*

amateur et un quémandeur de popularité scientifique! Un peu ironique, ajoute-t-on, la réflexion que fait Descartes : « Les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume de désirer plus de bon sens qu'ils en ont ». Il n'y a là que l'ironie qu'on y met : sur les principes qui nous servent à juger, dit Leibniz, comme « les muscles et les tendons » à marcher, un enfant en sait autant que Leibniz et n'a pas à se plaindre d'être mal partagé. Le plus grand mathématicien du monde n'a rien à changer aux résultats qu'obtiendra dans une opération d'arithmétique la « raison imbécile » du premier venu. Si vous ne voyez dans le principe cartésien de l'égalité des *raisons* humaines qu'une métaphore et une concession, renoncez tout d'abord à rien comprendre à la philosophie et à la pédagogie de Descartes.

Cette raison qui est tout entière en chacun de nous a un contenu d'une richesse inépuisable : les idées génératrices des sciences, innées, enracinées, prêtes à se développer et à s'épanouir. C'est le patrimoine commun; tout homme l'apporte en naissant. Il ne nous coûte que la peine de naître, comme notre organisme lui-même. Mais c'est un patrimoine que tous ne se donnent pas la peine de faire valoir. Il faut exploiter cette mine par des procédés que nous enseigneront ceux qui l'ont exploitée pour leur propre compte. Ces procédés constituent la méthode. Vous voulez tracer un cercle, prenez un compas ; soulever un fardeau, servez-vous du levier : qui ne connaîtrait ni le compas ni le levier courrait grand risque de n'accomplir, avec de longs efforts, qu'une stérile besogne et de n'aboutir, après de longs tâtonnements, qu'au découragement. Mais la méthode n'a rien de mystérieux et d'incommunicable : elle s'enseigne, elle s'emprunte; vous n'avez qu'à suivre à la trace ceux qui sont arrivés au but et à prendre confiance. Ce qui s'enseigne, ce n'est pas, à vrai dire, la science, mais la méthode qui conduit à la science, profonde vérité pédagogique continuellement méconnue : on a le tort d'enseigner non la science, mais les résultats de la science ; la tâche est décourageante par son immensité, désespérante par sa stérilité. « Les mortels sont possédés d'une curiosité si aveugle, que souvent ils dirigent leur esprit dans des voies inconnues, sans aucun motif d'espérance, mais seulement pour voir si par hasard ce qu'ils cherchent n'y serait pas; comme un homme qui serait dévoré par un désir si insensé de découvrir

un trésor, qu'il parcourrait sans cesse tous les chemins, cherchant si quelque voyageur n'en aurait pas laissé un. Ainsi étudient presque tous les chimistes, la plupart des géomètres, et beaucoup de philosophes [1] » On se comporte dans la recherche de la vérité comme dans la recherche du bonheur : on la croit hors de soi, loin de soi, quand on en porte en soi-même l'unique source. Pour celui qui ne comprend pas cette grande vérité, instruction, enseignement, éducation sont des mots vides de sens.

Dire que nous sentons, que nous touchons la vérité, c'est trop peu dire; la vérité est en nous, la vérité est nous-mêmes. Leibniz ne faisait que développer la théorie cartésienne quand il soutenait que l'arithmétique et la géométrie sont innées. Le procédé qui les dégage avait reçu de Socrate un nom singulier : c'était la *maïeutique*, l'art d'accoucher les esprits. Descartes lui a donné un nom moins métaphorique et qui doit rester : c'est la méthode, « et par méthode j'entends, dit-il, des règles certaines et faciles dont la rigoureuse observation empêchera qu'on ne suppose jamais pour vrai ce qui est faux et fera que sans se consumer en efforts inutiles, mais au contraire en augmentant graduellement sa science, l'esprit parvienne à la véritable connaissance de toutes les choses qu'il peut atteindre [2] ». S'il est nécessaire d'étudier aussi « dans le grand livre du monde », de contrôler et de confirmer par l'expérience ce que nous avons préalablement découvert dans notre âme, c'est parce que le réel est un cas du possible : la vérification constante nous dira quelles déductions des principes innés sont devenues hors de nous réalités tangibles et visibles. L'imaginaire, fût-il rationnel, n'est pas ce qui nous importe : il faut prendre pied dans le réel et éviter surtout la précipitation et la prévention. Nous pouvons le pressentir, non le deviner : l'utilité pratique est notre ambition et notre but; la science est faite pour l'homme, non l'homme pour la science. Loin de nous la connaissance présomptueuse et stérile, la philosophie critique et toute livresque! Il ne s'agit pas, comme dans l'école, de « parler vraisemblablement de toutes choses » et de tisser dans l'abstrait un réseau de déductions brillantes et fragiles comme des toiles d'araignées.

---

1. DESCARTES, *Règles pour la direction de l'esprit.*
2. DESCARTES, *Ibid.*

« Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on peut en trouver une pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer de même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature [1]. »

Admirez comment l'objet de nos études se précise et se resserre : en nous les principes ou le possible; hors de nous le réel qui le délimite et le rétrécit; dans le réel, l'utile qui seul nous importe pour assurer, régler et embellir notre vie. Tout le reste est vanité, ostentation.

Fort de ces deux principes de l'égalité native des raisons et de l'innéité des principes de la science, Descartes poursuit d'une ironie cruelle et vengeresse ces savants qui ne sont que des érudits et dont l'esprit est étouffé sous un fatras de grec et de latin : aristocratie intellectuelle aux temps d'ignorance, plèbe déconsidérée dès que l'astre de la science moderne s'est levé. Descartes pousse jusqu'à l'ingratitude ce mépris des connaissances qui gonflent l'esprit et le stérilisent : il est persuadé qu'il n'eût pas moins fait de découvertes en science si son père ne lui eût fait ni apprendre le grec et le latin, ni suivre ce laborieux cours d'études au bout duquel « on a coutume d'être reçu entre les doctes ». Quand vous saurez le latin, vous serez juste aussi avancé que « la fille de Cicéron en sortant de nourrice ». Abondance de lectures, indigence d'esprit. Savoir universel, encyclopédique ignorance. « Il n'est pas nécessaire que l'honnête homme ait lu tous les livres, ni qu'il ait appris avec soin tout ce qu'on enseigne dans les écoles ; bien plus, ce serait un vice de son éducation s'il avait consacré trop de temps aux lettres. Il a bien d'autres choses à faire dans la vie [2]. » Au lieu de l'honnête homme, mettez le citoyen de la France moderne, et la pensée restera vraie ; il n'est pas né pour être savant ou gendelettre, mais pour comprendre son temps et servir son pays. « J'ai voulu mettre au jour les véritables richesses de nos

1. Descartes, *Discours de la Méthode*, vi^e partie.
2. Descartes, *Recherche de la vérité par la lumière naturelle.*

âmes », dit Descartes avec une simplicité magnifique. Le pédant et le charlatan de science procèdent tout autrement : affectant de prendre un peu « de verre et de cuivre » qu'ils étalent pour « de l'or et des diamants », c'est la pauvreté d'autrui qu'ils aiment à mettre en pleine lumière.

La science n'est pas une panoplie de parade, c'est une épée de combat. Étudiées dans leurs curiosités et leur recoins, pour la montre ou pour une égoïste satisfaction, les sciences ne valent nullement la peine qu'elles coûtent. Pascal disait qu'elles ne valent pas une heure de peine. Boileau prétendait plaisamment qu'il en est de tel savant comme de tel poète : il est justement aussi utile à l'État qu'un bon joueur de quilles. Que la science nous arme donc pour la vie; qu'elle accoutume nos esprits à « nous repaître de vérités » ; qu'elle nous imprime la salutaire horreur des faibles et des mauvaises raisons, du mensonge et du sophisme; qu'elle nous forge des esprits vigoureux et bien trempés, et son œuvre est achevée. Achevée aussi l'œuvre de l'éducation scientifique quand bien même vous oublieriez la moitié de ce que vous avez appris : Descartes, le plus grand des mathématiciens, avoue sans rougir qu'il fut un jour arrêté par l'extraction d'une simple racine carrée; il avait oublié la règle; il en fut quitte pour la retrouver en reconstruisant la théorie. C'est qu'il n'avait pas édifié sa science mathématique sur « le sable et la boue », mais sur « le roc et l'argile ». L'intelligence ne doit pas ressembler à la feuille de métal battu qui ne s'étend qu'en surface et ne prend de l'éclat qu'en perdant de la solidité. On s'imagine bien à tort que la science est surtout affaire de mémoire et d'emmagasinage. Descartes, dès sa jeunesse, protestait contre cette erreur : « J'ai songé, disait-il, que je pourrais facilement embrasser dans mon imagination tout ce que j'ai découvert. Cela se fait en ramenant les choses à leurs causes, et, comme toutes les causes se ramènent à une seule, il est évident qu'il n'y a pas besoin de mémoire dans les sciences. » D'Alembert disait de même : « L'univers, pour qui saurait l'embrasser tout entier, serait un fait unique, une grande vérité. »

En résumé : sentiment profond de l'unité de la science, que la multiplicité des applications ne divise pas plus que la multiplicité des objets ne divise la lumière du soleil qui les éclaire; ferme conviction que, tous les hommes participant à une même et iden-

tique raison, tous sont aptes aux sciences puisque la raison est la véritable ouvrière de la science dont la mémoire et l'imagination, variables d'un homme à l'autre, ne sont que les auxiliaires; confiance absolue en la puissance de la méthode, compas et levier des esprits, qui se prête et s'emprunte et ne perd rien de son efficacité dans la main bien dirigée du plus humble; estime exclusive de la science pratique, non spéculative, populaire, non aristocratique, destinée à se faire tôt ou tard toute à tous et à nous rendre maîtres et possesseurs de la nature par la connaissance raisonnée de ses lois et de ses forces; ajoutons encore doctrine consolante de la moralité de la science, puisque le bien juger entraîne le bien faire dans une âme qui ne s'est pas simplement attaché la science comme chose du dehors et étrangère, mais se l'est incorporée et en a fait sa substance même, et nous aurons les grandes lignes de la pédagogie cartésienne, assurant à l'universalité des hommes de bonne volonté l'universalité des connaissances vraiment scientifiques, et faisant de l'éducation intégrale non pas une utopie, mais le premier des droits et le plus saint des devoirs.

Je n'ignore pas que cette interprétation de la doctrine cartésienne, bien qu'elle suive les textes pas à pas, soulèvera de fortes objections, qui peuvent se réduire à deux essentielles. Et d'abord, Descartes, avec son parfait mépris de la tradition, avec sa manie de philosopher dans son « poële » d'Allemagne « comme si personne n'avait philosophé avant lui », ne nous propose-t-il pas une science individualiste à outrance et finalement antisociale, puisque, tout entière tirée de notre âme individuelle, elle ne se propose, en dernière analyse, malgré son caractère pratique, que l'égoïste perfectionnement de notre esprit individuel et l'égoïste satisfaction de notre intérêt propre. Puis Descartes, avec sa prudence justifiée et sa crainte excessive de se brouiller avec les puissances, ne se défend-il pas comme d'un crime de toute visée de réforme sociale? Il ne veut pas être confondu avec « ces humeurs brouillonnes et inquiètes » qui font toujours « en idée » quelque « nouvelle réformation »; jamais « son dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer ses propres pensées, et de bâtir sur un fond qui est tout à lui ». Gardons-nous de prendre à la lettre ces déclarations, dont il faut éviter aussi de ne pas tenir

compte; né chrétien et Français, comme dira plus tard La Bruyère, Descartes savait que certains grands sujets lui étaient interdits. Qu'il ait ou non entrevu qu'un jour viendrait où la France, suivant exactement la voie qu'il avait tracée, entreprendrait elle aussi de reconstruire l'édifice de ses institutions en les ajustant exclusivement « au niveau de la raison », et de bâtir, insoucieuse des traditions et des préjugés vénérables, sur un fond qui est tout à elle, c'est une question qu'il est inutile d'approfondir. La solution serait apparemment que notre Révolution ne date pas de 1789, mais de 1637, année de la publication du *Discours de la méthode*. Mais il est inutile de nous engager dans ces controverses. Sur les rapports de la science et de la moralité, rappelons que Descartes est fermement convaincu que « notre volonté ne se portant à suivre ni à fuir aucune chose que selon que notre entendement la lui représente bonne ou mauvaise, il suffit de bien juger pour bien faire », et de juger sur toutes choses le mieux possible « pour acquérir toutes les vertus et ensemble tous les autres biens qu'on puisse acquérir ». Nous aurons à discuter cette profonde doctrine, qui fut aussi, dans l'antiquité, la thèse favorite de Socrate.

Quant aux rapports de la science avec la sociabilité, Descartes, loin de s'en désintéresser, en parle dans sa lettre à la princesse Élisabeth avec une mâle éloquence et une profondeur qu'on n'a jamais égalée: « On ne saurait, dit-il, subsister seul, on est en effet l'une des parties de l'univers, et plus particulièrement encore l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet Etat, de cette société, de cette famille, à laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance; et il faut toujours préférer les intérêts du tout dont on est partie à ceux de sa personne en particulier ». L'effet salutaire de la science et son rôle social est de nous faire toucher les liens qui nous unissent à nos concitoyens, à tous nos semblables, et de nous enseigner le dévouement et l'abnégation. Comte dira l'altruisme, Descartes dit l'héroïsme. « Si on rapportait tout à soi-même, on ne craindrait pas de nuire beaucoup aux autres hommes lorsqu'on croirait en retirer quelque commodité, et on n'aurait aucune vraie amitié, ni aucune fidélité, ni généralement aucune vertu; au lieu qu'en se considérant comme une partie du public, on prend plaisir à faire du bien à tout le monde, et même on ne

craint pas d'exposer sa vie pour le service d'autrui lorsque l'occasion s'en présente; jusque-là qu'on voudrait aussi perdre son âme, s'il se pouvait, pour sauver les autres; en sorte que cette considération est la source et l'origine de toutes les plus héroïques actions que font les hommes [1] ». Ainsi se couronne, suivant une déduction rigoureuse, la théorie de l'unité des sciences et de l'égalité des raisons, par une doctrine supérieure de solidarité morale et sociale.

II

DESCARTES INSTITUTEUR, PROFESSEUR ET CONFÉRENCIER

Mathématicien, physicien, psychologue, métaphysicien, chef d'école, rénovateur des sciences, Descartes, sous tous ces aspects, a été si complètement étudié que l'abondance des informations et la profondeur des interprétations ne nous laissent absolument rien à dire. Aussi bien n'est-ce que comme théoricien de l'éducation qu'il nous intéresse et nous appartient. On sait aussi qu'il a eu de nombreux et d'illustres disciples, reine et princesse, savants et théologiens, français et étrangers. Mais Descartes instituteur, professeur, je dirais volontiers conférencier, vulgarisateur, est certainement peu connu. Je ne sache pas qu'on ait jamais insisté sur ce projet d'enseignement professionnel qui nous a été conservé par son exact et minutieux biographe Baillet, et qui doit être regardé comme la première et magistrale ébauche de tout ce qui a été fait depuis deux siècles pour l'instruction du peuple. Nous verrons à n'en pas douter que Descartes a franchi le pas qui sépare de la théorie les applications. Dans un de ses premiers écrits, il disait dédaigneusement: « La science est comme une femme : si elle reste chaste auprès de son mari, elle est honorée; si elle se donne à tous elle s'avilit ». On ne saurait condamner plus clairement ces vulgarisateurs qui croient mettre la science à la portée de tous et ne font, ignorants eux-mêmes, qu'ôter aux ignorants le salutaire sentiment de leur ignorance. Science sans conscience, disait Rabelais, — et Descartes eût dit science sans méthode, — n'est que ruine de l'âme. Il y a une science qui s'avilit pour se donner à tous,

1. DESCARTES, *Lettre à Madame Élisabeth*, 1645.

une science qui se puise dans « les livres de lieux communs, de commentaires, d'abrégés, de tables, de répertoires et autres recueils de pensées d'autrui », nous dirions aujourd'hui dans les encyclopédies, et qui « n'est propre qu'à gâter l'esprit[1] ». Quand il était encore fervent cartésien, Pascal écrivant à la reine Christine disait fièrement : « Les mêmes degrés se rencontrent entre les génies qu'entre les conditions ; le pouvoir des rois sur leurs sujets n'est qu'une image de celui des esprits sur les esprits qui leur sont inférieurs, et ce second empire me paraît d'un ordre d'autant plus élevé que les esprits sont d'un ordre plus élevé que les corps ». Quel dédain aristocratique des intelligences inférieures dans cette déclaration d'un géomètre de vingt-sept ans à une reine de vingt-quatre ans ! Il y a donc une manière toute cartésienne et un peu mystérieuse de comprendre l'instruction populaire : nous sommes en face d'une antinomie à résoudre et nous avons, comme disait Pascal, un « embrouillement » à « démêler ». L'énigme serait indéchiffrable pour qui n'aurait pas demandé à Descartes lui-même le mot de l'énigme : science véritable, fondée en principes, réglée par la méthode ou par la conscience.

On entrevoit déjà cette solution quand on se représente Descartes, le maître sollicité et adulé de la princesse Elisabeth et de la reine Christine, interrompant sa correspondance avec ses royales élèves pour donner une leçon de mathématiques à son valet ou bien à l'humble cordonnier qui fait six lieues pour recevoir l'enseignement du maître et qui deviendra, grâce à ces leçons, un grand astronome, tandis que le valet enseignera les mathématiques aux officiers du prince d'Orange.

C'est une des belles parties de la vie de Descartes. Ce gentilhomme philosophe passera sa vie à affranchir les esclaves en les touchant de la baguette magique de la science. Il poussera la magnanimité jusqu'à se passer volontairement des services de ses meilleurs domestiques : de son service il les fera passer avec joie au service de la science. Il a le don particulier de découvrir sous la livrée l'aristocratie de l'esprit. Bourguignon, Champagne, Limousin, Picard, on se rappelle les marquis de comédie de Molière et de Regnard appelant avec ostentation de ces noms de

1. BAILLET, *Vie de Descartes*, liv. VIII, chap. III.

provinces leurs nombreux domestiques : ainsi fait Descartes, mais c'est pour les initier aux sciences et à la philosophie, et, sous ces noms consacrés, il semble que ce soit le peuple entier de France qu'il s'est donné pour mission d'élever jusqu'à lui. On éprouve une satisfaction infinie à voir « ce mortel dont on eût fait un dieu dans les siècles passés », comme dit excellemment La Fontaine, se faire le serviteur de ses serviteurs, les déclarer ses égaux devant la science, et proclamer par ses actes non moins que par ses paroles l'égalité foncière des races humaines. Jamais leçon plus démocratique ne tomba de plus haut et ne fut plus précieuse à recueillir.

Voici d'abord Gérard Gutschowen, « qui après avoir été domestique de M. Descartes pendant un temps considérable, se vit pourvu d'une chaire de mathématiques dans l'université de Louvain et s'acquitta de son emploi avec beaucoup de réputation[1]. » C'est ensuite un autre valet dont l'initiation fut plus rapide, « le sieur Gillot le jeune : l'affection que Descartes avait pour lui le porta à le vouloir placer de bonne heure. Gillot se rendit très habile sous son maître dans l'arithmétique, la géométrie et les autres parties des mathématiques. Il enseigna pendant quelque temps les fortifications, la navigation et la mécanique aux officiers de l'armée des États sous le prince d'Orange. » Puis le Père Mersenne donne pour successeur à Gillot un nouveau domestique, le « Limousin », dont Descartes fait encore un savant. Lorsque Descartes voulut se rendre en Suède, un autre de ses amis, l'abbé Picot, lui procura un nouveau valet de chambre, un Allemand nommé Henry Schluter, qui avait déjà étudié, mais qui se perfectionna tellement dans les sciences sous son nouveau maître qu'il put dans la suite devenir un personnage important et très considéré sous le titre d'« auditeur » en Suède, qui correspondait à celui d' « intendant de justice » en France. « On ne pouvait assez admirer, dit Baillet, l'attachement inconcevable du serviteur pour le maître et la tendresse surprenante du maître pour le serviteur. » Baillet caractérise ce dévouement par un mot singulièrement énergique : on eut toutes les peines du monde, quand Descartes mourut, à empêcher Schluter de « crever » sur son tombeau !

---

1. Baillet, *Vie de Descartes*, liv. VIII, chap. II.

Il est à croire que Descartes s'aperçut quelquefois que tout domestique n'a pas l'étoffe d'un grand savant. N'importe, il ne changea ni de doctrine ni de conduite. Il pensait sans doute, pour rappeler une de ses comparaisons, que si le soleil s'était prescrit de n'éclairer que la beauté, il se serait voilé avant de lancer son premier rayon, et que la science est un effort perpétuel pour tout éclairer et tout pénétrer. Si la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne, il faut avouer que Descartes faisait ses dons avec une délicatesse qui en doublait le prix. A l'un de ses serviteurs qui le remerciait avec effusion et se fût volontiers jeté à ses pieds, il disait : « Que faites-vous? Vous êtes mon égal et j'acquitte une dette ». A un autre, toujours d'après le témoignage de Baillet : « Pour moi, je crois devoir du retour à ceux qui m'offrent l'occasion de les servir ». Nous avons bien le droit de conclure que jamais savant ne fut plus complètement persuadé que la science est un dépôt, qu'elle appartient à tous, et que celui-là est le pire des égoïstes qui s'en réserve pour soi seul l'usage et l'honneur. Il répandit toujours les vérités comme il les découvrait, à pleines mains. Libéralité et générosité du génie que nous admirons d'autant plus que nous assistons plus souvent à ce triste spectacle : des prétendus savants se disputant avec acharnement une douteuse découverte prônée aujourd'hui, oubliée demain. Ils disent « ma découverte », ils diraient volontiers « ma vérité », comme un propriétaire dit « mon champ, ma maison, mon domaine ». La vérité n'est pas une propriété ; nous ne sommes que les usufruitiers de la science.

(La fin au prochain numéro.)

Alexis Bertrand.

L'ÉCOLE DE POPINCOURT

(NOUVEAUX DOCUMENTS [1]).

Il y a six ans, en conduisant l'histoire de l'Ecole des orphelins militaires — fondée en 1773 par le chevalier Pawlet, installée d'abord rue de Sèvres, dans un bâtiment qui est aujourd'hui le couvent des Oiseaux, puis transférée dans l'ancienne caserne des Gardes-Françaises, à Popincourt — jusqu'au décret du 21 juillet 1793, nous ajoutions : « La République n'abandonna pas les orphelins de Popincourt. Un jour peut-être quelque trouvaille heureuse dans les cartons des Archives nous en apprendra davantage sur leur destinée ultérieure et sur les mesures qui furent prises à leur égard au moment de la fermeture de la maison du chevalier Pawlet. »

Il nous est aujourd'hui possible de donner quelques indications complémentaires sur l'histoire de l'école de Popincourt pendant les vingt-trois mois qui s'écoulèrent entre le décret du 21 juillet 1793 et la suppression définitive de l'établissement, ou plutôt sa réunion à un autre établissement du même genre.

I

L'école de Popincourt ne se trouva pas comprise, comme nous l'avions cru d'abord, dans la mesure générale qui, le 9 septembre 1793, supprima toutes les écoles militaires. Les écoles militaires visées par ce décret sont uniquement celles qui dépendaient de la « Fondation des écoles militaires », c'est-à-dire les douze collèges d'Auxerre, Beaumont, Brienne, Effiat, La Flèche, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Thiron, Tournon et Vendôme [2].

1. Voir l'article publié dans la *Revue pédagogique* d'août et septembre 1891, intitulé *Le chevalier Pawlet et l'Ecole des orphelins militaires*.

2. On trouvera des détails sur la Fondation des écoles militaires et sur le décret du 9 septembre 1793 dans les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés et annotés par J. Guillaume, t. Ier, pages 321-323, et t. II, pages 376-382.

Le décret ne s'appliqua ni à l'Ecole des orphelins militaires, dont le décret du 21 juillet 1793 avait prononcé la conservation provisoire, ni à la maison d'éducation dite des Enfants de l'armée, créée en 1786 à Liancourt par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt.

On a vu [1] que le ministre de la guerre, Bouchotte, n'avait pas trouvé le décret du 21 juillet assez explicite, et avait écrit au Comité d'instruction publique, le 29 juillet, une lettre sollicitant un décret complémentaire qui indiquât sur quels fonds devaient être prises les sommes destinées à l'entretien des élèves de l'école de Popincourt. Le 3 août, une nouvelle lettre fut adressée au président du Comité par Xavier Audouin, l'un des adjoints du ministre; le Comité, dans sa séance du même jour, désigna Lakanal pour prendre connaissance de cette affaire et lui en présenter le rapport [2].

Le mois suivant, Lakanal était également nommé rapporteur de l'affaire de la maison des Enfants de l'armée, à Liancourt. Cette maison, privée de l'appui de son fondateur le duc de La Rochefoucauld, qui avait émigré en septembre 1792, s'était adressée au ministre de la guerre (alors Pache); celui-ci écrivit à la Convention une lettre, lue à l'assemblée le 1er novembre 1792, dans laquelle il proposait d'accorder à la maison des Enfants de l'armée une somme annuelle de 28,000 livres. La lettre, renvoyée aux Comités d'instruction publique et des finances, est aux Archives nationales (F^{17}, carton 1144, n° 82); sur la chemise qui la renferme, on lit : « Le citoyen Massieu, rapporteur ». (Le nom de Massieu a été biffé plus tard et remplacé par celui de Lakanal.) Massieu fit un rapport au Comité le 25 mai 1793, mais aucune décision ne fut prise; le Comité chargea le rapporteur de s'assurer des titres de l'établissement de Liancourt. Comme la chose traînait en longueur, un représentant, dont les journaux ne nous font pas connaître le nom, porta la question à la tribune de la Convention le 5 septembre. « Sur la proposition d'un membre, dit le procès-verbal de l'assemblée, la Convention nationale décrète que son Comité

1. *Revue pédagogique* du 15 septembre 1891, p. 240.

2. *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. II, p. 228.

d'instruction publique lui fera sous trois jours un rapport sur l'école militaire de Liancourt [1]. »

C'est alors sans doute que Lakanal fut substitué à Massieu comme rapporteur.

Mais quand Lakanal présenta à la Convention, le 9 septembre, le rapport sur les écoles militaires, il ne mentionna ni l'école de Popincourt, ni celle de Liancourt : il parla seulement des douze collèges entretenus par la Fondation des écoles militaires. Il fallut, pour que les questions relatives à l'établissement des Orphelins militaires et à celui des Enfants de l'armée reçussent une solution, une nouvelle intervention des intéressés.

II

Pour l'école de Popincourt, ce fut la section de Popincourt qui revint à la charge, par une nouvelle adresse à la Convention, qui fut lue dans la séance du 21 septembre, et qu'appuya une nouvelle lettre du ministre de la guerre. Un conventionnel dont le nom n'avait pas été mêlé jusque-là aux débats sur l'instruction publique, Boussion, député de Lot-et-Garonne, transforma en motion la demande de la section de Popincourt [2]; et sur sa proposition la Convention rendit le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de l'adresse de la section de Popincourt et de la lettre du ministre, adressée à la Convention, l'une et l'autre relatives aux besoins urgents des orphelins de la patrie,

» Décrète que le ministre de la guerre est autorisé à remettre au comité civil de la section de Popincourt la somme de dix-huit mille deux cent deux livres pour le quartier de juillet courant, pour les besoins et entretien des élèves et orphelins de la patrie, à raison de sept cents livres pour chacun [3], d'après un état que lui fournira le comité civil de la section du nombre des enfants qui sont présents à l'école. Le ministre de la guerre est également autorisé à continuer à

1. Procès-verbal de la Convention, t. XX, p. 78.

2. *Moniteur* du 23 septembre 1793.

3. La somme de 18,202 livres par trimestre, à raison de sept cents livres par an et par enfant, correspond, sauf une légère différence de 8 livres, à un total de 104 enfants.

pourvoir aux besoins desdits enfants jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné.

» Le ministre surveillera l'emploi des fonds qui seront versés par lui; et pour l'exécution du présent décret, il prendra les sommes nécessaires pour l'école de Popincourt sur les fonds qui lui restent en mains des écoles militaires[1]. »

Le décret du 21 septembre donnait pleine satisfaction à la demande formulée par le ministre Bouchotte dans sa lettre du 29 juillet : le décret disait par qui les sommes nécessaires à l'entretien de l'école de Popincourt devaient être versées, et sur quels fonds ces sommes devaient être prises. En outre, il ne se bornait pas à assurer les ressources du trimestre courant : il disposait expressément que le ministre était autorisé à continuer à pourvoir aux besoins de l'établissement. Et, conformément à ce décret, les sommes destinées à couvrir les dépenses de la maison des Orphelins militaires furent versées entre les mains du comité civil de la section de Popincourt, trimestre après trimestre, jusqu'au moment où, comme nous le verrons tout à l'heure, la Convention en ordonna autrement, c'est-à-dire où elle jugea utile de transférer à Liancourt les orphelins de la patrie qui se trouvaient dans cette maison.

Dans sa Notice, publiée en 1816 par le *Journal d'éducation* (tome II, p. 229), Macdonald, duc de Tarente, a dit de l'école fondée par le chevalier Pawlet : « La Révolution détruisit cette école, pour ainsi dire, dès sa naissance ». On voit que c'est là une assertion inexacte. Comme nous l'avons montré dans notre précédent article, lorsque le chevalier Pawlet émigra après le 10 août, la Révolution adopta et protégea son école : la section de Popincourt et les commissaires de la commune obtinrent que l'Assemblée législative pourvût à ses premiers besoins (décret du 29 août 1792); la Convention ensuite, qui avait songé d'abord à placer les élèves de l'école de Popincourt dans les douze écoles militaires et dans divers établissements particuliers d'éducation (décret du 18 juin 1793), décida, sur la demande expresse de la section de Popincourt, la conservation provisoire de l'établissement (décret du 21 juillet 1793), et lui assura par le décret du 21 septembre un budget régulier. Lorsque, à la fin de prairial

1. Procès-verbal de la Convention, t. XXI, p. 123.

an III, l'état de choses institué par les décrets des 21 juillet et 21 septembre prendra fin, et que l'école de Popincourt cessera — en même temps qu'une autre école du même genre, l'Institut des Jeunes Français, de Léonard Bourdon — d'avoir une existence propre, on ne peut pas dire que ce fut la Révolution qui la supprima : car à cette date le cours de la Révolution était déjà arrêté.

III

Pour l'école des Enfants de l'armée, la décision à prendre exigea plus de temps.

Par suite d'une fausse interprétation du décret du 9 septembre supprimant les écoles militaires, la paie allouée aux élèves de l'école de Liancourt, qui était de 10 sous par jour, fut suspendue. Le commandant de l'école, le capitaine Morieux, vint à Paris réclamer auprès du Comité d'instruction publique, et solliciter non seulement le rétablissement de la paie, mais une augmentation des fonds précédemment accordés à l'école[1]. La pétition présentée par Morieux fut renvoyée par le Comité d'instruction publique à Grégoire d'abord (23 du premier mois), puis à Prunelle (27 du premier mois). Mais Prunelle ne présenta pas de rapport. Près de trois mois se passèrent encore sans que le Comité s'occupât de la question. Enfin, dans sa séance du 13 nivôse an II, invité, par une lettre du ministre de la guerre, à ne pas tarder davantage, il nomma un nouveau rapporteur. On lit dans le procès-verbal de cette séance :

Le président[2] lit une lettre du ministre de la guerre, en date du 12 de ce mois, relative à l'école de Liancourt appelée école des Enfants de l'armée. Coupé en est nommé le rapporteur[3].

Dès le 21 nivôse, Coupé fit son rapport au Comité; il fut alors

1. Le fait de la suspension de la paie et de la demande d'une augmentation des fonds alloués à l'école prouve que la Convention avait dû autoriser précédemment le ministre de la guerre à pourvoir aux besoins de l'école de Liancourt, bien que les procès-verbaux de l'assemblée ne contiennent pas d'indication sur ce point.

2. C'était Mathieu, député de l'Oise.

3. *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. III, p. 230.

invité à rédiger un projet de décret et à le présenter à la séance suivante. Le projet de décret fut soumis par Coupé à ses collègues le 23 nivôse et adopté par eux. Il était conçu en ces termes ;

ARTICLE PREMIER. — L'école dite des Enfants de l'armée, à Liancourt, département de l'Oise, est maintenue provisoirement jusqu'à l'organisation effective des secours publics.

ART. 2. — Le ministre de la guerre enverra au Comité d'instruction publique la liste nominative des cent soixante enfants qui doivent s'y trouver, et de ceux qui se presenteraient en sus pour y être admis, avec le nom de leurs départements.

ART. 3. — Il lui remettra aussi une indication des améliorations ou changements actuellement nécessaires s'il s'en trouve, pour le plus grand avantage des enfants à qui la nation doit ce secours.

ART. 4. — Le Comité d'instruction publique en rendra compte à la Convention nationale.

ART. 5. — La paie de chaque élève, suspendue depuis le 9 septembre dernier (vieux style), leur sera soldée, à dater de cette époque, à raison de quinze sols par jour.

ART. 6. — Il sera remis au ministre de la guerre une somme de vingt-quatre mille livres pour continuer les aliments provisoires [1].

Après avoir reçu l'approbation du Comité des finances, le projet de décret fut présenté par Coupé à la Convention le 25 nivôse. L'assemblée trouva qu'il contenait des dispositions inutiles, et, après discussion, le réduisit à deux articles, qui furent adoptés. Voici ce que contient à ce sujet le procès-verbal de la Convention :

Un membre [2], au nom des Comités d'instruction publique et des finances, fait un rapport relatif à la conservation provisoire de l'école des Enfants de l'armée établie à Liancourt, département de l'Oise, et propose un décret en six articles. La discussion s'engage; plusieurs membres demandent l'ajournement; d'autres pensent qu'il (le décret) ne doit être traité qu'avec le plan général d'instruction. Un membre [3] présente un nouveau projet; la priorité lui étant accordée, il est décrété en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'instruction publique et des finances, réunis, décrète :

» ARTICLE PREMIER. — L'école dite des Enfants de l'armée, établie à Liancourt, département de l'Oise, est maintenue provisoirement jusqu'à l'organisation effective des secours publics.

1 *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. III, p. 280.

2. C'est Coupé.

3. C'est Bezard, député de l'Oise (*Moniteur*).

« ART. 2. — La paie de chaque élève sera portée à quinze sous par jour au lieu de dix, et l'arriéré leur sera payé sur ce pied[1]. »

Ainsi fut assurée la subsistance des enfants recueillis dans la maison due à la bienfaisance du duc de La Rochefoucauld-Liancourt; et ici encore la Révolution fit œuvre, non de destruction, mais de conservation.

IV

A ce point de notre récit, l'histoire de l'école de Popincourt, qui se trouvait déjà en contact avec celle de l'école de Liancourt, vient rencontrer celle d'une troisième institution, la maison d'éducation fondée par Léonard Bourdon sous le nom de Société des Jeunes Français, et désignée aussi sous le nom d'Institut des Jeunes Français.

On sait que depuis 1792 le pensionnat de Léonard Bourdon était installé dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs (aujourd'hui le Conservatoire des arts et métiers), dont le département de Paris lui avait concédé la jouissance; on sait aussi qu'outre les pensionnaires ordinaires, dont l'entretien était payé par leurs familles, un certain nombre d'orphelins des défenseurs de la patrie, élevés aux frais de la nation, avaient été placés dans cette maison. Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire de cet établissement, qui serait fort intéressante et mériterait une étude spéciale. Une autre fois peut-être aborderons-nous ce sujet, en utilisant à cet effet les documents inédits que nous avons trouvés aux Archives nationales. Mais il ne s'agit en ce moment que d'indiquer comment la destinée de l'école de Popincourt se trouva inopinément liée à celle de la Société des Jeunes Français, et comment la Convention fut amenée à associer ces deux établissements dans un même décret, qui mit simultanément un terme à leur existence.

Le 12 germinal an III, Léonard Bourdon, accusé d'être l'un des fauteurs de l'insurrection des faubourgs, fut décrété d'arrestation par la Convention. Le lendemain il était incarcéré; et comme son emprisonnement laissait la maison de Saint-Martin-des-Champs

1. Procès-verbal de la Convention, t. XXIX, p. 243.

sans directeur, la Convention s'occupa sur-le-champ de lui trouver un remplaçant. Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* à ce sujet :

Convention nationale, séance du 13 germinal an II.

Merlin (de Thionville). J'annonce à la Convention que la section des Gravilliers, qu'on avait voulu influencer, malgré les péroraisons de Léonard Bourdon, s'est rappelé qu'elle avait contribué à la chute du tyran dans la journée du 10 août, et n'a pas non plus oublié les services qu'elle a, dans tous les temps, rendus à la patrie; elle amène elle-même Léonard Bourdon à votre Comité de sûreté générale. *(On applaudit).*

. . . . . .

Lesage (d'Eure-et-Loir). J'ai appris hier seulement que l'assassin d'Orléans[1] était à la tête d'une maison d'éducation; il faut, en même temps que l'assemblée détruit l'édifice affreux de la tyrannie[2], ressaisir la branche intéressante de l'instruction publique. Je demande que le Comité d'instruction publique choisisse un homme également recommandable par son patriotisme, ses talents et ses vertus, pour remplacer Léonard Bourdon.

Lemoine. Je demande que les Comités réunis des finances et d'instruction publique prennent des renseignements sur cet établissement, et examinent s'il doit subsister tel qu'il existe maintenant.

Les propositions de Lesage et de Lemoine sont décrétées[3].

Voici en quels termes le décret fut rendu :

« La Convention nationale décrète que, séance tenante, le Comité d'instruction publique lui présentera un citoyen recommandable par son amour de la liberté et la pureté de ses mœurs, pour remplacer Léonard Bourdon dans la direction de l'école des Elèves de la patrie, et ordonne au surplus aux Comités d'instruction publique et des finances, réunis, de lui faire un rapport sur la nécessité de conserver ou de supprimer cette école. »

Le Comité d'instruction publique se réunit sur-le-champ pour s'occuper du choix qu'il avait été chargé de faire. On lit ce qui suit dans le procès-verbal, encore inédit, de sa séance du 13 germinal :

---

1. C'est une des épithètes par lesquelles les ennemis de Léonard Bourdon désignaient habituellement celui-ci.

2. Cette expression doit s'entendre, non pas du renversement du trône, — car nous sommes en l'an III, — mais de l'écrasement des restes du parti montagnard.

3. *Moniteur* des 16 et 17 germinal an III.

4. Procès-verbal de la Convention, t. LVIII, p. 147.

Le président[1] donne lecture d'un décret de la Convention, en date de ce jour, qui enjoint au Comité d'instruction publique de lui présenter, séance tenante, un citoyen pour remplacer Léonard Bourdon à la tête de la maison d'éducation dont ce représentant avait la direction. Après diverses propositions, le Comité arrête que les membres composant la Commission d'instruction publique[2], et nommément le citoyen Noël, seront invités à se rendre sur le champ dans son sein pour y émettre un vœu sur le choix de ce citoyen.

. . . . . .

Les commissaires de l'instruction publique se présentent, conformément aux ordres du Comité. Le président leur donne lecture du décret du jour, qui charge le Comité de présenter, séance tenante, un citoyen recommandable par son patriotisme et ses lumières pour remplacer le citoyen Léonard Bourdon dans la direction de l'établissement connu sous le nom d'Institut des Jeunes Français. Il les invite à éclairer le Comité dans le choix de ce citoyen. Après diverses propositions, les suffrages se réunissent pour le citoyen Crouzet, élève de l'Ecole normale, et ci-devant professeur de l'université de Paris. Le Comité charge le citoyen Lakanal de le proposer dans le jour à la Convention, et de se concerter avec le Comité des finances sur la deuxième partie du décret, relative à la question de savoir s'il est utile ou non de conserver cet établissement.

Le Comité arrête que la Commission d'instruction publique prendra des renseignements sur le mode d'enseignement et sur les dépenses de la maison d'éducation dont la direction était confiée à Léonard Bourdon, pour en faire promptement un rapport[3].

L'homme sur qui venait de se fixer le choix du Comité, Pierre Crouzet, né à Saint-Waast, en Picardie, en 1753, avait débuté comme professeur au collège Montaigu, à Paris, en 1780; il devint, en 1791, principal de cet établissement, qui avait pris le nom de collège du Panthéon français. Crouzet était le seul, de tous les proviseurs des collèges de l'université de Paris, qui ne fût pas ecclésiastique. Dans l'été de 1793, il fut chargé par le département de Paris, avec son collègue Mahérault (ancien professeur au collège de la Marche, puis professeur d'humanités au collège du

1. C'etait alors Barailon, député de la Creuse.

2. La Commission exécutive de l'instruction publique remplissait, depuis la suppression des ministères par le décret du 12 germinal an II, les fonctions d'un ministère de l'instruction publique. Elle se composait de trois membres, qui étaient à ce moment Garat (démissionnaire le mois suivant), Ginguené, et Noël.

3. Archives nationales, AF*I, 17.

Panthéon français), d'élaborer un plan d'études pour les collèges de Paris; ce projet parut sous ce titre : *Plan d'études provisoires, par les citoyens Crouzet, principal du collège du Panthéon français, et Mahérault, professeur au même collège; imprimé par ordre de département de Paris, l'an second de la République.* Nous savons, par des documents retrouvés aux Archives et encore inédits, qu'après la suspension de l'enseignement dans les collèges de Paris (septembre 1793), la Commission d'instruction publique du département de Paris (composée de Gohier, président, Lagrange, Berthollet, Garat, Richard et Hallé) proposa, et le département adopta, la création de cinq « instituts » : par arrêté de la Commission du 18 ventôse an II (8 mars 1794), Crouzet fut désigné comme l'un des professeurs de l'institut de l'Egalité (ancien collège Louis-le-Grand), et Mahérault comme l'un des professeurs de l'institut de la Montagne (ancien collège de Navarre). Mais ces instituts ne furent pas mis en activité. Lors de la création de l'Ecole normale, en l'an III, Crouzet et Mahérault furent tous deux du nombre des candidats qui se présentèrent au concours ouvert par le département pour la nomination des élèves (on sait que les élèves de l'Ecole normale temporaire instituée à Paris devaient, aux termes du décret du 9 brumaire an III, ouvrir ensuite, à leur tour, d'autres écoles normales dans les départements) : le jury d'examen, qui siégea dans la seconde moitié de frimaire, prononça leur admission. On a vu que le procès-verbal du Comité d'instruction publique donne à Crouzet le titre d' « élève de l'Ecole normale ». Mais il avait à ce moment une autre fonction encore : il était remplaçant de Delille dans la chaire de poésie au Collège de France[1].

Avant que la séance de la Convention fût levée, Lakanal vint annoncer que le Comité d'instruction publique avait obéi au décret rendu quelques moments auparavant, et l'assemblée ratifia la nomination de Crouzet. Voici le compte-rendu du *Moniteur* :

1. Crouzet maniait le vers avec une agréable facilité. Il venait de publier une *Réclamation de l'e muet au citoyen Sicard, professeur aux écoles normales, contre la proposition qu'il avait faite de substituer un autre signe à cette voyelle.* Cette jolie pièce, insérée dans le *Journal de Paris* et dans le *Journal sténographique des écoles normales*, a été réimprimée par M. Paul Dupuy dans son étude historique si vivante et si pleine de détails curieux, *L'Ecole normale de l'an III.*

Lakanal. Vous avez décrété que le Comité d'instruction publique vous présenterait un citoyen pour remplacer Léonard Bourdon dans les fonctions d'instituteur des enfants des défenseurs de la patrie. Le Comité a jeté les yeux sur le citoyen Crouzet, actuellement élève de l'Ecole normale, et voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, nomme provisoirement le citoyen Crouzet, élève de l'Ecole normale, pour remplacer Léonard Bourdon dans la direction de l'école des Elèves de la patrie. »

Durand-Maillane. Je demande que le Comité d'instruction publique fasse un rapport sur cet établissement, pour que nous sachions s'il est bien nécessaire de le conserver, et si on ne pourrait pas le supprimer.

Lakanal. Je vous présente d'abord le projet de décret que vous avez demandé; quant à ce que demande mon collègue, je répondrai que le Comité a nommé deux commissaires à cet effet, pour savoir la nécessité de cet établissement [1]; quand ils nous auront fait leur rapport, nous vous ferons le nôtre.

Le projet de décret est adopté [2].

V

Crouzet entra en fonctions immédiatement. Le 28 germinal, comme la caisse de la maison qu'il avait à diriger était vide, il vint demander des fonds au Comité d'instruction publique: celui-ci arrêta qu'il serait présenté à la Convention un projet de décret pour faire avancer à l'Institut des Jeunes Français la somme de dix mille livres pour subvenir à ses besoins, et chargea Daunou de le proposer à la Convention et de le communiquer préalablement, dès le même soir, au Comité des finances.

Le projet de décret ne fut pas présenté, probablement parce que la Commission exécutive de l'instruction publique n'avait pas encore remis au Comité le rapport qu'elle avait été chargée de faire. Ce rapport ne parvint au Comité que le 4 floréal; et le même jour la citoyenne Bourdon, femme de Léonard Bourdon (à ce moment détenu au fort de Ham avec les autres représentants

1. Le journaliste rend inexactement les paroles de Lakanal; il aurait dû écrire : « Le Comité a chargé les commissaires de l'instruction publique de prendre des renseignements ». (Voir l'extrait ci-dessus du procès-verbal du Comité.)

2. *Moniteur* du 17 germinal an III.

décrétés d'arrestation), présenta au Comité des réclamations « sur les pressants besoins de l'Institut national des orphelins des défenseurs de la patrie ». Le Comité nomma sur-le-champ Plaichard, un de ses membres, pour se concerter sur ces réclamations avec le Comité des finances [1].

Il nous suffira, pour achever l'exposé des faits, de transcrire quelques extraits des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, résumant ce qui se passa dans les séances des mois de floréal et de prairial où furent prises les décisions relatives tant à l'Institut de Léonard Bourdon qu'aux écoles de Popincourt et de Liancourt :

Comité d'instruction publique, séance du 6 floréal an III.

Le Comité, après avoir entendu la réclamation de la citoyenne Léonard Bourdon [2], sur les pressants besoins de l'Institut des Jeunes Français arrête que le citoyen Plaichard se transportera au Comité des finances, section de la trésorerie, pour l'inviter à autoriser la Commission exécutive de l'instruction publique à délivrer au citoyen Crouzet, sur les fonds mis à sa disposition, un mandat d'urgence de la somme de quinze mille livres, dont ce citoyen rendra compte par des mémoires appuyés de quitances.

Le citoyen Crouzet donne lecture d'un mémoire sur l'Institut des Jeunes Français. Le Comité arrête que le citoyen Crouzet lui présentera l'état nominatif : 1° de ceux des élèves qui pourraient être mis en apprentissage; 2° de ceux que l'on pourrait placer dans les maisons d'éducation de Liancourt et de Popincourt; 3° enfin de ceux que l'on pourrait envoyer aux écoles primaires, dans le cas où cet établissement serait supprimé; et, pour le faciliter dans ce travail, le rapport de la Commission lui sera communiqué.

Le Comité arrête que le citoyen Plaichard, de concert avec le citoyen Crouzet, se transportera à la maison d'éducation de Liancourt, pour s'informer combien cette maison pourrait recevoir d'élèves de l'Institut des Jeunes Français, dans le cas où cet établissement serait supprimé.

Séance du 16 floréal.

Le citoyen Plaichard, chargé par arrêté du 6 du présent de se transporter, conjointement avec le citoyen Crouzet, à la maison d'éducation de Liancourt, pour s'informer combien cette maison pourrait

1. Procès-verbaux (inédits) du Comité d'instruction publique, séances des 28 germinal et 4 floréal an III.

2. Présentée le 4 floréal.

recevoir d'élèves de l'école des Jeunes Français, dans le cas où cette école serait supprimée, rend compte de sa mission; à la suite de ce compte, il soumet au Comité un projet de décret à présenter à la Convention sur l'Institut des Jeunes Français, en exécution du décret du 13 germinal dernier.

Le Comité, après l'avoir adopté, arrête que le citoyen Plaichard se transportera, conjointement avec le citoyen Crouzet, au Comité des finances, section des domaines, pour lui communiquer ce projet de décret.

Séance du 22 floréal.

Le Comité, après avoir entendu la demande du citoyen Crouzet, directeur de l'Institut des Jeunes Français, autorise le citoyen Plaichard à se transporter au Comité des finances, section de la trésorerie, pour lui demander une somme suffisante pour subvenir pendant une décade aux besoins pressants de cette maison d'éducation.

. . . . . .

Le citoyen Plaichard, chargé par un arrêté pris au commencement de la séance de se transporter au Comité des finances, section de la trésorerie, pour lui demander une somme suffisante pour subvenir pendant une décade aux pressants besoins de l'Institut des Jeunes Français, annonce que ce Comité s'y est refusé. Le Comité, sur la proposition d'un de ses membres, autorise le citoyen Plaichard à demander à la Convention la somme nécessaire à cet établissement, en lui annonçant que sous peu de jours le Comité lui présentera le rapport dont il a été chargé par le décret du 13 germinal.

Séance du 24 floréal.

Le citoyen Plaichard soumet de nouveau au Comité son rapport et projet de décret sur l'Institut des Jeunes Français. Le Comité, après l'avoir adopté, arrête que le rapporteur le présentera prochainement à la Convention et le communiquera préalablement au Comité des finances, section de la trésorerie.

Séance du 26 floréal.

Le Comité, sur la proposition d'un de ses membres, autorise la Commission de l'instruction publique à se concerter avec la section des subsistances du Comité de salut public [1], pour aviser aux moyens

1. Les seize membres du Comité de salut public étaient à ce moment (du 15 floréal au 15 prairial an III) : Merlin (de Douai), Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Laporte, Sieyès, Rewbell, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Treilhard, Cambacérès, Aubry, Tallien, Doulcet de Pontécoulant, Rabaut-Pomier, Vernier et Defermon.

de subvenir aux pressants besoins de la maison d'éducation de Popincourt[1].

. . . . . .

Le Comité renvoie au citoyen Plaichard un mémoire de la citoyenne Bourdon sur l'établissement des Jeunes Français.

Séance du 28 floréal.

Le citoyen Plaichard, à l'ouverture de la séance, donne lecture de nouveau de son projet de décret sur l'Institut des Jeunes Français. Il est adopté, sauf rédaction.

Plaichard présenta son projet de décret à la Convention le 30 floréal. Au cours de la discussion, une idée nouvelle fut mise en avant, celle de placer l'Institut des Jeunes Français, non à Liancourt, mais au château de Versailles, qu'un décret du 3 juillet 1793 destinait à recevoir un grand établissement d'instruction publique. Cette idée parut à l'assemblée digne d'être prise en considération, et le Comité d'instruction publique reçut l'ordre de présenter dans les trois jours un rapport sur les moyens de la mettre à exécution. Voici comment le *Moniteur* rend compte des débats :

Convention nationale, séance du 30 floréal an III.

Un membre (Plaichard), au nom des Comités d'instruction publique et des finances, propose le projet de décret suivant :

1° L'Institut des Jeunes Français, ci-devant dirigé par Léonard Bourdon, est et demeure suppprimé;

2° Les enfants des soldats morts en défendant la patrie, et appartenant à des familles indigentes, continuerontnéanmoins d'être nourris, vêtus et instruits aux frais de la nation;

3° Ils seront incorporés à l'école de Liancourt, et mis ensuite en apprentissage jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

On en demande l'impression et l'ajournement, qui sont décrétés.

Charles Delacroix[3]. Vous avez ordonné que le château de Versailles soit converti en un établissement d'instruction publique[4]; je ne sais

1. Ce n'était pas seulement d'*argent* qu'avait besoin l'école de Popincourt,—dont le budget était devenu insuffisant par suite de l'avilissement progressif des assignats, — mais de *subsistances*, que le Comité de salut public, chargé du rationnement, pouvait faire délivrer avec plus ou moins de libéralité : on sait que Paris souffrait alors de la terrible disette qui amena l'insurrection du 1er prairial an III ou « insurrection de la faim ».

2. Archives nationales, AF°I, 17.

3. Avocat, député de la Marne, ministre et ambassadeur sous le Directoire, préfet sous le Consulat et l'Empire; père du peintre Eugène Delacroix.

4. Décret du 8 juillet 1793, rendu sur la proposition du Comité de salut public. (Procès-verbal de la Convention, t. XV, p. 301).

pourquoi ce décret n'est pas encore exécuté, car tout est prêt, l'école de botanique, le muséum, la bibliothèque, le manège, etc. Je demande qu'il soit incessamment exécuté, pour fermer la bouche aux royalistes, qui prétendent que vous gardez la cage pour l'oiseau. *(On applaudit*[1]*).*

Le *Moniteur* ne donne pas le texte du décret rendu sur la proposition de Charles Delacroix. Le voici, d'après le procès-verbal de l'assemblée :

« Sur un rapport relatif à l'école de Léonard Bourdon, la Convention nationale charge son Comité d'instruction publique de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les moyens de transporter au ci-devant château de Versailles les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt, et autres, nourris et instruits aux frais de la République, et de hâter l'exécution du décret portant qu'il y sera formé un grand établissement d'éducation publique[2]. »

VI

La Convention ne fut pas obéie aussi promptement qu'elle l'avait demandé. Le lendemain même éclatait l'insurrection du 1er prairial, qui interrompit pendant plusieurs jours la marche régulière des affaires. Ce ne fut que le 8 prairial que le Comité d'instruction publique put s'occuper d'exécuter le mandat qu'il avait reçu. Nous reprenons la suite des extraits de ses procès-verbaux[3] :

Séance du 8 prairial.

En conséquence du décret du 30 floréal dernier, par lequel le Comité est chargé de faire sous trois jours un rapport sur les moyens de transporter au ci-devant château de Versailles les élèves de l'établissement de la rue Martin, de Liancourt, et autres, et de hâter l'exécu-

1. *Moniteur* du 3 prairial an III.

2. Procès-verbal de la Convention, t. LXI, p. 142.

3. Voici quelle était, d'après le procès-verbal de la séance du Comité d'instruction publique du 22 prairial, la composition de ce Comité en prairial an III :

1re section, enseignement : Wandelaincourt, Plaichard, Lanthenas, Deleyre, Bordes (de l'Ariège) ;

2e section, sciences et arts : Grégoire, Villar, Massieu, Curée, Guffroy, Creuzé (Pascal) ;

3e section, morale publique : Lalande, Mercier, Drulhe, Portiez (de l'Oise).

Nous n'avons là que quinze noms, et le Comité devait se composer de seize membres. Le nom qui manque est celui de Fourcroy, qui, dans le procès-verbal de la veille, figure comme membre actif du Comité.

tion du décret portant qu'il sera y formé un grand établissement d'éducation publique, le Comité charge le citoyen Crouzet, directeur provisoire de l'Institut des Jeunes Français, de se transporter à Versailles pour prendre à cet effet des renseignements sur les lieux, se concerter avec les autorités constituées de cette commune, et faire du tout un rapport au Comité.

Le citoyen Crouzet présente au Comité une pétition dans laquelle, après diverses observations sur l'établissement des Jeunes Français, il demande : 1° un nouveau secours pour nourrir les élèves, leur fournir du papier, plumes, encre, et payer les maîtres et domestiques depuis le 1er floréal ; 2° que la Commission d'instruction publique soit chargée de fournir aux élèves des livres pour apprendre à lire, de s'assurer de l'état de nudité des élèves; de statuer sur les obligations de la citoyenne Bourdon, ainsi que sur les réclamations qu'elle a déjà faites en indemnité; 3° de lui accorder (à lui Crouzet) une indemnité, s'il doit être statué promptement sur cette école, ou un traitement par mois, si sa direction doit durer encore quelque temps.

Le Comité renvoie cette demande à la Commission d'instruction publique pour en faire un prompt rapport[1].

Le lendemain, 9 prairial, la Convention, sur la proposition du Comité d'instruction publique, rendait le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique sur l'état de besoin pressant où se trouve en ce moment l'Institut des Elèves de la patrie, établi dans le local du ci-devant prieuré Martin, décrète :

» Article premier. — Qu'elle accorde à cet établissement un secours provisoire de quinze mille livres, qui sera mis à la disposition du citoyen Crouzet, qu'elle a nommé le directeur provisoire, à la charge par ledit citoyen de rendre compte de l'emploi de cette somme, laquelle il touchera sur le vu du présent décret.

» Art. 2. — Qu'elle autorise, par le présent décret, les Comités d'instruction publique et des finances, réunis, à pourvoir, par la suite, et jusqu'au transport des élèves dans un nouveau local, aux secours provisoires dont les élèves de cet établissement auront besoin[2]. »

Le 10 prairial, la Commission exécutive de l'instruction publique présenta au Comité son rapport sur la demande d'augmentation de la pension des orphelins de l'école de Popincourt, qui lui avait été renvoyée le 26 floréal. Le 14 prairial, Crouzet rendit compte au Comité de la mission dont il avait été chargé par l'arrêté du 8 :

1. Archives nationales, AF*I, 17.

2. Procès-verbal de la Convention, t. LXII, p. 167.

Séance du 14 prairial.

Après avoir entendu le citoyen Crouzet, chargé par arrêté du 8 du présent de se transporter à Versailles pour prendre des renseignements et se concerter avec les autorités constituées de cette commune relativement au château et au transport de l'Institut des Jeunes Français, le Comité arrête que le citoyen Plaichard s'abouchera à ce sujet avec le représentant du peuple Bezard[1], et présentera à la prochaine séance un rapport à faire à la Convention, dans lequel il développera les difficultés qui s'opposent au placement de cet institut à Versailles, et fera valoir les raisons qui doivent, au contraire, déterminer à le placer à Liancourt.

Séance du 18 prairial.

Le citoyen Plaichard présente de nouveau son rapport et projet de décret sur le placement à Liancourt de l'Institut des Jeunes Français; le Comité, après l'avoir adopté, autorise le rapporteur à le présenter demain à la Convention[2].

Ce ne fut pas le lendemain, mais le surlendemain 20 prairial, que le projet de décret fut présenté à l'assemblée. Elle l'adopta après une discussion dont nous empruntons le compte-rendu au *Moniteur* :

Convention nationale, séance du 20 prairial an III.

Un membre (Plaichard), au nom du Comité d'instruction publique, fait lecture d'un projet de décret tendant à rapporter le décret qui porte qu'il sera établi un grand établissement d'éducation nationale[3] à Versailles. Le Comité propose de faire cet établissement à Liancourt.

Charles Delacroix. Je m'oppose au projet de décret présenté par le Comité. Pourquoi veut-on laisser si longtemps le château de Versailles et ses dépendances sans aucun objet d'utilité? Où peut être mieux placée une maison d'éducation nationale que dans cet endroit qui réunit tous les avantages à la fois? Je demande la question préalable, ou du moins l'impression et l'ajournement à trois jours.

Philippe Delleville[4] combat la proposition de Delacroix, quant à la

1. L'auteur du décret du 25 nivôse an II (voir ci-dessus, p. 211).

2. Archives nationales, AF*I, 17.

3. Le *Moniteur* a imprimé : « le décret qui porte qu'il sera établi *une école centrale* à Versailles ». C'est une erreur du rédacteur. Une école centrale avait été attribuée au département de Seine-et-Oise par le décret du 18 germinal an III sur le placement des quatre-vingt-seize écoles centrales des départements ; mais ce n'est pas cette disposition que le Comité propose de rapporter : comme on l'a déjà vu, il s'agit du décret du 8 juillet 1793. Des quiproquos de ce genre se rencontrent à chaque instant dans le *Moniteur*.

4. Député du Calvados, l'un des Soixante-treize.

question préalable; il appuie du reste l'ajournement à trois jours, et se propose de répondre à Delacroix.

Boursault[1]. — Je ne sais ce qui a pu empêcher la vente des différentes portions du domaine de Versailles, qui sont sans aucune utilité; il semble qu'on réserve ce château pour la cour et le prince de Lambesc. Je soutiens qu'avec la vente des matériaux de Versailles et des portions inutiles on aura de quoi fournir aux frais de l'établissement; la manière dont on se conduit depuis longtemps, relativement à Versailles et ses dépendances, donnerait à croire qu'on veut le conserver à l'aristocratie. *(On murmure.)*

Philippe Delleville. — Je demande à Boursault si c'est à Delacroix ou à moi qu'il en a.

Charlier[2]. Président, rappelle Boursault à l'ordre, pour insulter ainsi aux intentions de la Convention. Il est incroyable qu'un membre de la Convention se permette de tenir ici un semblable discours. *(Nouveaux murmures.)*

On demande le renvoi du projet de décret aux comités réunis.

***[3]. Je défendrai le projet du Comité, parce que je crois qu'il réunit les mêmes avantages que le premier, et qu'il est plus économique; car enfin il est démontré qu'en rapportant votre premier décret, et en transportant l'établissement à Liancourt, vous économisez six cent mille livres. On dit que cette dépense n'est rien pour la Convention; moi, je dis que c'est toujours beaucoup, lorsqu'on est obligé, pour payer, de faire une nouvelle émission d'assignats. Différentes écoles existaient dans Paris, entre autres celle de Léonard Bourdon, qui, dans le cours d'une année, a coûté deux cent dix mille livres à la République; eh bien, à Liancourt, citoyens, à la même époque, les enfants étaient beaucoup mieux élevés et ne coûtaient chacun que dix sous par jour; et, actuellement que tout est hors de prix, ils ne coûtent que trente sous par jour. J'appuie de tout mon pouvoir le projet du Comité, qui, à tous les avantages du premier, réunit encore l'économie que nous devons strictement avoir en vue, puisqu'il s'agit de l'intérêt de la République; au reste, je ne m'oppose point à l'ajournement.

Delleville. Actuellement que la discussion est entamée, il est inutile de rétrograder en proposant un ajournement; je demande, moi,

---

1. Député de Paris, ancien directeur du théâtre Molière.

2. Député de la Marne. Son arrestation avait été réclamée le 1er prairial, à cause de ses attaches avec le parti montagnard ; mais la Convention avait passé à l'ordre du jour.

3. Il est probable que ce membre, dont le *Moniteur* ne nous dit pas le nom, était Bezard, député de l'Oise, qui avait déjà parlé en faveur de l'école de Liancourt le 25 nivôse an II, et qui devait être bien au courant de ce qui concernait cet établissement, puisque le Comité d'instruction publique, le 14 prairial, avait chargé Plaichard de s'aboucher avec lui.

que sur-le-champ on relise le projet de décret, que Delacroix expose ses objections, et je lui répondrai.

Charles Delacroix. Je ne me suis pas opposé au fond du décret, mais j'ai été fâché seulement de voir manquer un établissement où tout était prêt.

Delleville. Je demande la lecture du projet de décret, et je pourrai alors parler contre les articles qui me paraîtront défectueux.

Le rapporteur relit le projet de décret; il est mis aux voix article par article, et adopté en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète :

» ARTICLE PREMIER. — Le décret portant qu'il sera formé, dans le ci-devant château de Versailles, un grand établissement d'éducation nationale est et demeure rapporté.

» ART. 2. — Les instituts du ci-devant prieuré Martin et de Popincourt sont supprimés.

» ART. 3. — Cependant les enfants des soldats morts pour la défense de la patrie appartenant à des familles indigentes; ceux des ouvriers tués ou blessés dans l'explosion de Grenelle[1]; ceux des habitants indigents des colonies françaises, qui ont été victimes de la Révolution[2]; ceux des soldats sans fortune, en activité de service, qui se trouvent dans ces deux instituts, continueront, aux termes des précédents décrets, d'être nourris, vêtus et instruits aux frais de la nation.

» ART. 4. — Les élèves de ces instituts qui présenteront les titres exigés par le précédent article seront incorporés à l'école de Liancourt ou placés dans les armées, s'ils en sont jugés capables, ou mis en apprentissage, pour une somme qui ne pourra excéder la pension individuelle des élèves de Liancourt, chez des citoyens d'un patriotisme et d'une probité reconnus.

» ART. 5. — Le ci-devant château de Liancourt sera attribué et disposé sur-le-champ pour recevoir les élèves des trois écoles réunies.

» ART. 6. — Il sera affecté à cet établissement une quantité de terres non vendues, dans l'enceinte du parc, proportionnée au nombre des élèves.

» ART. 7. — Il sera accordé provisoirement la solde journalière de trente sous pour chaque élève, payable à l'effectif.

» ART. 8. — Le Comité d'instruction publique chargera l'un de ses

---

1. Les enfants et les pères et mères des citoyens morts dans l'explosion de la poudrière de Grenelle, le 14 fructidor an II, avaient été assimilés aux membres des familles des défenseurs de la patrie.

2. Un décret du 26 brumaire an III portait que les enfants des habitants des colonies françaises qui se trouvaient en France pour leur éducation, et dont les parents avaient souffert des troubles civils ou de l'invasion de l'ennemi, seraient reçus parmi les Enfants de la patrie.

membres de se transporter sur les lieux, et d'assigner à l'école le local et les terres qui pourront lui être accordés, et de se concerter, à cet effet, avec le Comité des domaines nationaux.

» ART. 9. — Les élèves des écoles Martin et Popincourt seront réunis à l'administration de celle de Liancourt, avec leurs trousseaux en bon état, un lit complet et une paire de draps par lit.

» ART. 10. — Pour l'approvisionnement des élèves envoyés à Liancourt, pendant les deux mois seulement qui précéderont la récolte prochaine, il sera accordé une indemnité, à raison des circonstances présentes, laquelle sera réglée par les Comités des finances et d'instruction publique réunis, et de plus une somme de vingt mille livres pour les réparations urgentes et dispositions à faire dans le ci-devant château de Liancourt.

» ART. 11. — La Commission d'instruction publique est chargée des mesures à prendre pour l'organisation des trois écoles réunies, l'emménagement, habillement, approvisionnement des élèves qui doivent être transférés dans le nouvel établissement, et de la répartition de ceux qui peuvent être placés ailleurs, soit dans les armées, soit en apprentissage.

» ART. 12. — Il sera nommé un directeur des études, lequel sera comptable avec le conseil de l'administration.

» ART. 13. — Ce directeur sera proposé à la Convention par le Comité d'instruction publique, et ses appointements seront fixés par les Comités réunis d'instruction publique et des finances.

» ART. 14. — Le citoyen Morieux, capitaine, et commandant actuel de l'école, y restera en qualité d'inspecteur, et, à raison de cinquante et un ans de services, il sera promu au grade de chef de bataillon.

» ART. 15. — Le citoyen Lardinois, lieutenant, sera fait capitaine; le sergent-major, lieutenant; et la compagnie des vétérans sera complétée pour la surveillance de l'école [1]. »

Nous revenons une dernière fois aux procès-verbaux du Comité d'instruction publique :

Séance du 22 prairial.

Le Comité, sur la demande faite par le citoyen Crouzet de nouveaux fonds pour l'Institut national des Jeunes Français, autorise, conformément à l'article 2 du décret du 9 du présent, le citoyen Plaichard à se concerter à cet effet avec le Comité des finances, section de la trésorerie.

Le Comité charge aussi le citoyen Plaichard de s'aboucher avec le Comité de salut public pour aviser aux moyens de fournir à l'école de

1. *Moniteur* du 23 prairial an III.

Liancourt les approvisionnements nécessités par l'adjonction des élèves de l'Institut du prieuré Martin et de Popincourt à ceux de cette école.

Séance du 24 prairial.

Le Comité autorise le citoyen Plaichard à proposer à la Convention le citoyen Crouzet, directeur provisoire de l'Institut des Jeunes Français, pour la place de directeur de l'école républicaine de Liancourt établie par décret du 20 du présent, et à demander pour cette même école l'établissement d'un professeur de mathématiques et d'un professeur de dessin.

Le même rapporteur est autorisé à se concerter avec le Comité des finances, section de la trésorerie, pour faire porter à la somme de cinq mille livres le traitement du citoyen Crouzet, et faire assimiler celui des professeurs de mathématiques et de dessin au traitement des professeurs des écoles centrales du département de l'Oise.

Séance du 28 prairial.

Le Comité, après avoir entendu la lecture d'une lettre du citoyen Crouzet, appelé par arrêté du 24 du présent à la place de directeur de l'école républicaine de Liancourt, autorise le citoyen Plaichard à se concerter avec le Comité des finances, section de la trésorerie, pour faire porter le traitement du citoyen Crouzet à la somme de six mille livres [1].

Ce fut le 30 prairial que Plaichard présenta à la Convention les diverses propositions arrêtées par le Comité dans ses séances du 24 et du 28. Nous empruntons au *Moniteur* le texte de son rapport et celui du décret voté en conformité par l'assemblée :

Convention nationale, séance du 30 prairial an III.

Plaichard, au nom du Comité d'instruction publique. Vous avez décrété, le 20 prairial[2], que le Comité d'instruction publique vous proposerait un directeur pour l'école des Orphelins de la patrie et des Enfants de l'armée réunis dans le ci-devant château de Liancourt, et qu'il se concerterait avec celui des finances pour fixer ses appointements.

Le Comité d'instruction publique a jeté les yeux sur le citoyen Crouzet, ancien principal et professeur de rhétorique dans la ci-devant université de Paris, père de famille et citoyen recommandable par son patriotisme et ses lumières, dont vous avez déjà récompensé les

1. Archives nationales, AF*I, 17.

2. Dans le *Moniteur*, une erreur typographique a fait imprimer : « le 12 prairial ».

talents par une gratification d'homme de lettres[1], et dont le Comité vient d'éprouver le zèle et l'activité dans la direction provisoire de l'Institut des Jeunes Français.

Les deux Comités réunis ont fixé provisoirement ses appointements à six mille livres.

Nous croyons devoir vous proposer en outre quelques articles additionnels au décret du 20 prairial, concernant la réunion des élèves de l'école Martin, de Liancourt et de Popincourt.

Nous avons pensé qu'il était indispensable d'ajouter le dessin et les mathématiques aux objets d'enseignement, qui se bornaient, dans l'école de Liancourt, à la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les exercices militaires. Ces deux parties de l'instruction nous ont paru essentielles pour former soit de bons artisans, soit de bons militaires, et même des cultivateurs, qui doivent au moins savoir l'arpentage.

D'ailleurs, il y a, parmi les élèves à transférer de Paris, un certain nombre de jeunes gens déjà avancés dans les mathématiques et le dessin. Ils ne trouveraient dans la nouvelle école aucun secours pour cultiver ces talents, et perdraient le fruit des études qu'ils ont commencées.

Nous observons de plus que, la loi n'ayant pas fixé l'âge où l'on pouvait être reçu dans ces différents instituts, des mères présentent tous les jours à la Commission d'instruction publique des enfants à la mamelle pour les y faire admettre, et qu'il s'en trouve actuellement à l'Institut des Jeunes Français qui n'ont que trois ans.

Nous pensons que des enfants de cet âge ne sont pas admissibles dans une maison d'instruction où les élèves doivent, autant qu'il se peut, faire leur service personnel par eux-mêmes.

En conséquence, le Comité d'instruction publique, après s'être concerté avec celui des finances, vous propose le projet de décret et les articles additionnels suivants :

« La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités d'instruction publique et des finances, réunis, décrète :

» ARTICLE PREMIER. — Le citoyen Crouzet est nommé directeur comptable de l'école des Orphelins de la patrie et des Enfants de l'armée, réunis dans le ci-devant château de Liancourt.

» ART. 2. — Ses appointements sont provisoirement fixés à six mille livres, et seront payés sur les fonds mis à la disposition de la Commission de l'instruction publique, à dater du jour où il a été nommé, par la Convention nationale, directeur provisoire de l'Institut des Jeunes Français.

---

1. Crouzet avait été compris pour une somme de quinze cents livres dans les gratifications accordées par le décret du 14 nivôse an III à divers savants et littérateurs ; il est désigné dans ce décret comme « auteur d'un poème sur la Liberté ».

» ART. 3. — Il sera attaché à l'école de Liancourt un maître de mathématiques et un maître de dessin.

» ART. 4. — Leurs appointements sont fixés provisoirement à trois mille livres chacun, qui seront payées sur les fonds mis à la disposition de la Commission de l'instruction publique.

» ART. 5. — Il ne pourra être admis désormais à l'école de Liancourt aucun élève qui n'ait sept ans accomplis. »

Ce projet de décret est adopté[1].

VII

Nous arrêtons ici nos citations. L'existence de l'école de Popincourt prend fin avec la mise en vigueur du décret du 20 prairial an III.

Le 26 messidor, le Comité d'instruction publique entend une lettre du directeur de l'école de Popincourt, relative à ceux des élèves de cette école qui ne sont pas incorporés dans l'école de Liancourt : le Comité arrête « que la Commission exécutive de l'instruction publique prendra les mesures les plus promptes pour placer ceux de ces élèves qui doivent entrer en métier, et renvoyer chez leurs parents ceux qui doivent y retourner ». Le 2 fructidor, la Commission exécutive dépose sur le bureau du Comité son rapport « concernant les élèves de Popincourt et du ci-devant prieuré Martin qui doivent être mis en apprentissage ».

Ce fut le 29 messidor que Crouzet arriva à Liancourt, emmenant de Paris deux cent cinquante enfants, élèves tant de l'école du prieuré Saint-Martin que de celle de Popincourt; il s'en trouvait une centaine dans l'ancienne école de Liancourt. Il fut aidé dans son travail d'installation par son ami Mahérault, que la Commission exécutive de l'instruction publique avait délégué à cet effet, et par Plaichard, commissaire désigné par le Comité d'instruction publique. Les premiers mois furent durs à passer; il fallut supporter bien des privations; les réparations nécessaires pour l'aménagement des locaux n'avaient pas été faites; on manqua longtemps de linge et de souliers; en outre, le cadre du personnel enseignant avait besoin d'être complété (il le fut par un décret du 3 vendémiaire an IV, qui établit à l'école un sous-directeur, un professeur de grammaire et de littérature, un professeur

1. *Moniteur* du 3 messidor an III.

d'histoire et de géographie, et un officier de santé). On trouve le récit des tribulations du digne Crouzet dans l'adresse qu'il présenta à la Convention le 30 fructidor an III (*Moniteur* du 4e jour complémentaire de l'an III), et surtout dans une brochure qu'il publia trois ans plus tard sous ce titre : *Observations justificatives sur l'école nationale de Liancourt depuis son origine jusqu'à ce jour, 1er vendémiaire an VII* [1]. Mahérault, après quelques mois passés à Liancourt, fut chargé de l'organisation de l'Institut des colonies, puis fut nommé, en frimaire an V, professeur de langues anciennes à l'école centrale du Panthéon (devenue ensuite le lycée Napoléon). Quant à Crouzet, élu membre de l'Institut en l'an VII, il devint en l'an VIII directeur du collège de Compiègne, l'un des quatre collèges en lesquels avait été divisé le Prytanée français (qui, au début, en l'an IV, n'était composé que d'une seule maison, l'ancien collège Louis-le-Grand ou collège de l'Égalité) ; ce collège de Compiègne était réservé aux élèves qui se destinaient soit aux arts mécaniques, soit à la marine ; il fut transformé peu après, par arrêté du 6 ventôse an XI, en une école d'arts et métiers, à laquelle fut réunie l'école de Liancourt. A ce moment, Crouzet n'était plus à Compiègne ; il avait été placé, en l'an X, à la tête du collège de Saint-Cyr, autre section du Prytanée. En 1809, il devint proviseur du lycée Charlemagne, et ce fut dans ces fonctions qu'il termina sa laborieuse carrière, en 1811.

J. GUILLAUME.

1. Le musicien Guillaume Bocquillon, plus connu sous le nom de *B. Wilhem*, avait été élève de l'école de Liancourt de l'an III à l'an VIII. Il a publié ses souvenirs dans un écrit intitulé : *L'élève de Liancourt en 1795, histoire véritable racontée en 1834 pour les enfants des écoles primaires*. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage, qui n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

RAPPORT

SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN 1896-1897,

adressé à M. Alfred Rambaud, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par* M. Edouard Petit, *professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, docteur ès lettres.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur l'enquête relative aux cours d'adultes et d'adolescents, aux conférences populaires et aux œuvres complémentaires de l'école que vous avez bien voulu me confier pour la troisième fois, par arrêté en date du 14 août 1896, et qui a duré d'octobre 1896 à la fin de mars 1897, pendant toute la campagne d'hiver.

Méthode suivie. — Comme il s'agissait, non plus de préparer la voie, de communiquer l'élan et l'impulsion donnés dans les congrès de Nantes, du Havre, de Bordeaux et de Rouen, mais, tout en soutenant l'œuvre de propagande, de constater les résultats acquis, la méthode suivie pour essayer d'établir la situation de l'instruction et de l'éducation populaires en 1896-1897 a été quelque peu modifiée. Les visites aux autorités universitaires ont fait place, en grande partie, aux visites faites, soit dans les villes, soit à la campagne, aux Cours, Conférences, Associations d'anciennes et d'anciens élèves, Patronages de jeunes filles et de garçons. C'est aux maîtres et aux jeunes gens eux-mêmes, en plein élan de leur amicale collaboration, que, dans les classes pendant les soirées, qu'aux après-midi des dimanches, dans les préaux d'écoles, il m'a semblé expédient de demander quels programmes ils avaient adoptés et suivis, quel profit ils en retiraient, ce qu'ils auguraient des efforts accomplis, ce qu'ils se proposaient de faire. Parallèlement à ces tournées, à cette prise de contact avec les intéressés dans les régions les plus diverses du pays, à un échange de lettres où, librement, personnel enseignant, amis et collaborateurs de l'œuvre nouvelle exprimaient leurs critiques et leurs vœux, exposaient les innovations imaginées par eux, l'envoi d'un questionnaire détaillé, roulant sur Cours, Conférences, Lectures, Sociétés d'instruction populaire, Mutualité scolaire, Association d'anciens élèves, Patronages, a permis comme les années précédentes d'obtenir une statistique autant que possible exacte des progrès réalisés.

Impression d'ensemble. — L'enquête a porté sur la France et l'Algérie. Elle établit que le succès est général et complet, que chacune des

institutions post-scolaires s'est étendue et fortifiée. Elle démontre que l'éducation populaire ne cesse de gagner des adeptes. Elle aboutit à un véritable bulletin de victoire.

Les jeunes gens, à la veille d'entrer au régiment, se rendent compte des services que la prolongation du travail scolaire est appelée à leur rendre. Ils viennent réclamer cette instruction dont l'importance leur apparaît enfin et que, pendant la période de l'enfance, ils ont si souvent négligée. Ils reprennent avec joie le chemin de l'école devenue, grâce aux réunions, aux matinées où l'on se rencontre entre camarades, l'école attrayante, l'école aimée et protectrice. Les institutrices et les instituteurs, par une précise entente des nécessités sociales, voient dans les œuvres complémentaires de l'école une occasion d'élever cette adolescence ouvrière et rurale dont ils ont guidé les premiers pas, et ils se dévouent à cet apostolat, consenti, recherché pour le bien public, avec une admirable constance de dévouement. Professeurs d'universités, de lycées, de collèges, d'écoles normales, d'écoles professionnelles, d'écoles spéciales, délégués cantonaux, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, docteurs en médecine, ingénieurs, avocats, percepteurs, agriculteurs, ouvriers, toutes les professions libérales, tous les métiers manuels confondus, par le moyen de conférences, de leçons, d'encouragements, de dons, prêtent à maîtres et à disciples une aide efficace. De jour en jour davantage l'œuvre de l'éducation populaire devient l'œuvre de tous pour tous. Un véritable mouvement d'opinion nationale a répondu à l'appel des éducateurs, et il s'est affirmé non pas par des théories, par des paroles, par des désirs, mais par des actes.

Tendances générales. — Il s'est précisé en tendances nettement déterminées, conformes aux aspirations du pays. Outre que l'on a visé constamment à l'utile, au pratique, que l'on a répandu des connaissances techniques et professionnelles, partout, comme par un mot d'ordre, l'on a donné à l'enseignement un caractère éducatif et moralisateur. L'on s'est préoccupé plus peut-être d'élever que d'instruire. L'on a été ému par le danger social que révélait l'accroissement de la criminalité chez les jeunes gens au cours de ce siècle, et l'on s'est efforcé de couvrir d'une tutelle efficace les apprentis de l'atelier et de la ferme si tôt livrés à eux-mêmes. C'est ce qui est et ce qui sera de plus en plus. Aussi est-il permis d'espérer que la lutte engagée par une élite contre l'alcoolisme, contre l'abandon de l'adolescence, ne fera qu'accentuer l'abaissement progressif des délits et des manquements à la loi déjà constaté parmi les générations qui ont vraiment, en ces dernières années, fréquenté l'école.

Accueil fait à l'éducation populaire. — Le « lendemain de l'école » fait partie aujourd'hui de la vie nationale. Il est entré dans les mœurs. Sa nécessité a été reconnue. La cause est désormais gagnée. L'accueil fait aux institutions, si souples, si variées, si nettement adaptées aux âges, aux milieux, aux industries, que préconise et qu'applique l'ini-

tiative privée et publique, le prouve pleinement. Il est de plus en plus favorable dans les communes rurales comme dans les agglomérations urbaines. Certes, selon les climats, les régions, on a ses préférences. Aux champs, les conférences illustrées sont plus goûtées; à la ville, les cours systématiques. Les associations, les patronages, sauf quelques exceptions, réussissent mieux dans les cités que dans les villages, où l'on a moins besoin de se défendre, de se soutenir les uns les autres. Mais, comme chacun dans cette variété et dans cette complexité de fondations utiles a de quoi se satisfaire, les choix se fixent vite, au mieux des intérêts.

Elles sont bien rares les notes discordantes, où se trahit le découragement ou bien le scepticisme, dans le concert d'opinions franchement approbatives qui s'élève de toutes parts. Si parfois, quand la population est disséminée, quand la municipalité est opposante, les difficultés apparaissent insurmontables, en revanche, dans la très grande majorité des cas les réponses à cette question : « Quel accueil le public fait-il à l'éducation populaire? » respirent un optimisme justifié par les faits. Au nord, au midi, l'impression de confiance est la même. Des Alpes-Maritimes (Nice), l'inspecteur primaire écrit : « Les cours et conférences sont très bien accueillis. Les instituteurs y gagnent en considération; » du Pas-de-Calais (Arras) : « La campagne, prise dans son ensemble, a été superbe. Nos maîtres se sont dépensés avec autant d'intelligence que d'ardeur; » de la Charente (Confolens) : « Les familles poussent leurs enfants vers ces réunions instructives et morales pour leur faire oublier le chemin du cabaret. Une mère a offert de remplacer son fils loué pour lui permettre de suivre les cours du soir; » de la Creuse (Bourganeuf) : « Très bon accueil. Le mouvement est... salutaire. On s'instruit, en se distrait, on devient meilleur. Des amitiés se créent ou se consolident pendant que s'affirment le goût des lectures, les sentiments de fraternité, de solidarité; » des Côtes-du-Nord (Lamballe) : « Dans les communes rurales la sympathie s'affirme nettement. Souvent, pour les écoles en concurrence, les auditeurs du soir sont plus nombreux que ceux du jour. » — L'on pourrait multiplier les citations, elles révéleraient dans plus de trois cents circonscriptions d'inspection primaire le même état d'esprit qui donne joie et réconfort.

Plan du rapport. — C'est l'impression générale qui tout d'abord se dégage, et elle est, de tous points, excellente. C'est là l'orientation qui s'accuse, et elle est féconde en conséquences heureuses. Mais pour se rendre compte exactement de la marche en avant, de la poussée qui s'est produite, il convient de passer en revue dans le détail : cours d'adolescents et de jeunes filles, lectures, conférences populaires, sociétés d'instruction populaire, sociétés de mutualité scolaire, associations d'anciennes et d'anciens élèves, patronages. C'est ce qui sera fait aussi brièvement que possible dans le présent rapport.

Mais, pour éviter des redites et un inutile et fastidieux recommen-

cement, on glissera sommairement sur des indications relatives aux programmes, aux méthodes, à des points d'organisation qui ont déjà été traités et éclaircis, et l'on tâchera de mettre en lumière des améliorations ou déjà réalisées ou possibles concernant les *Conférences avec projections*, les *Associations d'anciens élèves*, les *Cours payants*, qui ont fait l'objet de discussions nombreuses et passionnées et qu'il convient d'élucider avec une spéciale attention.

Dans une œuvre aussi complexe, en perpétuelle évolution, les points de vue se modifient, l'horizon s'élargit à mesure que l'on avance. Il se produit des innovations qu'il convient de signaler, il se fait des tentatives et des expériences sur des points différents, qu'il importe de rapprocher, de comparer, de répandre.

Il y a aussi des questions d'actualité qu'il faut saisir et fixer au passage et dont l'intérêt peut devenir général et permanent par la vulgarisation. Ce sont ces nouveautés — et elles sont nombreuses — qui ont donné à l'année 1896-1897 son originalité et sa marque propres qu'il est utile de dégager. C'est ce sur quoi l'on insistera, en laissant de côté, par un dessein arrêté, des renseignements résumés en de précédents rapports et qui ont déjà fourni matière à des applications.

PREMIÈRE PARTIE

I

Cours d'adolescents et d'adultes.

Nombre de cours.

Les cours d'adolescents et d'adultes sont en progression constante.

La douceur de la température les a encore favorisés cet hiver. Les mesures très heureuses prises par l'administration centrale pour arriver à une répartition équitable des récompenses en tenant compte de l'effort collectif et de l'effort individuel, et connues assez longtemps d'avance, n'ont pas laissé de produire un excellent effet. De plus les mentions et notes insérées dans le *Bulletin administratif de l'instruction publique* et dans les *Bulletins départementaux* ont fortement encouragé le personnel à aller de l'avant, surtout à persévérer.

En 1894-1895, à l'heure où les cours commençaient à sortir de leur longue décadence, il y en avait eu 8,288, dont 7,322 de garçons, 966 de jeunes filles.

En 1895-1896 : 15,778, dont 13,930 de jeunes gens, 1,808 de jeunes filles.

En 1896-1897 le chiffre s'élève à 24,528, dont 20,099 pour les jeunes gens, 4,429 pour les jeunes filles.

C'est le total des *cours publics* faits par les institutrices et les instituteurs. Il est inférieur à la réalité d'environ 5,000 unités, car il ne faut pas oublier que les sociétés d'instruction populaire siégeant à

Paris : Société pour l'instruction élémentaire, Association polytechnique, Association philotechnique, Union de la jeunesse, etc., et en province : la Philomathique (Bordeaux), la Société d'enseignement professionnel (Lyon), la Société industrielle (Amiens), les Chambres syndicales patronales et ouvrières, les Chambres de commerce, voient le nombre des chaires fondées par elles s'accroître sans cesse et leur clientèle grandir. Et ce n'est pas à un chiffre inférieur à celui de 5,000 qu'il faut évaluer le total de leurs cours.

L'on en arrive donc à un chiffre d'environ 30,000 cours établis tant par l'Etat que par l'initiative privée. L'on dépasse les résultats obtenus par le propagateur des écoles du soir, Victor Duruy [1], dont le nom ne saurait être oublié à l'heure où se produit la renaissance définitive des cours dont il se fit l'ardent et dévoué promoteur.

Répartition des cours entre les départements.

La répartition des cours entre les départements commence à s'égaliser. Les quelques taches noires qui, notamment dans le Sud-Est, obscurci-saient la carte de la France post-scolaire, se changent en teintes grises et même blanches presque uniformément. L'effort devient à peu près le même partout. Car il faut tenir compte de nombreux facteurs en centralisant les résultats : densité de la population, nombre des communes, richesse ou bien pauvreté du pays, nature du climat, topographie de la région.

L'académie de Paris continue à tenir la tête avec 3,385 cours (il y en avait 2,660 en 1895-1896), sans compter les cours des sociétés libres qui s'étendent dans les vingt arrondissements et dans la banlieue. A Paris, en 1896-1897, les *Cours municipaux* ont été modifiés sur un plan conforme à la transformation générale qu'ils avaient subie partout. Ils se combinent avec succès avec les *Cours d'enseignement supérieur de la Ville*, avec les *Cours de dessin*, avec les *Cours commerciaux* (filles, garçons) si suivis, si appréciés par la population parisienne. Ils forment maintenant avec eux un tout complet et harmonieux.

L'académie de Lille (5 départements au lieu de 9) vient ensuite. Elle avait mis en ligne 2,500 cours en 1896. Elle en présente 3,358 en 1896-1897.

Les départements qui, l'an dernier, avaient été signalés comme retardataires ont regagné l'avance prise en d'autres régions. L'Allier de 30 cours passe à 106 ; les Bouches-du-Rhône de 38 à 64 (et le nombre des communes y est très restreint) ; le Gers de 20 à 202 ; l'Indre de 32 à 84 ; le Tarn-et-Garonne de 38 à 95 ; le Vaucluse de 22 à 66.

Quelques départements méritent une mention à part qui prennent

1. Au temps de leur plus grande prospérité, en 1867, ils se sont élevés à 28,586. Les cours d'adultes femmes atteignirent leur maximum en 1869 (5,466). Ils sont remplacés aujourd'hui par les réunions, cercles, associations, patronages féminins, qui rendent les plus grands services et qui ne sont pas menacés de disparaître.

décidément la tête : l'Aisne avec 656 cours de garçons et 235 de filles (c'est dans l'Aisne qu'il y a le plus de cours féminins); la Côte-d'Or avec 439 cours de garçons, 58 de filles; la Haute-Garonne, 433 et 191; la Marne, 348 et 45; la Meuse, 399 et 85; le Nord, 721 et 87; l'Oise, 408 et 57; le Pas-de-Calais, 626 et 79; les Basses-Pyrénées, 422 et 134; la Seine-Inférieure, 327 et 41; Seine-et-Marne, 462 et 42; Seine-et-Oise, 507 et 153; la Somme, 593 et 95; les Vosges, 466 et 128.

Un vœu. — Il n'est pas besoin de commenter ces chiffres. Ils ont leur signification en eux-mêmes. Ils prouvent qu'une vie nouvelle est entrée dans l'école. Et il y aurait encore plus de cours si l'article 98 du décret du 11 janvier 1895, qui permet à des conseils municipaux de s'opposer à l'ouverture, — même et surtout quand ils ne pourvoient pas aux frais, — n'avait été invoqué sur plus d'un point. L'article 98 est à rapporter.

D'autres formalités sont à abréger. Est-il en effet utile, comme on le fait dans certains départements, de demander chaque année l'autorisation d'ouverture pour un même cours? Ne suffit-il pas qu'elle ait été accordée une fois? C'est une perte de temps au début qui entraîne des retards dans l'exécution. Même, l'on ne saurait trop recommander aux institutrices et aux instituteurs d'adresser, dès la fin de l'été, les demandes à leurs chefs hiérarchiques. Ils auront ainsi toute latitude pour préparer l'inauguration, pour lui donner quelque éclat, pour se mettre en rapport avec les auditeurs.

Nombre des auditeurs. — Ils viennent, en effet, de plus en plus nombreux à l'école du soir qui, rajeunie, renouvelée, rappelle si peu l'école. Malgré la lourde fatigue d'une journée de labeur, malgré la distance, le froid, la pluie, aux durs mois d'hiver, ils franchissent de longs trajets pour acquérir un peu de ce savoir qui, aux années d'apprentissage, leur devient indispensable. C'est un spectacle touchant que de voir la reconnaissance manifestée par eux à leurs maîtres. Que de fois je les ai entendus exprimer leurs sentiments de gratitude, en termes d'affectueuse déférence, à ceux qui assumaient la tâche de les arracher à leur ignorance à un âge où il est aussi malaisé pour l'éducateur de les dégrossir que pour eux de comprendre et de retenir! Manœuvres, tâcherons, domestiques des deux sexes ont devant moi à Bordeaux, spontanément, dans de frustes et sincères paroles, rendu un hommage que je n'oublierai pas au dévouement de leurs professeurs volontaires. Car si institutrices et instituteurs savent le pourquoi de leur apostolat, sentent pour quel idéal ils peinent et luttent, leurs disciples pénètrent aussi dans leur pensée, leur savent gré de se pencher vers leur faiblesse, vers leur misère intellectuelle et morale.

Les chiffres des présences, relevés circonscription par circonscription, causent pleine satisfaction.

En 1895-1896, 400,000 « étudiants populaires » s'étaient fait inscrire; 270,500 avaient suivi régulièrement les cours.

En 1896-1897, il y a eu plus de 700,000 inscriptions. 349,926 adolescents se sont assis sur les bancs et 68,555 jeunes filles, soit 417,481 élèves vraiment assidus.

Convocation, programmes, méthodes, le système de liberté, la décentralisation. — Comme l'an dernier, il y a eu entente entre les disciples et les maîtres. L'on s'est concerté, et il y a eu adaptation exacte des matières professées aux industries, aux commerces locaux.

Partout où je me suis rendu : à Amiens, à Auxerre, au Havre, à Bordeaux, etc., j'ai pu constater d'après les réponses, d'après les cahiers rédigés par les jeunes gens, que l'enseignement avait un caractère nettement pratique, facilement utilisable.

En général, dans les cours à plusieurs classes dans les villes, il y a une section d'illettrés. J'ai vu, à Bordeaux, des maçons limousins de leurs doigts engourdis par le maniement de la pioche, s'essayer à tenir la plume qui tremblait sur le papier, lourdement appuyée. Ailleurs j'ai vu des soldats — il y en a beaucoup qui arrivent à la caserne sans savoir ni lire ni écrire — qui étaient autorisés par leurs colonels à suivre les cours [1]. L'on remarque en général que l'écriture est plus facilement apprise par eux tous que la lecture. Presque partout, à moins d'avoir affaire à des sujets particulièrement réfractaires, au bout d'une saison bien employée les débutants épellent, font convenablement une page. L'orthographe élémentaire est réservée pour les années suivantes.

Cours généraux. — Une très grande quantité de cours, tant des sociétés que des municipalités, sont destinés — quand ils ne sont pas professionnels — à la revision des matières de l'enseignement primaire. Il se fait là de sérieuse besogne. Car il ne faudrait pas croire que les jeunes gens demandent à être distraits, amusés. Il ne faut pas les confondre avec la clientèle des conférences. Ils désirent qu'on leur inculque les connaissances ou oubliées ou ignorées dont ils pourront tirer parti. Ils consacrent deux, trois soirées par semaine à l'étude et ils ne veulent pas y perdre leur temps. Comme ils n'emportent pas de devoir à faire chez eux, ils demandent que la séance soit remplie d'exercices variés qui permettent de passer en revue nombre de matières.

C'est un surcroît de travail pour l'instituteur qui est obligé, plus que pour la classe du jour, de préparer, car il se trouve devant des jeunes gens qui savent apprécier, juger ses efforts.

Les problèmes sont choisis avec soin. J'ai remarqué que partout ils

---

1. Un mouvement se produit à l'heure actuelle en faveur de *l'école au régiment.* On demande la transformation des classes régimentaires, l'utilisation des instituteurs-soldats comme moniteurs. A Versailles, au 22e d'artillerie, il est fait un sérieux travail par les officiers et qui devrait bien être généralisé. On essaie d'y obtenir « l'éducation nationale par l'armée nationale ». Conférences et cours y ont plein succès; et les résultats sont excellents.

correspondaient aux affaires courantes, qu'il s'y agissait de mesures de volume et de longueur usitées dans les divers pays et de leur corrélation avec les mesures adoptées par l'Etat.

Les rédactions, les dictées servent à l'éducation. Les instituteurs les font tourner à la formation des caractères. Ce sont des conseils de morale donnés au jour le jour. Le jeune homme voit ses défauts combattus, ses qualités encouragées, sans qu'on le prêche et le morigène.

Quiconque jettera les yeux sur les recueils que forment à la fin de l'année les travaux si habilement ménagés et gradués imaginés pour les cours d'adultes, sera frappé de l'intelligence, de l'esprit d'à-propos que les instituteurs déploient dans leurs nouvelles fonctions. Certes ils y ont été aidés par les conférences pédagogiques où les inspecteurs primaires les font profiter de leur expérience, par les instructions des inspecteurs d'académie, par la circulaire du 11 novembre 1896 qui trace un excellent programme, au cadre très flexible et très ample, où l'on peut largement se mouvoir. Mais ils ont su tirer admirablement parti des ressources que leur offrait la connaissance du milieu, des usages, des habitants. Ils ont su faire la mise au point en perfection. Ils ont été à la hauteur de leur mission, grâce à la liberté qu'on leur a laissée. A l'Exposition de 1900, il est à souhaiter que l'on mette sous les yeux du public, région par région, les cahiers des cours d'adultes. On y fera plus d'une découverte qui tournera à l'honneur d'humbles instituteurs de village qui se révèlent éducateurs de vocation.

Cours pratiques. — Quand la revision peut être évitée, le caractère professionnel, technique des cours s'accuse toujours davantage. Arpentage, cubage, plan cadastral, droit rural, baux, contrats de louage, lettres d'affaires, pétitions, engrais, amendements, assolements, etc.; voilà ce qui s'enseigne à la campagne, où la routine finit par reculer.

Dans les villes, on donne des notions sur le droit usuel, la comptabilité, les effets de commerce, le dessin industriel (très goûté), etc. Les démonstrations sont la plupart du temps expérimentales. Les explications données sont répétées au tableau noir. Elles sont saisies et retenues promptement parce que l'on a intérêt à les posséder, parce qu'on désire se passer d'intermédiaires, « faire ses affaires soi-même ». L'on verra avant peu quels bienfaits on en retirera dans les campagnes. Un maire d'un village de Normandie qui avait assisté avec moi à une leçon sur le bornage ne me disait-il pas : « Voilà qui ne fait pas le compte des avocats. Il y a déjà moins de procès dans le pays. »

Cours spéciaux. — C'est là ce qui se fait en général. C'est la note dominante. Mais souvent — en vertu du principe de l'adaptation des moyens aux fins — on innove. Les cours spéciaux sont fort nombreux. Ils varient avec les métiers des jeunes gens. Mais les instituteurs, toujours désireux de faire bien et mieux, ne laissent pas aux seules

Chambres syndicales[1] et aux sociétés le soin de s'enfermer dans des spécialités. Ils s'y essaient. A Oran, par exemple, ils se sont unis à des ouvriers pour fonder des cours industriels que l'on ne saurait passer sous silence.

Sanctions, livrets, certificats. — Comme en 1895-1896, l'on se préoccupe beaucoup, dans le monde enseignant, des sanctions à donner aux cours d'adultes. Mais la question n'a pas avancé. Partout l'on continue à demander l'établissement de livrets, de certificats, d'un modèle à déterminer par académie, qui auraient vite leur valeur auprès des chefs d'usine, des directeurs de maisons de commerce. Partout on désire que l'autorité militaire tienne compte de ces diplômes, et, à son défaut, l'autorité civile qui réserverait certains emplois aux titulaires. Nulle part on ne veut de nouveaux examens. Dans quelques villes, à Paris, à Nantes, on offre aux élèves des cours d'adultes de passer le certificat d'études primaires qui est très recherché par eux.

Dans un certain nombre d'écoles ou de cours de 37 circonscriptions, des livrets ou certificats ont déjà été distribués, surtout des certificats.

Quelques particularités sont à noter :

Dans la circonscription d'Arnay (Côte-d'Or), chaque élève possède un cahier visé régulièrement où il conserve, avec la date de chaque séance à laquelle il assiste, les traces de tous les exercices du cours.

A Nancy, des bulletins mensuels sont envoyés aux familles.

Dans la circonscription de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), les certificats ont été visés par le maire.

Dans le XIe arrondissement de Paris, chaque élève possède un livret visé le dimanche.

Distributions de prix. — Il convient de signaler encore la fréquence des distributions de prix aux cours d'adultes. La *Fête de l'adolescence*, au printemps, entre dans les habitudes. On y distribue livres, médailles, livrets, outils d'honneur. On y résume ce qui a été fait dans l'année. Les sociétés d'instruction, les délégations cantonales, les amis de l'enseignement populaire subviennent aux frais. J'ai relevé plus de cent distributions. L'on peut compter qu'elles se multiplieront. Professeurs d'universités, de lycées, de collèges auront là l'occasion d'exercer d'utiles présidences qu'il y a intérêt à leur confier pour donner plus d'éclat à la cérémonie.

Cours de jeunes filles.

Nombre de cours. — Les cours de jeunes filles, — malgré les causes qui s'opposent à un développement aussi rapide que l'est celui des cours

1. Pour les cours institués par les syndicats, voir l'*Annuaire des syndicats professionnels* (industriels, commerciaux et agricoles), chez Berger-Levrault. Dans son rapport, M. Nicolas, directeur au Ministère, note 113 cours ou bien groupements en vue des conférences.

de garçons : inconvénients de la sortie du soir, fatigues, veillées à l'atelier, etc., — ont plus que doublé en 1896-1897.

Il y en avait eu, en 1894-1895, 966.

En 1895-1896, 1,808.

Il y en a eu, en 1896-1897, 4,429.

Il n'y a pas de département où, en plus ou moins grand nombre, ils n'aient pénétré. Ils se réduisent à quelques unités dans certains d'entre eux. Dans d'autres, ils atteignent des chiffres élevés : l'Aisne, 235; le Cantal, 155 (il y en avait 5 en 1895-1896); la Dordogne, 227 (il y en avait 7 en 1895-1896); la Drôme, qui passe de 14 à 173; les Basses-Pyrénées, qui vont de 11 à 134. La Haute-Garonne, 191; la Seine, 114; Seine-et-Oise, 153; les Vosges, 128, n'ont pas perdu de leur prospérité.

Les cours mixtes continuent à être rares, sauf à Paris dans les sociétés. Il faut pourtant en citer dans la Loire-Inférieure, dans les Basses-Alpes (7), etc.

Les cours d'illettrées sont assez nombreux, surtout dans la catégorie des domestiques.

En général, on vise au pratique dans les cours de jeunes filles, comme on fait dans les cours de jeunes gens. L'économie domestique, l'hygiène, la couture, les soins du ménage, la cuisine, — on paraît se modeler sur l'école ménagère de Reims, sur les écoles professionnelles de Paris, — la coupe, l'assemblage, constituent le fonds de l'enseignement.

Mais c'est moins aux cours proprement dits qu'on s'habitue à s'adresser qu'aux réunions du dimanche, cercles de jeunes filles, associations d'anciennes élèves, patronages, etc., où l'on trouve à la fois et l'instruction et la protection. Là est la vraie voie. C'est la tendance qui s'affirme nettement en 1896-1897.

II

Les lectures. — Les bibliothèques.

Sur les cours d'adolescentes et d'adolescents continuent à se greffer les lectures. Elles font partie intégrante de l'enseignement. En général, le dernier quart d'heure de la leçon est consacré à une lecture de prose ou bien de poésie. C'est le régal, la récompense. Et c'est l'amorce aussi, et l'appel.

La lecture aux cours. — Comme l'an dernier, les lectures empruntées aux récits des explorateurs, des géographes plaisent beaucoup. Nansen a été à l'honneur en 1897. L'histoire, par ses côtés anecdotiques, attache les auditeurs. Les récits et nouvelles patriotiques sont fort demandés. La littérature dramatique, par fragments, ne cesse d'obtenir une large audience.

La poésie est très goûtée. Les contemporains : François Coppée, Eugène Manuel, Paul Déroulède, Richepin, dans les parties les plus simples de leur œuvre, sont appréciés au village. Les envois manuscrits de la *Société nationale des conférences populaires*, recopiés à milliers d'exemplaires par les instituteurs, font merveille. C'est, sur feuilles volantes, un recueil toujours rafraîchi de morceaux choisis, tout modernes et vivants.

La lecture publique. — La lecture aux cours, devant les élèves, s'est même élargie et étendue, à la mode anglaise, à la lecture devant des auditoires populaires. C'est à M. Maurice Bouchor que revient l'honneur d'avoir repris, à Paris, les séances qu'en 1848 tinrent les Souvestre, les Olivier, etc. Le public, petits bourgeois et ouvriers confondus, prend un plaisir réel à se laisser bercer à l'harmonie des vers classiques. Corneille, Racine, Molière sont interprétés par le poète et par des professeurs, artistes, écrivains, « lecteurs du peuple ». L'on peut être sûr que l'innovation prospérera. Elle fera une concurrence victorieuse aux inepties licencieuses et grossières débitées devant la foule, qui peut se hausser à l'admiration du beau, pour peu qu'on l'y aide. J'ai vu applaudir *Andromaque* par douze cents personnes qui certes ne l'avaient pas lue. L'auditoire, préparé par une courte causerie explicative, a entendu avec joie les scènes les plus pathétiques, que reliait un commentaire familier. C'est la méthode à suivre.

Les bibliothèques. — Lectures aux cours, lectures publiques ont eu leur contre-coup sur la lecture à domicile, forme de l'éducation populaire qu'il m'a semblé nécessaire de faire entrer dans le cadre du rapport, car elle est une des plus importantes. Il y aurait dommage réel à la négliger.

Partout, en réponse à cette nouvelle question posée dans l'enquête : « Le mouvement des prêts des livres dans les bibliothèques scolaires et populaires s'est-il accru depuis la réorganisation des cours d'adultes ». l'on déclare que les bibliothèques sont très pauvres [1]. Le « sou des adolescents », le « sou des périodiques » pénètrent dans nombre de localités, fournissent livres et revues, — ces dernières très appréciées. — mais ne suffisent pas à alimenter les bibliothèques, où sont tant d'ouvrages lus, relus, démodés. Il y aurait intérêt à envoyer des ouvrages vraiment à la portée des adultes qui, mis en goût par ce qu'ils entendent, ne cessent de réclamer des volumes nouveaux.

Mouvement des prêts. — L'on ne saurait croire, en effet, combien la lecture à haute voix a influé sur la lecture à la maison. L'on peut affirmer qu'il y a eu dans le mouvement des prêts progrès accentué depuis 1895. L'augmentation est très sensible dans les Bouches-du-Rhône, le Rhône, les Basses-Pyrénées (malgré la pauvreté des biblio-

1. Il arrive que les instituteurs transforment leurs bibliothèques privées en bibliothèques publiques.

thèques), la Seine, et notamment dans la première circonscription, la Somme, le Nord, le Loiret. On a lu beaucoup à Trévoux, à Saint-Amand, à Sancerre, à Ajaccio, à Calvi, à Montbrison, à Segré (où il y a eu une augmentation de 85 0/0), à Béthune, à Arras, à Montreuil-sur-Mer, à Saint-Pol, à Fontainebleau, à Toulon, à Aubenas, à Privas, à Semur, à Saint-Gaudens, à Montbrison, à Muret, à Bazas, etc.

En somme, il est demandé à peu près un tiers de livres en plus que l'an dernier. Et l'on peut prévoir que le goût de la lecture ira progressant.

III

Les conférences populaires.

Nombre des conférences. — Les conférences populaires ont accentué le progrès comme les cours et les lectures.

En 1894-1895, il y en avait eu 10,379.

En 1895-1896, 61,476, dont 47,500 environ sans projections et 14,000 avec projections.

En 1896-1897, on monte à 97,313 conférences, dont 49,860 sans projections, 47,453 avec projections. La différence en plus est donc de 35,813.

Les sociétés d'instruction populaire qui s'occupent plus spécialement de préparer et expédier, conférences, appareils et vues, ont fourni une incroyable somme de travail.

La *Ligue française de l'enseignement* a cédé une partie de ses vues au Musée pédagogique pour que les instituteurs bénéficient de l'envoi et de la circulation en franchise. Elle a offert également des vues qu'elle tenait du *Comité Dupleix*. Elle a continué pourtant à prêter des vues à ses adhérents qui, malgré la dépense, d'octobre à avril, en ont emprunté 59,595. Elle en a vendu, au prix de revient, 21,385. Elle a cédé 579 appareils, dans les conditions exceptionnelles de bon marché que lui consentent les fabricants.

La *Société havraise de l'enseignement par l'aspect* a donné, dans la même pensée que la Ligue, la totalité de ses collections, à partir du 9 janvier 1897. La *Société nationale des conférences populaires* a fait preuve de la même générosité, dès octobre 1896, et, de plus, de ses deniers, elle a contribué à assurer le service du départ du dépôt central de la rue Gay-Lussac. Et voici les chiffres des sorties : pour la Société havraise (d'octobre à janvier), 1,200 collections, chaque collection étant de 20 vues ; pour le Musée pédagogique (du 15 octobre au 31 mars), 7,168 collections : soit 8,368 en totalité.

Répartition des conférences entre les départements. — Il n'est pas sans intérêt de se demander, comme l'an dernier, comment se distribuent les 97,313 conférences ou publiques ou réservées aux adultes qui ont été faites cet hiver. Mais il convient de tenir compte, dans l'appréciation

des résultats, des mêmes facteurs qui si souvent entravent ou bien assurent l'expansion des cours d'adultes.

Les trois académies où il y a eu le plus de conférences sont :

L'académie de Lille (5 départements), avec 14,684 conférences (13,218 en 1895-1896); l'académie de Dijon (5 départements), 7,641 (6,526 en 1895-1896); l'académie de Nancy (3 départements), 9,255 (4,181 en 1895-1896). Comme celle-ci ne contient que trois départements et que les deux précédentes en contiennent cinq, elle aurait en réalité la première place dans la comparaison.

L'académie de Paris (Paris excepté, qui fournirait un appoint considérable si l'on pouvait totaliser toutes les conférences faites par les sociétés d'instruction, associations, patronages, etc.) fournit un chiffre de 13,766 conférences au lieu de 8,726 en 1895-1896.

Les départements où les conférences ont été le plus en honneur sont :

Nord, 10,376; Meuse, 4,165; Seine-et-Oise, 3,123; Somme, 2,978; Yonne, 2,909; Haute-Saône, 2,405; Basses-Pyrénées, 2,293; Aisne, 2,220; Oise, 2,195; Manche, 2,137; Pas-de-Calais, 2,129; Loiret, 2,085; Haute-Garonne, 2,024; Ain, 2,176.

Les circonscriptions d'enseignement primaire où il y a le plus de conférences sont :

Nord, 6e circonscription, 3,901; 10e circonscription, 2,020; 1re circonscription, 1,793; 2e circonscription, 543; 9e circonscription, 522. — Vesoul, 1,045. — Sarthe, circonscription de Sillé, 618. — Havre, 773. — Corbeil, 683. — 3e circonscription des Deux-Sèvres, 888. — Belley, 1,079. — Nantua, 717. — Beaune, 1,350. — Rhône, 3e circonscription, 675. — Bourganeuf, 780. — Montpellier-Ouest, 537. — 1re circonscription de Langres, 509. — 1re circonscription de Reims, 530. — Nancy-Sud-Est, 923. — Bar-le-Duc, 577. — Commercy, 509. — Saint-Mihiel, 579. — Montmédy, 1,653. — Verdun, 847. — 1re circonscription de Beauvais, 640; 2e circonscription de Beauvais, 507. — Senlis, 504. — Arras, 1re circonscription, 511. — 1re circonscription de Pau, 692. — Péronne, 565. — Tonnerre, 582. — Orléans, 2e circonscription, 648. — Pithiviers, 637. — Manche, 2e circonscription, 1,275. — Montmorillon, 507.

Dans quelques départements, il y a encore un effort à faire. Voici ceux où il y a eu moins de cinq cents conférences :

Vendée, 496; Orne, 492; Corrèze, 491; Côtes-du-Nord, 485; Ardennes, 480; Aude, 468; Pyrénées-Orientales, 462; Tarn-et-Garonne, 460; Vaucluse, 450; Bouches-du-Rhône, 439; Haute-Vienne, 437; Puy-de-Dôme, 435; Allier, 424; Ardèche, 415; Gers, 384; Var, 368; Nièvre, 360; Indre, 340; Alger, 339; Tarn, 332; Hautes-Alpes, 319; Ille-et-Vilaine, 309; Lozère, 213; Haute-Savoie, 194; Constantine, 138; Oran, 65.

Les sujets des conférences. — Comme on le voit, les conférences qui ont fait revivre les cours, qui ont ramené les élèves à l'école du soir, sont réclamées, applaudies partout. Lues, commentées, ou bien déve-

loppées d'abondance, elles attirent des auditoires de plus en plus nombreux. Elles font l'éducation du peuple comme les cours font l'éducation des adolescents. Elles élargissent le cercle de l'enseignement post-scolaire.

Elles continuent à exercer un attrait qui devient général quand elles sont accompagnées de projections. Et l'on remarquera que, grâce à la diffusion des « lanternes magiques », que l'on peut acquérir à assez bas prix, les conférences illustrées sont en 1896-1897 aussi nombreuses que les conférences simplement parlées. Elles sont, au village, aux faubourgs, une distraction attendue, désirée, sollicitée.

Réponse à une objection. — L'on s'est plaint, de-ci de-là, qu'elles n'allaient pas sans un certain fracas de réclame, qu'elles étaient précédées ou suivies de trop de notes dans les journaux, qu'elles attiraient trop l'attention sur l'orateur. L'on peut répondre que ce genre de publicité n'est nuisible ni à la presse, ni à l'école, que l'on ne saurait marchander au conférencier sa seule récompense : un remerciement, qui est de simple politesse, et l'approbation, l'estime de ses concitoyens. Qu'importe qu'il soit fait quelque bruit autour des conférences, si elles rendent service à qui les entend, si elles font quelque bien en dissipant des erreurs, en combattant des préjugés, en enseignant à la foule un autre chemin que celui du cabaret?

Tendances nouvelles. — Et c'est précisément la tâche qu'elles s'assignent de plus en plus. A mesure que les conférenciers sont plus sûrs d'eux-mêmes, plus maîtres de leurs auditoires, qu'ils se pénètrent davantage de l'importance de leur rôle, ils prennent avec plus de méthode et de précision la défense des causes et des intérêts dont le succès est le plus étroitement attaché à la prospérité du pays.

On ne saurait croire combien de conférences ont été données sur la colonisation, sur Madagascar, le Tonkin, et ont fait connaître nos possessions extérieures aux paysans. Le *Comité Dupleix* y a aidé par des vues auxquelles correspondaient des conférences toutes rédigées, et il annonce l'intention de continuer. Et le *Syndicat des explorateurs français* est à la veille de l'imiter. C'est par milliers aussi que les conférences et causeries sur l'alcoolisme ont eu lieu. L'appel adressé par le Ministère de l'instruction publique a été entendu. Le fléau est combattu de tous côtés par des médecins, des hygiénistes qui luttent à côté de l'instituteur.

Les sujets qui n'ont cessé d'être très demandés sont relatifs à la Russie, à la Grèce, à la Turquie, à l'actualité historique. Mais les conférenciers se sont gardés de verser dans la politique. Ils se sont tenus sur le terrain purement scientifique, sans jamais dévier de la voie qu'ils s'étaient tracée. On ne saurait trop les louer de leur ferme bon sens et de leur prudence.

(A suivre.)

UN MOIS

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Août-septembre 1896.)

(Suite)

X. — *Traitements.*

Le traitement des instituteurs et des institutrices du grand-duché se compose de quatre éléments.

1° Le premier élément est un traitement fixe variant avec le *degré* et avec la *classe* de l'école.

Le *degré* d'une école d'une commune importante dépend de l'âge des enfants qui la fréquentent : l'école du premier degré reçoit, par exemple, les enfants de dix à douze ans, celle du 2e degré reçoit les enfants de huit à dix ans, celle du 3e degré reçoit ceux de six à huit ans. La *classe* d'une école dépend du nombre des écoles du ressort scolaire; les communes du grand-duché sont divisées en six classes : la 1re classe comprend les communes ayant 6 écoles et plus; la 2e classe, les chefs-lieux de canton, les communes possédant une école primaire supérieure; la 3e classe, les communes ayant 4 ou 5 écoles; la 4e classe, les communes comptant 3 écoles; la 5e classe, les communes qui possèdent 2 écoles; la 6e et dernière classe, les communes avec une seule école mixte. Un projet de loi prévoit la suppression de la 6e classe, car les écoles mixtes ne diffèrent réellement pas des écoles spéciales de 5e classe : les unes et les autres reçoivent les enfants de six à douze ans et comptent six années d'études.

Voici les traitements correspondants à chacun des degrés et des classes :

	INSTITUTEURS		INSTITUTRICES	
CLASSES	Premier degré	Dernier degré	Premier degré	Dernier degré
—	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Sixième.	700	700	600	600
Cinquième . . .	800	800	675	675
Quatrième . . .	900	700	750	600
Troisième. . . .	1,000	800	825	675
Deuxième. . . .	1,200	900	975	750
Première	1,500	1,000	1,200	825

OBSERVATIONS. — *a)* Lorsqu'il y a plus de deux degrés, les traitements intermédiaires accusent des augmentations égales; — *b)* dans les écoles de la 6e et de la 5e classe, il n'y a nécessairement qu'un degré; — *c)* les fonctionnaires de la ville de Luxembourg jouissent de traitements spéciaux.

2° Vient ensuite une rétribution annuelle fixée à 9 francs pour tout enfant susceptible de fréquenter l'école au-dessus du nombre de 40.

3° Au traitement fixe s'ajoute un supplément de traitement dépendant du nombre d'années de services et fixé à 100 francs au bout de cinq ans, à 200 francs au bout de dix ans, à 300 francs au bout de quinze ans et à 400 francs au bout de vingt-cinq ans pour les instituteurs, et à 60 francs, à 120 francs, à 180 francs et à 240 francs pour les institutrices dans les mêmes conditions.

Le projet de loi déjà mentionné propose l'intercalation, après vingt ans de services, d'un nouveau supplément de 100 francs en faveur des instituteurs et de 60 francs en faveur des institutrices.

4° Enfin il est alloué une prime annuelle de 50 francs pour le brevet de troisième rang, de 100 francs pour celui de deuxième rang et de 150 francs pour celui de premier rang.

Le traitement minimum des institutrices religieuses est invariablement fixé à 600 francs pour la première et à 500 francs pour chacune des autres exerçant dans la même localité, plus le logement avec mobilier et la rétribution pour les enfants d'âge non scolaire.

Tous ces chiffres sont des chiffres minima que les communes peuvent dépasser et dépassent généralement.

Mettons en relief un premier point, c'est que, dans le Luxembourg plus encore qu'en France, on n'admet pas l'égalité de traitement entre l'instituteur et l'institutrice, même dans les débuts; cela s'explique d'autant plus facilement que l'institutrice, toujours célibataire, n'a pas les mêmes charges de famille que l'instituteur; le même principe est appliqué aux religieuses, moins bien rétribuées que les institutrices laïques, surtout lorsqu'elles sont réunies.

Examinons maintenant les différents éléments de ces traitements.

1° Nous ne comprenons pas bien pourquoi les instituteurs placés à la tête d'une école du premier degré, dirigeant des enfants de dix à douze ans, reçoivent un traitement supérieur à celui de leurs collègues qui enseignent dans la même localité à des enfants plus

jeunes : il n'est nullement démontré qu'il faille aux premiers plus de patience, plus d'aptitude, plus de savoir pédagogique qu'aux seconds; le contraire ne serait-il pas l'expression de la vérité? En France, nous procédons presque de même, mais pour une raison différente: c'est que les directeurs sont responsables de la marche générale de l'établissement et chargés de former leurs collègues plus jeunes. Dans certaines grandes villes françaises, ce sont les débutants qui sont placés dans les classes les plus élevées et qui passent dans les classes inférieures lorsqu'ils sont plus expérimentés : les résultats sont excellents, et la mesure devrait être généralisée. Ce qui manque, en effet, aux jeunes maîtres sortant de l'école normale, ce n'est ni la science proprement dite, ni la bonne volonté, c'est la psychologie de l'enfant, l'initiative, le savoir-faire pédagogique, en un mot l'expérience.

Allons plus loin : n'est-il pas plus difficile d'obtenir des résultats dans une école mixte, avec un effectif souvent élevé, comptant nécessairement trois divisions au moins, que dans une école spéciale dont les élèves sont de forces plus égales, où il n'y a quelquefois qu'une division? Cependant toutes les écoles mixtes appartiennent à la sixième classe.

Sur quel principe repose la division des écoles en *classes*? Sur le nombre des écoles ou sur le chiffre de la population du ressort scolaire ; c'est ainsi qu'on a procédé en France pour fixer les indemnités de résidence. On croit généralement qu'à cause des droits d'entrée le prix des denrées alimentaires augmente avec le chiffre de la population comme les loyers : cette supposition est loin d'être conforme à la réalité, car presque toujours les communes voisines d'une ville s'y approvisionnent; nous pourrions parler des avantages très divers que présentent les grandes agglomérations, notamment pour l'instruction des enfants dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Dans le grand-duché, ce classement est le seul moyen d'accorder de l'avancement au mérite, indépendamment des titres de capacité et des années de services qui sont quelquefois trop absolus.

2° Voici une excellente mesure qui tient compte à l'instituteur de son travail, qui établit une différence bien légitime entre le maître de 60 élèves et celui de 15, par exemple. Nous agissions de même en France avant la loi de 1881 sur la gratuité, alors que le traite-

ment éventuel existait. D'autre part, les communes n'ont plus grand avantage à conserver des classes dont l'effectif est sensiblement supérieur au chiffre normal de 40 élèves, lorsque la loi les oblige à payer un supplément de 9 francs pour chaque élève dépassant cet effectif.

3° Rien à dire sur les suppléments de traitements accordés après cinq, dix, quinze et vingt-cinq années de services : c'est notre avancement à l'ancienneté.

4° Une prime annuelle est accordée à chacun des brevets autres que celui de quatrième rang : voilà un excellent moyen d'encourager le travail personnel continué. Cet avantage existait autrefois en France en faveur du brevet supérieur (loi du 19 juillet 1875). Il n'a pas été maintenu dans les dernières lois de 1889 et de 1893, et c'est regrettable.

Tous ces éléments réunis forment des traitements allant de 500 francs, pour les institutrices religieuses, à 2,800 francs pour les instituteurs exerçant en dehors de la ville de Luxembourg, et donnent les moyennes suivantes, non compris le logement, composé ordinairement de quatre pièces, ou l'indemnité représentative :

FONCTIONNAIRES	1890-91	1891-92	1892-93	1893-94	1894-95
Instituteurs . . .	1,126	1,142	1,121	1,192	1,227
Institutrices . . .	880	899	895	944	961
Religieuses. . . .	562	562	562	561	566

Les instituteurs étant rarement chantres ou secrétaires de mairie ne peuvent guère compter sur des allocations de ce chef; mais si les traitements sont sensiblement inférieurs à ceux des instituteurs français, la vie est beaucoup plus facile dans le grand-duché. D'autre part, le projet de loi dont nous avons parlé sera certainement voté dans la prochaine session; il améliorera la situation du plus grand nombre.

XI. — *Pensions de retraite.*

Les lois des 16 janvier et 11 décembre 1863 sur les pensions civiles et sur les pensions du corps enseignant des écoles primaires ont beaucoup de points communs avec notre loi du 9 juin 1853 sur le même objet; signalons simplement les différences.

L'instituteur a droit à la pension;

1° Après trente ans de services rétribués par l'État, s'il a soixante ans d'âge;

2° Après vingt ans de services dans les mêmes conditions, s'il a soixante-dix ans d'âge;

3° Après dix ans de services, s'il est reconnu hors d'état de continuer ses fonctions par suite d'infirmités.

Les pensions d'instituteurs sont liquidées à raison, pour chaque année de services, d'un soixantième de la moyenne des traitements dont l'ayant-droit a joui pendant les cinq dernières années, sans pouvoir dépasser les deux tiers de cette moyenne. *L'instituteur prend nécessairement sa retraite à soixante-cinq ans.*

La retenue annuelle est de *trois pour cent*; elle est augmentée de un pour cent pour les instituteurs qui se marient ou se remarient après quarante ans d'âge et de deux pour cent pour ceux qui se marient ou se remarient après cinquante ans d'âge. *La retenue du premier douzième du traitement ou de toute augmentation de traitement*, si discutée en France, *n'existe pas.*

La loi du 6 juin 1874 a décidé que l'institutrice laïque a droit à la pension après vingt-cinq ans de services, si elle a cinquante ans d'âge, que cette pension est liquidée, à raison d'un cinquantième du traitement moyen, pour chaque année de services, et que la retenue annuelle n'est que de un et demi pour cent.

La même loi ordonne que *les communes verseront deux pour cent des traitements des instituteurs et des institutrices laïques ou religieuses.*

Les institutrices religieuses ne subissent pas de retenue et n'ont pas droit à une pension; néanmoins les communes versent dans les caisses de l'État deux pour cent de leurs traitements comme pour les institutrices laïques.

Les veuves ont droit au tiers de la pension de leur mari après trois ans de mariage.

L'administration luxembourgeoise se montre très large pour l'admission à la retraite proportionnelle des instituteurs et des institutrices malades après dix ans de services. Nous avons fait de même en France pour rajeunir le personnel de 1881; mais aujourd'hui les fonds nous manquent. Tel n'est point le cas du grand-duché, dont la situation financière est très prospère:

c'est que 400 soldats volontaires lui suffisent pour assurer l'ordre et n'entraînent qu'une dépense annuelle de 600,000 francs.

En résumé, la loi luxembourgeoise place les instituteurs dans notre « service sédentaire » et les institutrices dans notre « service actif », mais exige des retenues moins onéreuses pour les intéressés, puisque les communes en versent près de la moitié et qu'il n'est point question du premier douzième.

M. l'inspecteur principal me faisait remarquer, avec beaucoup de raison, que le traitement soumis à retenue devrait être augmenté de la valeur locative du logement de l'instituteur, puisque ce logement obligatoire fait réellement partie du traitement : c'est un supplément qui n'a rien ni d'aléatoire ni de facultatif.

XII. — *Livres classiques.*

Dans sa circulaire du 7 octobre 1880, M. le ministre de l'instruction publique s'exprime de la manière suivante sur cette question importante : « Il y a deux manières d'arriver, en ce qui concerne les livres scolaires, à l'unité de règle : la voie de l'autorité et la voie de la liberté. Un seul manuel officiel pour chaque matière ou un petit nombre d'ouvrages choisis, approuvés par l'autorité centrale et distribués d'office, à l'exclusion de tous les autres, dans les écoles publiques : voilà le premier système, qui semble de beaucoup le plus simple et le plus rapide. Le second système est plus libéral : c'est au personnel enseignant lui-même que l'on confie l'examen et le choix des livres que la libre concurrence des éditeurs met au jour incessamment, le laissant libre de modifier, d'augmenter, de reviser le catalogue, selon les progrès de la librairie scolaire. C'est à cette seconde solution que, d'accord avec mon administration, le Conseil supérieur a, sans hésiter, donné la préférence. »

Cette solution libérale présente certainement des avantages, mais aussi des inconvénients. Consultons la liste des livres adoptés dans certains départements, et nous constaterons qu'elle s'allonge chaque année, qu'elle est constituée, pour chaque matière, par la simple juxtaposition des catalogues presque entiers des différentes librairies classiques très libérales en spécimens. Y a-t-il véritablement choix? Un ouvrage nouveau est inscrit sur la

demande d'un seul instituteur, favorablement accueillie, souvent sans rapport écrit, par ses collègues qui n'ont pas de raison de s'opposer à cette inscription : elle ne les engage en aucune façon, pas même l'auteur de la proposition. La commission plénière, composée de l'inspecteur d'académie, président, du personnel de l'inspection primaire et des deux écoles normales, revise cette liste, mais on lui conteste le droit d'addition ou de radiation ; elle ne peut que demander un nouvel examen à la conférence cantonale. Véritablement, c'est une commission bien nombreuse pour une si mince besogne!

L'abus est certain aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire : M. le ministre le signale, les familles, les Conseils d'arrondissement et les Conseils généraux protestent. Tout cela sans grand profit pour l'enseignement; au contraire, les enfants perdent l'avantage indiscutable pour l'enseignement élémentaire d'étudier dans le même livre, que l'on connaît bien, dont on sait se servir. N'est-ce point là une des causes de la crise dont se plaignent les éditeurs et les libraires, qui ne vendent qu'une ou deux éditions du même ouvrage? La dépense annuelle par élève n'est certainement pas inférieure à 15 francs; pour la restreindre on fournit gratuitement les ouvrages aux enfants indigents, mais on les leur prête seulement: sortis de l'école, ils n'ont pas de livres à leur disposition; ce sont des maçons sans truelle et sans marteau.

La première solution indiquée par M. le ministre est en vigueur dans le grand-duché, et l'administration m'a déclaré en être très satisfaite. « La Commission d'instruction approuve les livres qui doivent servir à l'enseignement primaire, aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques. » (Loi organique, art. 27, 76 et 102). « Les frais résultant de l'examen des livres qui sont soumis à l'approbation de la Commission d'instruction resteront à la charge des auteurs ou des éditeurs. » (Décision du 19 juin 1878.) « La Commission d'instruction n'approuvera plus aucun ouvrage en manuscrit. » (Décision du 28 septembre 1882.) « Il sera publié un catalogue officiel des livres à l'usage des écoles primaires. L'auteur ou l'éditeur qui demandera l'inscription à ce catalogue d'un livre quelconque en remettra trois exemplaires au moins au secrétariat de la Commission d'in-

struction, et déposera en même temps une somme à fixer par le comité permanent pour servir au paiement des frais résultant de l'examen du livre. Les exemplaires déposés resteront la propriété de la Commission d'instruction. Chaque livre sera examiné par une commission spéciale composée de deux membres au moins, nommés par le Comité permanent. Cette commission fera un rapport par écrit à la Commission d'instruction, qui décidera par un vote spécial si le livre sera inscrit ou non au catalogue officiel. » (Décision du 24 juillet 1883.) Il y a véritablement examen et choix.

Le nombre des ouvrages adoptés pour chaque matière du programme est peu considérable, et l'on comprend qu'en présence des conditions exigées les auteurs et les éditeurs sont très circonspects. Aussi les livres classiques en usage ont été le plus souvent écrits sur la demande d'une commission spéciale, d'après un plan et des directions donnés par elle, avec une subvention du gouvernement : ils offrent toute garantie, témoin les deux manuels qui viennent de paraître pour les cours d'adultes de garçons et de jeunes filles. Souvent il n'y a qu'un livre pour chaque matière dans une circonscription ; les directions pédagogiques de l'inspecteur primaire en sont plus précises. Ajoutons que le rôle du livre dans l'enseignement est plus grand qu'en France, où l'on demande beaucoup, peut-être trop, à la parole du maître ; où quelquefois le livre disparaît complètement ; où les résumés dictés aux élèves d'après le carnet de préparation tiennent beaucoup de place et demandent beaucoup de temps, sans être supérieurs à ceux de nos bons livres classiques, qui sont nombreux. Après le « tout par le livre », nous essayons du « tout par le maître » : ce sont deux excès également condamnables, avec cette différence que le second prépare peu à l'effort, au travail personnel après l'école.

XIII. — *Bibliothèques.*

Voici un point faible dans le grand-duché : de création récente (1889), les bibliothèques pour les adultes sont peu nombreuses, elles possèdent peu de livres, les lecteurs sont rares. On semble craindre la lecture pour la jeunesse, même à l'école normale où les élèves ne peuvent lire un ouvrage « sans l'autorisation préalable

du directeur et de l'aumônier ». Jules Verne est proscrit du catalogue des livres mis à la disposition des adultes, comme pouvant leur fausser l'imagination. Les livres d'agriculture tiennent une large place, trop large peut-être; car, pour retenir les lecteurs, la bibliothèque doit être variée, instructive et récréative. Avec raison, M. l'inspecteur principal regrette « que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les voyages, les découvertes, les métiers, l'industrie, l'hygiène, etc., n'y figurent guère ». Il peut facilement être porté remède à ces lacunes, puisque tous les volumes sont fournis par l'État — une seule commune a voté, en 1894-1895, un crédit de 30 francs pour achat de livres —; mais peut-être le clergé fera-t-il quelque opposition dans la Commission et le Comité d'instruction. Je ne trouve pas trace de prêts aux enfants d'âge scolaire; pourquoi cette exclusion? Il me semble que ce serait un excellent moyen d'occuper leurs loisirs lorsqu'ils gardent, le matin et le soir, les animaux dans les pâturages, que de leur donner l'habitude de lire. Devenus adultes, ils continueraient à lire et acquerraient, avec quelques directions de l'instituteur, des connaissances qui, pour n'être pas absolument classiques, n'en sont pas moins utiles. Dans le grand-duché, la lecture est d'autant plus nécessaire que c'est le meilleur moyen de se perfectionner dans la connaissance de la langue française; c'est presque le seul, puisque cette langue, sérieusement étudiée à l'école, mais surtout d'une façon théorique, n'est presque point parlée en dehors de la classe.

Une bibliothèque, comptant plus de 2,500 volumes, allemands et français, administrée par le Comité d'instruction à Luxembourg, est mise à la disposition des instituteurs et des institutrices. Le catalogue en est publié chaque année dans le *Schulbote*, journal adressé à tous les membres de l'enseignement primaire : tous les livres qu'il contient sont des ouvrages sérieux, on n'y rencontre presque pas de romans. Le nombre des prêts est peu considérable, quoique le service soit fait gratuitement par l'administration des postes.

(La fin prochainement.)

F. Mutelet,
Directeur de l'école normale d'instituteurs de Beauvais.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

I

Sainte-Beuve a dit du salon de Mme Geoffrin qu'il fut « une des institutions du XVIIIe siècle ». De cette opinion, que le grand critique n'exprimait peut-être pas sans un demi-sourire, M. Pierre de Ségur semble avoir cru qu'il ne fallait rien rabattre; et il vient de publier sur Mme Geoffrin, sa famille, les habitués de sa maison, en un mot sur « *le royaume de la rue Saint-Honoré* », un volume de 500 pages, quelque chose comme une thèse de doctorat.

Assurément la figure de Mme Geoffrin est intéressante et vaut qu'on l'étudie de près. On ne peut songer sans étonnement que cette femme très bourgeoise d'origine et d'éducation a su, pendant trente années, grouper autour d'elle les philosophes, les lettrés, les artistes de son temps ; que tous ceux qui avaient un nom en Europe briguaient l'honneur d'être reçus dans sa maison ; qu'elle correspondit avec la grande Catherine, avec Gustave III; que le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, l'appelait « maman », la fit venir à sa cour où il la traita en souveraine. Tout cela, il est bien vrai, donne envie de la connaître par le menu.

Disons d'abord que le livre de M. de Ségur satisfait amplement à ce désir.

Grâce à des papiers inédits, dont il a eu communication, il a pu nous apporter des renseignements neufs sur la jeunesse de Mme Geoffrin, qui jusqu'ici était restée mal connue. Marie-Thérèse Rodet, née en 1699, perdit sa mère de bonne heure et fut élevée par sa grand'mère, personne de mérite, d'esprit original et qui était si fort convaincue de l'inutilité de la science pour les femmes qu'elle ne donna jamais à sa petite-fille d'autres maîtres qu'un maître à chanter. Avec une figure avenante, l'enfant avait un cœur charitable et une très fervente dévotion; lorsqu'elle se rendait à l'église Saint-Roch, « en cornette plate, en légère siamoise, jolie comme un ange, joignant, aux pieds des autels, les

deux plus belles menottes du monde », elle édifiait et charmait les fidèles de sa paroisse. Un riche bourgeois, M. Geoffrin, sentit si bien ce charme que, malgré ses quarante-huit ans sonnés, il demanda cette fillette en mariage; et il l'épousa le 14 juillet 1713. Bien que l'épousée vînt à peine d'atteindre sa quatorzième année, elle se montra une ménagère sérieuse et habile, tenant régulièrement ses comptes, ne faisant pas un sou de dettes, sachant garder ses domestiques, très modeste en son ajustement et veillant avec une affection attentive sur les enfants, une fille et un fils, qui lui vinrent peu après son mariage. Jusqu'à trente ans elle mena ainsi une existence obscure, unie, sans intrigue, sans roman, sans aventure. Et cela même est piquant que l'inédit n'ait fourni à M. de Ségur aucune révélation piquante; il n'y a pas, je crois, beaucoup de femmes, entre les illustres du XVIIIe siècle, dont la jeunesse ait été aussi constamment régulière et de tout point irréprochable.

Comment, après dix-sept ans, la félicité bourgeoise de M. Geoffrin se trouva dérangée, c'est encore un point que M. de Ségur éclaire mieux qu'on n'avait fait jusqu'à présent. L'hôtel qu'habitait le ménage Geoffrin était proche du petit appartement qu'occupait Mme de Tencin non loin du cul-de-sac de l'Oratoire. Mme de Tencin, se sentant vieillir, craignit de voir s'éloigner d'elle les gens de lettres qui formaient son entourage; maladive, presque pauvre, elle pensa que ses réunions perdraient tout attrait, si quelque jeune et aimable visage ne venait les animer. Elle fit des avances à sa voisine qu'elle savait spirituelle; très vite Mme Geoffrin fut goûtée des hôtes de la « ménagerie », et, de sa part, elle trouva cette compagnie, où l'on voyait Fontenelle, Lamothe, Saurin, Mairan, Montesquieu, « bien plus divertissante que celle des dévots de sa paroisse »; insensiblement elle l'attira chez elle et fonda ses dîners du mercredi. Cela n'alla pas sans surprise et sans mécontentement de la part de M. Geoffrin; il s'était si bien habitué à vivre portes closes! Un peu serré, très dévot, il lui déplaisait de faire de la dépense pour des gens dont les libres propos choquaient parfois ses oreilles. Il y eut des scènes de ménage. Mais Mme Geoffrin tint tête à son mari « avec tant de constance et même de violence que, comme au bout du compte il aimait la paix plus que toute autre chose », le bonhomme finit par se résigner. Il

assistait muet, inattentif, comme étranger, aux dîners que donnait sa femme; mais il avait passé sa matinée à régler la dépense, à ordonner le repas, à en dresser le menu.

A ces détails sur les origines de Mme Geoffrin, sur les débuts de son salon se bornent les nouveautés du livre de M. de Ségur. A partir de ce moment, 1740 environ, la figure de la « reine de la rue Saint-Honoré » est éclairée de la pleine lumière du siècle, et le nouvel historien de Mme Geoffrin ne fait plus guère dès lors que réunir les traits qu'on peut trouver dans les mémoires, correspondances et brochures du temps, chez Grimm, Mme d'Épinay, l'abbé Galiani, Thomas, l'abbé Morellet, d'Alembert, Marmontel. Il s'en faut bien que ce travail soit fastidieux; mais tout de même je me demande si M. de Ségur ne l'a pas un peu plus étendu que ne le demandaient la curiosité et le goût.

Lorsque Mme Geoffrin alla visiter le roi de Pologne, elle lui promit de lui envoyer son portrait en pied peint par Nattier. De retour à Paris, elle se ravisa et écrivit au roi ce joli billet : « Il faut que je fasse un petit conte à Votre Majesté. Nous avions ici un libertin bel esprit, nommé Desbarreaux, qui, par parenthèse, a fait un beau sonnet quand il fut converti. Avant de l'être, il imagina de manger une omelette au lard, un vendredi saint, avec des libertins de ses amis. Pendant qu'ils mangeaient l'omelette, il survint un orage et un grand coup de tonnerre. Desbarreaux fut abasourdi ; il ouvrit la fenêtre et, en jetant l'omelette, il dit : « Voilà bien du bruit pour une omelette au lard ». Quand on verrait mon grand et beau portrait à votre cour, y tenant beaucoup de place, on dirait: Voilà bien du bruit pour une omelette au lard. — Et je serais l'omelette au lard! »

Et quand je songe qu'en vérité Mme Geoffrin n'a pas fait autre chose que grouper et rapprocher des hommes de talent, que son action s'est bornée à les assister dans les difficultés de la vie matérielle, à leur donner des conseils de tenue, de prudence pratique (tous mérites que je trouve d'ailleurs fort louables), mais qu'elle n'a jamais inspiré une œuvre à personne, qu'elle lisait à peine les ouvrages dont on parlait chez elle, qu'elle-même n'a jamais écrit que quelques lettres agréables, que ses mots les plus cités ne vont pas au delà du sens commun relevé d'esprit, il me semble qu'elle faisait preuve de goût et de juste connaissance de sa valeur

en se refusant à laisser figurer son portrait en pied dans le palais d'un roi. Je doute si un croquis rapide, familier et expressif, comme celui que Sainte-Beuve a tracé d'elle, n'était pas plus propre à la contenter, si, avec ces proportions modestes, son image n'a pas plus de chances de plaire à la postérité, et ce doute je ne peux me tenir d'en faire part à M. de Ségur.

Il faut, au reste, me hâter de dire que ce gros volume n'est pas tout entier consacré à Mme Geoffrin et à ses familiers; sur les vingt chapitres dont il se compose, cinq (VII, VIII, IX, X, XX) retracent la vie et le caractère de la fille de Mme Geoffrin, Mme de la Ferté-Imbault. Quand cette dame mourut, sans descendance directe, en 1791, elle désigna pour héritier d'une partie de ses biens Louis d'Estampes, marquis de Mauny, neveu de son mari, et lui laissa ses papiers personnels et ceux de sa mère, qui furent versés aux archives de la famille d'Estampes. C'est la source où M. de Ségur a puisé, et par là il s'est sans doute cru obligé à de la reconnaissance envers Mme de la Ferté-Imbault. Je ne vois pas en effet d'autre motif qui ait pu l'engager à nous parler durant 100 pages d'une personne que la postérité avait ignorée jusqu'ici sans aucun dommage. Est-il utile de la connaître pour mieux juger la conduite et le caractère de Mme Geoffrin? En aucune façon : la fille et la mère, bien qu'elles aient longtemps habité sous le même toit, ont vécu chacune à leur manière, absolument indépendantes l'une de l'autre, indifférentes l'une à l'autre; elles ne se rapprochèrent que lorsque Mme Geoffrin, malade et très vieille, n'était presque plus de ce monde. Y a-t-il dans la vie, dans le caractère de Mme de la Ferté-Imbault quelque chose par où elle puisse nous intéresser elle-même? Je rends très volontiers hommage à son irréprochable vertu et à sa sincère dévotion; mais, cela accordé, je ne vois en elle qu'une femme qui fut plutôt excentrique qu'originale, plutôt bizarre que spirituelle, un peu folle, pour tout dire, et même parfois un peu sotte. Qu'on en juge : entre tous ses amis, celui qu'elle préfère, c'est Maurepas; entre Louis XV et Marie Leszczinska, c'est au roi que vont ses sympathies; très hostile aux Encyclopédistes, elle imagine, pour les combattre, d'entreprendre une immense compilation où elle entasse des extraits de Socrate et de Confucius, de Montaigne et de Zoroastre, de Rabelais et de saint Thomas

d'Aquin! contre eux encore elle dresse une autre machine de guerre, la société des Lanturelus! Et en lisant les pages où M. de Ségur nous entretient de cette *marquise Carillon*, comme on l'appelait en son temps, je ne pouvais penser d'elle rien autre chose sinon que sa mère l'avait bien jugée, lorsqu'elle disait : « Quand je considère ma fille, je suis étonnée comme une poule qui a couvé un œuf de cane ».

A mon sens, M. de Ségur aurait donc pu, sans nous faire trop de tort, supprimer ces chapitres sur Mme de la Ferté-Imbault, qui ont d'ailleurs l'inconvénient de s'intercaler de façon assez gauche dans l'étude du personnage principal.

Mais n'y aurait-il pas là un secret dessein? peut-être a-t-on voulu, sans nous en avertir, nous indiquer la solution d'un problème qu'on ne peut guère se dispenser de se poser, lorsqu'il s'agit de Mme Geoffrin. On s'étonne qu'elle ait pu fonder un salon qui a eu tant de durée et d'éclat; mais enfin l'on sait comment elle s'y prit pour y réussir. Ce qu'on ne sait pas, c'est pourquoi l'idée lui en vint. Songez qu'elle avait passé la trentaine, quand elle fit la connaissance de Mme de Tencin :

J'avais trente ans passés, quand cela m'arriva.

Songez que, jusqu'à cet âge, elle a vécu de telle façon que rien ne peut faire croire qu'elle soit lasse de son horizon bourgeois. Devient-elle galante à ce moment? Point; personne n'a élevé l'ombre d'un doute sur sa vertu. Coquette? Nullement; de très bonne heure elle s'habille comme une vieille femme. Ambitieuse? Elle eut, à vrai dire, son accès de mégalomanie, quand son « fils adoptif » fut élevé au trône de Pologne; mais cela vint bien plus tard et ne dura qu'un instant. Dévote dans sa première jeunesse, vers la trentaine, se convertit-elle à la philosophie? On ne peut guère douter qu'à ce moment sa dévotion se soit attiédie, mais elle ne fut jamais gagnée par l'esprit de prosélytisme des encyclopédistes, et, si elle donna un jour une forte somme pour sauver l'Encyclopédie menacée de disparaître faute de fonds, ce fut, je crois, bien plus par intérêt pour les ouvriers que pour l'œuvre elle-même. Alors, quoi? — Je remarque que le salon de Mme Geoffrin se constitue entre les années 1735 et 1740, que Mme de la Ferté-Imbault, veuve en 1737, vient alors

habiter la maison de sa mère pour mettre sa réputation à l'abri de toute atteinte; et je suis tenté de croire que rien n'engagea plus Mme Geoffrin à former un cercle autour d'elle que la crainte de subir, sans défense, la société d'une fille dont elle différait si fort.

Mais je ne veux pas contrister M. de Ségur en poussant cette hypothèse. Il a été un peu grisé par le plaisir de manier des papiers inédits et disposé à trop de complaisance pour Mme de la Ferté-Imbault qui lui procurait ce plaisir. La faute est vénielle, et bien d'autres l'ont commise avant lui.

En somme, quoiqu'on puisse lui reprocher une composition un peu incertaine et une allure un peu lente, quoique certains développements aient une étendue exagérée, quoiqu'il soit écrit d'une plume parfois négligente, dans une forme trop peu dépouillée, ce livre n'est pas sans mérite. De la conscience dans l'examen des faits; des jugements modérés; peu de relief, mais pas d'exagération passionnée. On ne saurait dire que c'est une œuvre faite de main d'ouvrier; mais on doit de l'estime à cette étude patiemment élaborée par un amateur diligent.

II

Jusqu'à M. de Ségur, on n'avait guère écrit sur Mme Geoffrin que des brochures ou des articles, et peut-être la vie si unie qu'elle mena, l'influence restreinte, à tout prendre, qu'elle a exercée, ne demandaient pas davantage. Beaumarchais, lui, a empli la seconde moitié du XVIIIe siècle du bruit de ses procès, de ses succès et de ses chutes dans le monde et au théâtre, de ses intrigues et de ses aventures. On conçoit donc qu'il ait fourni une ample matière aux historiens de la littérature et des mœurs. Tant qu'il vécut, il fut, comme il l'a dit, « ballotté au scrutin de l'opinion publique » ; après sa mort, la postérité a repris le procès de sa réputation. On a eu la minutieuse enquête de M. de Loménie; M. Bettelheim a plaidé contre avec une sévérité un peu lourde; M. Lintilhac a plaidé pour avec une vivacité chaleureuse; et voici que dans un petit livre court, alerte et plein, M. André Hallays résume les débats.

Il les résume à merveille : du dossier assez considérable qu'il a

dû étudier et dépouiller il extrait les faits dûment établis, les traits caractéristiques, les résultats vraiment acquis — et il écarte tout le reste.

Il lui a fallu une information très patiente, beaucoup de discernement, beaucoup de sûreté dans l'exécution pour faire tenir en quatre-vingts pages une biographie de Beaumarchais qui ne parût ni incomplète, ni écourtée. Rien de plus compliqué en effet et de plus touffu que l'existence de ce « diable d'homme »; n'a-t-il pas fait tous les métiers, horloger, musicien, financier, poète, commerçant, banquier, armateur, auteur dramatique, policier, négociateur, imprimeur, et même *lieutenant général des chasses aux bailliage et capitainerie de la varenne du Louvre?* J'en passe sans doute. Ne s'est-il pas mêlé à tous les mondes, artisans, courtisans, gens de lettres, gens de finance, plaideurs et juges, familiers des petites maisons et maîtres des plus grandes maisons de France? Aujourd'hui il est en Espagne, demain à Londres, après-demain à Vienne. Il a toutes les aventures, et, n'en ayant pas encore assez à son gré, il en invente, comme son histoire de brigands en Allemagne. Il s'engage dans toutes sortes d'intrigues, se mêle de toutes sortes d'affaires, se fourre dans tous les guêpiers, et cela, non pas un jour après l'autre, mais en même temps, d'une seule haleine, comme lorsque nous le voyons, en Espagne, confondre Clavijo, le séducteur de sa sœur, négocier la concession du commerce de la Louisiane à une compagnie française, composer des plans de colonisation de la Sierra Morena, tenter d'organiser une compagnie pour la subsistance de toutes les troupes espagnoles, et donner une maîtresse au roi Charles III. Eh bien! cette existence plus que pleine, M. Hallays a réussi à nous la conter dans un récit rapide et net, toujours animé, jamais haletant.

Je ne prétends pas, certes, que cette biographie de Beaumarchais puisse dispenser les curieux et les lettrés de recourir aux grands travaux d'où elle a été tirée; mais elle sera amplement suffisante pour ceux qui n'ont pas le loisir ou la patience de tout lire, soit parce qu'ils ont trop de travail, comme nos candidats aux divers examens, soit parce qu'ils n'ont rien à faire, comme quelques gens du monde. Aux uns et aux autres, M. Hallays a rendu là un vrai service.

Il n'est pas aisé non plus de se prononcer impartialement sur

la valeur morale de Beaumarchais. Par delà la tombe il est resté un grand séducteur, comme il fut de son vivant; et les uns, gagnés par ce charme, cherchent non seulement à l'excuser, mais à le justifier ou même à le glorifier. D'autres se surveillent, veulent réagir, restent toujours défiants et prononcent, en définitive, des jugements sinon injustes, du moins trop durs parce que rien ne les atténue. « Tout homme qui a fait du bruit dans le monde, a dit Fontanes, a *deux réputations*. Il faut consulter ceux qui ont vécu avec lui pour savoir quelle est la bonne et la véritable. » M. Hallays a suivi le conseil de Fontanes et, en toute impartialité, il a recueilli les témoignages que les amis et les familiers de Beaumarchais ont rendus en sa faveur. Sans marchander, M. Hallays reconnaît qu'il se montra souvent plein de compassion pour les malheureux, qu'il avait la main largement ouverte; qu'il ignorait les rancunes obstinées, que, ses haines n'étant point vivaces, il fut avec ses ennemis « le meilleur de tous les méchants hommes », et avec ses parents, ses amis, ses maîtresses et même ses femmes légitimes (car il en eut jusqu'à trois), le plus aimable des hommes *sensibles*. Il est vrai que Beaumarchais a eu assez de qualités pour que l'on comprenne le mot que l'honnête Gudin a dit de lui : « On ne pouvait l'aimer médiocrement ». Et voilà pour la bonne réputation. — Mais il est également vrai qu'il eut aussi des défauts tels que nous ne pouvons lui accorder estime et respect. Toujours, dans sa vie privée, il manqua de tenue et jamais ne se défit de ses allures de « bohème ». Avec cette impudeur de cynique il montra parfois l'insolence d'un parvenu. Ajoutez qu'il aimait faire du bruit autour de sa personne et que le scandale ne lui répugnait pas, parce qu'il est plus retentissant que la renommée. Notez surtout que l'argent fut toujours, je ne dis pas sa grande passion, mais sa préoccupation la plus instante; et c'est justement là l'enclouure. C'est par là que s'explique son manque absolu de délicatesse morale, son incapacité à concevoir et à poursuivre un idéal qui le relève. Je sais bien qu'il disait : « Ce qui m'anime en tout, c'est l'utilité générale ». Et il le croyait peut-être. Mais il se trouve qu'il ne servit l'intérêt public que lorsqu'il était ou semblait être conforme à son intérêt particulier. Voyez-le durant la guerre d'Amérique : là se place le plus beau moment de sa vie; c'est

l'affaire où il mit le plus de cœur; mais pour lui, c'est encore une affaire. Il consentit à y courir des risques sans doute, non pas à faire des sacrifices. Le vaisseau qu'il arma à ses frais, il le nomma le *Fier Rodrigue*. En souvenir du Cid? Peut-être. Plutôt, je le crains, parce que Beaumarchais venait d'organiser la maison de banque Rodrigue Hortalez et Ce. Le mercantilisme se mêle ainsi à tous ses actes; il n'en peut effacer la marque. « Beaumarchais, conclut M. Hallays, mérite donc ses deux réputations : la bonne comme la mauvaise. Un brave homme, excellent pour les siens, d'humeur joyeuse et de mœurs faciles, mais en même temps amoureux du tapage, possédé du démon de l'intrigue et de la spéculation, vaniteux et hardi, riche d'esprit et dépourvu de sens moral; des vertus de chansonnier avec l'inconscience d'un homme d'affaires; bref, une nature riche et compliquée de flibustier bon enfant, cordial et retors, voilà tout le personnage. » La médaille est artistement frappée, combien nette et combien ressemblante!

Cet homme, qui est si loin d'avoir eu l'âme d'un homme de lettres, a pourtant écrit deux œuvres qui resteront entre les plus caractéristiques de la littérature française. Dans le *Barbier*, dans le *Mariage*, il a créé le type immortel de Figaro. Un chapitre du livre de M. Hallays en présente une analyse très fine; nous voudrions ici en rapporter les traits principaux, parce qu'entre tant d'interprétations auxquelles a donné lieu ce personnage celle de M. Hallays nous paraît la plus naturelle, la plus exacte, la plus propre à devenir définitive.

Le critique pense qu'il est temps de renoncer à ce jeu littéraire, auquel on se plaisait naguère encore, et qui consistait à chercher des ancêtres à Figaro. Figaro n'est point « le dernier des valets de comédie »; c'est le premier des *faiseurs*. En créant Figaro, Beaumarchais n'a rien emprunté à personne : « Figaro est bien à lui, et pour la meilleure des raisons : c'est lui-même ». N'ont-ils pas mêmes talents, même verve gouailleuse, même esprit paradoxal et cinglant? N'ont-ils pas mêmes goûts? « De l'intrigue et de l'argent, te voilà dans ta sphère ». N'ont-ils pas même morale aisée? « Les gens qui ne veulent rien faire de rien, n'avancent rien et ne sont bons à rien ». Beaumarchais « pour se représenter a passé un habit de carnaval; mais ce sont ses traits, c'est son regard et

son sourire ». Et cette image, où l'artiste aurait bien aimé qu'on le reconnût un peu, mais pas trop, il a su la transformer en un type, parce qu'il l'a rendue *représentative* de « quelques-unes des qualités dont un Français tire vanité le plus volontiers » et de « quelques-uns des défauts qu'un Français se pardonne avec le plus de complaisance ». Ces qualités et ces défauts sont d'un relief assez marqué pour que nous puissions nous dispenser de les désigner ici. Notons un trait cependant : Figaro ou Beaumarchais, puisque c'est tout un, est révolutionnaire à la manière de beaucoup de Français, sans le savoir, sans le vouloir, ou du moins il l'est beaucoup plus qu'il ne croit et veut l'être. Par naturelle irrévérence, par légèreté frondeuse, il attaque le pouvoir, l'ébranle tant qu'il peut, mais se trouve tout surpris et contrit le jour où il le voit à terre. M. Hallays montre très bien, textes en main, que Beaumarchais ne fut révolutionnaire ni par tempérament, ni par intérêt. « Au fond, dit-il, c'est un conservateur, anarchiste par boutade, comme beaucoup de conservateurs français ». Voilà la vérité même. Et pourtant l'on n'a pas eu tort de faire de Beaumarchais un précurseur de la Révolution. Danton a eu raison de dire : *Figaro a tué la noblesse*. Mais c'est que le public mit dans l'œuvre beaucoup plus que l'auteur n'y avait mis lui-même. La remarque si fine de M. Hallays permet de distinguer entre la portée que Beaumarchais voulait donner à son Figaro et celle que lui prêtèrent les événements.

Un chapitre sur la valeur littéraire des fameux *Mémoires* clôt le livre de M. Hallays; nous n'en parlerons pas, car ce compte-rendu est déjà long et donne, nous l'espérons, une idée suffisante du mérite de ce travail. Ajoutons pourtant que ces qualités de pénétration, de justesse, de sûreté dans la critique, que nous avons essayé de marquer, sont encore relevées par l'agrément d'une forme simple, aisée, spirituelle sans affectation et sans effort. Après M. Hallays, il ne sera pas expédient, pour quelque temps au moins, de revenir sur Beaumarchais et son œuvre.

III

L'heure, au contraire, serait opportune, croyons-nous, pour qui songerait à composer un ouvrage d'ensemble sur Honoré de

Balzac. Sans parler du talent, il y faudrait beaucoup de travail; car ce ne serait pas une petite entreprise que de lire d'un bout à l'autre, et comme elle doit être lue, l'œuvre énorme du grand romancier; l'étude de tout ce qui a été écrit sur Balzac fournirait aussi une ample besogne, la bibliographie balzacienne n'étant guère moins étendue que la bibliographie shakespearienne ou moliéresque. Mais du moins celui qui formerait ce projet pourrait se dire que sa critique disposerait, à bien peu près, de tous les éléments nécessaires pour lui permettre de se prononcer en pleine connaissance de cause. Du vivant de Balzac et peu de temps après sa mort, il s'était formé autour de lui une sorte de légende; mais, en ces derniers temps, des chercheurs obstinés ont vidé tous les portefeuilles, ouvert tous les tiroirs; on peut même dire qu'ils nous en ont donné jusqu'aux raclures; si bien que la vie de Balzac n'a plus de secrets et que, pour éclairer son caractère de sa vraie lumière, il suffirait d'élaguer cette documentation trop touffue et de choisir dans cette foule de renseignements ceux qui valent d'être retenus. De même on serait, je crois, bien placé pour juger la valeur de l'œuvre; les cinquante années qui se sont écoulées depuis la mort de l'auteur permettent de prendre un recul suffisant, et l'école naturaliste, qui s'est bruyamment réclamée de lui, appartenant déjà au passé littéraire, on pourrait apprécier son talent d'écrivain sans préoccupation de polémique. Oui, je crois qu'une étude biographique et critique, qui marquerait clairement la relation qu'il y eut entre la vie de Balzac et son œuvre, qui ferait ressortir son extraordinaire puissance de création, qui démêlerait l'influence qu'il a exercée sur les générations littéraires qui l'ont suivi, je crois qu'un tel ouvrage serait le bienvenu. Mais sans doute, pour l'exécuter, il faudrait plus de temps encore que n'en met Rodin à achever la statue de l'auteur de la *Comédie humaine*.

Malgré un titre trop général: *Honoré de Balzac*, le volume que M. Edmond Biré a fait récemment paraître chez Champion ne remplit pas le programme que nous venons d'esquisser. Il n'y prétend pas d'ailleurs; c'est surtout un recueil d'anecdotes, une contribution à l'étude de la vie de Balzac, ainsi que M. Biré nous en avertit loyalement : « Le présent volume ne prétend pas à autre chose qu'à présenter un certain nombre de détails biogra-

phiques peu connus, des lettres et des documents inédits, qui seront peut-être de quelque utilité pour celui qui écrira un jour la *Vie de Balzac* ». Après ce modeste *Avis au lecteur*, on serait mal venu à demander beaucoup à M. Edmond Biré ; et pourtant nous ne pouvons nous empêcher de trouver que vraiment il nous a donné trop peu.

Son livre se compose de cinq parties qu'on pourrait distribuer et intituler de la façon suivante : I. *Balzac et l'Académie* (un chapitre); II. *Balzac et Napoléon* (deux chapitres); III. *Balzac royaliste et catholique* (quatre chapitres); IV. *Le théâtre de Balzac* (trois chapitres); V. *Les romans de Balzac mis au théâtre après la mort de l'auteur* (deux chapitres). La première partie montre que, malgré ce qu'on a pu dire, Balzac a posé sa candidature à l'Académie, qu'il l'a même posée à plusieurs reprises, et qu'il n'a jamais obtenu plus de deux voix. La seconde partie, composée surtout d'extraits pris dans les romans dont l'action se passe sous le premier Empire, fait voir que Balzac connaissait bien cette époque, qu'il l'a vivement retracée, et a pour conclusion ce mot de Bourget, plus grandiloquent, à mon sens, que significatif : « Balzac est un Napoléon littéraire ». Dans la quatrième partie, nous assistons aux tâtonnements dramatiques du romancier, à ses déboires, à ses insuccès, et M. Biré nous affirme, sans le prouver d'ailleurs, que, si la mort n'était venue emporter Balzac à cinquante ans, il eût donné des chefs-d'œuvre à notre scène. La cinquième partie enfin, qui semble bien un peu postiche, dresse la liste de toutes les « machines » qui ont été empruntées à la *Comédie humaine* par les vaudevillistes et dramaturges de profession. Je suis forcé d'avouer qu'en tout cela je n'ai rien pu trouver qui présentât, au point de vue biographique ou littéraire, un intérêt essentiel, et j'ajoute même que je n'ai relevé qu'un trop petit nombre de détails capables de piquer la simple curiosité.

Mais aussi faut-il dire, si l'on veut parler franc, que ces quatre parties ne sont guère que du remplissage, qu'elles n'ont été faites que pour encadrer dans le juste format d'un volume in-8° les pages auxquelles tient vraiment M. Biré, et qui ont pour objet d'établir envers et contre tous que Balzac fut toujours royaliste et catholique. C'est de quoi M. Biré ne se cache pas : comparant l'œuvre de son auteur à un prodigieux monument, où se trouve

une foule de salles plus ou moins belles, « on me pardonnera, dit-il, de m'être arrêté trop longuement peut-être dans celle où je me suis senti, malgré mon infirmité, en étroite communauté de sympathies et de sentiments, de regrets et d'espérances, avec le puissant écrivain. Comme tant d'autres de ses lecteurs, j'aime dans Balzac le romancier, le conteur, le peintre, le poète, l'analyste et l'inventeur; mais — et je ne cherche pas à m'en défendre — j'ai un faible pour Balzac royaliste. »

A la bonne heure; nous ne chicanerons pas M. Biré sur ce point. Nous lui accorderons volontiers que son auteur se montra avec constance partisan du trône et de l'autel. Nous lui confesserons même que, lorsqu'il discute l'opinion d'Anatole de la Forge qui, un jour, en mal d'article, soutint que Balzac avait été un précurseur de l'opportunisme, il nous paraît rompre des lances contre les moulins à vent; car l'excellent Anatole de la Forge ne fut jamais, que nous sachions, une autorité en matière de critique et l'on a eu, d'ailleurs, largement le temps d'oublier son article fantaisiste. Nous demanderons seulement à M. Biré s'il ne se pourrait pas que Balzac, du moins à ses débuts, ait pris cette attitude politique bien plutôt parce qu'il ne voulait pas se séparer des jeunes littérateurs romantiques, ses amis et ses émules, que parce qu'il avait médité sur les graves questions de gouvernement et de religion. Nous lui demanderons encore si cette attitude n'était pas propre à accréditer les prétentions nobiliaires de Balzac. Il sortait d'une famille très bourgeoise, très plébéienne même : Balzac le père ne porta jamais la particule, comme il appert de la lettre qui fait part de son décès; Balzac, le fils, jusqu'en 1830, n'osa point ne pas signer *Balzac* tout court. Et si, en vertu de sa puissance d'illusion, il en vint peut-être un jour à croire qu'il était vraiment de noble race, encore lui fallut-il y mettre le temps. Or, dès l'année 1832, il écrit superbement au Dr Ménières : « La nécessité fait d'un savant et d'un homme politique un conteur, et il faut obéir à la nécessité. Nous vivons dans un temps où besoin est de soutenir les vieux noms, *quelque grands qu'ils soient*, par des mérites personnels. » J'ai beau faire, je ne peux me défendre de penser que Balzac, au moins à un moment de sa vie, s'est montré royaliste surtout parce qu'il avait le désir de passer pour patricien. Au reste, l'affaire n'est pas d'importance

et, si je me trompe, je ne ferai aucune difficulté pour en convenir, lorsqu'on m'aura prouvé mon erreur.

Il est plus intéressant d'examiner pourquoi M. Biré s'attache avec tant de soin et d'ardeur à établir que les opinions de Balzac ont été celles d'un catholique et d'un légitimiste. C'est d'abord, j'imagine, qu'il est heureux de tirer dans son parti un grand écrivain capable de lui faire honneur. Après 1830, quand Lamartine et Hugo se détournèrent du passé pour aller vers les idées nouvelles, on ne compta plus guère d'illustrations, ni même de célébrités parmi les écrivains royalistes. M. Biré a fait quelque part leur dénombrement : Alfred Nettement, Laurentie, Merle, Michaud, le vicomte Walsh, Édouard Mennechet, Lubis, Théodore Muret, le vicomte d'Arlincourt, Alexandre Guiraud, Jules de Saint-Félix, Albert de Calvimont, A. de Beauchesne, Jules de Rességuier. Ces noms ne sont pas fort reluisants pour la plupart; ils ont besoin d'emprunter du lustre au voisinage de celui de Balzac. C'est sans doute ce dont M. Edmond Biré s'est avisé; et à cela il n'y a rien à reprendre.

Mais M. Biré ne s'en tient pas là : il voudrait nous prouver que le royalisme et le catholicisme de Balzac ont pénétré son œuvre, lui ont imprimé leur marque; et dès lors nous ne pouvons plus le suivre. Nous reconnaîtrons bien volontiers avec lui que les *Chouans*, qu'un *Épisode sous la Terreur* sont de beaux récits, très pathétiques, où l'auteur a parlé avec une émotion poignante des vaincus de la guerre civile, de la mort lamentable de Louis XVI et de Marie-Antoinette; mais n'est-il pas vrai que bien d'autres écrivains, qui n'étaient royalistes à aucun degré, ont pourtant, eux aussi, trouvé des accents de pitié profonde sur ces victimes d'une époque tragique? On ne peut nier que le *Médecin de Campagne*, le *Curé de Village*, les *Paysans* soient des œuvres à tendance, comme on dit, et que Balzac les ait écrites expressément pour faire sa profession de foi en politique et en religion ; mais, tout en reconnaissant la valeur de ces ouvrages, n'est-il pas permis de penser que, dans l'ensemble de la *Comédie humaine*, ils ne tiennent qu'une place de second rang? Si l'on devait caractériser le talent de Balzac en ne prenant pour exemples que cinq ou six de ses romans, qui s'aviserait de citer les *Paysans*, le *Curé de Village* et le *Médecin de Campagne*? *Eugénie Grandet*, le *Père Goriot*, la

Cousine Bette, *Un Ménage de Garçon*, les *Illusions perdues*, la *Recherche de l'Absolu*, voilà, je pense, les œuvres vraiment propres à donner une idée du génie du romancier. Et je demande à M. Biré si, dans ces œuvres-là, la conception des caractères et l'inspiration générale se sentent en rien des doctrines politiques et religieuses de l'auteur? Balzac, je le sais bien, dans sa *Préface de la Comédie humaine*, a écrit cette phrase que M. Biré ne se lasse pas de citer : « J'écris à la lueur de deux vérités éternelles : la religion, la monarchie ». Mais ce mot est loin d'être aussi décisif qu'on pourrait le croire. La *Préface de la Comédie humaine* est de 1842; Balzac, désireux de donner un aspect imposant à son œuvre déjà presque entièrement composée, a songé après coup à la guinder sur un système auquel il ne pensait guère en écrivant; ou, du moins, cette « lueur » dont il parle était alors bien lointaine et n'a point éclairé d'un rayon intime les créations du grand artiste. Ce n'est pas avec des *principes* que Balzac a écrit ses romans, mais surtout avec son tempérament et son imagination; or par le tempérament, par l'imagination, il fut un épicurien à la façon moderne; il a conçu la nature et la destinée humaine à peu près comme un Montaigne, comme un Molière, non pas comme un catholique, pas même comme un chrétien.

M. Biré eût donc fait sagement, je crois, en se bornant, comme il l'annonçait dans sa *Préface*, à recueillir des anecdotes biographiques; car la seule thèse littéraire que présente son livre est vraiment insoutenable. Que M. de Balzac ait été un *ultra*, nous n'y contredisons pas; mais c'est une particularité qui n'intéresse que de fort loin l'auteur de la *Comédie humaine*.

IV

Henri Heine, pour son malheur, s'est beaucoup plus occupé de politique que Balzac. Il ne se borna pas, lui, à d'inoffensives professions de foi et à des déclarations de pur style. Il voulut être militant et, à un moment, le fut si bien en effet qu'il prit la mine d'un chef de parti, dut quitter sa patrie et jugea prudent de n'y plus jamais résider. Sauf peut-être dans sa première œuvre, le *Livre des Lieds*, la politique est mêlée à tout ce qu'il a écrit, soit qu'elle tienne la première place, soit qu'elle n'apparaisse qu'à

la faveur des digressions et des allusions. M. Legras, qui a donné cet hiver une très belle thèse sur *Henri Heine poète*, a pourtant bien su voir que, quoi qu'il semble au premier abord, la politique n'a eu qu'une influence secondaire sur l'âme et l'intelligence de son auteur. Heine, avant tout, fut un artiste et un homme d'esprit; en réalité, il se souciait fort peu des théories politiques et se contentait de faire des rêves de justice sociale; nul plus que lui n'était incapable de s'embrigader dans un parti, et sa naturelle ironie lui interdisait le rôle de l'homme d'action. M. Legras a bien raison de dire que « tous ses projets de rénovation et son enthousiasme libertaire aboutissent à de fantasques escarmouches ».

La thèse de M. Legras est composée suivant la méthode chère à Sainte-Beuve : la biographie de Heine, l'analyse de ses sentiments et de son caractère, la critique littéraire de ses œuvres ne sont pas présentées à part et successivement; menées de front, ces trois études se pénètrent sans se confondre et s'éclairent d'une lumière mutuelle. Quand il s'agit d'un poète comme Henri Heine, qui fit de son œuvre le reflet de sa vie et de son âme, ce n'est pas assez dire de cette méthode qu'elle est la meilleure, la plus naturelle; il n'y en a pas d'autre possible.

Bien qu'il soit parfaitement au courant de tous les travaux qu'a produits l'école allemande des *Heine-Forscher*, bien que lui-même ait eu en mains des documents inédits, M. Legras se montre très sobre dans son exposition biographique. D'abord il écarte les questions qui sont encore en discussion et ne retient que les résultats incontestés. De plus, il se défend de se laisser tenter par ce qui lui semble n'être qu'amusant; chez lui, pas d'anecdotes plaisantes, pas de brillants portraits, pas d'épisodes piquants; nulle place sinon pour ce qu'il y a vraiment d'essentiel à son étude. Par là, sans doute, son livre gagne en belle tenue et il inspire à son lecteur une confiance plus pleine dans les renseignements qu'il lui fournit. Mais, l'avouerai-je? cette manière, à mon goût, est un peu sèche et un peu nue. A celui qui conte la vie de Heine, il n'est peut-être pas défendu d'animer son récit et de lui donner, de temps à autre, une couleur un peu vive.

En revanche, je ne pense pas qu'on puisse souhaiter rien de plus sagace que l'analyse par laquelle M. Legras nous fait pénétrer

dans l'âme si tourmentée du pauvre poète. On peut dire que le critique se tient près de son auteur à toutes les heures de sa vie ; qu'il écoute et saisit tous les battements de son cœur et que, par une perpétuelle consultation psychologique, il arrive à discerner les causes de ses plaisirs et de ses ennuis, de ses joies et de ses chagrins, de ses affections et de ses haines. De telles études, par ce qu'elles ont de patient, de ténu et de sinueux, échappent à un compte-rendu forcément hâtif, brusque et direct; montrons pourtant, pour donner quelque idée de la subtile justesse de M. Legras psychologue, comment il analyse la formation du caractère de Henri Heine.

Cet enfant, qui vient au monde avec le don de poésie, est né dans une famille juive, et la société n'accorde à l'activité de sa race d'autre débouché que le négoce. Il est pauvre, sans aptitude pour s'enrichir, et la branche cadette de sa famille, à laquelle appartient la première jeune fille qu'il aimera, possède une des plus grosses fortunes d'Allemagne; il est donc pis que pauvre, il est un parent pauvre. Il aime la petite ville où se passe son enfance; mais il y a grandi à l'heure de l'occupation française et, à la frontière tumultueuse des deux peuples, comment défendra-t-il son âme ardente contre l'enthousiasme que Napoléon, vainqueur de l'Europe, inspire même aux vaincus? Il n'a pas eu d'éducation religieuse : ses parents, juifs d'esprit dégagé, le font élever par des prêtres catholiques; une éducation franchement irréligieuse lui eût été plus saine. Dans sa famille, l'unité de direction lui fait défaut; sa mère, Betty Peira-Heine, fut une femme de tête, active, ambitieuse, énergique, instruite et intelligente, éprise de la raison claire des philosophes du XVIIIe siècle; quant à son père, Samson Heine, ce n'est qu'un fantoche aimable, indolent, jouisseur et peu pratique, homme aussi faible qu'il était bon et aussi inutile qu'il était affairé. Dans la grande liberté qu'on lui laisse, Henri, encore enfant, fait ses premières lectures de *Don Quichotte* et de *Gulliver*, un livre d'ironie âcre, un livre de pitié ironique. Ainsi « nulle part il ne trouve autour de lui un courant religieux, moral, politique ou littéraire qui puisse porter ses aspirations... Les contradictions dans lesquelles il se débat irritent l'acuité maladive de sa sensibilité. » Et ces dissonances, multipliées comme à plaisir dans sa destinée commençante, ne

sont-elles pas faites pour l'inviter au sarcasme amer autant que pour lui arracher des cris de douleur ? « Aussi, à toutes les époques décisives de sa vie, retrouvons-nous le pli funeste que lui ont imprimé ses douloureux commencements. Dans ses hésitations, dans ses enthousiasmes fous, dans ses haines ou ses rancunes aveugles, on voit apparaître, sans doute, les violences d'une race à la fois plus pliante et plus acharnée que la nôtre ; mais on y retrouve aussi un faisceau de funestes habitudes contractées durant les années molles et incertaines de la première jeunesse. » — N'est-il pas vrai qu'on se sent disposé à accorder plein crédit au critique qui, dès les premières pages de son livre, sait porter un diagnostic si étudié et si ferme?

Dans l'appréciation littéraire que M. Legras présente sur l'œuvre de Henri Heine, il est des parties qui échappent à notre compétence et, faute d'être un germanisant, nous ne pouvons rien dire des chapitres où il est traité de la langue et du rythme du poète du *Livre des Lieds*; il ne nous suffit pas en effet d'avoir senti leur intérêt pour nous croire autorisé à en parler ici. Mais d'autres parties peuvent être jugées sans réclamer les connaissances d'un spécialiste ; et tout ce qui se rapporte à l'habileté de composition avec laquelle Henri Heine savait grouper les pièces de ses recueils, à l'art très conscient et très consciencieux qu'il mettait dans ses poésies les plus courtes et, en apparence, les plus spontanées, nous paraît à la fois ingénieux et solide. Lisez encore les pages où le critique nous explique comment le poète, après avoir demandé des sujets et des exemples à la ballade populaire, a su transformer ce petit poème, l'adapter à son génie propre, lui donner le tour de son esprit, l'accent de sa voix : vous trouverez là un modèle de dissertation littéraire sûrement et vivement conduite.

Au cours de son travail, M. Legras semble s'être tenu constamment en garde contre le charme que la poésie de Heine exerce aisément sur un lecteur français. Il n'a pas manqué de marquer fortement comment il arrive que les plus belles pièces sont déparées par des traits d'ironie déplacée, par des blasphèmes, par des vulgarités ou des ordures Mais, justice ainsi faite, M. Legras, à la fin de son étude, s'est départi de sa réserve un peu froide. Dans sa conclusion, il ne cache plus la sympathie que Heine lui inspire, malgré ses inconséquences, ses faiblesses et ses fautes; il fait

ressortir ce qu'il y eut de sincère et de généreux dans cette âme de poète; et, dans les dernières lignes de son volume, ne dit-il pas à merveille, sous une forme discrète, tout ce qu'il éprouve de tendresse, de pitié devant cette destinée douloureuse, tout ce qu'il sent de trouble et d'admiration devant cette œuvre passionnée? « Au don de vibrer tristement à toutes les émotions et de provoquer en nous une émotion triste correspondante, Henri Heine a joint la faculté qui lui semble le plus contraire : l'esprit; et il a tiré de ce mélange des effets nouveaux et troublants. Il nous a irrités bien souvent en nous laissant voir qu'il souffrait de ses moqueries et souriait de ses larmes; mais cette incohérence même a un charme secret et comme coupable, qui nous attire. Produit bizarre de deux esprits hostiles et de deux éducations incompatibles, il ne s'est jamais dégagé des contradictions qui avaient déchiré son adolescence, mais il les a peintes avec une émotion si vraie que tout notre siècle les a senties avec lui. »

V

L'émotion, voilà ce qui manque presque complètement au roman que M. Fernand Vandérem nous a offert sous ce titre un peu énigmatique : *Les Deux Rives*. En revanche, il y a mis de l'esprit à foison; si bien que, dans ce livre, où l'intérêt est empêché de trouver à qui, à quoi se prendre, l'ennui n'a accès nulle part.

M. Eusèbe Raindal, professeur d'égyptologie au Collège de France, a dépassé la cinquantaine sans que son nom soit sorti de cette demi-obscurité qui est assurée, dès leurs débuts, aux érudits spécialistes; et il a toujours paisiblement vécu d'une vie modeste dans sa retraite de la rue Notre-Dame-des-Champs. Le monde, pour lui, se borne à ses collègues, à ses élèves, à son intérieur, où il poursuit ses travaux entre sa femme, bonne personne d'esprit médiocre, puérilement dévote, confinée dans les soins du ménage, et sa fille Thérèse, déjà mûre et qui, devenue, après un mariage manqué, l'élève et la collaboratrice de son père, est entrée en érudition, comme d'autres entrent en religion, par désespoir d'amour. Tout à coup, la grande renommée vient à M. Raindal : il a écrit une *Vie de Cléopâtre*, que les savants ont

appréciée pour la nouveauté des recherches, et dont les mondains se sont occupés, parce que les détails scabreux n'y manquent pas. Le *Tout-Paris* envahit donc un jour la petite salle où M. Raindal fait d'ordinaire ses leçons devant sept ou huit auditeurs. Une jolie femme, Mme Chambannes, qui appartient au monde équivoque des exotiques, imagine de se servir du vieux professeur comme d'une « vedette », d'un « doyen notoire » pour le salon qu'elle a recruté non sans peine; elle s'en fera honneur près de son amant, M. de Meuze, un jeune patricien aux yeux duquel elle cherche à se relever par tous les moyens à sa portée. Et avec mille flatteries, mille coquettes avances, elle circonvient M. Raindal qui, d'abord un peu surpris et comme rétif, se laisse bientôt gagner à ce manège, s'éloigne insensiblement de son foyer et finirait par se brouiller avec sa femme et sa fille si, un jour, ayant surpris Mme Chambannes entre les bras de M. de Meuze, il ne s'enfuyait, jaloux et confus, de la maison où il recevait l'hospitalité de sa prétendue admiratrice.

M. Raindal a un frère cadet nommé Cyprien; naguère employé dans un ministère, Cyprien Raindal a été mis brusquement à la retraite, quand on eut trouvé, dans la cantine du général Boulanger, une carte à son nom, où étaient écrites de sa main quelques lignes enthousiastes. Dès lors Cyprien est devenu un lecteur fervent des journaux d'opposition les plus hauts en couleur; il rêve de restaurer la vertu en France et de délivrer son pays du règne « des prévaricateurs, des juifs et des calotins ». Lié d'amitié avec un campagnon de brasserie, le juif Schleifmann, sorte de mystique qui, à la façon d'un Isaïe ou d'un Amos, flétrit ses coreligionnaires, parce qu'ils se corrompent dans les richesses et les frivolités « au lieu de régir le monde par l'influence de la pensée », Cyprien passe son temps à déclamer contre la spéculation et les spéculateurs. C'est lui qui, en collaboration avec Schleifmann, a imaginé la théorie des *Deux Rives*, d'où le roman de M. Vandérem tient son titre. A son gré, « Paris se composait de deux villes absolument distinctes par la population, les mœurs, les coutumes. La Seine séparait ces deux cités ennemies et, sur ses rives, Sion la vénérable s'étendait en face de Gomorrhe. Sion, la rive gauche, figurait la contrée de vertu, de science et de foi... Gomorrhe, la rive droite, représentait la

région du vice, de la licence et de l'improbité. » On juge après cela de l'indignation de Cyprien, lorsqu'il apprend que son aîné fréquente chez une Mme Chambannes, qui habite rue de Prony et dont les familiers sont tous des *clubmen* ou des gens de bourse; pour taquiner et gêner son frère, il lui demande de le présenter dans ce milieu. Et peu de jours après qu'il a fait la connaissance de quelques-uns des amis de Mme Chambannes, l'incorruptible Cyprien joue à la Bourse sur les mines d'or, gagne d'abord naturellement, et non moins naturellement finit par être enveloppé dans un *krach* où il perd 110,000 francs. Il ne lui resterait plus, comme il le dit, qu'à « s'exécuter lui-même à domicile », si une embolie ne lui épargnait le suicide. Entre M. Raindal aîné et Mme Chambannes il y a désormais un cadavre; sans être guéri peut-être, le vieux savant est sauvé. Il n'en reste pas moins que la rive gauche a cédé bien vite aux tentations de la rive droite, et que Gomorrhe n'a pas eu grand'peine à triompher de Sion la vénérable.

Comment tout pathétique est-il absent d'une œuvre dont la donnée paraissait très propre à l'appeler? Ne semble-t-il pas qu'il pouvait y avoir quelque chose de poignant dans le spectacle de la passion s'emparant sur le tard d'un homme qui n'a connu d'autres plaisirs que ceux de l'étude, d'autre ivresse que celle de la pensée, et qui, se retournant vers la jeunesse enfuie, voudrait ressaisir les heures ardentes qu'il laissa s'échapper sans en jouir? Mais ce n'est point un pareil spectacle que nous offre M. Raindal. Prenons garde d'abord que le vieux professeur est plutôt un érudit qu'un savant; il lui manque l'élévation que la science confère à ceux qui sont vraiment dignes de la servir. M. Raindal a l'âme d'un bourgeois, dans la mauvaise acception où l'on prend parfois ce mot; remarquez que, comme je ne sais plus quel héros de Labiche, il se laisse aisément éblouir par « les girandoles du monde ». M. Vandérem nous le montre dans cette disposition dès le premier dîner qu'il fait chez Mme Chambannes : « Lui, qui avait consacré un chapitre au *Faste de Cléopâtre*, lui qui n'avait pas bronché devant les gemmes, les ors, les encens et toutes les somptuosités de la *vie inimitable*, il demeurait comme ébloui devant la réalité d'une magnificence de beaucoup inférieure ». Ajoutez qu'il est vraiment un peu trop niais pour un homme de

son âge et de sa culture : il a beau n'avoir que rarement passé les ponts, sa naïveté a de quoi nous surprendre quand, jeté dans un monde d'aigrefins qui, devant lui, ne se déguisent guère, il ne sait rien deviner, rien comprendre, rien voir. De plus, il n'y a pas dans son âme de passion véritable; ce n'est pas l'esprit de Mme Chambannes qui le séduit, car, visiblement, il la juge un peu sotte; elle ne lui donne pas non plus l'impression d'une beauté souveraine, car il se contente de la comparer « à une suivante de Cléopâtre, à une de ces gentilles esclaves grecques dont les beautés espiègles sertissaient la reine des Egyptes ». Mme Chambannes n'exerce sur M. Raindal qu'une attirance toute physique. elle ne donne d'émoi qu'à ses sens; aussi le voyons-nous, lorsqu'il la quitte après l'avoir surprise avec M. de Meuze, s'empresser de succomber à la plus vulgaire des tentations. Et voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles l'aventure de M. Raindal ne saurait nous émouvoir; ce n'est que l'été de la Saint-Martin d'un égyptologue.

Quant à l'oncle Cyprien, l'auteur, sans nous laisser de doutes possibles sur ses intentions, a voulu en faire une simple caricature; hâbleur, rabâcheur, d'esprit très court, assez avisé pourtant pour ne pas se compromettre par ses propos jusqu'au jour où l'on a liquidé sa retraite, d'ailleurs parfaitement égoïste, c'est un Tartarin de vertu civique. Il part en guerre contre les « youpins ». comme l'autre allait à la chasse aux lions; de Tartarin il a le verbe haut, le geste exubérant ; et nous pouvons nous croire à Tarascon, quand nous le voyons s'engager dans la rue Vavin en faisant « tournoyer à chaque pas, comme une sanguinaire masse d'armes, sa grosse canne en bois de cornouiller ». Nous sentons trop qu'un pareil personnage n'est qu'un fantoche pour qu'il nous soit possible de nous apitoyer beaucoup sur sa catastrophe.

Qu'on n'aille pas croire que nous songions à reprocher à M. Vandérem la façon dont il a conçu et traité ces personnages. Nous aurions aimé, il est vrai, qu'il nous eût donné un roman de passion; mais il lui a plu d'écrire un roman de mœurs parisiennes. Prenons de bonne grâce ce qu'il nous offre et remercions-le d'avoir su mettre dans son livre tant d'agrément, d'ingéniosité et d'observation exacte et amusante. Il y a dans les *Deux Rives* une foule de croquis d'un dessin très vif et très juste et, pour donner une idée de la manière de l'auteur, je ne résiste pas

au plaisir de citer la page où il fait le dénombrement du *Tout-Paris* sortant du cours de M. Raindal :

« C'était évidemment un public de parade, une délégation de cette brillante garde citoyenne que Paris entretient autour des gloires à succès, tout le monde des salons littéraires, des revues à fort tirage, des gazettes modérées, illustrations authentiques en tête, académiciens célèbres ou obscurs, penseurs, songeurs, réfléchisseurs, remueurs d'idées, souleveurs de questions et agitateurs de problèmes, maîtresses attitrées des grandes tables à parler, — plus leur sémillante cohorte, petites femmes, petits hommes, petits jeunes, petits vieux, la volée entière de celles et de ceux qui jasent, pépient, caquettent sur les cimes de l'art comme les moineaux sur les hautes branches, de gracieux minois mats de poudre dans le mol évasement des collets de zibeline, des silhouettes fureteuses aux moustaches quasi-militaires, des voix disciplinées à la pratique du bien dire, des fronts rayés de plis par les années d'étude ou la recherche constante du mot spirituel, des sourires, des fourrures, des bouffées de bons parfums. Et l'on s'appelait, on se saluait, on se communiquait l'opinion qu'on avait ou qu'on allait avoir, sous les yeux ébahis de quelques profanes qui se citaient à voix basse des noms avec respect. »

Cela est, comme on le voit d'un style singulièrement adroit et piquant, et M. Vandérem se sait si bien capable de ce genre de prouesses qu'il se défend trop peu de les multiplier et que, dans le nombre, il en manque quelques-unes. J'avoue que j'ai été parfois choqué par sa préoccupation de donner à tout du relief et de la couleur, et par les comparaisons souvent forcées qu'il emploie pour y réussir. Aimez-vous des façons de parler comme celle-ci : « Des journaux dépliés, froissés et *s'amputant les uns aux autres leurs vastes titres en lettres grasses?* » ou encore : « *Cela suintait de ses lèvres par phrases amorphes, inachevées, par petits jets intermittents comme la bave incolore et limpide qu'on voit couler au menton des poupards* » ! Et il y en a d'autres de ce genre. Mais ce sont défauts de détail et qui, tout au plus, dérangent un peu le lecteur dans le plaisir qu'il éprouve à lire cette œuvre d'une étoffe un peu mince sans doute, mais si lustrée et si chatoyante, dont la façon sent un peu l'apprêt peut-être, mais a, somme toute, tant d'élégance.

VI

Avec M. René Bazin nous sortons de l'air usé des milieux parisiens, et son nouveau roman, *De toute son âme*, nous rafraîchit aux brises qui soufflent sur les paysages riverains de la Loire.

Je ne sais qui remarquait dernièrement que M. Vandérem et M. René Bazin semblent se partager l'héritage littéraire d'Alphonse Daudet : le premier tenant quelque chose de l'observation, amère au fond, égayée dans le détail, du grand romancier ; le second possédant, comme lui, sinon au même degré, le charme insinuant et le don des larmes. Et la remarque est juste, s'il est bien entendu qu'elle laisse intacte l'originalité des deux jeunes écrivains, si elle signifie seulement qu'ils rappellent le maître par quelque endroit, non pas qu'ils ont voulu se faire ses disciples et ses imitateurs.

Pour M. Bazin, en particulier, je crois bien qu'il écrit *de toute son âme*, sansse préoccuper d'aucun modèle. Peut-être même n'a-t-il pas assez souci non seulement des habiletés du métier, mais même des convenances et des nécessités de l'art. Il y a dans son talent une veine à la fois délicate et abondante : il voit la nature avec des yeux amoureux de ses formes et de ses couleurs, il la sent avec une tendresse pénétrante, il la peint avec une virtuosité émue. Voyez cet effet de soir : l'héroïne du roman et son amie descendent la Loire en bateau : « Les jeunes filles étaient assises à la pointe du bateau, l'une près de l'autre. Tantôt elles tournaient la tête du côté de Nantes, où le soleil disparaissait, tandis que les maisons, les arches des ponts, les flèches des églises, les cheminées d'usine, assemblées par le crépuscule et devenues sans relief, s'enlevaient en découpures bleues sur l'écran de la lumière ; tantôt elles voyaient fuir en arrière la prairie de Mauves... Le ciel était d'or fondu, et le fleuve aussi, par reflet. Mais l'herbe entrait déjà dans l'ombre et les saules ne luisaient plus. La dernière brise mourait. Une langueur traversait cette fin de jour et annonçait une nuit exquise. » Ce petit tableau, d'un trait si lumineux et si fondu, tout imprégné de poésie, n'est-il pas d'un maître de la description? Des tableaux aussi charmants que celui-là, il y en a beaucoup dans le livre de M. Bazin ; mais j'ai beau avoir grand

plaisir à les regarder, je ne peux m'empêcher de trouver qu'il y en a trop. L'auteur abonde dans son sens, suit trop volontiers sa pente et se laisse souvent aller à décrire *pour rien*, — *pour le plaisir*. A un moment, il nous montre des ouvrières modistes, retenues à l'atelier et veillant pour achever une commande pressée; puis tout à coup : « Dehors, les étoiles hésitantes, combattues par un reste de jour, ne luisaient pas encore, mais elles emplissaient les profondeurs du ciel, comme une poudre impalpable dont aucun grain n'est visible. L'heure se levait où la rosée abreuve et redresse l'herbe ; où les chevaux dans les prés s'endorment sur trois pieds à l'abri des saules nains; en ouvrant la fenêtre, on aurait pu entendre le cri peureux d'un oiseau de marais gagnant son gîte : les femmes cousaient, taillaient, modelaient les étoffes. » On pourrait, je le sais, donner des explications pour justifier l'auteur d'avoir mis un pareil morceau à une pareille place; mais ces explications ne sauraient être que trop ingénieuses; et, en admettant même que cette description ne vienne pas hors de propos, je demande si elle est d'un ton approprié, si l'on ne perçoit pas ici une dissonance. Il arrive même que certains traits descriptifs sentent l'afféterie, et que M. Bazin ne s'interdise pas des *effets* auxquels son talent me semble très supérieur. Un exemple :

Le batelier, qui aime l'héroïne du roman et qui doute s'il en est aimé, confie ses angoisses à sa mère; à l'heure où la nuit tombe, la vieille femme et le jeune homme s'entretiennent, assis devant leur cabane. « On entendait le cri des petites chouettes qui s'éveillaient dans les peupliers de Mauves. » L'entretien se poursuit lentement : Vois-tu ses yeux? demande la mère à son fils. Disent-ils quelque chose? Fait-elle des signes? — Ni quand elle vient, ni quand elle part. « Les petites chouettes se rapprochaient, invisibles, poussant leur cri de chasse et de mort. » Et le jeune batelier, que gagne la tristesse, annonce à sa mère que, s'il est repoussé, il quittera le pays et ira faire la grande pêche sur l'Océan. « Les petites chouettes, mangeuses de mulots, criaient éperdument et toujours invisibles ».

Qu'est cela? Art moderne? *Leit-motiv?* Moi, retardataire, je n'en sais rien. Je trouve simplement qu'il y a bien de l'apprêt dans cette sorte de refrain, et je regrette que M. Bazin ait ici

trahi le naturel qui, Dieu merci, est d'ordinaire une de ses qualités.

Nous n'insisterions pas sur ces vétilles, s'il ne nous paraissait que le romancier, parce qu'il compte sur son talent descriptif pour charmer le lecteur, néglige un peu plus que de raison non seulement l'agencement, mais la composition même de son récit. Ouvrez le livre aux premières pages : les ouvriers et ouvrières des usines de Nantes, leur journée finie, regagnent leurs gîtes des faubourgs; un jeune homme élégant, le fils du riche usinier Lemarié, regarde avec émotion ces longues files de pauvres gens et, voyant dans leurs yeux des regards de haine et d'envie, il fait de douloureuses réflexions sur l'affreuse guerre qui range en deux camps les riches et les pauvres. « Que de fautes il a fallu, se dit-il, pour en arriver là! Et que c'est dur d'être détesté de la sorte, de l'être ici, ailleurs, partout, à cause de l'habit que je porte et du cheval que je conduis! » Et ce même jeune homme, nous le retrouvons quelques pages plus loin et nous l'entendons exprimer les mêmes sentiments dans une discussion qu'il a avec son père à propos des rapports entre patrons et ouvriers. Quel lecteur, après cela, n'est pas tenté de croire que l'auteur va lui présenter une étude sociale et que le jeune Lemarié va jouer dans le roman un rôle de bonté et d'humanité? Eh bien! le lecteur se trompe; il ne verra rien de pareil dans le livre de M. Bazin. Aurait-il si grand tort de reprocher au romancier de n'avoir pas tenu des promesses que, vraiment, il a semblé faire? Bien que le mot soit un peu dur, je ne peux me tenir de dire qu'il y a là une certaine gaucherie d'exécution.

Dans le cadre aimable et poétique qu'il leur a donné, les personnages de M. Bazin se meuvent avec naturel, car il a la sensibilité et l'imagination d'un créateur. Ses personnages, il les a vus et a su fixer leur physionomie propre; il a entendu l'accent de leur voix, il a écouté le son que rend leur âme et, presque toujours, il leur a fait tenir le langage le plus expressif et le plus vivant. On sent chez lui une sympathie sincère pour les humbles et les malheureux; et, par là, de plain pied, il entre dans leurs sentiments, les démêle avec justesse, les traduit avec simplicité. Il y a dans ce livre un type d'ouvrier disposé à partir en guerre contre la société contemporaine. Matériellement, il n'a pas eu trop à souffrir il est d'esprit trop court pour être capable de

comprendre ou même d'étudier les théories compliquées des docteurs socialistes; et c'est pourtant un socialiste et un révolté. C'est qu'il a appris que la femme qui fut sa mère a été naguère séduite par le patron de l'usine où elle travaillait. Et alors sa colère s'est tournée « contre les patrons en général, le sien, les autres, solidaires dans son esprit de la faute de l'un d'eux. Les déclamations entendues dans les réunions publiques, les conversations et les lectures y avaient aidé. Antoine appartenait à l'armée de la révolte et de la haine, parmi les obscurs qui n'ont pas de rôle. Comme beaucoup d'autres, il n'y avait pas été poussé par une doctrine quelconque, mais par un ressentiment personnel et caché. Les paroles tombaient sur sa blessure, l'ouvraient, l'envenimaient, comme une poussière de fer limé. Toutes ses idées n'étaient que des mots vagues dissimulant une rancune précise. » N'est-ce pas d'une observation clairvoyante et exacte?

M. Bazin est en effet fort bien doué comme observateur: sa vision psychologique est, pour ainsi dire, directe et spontanée; il déchiffre les âmes à première lecture. Ce qu'on peut lui reprocher peut-être, c'est de négliger de relire. Quand il a affaire à des personnages très simples, comme l'ouvrier Antoine, le batelier Etienne ou Eloi Madiot, l'ancien troupier, il se trouve suffisamment servi par les dons qu'il tient de la nature. Mais plus d'étude lui serait indispensable, lorsqu'il met en scène des êtres plus complexes, tels qu'est son héroïne.

Elle est charmante, cette jeune modiste, Henriette Madiot, si éprise de son métier, qu'elle pratique en demi-artiste, si laborieuse, d'une vertu si fière et pourtant si souriante, ayant dans le cœur des trésors de pitié et de douceur pour tous ceux qui souffrent. Mais, à certains moments, sa figure ne m'apparaît plus qu'indécise et fuyante. J'entrevois, par exemple, quelques-uns des motifs qui, au dénouement, la poussent à entrer en religion; mais, comme dit l'autre, en cet affaire, *je ne distingue pas très bien*. Prétendra-t-on qu'à être placée dans une lumière trop nette, cette figure eût perdu de sa grâce? Je réponds que je ne demande point à M. Bazin de faire de la psychologie minutieuse, à la façon de certains romanciers; je consens que certains traits restent dans une demi-ombre, mais je veux discerner pleinement ce qui est essentiel. Or, plus je relis le roman, plus je me convainc que, faute d'avoir

assez étudié son modèle, l'auteur n'a pas toujours su démêler ses traits, et parfois les a brouillés. Lisez ce passage sur Henriette enfant : « A mesure qu'elle grandissait, une puissance mystérieuse se développait en elle; et c'était la vierge, celle qui est comme une autre âme dont l'influence pénètre tout, le sourire, le regard, les mots, le geste de la main qui s'offre; celle qui est douce et dont on a peur; celle qui ne sait point le mal et qui devine cependant ses pièges; la vierge qui meurt d'une pensée, contre laquelle toute la luxure du monde est soulevée, et qui passe au travers, avec le signe de Dieu. » Oserai-je dire que cela ressemble de près à du pathos? Je l'oserai parce que le pathos est bien ce qui répugne le plus au goût sûr de M. Bazin, et qu'il ne manquera plus de s'en défendre, quand il voudra pousser davantage l'analyse des caractères qu'il retrace.

J'ai insisté un peu longuement sur les défauts que j'ai cru trouver dans le roman de M. Bazin; et j'ai insisté sans scrupules, parce que je suis sûr que mes critiques n'empêcheront personne de lire ce livre avec un plaisir extrême. Dans cette œuvre il y a en effet un charme contre lequel rien ne saurait prévaloir : il est fait d'humanité, d'élégance harmonieuse, de fraîcheur et de poésie. Dans ces dernières années, ces qualités nous ont été montrées si rarement, qu'elles ont comme la grâce de la nouveauté. Le jour où M. Bazin y joindra plus de soin et d'étude, il est certain qu'il nous donnera des œuvres délicieuses et accomplies.

Maurice PELLISSON.

COURRIER DE L'EXTÉRIEUR

Allemagne. — La propagande faite depuis plusieurs années par M. de Schenckendorff en faveur de l'introduction de l'enseignement du travail manuel dans les écoles allemandes de garçons paraît devoir aboutir prochainement, en Prusse, à un résultat pratique. Un groupe de députés ayant invité l'administration de l'instruction publique à introduire à titre d'essai le travail manuel dans quelques écoles primaires, et à l'inscrire comme branche obligatoire au programme de toutes les écoles normales, une conférence à ce sujet a eu lieu le 24 juin entre ces députés et les représentants de l'administration, sous la présidence du Dr Bosse. Le ministre a promis d'examiner sérieusement la question.

— Par les soins du *Deutscher Lehrerverein*, une maison de santé pour les instituteurs *(Lehrerheim)* a été installée à Schreiberhau, en Silésie, et l'inauguration de l'établissement a eu lieu le 4 juillet en présence du président du *Deutscher Lehrerverein* et du ministre des cultes, qui ont tous les deux prononcé des discours. Au banquet qui a suivi, le Dr Bosse, dont l'attitude cordiale et bienveillante a été très remarquée, a porté un toast aux familles des instituteurs; il a rappelé à cette occasion le souvenir de ses premiers maîtres, quatre instituteurs de l'école primaire de Quedlimbourg, et a rendu hommage au dévouement avec lequel les instituteurs accomplissent leur pénible mission : « Ce sont, a-t-il dit, de véritables héros, et l'on ne peut estimer trop haut les services qu'ils rendent à la patrie ».

— Si le Dr Bosse a tenu à Schreiberhau un langage qui est allé au cœur des instituteurs prussiens, l'administration n'en continue pas moins, en certaines circonstances, à prendre des mesures de rigueur contre les membres du personnel enseignant. La *Pädagogische Zeitung* signale le fait suivant : M. Langscheidt, instituteur à Elberfeld, avait, dans une réunion privée de membres de la *Deutsche Volkspartei* (parti démocratique allemand), fait une conférence sur « les grandes lignes de la lutte politique »; il s'était borné à exposer le programme du parti, en s'abstenant soigneusement de toute attaque contre les institutions de la monarchie. Sur l'ordre du bourgmestre, une enquête fut ouverte immédiatement par l'inspecteur scolaire; la régence, à Düsseldorf, fit ensuite interroger par un assesseur tous les instituteurs qui appartiennent à l'association de la *Deutsche Volkspartei*, et leur intima l'ordre d'avoir à sortir de cette association. M. Langscheidt a été suspendu de ses fonctions.

— Le gouvernement du duché de Saxe-Gotha a présenté au Landtag un projet de loi augmentant les traitements des instituteurs, qui vont aujourd'hui, pour les instituteurs ruraux, de 880 marks (traitement de début) à 1,650 (traitement maximum), et, pour les instituteurs urbains, de 1,300 marks (traitement de début) à 1,950 (traitement maximum). Le projet du gouvernement établit l'échelle suivante :

	TRAITEMENT DE DÉBUT	TRAITEMENT MAXIMUM
	marks	marks
Ecoles rurales . . .	1.000	1.800
Ecoles urbaines. . .	1.300	2.100

La commission à laquelle a été renvoyé le projet propose des chiffres plus élevés, savoir :

	TRAITEMENT DE DÉBUT	TRAITEMENT MAXIMUM (après 25 ans de service)
	marks	marks
Ecoles rurales . . .	1.000	2.100
Ecoles urbaines. . .	1.300	2.450

Les socialistes, qui forment plus du tiers du Landtag (sur un total de 19 députés, il y a 7 socialistes), ont proposé, comme traitement maximum, 2,200 marks pour les instituteurs ruraux et 2,500 marks pour les instituteurs urbains, obtenus de droit après vingt-deux années de service.

Il faut remarquer que si le chiffre du traitement des instituteurs ruraux est moins élevé, ils ont, en compensation, le logement gratuit, qui n'est pas accordé aux instituteurs urbains.

Tous les journaux de Gotha se sont montrés favorables à une augmentation de traitement des instituteurs. Le *Gothaisches Tageblatt* a publié un article intitulé « La banqueroute de l'école primaire allemande », dans lequel il déclare que les traitements trop minimes ont nui à la considération de l'instituteur, au prestige de l'école, à la valeur du travail scolaire, et au recrutement du personnel enseignant: les jeunes gens les plus capables ne veulent plus devenir instituteurs et recherchent des carrières mieux rétribuées ; l'école normale, faute de meilleurs éléments, est obligée d'admettre souvent des candidats de qualité médiocre : il est urgent d'aviser, et le seul moyen de conjurer le péril qui menace l'école est d'assurer aux instituteurs des traitements convenables.

— En Wurtemberg, beaucoup de jeunes instituteurs catholiques se trouvent actuellement sans emploi : il y a pléthore momentanée. Pour assurer à ces candidats sans place une occupation lucrative en attendant qu'ils aient pu trouver un poste comme maîtres d'école, l'autorité scolaire supérieure vient d'avoir une idée ingénieuse : elle a demandé au ministère de l'agriculture de les occuper aux travaux

entrepris pour la destruction du phylloxéra; le ministère de l'agriculture s'est déclaré prêt à en employer un certain nombre comme surveillants, avec un salaire de 5 marks pour les jours de travail et de 4 marks pour les jours de chômage (dimanches et fêtes, jours de pluie, etc.), mais sans garantie pour la durée de l'engagement. Le *Deutsches Volksblatt*, organe officiel du parti catholique, se félicite d'une combinaison « à laquelle tous les candidats instituteurs ne sauraient manquer de se prêter avec empressement ».

— La quatrième assemblée générale de l'Association des institutrices allemandes (*Deutscher Lehrerinnen-Verein*) a eu lieu les 6, 7 et 8 juin à Leipzig. Parmi les sujets à l'ordre du jour de cette réunion, il en est un qui offrait un intérêt spécial : c'est celui de l'enfance criminelle, qui a été traité par Mlle Marie Mellien. Après avoir montré qu'en Allemagne, comme partout, la progression effrayante des délits et des crimes chez les enfants et les jeunes gens constitue un danger social des plus graves, le rapporteur a proposé les mesures suivantes, relativement au traitement des jeunes délinquants :

1e La peine de la prison, pour les enfants de douze à quatorze ans, devrait être remplacée par un internement dans un établissement d'éducation correctionnelle, où l'on s'efforcerait d'exercer sur les enfants une action sérieusement éducative;

2o Aussi longtemps que la peine de la prison pourra encore être prononcée contre des enfants d'âge scolaire, il faudrait veiller à ce que l'enfant reçoive l'enseignement scolaire, conformément au programme de l'école primaire; cet enseignement, pour les filles, devrait être donné par des institutrices. Les enfants d'âge scolaire devraient être séparés des autres jeunes délinquants ;

3o Les jeunes filles condamnées à un emprisonnement dépassant une durée de quatre semaines ne devraient pas être employées à des travaux mécaniques comme le crochet, la confection des cornets, etc., mais occupées à des travaux de ménage, et faire autant que possible, sous la direction de maîtresses expérimentées, l'apprentissage d'un métier tel que ceux de modiste, de couturière, de lingère, etc.;

4o Il y a lieu de se préoccuper du placement des enfants libérés. Tant qu'ils n'ont pas trouvé une place ou un abri, ils devraient être reçus dans un établissement spécial, où ils seraient surveillés et où ils trouveraient de l'occupation.

— Le Congrès annuel des pédagogues herbartiens (Société de pédagogie « scientifique ») a lieu à Eisleben pendant les vacances de Pentecôte. Les principaux sujets traités ont été les suivants: l'association, troisième degré formel (le rapporteur, le Dr Wilk, soutient, dans le langage bizarre familier aux disciples de Herbart, que les concepts individuels sont des abstractions, et par conséquent doivent être acquis au degré de l'association, non pas toutefois par comparaison, mais au moyen d'un choix conscient par la volonté); —

L'histoire des missions dans l'école éducative[1] (les uns veulent se borner au récit des voyages et de la prédication de l'apôtre Paul; d'autres veulent y joindre des notions sur les missions modernes, en prenant comme type Livingstone; — Schleiermacher et l'histoire ecclésiastique à l'école (les uns demandent que les doctrines de Schleiermacher soient exposées dans les leçons d'histoire ecclésiastique données dans les classes supérieures; les autres répondent que Schleiermacher a été un trop pauvre philosophe, et qu'il vaut mieux faire connaître aux élèves l'histoire du piétisme); — Les légendes souabes dans le plan d'études de l'école éducative (le rapporteur, M. Jetter, pense que ce n'est pas aux légendes de la Thuringe qu'il faut exclusivement réserver l'honneur de servir d'introduction aux leçons d'histoire dans toutes les écoles allemandes, et qu'en Souabe les légendes souabes peuvent être admises dans le plan d'études en lieu et place des légendes thuringiennes).

Angleterre. — A propos de la discussion du budget du département d'éducation à la Chambre des communes, le 17 juin, Sir W. Hart-Dyke a prononcé un discours dans lequel il a formulé nettement le programme du parti libéral anglais en matière scolaire. « La grande difficulté qui se présente à nous quand nous abordons la question d'éducation, a-t-il dit, est la malheureuse difficulté religieuse *(the miserable religious difficulty)*. Cette difficulté s'est présentée déjà en 1870, et elle n'a cessé jusqu'à ce jour de faire obstacle à ceux qui ont voulu opérer des progrès et des réformes dans nos écoles. C'est un déplorable état de choses; mais puisqu'il existe, on ne peut proposer aujourd'hui aucun changement. Tout ce qui est possible actuellement est de suivre d'un œil attentif ce qui se passe, et de préparer l'avenir. Les récents débats ont montré que, des deux côtés de la Chambre, un grand nombre de membres s'attendent à quelque changement considérable dans notre système scolaire. Je crois moi-même que le jour où un changement très grand et très profond devra être accompli n'est pas très éloigné. *(Applaudissements.)* Quand notre budget de l'éducation aura atteint le chiffre de 10 millions de livres sterling, j'espère que le jour ne sera pas éloigné où il se trouvera un ministre assez sage et assez hardi pour dire : « Nous voulons en finir avec cette difficulté religieuse une fois pour toutes, nous sommes las de la subir ». Il n'existe pour cela qu'un moyen : c'est de placer toute l'éducation entre les mains de l'Etat *(to make the State supply all the education of our children)*, et de créer un système scolaire complet, commençant par les universités au sommet, et comprenant de bons établissements secondaires et de bonnes écoles primaires. J'espère que tous les membres qui s'intéressent

1. On appelle « école éducative » *(Erziehungsschule)* une école dirigée par un maître herbartien, ce nom étant refusé aux écoles où enseignent d'autres maîtres.

sérieusement à la question finiront par sentir qu'il est temps d'enterrer la hache de guerre, de ne plus traiter cette matière en hommes de parti, et qu'ils auront le courage de l'envisager dans son ensemble avec la ferme volonté d'aboutir. Ce jour, quand il viendra, sera l'un des jours les plus heureux dans l'histoire de ce pays, et une semblable mesure contribuera plus que toute autre chose à assurer la prospérité future de la patrie. »

On voit que les Anglais ne redoutent pas — comme le prétendent ceux qui les connaissent mal — l'intervention de l'Etat; au contraire, dans les questions d'éducation comme dans toutes les questions sociales, les libéraux anglais estiment que c'est l'Etat seul qui peut accomplir les grandes réformes, dont l'initiative privée ne saurait entreprendre la réalisation, et détruire les abus que perpétuent la routine, l'ignorance ou l'égoïsme.

— De toutes parts s'organisent les « fédérations » qui doivent, aux termes du *Voluntary Schools' Act*, recevoir le montant du *grant* de secours et le répartir entre les écoles fédérées. Comme nous l'avons dit, ces fédérations sont constituées sur une base confessionnelle; il y d'une part les fédérations anglicanes, qui comprennent les quatre cinquièmes des écoles volontaires; d'autre part, les fédérations wesleyennes, les fédérations catholiques, et les fédérations des écoles non confessionnelles *(British Schools)*, relevant de la *British and Foreign School Society*. Ces fédérations seront administrées par des comités élus et dont les instituteurs peuvent être membres; le *Schoolmaster* fait remarquer à ce sujet que sur 450 membres de comités désignés jusqu'à ce moment dans les diverses fédérations anglicanes, on ne compte que 24 instituteurs, tandis que dans les fédérations wesleyennes on en compte 45 sur 245 membres et dans les fédérations des *British Schools* 23 sur 179 membres; pour les fédérations catholiques, le *Schoolmaster* n'avait pas encore de renseignements.

Le département d'éducation a décidé que le chiffre du secours alloué ne serait pas le même dans les écoles urbaines et dans les écoles rurales : les écoles rurales ne recevront que 3 shillings 3 pence par élève, tandis que les écoles urbaines recevront 5 shillings 9 pence. Dans la séance de la Chambre des communes du 29 juillet, Sir W. Harcourt a vigoureusement protesté contre cette distinction : elle témoigne clairement, a-t-il dit, que l'intention des auteurs du bill n'a pas été d'élever le niveau de l'enseignement dans les écoles nécessiteuses, mais de permettre aux écoles volontaires de faire une concurrence efficace, et victorieuse si possible, aux *Board Schools* : comme il n'y a guère de *Board Schools* que dans les villes, c'est aux écoles volontaires des villes que le gouvernement destine la plus grosse part de ses subventions; quant aux écoles confessionnelles des villages, comme elles n'ont pas en face d'elles une rivale à combattre et à écraser, le gouvernement conservateur n'a pas d'intérêt à les doter,

et il les réduit à la portion congrue, pour porter le principal de son effort là où il s'agit de combattre et de ruiner l'école neutre.

— M. Anthony John Mundella, qui fut chef du département d'éducation de 1880 à 1885, est mort à Londres le 21 juillet dernier. Né à Leicester en 1825, fils d'un réfugié italien proscrit par l'Autriche, il débuta comme simple commis dans une maison de mercerie; par son travail et son intelligence, il sut conquérir une position indépendante, devint un notable manufacturier, fut élu président de la Chambre de commerce de Nottingham, entra au Parlement en 1868 comme représentant de Sheffield, et prit une part active aux efforts tentés pour la reforme de l'éducation, comme membre de l'*Education League* et de la *British and Foreign School Society*, puis comme chef du département d'éducation pendant cinq ans. En 1892, il fit partie du ministère Gladstone comme président du *Board of Trade*; mais, atteint par des revers de fortune, il crut devoir, bientôt après, résigner son portefeuille. Né pauvre, il est mort pauvre, ayant consacré sa vie à lutter pour les plus nobles causes, et mérité l'estime de tous les gens de bien.

Autriche. — Une proposition tendant à modifier la loi organique de l'enseignement primaire du 25 mai 1869 a été présentée au Reichsrath cisleithanien par le Dr Ebenhoch et quelques autres députés catholiques. Aux termes de cette proposition, l'école primaire serait placée sous l'autorité des Landtags provinciaux, auxquels il appartiendrait de décider si l'école doit conserver son caractère neutre ou devenir confessionnelle; la durée de la fréquentation obligatoire serait réduite à six années; la nomination du personnel enseignant des écoles normales devrait être soumise à l'agrément du conseil scolaire provincial et du *Landesausschuss* (Comité provincial de gouvernement).

Etant donné la composition actuelle du Reischrath, le vote d'une proposition de ce genre ne semble nullement impossible.

Espagne. — Un journal républicain de Reus (Catalogne), la *Autonomía*, nous apporte le compte-rendu des conférences pédagogiques qui ont eu lieu à Tarragone les 22, 23 et 24 juillet. M. Sardá, l'unique représentant des idées libérales au sein du Conseil de l'instruction publique, les a présidées, et y a prononcé, à la dernière séance, un discours des plus intéressants, plein de sages conseils et d'observations empruntées à la pratique, sur les différentes branches du programme de l'école primaire.

Roumanie. — La loi sur l'enseignement primaire actuellement en vigueur en Roumanie date de 1896. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit (les principes de l'obligation et de la gratuité étaient déjà inscrits dans la loi de 1864) pour tous les enfants âgés de

sept à quatorze ans. Les enfants peuvent être dispensés de la fréquentation avant l'âge de quatorze ans, s'ils ont achevé de parcourir le programme : néanmoins, l'examen final ne peut être subi par des élèves âgés de moins de dix ans. Les absences non justifiées sont passibles d'une amende allant de 10 à 50 centimes. L'école primaire est divisée, comme en France, en trois cours progressifs. Il y a, outre les écoles primaires, des écoles complémentaires et des cours de répétition. Dans les campagnes, l'école ne compte généralement qu'un seul instituteur. Dans les villes, les écoles sont divisées en classes, dont chacune a son instituteur particulier; la rotation y est obligatoire, c'est-à-dire qu'un instituteur débute dans la classe inférieure avec une série d'élèves, et parcourt successivement avec les mêmes élèves toutes les classes, jusqu'à la plus élevée.

Suisse. — Le 1er juillet, M. Hess, député de Zurich au Conseil national, a demandé au Conseil fédéral où en était la question de la subvention fédérale en faveur de l'instruction primaire. Il y a quatre ans, le Conseil national a voté la motion Curti, qui invitait le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir si, en application de l'article 27 de la constitution fédérale, qui porte que l'enseignement primaire doit être suffisant, les cantons ne doivent pas obtenir l'appui financier de la Confédération. Il y a deux ans, en exécution de ce vote, le Conseil fédéral avait adopté un projet de loi, qui allait être présenté aux Chambres, lorsque l'auteur de ce projet, le regretté Schenk, a été frappé par la mort. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de faire quelque chose?

M. Ruffy, chef du département de l'intérieur, a répondu que le Conseil fédéral a fait une enquête, de laquelle il résulte que si la Suisse veut maintenir ses écoles à la hauteur de celles des autres pays, elle a un grand effort à faire. Les cantons ne sont pas en état de suffire seuls aux dépenses qu'exigera cet effort; il faut que la Confédération les aide et « mette la main à la pâte ». Si le projet Schenk n'a pas encore été présenté aux Chambres, cela tient à deux raisons. D'abord, une subvention fédérale en faveur de l'instruction primaire est-elle constitutionnelle? C'est là une question sur laquelle les avis sont partagés, et qui doit être premièrement résolue. En outre, d'autres objets occupent en ce moment l'attention publique : la question des assurances, le rachat des chemins de fer, l'unification du droit civil; le rejet par le vote populaire de la loi sur la centralisation militaire et de la loi sur la banque fédérale n'est pas encourageant; aussi le Conseil fédéral pense-t-il qu'il faut attendre un moment plus favorable.

A la suite des déclarations de M. Ruffy, une réunion de cinquante délégués des instituteurs des cantons de Berne, de Soleure, d'Argovie et de Bâle-Campagne a eu lieu à Soleure le 17 juillet. Les délégués sont tombés d'accord qu'une initiative prise par les citoyens serait l'unique moyen d'obtenir la loi désirée sur la subvention fédérale; en

conséquence, ils ont décidé de convoquer en automne une seconde assemblée plus nombreuse, pour prendre une décision définitive. Un Comité provisoire, siégeant à Soleure, est chargé des travaux préliminaires.

— Les colonies de vacances, qui doivent leur création à M. Bion, de Zurich, ont pris en Suisse un grand développement. De 1876, année où la première colonie de vacances fut envoyée de Zurich dans les montagnes d'Appenzell, à 1895 inclusivement, 21,734 enfants ont pu jouir du bienfait de cette institution.

Outre les colonies de vacances, une autre œuvre philanthropique a été créée en Suisse en faveur des enfants de santé débile : c'est la cure de lait au domicile de l'enfant. Un nombre total de 29,231 enfants a bénéficié, de 1878 à 1895, de cures de lait plus ou moins longues.

Union américaine. — La *Deutsche Zeitschrift für ausländisches Unterrichtswesen*, du Dr Wychgram, dit que dans l'Etat de New-York, d'après le dernier message du gouverneur, 368,000 enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école. L'énormité de ce chiffre, ajoute cette revue, vient probablement de ce que, dans l'Etat de New-York, la durée de la fréquentation obligatoire a été prolongée jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Dans ces conditions, il n'y a pas de pays au monde qui ne présentât également un effectif colossal de réfractaires.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 16146-8-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

ARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de l'Agriculture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de Géographie.

Cette publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations de commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à grande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et l'Amérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les productions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec chiffre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les chemins de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc. Les *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les classes pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

Asie. — Turquie d'Europe, Macédoine (2e édition). Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie orientale) (2e édition). — Serbie (2e édition). — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie. Syrie et Égypte.

Extrême-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

Afrique. — Égypte (2e édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

Amérique. — Uruguay (2e édition ; épuisée). — République Argentine (3e édition). — Bolivie (2e édition). — Brésil : Partie Nord (2e édition); Partie Sud. — Venezuela (2e édition ; épuisée). — Colombie et Équateur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord (épuisée) ; Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée, 4 francs.

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

NOUVELLE PUBLICATION

Le numéro : **15** c.; avec Supplément : **25** c.

L'ÉCOLE NOUVELLE

Revue hebdomadaire de l'Enseignement primaire

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

à partir du 3 octobre 1897

Directeur : **E. Devinat**

Directeur de l'École normale d'Instituteurs de la Seine.
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique

SOMMAIRE du N° 1

F. SARCEY	**La Responsabilité civile des Instituteurs**
J. RICHARD	**Un Fagot de Sganarelle**
MARSILE	**Aux Institutrices**
L. ARDANT	**A quand la fin?**
Léon CHATEL	**La Correction des devoirs** *(Lettre ouverte)*
E. DEVINAT	**Un Danger :** *Trop d'agriculture à l'école primaire*
A. L.-G.	**Nouveautés pédagogiques :** *Un livre de lecture*
***	**Revue de la Presse**

Exercices scolaires. — *Idée de la semaine :* LA PATRIE.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. DEVINAT, 10, rue Molitor

ABONNEMENTS A LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

	France Algérie et Tunisie	Étranger
Ecole Nouvelle	6 »	7 »
Ecole Nouvelle avec suppléments	9 »	10 »
Ecole Nouvelle et Lecture en classe	10 »	13 »
Ecole Nouvelle Suppléments et Lecture en classe	12 75	16 »

Abonnements d'essai de trois mois au quart des prix ci-dessus.

Le premier numéro, actuellement en vente, est envoyé franco, à titre spécimen, aux membres de l'enseignement primaire qui nous en feront la demande.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 101118-8-97. — Chaix Lefebvre.

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOV 6 189

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 10. — Octobre 1897

SOMMAIRE

Pages

Descartes et l'éducation (*fin*), Alexis Bertrand 289
Le Congrès de la Ligue de l'enseignement à Reims, N. Berthonneau . 300
Sujets de leçons donnés à l'examen de professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres), Félix Martel 303
L'enseignement des mathématiques dans les écoles normales, Dauzat. 306
La « diapute », épisodes de la vie scolaire au XVIIe siècle, A. Rancal. 314
L'enseignement et l'éducation des adultes dans le département de la Manche, L. Dubus. 326
L'enseignement populaire en 1896-1897 : rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique par M. Edouard Petit (*suite*) . . . 339
Un mois dans le grand-duché de Luxembourg : Coup-d'œil sur l'enseignement primaire, août-septembre 1896 (*fin*), F. Mutelet 350
Causerie scientifique : La question des « fondamentales » ; une conférence d'astronomie, P. Puiseux. 361
La presse et les livres 373
Chronique de l'enseignement primaire en France 377
Courrier de l'Extérieur. 382

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an. . . 12 » | Étranger, un an. . 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome Ier (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 1896)
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : **6** *fr.*

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMENS

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNEMENTS
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION

BREVET ÉLÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique. Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examens du professorat des écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	Union postale. .	Un an. . . Fr.	15
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	7 50

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par livraisons de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12 50

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète . 500

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. Ludovic Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. Marcel Richard, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décembre 1896. Volumes I-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles 5

Nouvelle série. Tome XXXI. N° 10. 15 Octobre 1897.

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOV 6 1897

DESCARTES ET L'ÉDUCATION

(Fin.)

Descartes reçut un jour une singulière visite qui offre un sens symbolique aisé à dégager. Un paysan nommé Dick Rembrantsz, habitant à six lieues d'Egmont, résidence du philosophe, vint frapper à sa porte et demanda à l'entretenir. Dick se figurait qu'un philosophe habitait une solitude, et vivait en anachorète : il fut un peu déçu de voir une somptueuse demeure, de nombreux domestiques, et surtout un suisse qui lui barra obstinément la porte. Cordonnier de son état, il avait appris par la renommée que Descartes « était l'homme du plus facile accès du monde »; mais il avait compté sans le suisse, et oublié ses habits râpés qui le faisaient prendre pour un mendiant. On n'avertit Descartes que lorsque le mendiant de science se fut éloigné. Trois mois après, il renouvelle sa tentative; on avertit le maître qu'un importun veut lui parler de philosophie, de théologie, et Descartes lui fait remettre une somme d'argent qu'il refuse en disant : « Puisque mon heure n'est pas encore venue, je reviendrai une troisième fois». Ce propos piqua la curiosité de Descartes, qui donna ordre de l'introduire quand il reviendrait : « Rembrantsz revint quelques mois après; et s'étant fait reconnaître pour ce paysan à qui la passion de voir M. Descartes avait déjà fait faire deux voyages sans aucun fruit, il reçut enfin la satisfaction qu'il avait recherchée avec tant d'ardeur et de persévérance. M. Descartes ayant reconnu sur-le champ son habileté et son mérite, voulut le payer de toutes ses peines avec usure. Il ne se contenta pas de l'entretenir de toutes ses difficultés et de lui communiquer sa Méthode pour rectifier ses raisonnements. Il le reçut encore au nombre de ses amis,

sans que la bassesse de sa condition le lui fît regarder au-dessous de ceux du premier rang; et il l'assura que sa maison et son cœur lui seraient ouverts à tout heure[1]. » Rembrantsz profita si bien de ces leçons, qu'il devint un des premiers astronomes de son pays et l'auteur très estimé d'une *Astronomie hollandaise* écrite en langue flamande et d'un *Traité de logarithmes et de géométrie.*

Nous sommes des républicains et des démocrates; du moins le croyons-nous sincèrement. Que pourtant le paysan et le cordonnier frappent à la porte de la science, sommes-nous bien sûrs que nous ne les laisserons pas se morfondre et qu'à la troisième fois nous leur ouvrirons sans façon nos maisons et nos cœurs? Sont-ils assurés du même accueil cordial que leur réservait le seigneur du Perron, châtelain d'Egmont, et ne rencontreront-ils pas des valets et des suisses de la science pour les toiser avec insolence et les chasser avec dureté? Où donc enverrons-nous Dick Rembrantsz? Ce n'est pas à l'université, puisqu'il n'est pas bachelier; ce n'est pas à l'enseignement professionnel, puisqu'il sait son métier. Voilà une impasse de notre système national d'éducation. Je ne vois qu'une réponse à lui faire, si l'on veut parler avec sincérité et ne point le leurrer d'espérances chimériques: Passez votre chemin, bonhomme, la République n'a que faire d'un mathématicien et d'un astronome de plus; elle est abondamment pourvue; au banquet de la science il n'y a pas place pour un convive de plus; vous êtes un intrus et un trouble-fête.

Il y aurait une rare méconnaissance des temps et des mœurs à prétendre qu'il n'en fût pas de même ou pis encore au XVIIe siècle. Il n'est pas permis d'oublier deux choses : un Descartes, même au grand siècle, est unique, et l'ouvrier ou le paysan qui ont reçu une éducation élémentaire sont une exception aussi rare peut-être que le génie mathématique parmi les élèves de nos écoles primaires. Nous ignorons trop néanmoins qu'il y eut au XVIIe siècle un enseignement sinon populaire, du moins public, qui n'avait rien d'officiel et qu'il n'est pas toujours aisé de reconstituer, mais dont l'influence a été considérable. Descartes y eut une grande part, et l'on peut dire que c'est par des cours autant que par des livres qu'il répandit sa philosophie. La forme des cours publics

1. BAILLET, *Addition au chapitre onzième du septième livre.*

u XVIIe siècle était très simple, très naturelle, et directement dérivée e cet esprit de politesse qui caractérisait Paris et la France. On e rassemblait chez un protecteur ou simplement chez un amateur le science : un cours était constitué, et une petite académie se fonlait. Tout le monde, il est vrai, n'était pas admis à ces réunions, t de ce côté notre société démocratique reprend évidemment ses ıvantages. Mais ce n'étaient ni la naissance, ni le rang, ni la fortune qui en décidaient exclusivement : pour faire partie du cénacle, il suffisait d'avoir du savoir-vivre et un peu de réputation, en un mot d'être classé sans conteste parmi les « honnêtes gens ». Les savants de profession étaient plutôt subis que sollicités; on avait horreur du pédantisme, qui avait d'ailleurs d'autres cercles et un autre public. On observait naturellement les articles suivants des statuts que Descartes devait un jour, en souvenir sans doute de ces réunions, proposer à la reine Christine quand elle voulut fonder une Académie : « ART. 1er. Chacun de ceux qui seront reçus dans cette assemblée aura son tour, tant pour proposer la question que pour l'expliquer. Et tous retiendront toujours le même ordre entre eux, afin d'éviter la confusion. — ART. 6. L'on s'écoutera parler les uns les autres avec douceur et respect, sans faire paraître jamais de mépris pour ce qui se dit dans l'assemblée. — ART. 7. L'on ne s'étudiera point à se contredire, mais seulement à rechercher la vérité [1]. » On priait donc les personnes instruites de prendre la parole; la discussion s'engageait entre les auditeurs, échange poli d'impressions, conversation toujours courtoise dans une langue sans dissonances et sans brutalité, comme il convient dans une compagnie choisie et raffinée.

Baillet nous fait assister à quelques-unes de ces réunions. Nous voyons Descartes y triompher modestement des théories superficielles et des discours plus oratoires que philosophiques d'un certain Chandoux qui se mêlait de réformer la philosophie, beau diseur mais esprit sophistique, dont l'éloquence pâlit devant la netteté d'esprit de son adversaire, qui met au service du bon sens une dialectique serrée, dont les ménagements et la courtoisie n'excluent ni l'esprit ni l'ironie. Le fait se passe en 1628 chez M. de Bagné. Descartes loue son adversaire de vouloir secouer le

1. BAILLET, *Vie de Descartes*, liv. VII, chap. XX.

joug d'Aristote et des scolastiques, mais il lui montre avec beaucoup de force qu'on ne détruit que ce qu'on remplace, et qu'en se contentant de vraisemblances oratoires on ne fait que substituer des préjugés personnels à des préjugés traditionnels. Il n'y a qu'un moyen d'éviter l'erreur dans la recherche scientifique, et c'est l'usage constant et scrupuleux de la *méthode naturelle*, qui prend ce qu'il y a de meilleur dans les mathématiques, procède par analyses, définitions, démonstrations, mais dont les mathématiques elles-mêmes n'offrent que l'enveloppe et l'écorce, car elle est de sa nature universelle. Un des auditeurs de Descartes avait été particulièrement frappé de sa vigoureuse dialectique et de sa pénétration. C'était le cardinal de Bérulle : il invita Descartes à développer de nouveau devant lui son plan de réforme scientifique, et c'est ainsi que le *Discours de la Méthode* fut exposé au moins deux fois oralement avant d'être écrit. Le cardinal de Bérulle, prenant à son tour la parole, fit à Descartes un cas de conscience et un impérieux devoir de travailler à la rénovation de la philosophie ; « il lui fit entrevoir les suites que ces pensées pourraient avoir si elles étaient bien conduites, et l'utilité que le public en retirerait si l'on appliquait sa manière de philosopher à la médecine et à la mécanique, dont l'une produirait le rétablissement et la conservation de la santé, l'autre la diminution et le soulagement des travaux des hommes ». Que Descartes ait « entrevu » tout cela, ce n'est pas douteux, et Baillet se montre quelque peu naïf dans son récit. Mais s'il est vrai que le cardinal fit intervenir Dieu lui-même, souverain dispensateur et souverain juge, qui n'accorde ses dons qu'en se réservant de demander un compte rigoureux de l'usage qu'on en aura fait, s'il développa éloquemment ce thème que l'élu de Dieu doit compte à l'humanité des lumières qu'il a reçues et qu'il a mission de répandre, il faut convenir qu'à ce moment précis la théologie a bien mérité de la philosophie. Ce n'est pas une raison d'oublier Galilée condamné et le livre du *Monde* supprimé.

Cette suppression même à laquelle Descartes se résigna l'obligea dans la suite à se faire le professeur et le propagateur de sa propre doctrine par l'enseignement oral, moins compromettant que le livre puisqu'on ne brûle pas la parole. Il voulut bien ne rien publier de son livre, mais il ne céda ni une pierre de sa forteresse

ni un pouce du territoire conquis. Sa foi en son génie et l'ardeur du prosélytisme le préservèrent de toute défaillance. Ses conversations et ses lettres sont un enseignement perpétuel. Aux savants qu'il rencontre chez son ami Levasseur où se fonde la future Académie des sciences, aux savants qui viennent recevoir la parole de vie comme Villebresieux, de Grenoble, aux professeurs hollandais comme Reneri qui viennent à Egmont consulter l'oracle, à ses correspondants de Paris comme le Père Mersenne, c'est toujours la même doctrine qu'il enseigne; sa prudence est audacieuse et sa douceur est inflexible. Il semble dire à tous : Allez et enseignez les nations. Il ne tint pas à lui que l'Évangile nouveau ne fût prêché aux ouvriers de Paris et que l'enseignement professionnel ne fût avancé de deux siècles et fondé avec une hauteur de vues que nous n'avons ni comprise ni surtout égalée.

III

UN PROJET CARTÉSIEN D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les défenseurs de la propriété et de l'héritage trouveraient dans la vie de Descartes un argument qui ne serait pas sans valeur. Supposez-le sans patrimoine, et ce sont plusieurs siècles perdus pour la science et le progrès. Sa fortune était modeste, mais il sut en tirer un parti merveilleux, quoiqu'il ressemblât un peu au bon La Fontaine « mangeant son fonds avec son revenu ». On se le figure beaucoup trop comme un méditatif toujours occupé à combiner des idées et à reconstruire le monde dans l'idéal au fond de son cabinet. C'est au contraire un expérimentateur infatigable : la méditation ne lui fournit que les idées directrices de ses expériences, et, s'il « roule çà et là dans le monde », c'est qu'il est toujours en quête d'occasions d'expérimenter sur les hommes et sur la nature. Mais les expériences coûtent cher, et les ressources d'un particulier n'y suffisent pas toujours. « J'estime plus, disait notre philosophe, mille francs de succession que dix mille livres qui viennent d'ailleurs. » Déclaration à l'adresse de son frère, M. de la Bretaillère, si humilié de voir un philosophe dans sa famille qu'il avait fait le ferme propos de le frustrer de sa part d'héritage. Deux traits en apparence inconciliables de a vie de

Descartes s'expliquent aisément par cette alliance de l'idée et de l'expérience, du désintéressement philosophique avec la résolution bien arrêtée de défendre son bien. Il adore les voyages et les aventures, et il se cache autant qu'il peut, au point que ses amis sont obligés de lui faire violence pour le décider à publier ses manuscrits. Qu'on se rappelle certaine traversée où il courut plus de danger que dans toutes ses campagnes d'Allemagne : les mariniers qui conduisaient la barque, le prenant pour un riche marchand facile à dépouiller, complotent en flamand de le tuer et de le précipiter au fond de la mer; soudain le gentilhomme et le soldat qu'était Descartes réveille le philosophe de sa méditation, et, mettant l'épée à la main, il fit si ferme contenance qu'il réduisit soudain au devoir et à la soumission ces hommes grossiers, qui ne savaient pas que Descartes comprenait leur langue et se doutaient encore moins que leur barque portait bien plus que César et sa fortune, la science moderne et ses destinées. Une autre fois certains de ses admirateurs, désolés, dit-on, de son obstination à ne rien publier, résolurent de l'assassiner pour s'emparer du coffre qui contenait ses manuscrits !

D'autres admirateurs moins dangereux, n'ignorant pas les nombreuses dépenses que coûtaient à Descartes ses expériences, ni les scrupules qui l'obligeaient à garder ses manuscrits dans un coffre jusqu'à ce qu'il eût vérifié par l'expérience les anticipations et pour ainsi dire les divinations de son génie, lui auraient témoigné beaucoup de reconnaissance d'accepter leurs offres et de puiser dans leur bourse dans l'intérêt de la science. Il ne cédait pas plus aux promesses de ceux-ci qu'aux menaces des premiers : sa fierté aristocratique lui défendait de rien recevoir d'un particulier et d'aliéner ainsi l'indépendance à laquelle il tenait doublement comme homme et comme savant. L'homme eût été humilié, le savant aurait perdu quelque chose de la liberté de ses recherches; notre philosophe ne voulait être le débiteur de personne. Si le comte d'Avaux lui envoie en Hollande une somme d'argent considérable, il la refuse. Si M. de Montmor lui offre avec beaucoup d'instances l'usage d'une maison de campagne avec trois ou quatre mille livres de rente, il remercie et oppose une fin de non-recevoir très polie mais très ferme. Etre gentilhomme et savant, il croit, contrairement à l'avis de M. de la Bretaillère, que c'est être noble

deux fois. Il est fortement convaincu qu'outre son patrimoine, il ne peut puiser sans scrupules qu'à deux sources qui, par malheur, ne lui furent pas ouvertes bien largement : l'État, si le prince est assez éclairé pour comprendre que la science rend au centuple ce qu'elle coûte; le public, s'il sent que c'est pour lui que travaille en fin de compte le plus spéculatif des savants. « C'est au public, disait Descartes si spéculatif en apparence, si pratique en réalité, à payer ce que je fais pour le public. » Les historiens de Descartes n'ont pas assez insisté sur le caractère de sa mort : c'est un martyr de la science; assurément il ne s'est pas jeté dans l'Etna comme Empédocle; mais il a, non pourtant sans hésiter, affronté les froidures du Nord à un âge qui les rendait mortelles, dans l'espérance de continuer en grand ses expériences et de recevoir de la reine Christine quelque observatoire merveilleux, semblable à celui de Tycho-Brahé. Au seuil de la vieillesse, Descartes voulut brûler les étapes de la science et atteindre d'un dernier effort ces sommets glacés mais lumineux qui l'attiraient. Voilà ce qui décida son voyage, non les lettres pressantes d'une reine, non l'envoi d'un amiral mettant une flotte à sa disposition, non les instances d'un ambassadeur mettant une cour à ses pieds. Il ne dérogeait pas à ses principes : il acceptait la munificence de la reine Christine avec autant de simplicité fière qu'il refusait les dons des particuliers.

Déjà pourtant son amour des humbles et sa passion d'enseigner et de vulgariser la science avaient eu raison de ses scrupules. Il avait pour ami et pour admirateur d'Alibert, trésorier général de France, très riche, amateur éclairé des sciences et Mécène généreux des savants. D'Alibert supplia notre philosophe d'accepter une partie de ses richesses; « il le tenta, dit Baillet, de la même manière dont Alexandre tenta autrefois un philosophe. M. Descartes se défendit toujours avec autant de force quoique avec moins de faste que Diogène. » Descartes se souvint-il de Dick Rembrantsz? Ce fut sur lui, sur ceux de sa classe qu'il détourna les libéralités de son ami. Avant de formuler un plan d'Académie pour la reine Christine, il fit pour utiliser la générosité de d'Alibert un plan d'enseignement professionnel des ouvriers de Paris. Quel malheur que nous ne l'ayons pas textuellement! Ce serait la grande charte de l'instruction démocratique en France. Du moins

Baillet l'a-t-il résumé avec une netteté vigoureuse où se reconnaît la forte empreinte de la pensée et du style de Descartes.

Nous n'aurons garde de paraphraser cette page magistrale, aussi importante que peu connue :

« Pour accorder quelque chose aux généreux desseins que M. d'Alibert avait de faire quelques sacrifices de ses biens propres pour l'utilité publique du genre humain, il lui avait persuadé de faire de louables établissements dans Paris pour perfectionner les arts. Ses conseils allaient à faire bâtir dans le Collège royal et dans d'autres lieux qu'on aurait consacrés au public diverses grandes salles pour les artisans; à destiner chaque salle pour chaque corps de métier; à joindre à chaque salle un cabinet rempli de tous les instruments mécaniques nécessaires ou utiles aux arts qu'on y devait enseigner; à faire des fonds suffisants, non seulement pour fournir aux dépenses que demanderaient les expériences, mais encore pour entretenir des maîtres ou professeurs, dont le nombre aurait été égal à celui des arts qu'on y aurait enseignés. Ces professeurs devaient être habiles en mathématiques et en physique, afin de pouvoir répondre à toutes les questions des artisans, leur rendre raison de toutes choses, et leur donner du jour pour faire de nouvelles découvertes dans les arts. Ils ne devaient faire leurs leçons publiques que les fêtes et les dimanches après vêpres, pour donner lieu à tous les gens de métier de s'y trouver, sans faire tort aux heures de leur travail; M. Descartes, qui avait proposé cet expédient, supposant l'agrément de la Cour et de M. l'archevêque, l'avait regardé comme un moyen très propre à les retirer de la débauche, qui leur est si ordinaire aux jours de fête. La résolution de ces grands desseins avait été prise par M. d'Alibert au dernier voyage de M. Descartes à Paris; et l'exécution en avait été remise à son retour de Suède, d'où il avait fait espérer qu'il reviendrait s'établir à Paris, dès que la ville serait pacifiée. »

Hélas ! Descartes ne devait pas revenir de Suède; la mort et la guerre furent les deux obstacles contre lesquels se brisa cet admirable projet.

Admirable en effet, car tout y était prévu et réglé avec une nette conscience du résultat à poursuivre. Le but est indiqué avec une précision souveraine : perfectionner les artisans dans leur

profession et surtout *leur donner du jour pour de nouvelles découvertes*. Pour cela, remonter aux principes qui doivent guider le métier et féconder l'esprit, les vérités fondamentales *des mathématiques et de la physique*. Éclairer ces vérités fondamentales, toujours abstraites, par l'enseignement concret ou ce que nous appelons aujourd'hui les leçons de choses, grâce à des *cabinets remplis de tous les instruments mécaniques*. Le côté esthétique et le côté moral de l'entreprise d'instruction populaire attirent l'attention de Descartes : de *grandes salles* soigneusement aménagées, la préoccupation de *retirer les ouvriers de la débauche* par le double attrait de leur intérêt bien entendu et d'habiles maîtres choisis parmi les savants les plus éminents. Le rêve de Descartes n'est pas encore réalisé; unissez dans votre pensée nos écoles d'arts et métiers, nos Sociétés polytechnique, philotechnique et d'enseignement professionnel, nos écoles primaires supérieures, vous n'aurez qu'une ébauche et pour ainsi dire la menue monnaie du projet de Descartes. Non qu'il nous manque la bonne volonté ni même l'effort énergique et persévérant: ce qui manque, c'est précisément cet esprit philosophique qui fait tout converger vers un but unique et préserve du fléau de l'incohérence et de la dispersion. Notre pyramide n'est pas fondée sur la large base d'une instruction systématique : nous enseignons des sciences et des arts à l'infini, mais nous manquons de ce sentiment profond de l'unité de la science, qui est la caractéristique de Descartes, « le maître de ceux qui savent », comme Dante le disait d'Aristote. C'est pourtant la plus incontestable gloire de notre siècle d'avoir réalisé en partie le rêve cartésien.

Les savants et les professeurs de France reçurent vers la fin de l'année 1896 l'invitation suivante : « L'Association philosophique et la Société des mathématiciens tchèques, à Prague, ont l'honneur de vous inviter à prendre part à la célébration du troisième centenaire de la naissance du grand philosophe René Descartes, qui aura lieu le dimanche 6 décembre 1896, à 10 heures, dans la grande salle des séances de l'hôtel de ville de Prague. » Combien peu répondirent à cet appel et se mirent en route pour saluer ces rives du Danube et ces montagnes de la Bohême où Descartes fit ses premières découvertes et d'où s'élança la pensée française destinée à conquérir l'Europe, et pour remercier du fond du cœur ces phi-

losophes et ces mathématiciens, hautes intelligences et vaillants cœurs qui voulurent glorifier le plus grand des Français et prendre une initiative que la France, trop oublieuse de ses gloires nationales, négligea de revendiquer! Pourquoi Descartes n'a-t-il pas sa statue à Paris, et pourquoi sa gloire n'est-elle pas consacrée par une vraie popularité? Il est pourtant le grand libérateur de la pensée. D'Alibert connaissait bien le cœur de son ami : quand il lui fit à Paris de solennelles funérailles, il voulut que le cortège ne se composât pas seulement de grands seigneurs dans leurs carrosses « remplis de personnes de la première qualité » et de savants revêtus de leurs insignes, mais qu'il fût honoré « d'un nombre très grand de pauvres, revêtus de neuf au nom du défunt, portant des torches et des flambeaux ». Double symbole très expressif : les habits neufs, du progrès matériel que Descartes demandait à la science; les torches et les flambeaux, de cette lumière intellectuelle qu'il se faisait fort d'allumer dans les intelligences les plus humbles. Mais puisque nous entrons dans l'allégorie, voici qui est encore bien significatif : la dépouille mortelle de Descartes, dans son triple cercueil, traversa sans encombre toute l'Europe, « le Jutland, la basse Allemagne, la Hollande et la Flandre ». On redoutait les Anglais, ce qui fit éviter la mer; « car si ce précieux dépôt était tombé entre les mains des Anglais, parmi lesquels M. Descartes avait déjà une infinité d'adorateurs, ils auraient refusé de le rendre, et lui auraient élevé un magnifique mausolée dans leur pays, sous prétexte de dresser un temple à la philosophie ». Mais arrivés à Péronne en Picardie, ceux qui en avaient la garde furent bien embarrassés : « ils furent arrêtés par les douaniers, comme introducteurs de quelque marchandise de contrebande! » Enfin au moment où le panégyriste de Descartes allait à la fin de la cérémonie des funérailles monter en chaire pour prononcer l'oraison funèbre, un ordre de la cour arriva soudain : le panégyrique de Descartes était interdit en France!

Il ne faut donc pas trop s'étonner si Dick, paysan et cordonnier, frappe encore vainement à la porte de la science. Il n'a plus ses haillons d'autrefois. S'il est moins pauvre et mieux vêtu, il est aussi plus fier et plus exigeant. Il n'ignore pas que par son bulletin de vote il est notre maître à tous, mais il ne demande pas mieux que de s'élever au niveau intellectuel de sa souveraineté. Dick,

c'est le paysan et c'est l'ouvrier, non pas un homme, mais une légion d'hommes et tout un peuple de « nouvelles couches sociales ». Le renvoyer brutalement, on n'oserait; mais nos écoles primaires, même supérieures, ne sont pas faites pour lui, puisqu'il a passé l'âge de l'école; notre enseignement professionnel étroitement conçu le tentera peu, puisqu'on n'y apprend que le métier et qu'il sait son métier. Nos grands seigneurs de revues et de brochures s'en tireront par des paroles amères et de l'ironie : « Passez votre chemin, bonhomme, il y a quelque chose qui vaut mieux que la science, c'est la moralité; si vous savez lire et écrire, que cela vous suffise; apprenez, au surplus, que la science a fait banqueroute ». Je ne dirai pas : Vous rebutez peut-être un grand astronome et un bon mathématicien qui vous eût récompensé au centuple d'un bon accueil par ses talents et sa reconnaissance; mais je dirai, envisageant simplement notre intérêt social et vital: C'est votre maître que vous mystifiez; tôt ou tard, il s'en apercevra et parlera en maître; prenez garde alors à sa rancune et à ses vengeances, si vous n'avez pas pris la peine ni de réfuter ses erreurs, ni de désarmer ses préjugés, ni de l'affranchir de ses préventions. La faillite imaginaire de la science pourrait entraîner la faillite très réelle de la démocratie. Une moralité non fondée sur la science, chimère et sophisme! Vous vous proposez d'amender l'arbre, et vous comptez sur le fruit en négligeant le sol et les racines. Ne feignez pas de compter sur la religion pour atténuer les effets de votre lâcheté; n'avez-vous jamais lu Jouffroy : *Comment les dogmes finissent*? A défaut du génie de Descartes, tâchons donc d'avoir un peu de son bon sens, de sa droiture et de son cœur. Il écrivait à une époque où, le peuple ne sachant généralement ni lire ni écrire, on pouvait être tenté de se faire, selon l'expression de Cabanis, « un patrimoine de son ignorance ». Pourtant, il créait en pensée un enseignement professionnel qui, par son caractère philosophique, pourrait passer à bon droit pour le véritable enseignement populaire.

Alexis Bertrand.

LE CONGRÈS

DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT A REIMS

Le XVIIe Congrès de la Ligue de l'enseignement a eu lieu à Reims les 12, 13, 14 et 15 août dernier. Il a été présidé d'abord par M. René Leblanc, et ensuite par M. Léon Bourgeois.

On sait que la Ligue de l'enseignement s'est attachée depuis quelques années à la solution de l'importante question du « lendemain de l'école ». C'est encore cette question qui a dirigé et dominé toutes les communications faites au nouveau Congrès, tous les débats soulevés, et toutes les résolutions prises. Venant après ceux de Nantes, de Bordeaux, du Havre, qui tous avaient eu la bonne fortune d'avoir une grande idée à lancer et à mettre en pratique, le Congrès de Reims aurait pu tomber dans les répétitions et les discussions oiseuses. Il a su éviter ce danger. Les questions générales étudiées ont toutes présenté un attrait soutenu, parce que toutes, s'élevant et s'élargissant, ont pris un caractère nettement *pratique* et *social*. A Reims, on a suivi les conseils donnés l'an dernier, au Havre, par le représentant du ministre de l'instruction publique : on a fait de la *politique*, mais « de la politique nationale, celle de tous les Français qui aiment la France, et de tous les républicains qui aiment la République ».

C'est ainsi qu'une question en apparence toute secondaire, et d'importance tout-à-fait matérielle, a pu prendre — l'actualité aidant peut-être un peu — une grande place dans les préoccupations du Congrès. Il s'agissait de l'organisation, des attributions, et du fonctionnement de la *caisse des écoles*. Aussitôt l'on a évoqué l'arrêt du Conseil d'État rendu le 20 février 1891, par lequel il est dit que si les caisses des écoles ne peuvent subventionner les écoles privées, elles peuvent en secourir les élèves; et l'on a pensé qu'avant de travailler au développement des caisses des écoles, il fallait solliciter des pouvoirs publics que les subventions de ces caisses ne fussent pas détournées de leur véritable destination : secours aux seules écoles *publiques*. Et la question

s'élargissant sans rien perdre de sa précision, l'on a vu, selon l'expression du rapporteur général, le Congrès unanime « à affirmer une fois de plus les droits supérieurs de la société laïque ».

Les *associations d'élèves et d'anciens élèves* et la *mutualité scolaire* ont retrouvé leurs apôtres habituels et toujours convaincus. Mais il ne s'agissait plus, dans les discussions, uniquement de la formation et du fonctionnement de ces sociétés. L'on s'est entretenu surtout de leur extension, de leur durée, de leur efficacité, de leur portée morale; et l'on a demandé qu'elles fussent véritablement *sociales*, c'est-à-dire « l'expression et la réalisation de la solidarité et de la fraternité ».

L'enseignement pratique et professionnel a aussi été tenu en très grand honneur; et le Congrès a fait ressortir l'importance nationale de cet enseignement, pour lequel il réclame des soins particuliers dans les écoles, et des sanctions précises dans les examens.

Ce caractère pratique de l'enseignement paraît avoir préoccupé à un tel point le Congrès qu'une Commission spéciale s'est formée pour étudier les moyens de le faire pénétrer dans les écoles de filles. L'*enseignement ménager* a été chaleureusement défendu (par des femmes, comme il convenait); et cela encore au nom de la société, qui attend de la femme d'intérieur un rôle important et élevé.

C'est toujours avec les mêmes préoccupations que le Congrès a entendu plusieurs communications d'un intérêt véritablement *social* : sur les *patronages démocratiques de la jeunesse française*, « destinés à aider les enfants et les jeunes gens à l'école, et après l'école »; sur les *unions scolaires*, « ces œuvres récréatives ou charitables qui ont pour but l'éducation du peuple »; sur les *patronages de jeunes filles*; sur les *voyages scolaires*; sur l'*éducation de la démocratie* : un projet d'organisation scolaire que son auteur a présenté comme un « rêve », mais qu'il faudrait bien tâcher de réaliser, puisqu'il a pour but d'effacer le plus possible les haines sociales, et de conduire les hommes, par l'amour, la charité et la justice, à la solidarité et à la fraternité.

On le voit par ce bref aperçu, le XVIIe Congrès de la Ligue de l'enseignement « a abordé les questions les plus vitales, les plus importantes pour l'avenir de notre démocratie ». Il a

proposé des solutions empreintes d'un esprit vraiment large et élevé, vraiment républicain. Et l'on peut affirmer que, cette fois encore, « la Ligue aura été à l'avant-garde ».

C'est ce qu'ont dit, dans trois éloquents discours, M. Laya, rapporteur général du Congrès, M. Léon Bourgeois, président de la Ligue, et M. Duplan, représentant du ministre de l'instruction publique.

N. Berthonneau,
Inspecteur primaire.

SUJETS DE LEÇONS

DONNÉS A L'EXAMEN DU PROFESSORAT DES ÉCOLES NORMALE ET DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES (LETTRES)

Nous croyons rendre service aux jeunes gens qui se préparent . subir, l'an prochain, les épreuves de l'examen du professorat les écoles normales et des écoles primaires supérieures (ordre des ettres) en publiant ici, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs eprises les années précédentes, les sujets de leçons proposés aux candidats lors de la dernière session.

Aux termes des règlements, les aspirants, outre l'épreuve de ecture expliquée et l'épreuve de langues vivantes, ont à l'examen oral à faire une leçon et à corriger un devoir d'élève. Il est dans es habitudes du jury de donner à corriger un devoir de littérature si le candidat a eu, suivant les hasards du tirage au sort, à faire une leçon d'histoire ou de géographie, et inversement. Les leçons de littérature ou de grammaire, d'une part, et les leçons d'histoire ou de géographie, d'autre part, sont de la sorte, chaque année, en nombre à peu près égal.

On propose ordinairement sept ou huit sujets de littérature ou d'histoire littéraire contre un de grammaire, trois ou quatre sujets d'histoire contre un de géographie.

Pour la préparation des leçons, les aspirants ont à leur disposition, si le sujet à traiter porte sur l'histoire, une chronologie; s'il s'agit de géographie, un atlas.

Quant aux leçons de littérature, on décide, selon le sujet à préparer, si les textes des auteurs seront remis au candidat ou s'il convient, au contraire, de le laisser, sans le secours d'aucun livre, tirer parti de ses connaissances, de ses souvenirs.

Nous indiquons par un astérisque, dans la liste qui suit, les questions pour la préparation desquelles les concurrents avaient été autorisés à se servir des textes.

LITTÉRATURE ET GRAMMAIRE

1. Etude sommaire de nos premiers historiens jusqu'au xve siècle. Préciser par des exemples ce qu'on entend par ces mots : *Chroniques; Mémoires; Histoire.*

2. Tableau de la Renaissance des lettres en France au XVIe siècle. Déterminer les principales influences qui se sont exercées alors sur notre littérature.

3. La préciosité au XVIIe siècle. Faire brièvement l'histoire des sociétés précieuses. Apprécier leur œuvre.

*4. La querelle des Anciens et des Modernes.

(On avait remis au candidat un exemplaire de la *Lettre à l'Académie* de Fénelon, des *Œuvres choisies* de Boileau, des *Caractères* de La Bruyère et du *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire.)

5. Quelles sont les qualités générales du style? Dire celles qui caractérisent plus particulièrement les chefs-d'œuvre de la prose française.

*6. Que signifient les mots *gai*, *comique*, *spirituel*? Les expliquer au moyen d'exemples empruntés à la littérature française, et, autant que possible, au théâtre.

(Mis à la disposition du candidat : un recueil de *Morceaux choisis* et un exemplaire des principales comédies de Molière.)

*7. Exposer les causes du goût qu'on a de notre temps pour Pascal. Qu'est-ce qui fait pour les modernes l'intérêt durable des *Pensées*?

*8. Faire comprendre par des exemples quelle a été la fécondité, la souplesse du génie de Corneille.

*9. Des variations de l'opinion à l'égard du théâtre de Corneille aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

*10. Etudier les préfaces de *Britannicus*.

*11. Les principaux rôles de pères dans le théâtre de Molière.

*12. Les jeunes filles du théâtre de Molière.

*13. Vous venez de terminer l'étude du règne de Louis XIV. A l'appui de vos leçons sur la société du XVIIe siècle, vous choisissez et commentez quelques lectures tirées des comédies de Molière.

*14. Montrer comment Boileau, dans ses *Satires* aussi bien que dans ses *Epîtres* et dans son *Art poétique*, par l'éloge et par le blâme, fait œuvre d'enseignement.

*15. Dans une école primaire supérieure, vous avez étudié avec vos élèves un certain nombre de fables de La Fontaine. Vous faites à ces jeunes gens une leçon de revision sur notre grand fabuliste.

*16. Du style épistolaire : qualités principales qu'il doit avoir. Comparaison rapide des correspondances de Mme de Sévigné et de Voltaire.

17. Donnez à des élèves d'école normale une idée de l'œuvre historique de Voltaire.

18. La poésie en France au XVIIIe siècle.

19. Le merveilleux chrétien dans la littérature française aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

20. Caractères essentiels et résultats définitivement acquis de la révolution littéraire qui s'est accomplie en France dans la première moitié du XIXe siècle.

21. Les grands historiens français du XIXe siècle.
22. Le verbe. Son rôle dans la proposition. Les temps et les modes. Diverses sortes de verbes.
23. Les mots. Diverses espèces de mots; leurs éléments. Familles de mots. Différentes acceptions d'un même mot.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1. Sparte; ses institutions. Son rôle dans l'histoire grecque [1].
2. La société romaine à l'époque des Antonins. Indications rapides sur le gouvernement, les classes de la société, l'état intellectuel et moral.
3. Mahomet.
4. Retracer les progrès du pouvoir royal en France sous les Capétiens directs.
5. Exposer les découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols au XVe siècle.
6. La guerre au XVIe siècle. Montrer ce que les institutions et les usages militaires ont conservé du moyen âge et ce qui les en différencie.
7. Traités de Westphalie et des Pyrénées. Etat de l'Europe au milieu du XVIIe siècle.
8. La cour sous Louis XIV : le cérémonial, l'étiquette. Influence générale exercée par la vie de cour sur la société de ce temps.
9. Pierre le Grand.
10. La Régence (1715-1723).
11. Exposer à grands traits l'histoire coloniale de la France de 1624 à 1763.
12. Dans le tableau de la France en 1789, vous consacrez une leçon spéciale à la royauté et aux classes privilégiées.
13. Les armées et les généraux de la Révolution française. Les comparer brièvement avec les armées et les généraux de l'Empire.
14. La constitution de l'an VIII.
15. Exposer la politique intérieure de Napoléon, de 1800 à 1815.
16. La France en 1814.
17. Retracer les principales phases de la question d'Orient au XIXe siècle.
18. La mer et ses mouvements.
19. Les régions polaires.
20. L'Irlande.
21. Les Antilles.
22. Les colonies d'Allemagne et le commerce allemand.

Félix MARTEL.

---

1. Comme les candidats en sont régulièrement avisés chaque année, quelques sujets de leçons sont toujours pris dans l'histoire ancienne.

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

DANS LES ÉCOLES NORMALES

L'enseignement des mathématiques n'a pas seulement pour objet de faire acquérir des connaissances et de préparer à des emplois pour lesquels une étude plus ou moins approfondie des sciences exactes est nécessaire; il vise aussi et surtout à la mise en jeu de certaines facultés de l'intelligence : l'attention, la réflexion, le jugement, le raisonnement. En développant et en fortifiant les unes et les autres, il habitue à la netteté et à la précision en toutes choses; il contribue essentiellement à mettre de l'ordre dans les idées, à faciliter la découverte de l'erreur et la recherche de la vérité; il donne de la rectitude et de la solidité à l'esprit; il concourt ainsi de la manière la plus efficace à la culture générale de ceux qui le reçoivent.

Il s'ensuit que le professeur de mathématiques a une double tâche à remplir : meubler l'esprit et le cultiver. S'il joint au savoir scientifique la connaissance des méthodes; s'il s'attache à ses élèves et leur inspire confiance; s'il ne s'adresse qu'à leur intelligence, à leur raison; s'il a la foi et le feu sacré; s'il possède, en un mot, de sérieuses aptitudes pédagogiques, il doit réussir dans son entreprise.

Pour faire naître et entretenir l'amour des mathématiques, il faut qu'il sache mettre en relief tout ce qu'elles ont d'attrayante beauté : le rigoureux et admirable enchaînement des vérités, le merveilleux mécanisme du raisonnement, la puissance et la simplicité des moyens de recherche, l'occasion de nombreuses découvertes, inséparables du plaisir qu'elles procurent; il faut que l'ordre et la régularité président sans cesse au travail, que la méthode et la clarté caractérisent ses leçons, que les applications soient intéressantes, variées et judicieusement graduées.

Il importe, en outre, que chaque séance comprenne deux parties respectivement consacrées, la première, de préférence, à

la correction générale des devoirs et aux interrogations sur la précédente leçon du professeur, l'autre, à l'exposition de la suite du cours.

I. — La leçon.

Quelque capable que soit un maître, quelque expérience qu'il ait de son enseignement et de sa classe, nous lui recommandons de ne jamais se présenter devant ses élèves sans avoir préparé sa leçon. Et cette préparation est d'autant plus nécessaire qu'en mathématiques rien ne doit être laissé au hasard; il faut, au contraire, que tout soit ordonné d'avance, que les questions ou les objections des élèves aient été prévues, et que chaque chose soit rigoureusement mise en place dans l'esprit ou les notes du professeur. Au surplus, les procédés d'enseignement, comme la science, ne restent pas en dehors du progrès, et la vie d'une classe, qui entraîne avec elle le succès, tient particulièrement à l'activité du maître, au remaniement incessant de son cours.

Pour être sérieuse, cette préparation exige que chacune des leçons, bien rattachée aux précédentes, soit adaptée à l'âge et au développement intellectuel de ceux à qui elle est destinée; par suite, qu'elle ne comprenne, d'une manière exclusive, que ce qui peut et doit y entrer, mais sans que rien d'essentiel ou d'important ne soit omis, le tout étant disposé dans un ordre logique et formant un ensemble complet.

S'il n'est pas donné à tous ceux qui enseignent d'être brillants, chacun est tenu d'apporter dans son langage une netteté et une précision irréprochables.

Il est tout aussi nécessaire que le professeur parle avec une certaine lenteur, qu'il donne aux élèves le temps de saisir, de comprendre et de classer ce qu'il dit, et qu'il revienne parfois sur les points les plus difficiles de ses exposés.

Ses raisonnements doivent être clairs, bien ordonnés, d'une rigueur inattaquable; ennemi des théories ou des démonstrations par trop subtiles, trop abstraites ou trop savantes, il doit les bannir d'une façon absolue de son cours.

Pour exciter l'intérêt et la curiosité de ses élèves, pour leur faciliter l'intelligence de son enseignement, nous lui conseillons, au début de chaque cours, au commencement de toute théorie ou

de toute démonstration quelque peu laborieuse, d'en donner tout d'abord un aperçu général, d'en tracer les principales divisions, d'en esquisser les grands traits, d'indiquer soit le lien qui en relie toutes les parties, soit les points qui marquent et justifient la dépendance de certaines de ces parties vis-à-vis des autres: ces préliminaires seront autant de jalons précieux qui fixeront la route à suivre, autant de traits de lumière qui viendront l'éclairer.

Après toute définition, le professeur doit montrer immédiatement que la chose définie, nombre ou figure, est réalisable, et faire autant que possible de cette justification, notamment en géométrie, l'objet du premier théorème à démontrer : tel est le cas, par exemple, des droites parallèles, des triangles semblables, etc.

De plus, il convient qu'il fasse ressortir, à la suite de chaque théorie, les considérations générales, ainsi que les conséquences particulières qui s'en dégagent, en ayant soin de bien distinguer l'essentiel de l'accessoire, le fondamental du secondaire.

Nous recommandons que les cours ne soient pas dictés, afin d'éviter une perte de temps considérable sans compensation sensible. D'ailleurs les bons ouvrages de mathématiques, pour les divers degrés de l'enseignement, ne sont pas rares, et il nous paraît bien préférable que le professeur, après avoir fait son choix raisonné, mette entre les mains de ses élèves, pour chaque matière, le livre qui aura ses préférences, et que dans ses leçons il s'en rapproche ensuite d'aussi près que possible. Les élèves prendront des notes et ils auront, pour mieux coordonner et fixer l'enseignement du maître dans leur esprit, des ouvrages où ils trouveront des développements et des considérations qu'on pourra s'abstenir d'exposer en classe, en se bornant à les signaler, où le langage différent, des procédés particuliers de raisonnement, des aperçus originaux concourront à éclairer et à fortifier le cours. Un maître expérimenté saura toujours distinguer le livre rédigé par une plume sans autorité suffisante, à la hâte, dans un but commercial, de celui qui sera le fruit d'un savoir réel et d'une longue pratique, qui aura été pensé, puis écrit avec toute la rigueur que commandent les sciences mathématiques. La nature des définitions, la forme des principes, la valeur des raisonne-

ments, la disposition et l'enchaînement des matières, etc., seront autant de côtés dont l'examen attentif et minutieux lui permettra d'établir cette distinction.

Enfin, nous conseillons de faire intervenir souvent les élèves dans certaines parties de l'exposé d'une leçon, celles entre autres où il s'agit de rappeler des propositions ou des règles de calcul précédemment démontrées, de faire des rapprochements et des comparaisons, de tirer des conclusions, de déduire des conséquences, etc.

II. — Les interrogations.

Les interrogations sont le complément indispensable des leçons. Elles ont pour but immédiat de s'assurer que les élèves ont compris et retenu, qu'il ne s'est glissé aucune erreur dans leur esprit, et que les développements entrepris peuvent être continués. Elles sont aussi le meilleur exercice pour apprendre à réfléchir et à penser, à raisonner et à parler, parce que le professeur doit s'y montrer très exigeant pour la justesse des expressions, la bonne disposition des calculs, la netteté des figures, l'exactitude des comparaisons, la rigueur des démonstrations, la précision et la solidité des conclusions.

Si l'on a dit avec raison que « savoir interroger c'est savoir enseigner », n'est-ce pas affirmer en même temps que l'exercice est difficile à diriger, qu'il demande une préparation spéciale et des soins tout particuliers? Il faut, en effet, que le professeur connaisse d'avance pour chaque interrogation la suite des points à élucider, l'ordre dans lequel on doit les examiner, ainsi que les objections qu'ils peuvent provoquer.

Toute question posée doit l'être en termes nets et clairs; après, il est nécessaire que l'élève interrogé ait quelques instants pour se bien pénétrer de ce qu'on lui demande et entrevoir la marche à suivre dans ses raisonnements, ses constructions ou ses calculs; il faut ensuite que le maître sache le conduire, sans se substituer à lui, à travers les difficultés à résoudre; qu'il l'empêche de s'écarter de la question jusqu'à ce qu'elle soit élucidée d'une manière satisfaisante; enfin, qu'il veille à ce que l'interrogation ne tourne pas au colloque à deux, que toute la classe s'y intéresse, y prenne

part et en tire le profit attendu. Si l'élève se heurte à quelque obstacle, qu'il l'amène à se tirer seul d'embarras et, pour cela, qu'il le remette en présence des données de la question et lui fasse résumer au besoin ses opérations; qu'il le fixe très exactement sur le chemin parcouru et sur ce qui le sépare encore du but à atteindre; qu'il le conduise à la recherche des connaissances à utiliser pour continuer son raisonnement, etc. Si l'élève commet une erreur, il la lui fait découvrir, ainsi que les causes qui l'ont produite, pour qu'il la redresse de lui-même.

Il va sans dire que le professeur doit veiller à ce que les démonstrations ne soient pas apprises de mémoire, qu'elles appartiennent bien à l'élève. On ne doit faire apprendre par cœur que les énoncés des définitions, des propositions et de certaines règles, sous la réserve toutefois qu'ils aient été préalablement commentés de manière qu'ils ne contiennent rien d'obscur ou d'incompris. Pour combattre la tendance à retenir de mémoire des phrases de démonstration, nous engageons le professeur à changer, dans les interrogations, chaque fois qu'il en aura la possibilité, la forme, la disposition ou telles autres particularités des figures; nous lui signalons, en outre, le procédé qui consiste à faire exposer, sans figures, sans calculs, oralement les grandes lignes, les points principaux, les liens essentiels d'une démonstration : l'esprit qui s'habitue ainsi à raisonner d'après des figures ou des signes que l'imagination seule lui représente, acquiert une vigueur et une solidité peu communes.

Il y a aussi une très grande utilité à se servir des interrogations pour mettre de temps en temps les élèves en présence de questions inconnues qui ne leur sont pas données d'avance; pour leur apprendre et leur faire discuter les différentes méthodes de raisonnement ainsi que les procédés divers de calcul; pour les amener à savoir trouver la voie la plus rapide ou la meilleure d'une démonstration de théorème ou d'une solution de problème, pour les guider ainsi pas à pas vers les découvertes qui contribuent d'une manière autrement puissante que tous les exposés du professeur à ouvrir leur intelligence, à leur dévoiler tout le mécanisme des sciences mathématiques, à leur inspirer un amour profond et raisonné des connaissances exactes.

Nous recommandons, enfin, de s'en servir pour résumer aussi

souvent que possible les différentes parties du cours, et dans ce but nous conseillons de faire énoncer, après les définitions et les axiomes qui peuvent leur servir de base, la série des propositions qui les constituent, en partant fréquemment de la dernière pour remonter analytiquement de proche en proche jusqu'au point de départ. Il nous semble bon aussi, dans cet ordre d'exercices, de faire des rapprochements entre certaines théories, de mettre en évidence les rapports, les analogies qu'il peut y avoir entre elles, de montrer, par exemple, que les unes sont constituées par des cas particuliers d'autres plus générales, que le plus souvent, alors, il faut partir des premières pour établir les secondes, etc.

Ainsi comprises, les interrogations produisent les meilleurs résultats, surtout s'il s'y ajoute beaucoup de bienveillance de la part de celui qui les dirige, et si elles s'adressent successivement à tous les élèves de la classe.

III. — Les devoirs.

Les devoirs écrits ont pour double objet le contrôle et la mise en œuvre du savoir des élèves. Il importe donc qu'ils soient des applications ou des suites de leçons sur lesquelles des interrogations ont été déjà faites; que les questions à traiter, choisies d'avance avec le plus grand soin, présentent une intéressante variété et soient rigoureusement graduées. C'est surtout par le devoir que l'élève est mis aux prises avec les difficultés à vaincre, qu'il est excité à l'effort et qu'il donne la mesure de ses moyens. Les interrogations portent généralement sur des questions connues ou préalablement étudiées, tandis qu'il s'agit ici de déchiffrer, de faire des découvertes. On ne saurait donc trop recommander que chaque leçon soit, autant que possible, suivie d'applications écrites.

Mais pour que cet ordre d'exercices donne tous ses fruits, le professeur doit tenir la main à ce que les élèves en fassent l'objet de tous leurs soins, aussi bien dans la forme que dans le fond. De son côté, après avoir recueilli toutes les copies qui se rapportent à un même devoir, et avant de procéder à la correction générale des questions proposées, — qui se fait au tableau noir, par les élèves sous sa direction, — il doit examiner attentivement chaque

travail dans le silence du cabinet, y relever les erreurs commises en les soulignant d'un trait accompagné d'annotations marginales, y signaler toutes les lacunes qu'il présente, y marquer d'une approbation les meilleurs passages, en apprécier finalement l'ensemble par quelques courtes expressions, que résume plus simplement ensuite une note chiffrée prise dans une échelle d'évaluation convenue. Et, quelque médiocre que soit la valeur d'une copie, qu'il ait grand soin d'éviter l'emploi de mots durs ou ironiques pour en faire la critique; une juste sévérité ne doit point exclure les encouragements.

Il faut que le professeur s'acquitte de cette partie de sa tâche avec conscience et régularité; il n'y a peut-être pas de moyen d'action plus puissant sur les élèves que celui qui résulte d'un très minutieux contrôle de leurs travaux; non seulement ils sont ainsi exhortés à bien faire, mais ils voient dans ces annotations laborieuses du maître une marque tangible d'un réel et constant intérêt qui les touche et les convie à mieux faire encore.

IV. — Considérations diverses

Il nous serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'entrer ici dans tous les détails que peut comporter un enseignement bien conçu des mathématiques, d'en relever tous les points délicats dans une aussi courte étude. Néanmoins, nous insisterons tout particulièrement sur les soins à donner aux premières leçons, celles qui ont pour but d'asseoir dans les esprits les principes fondamentaux de la science; sur l'intérêt qu'il y a de réduire au strict nécessaire le nombre des axiomes, c'est-à-dire de ne donner comme tels que les vérités qui n'ont pas à être démontrées ou commentées parce que l'évidence en est saisissante; sur la nécessité de prouver, dans l'extension des définitions, que les règles de calcul établies pour les premières choses définies sont applicables à celles en faveur desquelles se fait l'extension; sur l'utilité de démontrer que les relations entre les grandeurs mathématiques, ou les nombres qui les mesurent, sont indépendantes du choix des unités; sur celle de bien faire ressortir toute l'importance qui s'attache, dans la démonstration de deux propositions réciproques l'une de l'autre, à cette condition de réciprocité, qui n'est autre

qu'une condition nécessaire et suffisante de l'hypothèse de l'une pour que la conclusion correspondante s'ensuive, etc.

Dans les établissements où l'enseignement des mathématiques doit contribuer d'une manière toute spéciale à l'éducation de l'esprit, surtout dans ceux où il s'adresse à de futurs maîtres, comme les écoles normales, et où il doit viser à la fois à l'instruction individuelle et à l'éducation professionnelle, quelques aperçus historiques sur les méthodes et les procédés généraux du calcul, sur certaines théories, nous paraissent avoir une place tout indiquée. Celui qui aspire au professorat ne peut pas ignorer les principales phases de la science qu'il se propose d'enseigner; il ne la connaîtrait que bien imparfaitement. Empressons-nous d'ajouter, toutefois, que ces notions doivent être données avec sobriété; ce qui importe, dans les écoles normales en particulier, ce n'est pas d'enseigner beaucoup, mais de bien enseigner, de savoir écarter les choses trop savantes, d'éliminer les propositions par trop spéculatives, qui ne sont pas indispensables à la clarté ainsi qu'à l'enchaînement rigoureux des théories.

DAUZAT,
Inspecteur d'académie.

LA DISPUTE

ÉPISODES DE LA VIE SCOLAIRE AU XVIIe SIÈCLE

Les recherches qui ont été faites sur différents points de la France nous ont édifiés sur l'organisation et la valeur des écoles et des établissements d'instruction qui existaient avant la Révolution; mais je ne crois pas que les données certaines sur la valeur et le recrutement des maîtres soient fort nombreuses. On sait que les communautés des Alpes louaient chaque année leurs *régents* comme on loue les domestiques et les servantes. A l'entrée de l'hiver, des hautes vallées de l'Ubaye et de la Durance — pays de Barcelonnette, Vallouise et Briançonnais — descendaient aux foires de la Haute-Provence ceux qui cherchaient une condition pédagogique. Il y avait parmi eux une hiérarchie de savoir pittoresquement indiquée par leurs armes parlantes : ceux qui se chargeaient d'enseigner la lecture arboraient à leur chapeau une plume d'oie; deux plumes annonçaient que le porteur était capable d'enseigner, en outre, l'écriture; quant à celui qui en avait trois, — *rara avis*, soit dit sans jeu de mots, — il se croyait en état d'inculquer à ses élèves des connaissances supérieures... jusqu'aux quatre règles inclusivement!

Les choses se passèrent généralement ainsi pendant longtemps, et jusque dans les premières années du XIXe siècle, en ce qui concerne les petites écoles.

Pour les établissements d'enseignement secondaire, on ne se contentait pas à si peu de frais : les régents acquéraient leurs chaires au concours, *à la dispute*, comme on disait alors. En parcourant les archives locales des villes qui possédaient un collège, on en a vite la preuve.

A Apt, en 1662, « le conseil a délibéré que le collège de la ville sera mis à la dispute pardevant monseigneur l'evesque et messieurs les consuls dans l'église cathédrale et lesdits consuls le feront savoir par lettres aux Pères Jésuites tant de la ville d'Aix que d'Avignon ».

A Digne, en 1684, « pouvoir est donné aux consuls de

mettre toutes les chaires du collège de cette ville à la dispute et pour ce sujet faire recherche des personnes les plus capables qu'ils pourront trouver pour s'en acquitter et faire mettre des affiches aux villes de cette province pour avertir de ladite dispute qui sera faite au jour assigné et la régence donnée à ceux qui s'en trouveront les plus méritants ».

Le défaut de ces documents, c'est qu'ils ne montrent pas de quelle manière la « dispute » était organisée : on ne sait pas quelles épreuves devaient subir les concurrents pour faire apprécier leur capacité à leurs juges.

A Sisteron, où un collège existait depuis le XIVe siècle, la « dispute » était aussi la règle ordinaire pour le choix des régents. Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les délibérations du conseil de la communauté une série de documents qui sont de véritables procès-verbaux de « disputes ».

***

Le concours, à Sisteron, était sérieux : les examinateurs exigeaient des candidats un savoir éprouvé. Des affiches apposées « aux quatre coins de la ville et à la porte de l'église et du collège », et jusqu'à Aix et à Avignon quelquefois, conviaient à ce tournoi les prétendants disponibles. Ils étaient examinés publiquement, dans la maison de ville, par une commission de docteurs en droit, en théologie, et de médecins, assistés des membres du conseil ordinaire. C'est à ce dernier qu'appartenait la désignation des examinateurs. Mais il se montrait large dans ce choix. Voic ce qu'on lit dans le procès-verbal du conseil du 18 septembre 1677 :

« Est représenté par le sieur Civet, premier consul, qu'en suite du comparant qui fut présenté il y a quelque temps par le sieur Claude Arnaud aux fins de faire mettre la régence du collège à la dispute ils ont assigné icelle à demain dix-neuf du courant. Il est nécessaire de faire un choix de quelques personnes d'honneur et de suffisance pour examiner ceux qui se présenteront à ladite dispute. Il serait nécessaire de faire le choix pour faire avertir les sieurs examinateurs afin qu'ils puissent se trouver à demain, à l'heure de midi, dans la maison commune au sujet dudit examen et dispute.

Sur laquelle proposition on a fait choix unanimement des personnes de :

MM. Claude Saurin, chanoine théologal en l'église cathédrale de Sisteron;
Pierré-André Tirany, aussi chanoine de la même église;
Jean-Honoré Lafont, curé de ladite église;
Gaspard Gastinel, chanoine théologal;
Jean Renoux;
Jean Ricaudy;
Le R. P. Audibert, gardien des R. P. Cordeliers;
Le R. P. Davignon, sous-prieur du couvent des R. P. Dominicains;

tous prêtres et docteurs en sainte théologie, conjointement aux commissaires :

MM. Charles Renaud;
Étienne Pellicier;
François Bernardy;
Joseph Bucelle;
Jean-Pierre de Sigoin;
Augustin Ricaudy;
Jean-Louis de Castagny;
Gaspard de Castagny;
Noble Pol de Richaud, sieur de Servoules;
Joseph de Sigoin,

avocats en la cour, avec les sieurs :

Jacques Crudy;
Alexandre Gastaudy;
Antoine Aillaud;
Louis d'Aiglun;
Jacques Pellicier,

docteurs en médecine, pour assister à ladite dispute en qualité d'examinateurs...

Lesquels sieurs examinateurs seront avertis, savoir : les sieurs ecclésiastiques par Me Flour, greffier moderne de la communauté; et les sieurs laïques par un des valets de ville. »

La commission comptait donc huit ecclésiastiques, dix avocats et cinq médecins. C'était beaucoup, et il n'est pas étonnant qu'on se disputât quelque peu dans son sein. On fut plus tard obligé, pour ce dernier motif, de réduire le nombre des examinateurs, qui alla constamment en diminuant; la commission nommée le 10 août 1691 ne comprenait que quatre membres : Lafont, docteur en Sorbonne, curé de la cathédrale; Alexandre Gastaudy, docteur en médecine; Joseph de Sigoin et Jean Crudy, avocats.

Il est certain que pour une mission comme celle dont il s'agit, la qualité valait mieux que la quantité.

La possession d'état, pour le régent sortant, était quelque chose, mais non tout. Au terme de son contrat — trois ans ou un an — il pouvait être de nouveau obligé de « souffrir l'examen », si quelque concurrent « présentait comparant » pour faire mettre le collège à la dispute.

Le procès-verbal du 2 juin 1653 porte ce qui suit :

« Le sieur de Champgaillard, premier consul, a représenté qu'il avait écrit au sieur de Gombert pour tâcher de faire venir des régents capables pour disputer la régence des écoles pour les fêtes de la Pentecôte, ainsi qu'il est de coutume ; qu'aussitôt de ce il a fait venir messire Bouchet pour être régent qui est ici présent pour disputer et souffrir l'examen, requérant l'assemblée d'y pourvoir.

Laquelle ayant fait venir messire Mille, premier régent à présent du collège et estant venu, avait fait connaître qu'il était prêt de souffrir de nouveau l'examen et d'être en dispute ; et après avoir été procédé par les sieurs docteurs présents à l'examen dudit messire Bouchet et ayant de plus ledit Mille donné l'année dernière des preuves de capacité, toute l'assemblée a délibéré de l'accepter encore pour régent l'année prochaine pour régir le collège. »

L'unanimité d'opinion entre les membres de la commission n'était pas toujours aussi parfaite ; et quelquefois les examinateurs eux-mêmes entraient en la dispute au sens vulgaire de ce mot. Voici ce qui eut lieu à l'assemblée des docteurs pour la dispute du collège tenue le 4 septembre 1667 :

« Après que messire Amenc, prêtre, a fait sommation au conseil de vouloir disputer, après laquelle sommation, messires Maximin et Blachier, prêtres de cette ville, se seraient présentés pour disputer ledit collège, le sieur Crudy, docteur en médecine, ayant voulu faire quelques remontrances et ayant été detourné par Me François de Sigoin par deux diverses fois, disant audit Crudy que, avec sa permission, n'était pas son rang de proposer, et si toute l'assemblée parlait autant comme lui, qu'il y en aurait pour un mois pour finir, que les prétendants à la dispute étaient ici présents, lesquels fallait ouïr. Sur cette contestation, il y a eu dispute entre eux. L'assemblée s'est rompue, n'y a eu aucune dispute des prétendants au collège. »

Ce ne fut que le 22 septembre qu'on put arriver à un résultat utile :

« A laquelle assemblée a été représenté par le sieur Ricaud, premier consul, que la dernière assemblée qui fut réunie pour pourvoir à la régence du collège y parut tant de brigues et de partialité entre messieurs les docteurs qui assistaient à ladite assemblée, que parmi eux vinrent aux injures de façon qu'il fallut rompre l'assemblée pour éviter une sédition, et afin de ne pas tomber dans un pareil inconvénient ils ont donné requête à la cour, afin que sur son bon plaisir elle règle le nombre de docteurs qui pouvaient assister à la dispute ou examen des régents prétendant au collège. Sur laquelle, M. le Procureur du Roy, ouï la chambre, a fait arrest du 13 du mois portant que la dispute de la régence sera faite en présence de deux avocats, deux théologiens, des consuls et des quatre premiers conseillers de ladite communauté...

Toute l'assemblée ayant trouvé bon de pourvoir audit collège, attendu même que les régents des basses classes sont ici présents et que messire Amenc ayant été assigné n'est pas venu, auraient sous le bon plaisir de ladite cour, ouï ledit Blachier et sur la déclaration que messire Maximin, ici présent, fait à l'assemblée de ne pas prétendre à la dispute et après une harangue faite en latin par ledit messire Blachier et lui avoir fait expliquer divers livres à l'ouverture d'iceux et l'avoir fait composer sur un sujet à lui donné sur le champ et fait diverses questions, même de philosophie, tous lesdits sieurs docteurs en théologie, avocats et autres de l'assemblée ont trouvé que ledit messire Blachier était très capable pour la conduite du collège. »

Nous trouvons dans deux autres procès-verbaux des détails plus précis et plus complets sur les diverses épreuves de la dispute. Le 16 août 1668, le concours fut ouvert entre messire Amenc et messire Escoffier, prêtres :

« Après avoir le chacun harangué en latin sont entrés en la dispute. Ayant été bailhé à messire Escoffier *Horace* et à l'ouverture d'icelluy, après lecture, a fait l'explication toujours en latin; et messire Amenc a repris après la même explication aussi en latin. Après quoi, on a ouvert à un autre endroit le même auteur audit messire Amenc qui, après la lecture, en a fait l'explication. De plus a été bailhé audit messire Amenc, *Plaute*; messire Escoffier, le lui ayant ouvert, il a fait la lecture à livre ouvert et de suite l'explication en latin, et messire Escoffier a fait la même explication. Leur a été bailhé *Tacite*, les deux l'ayant lu et expliqué au livre qui leur a été ouvert, ayant fait l'explication en latin et en français. Ce fait, lesdits sieurs examinateurs ont donné quelques lignes des œuvres de M... à traduire de français en latin et sur icelles faire une brève amplification par figures; leur

ont encore donné à faire un épigramme sur saint Sébastien [1], après quoi lesdits Escoffier et Amenc sont entrés dans une chambre pour faire la traduction de français en latin et l'amplification par figures. »

A la dispute du 18 octobre 1677, les prétendants étaient Amenc, Reymond et Guibaud :

« Ils ont fait le chacun une harangue en latin et ensuite on a donné à messire Amenc les *Oraisons de Cicéron* dont le livre a été ouvert par un petit enfant en présence des sieurs viguier, consuls, députés et examinateurs, laquelle même formalité a été pratiquée à l'égard de tous les autres, et ensuite on leur a bailhé à expliquer *Horace* qui a été ouvert comme ci-dessus et expliqué par iceux tant en latin qu'en français. On leur a aussi fait faire quelques vers en latin en l'honneur et louange de saint Luc, évangéliste, et à la fin on leur a donné un thème français pour changer en latin, lequel thème a été pris dans le livre intitulé les *Femmes illustres* et a été rendu en latin par lesdits prétendants à la dispute aussi bien que les susdits vers et remis le tout entre les mains des sieurs viguier et consuls, lesquels avec les sieurs examinateurs ont le tout exactement considéré. Et sans divertir, lesdits sieurs examinateurs se sont assemblés en parlement avec les sieurs viguier, consuls et députés et ils ont tous convenu unanimement que lesdits messires Amenc, Reymond et Guibaud sont également capables pour la régence de la première classe; mais qu'attendu l'âge de messire Amenc et qu'il est en possession d'icelle depuis longtemps, ledit messire Amenc doit avoir la régence de la première classe et lesdits messires Guibaud et Reymond celle des seconde et troisième classe. »

Ce ne fut pas la seule fois que l'assemblée des examinateurs déclara tous les candidats également capables. Elle employa parfois pour sortir d'embarras un procédé renouvelé du Jugement de Salomon. Le 16 octobre 1703 eut lieu la dispute entre les prétendants Amayon et Bondilh, et « attendu que les sieurs Amayon et Bondilh ont suffisamment donné des marques de capacité, les sieurs docteurs ont trouvé à propos dans l'incertitude où ils étaient à qui des deux la première classe devait être accordée,

1. Saint Sébastien est un des patrons de Sisteron. A un moment donné, l'intervention du saint mit fin, paraît-il, à une peste qui ravageait la ville. En reconnaissance de cette protection, il fut décidé que tous les ans on habillerait douze pauvres et il fut constitué un fonds dont les intérêts devaient servir à cette œuvre. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La veste donnée était en drap vert et portait sur la manche une S majuscule, en jaune. Depuis une vingtaine d'années, on a renoncé à l'S, qui atténuait singulièrement la valeur de l'aumône pour celui qui la recevait.

qu'elle serait par eux régie alternativement à tour de rôle pendant six mois ». L'autre concurrent régissait la deuxième classe pendant ce temps, et, afin qu'il n'y eût point de contestation, le conseil décida que le total des gages affectés aux deux classes[1] serait partagé par égales portions entre les deux régents.

***

Ce qui montre bien l'importance que l'administration locale attachait à la dispute, c'est, d'un côté, les difficultés qui en sont résultées, soulevées souvent par les concurrents; et, de l'autre, l'énergie avec laquelle, dans certaines circonstances, la communauté défendit ses privilèges sous ce rapport.

A la dispute de 1668 entre Amenc et Escoffier, le jugement ayant été renvoyé au lendemain de l'examen par suite de l'absence d'un membre de la commission, Antoine Castagny, Escoffier refusa de reconnaître la validité des opérations et récusa certains examinateurs, entre autres le chanoine théologal Claude Saurin, et les consuls. En présence de cette opposition, la commission se sépara sans prendre aucune décision relativement au classement des candidats. Mais le surlendemain le conseil général prit une décision radicale qui rendit toute dispute inutile par la suppression des deux postes à conquérir :

« Après diverses propositions, ayant été assuré qu'à la première classe il n'y a que six écoliers et qu'il y en a deux qui quittent, et à la deuxième il y en a fort peu, et attendu les grandes charges de la communauté à l'acquittement desquelles on ne peut subvenir, étant en arrière du payement des deniers du pays des deux derniers quartiers, a été délibéré par pluralité de voix, de supprimer la première et la deuxième classe dudit collège; et donne charge aux sieurs consuls d'établir deux régents aux autres deux classes qui demeurent et ont réglé les gages desdits régents l'ung à soixante livres, l'autre à trente-six livres par an. »

Cette décision ne fut pas du goût d'Escoffier, qui pensait mériter la régence, et le 31 août de la même année « le premier consul Réal a représenté... que ledit Escoffier s'est pourvu devant nosseigneurs de la cour du Parlement en la chambre des vacations pour icelle déclarer qu'il a été le plus capable et comme dit est ne l'ayant pas jugé à cause de la récusation proposée par messire

1. Première classe : 135 livres ; deuxième classe : 84 livres.

Escoffier, demande que la dispute soit de nouveau faite pardevant les sieurs examinateurs et un commissaire, y ayant eu sujet montré ».

Dans sa requête Escoffier demandait encore que les frais de la dispute fussent à la charge des consuls qui, d'après lui, n'avaient pas rempli leurs devoirs. Le conseil maintint énergiquement ses précédentes décisions et repoussa les prétentions d'Escoffier.

Cependant, à Aix, l'affaire suivait son cours devant le Parlement; le conseil nomma, le 20 octobre, le consul Réal comme député chargé de représenter la ville auprès du Parlement dans le procès intenté par Escoffier au sujet de la régence du collège. L'arrêt fut rendu en janvier 1669. Escoffier eut en partie gain de cause : la délibération du conseil, réduisant à deux les classes du collège, fut cassée, et il fut « ordonné que le collège sera rétabli et la dispute faite devant un seigneur conseiller, commissaire qui sera député ». La désignation du premier régent fut réservée et le conseil n'eut qu'à pourvoir aux trois dernières classes, ce qu'il fit le 19 janvier. La dispute pour la première classe eut lieu de nouveau entre Amenc et Escoffier devant le commissaire du Parlement et les examinateurs ordinaires. Ceux-ci trouvèrent les deux candidats « également capables, au moyen de quoi il fut ordonné que messire Amenc et Escoffier exerceraient la régence six mois chacun et ledit Amenc commençant le premier avril prochain ».

Parfois les candidats à la régence cherchaient à faire éliminer du concours certains prétendants dont ils pouvaient redouter le savoir, en alléguant qu'ils remplissaient d'autres fonctions incompatibles avec celles de l'enseignement. Tel fut le cas pour messire Amenc, qui en 1677 était régent depuis neuf ans, et que le prétendant Arnaud voulait empêcher de concourir. Amenc exerçait, en même temps que la régence, les fonctions d'aumônier à l'hôpital et celle de chapelain confesseur ordinaire et directeur des religieuses de Sainte-Ursule. Un pareil cumul offusquait messire Arnaud, qui demanda qu'Amenc se démît publiquement de ses fonctions s'il voulait entrer en la dispute du collège. Amenc tenait, paraît-il, plus au collège qu'à ses autres emplois, et pour éviter de plus longues contestations il consentit « à quitter les services tant de l'hôpital que du couvent de Sainte-Ursule »; mais il demanda à son tour qu'un autre candidat, messire Maximin,

prêtre bénéficiaire de l'évêché de Sisteron, fît, comme lui, abandon de ses emplois pour être reçu au concours. Maximin, malgré les instances de certains examinateurs, n'y voulut point consentir, « ce qui fut cause d'un désordre arrivé dans la maison commune entre les personnes les plus qualifiées qui composaient l'assemblée, par le moyen duquel désordre il fut nécessaire de rompre ladite assemblée, pour éviter un plus grand malheur ».

Le 20 septembre, le conseil, mis au courant de ces faits, décida que la dispute serait renvoyée au lendemain, jour de saint Mathieu, à midi ; « et afin qu'il ne puisse y avoir un semblable désordre, la dispute sera faite à huis clos sans qu'aucune autre personne de la ville ni étranger de quelque qualité qu'il puisse être puisse y assister sous quelque prétexte que ce soit ».

Cette décision fut incontinent notifiée par le greffier aux prétendants, dont la majorité demanda le renvoi au 26 septembre. Le conseil acquiesça à ce désir. Mais l'un des candidats, messire Reymond, prêtre, ne s'accommodait pas du huis clos. Il présenta une requête au Parlement pour obtenir qu'il déléguât un conseiller commissaire pour assister à la dispute et assurer l'impartialité des décisions. Le conseil ne l'entendait pas ainsi : « et parce qu'il s'agit de la continuation d'un privilège qui est général et commun à toute la province et dont on voudrait dépouiller ladite communauté, en quoi elle trouverait un notable préjudice », il chargea le sieur Bec, son procureur au Parlement, de présenter à celui-ci une contre-requête pour obtenir que ses droits fussent maintenus.

Le Parlement donna raison à la communauté (3 octobre) et décida que la dispute aurait lieu à huis clos. A la suite de cet arrêt, le conseil fixa le concours au 18 octobre, à midi.

***

Le séjour nécessaire des prétendants à la régence venus à Sisteron pour la dispute occasionnait des frais que la communauté prenait à sa charge. Aux comptes de 1610 on lit, par exemple : « Plus a esté payé au sieur Vivet, hoste de cette ville, la somme de douze livres et ce pour la dépense que les messires régents des escoles de cette ville ont faite en son logis durant sept jours qu'ils y ont demeuré estant venus en nostre ville pour disputer les écoles et passer leur acte ». Aux comptes de 1648 on lit : « Plus

a esté remboursé neuf livres à Pierre Louvet qui les avait payées au sieur Michel pour dépens de quatre jours qu'il avait séjourné à Sisteron où il était venu disputer les écoles ».

L'usage de la dispute se conserva jusqu'en 1711. A partir de cette date, ce fut le conseil qui, se fondant sur les renseignements qu'il recueillait, nommait sans examen des régents « idoines, suffisants et capables » pour la direction des diverses classes du collège.

***

Dans les communautés de quelque importance, la dispute était aussi en usage pour le choix du régent des petites écoles. Ainsi faisait-on à Volonne, aujourd'hui chef-lieu de canton des Basses-Alpes. Le 9 septembre 1704 eut lieu un de ces concours : les candidats furent messire André Maurel, prêtre; Bernard, acolyte; Jean-Baptiste Jean, de Sisteron; Richard, régent de Peyruis; et Antoine Gorde, de Volonne.

La dispute eut lieu en présence du prieur. Trois concurrents furent reconnus capables; toutefois on optait pour Gorde, probablement parce qu'il était de Volonne. Mais il y eut alors une enchère au rabais, et Jean, de Sisteron, ayant déclaré qu'il régenterait les écoles pour 60 livres, fut préféré.

En 1725 il y eut une nouvelle dispute. La délibération qui s'y rapporte est digne d'être connue; la voici avec les fantaisies orthographiques que s'est permises le rédacteur, un « notaire royal » :

« Du 15 octobre 1725, à dix heures du matin, nous André Mégy et Jean-Baptiste Vieux, deux consuls modernes de la communauté de ce lieu de Volonne, en empêchement de Pierre Bontoux, autre consul à cause de sa malladie, escrivant Me Antoine Marcadier, no^re royal pris en absance de nostre greffier, déclarons qu'ensuitte des afiches et publications faittes de notre authorité depuis le sept de ce mois par tous les lieux et carrefours accoustumés de ce lieu par nostre vallet de ville nous estre portés à lad. heure ou estans avons mandé prier par led. vallet messire Jean-Joseph de Gaffard, bachelier en théologie, prieur et curé de ce lieu et fait publier à son de trompette et par la voix ordinaire du crieur dud. Volone faisant sçavoir à toute personne que la disputte de la régence des Escolles dud. lieu doit ce faire et d'y comparoistre pour l'intherêt public et pour le leur particullier. Quoy fait et a nous raporté par led. trompette serait survenu led. s^r prieur, messire François

Coquillat, prestre chapelain de la chapelle des penitans blancs de ce lieu, messire Joseph Crudy, prestre et chapellain de l'église de Nostre Dame de la ville de Sisteron, originaire de ce lieu, messire Jean-Louis Mégy prestre, aussi originaire de ce lieu; Me Me Jean-Anthoine Marcadier, conseiller du Roy, juge viguier et premier capitaine pour Sa Magesté en la ville des Mées; George Mégy, maître chirurgien de ce lieu et encore sieur André Bellier de la ville de Sisteron, et ensuite nous avons mandé nostre vallet de ville faire prier Me Jean Aubert, lieutenant de juge de ce lieu de venir assister, en tant que de besoin authoriser lad. assemblée, à quoi il aurait adhéré et surabondamment nous avons fait requérir messire Jean-Pierre Aillaud prêtre, prétendant à lad. régence, de venir comparoistre par devant lad. assemblée pour disputter avec led. Bellier et contre tous aultres qui pourraient ce présenter, à quoi il aurait égallement adhéré; et après avoir attandu une heure après sans qu'il soit comparu aucun aultre prétandant, ledit sr Bellier nous offrant toujours de venir à la disputte est cause qu'à notre requisition led. sieur prieur aurait interrogé led. messire Aillaud lequel a dit n'estre pas venu ici pour disputter au sujet de la régence des escolles de ce lieu n'en estant plus question puisqu'elles lui ont été adjugées par deux différantes ordonances randues le sixième et neuvième du présent mois, mais seullement pour soutenir qu'il n'y a pas lieu de retoucher la chose jugée et surtout y ayant apel declaré de la part dud. Bellier et nous faire surabondamment apercevoir que par les ordonances sinodalles de Monseigr l'Evesque de Gap qui sont conformes mot à mot à celles de Monseigr Le Camus, évesque de Grenoble qu'il nous remet tout présantement et requiert d'en faire par le greffier la lecture à l'art. quatorzième au sujet des maistres d'escolles et de lui en concéder acte pour fortifier son droit atandu que les sieurs consuls de cette communauté n'ont pas peu passer aud. Bellier l'acte qui l'a estably me d'escolle parce que ledit Bellier, perruquier estant inconnu arrivé en ce lieu deux ou trois jours avant la passassion de cest acte sans avoir fait précéder toutes les atestations juridiques de sa bonne vie et murs, religion catholique, apostolique et romaine, et autres que exigent lesd. ordonances au mesme article quatorzième qui sont conformes aux ordonances de l'Eglise, aux déclarations de Sa Majesté et arrets de son Conseil; et faute par led. Bellier ou par M. le prieur ou lesdits consuls qui suivent par conséqent estre munis desd. atestations et d'en faire aparoir à ceste assemblée puisqu'elles ont deu précéder led. prétendu acte. Ledit messire Aillaud soutient qu'il n'a pas peu icy d'en estre passé et que ceste procédure est tout à fait innutile et frustatoire protestant au moyen de ce de toute nullité cassation d'y celle depans, domaiges et inthérests et de tout ce qu'il peut de droit protester dont a requis acte,

comme encore de lui concéder acte de ce que les consuls pour estre seuls les mestres de favoriser led. Bellier comme ils ont fait jusqu'à présent contre toutes les règles ne nous ont pas fait avertir de nous trouver à cette présante assamblée que nous aurions ignoré si led. messire Aillaud ne nous en avait donné connaissance de lui concéder acte qu'il nous demande et de ce que l'on fait aussi que M. le prieur qui est le seul gradué qui ce trouve présant icy avec lesd. consuls, ce qui fait voir l'injustice et lafectation de ses administrateurs qui ne voulurent pas ce trouver à la disputte les deux différants jours que l'on avait assignés pour cella et en présance des gradués qui s'y trouvèrent l'ayant renvoyée à aujourd'hui parce qu'on a pris le temps qu'ils ne sont plus en ce lieu ce voulant rendre par là les seuls mestres d'opiner en faveur dud. Bellier à qui led. messire Aillaud n'expose que par surabondance de droit. Et après avoir atandu l'heure de midy sans qu'il soit comparu aucun autre prétandant led. sieur Bellier nous offrant toujours de venir à la disputte est cause qu'à nostre réquisition, sans s'arester au dire et protestations dud. messire Aillaud led. sieur prieur aurait interrogé led. Bellier sur sa foye et doctrine et répondu pertinemment sur tous les faits et interrogats, même fait sur les principes de la grand'mère, fait expliquer *ad aperturam libri* le Bréviaire dans lequel il a expliqué le commencement d'un sermon de St Léon, pape, concernant la chaire de St Pierre, lui avons doné des frases en français pour les traduire en latin, à la satisfaction de l'assemblée. Les susnommés ayant ensuite, chacun à son tour, fait des interrogats aud. Bellier sur les différantes règles de Larimétique, fait lire et escrire icelluy en petit et en gros caractères, avons unanimement jugé led. Bellier capable de faire lad. régence, dont et du tout avons requis led. sieur Lieutenant de juge den concéder acte et nous sommes soubsignés avec led. sieur prieur et autres susnommés. »

Il y eut encore plusieurs protestations, mais dans la séance du 1er novembre les consuls « remonstrent qu'ils avaient fait proclamer et mettre des afiches des jours que la disputte de la régence des escolles de ce lieu devait être faite et par le verbal du 15 octobre dernier, messire Aillaud, prêtre, n'ayant pas voulu souffrir la disputte et led. sieur Bellier ayant esté examiné et jugé capable par toute l'assamblée, ils en ont dressé leur verbal dont lecture est donnée... Le conseil ordonne que led. Bellier tiendra déffinitivement les escolles, atandu qu'il a servi et qu'il continue. »

A. Bancal.

L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

(Extrait du dernier rapport de M. l'inspecteur d'académie.)

I. — Les cours d'adultes

Dans la Manche comme partout, les enfants quittent pour la plupart l'école dès onze ans, après quatre années d'études toujours hâtives et souvent irrégulières et intermittentes. Au cours de ces quatre années ils ont eu à parcourir un programme qui, pour ne renfermer que le nécessaire, ne laisse pas d'être très étendu, moins par lui-même qu'en raison des conditions imprévues d'application imposées par l'usage et les mœurs publiques. Aussi les connaissances sont-elles non seulement d'autant plus superficielles qu'elles sont plus vastes, mais aussi d'autant plus fugitives qu'elles sont rapidement acquises. Le savoir qui vient vite s'en va vite également, sans laisser derrière lui dans les mémoires de solides notions positives, comme aussi sans déposer dans les intelligences de ces heureuses habitudes mentales qui font la force et le prix des esprits.

Au lendemain même du certificat d'études, l'édifice de l'instruction menace ruine. Toutes ces pierres que l'on avait dû juxtaposer en quelques mois se détachent les unes après les autres, et bientôt l'édifice s'écroule tout entier pour n'être plus qu'un amas informe de débris sans consistance. Notions d'instruction civique, d'histoire et de géographie, de sciences physiques et naturelles, tout disparaît à la fois. La lecture et l'écriture subsistent, parce qu'elles consistent dans un ensemble de procédés mécaniques passés à l'état d'instincts. Mais les plus simples règles du calcul, les éléments mêmes du système métrique s'oublient. Le jeune homme est incapable de rédiger une petite lettre pour formuler une demande ou répondre à une question. Quand se présente l'une quelconque de ces affaires courantes qui doivent être traitées par écrit, il ne sait comment la traiter. Alors que les vulgaires connaissances pratiques font ainsi défaut, on ne saurait à plus

forte raison rencontrer nulle part ces connaissances plus hautes, d'une acquisition plus lente, plus laborieuse et plus difficile, qui confèrent à l'homme et au citoyen toute leur valeur morale et sociale.

Il faut de hautes qualités d'esprit et de cœur, malheureusement aussi rares que précieuses, pour aller, avec la conscience de son ignorance, au-devant de la science qui fait l'homme et qui fait le citoyen. Il n'est besoin que d'un peu de bon sens pour rechercher soi-même, après constatation expérimentale de leur nécessité, ces humbles connaissances qui permettent de mieux exercer un métier et d'apporter plus d'habileté dans ses affaires. Aussi voyons-nous partout les adultes réclamer cette instruction élémentaire dont l'utilité leur apparaît tout à coup à l'heure de leur entrée au régiment, qui précède l'entrée dans la vie. D'eux-mêmes, ils vont souvent au-devant de l'instituteur, lui confessent leur mal et lui demandent des remèdes appropriés à leur état.

La plupart des notices adressées par les directeurs de cours renferment à cet égard des renseignements significatifs. Un peu partout il a fallu, sur le désir formel des intéressés, non pas tant donner une instruction complémentaire que reprendre à nouveau l'instruction première. C'est ainsi que le programme non du cours supérieur, mais du cours moyen, est devenu généralement le programme de l'enseignement des adultes. Et dans ce programme lui-même une large place, la plus importante peut-être, a dû être faite non pas à l'histoire, à la géographie, aux sciences physiques et naturelles, en un mot à toutes les connaissances d'un caractère théorique et désintéressé, mais à l'orthographe, au calcul, à la rédaction, c'est-à-dire à toutes les connaissances pratiques et utilitaires dont le paysan, plus encore que l'ouvrier, semble commencer à sentir sur le tard la valeur en quelque sorte marchande. Le cours d'adultes est devenu ainsi un cours réparateur reprenant à distance les matières de l'école primaire jusque dans leurs éléments. Même sous cette forme, il a déjà rendu comme il rendra encore de signalés services. Dans l'enseignement comme ailleurs, on ne saurait construire sur le sable. Puisque les fondations manquent, toute occasion est bonne qui permet de les édifier.

Maîtres et élèves, d'un commun accord, sont revenus aux principes, aux éléments premiers du savoir matériel et pratique. Il a

donc fallu faire des dictées, et même en faire beaucoup, pour apprendre à donner aux mots de la langue française cette forme légale qui seule permet de se comprendre quand on parle et surtout qu'on écrit. Il a fallu rédiger des lettres courantes de tout genre, des baux, des pétitions. Il a fallu, par de fréquents exercices, se mettre ou se remettre en mémoire les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, renouveler connaissance avec les diverses unités de mesure du système métrique. Ailleurs, dans des communes où se trouvaient des apprentis de métiers, il a fallu se livrer en outre à quelques exercices de dessin. On ne saurait trop féliciter les instituteurs d'avoir tenu compte de tous ces désirs légitimes de leurs auditeurs. Ils ont bien fait de s'informer des exigences propres du milieu, de rendre à chacun des services visibles en lui apprenant cela même qu'il ignore et que de son propre aveu il lui importe le plus de savoir. Nous ne pouvons que les encourager une fois de plus à entrer résolument dans cette voie, puisqu'il n'y a pas de meilleur moyen d'assurer la fréquentation des cours que de donner satisfaction aux désirs de ceux qui les fréquentent.

Cependant on ne s'est pas contenté de faire des dictées, des rédactions et des problèmes dans les séances des cours d'adultes. On y a lu, on y a même beaucoup lu, et on y a lu un peu de tout. Le personnel n'a fait que se conformer en cela aux instructions qui lui avaient été données de longue date et renouvelées à plusieurs reprises dans les rapports annuels de l'inspection académique.

Il ne faut pas traiter les adolescents en enfants. Ce sont sans doute bien souvent des écoliers qui ignorent la meilleure partie de ce qu'ils devraient savoir, et il est nécessaire de leur apprendre ce qu'ils ignorent. Mais ce sont aussi des jeunes gens auxquels répugnent la plupart des pratiques de l'école, et qui s'en détournent. Il convient de les instruire en quelque sorte à leur insu, d'éveiller leur curiosité, de fixer et retenir leur attention, mais il convient par-dessus tout de leur communiquer cet amour du livre qui permet de poursuivre soi-même, aux heures de loisir, presque sans intention et sans effort, son instruction commencée. Or il n'est pas de meilleur moyen de donner le goût de la lecture individuelle que d'en faire sentir le charme par la lecture en commun.

A l'appel d'une voix simple, naturelle, mais capable de rendre l'émotion et la pensée intérieure, le livre s'anime. Il frappe les intelligences et il émeut les sensibilités. Ce sont toujours les mêmes mots, mais ils résonnent autrement au cœur parce qu'ils résonnent autrement à l'oreille. Il est entré de l'âme dans le livre, et l'âme est le principe de la vie.

La lecture qui a presque partout terminé chacune des séances du soir n'a pas été seulement une sorte de distraction pour les adultes fatigués par les exercices proprement scolaires, elle a été aussi pour eux un véritable enseignement. Pour être plus libre, moins didactique, cet enseignement n'a pas été moins utile à sa manière. On a fait connaissance avec les belles pages classiques de Lamartine et de Victor Hugo, avec les pages d'une beauté plus humble, mais plus intime et parfois aussi pénétrante de Victor de Laprade, de François Fabié, d'Eugène Manuel. On a feuilleté ensemble le *Roman d'un Brave Homme* d'Edmond About, l'*Histoire d'un Paysan*, l'*Ami Fritz* ou *Madame Thérèse* d'Erckmann-Chatrian. On a feuilleté aussi, sinon dans leurs œuvres mêmes, du moins dans des extraits de leurs œuvres, Thiers et Michelet. Quelques monographies contemporaines, telles que celles de M. Chuquet sur le *Général Chanzy*, du lieutenant Ganneron sur l'*Amiral Courbet*, ont été ouvertes et suivies avec intérêt. Les ressources des petites bibliothèques rurales sont souvent bien modestes, mais on a fait effort pour les utiliser. Si pauvres qu'elles soient bien souvent, elles renferment encore plus d'une richesse. Le tout est de savoir l'y trouver.

Tous les livres ne paraissent pas avoir reçu le même accueil. La haute et large poésie de Victor Hugo, la poésie de la *Légende des Siècles*, remue toujours l'auditoire. La simple prose d'Edmond About émeut aussi, parce qu'elle est elle-même émue. Les récits d'Erckmann-Chatrian réveillent d'eux-mêmes ces sentiments de patriotisme qui sommeillent au fond de toute âme française. En un mot, toutes les œuvres dramatiques, toutes les œuvres d'imagination et de sentiment ont réussi par l'effet de cette loi naturelle qui fait partout leur succès. L'histoire proprement dite, la géographie, l'instruction civique, les sciences physiques et naturelles, tout ce qui rappelle la classe de près ou de loin, tout ce qui en reproduit le ton et les procédés, a été plutôt subi qu'accepté et,

comme tout ce qui est subi, n'a sans doute laissé nulle trace durable dans les esprits.

Il y a là un enseignement. L'histoire est belle souvent de la beauté d'un roman, d'un roman qui serait vrai. Elle est dramatique sinon dans les petits faits, du moins dans les grandes scènes de la vie nationale. Froides et inanimées dans des manuels, des traités scolaires, ces grandes scènes sont vivantes dans les livres des maîtres. La géographie rebute quand elle n'est qu'une nomenclature avec ou sans atlas; mais on se passionne au récit de la lutte héroïque du Norvégien Nansen contre la nature polaire, comme aussi à la narration des expéditions de nos soldats et de nos officiers dans le Congo et le Soudan. Ce qui importe, c'est de faire un choix habile de livres, comme aussi de ne point toujours ouvrir à n'importe quelle page les livres mêmes que l'on a choisis.

Le goût de la lecture sérieuse est peu répandu, mais c'est précisément parce qu'il est peu répandu qu'il faut le répandre. Puisqu'il n'existe pas, il n'est que plus nécessaire de le faire naître, et, quand il sera né, de le développer par des soins vigilants. Un pareil goût ne se crée point du jour au lendemain. Pour trouver parmi les adolescents un auditoire capable de s'intéresser à autre chose qu'aux faits-divers d'un journal ou aux péripéties d'un roman-feuilleton, il importe d'habituer graduellement l'enfant à la saine littérature, qui est aussi la vraie littérature. Or les livres instructifs ne sont arides bien souvent que parce qu'ils revêtent cette forme impersonnelle qui est celle d'un grand nombre de nos ouvrages scolaires. On a voulu, non sans raison d'ailleurs, condenser le maximum de connaissances positives dans le minimum de pages; mais si les memento sont à leur place à l'école élémentaire, il n'y sont plus également au cours d'adultes.

C'est à l'instituteur qu'il appartient de procéder à cet apprentissage du goût de la lecture, qui est en même temps, ence qu'il a d'élevé, un apprentissage du patriotisme et de la moralité. Familiarisé dès l'école avec les idées d'autant plus simples, d'autant plus accessibles qu'elles sont vraiment des idées, l'enfant devenu homme conserve le précieux amour de l'idée. La pensée ne lui fera plus peur. Au lieu de s'en détourner, il ira droit à elle. Ce sont en effet les mots seuls qui rebutent. Partout où il y a une pensée, l'intelligence est attirée vers elle. Les raisons les plus

incultes comme les plus cultivées en subissent l'invincible attrait.

Les enfants se sont, en plus d'un endroit, mélangés aux adultes proprement dits, les cours se transformant pour eux en une sorte d'étude surveillée. Quels que soient par ailleurs les avantages de cette organisation plus fréquente qu'on ne pense, elle a le tort non seulement de changer le titre effectif du cours, mais, ce qui est plus grave, de le détourner de sa véritable destination. Il faut que les écoliers ne se substituent pas aux adolescents et qu'ils n'usurpent point leur place. On ne saurait évidemment exercer sur ces derniers de pression légale, mais ils peuvent être l'objet d'une heureuse influence morale. C'est à l'instituteur d'exercer cette influence sur toute une jeunesse qui le connaît et qu'il connaît lui-même, puisque ce sont ses anciens élèves qui en forment la majeure partie et même la totalité. Nous ne saurions donc trop engager le personnel à n'épargner dans cette propagande aucun effort.

Là où les communes, soit par indifférence, soit faute de ressources matérielles, ont refusé d'organiser à leurs frais des cours d'adultes, quelques cours payants se sont fondés. On en a compté cet hiver jusqu'à 23, et le total des sommes perçues a atteint environ 500 francs. Toute peine mérite salaire. N'est-il pas naturel que les jeunes gens versent eux-mêmes entre les mains de l'instituteur une rémunération qui, si modeste qu'elle soit, témoigne à la fois et du prix qu'ils attachent au service rendu et de leur reconnaissance pour celui qui le rend?

Ce que l'on ne comprend pas encore suffisamment, c'est que l'instruction a une valeur propre, puisqu'elle se traduit pour qui la possède par une plus-value pratique dans la vie comme aussi par une plus-value intellectuelle et morale. Nombre de maîtres ont fait preuve d'un désintéressement qui les honore. Sans ménager ni leur temps ni leur peine, ils ont gratuitement admis tous les auditeurs qui ont bien voulu se présenter à eux. Durant trois ou quatre mois, à raison de deux, de trois et même de quatre séances par semaine, ils leur ont distribué chaque soir leur savoir après les longues séances de classe de la journée. Nous ne saurions trop remercier ces volontaires des cours d'adultes, mais nous serions heureux de voir les adultes eux-mêmes s'associer à leur

tour à nos remerciements. Ce sont les adultes qui sont les obligés, et ils paraissent trop l'oublier. N'apporteraient-ils chaque mois que quelques sous pour entretenir la petite bibliothèque communale, pour la peupler de livres dont la lecture commencée en commun à l'école s'achèverait ensuite à chaque foyer, ils auraient, d'une manière aussi utile que délicate, payé une dette de reconnaissance.

Dans un grand nombre de communes, on persiste à tourner dans un cercle vicieux. Les adultes ne viennent pas au cours parce qu'il n'y a pas de cours, et il n'y a pas de cours parce que les adultes ne viennent pas ou sont supposés ne pas devoir venir. A quoi bon, disent les municipalités, dépenser de l'argent en pure perte? il y a une dizaine d'années, il y avait un cours et on a dû le fermer faute d'auditeurs : on le rouvrirait aujourd'hui que l'on serait obligé de le fermer à nouveau pour la même raison.

A côté des obstacles matériels tels que l'éloignement de l'école, la dissémination de la population rurale sur une vaste étendue, il y a aussi des obstacles moraux, et l'indifférence de la campagne en matière d'instruction n'est peut-être pas le moindre. Sans doute les jeunes gens, appesantis par la longue et rude besogne des champs, rentrent le soir fatigués à la ferme. Mais, dans la Manche comme ailleurs, est-ce bien au logis qu'ils rentrent le soir? Ne prennent-ils pas plus volontiers le chemin du cabaret? Des veillées studieuses sont plus reposantes que de longues séances en tête à tête avec des verres de cidre ou des tasses de café. Tout se tient. Si la jeunesse ne se rend pas plus souvent et en plus grand nombre aux cours d'adultes, c'est qu'elle se porte ailleurs. Le meilleur moyen de lui faire prendre une autre route que la route accoutumée est de lui faire connaître une route nouvelle.

Les instituteurs, pour peu qu'ils se sentent soutenus matériellement et moralement, pourvu qu'à tout le moins on mette à leur disposition les modestes ressources nécessaires pour tenter l'entreprise, ne failliront pas à leur devoir. Plus d'un cours s'est déjà établi avec succès là où l'on avait à l'avance annoncé son échec. Il est à espérer qu'instruites par l'expérience, les municipalités tiendront de leur côté à honneur de collaborer à une œuvre toute de générosité et de dévouement de la part de ses fondateurs. L'exemple doit être donné aux petites communes rurales par les

grandes communes urbaines. La ville la plus peuplée du département, celle-là même qui, en raison de l'importance de sa population ouvrière, a besoin, plus que toute autre, de cours d'adultes, est précisément celle qui n'en a aucun. Puisque la loi ne saurait guère ajouter des années nouvelles aux années de la scolarité, déjà trop nombreuses aux yeux des familles insoucieuses et imprévoyantes, il faut au moins que les mœurs réussissent à donner pour prolongement à l'école du jour de l'enfance l'école du soir de l'adolescence.

II. — Les Conférences populaires.

Il est des départements où l'œuvre des conférences populaires s'est constituée en œuvre à part, distincte de l'œuvre des cours d'adultes. Il en a été autrement dans la Manche, où les deux œuvres sont restées si étroitement unies qu'elles n'ont pas cessé de former une seule et même œuvre. Au lieu de se métamorphoser, les cours d'adultes se sont seulement renouvelés et rajeunis. Leur programme, qui avait été jusqu'alors le programme même de l'école élémentaire, s'est élargi et, en s'élargissant, il a perdu son uniformité d'autrefois. Sans abandonner les exercices anciens, c'est-à-dire les exercices proprement scolaires, dont le besoin se fait sentir aujourd'hui autant que par le passé, on y a joint des exercices nouveaux en rapport avec les circonstances comme avec les exigences du milieu. C'est ainsi que la lecture accompagnée d'explications et de commentaires, les causeries réfléchies et méthodiques, les expositions familières sont venues compléter heureusement les cours proprement dits en y apportant, avec une variété inconnue jusque-là, de l'agrément, de l'intérêt, de la vie.

A un personnel dont presque toutes les heures sont prises chaque jour par le travail professionnel, on ne saurait pas toujours demander de conférences proprement dites, c'est-à-dire de ces conférences qui, en dehors d'une certaine habitude de la parole pour s'adresser à un grand public, exigent une longue et laborieuse préparation. Pour être vraiment utiles, les conférences doivent être autre chose que des événements isolés. Il faut qu'elles soient fréquentes et qu'elles se succèdent, non pas au hasard, à un, deux ou trois mois d'intervalle, mais chaque semaine avec une périodicité régulière. Il faut, en outre, qu'au lieu de promener

l'attention des auditeurs sur les sujets les plus disparates, elles la fixent sur un certain nombre de questions choisies avec réflexion et méthode selon un plan préconçu. Il ne s'agit pas, en effet, de piquer un instant la curiosité, il s'agit d'instruire, c'est-à-dire de déposer dans les intelligences, sous une forme durable, des vérités pratiques, soit des vérités scientifiques d'hygiène, de médecine, de chimie industrielle ou agricole, soit des vérites morales et sociales d'histoire, de droit et d'économie politique. Vérités scientifiques de l'ordre de la vie matérielle, vérités morales et sociales de l'ordre de la pensée et de l'action, voilà, en effet, ce qui est par-dessus tout nécessaire à la jeunesse française contemporaine, car, si les vérités scientifiques sont le principe de la sécurité physique, les vérités morales et sociales sont la source de cette sécurité plus vaste et plus haute qui est la sécurité du pays.

Pour coordonner les efforts et diriger utilement toutes les bonnes volontés vers un but unique, nous avions dressé à l'avance une sorte de programme de conférences. Tout en laissant à chacun sa liberté d'initiative, nous avions, dans un tableau d'ensemble, rassemblé les principales questions qu'il convient d'aborder. Une large place était faite à l'agriculture, à l'art vétérinaire, à l'hygiène, à la médecine usuelle, en même temps qu'à la physique et à la chimie dans les plus importantes de leurs applications. Mais une place également large y était réservée à la géographie, non pas à la géographie usuelle des écoles, mais à cette géographie en quelque sorte patriotique qui passe en revue toutes les ressources de notre propre pays pour les comparer avec les ressources de ses voisins et de ses rivaux ; à l'histoire, surtout à l'histoire contemporaine que l'on ne sait jamais assez et qui, par un triste privilège, est encore si complètement ignorée de ceux-là mêmes qui sont chargés de la continuer ; à l'économie politique populaire, dont les lois les plus élémentaires sont chaque jour méconnues ou dénaturées par des passions, les unes aveugles, les autres consciemment coupables.

Un pareil programme ne pouvait être parcouru en un an. A chaque année suffit sa tâche, mais il faut que chaque année ajoute utilement un labeur nouveau au labeur ancien. Obtenir par une sage économie des efforts le maximum d'effet utile au prix

du minimum de temps et de peine : c'est en ces termes que doit se poser le problème de l'enseignement par les conférences et que l'on doit tenter de le résoudre. Il semble qu'il l'ait été au moins partiellement par le mélange des causeries, des expositions familières et des conférences proprement dites. Quant à ces causeries et à ces expositions familières, chacun paraît les avoir pratiquées à sa manière dans une sorte d'intimité du coin du feu. Nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en affirmant qu'elles n'ont été la plupart du temps que de petites veillées studieuses. Peut-être n'ont-elles pas été pour cela ni moins agréables ni moins utiles. N'y eût-il dans les plus modestes hameaux que des veillées de ce genre groupant autour du poêle de la classe les adultes de la commune, l'instruction y trouverait sûrement son compte et l'éducation y trouverait aussi le sien.

Pour être plus rares, les véritables conférences n'ont pas été moins utiles à leur manière. Elles ont permis aux instituteurs d'affirmer au dehors leur personnalité, de se montrer devant un public autre qu'un public d'écoliers, tels qu'ils sont avec leur bon sens éclairé et leur solide instruction. Ils ont commencé à prendre conscience de leurs propres forces, et ils ont en même temps prouvé à leur auditoire que d'honnêtes gens qui savent ce qu'ils veulent dire, et veulent dire quelque chose de sain et d'utile, rendent plus de services au pays, au petit pays comme au grand, que des bavards audacieux qui parlent de tout au hasard avec la fatuité de l'ignorance. Point n'est besoin que l'instituteur soit un orateur, mais il faut qu'il sache parler naturellement en public, c'est-à-dire simplement, clairement, utilement, sans vaine forfanterie, comme aussi sans déprimante timidité. Quand on a des idées, du moins de vraies idées, ces idées s'affirment d'elles-mêmes au dehors par la parole, du moins par cette parole qui est à la portée de tous puisqu'elle n'est que la parole même de la conversation. Combien d'autres parlent qui n'ont ni les moyens naturels ni le savoir acquis de nos instituteurs, et qui, parlant, agissent ! La pensée intérieure est une pensée qui n'agit pas. Or il faut que la pensée agisse, et c'est la parole qui la transforme insensiblement en acte.

III. — Les cercles de la jeunesse.

L'instruction de la jeunesse n'exige que des cours d'adultes et des conférences. Son éducation exige autre chose. L'école ne doit pas être seulement comme un lieu de passage où l'adolescent apprend ou rapprend ce que l'enfant n'a pas appris ou ce qu'il a oublié. Il faut qu'elle soit aussi un centre permanent de réunion vers lequel se portent naturellement les jeunes gens. Et pour qu'ils s'y portent ainsi naturellement, il faut qu'ils soient sûrs d'y trouver, en même temps que d'utiles leçons, le plaisir nécessaire à leur âge. Ce plaisir qu'ils vont si souvent chercher ailleurs, aux dépens de leur santé et de leur moralité, il est nécessaire qu'ils le rencontrent à l'école même, sous la forme de ces divertissements honnêtes qui ne sont pas moins salutaires pour le corps que pour l'âme.

Chaque commune ou du moins chaque commune tant soit peu importante devrait donc avoir soit à l'école, quand le local le permet, soit en dehors de l'école quand le local ne le permet pas, un cercle d'adultes. Et l'instituteur serait le directeur naturel de ce cercle, dont il aurait à la fois la gestion financière et l'administration morale. C'est là que se tiendraient les cours, que se feraient les conférences, ou qu'à défaut de conférences s'organiseraient des lectures en commun à haute voix, des expositions familières tantôt sur un sujet, tantôt sur un autre. A côté de la bibliothèque, il y aurait des jeux divers. A l'occasion on ferait de la musique vocale ou instrumentale. De temps à autre auraient lieu quelques séances publiques auxquelles seraient conviées les familles. Le cercle serait subventionné par la commune, qui se chargerait tout au moins de son installation matérielle, des frais d'éclairage et de chauffage. Quant aux jeunes gens, ils auraient à apporter chaque mois une cotisation d'autant plus légère qu'ils seraient plus nombreux. Ils n'en seraient pas plus pauvres, ils en seraient au contraire plus riches, car il n'est pas rare de les voir dépenser inutilement ailleurs des sommes bien supérieures à la modique rétribution mensuelle qu'ils auraient à fournir.

Les jeunes filles vivent moins au dehors que les jeunes gens. Les travaux et les menues occupations du ménage les retiennent

à la maison. N'y aurait-il pourtant pas, pour la plupart d'entre elles, agrément et profit à se réunir le plus souvent possible à l'école sous la direction de leur ancienne institutrice? N'est-il pas une foule de petits ouvrages de couture qui peuvent être faits en commun? Et quand leurs aiguilles seraient inoccupées, ne pourraient-elles pas chanter ensemble ou simplement lire et causer entre elles, une voix sérieuse, la voix de leur maîtresse, les guidant dans leurs causeries? Mme la directrice de l'école normale de Coutances donnait tout récemment encore d'excellents conseils dans ce sens aux élèves qui venaient de la quitter. Nous espérons que ces conseils auront été entendus au moins par quelques-unes d'entre elles, qui tiendront à honneur de faire preuve d'une initiative qui sera d'autant plus précieuse que jusqu'ici elle a été plus rare.

Les associations d'anciens élèves, encore presque inconnues dans le département, ne seraient pas moins utiles que les cercles d'adultes, auxquels elles pourraient d'ailleurs s'allier si aisément. En dehors de l'école primaire supérieure de garçons de Saint-Lô et des écoles primaires élémentaires d'Avranches, de Sartilly et de La Haye-Pesnel, on n'en trouve encore nulle part. Il y a de ce côté un effort personnel à tenter. S'il est des milieux réfractaires, il en est incontestablement de favorables. C'est souvent le milieu qui fait l'homme, mais c'est souvent aussi l'homme qui fait le milieu.

Tout autour de nous, sous le nom d'« Œuvres » et de « Patronages », les cercles d'adultes se multiplient tous les jours. A peine créés, ils se peuplent soudain de toute une jeunesse qui met à les fréquenter un empressement croissant. Il y a là un heureux exemple d'initiative que nos écoles ont eu jusqu'ici le tort de ne pas suivre. Simple et facile en théorie, l'entreprise est sans doute complexe et malaisée dans la pratique. Nul ne l'ignore. Ce n'est pas le dévouement qui manque à nos instituteurs. Ce qui leur fait parfois défaut, c'est le concours matériel et moral des populations qui les entourent. Il n'y a point d'œuvres ni de patronages laïques parce qu'il n'y a point à proprement parler d'esprit laïque. Or ce que nous appelons ici l'esprit laïque, ce n'est que l'attachement sincère, désintéressé et patriotique à la jeunesse française, qui est l'avenir même du pays. Certes nous

aimons la France d'un grand amour, de cet amour qui nous fait donner pour elle notre vie sur les champs de bataille, mais notre amour n'est pas toujours assez réfléchi ni assez prévoyant. S'il travaille aux choses de la guerre, il ne travaille pas assez aux choses de la paix, qui pourtant préparent et assurent elles-mêmes le succès des choses de la guerre. Nous adressons ici même, à la fin de ce rapport, un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent à l'école et à l'avenir du pays par l'école. Nous les prions de ne point abandonner nos instituteurs et nos institutrices dans les œuvres nouvelles nées des besoins nouveaux de l'heure présente, de leur prêter partout et sous toutes les formes nécessaires cette collaboration sans laquelle le personnel enseignant ne peut rien ou ne peut presque rien. Ce faisant, ils auront à la fois bien mérité et du département de la Manche et de la France.

L. Deries,
Inspecteur d'académie.

RAPPORT

SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN 1896-1897,

adressé à M. Alfred RAMBAUD, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par* M. Edouard PETIT, *professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, docteur ès lettres.*

(Suite.)

Méthodes à suivre. — Le succès a été grand. Le profit a dû être considérable. Il peut l'être davantage dans l'avenir si l'on obtient de la conférence, qui décidément pénètre partout, tout ce qu'elle peut donner.

Jusqu'à ce jour, les conférences qui ont été imprimées et envoyées n'ont pas été conçues d'après un plan mûrement et réellement arrêté. Pourquoi ne les soumettrait-on pas à une méthode fixe? Pourquoi n'y aurait-il pas dans leur publication une façon d'unité directrice[1]? La *Société nationale des conférences populaires* propose de composer, au moyen des conférences, une *Encyclopédie* scientifique, historique, etc., qui comprendrait, sous la forme de causeries écrites, le résumé de ce qu'il convient de savoir à notre époque. Déjà des savants, des professeurs, ont commencé ce travail, qui est tout désintéressé et dont la portée n'échappera à personne. Il faut espérer qu'il sera mené à bien et que, d'ici à peu de temps, ce qu'il y a d'un peu tumultueux, d'un peu bouillonnant dans le mouvement actuel sera réglé, ordonné, soumis à une discipline intellectuelle de solide souplesse. Les cours d'adultes, grâce à l'expérience de chacun, ont fini par s'orienter dans le sens précis où il convenait de les aiguiller. Il importe que les conférences, si utiles à la masse et qui, trop souvent, n'ont pas de lien entre elles, forment peu à peu un tout, un ensemble cohérent. Mais surtout qu'on se garde de l'érudition! Il est nécessaire de se mettre à la portée d'intelligences encore frustes. L'instruction doit être enveloppée dans la distraction. C'est là le but à atteindre. Mais on le distingue nettement et l'on se dirige vers lui.

Les appareils à projection. — Où il y a un progrès, c'est dans l'emploi, le roulement des appareils à projections. Les conférences ne sont pas retardées, ajournées comme au début, faute de « lanterne ». On est pourvu aujourd'hui du matériel nécessaire dans des milliers de communes.

---

1. Ne serait-il pas possible qu'au début de chaque campagne il y eût accord entre les autorités administratives et les conférenciers volontaires, qu'on arrêtât un plan, qu'on se concertât pour établir une série de conférences?

Les vues. — Où il y a des améliorations aussi, malgré les défectuosités inhérentes à la mise en train, c'est dans le service des vues. Sans doute, il y a eu, en automne, des mécomptes, quelques mécontentements. Le Musée pédagogique qui, à la fin de 1896, n'avait pas encore centralisé toutes les collections, a dû, dans le premier trimestre, opposer des refus forcés aux lettres qui, par centaines, lui venaient de tous côtés. Mais, à partir du 15 janvier 1897, il a pu faire face à toutes les demandes. L'on peut être assuré que, grâce à sa nouvelle organisation, aux précautions prises, à la sagesse du règlement qu'il a adopté, il sera en mesure, en 1897-1898, de donner satisfaction à ses correspondants. Du reste, les collections s'accroissent, et de dons faits par les sociétés particulières, et aussi d'achats qui ne laisseront pas d'agréer aux conférenciers, car des vues artistiques seront bientôt mises en circulation et permettront au public de contempler les merveilles de nos musées [1].

De plus, le Musée pédagogique fera des essais de décentralisation en confiant des boîtes de vues aux inspecteurs primaires qui en feront la demande et qui, après avoir assuré le rayonnement des nouveautés de l'année dans les écoles de leur ressort, les renverront au siège central. Ce sont là des mesures qui influeront sur la campagne prochaine. Elles mettront plus rapidement les collections à la portée des intéressés, à qui l'on doit d'épargner une inutile attente, comme on leur a économisé les frais, hier encore si lourds, de l'aller et du retour.

D'ailleurs, l'initiative tant des particuliers que des instituteurs vient en aide à l'Etat, à qui l'on ne peut vraisemblablement demander d'expédier aux conférenciers les centaines de milliers de vues qui sont nécessaires à l'illustration de près de 50,000 conférences. Associations d'anciens élèves, photographes amateurs, sociétés, etc., commencent à avoir leur stock de vues en toute propriété. De leur côté, les instituteurs, grâce à des collectes faites au dehors ou même entre eux par cantons, se constituent des collections de vues concernant la région, le pays natal. La « vue locale » est l'objet de tous leurs soins. Ils s'ingénient à trouver des procédés économiques pour enrichir leurs boîtes circulantes. Que d'essais curieux on m'a adressés! Quel esprit inventif, ingénieux ils dénotent! Le papier est utilisé comme les pellicules, comme le verre. L'image ainsi obtenue doit souvent être médiocre, mais qu'importe? L'inexpérience de l'artiste est excusée en faveur de sa bonne volonté. Les vues ont-elles un intérêt pour les communes des environs? on les leur passe. On en obtient d'autres qu'elles prêtent à leur tour. Certes un jour viendra où tout aura été vu et revu. Il faudra autre chose. Mais alors il faut espérer que les « vues circulantes » sortiront du canton, qu'il y aura des échanges entre arrondissements, départements, académies. C'est ce qui ne saurait manquer de se produire avant peu.

1. Cf., sur les *Vues circulantes*, un article de M. René Leblanc (*Après l'Ecole* du 20 janvier 1897).

Nécessité de notices accompagnant les vues. — L'on fait beaucoup de conférences et l'on a vu en quoi elles laissent à désirer; l'on a, l'on aura des vues en suffisance, comme on a des appareils à projection. Mais, sur ce point encore, il est utile de signaler un « manque » pédagogique. Ce n'est pas tout que conférenciers bénévoles, qu'instituteurs reçoivent ou bien se procurent des jeux de vues et les fassent défiler, à la joie générale, devant les spectateurs émerveillés. Certes, il n'est pas défendu que l'on donne un aliment à la curiosité du public, qu'on cherche à lui plaire en le récréant; mais n'y aurait-il pas lieu de joindre l'utile à l'agréable? Or il arrive souvent que les vues reçues ou bien achetées sont lettre morte pour qui les exhibe devant la lentille. Faute de documents, d'indications même sommaires, il est impossible de souligner d'une explication l'objet représenté. L'on se contente de le montrer sans mot dire. Parfois même, une conférence est faite sur un sujet donné et des vues sont présentées sur un tout autre sujet, sans explications, sans commentaires. C'est fantaisie pure et complète inutilité.

Là est le mal. Naturellement, on s'efforce, de-ci, de-là, d'y porter remède. Il faut espérer que bientôt l'erreur, qui ne pouvait pas ne pas se produire au début d'une organisation où tout est à trouver, sera tout à fait réparée. Les instituteurs, comme à Bédarrides (Vaucluse), à Mentalet (Gers), etc., rédigent des notices qui accompagnent les vues. Des inspecteurs primaires, à Meaux, à Pithiviers, à la Réole, etc., ont toute une collection de *Notices* qui vont avec les vues circulant dans leur circonscription. Dans le département de la Meuse, l'inspecteur d'académie et son personnel, les professeurs du lycée de Bar-le-Duc, les professeurs des collèges, de l'école normale, des instituteurs, tout le monde a collaboré à la rédaction de véritables études destinées à être remises aux conférenciers avec des boîtes de vues. Tout est décrit dans le détail. Des citations sont ajoutées aux éclaircissements. Tout est classé. Tout vise à l'instruction du public qui, de la séance, emporte autre chose que la vision rapide des choses incomprises.

L'exemple donné par ces excellents éducateurs est suivi à l'heure actuelle à Paris. Un groupe de professeurs, soit des lettres, soit des sciences, s'est mis à l'ouvrage. Il rédige des notices étroitement, exactement appropriées aux vues centralisées au Musée pédagogique. Elles seront imprimées. Elles seront adressées avec les collections aux instituteurs, qui seront à même d'« éclairer » vraiment la « lanterne magique ». La conférence avec projections ainsi entendue, ainsi adaptée à sa fin, aura son utilité pratique. Elle deviendra une véritable leçon de choses qui, sans rien perdre de son attrait, gagnera en solidité. Ce sera encore un sérieux progrès réalisé, qui en amènera d'autres. Car c'est peu à peu que les améliorations s'introduiront dans une œuvre encore à sa naissance, et qui, du premier coup, ne saurait arriver à son point de perfectionnement.

DEUXIÈME PARTIE

LES ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE

Ce qui assure la vitalitéde l'œuvre. Aide que se prêtent les diverses institutions post-scolaires. — L'école du soir, dont la tenue incombe surtout à l'institutrice, à l'instituteur, se voit encouragée, aidée, soutenue par une série d'œuvres auxiliaires, qui en sont le couronnement. Elles en sont aussi les assises sur lesquelles repose tout l'édifice. L'on peut même prévoir que la durée des cours, la vitalité des conférences seront dues surtout à ces institutions d'initiative privée, qui permettent aux amis, aux volontaires de l'éducation populaire de fournir leur part de collaboration, de remplir leur mission tout entière.

De jour en jour devient plus étroite la corrélation entre ces différentes œuvres qui se complètent les unes les autres, forment un tout résistant. Le cours ne va pas sans la lecture, sans la conférence. Les associations d'anciens élèves étaient également leçons, lectures, conférences. Elles sont souvent rendues possibles par la mutualité scolaire. Les patronages se mêlent aux associations, les appuient, tout en s'appuyant sur elles; les sociétés d'instruction populaire, devenant de plus en plus des sociétés d'encouragement à l'éducation, réunissent en faisceau serré énergies et dévouements.

I

La mutualité scolaire.

Accueil qu'on fait à la mutualité scolaire. — La mutualité scolaire a participé en 1896-1897 à la prospérité de toutes les œuvres formant le « lendemain de l'école ». On n'en est plus à la recommander, à en faire l'éloge, à en expliquer le curieux mécanisme. Les familles s'habituent à donner aux enfants les dix centimes du lundi, qui vont, par moitié, à la retraite, par moitié à l'aide mutuelle. Les instituteurs comprennent quelle influence ils acquièrent par la répartition des « journées de maladie » payées aux ayants-droit. Témoins de tant de misères, il leur est permis d'exercer parmi de pauvres enfants une charité intelligente. Les enfants, dont on avait escompté bien à tort la versatilité capricieuse, deviennent fidèles aux « Petites Cavé » où ils entrent. Ils contractent, par la saine contagion de l'exemple et de l'entraînement, le pli de la persévérance dans le bien, dans la prévoyance et la solidarité.

Où il y a des sociétés de mutualité scolaire. Quelques chiffres. — La mutualité scolaire, grâce à l'apostolat de son fondateur M. J.-C. Cavé, s'est implantée en des centres fort nombreux. Elle en a conquis plus de 70 en 1896-1897, sur les 110 sociétés qu'elle a instituées.

A Paris, dans le XIXe arrondissement, 3,133 petits « syndiqués » ont

payé plus de 36,000 francs pour 80,000 journées de maladie. Ils ont dépensé 3,000 francs en frais funéraires. Ils ont versé 42,000 francs sur 3,500 livrets individuels. Et leur capital social en fonds libres de retraite est de 143,800 francs. Dans le VIIIe arrondissement, il y a 1,496 sociétaires qui ont secouru 496 familles. Ils ont 50,000 francs d'économies. Dans le XVIe arrondissement, plus de 1,000 enfants sont groupés. Le XIe arrondissement, grâce à la délégation cantonale, est gagné à l'idée. Il faut noter, à Paris, la fondation de « prix d'encouragement » aux petites mutualités qui conquièrent des adhésions : ils sont dus à Mme Félix Faure.

Dans les environs de Paris, à Courbevoie, 1,098 enfants se sont concertés. Dans la seule section nord, Charenton, Montreuil, Bagnolet, Saint-Denis ont établi des sociétés. A Saint-Denis, plus de 2,400 noms ont été recueillis : c'est plus de 40 0/0 de la population scolaire ! Des sociétés se sont encore fondées à Rueil, Bois-Colombes, Clichy, Colombes (sur l'initiative de la délégation cantonale), la Garenne, Asnières, Puteaux, Houilles, Levallois-Perret, etc.

En province, *trente-quatre* départements ont suivi l'impulsion donnée par Paris. Il faut mentionner en particulier la Charente-Inférieure, 4 ; la Gironde, 10 ; l'Indre-et-Loire, 5 ; le Nord, 7 ; les Basses-Pyrénées, 18 ; la Seine-Inférieure, 12.

Le fonctionnement est partout satisfaisant. Les résultats moraux et financiers ne le sont pas moins. Naturellement, les statuts ne sont pas partout les mêmes. On y a apporté, de-ci, de-là, quelques modifications selon le tempérament de la clientèle, les mœurs locales. Ici, l'on a supprimé la « cotisation funéraire », si touchante, si humaine pourtant. Mais elle effrayait, elle écartait quelques familles. A Nantes (4e canton), on exige, après entente avec le corps médical, que le certificat du médecin constatant la maladie de l'enfant soit renouvelé tous les huit jours le premier mois, tous les quinze jours durant les mois suivants, au cas où l'absence se prolongerait. L'on craint les fraudes. On les prévient, dans l'intérêt de tous.

Groupements de sociétés. — Le groupement « communal » ou bien « cantonal » ou bien « urbain » dans les très grandes villes produit d'excellents effets. Il permet de répartir les charges et les risques sur un plus grand nombre de têtes. Les neuf communes de l'île de Ré offrent un curieux et édifiant exemple de ce qui peut être tenté dans ce sens. Mais la plus intéressante tentative faite dans cette voie est celle de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), composant la circonscription de l'inspection primaire prise comme unité. Même essai, et fructueux, dans le canton de Montmirail. Il y a là une indication précieuse pour l'avenir.

Certains groupements urbains sont à mettre en vedette. A la Rochelle, la mutualité s'étend aux 11 écoles de la ville et à 2 écoles privées (600 sociétaires). A Bordeaux, la mutualité embrasse toutes les écoles de la ville et des communes suburbaines (3,500 membres).

A Nantes, une société de mutualité s'étend sur les écoles du 4e canton (850 membres). A Reims, toutes les 40 écoles de la ville sont englobées (1,500 membres). A Rouen (3,000 participants), toutes les écoles sont également associées.

A noter encore comme innovation pratique et profitable — elle avait été demandée en 1895-1896 — la création d'une « catégorie scolaire » par certaines sociétés d'adultes qui sont les protectrices naturelles des mutualités enfantines. N'est-il pas à souhaiter en effet qu'on facilite la continuité des versements, par un compte spécial, dans les « Mutuelles »? N'est-ce pas là le moyen de préparer le recrutement de la mutualité?

La mutualité en Algérie. — Non moins que la métropole, l'Algérie, après une tournée d'un dévoué mutualiste, M. Lefèvre, a fondé des « Petites Cavé ». La mutualité scolaire est sur le point de fonctionner et même fonctionne déjà à Alger, Mustapha, Boufarik, Blidah, Constantine, Batna et Biskra. M. Lefèvre annonce que bientôt suivront Sétif, Bône, Philippeville, ainsi que les principales villes de la province d'Oran.

La mutualité à l'étranger. — La mutualité scolaire a même franchi les frontières. En Belgique, un « Manuel » a été mis au concours et couronné. Les autorités communales et provinciales favorisent l'œuvre. C'est une victoire pacifique de la pédagogie française appliquée à la sociologie, dont notre pays a le droit d'être fier.

Les mutualités projetées. — Et l'avenir de la mutualité semble assuré. Les sociétés projetées sont nombreuses. Il y a environ 120 projets pour 1897-1898, notamment 5 dans la circonscription de Chartres, 4 dans l'Indre-et-Loire, 3 dans la Loire-Inférieure, 5 dans la Marne, 30 dans le Pas-de-Calais, 6 dans les Basses-Pyrénées, 34 dans le Nord. A Lyon, la municipalité vient de voter 4,000 francs pour l'établissement de la mutualité scolaire.

Vœux. — La mutualité est donc prospère. Elle le sera encore davantage si, dans le projet de loi en cours de discussion sur les sociétés de secours mutuels, elle reçoit une existence légale; si les instituteurs qui assument la lourde tâche et la responsabilité de recevoir les versements des enfants, de distribuer les fonds, etc., et qui participent aux progrès de l'éducation populaire, sont traités, pour la prolongation des vacances, pour l'obtention des récompenses émanant du ministère de l'instruction publique (sans préjudice des médailles que leur donne tous les trois ans le ministère de l'intérieur), comme les directeurs de cours et les conférenciers.

II

Les associations d'anciennes et d'anciens élèves.

Nombre et répartition des « Petites A ». — Les Associations d'anciennes et d'anciens élèves des écoles primaires sont le succès de l'année 1896-

1897, et l'on peut prédire qu'elles seront le succès de demain. On a reconnu qu'elles étaient une école d'amitié, une école de solidarité. On a compris quelle était leur portée éducative et sociale. L'on voit en elles le moyen efficace de former les cadres mêmes des générations nouvelles que, par la liberté, il faut façonner aux mœurs de la liberté dans une démocratie. Les milliers de jeunes gens qui auront appris à se gouverner eux-mêmes sauront être vraiment « le souverain », avec une sage fermeté.

Il faut s'attendre à ce que les *Petites A* — le mot a fait fortune avec la chose — où l'on se voit entre camarades, où, entre camarades, on se distrait, on s'instruit, on s'entr'aide, prennent une importance prépondérante aux villages comme aux villes. Leur expansion a été rapide, et l'on verra par la statistique que leur rayonnement n'est pas près de s'arrêter.

En 1889, il y en avait 51.

En 1895-1896, on en comptait 622.

En 1896-1897, le chiffre a plus que doublé. Il s'élève à *1,550*.

Les départements où les *Petites A* sont surtout prospères sont :

Nord, 342; Côte-d'Or, 130; Seine, 124; Loiret, 90; Seine-Inférieure 70; Gironde, 60; Pas-de-Calais, 48; Basses-Pyrénées, 44; Creuse, 43; Somme, 32; Haute-Garonne, 36; Doubs, 29; Drôme, 29; Seine-et-Oise, 19; Loire, 15[1]; Marne, 15; Oise, 15; Eure, 14.

Les circonscriptions d'enseignement primaire où les *Petites A* ont le plus pénétré sont :

Côte-d'Or : Dijon, 40; Arnay, 25; Beaune, 21; Châtillon-sur-Seine, 21; Semur, 23. — *Doubs :* 3e circonscription, 19. — *Drôme :* 1re circonscription, 20. — *Haute-Garonne :* 1re circonscription de Toulouse, 19. — *Creuse :* Bourganeuf, 14; Boussac, 26. — *Gironde :* la Réole, 14; Lesparre, 12; Libourne, 10. — *Marne :* 1re circonscription de Reims, 13. — *Pas-de-Calais :* 1re circonscription d'Arras, 16; Béthune, 12; Boulogne-sur-Mer, 13. — *Basses-Pyrénées :* 1re circonscription de Pau, 26; 2e circonscription de Pau, 11. — *Rhône :* 1re circonscription de Lyon, 10. — *Saône-et-Loire :* circonscription de Chalon, 10. — *Seine :* 1re circonscription, 42. — *Seine-Inférieure :* Bolbec, 13; le Havre, 24; Saint-Valery-en-Caux, 23. — *Deux-Sèvres :* 3e circonscription, 12. — *Somme :* Amiens-ville, 17. — *Loiret :* Montargis, 27; Gien, 14. — *Nord :* 1re circonscription, 44; 3e circonscription, 39; 5e circonscription, 22; 6e circonscription, 17; 7e circonscription, 72; 8e circonscription, 26; 9e circonscription, 84; 10e circonscription, 35.

Les rapports font mention de *592 projets* en formation. Toutefois, si l'on tient compte qu'il y a plusieurs projets dans 60 circonscriptions d'enseignement primaire, et si l'on admet au minimum 2 projets dans chacune de ces circonscriptions, l'on peut affirmer sans crainte qu'il

---

1. Les *Petites A* de Saint-Étienne forment une fédération qui son organe : *L'Escholier*.

y a actuellement plus de 700 *Petites A* à l'étude. L'an dernier, il n'y en avait que 400 en projet.

Les projets sont particulièrement nombreux dans le *Nord*, 92; le *Pas-de Calais*, 41; la *Somme*, 41; *Seine-et-Oise*, 34; la *Côte-d'Or*, 31: la *Seine-Inférieure*, 28; les *Basses-Pyrénées*, 28; la *Creuse*, 27; la *Seine*, 23; l'*Eure*, 23; le *Calvados*, 14; *Saône-et-Loire*, 13; la *Vienne*, 13: les *Deux-Sèvres*, 11.

Ce qui se fait dans les « Petites A ». — J'ai tenu, pendant l'hiver de 1896-1897, à visiter le plus possible de *Petites A*, car l'importance m'en avait frappé et j'en avais recommandé la formation dans un rapport spécial adopté à Rouen par le dernier congrès de la Ligue de l'enseignement (1896). J'ai vu les associations d'Amiens, du Havre, d'Orléans, de Vierzon, de Reims, de Bordeaux, des environs de Dijon. J'ai pu constater que partout l'esprit en était excellent, l'organisation appropriée en perfection aux usages locaux. Dans une même ville, que de changements, que de variétés de quartier à quartier! Et, de ville à ville, que de différences dans l'installation, l'emploi du temps, toutes très heureuses, très pratiques, toutes disant la vie, le mouvement, la spontanéité précise dans l'action!

A Amiens (17 écoles, 17 *Petites A*), à Orléans, à Vierzon, dans les *Petites A* de garçons prédominent les exercices physiques. Dans chaque préau d'école — à Orléans, dans un stand — la cible est dressée en permanence le dimanche. Instituteurs, anciens soldats, exercent les futures recrues, rectifiant les tirs, corrigeant les positions défectueuses. L'on fait de la gymnastique aussi. Et, à ce propos, il est permis d'espérer que s'accentuera de plus en plus le rapprochement de l'Union des sociétés de gymnastique, de tir[1], d'instruction militaire et des *Petites A*, car, d'une part, des moniteurs exercés, d'autre part des élèves sont là tout prêts à se connaître, à tirer parti les uns des autres.

En outre, des promenades sont organisées, des excursions à frais communs, avec le bénéfice des réductions de tarif. Des jeux sont installés : boules, palets, etc. Même à Orléans, à Amiens, j'ai vu des billards qui, certes, ne chômaient guère. L'ensemble de ces distractions est très recherché[2]. Ce n'est qu'à la nuit tombante que la sortie s'opère, tant on se sent chez soi à l'école, tant on y revient volontiers. Parfois les familles sont admises, surtout quand il y a conférence, concert, représentation.

A Reims, au Havre, à Bordeaux, dans les communes rurales de la

1. L'*Union des trois U* a déjà des *Sections de pupilles*. Les comités directeurs reconnaissent la nécessité qu'il y a de joindre, à l'entraînement physique, l'éducation morale. Lectures, conférences, etc., sont à la veille d'être organisées dans les sociétés affiliées.

2. On ne saurait trop recommander aux instituteurs qui sont les directeurs, les patrons, les présidents des *Petites A* d'exiger des familles des attestations qui dégagent les responsabilités des maîtres en cas d'accidents. L'article 1384, s'ils ne prenaient pas cette précaution, pourrait être invoqué contre eux.

Côte-d'Or, les *Petites A* semblent revêtir une autre forme. Elles sont plutôt instructives. J'ai assisté dans un petit village des environs de Dijon, à B..., à une « matinée » d'association où j'ai entendu une conférence expérimentale sur le mildew, — conférence contradictoire faite par l'instituteur, discutée sur certains points par des vignerons, — un compte-rendu oral des « périodiques » lus dans la semaine par les jeunes paysans, une délibération, très sérieuse, très courtoise et mesurée, sur un projet de voyage. J'ai pu à Reims constater combien les parents s'associent volontiers à l'œuvre nouvelle, dont ils apprécient l'influence sur la conduite de leurs fils. Dans telle et telle école, les arts d'agrément sont professés gratuitement par des pères de famille faisant partie, comme « anciens élèves », du conseil d'administration des *Petites A* et instruisant avec une joie vaillante leurs fils et les camarades de leurs fils.

Les « Petites A » *de jeunes filles.* — Il va de soi que les *Petites A* de jeunes filles, très nombreuses, très fréquentées, que les « réunions dominicales » recherchent de tout autres occupations. La danse, le chant, la musique, sont le fonds des récréations. Le piano est parfois acheté, parfois loué par les « associées », parfois prêté par l'institutrice, à qui il arrive aussi de prêter son salon. Le piano fait-il défaut? Le violon, l'harmonium y suppléent[1]. Peu de promenades : on n'aime pas, à dix-huit, à vingt ans, sortir en rang, deux à deux, avec l'air de pensionnaires. La couture, la coupe, l'assemblage sont en grand honneur. Ah! les nettes, les belles leçons que j'ai vu faire au Havre! L'enseignement ménager, les cours de cuisine pratique, très simples, économiques, sont en plein épanouissement. A Bordeaux, le plat « pas cher » est confectionné, à tour de rôle, par les assistantes. A Reims, où il y a une école ménagère qui a servi de modèle à combien d'autres, on va au marché : on discute le prix des denrées, on dresse la table, par groupes successifs. La préparation des mets est expliquée par les maîtresses, qui ont sous leurs ordres des aide-cuisinières se relayant. La théorie s'ajoute à l'expérience. Des leçons d'hygiène sont faites, qui indiquent quelle doit être l'alimentation normale dans un ménage d'ouvriers.

L'association-cours. — Un fait est à noter et à retenir, car il est la marque d'une précise évolution qu'on fera bien de suivre, surtout d'encourager. Les *Petites A*, tant de filles que de garçons, ont une tendance à fonder des cours sur les cotisations variant de 2 à 3 francs par mois ou bien par hiver qui servent à l'achat de livres, de périodiques, de jeux, à l'organisation des excursions, etc.; on prélève une part qui, en nombre de localités, sert à indemniser la maîtresse, le maître, chargés de professer une spécialité. C'est chose excellente et vraiment nouvelle. Les jeunes gens s'habituent à se concerter en vue

1. A Aubervilliers, toutes les *Petites A* ont un harmonium offert par la municipalité.

de l'utilité commune. Ils donnent à qui les instruit un salaire qui est vraiment dû et qu'ils jugent dû. Et les maîtres reçoivent plus facilement, avec une susceptibilité moins inquiète et moins embarrassée, une rétribution venant d'un groupe, d'une collectivité, que d'élèves donnant chacun, comme dans les cours payants, 2, 3 francs, pour la durée de la saison. La tentative est à suivre de très près. Elle est appelée à se généraliser.

L'*association-cours*, comme je l'appellerais volontiers, innovation de la campagne de 1896-1897, sera vite appréciée et pratiquée.

La solidarité. L'aide mutuelle. L'assistance interscolaire. — Mais tant dans les *Petites A* de filles que dans celles de garçons, au-dessus de l'instruction se place l'éducation mutuelle. A ce contact du maître, à ce retour à l'école, devenue l'école attrayante, l'école aimée, vrai foyer d'action et d'affection, les âmes se haussent à la véritable solidarité, à la fraternité agissante[1]. J'ai pu constater, à peu près partout, à Paris, en province, que les *Petites A* organisent de plus en plus des *Bureaux gratuits de placement*, des sortes d'*Offices d'assistance interscolaire* pour leurs adhérents. Ici, l'on tient un registre où les anciens élèves devenus patrons, chefs d'usine, directeurs de maisons de commerce, mettent les offres d'emploi, et où les nouveaux, qui demain, le certificat conquis, vont sortir de l'école, mettent la demande de place. Là, on envoie quelques fonds aux associés devenus soldats. Là, — chez les jeunes filles, — on s'entend entre « anciennes élèves » établies aux boutiques pour fournir pain, viande, secours pour le loyer à la pauvre famille d'une « nouvelle » en proie à la maladie. J'ai vu, à Aubervilliers — et le fait se reproduit bien souvent — des jeunes filles qui sont des ouvrières, qui sont peu aisées elles-mêmes, prendre sur leurs soirées pour bâtir des robes et des manteaux à des indigentes. Et l'on pourrait multiplier les exemples de bonté, de pitié, qui prouvent combien l'idée d'altruisme pénètre dans les esprits.

Le contrôle des fêtes. — Pour faire face aux dépenses, pour faire tout ce bien, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. On s'en procure en convoquant à des réunions parents et amis. Partout — et ce sont là mœurs nouvelles et charmantes — fêtes et concerts se multiplient. Actrices, acteurs sont pour la plupart d'anciens élèves. J'ai assisté à plus d'une « représentation de gala », et le regret m'est venu qu'il n'y eût pas un vrai « théâtre de l'adolescence » qui ne fût pas un théâtre mondain, un théâtre de salon si peu en harmonie avec un auditoire populaire, où l'on joue des pauvretés de désolante platitude, où l'on est obligé d'abréger, d'expurger des chefs-d'œuvre qui perdent à ces mutilations, mais qui, au vrai, ne sauraient être interprétés tout entiers.

1. Et pour l'instituteur, quel bénéfice moral et social il retire de cette prise de possession des intelligences et des cœurs! Voir le *Lendemain de l'école*, une brochure de M. Bizet, directeur d'école à Paris, chez l'auteur, rue Boulard (préface de M. Drouard). Voir également *L'Association amicale de la rue d'Aligre*, par Picort (librairie de la *France scolaire*).

Là où des comédiens et des chanteurs de profession sont admis pour « corser » l'affiche et faire recette, on ne saurait trop recommander aux organisateurs de spectacle de veiller avec soin à la composition du programme. Certains « numéros » d'apparence inoffensive sont à regarder de très près. Les « bis », les « rappels » sont très dangereux. Il convient de les fixer d'avance pour éviter des surprises qui n'ont rien d'éducatif. Ce sont dangers à éviter qui pourraient nuire à une institution en voie de prompt développement.

Quelques vœux. — Quelques *desiderata* me sont suggérés par l'examen des faits, quelques vœux m'ont été transmis de différents points, dont la réalisation ne ferait que hâter le mouvement.

L'on demande :

1° Que les autorisations reviennent plus vite des bureaux, que les formalités soient moins lentes à remplir ;

2° Que l'on soit moins rigoureux pour la composition des conseils d'administration, des bureaux, des comités, etc. Est-il vraiment nécessaire que les membres aient atteint leur majorité? Comme il ne s'agit ni de sociétés politiques, ni de sociétés financières, la limite d'âge ne pourrait-elle être abaissée à dix-sept, à dix-huit ans?

3° Que les présidentes et les présidents, secrétaires, etc., des *Amicales*, qui sont souvent très jeunes, mais qui rendent de très sérieux services, soient admis à participer aux récompenses instituées pour les amis de l'éducation populaire;

4° Que les instituteurs qui se dépensent sans compter pour l'organisation, la serveillance, la direction des *Petites A* aient droit à des médailles, primes, distinctions honorifiques, au même titre que les directeurs de cours d'adultes. C'est bien souvent quarante séances par an qu'il leur faut tenir. Ils ont un contrôle continuel à exercer. Ils n'ont pas de repos, la semaine finie. Ils font le sacrifice de tous leurs loisirs pour obliger leurs disciples de la veille. Ils font un effort sans cesse répété qui mérite qu'on ne les oublie pas et qu'on admette à l'honneur ceux qui ont été à la peine. En 1897-1898, il est à espérer qu'on tiendra compte du labeur qu'ils fournissent. Le Conseil supérieur de l'instruction publique n'a pu songer à eux quand il a provoqué le décret relatif aux récompenses spécialement destinées aux maîtres professant dans les cours d'adultes. L'œuvre qu'ils ont mise debout n'était guère connue il y a seulement deux ans. L'oubli s'explique. Mais il est à réparer [1].

5° Que les instituteurs dévoués aux *Petites A* jouissent, eux aussi, d'une prolongation de vacances.

(A suivre.)

---

1. La Commission ministérielle chargée de répartir les récompenses à titre de cours d'adultes a dès cette année fait une large part aux fondateurs de *Petites A* et de *Patronages*.

UN MOIS

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Août-septembre 1896)

(Fin)

XIV. — *Cours d'adultes.*

L'organisation des cours d'adultes dans le Luxembourg date de 1881. Elle est aujourd'hui complète. En 1881, il n'y avait que 51 cours avec moins de 1000 élèves; aujourd'hui, on compte près de 600 cours publics avec plus de 8,000 adultes de treize à vingt ans et 40 cours privés avec 1000 adolescents. Il n'y a pas à craindre le « lendemain de l'enthousiasme », car le développement est régulier : on a compté 30 cours nouveaux et 500 adultes de plus chaque année depuis la création.

En 1890, un projet de plan d'études général a été élaboré et publié dans les journaux pédagogiques à titre d'indication. « Le cadre en a dû être le plus large possible, vu la grande différence de ces écoles par rapport aux conditions dans lesquelles elles travaillent, au temps qu'elles consacrent aux études et aux besoins des élèves qui les fréquentent... Partout où les conditions voulues se trouvent réunies, les élèves devront, au lieu d'être indistinctement jetés dans le même moule, former, suivant leurs capacités, des classes séparées, placées sous des maîtres différents, de façon qu'il y ait un enseignement progressif et par degrés, également utile à tous (1). » On ne saurait mieux dire. En 1894 deux excellents manuels, l'un pour les cours d'adultes de garçons, l'autre pour les cours d'adultes de jeunes filles, ont été publiés, grâce à une subvention de l'État, par une réunion d'instituteurs, de professeurs et d'inspecteurs primaires.

La plus grande liberté est laissée aux instituteurs et aux institutrices dans l'organisation des cours, aussi bien pour le nombre et la durée des leçons que pour le programme des matières à enseigner. Dans les uns, on ne compte qu'une séance par semaine et une seule matière; dans les autres, on trouve cinq séances par

---

(1) Rapport de M. l'inspecteur principal, année 1890-1891.

semaine avec un programme très varié. On peut en juger, d'ailleurs, en jetant un coup-d'œil sur les tableaux suivants, qui se rapportent à l'hiver 1894-1895 :

1° Durée des cours et nombre des leçons par semaine.

A. ÉCOLES DE GARÇONS.

DURÉE DES COURS	NOMBRE DE LEÇONS PAR SEMAINE 1	2	3	NOMBRE DE COURS
Trois mois	»	2	»	2
De quatre mois à quatre mois et demi	1	53	143	197
De cinq mois à cinq mois et demi	»	50	68	118
Six mois	»	2	»	2
De sept mois à sept mois et demi	»	2	»	2
De huit mois à huit mois et demi	5	2	»	7
De neuf mois à dix mois	7	8	5	20
Toute l'année	»	5	1	6
TOTAUX	13	124	217	354

B. ÉCOLES DE FILLES.

DURÉE DES COURS	LEÇONS OU JOURS DE CLASSE PAR SEMAINE 1	2	3	NOMBRE DE COURS
De quatre mois à quatre mois et demi	9	11	»	20
De cinq mois à cinq mois et demi	11	30	»	41
Six mois	7	2	»	9
De sept mois à sept mois et demi	4	1	»	5
De huit mois à huit mois et demi	8	»	»	8
De neuf mois à dix mois	37	1	4	42
Toute l'année	1	2	8	11
TOTAUX	77	47	12	136

2° Matières d'enseignement.

A. ÉCOLES DE GARÇONS.

NOMBRE DES MATIÈRES	MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DES COURS
1	Dessin	30
1	Français	1
2	Dessin, calcul géométrique	3
2	Dessin, tenue des livres	1
2	Allemand, calcul	5
3	Allemand, calcul, tenue des livres	191
3	Allemand, calcul, français	5
4	Allemand, calcul, tenue des livres, français	104
4	Allemand, calcul, tenue des livres, dessin	4
5	Allemand, calcul, tenue des livres, français, dessin	10
	TOTAL	354

B. Ecoles de filles.

NOMBRE DES MATIÈRES	MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DES COURS
1	Travaux à l'aiguille	53
2	Travaux à l'aiguille, ménage	1
3	Allemand, calcul, travaux à l'aiguille	1
3	Allemand, calcul, tenue des livres	3
4	Allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	34
4	Allemand, calcul, français, travaux à l'aiguille	2
4	Allemand, calcul, tenue des livres, français	12
5	Allemand, calcul, tenue des livres, français, travaux à l'aiguille	28
6 et plus	Allemand, calcul, tenue des livres, français, travaux à l'aiguille, sciences, ménage	2
	Total	136

Remarquons le caractère essentiellement pratique et professionnel de ces cours, où l'on enseigne surtout l'allemand, le calcul, la tenue des livres, les travaux à l'aiguille et le dessin. Nous avons visité des écoles ménagères qui obtiennent des résultats remarquables, supérieurs à ceux que nous constatons en France. Tout est substantiel dans ces cours. On ne trouve ni conférences solennelles ni projections lumineuses, excellentes pour réveiller l'opinion publique, pour l'intéresser aux choses de l'école, pour récompenser les efforts des véritables adultes, mais non pour instruire les illettrés, pour entretenir réellement et compléter l'œuvre de l'école. Nous ne condamnons ni les unes ni les autres, mais nous pensons que dans notre première campagne, nous leur avons fait une part beaucoup trop grande; « nous avons intéressé de nombreux auditeurs, mais les avons-nous instruits? » Avons-nous sérieusement préparé et consolidé la charpente avant de la vernir? Nous craignons que les cours d'adultes ne signifient « lanternes magiques », comme, il y a quelques années, gymnastique et exercices militaires étaient confondus avec « bataillons scolaires », et que les uns et les autres n'aient le même sort! C'est pourquoi trois ou quatre séances de projections me paraissent un maximum par campagne; sinon, craignons le « lendemain de l'enthousiasme ».

La situation est également bien différente dans le Luxembourg à un autre point de vue : nous voulons parler de l'indemnité

accordée aux instituteurs et aux institutrices, car on ne compte, dans le personnel enseignant des cours d'adultes, que quarante personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les communes prennent à leur charge les frais de chauffage et d'éclairage; les plus généreuses accordent une allocation d'une cinquantaine de francs : c'est l'exception. L'État est beaucoup plus large : pour l'hiver 1894-1895, la subvention s'est élevée à 55,000 francs pour cinq cents cours comptant 8,000 élèves, soit une moyenne supérieure à 100 francs par maître et d'environ 7 francs par élève. Nous ne pouvons penser en France à demander à l'État un pareil sacrifice, qui entraînerait pour nos quatre-vingt-sept départements une dépense totale de près de 5 millions; et cependant, chez nous comme dans le Luxembourg, les instituteurs devront être la cheville ouvrière des véritables cours d'adultes.

XV. — *Écoles normales.*

Voici une question qui, pour moi, présentait un grand intérêt ; mais malheureusement les élèves-maîtres étaient en vacances. Je m'empresse d'ajouter que M. le directeur de l'école normale d'instituteurs a été d'une amabilité parfaite et s'est mis gracieusement à mon entière disposition pour me fournir tous les renseignements désirables; nous avons longuement discuté sur toutes les questions qui ont été agitées en France, qui se posent également dans le Luxembourg, et dont la solution ne sera jamais définitive.

Dans le grand-duché, les deux écoles normales suffisent au recrutement exclusif du personnel des instituteurs et des institutrices, comme le grand séminaire assure celui du clergé; les exceptions sont peu nombreuses. D'ailleurs, l'effectif de quinze élèves par promotion me paraît devoir répondre à tous les besoins. Si l'on admet qu'un instituteur donne en moyenne trente ans de services et une institutrice vingt ans, nous arrivons aux chiffres suivants : $15 \times 30 = 450$ instituteurs et $15 \times 20 = 300$ institutrices. Le Luxembourg compte actuellement 417 instituteurs et 327 institutrices; il n'y a donc point de place pour les candidatures étrangères.

Les autorités scolaires luxembourgeoises pensent que les candidats étrangers n'offrent pas des garanties suffisantes, souvent au

point de vue des connaissances acquises, toujours au point de vue pédagogique; qu'une école normale est nécessaire pour préparer un personnel homogène, d'une instruction suffisante, d'une valeur éprouvée, où s'établissent rapidement des traditions, un esprit de corps, capable de recevoir une certaine impulsion, d'interpréter et de suivre des directions pédagogiques communes, d'entraîner dans un mouvement d'ensemble les quelques unités étrangères qui y sont fondues. N'est-ce point là également l'avis de la grande majorité de nos inspecteurs d'académie?

Cependant, en France, nous sommes un peu moins exclusifs: nous avons toujours admis la double origine; nous avons toujours laissé une certaine « marge » aux candidats étrangers aux écoles normales. L'expression est de M. Dupuy, rapporteur du budget de 1892, qui pense que la marge peut être élargie sans inconvénients, que plusieurs écoles normales doivent être fusionnées, c'est-à-dire supprimées; que l'effectif de toutes peut être restreint. Ce sont les idées qui ont prévalu depuis 1892 devant le Parlement français.

Le recrutement de l'école normale d'instituteurs préoccupe beaucoup l'administration luxembourgeoise : la crise que nous avons subie s'accentue dans le Luxembourg. On ne peut la justifier ici ni par la suppression de la dispense militaire, — il n'y a que des soldats volontaires, — ni par l'application parcimonieuse d'une loi sur les traitements, — elle date de 1876, — ni par le long stage dont nous nous plaignons, — il n'y a pas de stagiaires. Le développement considérable de l'industrie du fer peut seul être invoqué. Quoi qu'il en soit, les candidats bien préparés sont peu nombreux; les autres sont réellement trop faibles : ils ont quitté l'école primaire à douze ou treize ans, se sont livrés à un travail manuel quelconque pendant deux ou trois ans; ils rentrent à l'école primaire pendant six mois, et prennent part au concours d'admission après une préparation hâtive. Les écoles supérieures en fournissent quelques-uns plus instruits, mais dont les qualités natives ont souvent disparu; d'autre part, est-ce bien là le rôle de ces établissements dans une région essentiellement industrielle?

Comment améliorer cette situation inquiétante? Certains départements français me semblent avoir trouvé la véritable solution : ils encouragent les instituteurs des écoles rurales à inciter des voca-

tions, à préparer eux-mêmes des candidats; on trouve chez les élèves de cette provenance un respect plus grand pour l'école normale et une idée plus haute de la fonction; les Conseils généraux accordent aux maîtres une allocation de 100 francs par candidat reçu et aux élèves des indemnités de trousseaux; d'autre part, l'administration académique tient compte, pour l'avancement au choix et les distinctions honorifiques, des succès obtenus au concours d'admission : dans le département de l'Oise, la situation, par l'emploi de ce moyen, s'est complètement modifiée en quelques années. Peut-être pourrait-on aller plus loin dans la réforme: au lieu d'accorder des bourses de 400 à 500 francs dans les écoles primaires supérieures ou dans les cours complémentaires, ce qui est assez onéreux pour les départements tout en exigeant de nouveaux sacrifices de la part des familles pour le trousseau et les voyages, on accorderait un subside annuel de 100 à 200 francs aux parents dont les enfants continueraient à fréquenter, après le certificat d'études, l'école communale dirigée par un instituteur intelligent. Ils se prépareraient ainsi au concours d'admission sans quitter la maison paternelle et sans obliger leur famille à des dépenses supplémentaires appréciables : il y aurait, de part et d'autre, une sérieuse économie.

Presque tous les établissements d'instruction pour les garçons sont des externats. M. le directeur est un partisan convaincu de l'externat : il m'a développé avec beaucoup de chaleur les arguments qui militent en faveur de ce régime libéral, lequel ne se développe guère en France, malgré l'éloquent plaidoyer de mon collègue et ami M. Devinat[1]. Nous ne le trouvons établi que dans les deux départements où les écoles normales sont trop exiguës pour recevoir des internes. Cette raison existe également à Luxembourg, où l'établissement, qui ne peut être agrandi, suffit à peine aux besoins de l'externat. Son transfèrement à Echternach et sa transformation en internat ont été étudiés par le Comité d'instruction, mais le projet n'a pas abouti. Depuis quelques années, un mouvement semble néanmoins se produire en faveur de l'internat, témoin la création du *Convict*, grand établissement dirigé par des prêtres, sous le patronage de l'évêque, et qui reçoit en

1. *Revue pédagogique* du 15 décembre 1892.

qualité de pensionnaires une grande partie des élèves du gymnase ou de l'athénée de Luxembourg.

Dois-je dire que toutes les bonnes raisons que l'on m'a données, et qui ne manquent pas de valeur, ne m'ont point convaincu? Certainement, l'externat familial présente des avantages, mais il exige un facteur important qui nous échappe dans la pratique : des familles honorables où les élèves reçoivent, pour un prix modéré, le vivre et le couvert. Ces familles sont choisies ou agréées par le directeur; mais le chiffre de la pension est-il assez élevé pour provoquer de nombreuses demandes et permettre un véritable choix? Non, car les conditions sont bien différentes de celles de l'Angleterre que l'on cite comme modèle. On est alors obligé d'accepter qui se présente, de réunir plusieurs élèves dans la même famille, de rétablir de petits internats dont la direction morale nous échappe, et qui ne présentent pas les avantages hygiéniques de nos internats bien compris. Quelquefois la famille choisie est honorable, mais les voisins le sont moins. Ce milieu, où les élèves devraient trouver des exemples de bonne tenue, de savoir-vivre, n'est pas alors très élevé. Enfin la surveillance est-elle suffisante? Les familles, intéressées à conserver leurs pensionnaires, font-elles connaître au directeur la véritable situation? L'indulgence ne leur est-elle point naturelle? Ne s'établit-il pas une entente tacite, presque coupable, entre elles et les élèves plus coulants pour le vivre et le couvert? Ces manquements réciproques se découvrent, mais il est alors trop tard : plusieurs élèves sont sacrifiés.

L'internat ne présente-t-il pas de nombreux inconvénients, des dangers même? nous dira-t-on. Nous le reconnaissons; toutefois la plupart disparaissent toutefois lorsque la surveillance est constante, tout en restant large, lorsqu'on sait tout voir sauf à n'intervenir qu'en temps utile. Comptez-vous pour rien ce rapprochement constant du directeur, des professeurs et des élèves en classe, au réfectoire, pendant les récréations? Cette société, ce milieu n'est-il pas préférable à celui dont nous parlions tout à l'heure? L'influence n'en est-elle pas meilleure, plus profonde, plus durable, parce qu'elle est plus constante et nullement contrariée? La première éducation ne se compose-t-elle pas surtout de bonnes habitudes? Les parents ne sont-ils pas plus rassurés sur la con-

duite de leurs enfants? N'oublions pas qu'il s'agit de jeunes gens de seize ans, sans expérience, exposés à tous les entraînements des villes, venant de la campagne et devant y retourner. En France même, le nombre et la durée des sorties libres réglementaires ont nui à notre recrutement. Pourquoi en serait-il autrement dans le Luxembourg? L'exemple de nos grandes écoles — Normale, Saint-Cyr, Polytechnique — n'est-il pas un argument décisif en faveur de l'internat élargi de nos écoles normales? et cependant il ne s'agit plus de jeunes gens de seize ans, mais d'hommes faits; ce ne sont plus des villageois qui doivent retourner à la campagne, mais des citadins qui continueront à habiter des centres importants; eux aussi doivent s'appliquer à se gouverner, eux aussi devront diriger les autres, et pourtant ils sont internes, — comme d'ailleurs, à Saint-Cloud, nos futurs professeurs d'école normale.

Je ne parlerai pas des programmes d'enseignement des écoles normales luxembourgeoises, qui ressemblent beaucoup aux nôtres, si ce n'est pour signaler la place considérable accordée à la religion et aux devoirs religieux; bien que l'école normale d'instituteurs soit un externat. elle a un aumônier à côté du directeur qui est un prêtre.

Quant à l'administration des deux écoles normales, elle me paraît beaucoup plus compliquée qu'en France, où le directeur et la directrice sont responsables chacun de leur établissement devant l'inspecteur d'académie et le recteur. Dans le Luxembourg, c'est le Comité d'instruction qui dirige les écoles normales (art. 80 de la loi du 20 avril 1881); de plus, le directeur sert d'intermédiaire entre le Comité d'instruction et la directrice de l'école normale d'institutrices : il n'est pas le directeur effectif de sa propre école, et il semble diriger l'école normale d'institutrices, où il enseigne d'ailleurs la pédagogie.

XVI. — *Programmes des écoles primaires.*

Nos programmes du 27 juillet 1882, annexés à l'arrêté du 18 janvier 1887, constituent une véritable encyclopédie que nous retrouvons à l'école primaire supérieure et à l'école normale; ce sont des maxima que personne ne peut remplir et qui ne sont pas véritablement obligatoires : à l'impossible nul n'est tenu. Nos

enfants savent un peu de tout, mais superficiellement, « à la française », comme disait déjà Montaigne ; ils ont l'esprit ouvert, avec un peu de suffisance. Ils sont différents de leurs aînés de 1881 ; leur sont-ils supérieurs? N'ont-ils pas perdu en profondeur ce qu'ils ont gagné en surface? Possèdent-ils un fonds solide sur lequel on puisse bâtir, leur permettant un travail personnel ultérieur? Ont-ils acquis de façon entièrement satisfaisante le minimum nécessaire à tout citoyen : lecture, écriture, orthographe, calcul largement compris? Et pour parcourir notre programme encyclopédique, nos instituteurs ne sont-ils pas obligés de se multiplier outre mesure, de morceler les six heures réglementaires en exercices de quelques minutes? Nous le croyons. Enfin, n'a-t-on pas un peu désorienté les maîtres en appelant successivement leur attention sur les matières accessoires : la gymnastique en 1881, les exercices militaires et les bataillons scolaires en 1883, les travaux manuels en 1884, le tir scolaire en 1893, les champs d'expériences et l'agriculture en 1895? toutes ces notions sont utiles, nous le reconnaissons, mais le temps ne fait-il pas défaut?

Dans le grand-duché, une solution toute différente a été adoptée. Le programme comprend surtout la langue allemande, le calcul, l'écriture, et la langue française à partir de la 3e année scolaire : voilà un minimum que l'on peut rendre obligatoire parce que tout instituteur doit pouvoir l'enseigner avec succès, s'il n'est point au-dessous de ses fonctions. C'est d'après les résultats obtenus dans ces quatre matières principales que l'on classe les écoles primaires, l'instruction religieuse étant appréciée par le délégué de l'évêque. Avec ce programme restreint, on n'a généralement que trois exercices différents, d'une durée d'une heure le matin et autant le soir. L'histoire et la géographie nationales ne sont point, comme en France, accompagnées de notions d'histoire et de géographie générales.

Rien n'empêche l'instituteur de dépasser ce programme obligatoire, d'y ajouter une ou deux matières facultatives à son choix : c'est souvent le dessin, la comptabilité, la musique ou l'agriculture. Les résultats constatés sont généralement très satisfaisants, parce que le maître donne cet enseignement avec goût, conviction et aptitude ; c'est pour lui non un travail supplémentaire, mais une récréation.

N'y a-t-il point là, pour nous, une indication précieuse, une idée à creuser, émise déjà par M. Pécaut dans ses notes d'inspection de mai 1894[1]? M. Pécaut proposait comme *centre* l'étude de la langue française, ce qu'il appelait les « humanités primaires »; c'est peut-être un peu restreint. Dans le Luxembourg, le cadre est un peu plus large, puisqu'on y ajoute le calcul et l'étude d'une seconde langue qui s'impose en vue des relations futures avec les pays voisins. Ce noyau, autour duquel viennent se grouper tous les autres enseignements, ne constitue-t-il pas une excellente gymnastique intellectuelle? Ne suffit-il pas à la majorité des citoyens? Ne prépare-t-il pas pour les autres un fonds solide, qui permet, à douze ans, une culture plus étendue ou plus spéciale dans les établissements d'enseignement secondaire? Les Luxembourgeois le pensent, et ceux d'entre eux qui viennent continuer leurs études en France nous apportent la preuve que cette manière de voir est juste : ils font très bonne figure parmi nous.

CONCLUSIONS

J'ai dépassé de beaucoup les limites que je m'étais d'abord tracées : il faut conclure.

En tenant compte de la différence des mœurs et de l'étendue des deux pays, ne pourrions-nous pas emprunter à nos voisins :

1° Ce rapprochement des classes par l'école primaire commune à tous les enfants, riches ou pauvres, qui n'oublient jamais ce début dans la vie;

2° Cette énergie et cette constance dans l'application de la loi sur l'obligation scolaire, qui seules peuvent assurer le succès;

3° Cette partie du traitement de l'instituteur proportionnelle au nombre de ses élèves, permettant de récompenser l'effort;

4° Cette allocation attribuée aux instituteurs pourvus du brevet supérieur, qui était inscrite dans la loi du 19 juillet 1875 et que nous trouvons dans l'enseignement secondaire (professeurs de 1er ordre, de 2e ordre, de 3e ordre);

5° Cette admission à la retraite plus large pour les maîtres et

1. *Revue pédagogique* du 15 octobre 1894.

les maîtresses fatigués, avec une limite que personne ne franchit, assurant aux plus jeunes un avancement régulier ;

6° Ce recrutement d'un personnel homogène animé des mêmes traditions par nos écoles normales, dont les effectifs actuels sont notoirement insuffisants;

7° Cette extension donnée aux cours d'adultes essentiellement pratiques, où les instituteurs cherchent surtout à instruire et à moraliser;

8° Cette liste d'ouvrages classiques moins nombreux, mais mieux choisis et suffisants;

9° Ces programmes primaires moins étendus, mais obligatoires et stables, avec un centre composé des matières réellement importantes donnant le ton à tout l'enseignement.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais ma vive reconnaissance à M. Kirpach, directeur général, qui m'a reçu si cordialement et qui a mis à ma disposition tous les documents utiles; si je n'adressais tous mes remerciements à M. Witry, inspecteur principal, au jugement si sûr, aux idées si larges, si élevées et en même temps si pratiques, à la conversation si intéressante. Je n'ai garde d'oublier M. Wagener, chef de bureau au gouvernement, qui connaît tous les détails de l'administration, aimable cicerone toujours bien informé, d'une patience à toute épreuve.

F. MUTELET,
Directeur de l'école normale d'instituteurs de Beauvais.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

La question des fondamentales. Une conférence internationale d'astronomes.

Si peu enclin que l'on soit à la rêverie, il est difficile de ne pas s'arrêter quelquefois avec une inquiétude vague sur certaines assertions produites avec autorité par la science moderne. Nous n'avons plus, comme les anciens ou comme ceux de nos contemporains que berce une ignorance heureuse, la satisfaction de nous sentir portés par la Terre comme par un socle inébranlable. Il a fallu nous résigner successivement à flotter sur le vide, à tourner sans trêve autour d'un axe, à circuler autour du Soleil dans une vaste orbite, à dévorer l'espace avec lui vers un but inconnu, au prix de mille chances de collision et de naufrage.

On sait quelles résistances ces opinions ont provoquées avant de conquérir une adhésion générale chez les peuples civilisés. Beaucoup d'esprits, même cultivés, les admettent à la façon des articles de foi, plutôt sous la garantie d'une autorité éminente que par une conviction précise et raisonnée. Chez quelques-uns des signes de réaction se manifestent avec persistance. On prendrait encore son parti d'une rotation uniforme, d'une trajectoire fermée, périodique et invariable. Mais l'idée qu'il nous faut, à tout instant, aborder des parages nouveaux et inexplorés devient promptement obsédante. Est-il donc impossible d'y échapper? Nous avons besoin, pour nous faire une idée nette d'un mouvement quelconque, de le rapporter à des repères fixes, et cependant il ne nous est donné d'observer que des déplacements relatifs. De quel droit affirmer que tel ou tel point particulier est animé d'un mouvement réel? Et qui nous empêche, si cela nous convient, de regarder comme immobile soit le centre de la Terre, soit celui du Soleil?

A cette objection, la science a plus d'une réponse à opposer. Aucune d'elles, il faut l'avouer, n'offre un caractère vraiment absolu ni mathématique. Ni la théorie de l'aberration de la

lumière, ni celle de la dispersion ne sont traduites jusqu'ici en formules assez rigoureuses pour que l'on puisse distinguer avec certitude les effets qui sont dus au déplacement de l'observateur et ceux qui tiennent au mouvement de la source lumineuse. Ce n'est pas qu'il y ait la moindre chance de voir l'astronomie de l'avenir exécuter un mouvement rétrograde et abandonner les positions occupées depuis Copernic et Képler. Cette évolution tient, aussi bien que le préjugé dont elle a triomphé, non point à la constatation d'une réalité palpable, mais à des raisons d'ordre instinctif et sentimental. Elle est la suite d'une propension commune à tous les esprits scientifiques, tendance non moins impérieuse que l'est, chez le vulgaire, l'aspiration au repos. Entre deux explications possibles des mêmes apparences, celle qui fait rentrer le plus grand nombre de faits dans l'énoncé le plus simple est appelée par la force des choses à supplanter l'autre. A cet égard, la supériorité des nouvelles théories sur les anciennes est éclatante. Nier la rotation diurne de la Terre, c'est condamner tous les astres à circuler autour de nous dans l'espace de vingt-quatre heures avec une fabuleuse vitesse. Contester le mouvement annuel de notre globe, c'est astreindre les corps célestes à une oscillation de même période, combinée, à ce qu'il semble, pour nous induire en erreur. C'est abandonner les lois si nettes du mouvement elliptique et restaurer pour chaque planète le laborieux échafaudage des épicycles de Ptolémée. Maintenir la fixité du Soleil, c'est méconnaître la coordination que les travaux des astronomes modernes révèlent entre les mouvements apparents des étoiles.

Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait regarder l'ensemble des étoiles comme formant un réseau fixe dans l'espace, chacune d'elles comme déterminant avec la Terre une direction invariable. S'il en était ainsi, deux ou trois repères choisis dans le ciel auraient suffi pour nous renseigner sur les oscillations de l'axe du monde et des orbites planétaires. Cette simplicité séduisante s'est évanouie devant la précision croissante des mesures. Ces constellations, que nos ancêtres les plus reculés ont vu briller sur leurs têtes et ont décorées de noms poétiques, se déforment d'une manière lente, mais indubitable. Abstraction faite des oscillations périodiques dues à l'aberration et à la parallaxe

annuelle, chaque étoile est animée d'un mouvement propre, soit par rapport aux étoiles voisines, soit par rapport à l'ensemble. Ces mouvements sont d'une lenteur extrême, leurs directions varient à l'infini; mais, en général, quelques dizaines d'années suffisent pour mettre en évidence le changement des distances angulaires mutuelles. Ou bien ces mouvements apparents sont réels, ou bien ils ne sont qu'une illusion imputable au déplacement de l'observateur, ou, enfin, il y a combinaison, superposition des deux effets. De ces trois hypothèses, la dernière est seule admise aujourd'hui. Il est avéré que dans une moitié du ciel la grandeur des constellations tend à décroître, les étoiles qui les composent paraissant converger lentement vers un même point. Dans l'autre moitié, les constellations se dilatent, et les trajectoires des étoiles divergent autour du point opposé. On est donc fondé à croire que le système solaire est en marche du premier point vers le second. Malheureusement, on ne rend pas compte ainsi de toutes les apparences observées. On n'échappe point à la nécessité de supposer chaque étoile animée d'un mouvement propre, d'une vitesse comparable à celle du Soleil lui-même ou à celle qui emporte la Terre dans son orbite annuelle.

Ne trouverons-nous donc réalisé nulle part ce point fixe, ce *quid inconcussum* demandé par Archimède pour soulever le monde et que les dynamistes modernes réclament pour envisager les mouvements célestes sous leur vrai jour et remonter sûrement à leur cause? Les astronomes n'y renoncent pas. Ils choisissent un certain nombre d'étoiles assez brillantes pour être observées jusqu'au voisinage du soleil et à peu près uniformément distribuées dans le ciel. Ils admettent que, sur l'ensemble, les déformations apparentes dues au déplacement de notre système doivent se compenser, et que les mouvements propres réels n'affectent aucune tendance vers une direction particulière. On a ainsi constitué dans le ciel tout un réseau de points de repère, analogues aux signaux géodésiques que les officiers d'État-major établissent sur la surface d'un pays. Il y a cette différence au détriment des astronomes que leurs signaux ne sont pas fixes et que les distances mutuelles se modifient sans cesse. Mais on peut à chaque instant, par des mesures de temps et d'angle, rattacher chaque étoile à la plupart, sinon à la totalité des autres. Les mesures ainsi faites sont incon-

ciliables, on le reconnaît sans peine, avec l'hypothèse de la fixité de l'ensemble. Elles demeurent incompatibles si l'on veut considérer une seule étoile comme mobile, les autres comme fixes. On arrive à les mettre d'accord, tout en respectant les apparences, si l'on convient de regarder comme fixe une étoile, d'ailleurs arbitrairement choisie. Mais le parti le plus logique consiste à déterminer, par un calcul de compensation, le mouvement rectiligne et uniforme qu'il faut attribuer à chaque étoile pour réduire au minimum l'écart des mesures, en même temps que la quantité de mouvement totale.

On se trouve dès lors en possession d'un catalogue *d'étoiles fondamentales*, dont chacune est caractérisée par sa position à une époque donnée, par la grandeur et la direction de son mouvement propre. On admet provisoirement que les mouvements ainsi déterminés sont réels, ou, ce qui revient au même, que l'on obtiendrait un système fixe en attribuant fictivement à chaque étoile une vitesse égale et contraire à celle que lui assigne le calcul.

Ce mode d'opérer prête à deux sortes de critiques. Il entre une certaine part d'arbitraire dans le choix des étoiles, et rien ne prouve, après tout, qu'il n'y ait pas déplacement de l'ensemble, ou tout au moins prédominance d'une certaine direction dans les mouvements propres. Qui nous garantit même que ceux-ci soient rectilignes et uniformes?

Sur l'un et l'autre point, les faits sont de nature à nous rassurer. La nécessité d'un catalogue de *fondamentales* a été ressentie de bonne heure, et les premiers que l'on a construits, adaptés aux latitudes boréales, n'ont pas tardé à devenir insuffisants. Nous en possédons aujourd'hui plusieurs, très différents par leur origine, leur contenu, la méthode qui a présidé à leur construction. Ils renferment un certain nombre d'étoiles communes, propres à fournir des vérifications, et l'on constate en général une concordance très satisfaisante, ausi bien dans les positions que dans les mouvements propres conclus.

Un autre motif de sécurité se tire de l'accord des lieux observés des planètes avec les lieux théoriques. Les premiers se déterminent relativement à des axes ayant leur origine au centre du Soleil et orientés invariablement par rapport à l'ensemble des fondamentales. Les seconds résultent de l'application de la loi de Newton

par rapport aux mêmes axes supposés fixes ou, ce qui revient au même au point de vue dynamique, animés d'un mouvement rectiligne et uniforme. La concordance maintenue pendant une longue suite d'années entre les mesures et le calcul ne prouve pas que le réseau des fondamentales ait été ramené par la correction des mouvements propres à l'état de fixité complète. Mais elle montre que les variations de sa vitesse, en grandeur et direction, sont extrêmement petites et demeureront sans doute inaccessibles, longtemps encore, aux mesures les plus délicates. S'il en était autrement, l'attraction en raison inverse du carré des distances ne suffirait plus pour rendre compte des mouvements planétaires. Des divergences de plus en plus notables se produiraient et réclameraient l'introduction de nouvelles forces, dont nous ne soupçonnons pas même la loi.

Il est heureux, avons-nous dit, que la construction d'un catalogue d'étoiles destinées à servir de points de repère ait été entreprise d'une manière indépendante dans plusieurs pays. La diversité des observateurs et des instruments est, en effet, la meilleure garantie d'exactitude lorsque les résultats sont concordants, et cette exactitude est d'autant plus désirable que les catalogues en question sont la base de toutes les recherches qui concernent les trajectoires des astres mobiles, la cartographie du ciel, la détermination des points géographiques. Mais il arrive un jour où cette abondance de biens entraîne avec elle des inconvénients. L'harmonie des catalogues n'est point parfaite, ce qui ne saurait surprendre, étant donné la variété des matériaux utilisés, l'absence de toute règle absolue pour déterminer le choix des étoiles ou la préférence accordée à certaines observations sur d'autres. L'amour-propre national intervient dans la question, comme dans celles de l'heure universelle, du premier méridien, des mesures légales. Toutes les nations, celles du moins qui visent à marcher en tête du progrès scientifique, inclinent à donner la préférence aux travaux rédigés dans leur langue ou accomplis sur leur territoire. On trouvera la trace de cette tendance si naturelle dans les publications annuelles destinées à fournir aux astronomes et aux marins les renseignements numériques qui leur sont utiles. Il en existe quatre principales, qui sont : en France, la *Connaissance des Temps*, dirigée par M. Lœwy ; en Allemagne, le *Berliner Jahr-*

buch, confié à M. Bauschinger; en Angleterre, le *Nautical Almanac*, placé sous l'autorité de M. Downing; aux États-Unis, l'*American Ephemeris*, qui paraît sous la responsabilité de M. Newcomb.

Toutes ces éphémérides sont publiées plusieurs années d'avance, pour faciliter la préparation des travaux de longue haleine et les expéditions lointaines. Leur achèvement à date fixe exige le concours assidu d'un grand nombre de savants et de calculateurs. Elles renferment une multitude de données communes; chacune d'elles, notamment, fait connaître de dix en dix jours les positions de quelques centaines d'étoiles fondamentales. Ces positions, données respectivement pour les méridiens de Paris, de Berlin, de Greenwich et de Washington, réclament, avant d'être directement comparables, de petites corrections. Si l'on prend la peine d'effectuer ce travail, on trouvera pour chaque étoile des nombres voisins, mais point identiques. On a eu recours, en effet, à des sources d'informations très diverses. Partout l'on a utilisé largement les travaux de Bradley, datant déjà de près de deux siècles et discutés d'une manière approfondie par Bessel, par Le Verrier, par M. Auwers. Mais cette étude, accessible seulement aux observatoires largement dotés en crédit et en personnel, a été reprise depuis à Paris, à Greenwich, à Poulkovo pour l'hémisphère Nord, au Cap et à Cordoba pour les latitudes australes. Les registres de ces établissements renferment au sujet des fondamentales une foule de documents nouveaux, encore imparfaitement publiés, et dont il a été fait usage dans une mesure très variée.

Ces quatre publications tendant au même but, mais possédant chacune une direction indépendante, se contrôlent les unes par les autres. Il est difficile qu'une erreur de quelque importance se glisse dans l'une d'elles sans qu'elle soit bientôt aperçue et rectifiée. On doit néanmoins reconnaître qu'il y a dans cette organisation un certain gaspillage de force intellectuelle et financière. Une autre difficulté, non plus d'ordre pratique, mais d'ordre scientifique, est soulevée par les divergences légères que l'on constate entre les coordonnées publiées des fondamentales. C'est à celles-ci que l'on rattache les astres voisins admis dans les catalogues et utilisés comme étoiles de comparaison dans les lunettes équatoriales. C'est par elles que se déterminent les corrections des

pendules, la lecture au pôle dans les cercles méridiens. Il suit de là que la valeur d'une position de comète ou de planète, si bien observée qu'on la suppose, est subordonnée à celle du système de fondamentales qui aura servi pour la réduction. L'astronome appliqué à perfectionner la théorie d'un astre mobile doit réunir le plus grand nombre possible d'observations, les discuter et les fondre ensemble, de manière à former un tout homogène. Pour cela, il est nécessaire qu'il s'informe si l'observateur a eu entre les mains la *Connaissance des Temps* ou le *Nautical*, à quels catalogues sont empruntées les étoiles de comparaison. Si deux des catalogues employés reposent sur des systèmes différents de fondamentales, — et ce cas se présentera presque toujours, — il sera nécessaire d'appliquer à l'un d'eux une correction systématique, variable avec la région du ciel où l'on se trouve. La recherche de cette correction sera toujours une entreprise longue et délicate. Faute d'avoir pris cette précaution, l'on introduira dans le mouvement de l'astre des irrégularités imaginaires, et l'on arrivera en définitive à des résultats moins exacts que si l'on avait utilisé une partie seulement des renseignements recueillis.

On voit que la diversité des catalogues de fondamentales a pour effet de rendre plus ardue la tâche dévolue au théoricien. Cela est d'autant plus regrettable que faire accomplir un réel progrès à la théorie d'une planète, théorie nécessairement liée à celle d'autres corps célestes, constitue un programme capable de remplir toute la période active de la vie d'un astronome. En fait, ceux-là seuls y ont pleinement réussi qui ont joint à des facultés mathématiques éminentes le talent de s'entourer d'auxiliaires et de faire converger vers le but qu'ils s'étaient proposé les efforts de calculateurs patients. L'adoption d'un catalogue commun aux observateurs de tous les pays apparaissait donc comme très désirable. Un échange de lettres entre les directeurs des quatre grandes éphémérides astronomiques a été la première étape accomplie dans cette direction. Mais le problème était trop complexe pour se résoudre par correspondance, et l'on résolut de mettre à profit, pour convoquer une Conférence internationale, le Congrès astrophotographique qui devait se tenir à Paris au printemps de 1896.

Les séances ont eu lieu du 18 au 21 mai. Aux savants que

nous avons nommés s'étaient adjoints M. Faye, président du Bureau des longitudes; M. Auwers, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin; les directeurs des observatoires de Poulkovo, du Cap, de Leyde, de Paris et d'Alger. La présidence d'honneur a été décernée à M. Faye, la présidence effective a été exercée par M. Lœwy. La direction habile qu'il a su imprimer aux débats a contribué certainement dans une grande mesure à la réalisation d'une entente dont les effets bienfaisants ne tarderont pas à se faire sentir.

On ne pouvait songer à demander l'adoption pure et simple du système déjà en usage chez telle ou telle des nations intéressées. Cela eût ressemblé pour les autres à une capitulation humiliante. Il était d'ailleurs notoire que deux savants, membres de la Conférence, avaient entrepris chacun de leur côté, depuis plusieurs années, l'élaboration d'un catalogue nouveau. L'embarras était d'énoncer, sous une forme courtoise, une préférence entre deux représentants éminents de tendances opposées et cependant légitimes : l'un, M. Newcomb, esprit puissant et généralisateur, travailleur infatigable qui a osé reprendre sur des bases nouvelles, en ce qui concerne les grosses planètes, l'œuvre colossale de Le Verrier; l'autre, M. Auwers, critique précis et subtil, sans rival dans l'art de grouper les résidus infiniment petits des erreurs d'observation, d'en déceler l'allure systématique, d'en faire jaillir des conclusions imprévues et cependant plausibles. Le choix de la Conférence a été dicté par une considération d'opportunité. Les réformes de ce genre réclament une solution prompte. Si l'on veut qu'elles soient universellement acceptées, il faut laisser se prolonger le moins possible la période de transition. Or le travail de M. Newcomb est très avancé : une refonte légère suffira pour le rendre définitif, et l'auteur se croit assuré de pouvoir la terminer dans le délai d'une année. La Conférence a donc demandé avant tout l'achèvement du catalogue de M. Newcomb, et décidé que chacune des étoiles qui le composent, au nombre d'un millier environ, figurerait une fois au moins dans les quatre éphémérides représentées. Toutefois M. Auwers a été invité à poursuivre ses recherches, qui pourront donner lieu plus tard à de nouvelles résolutions.

Deux questions subsidiaires ont été soulevées : la première, par

M. Newcomb lui-même; la seconde par M. Gill, directeur de l'Observatoire du Cap. Les astronomes adoptent universellement, pour le cercle horaire origine des ascensions droites, celui qui passe par l'équinoxe du printemps, point sans cesse variable par rapport aux étoiles. Les ascensions droites évaluées en prenant pour origine une étoile fixe doivent de ce chef recevoir une correction proportionnelle au temps. On a l'habitude de calculer cette correction à l'aide des seules observations du Soleil. Mais ne serait-il pas préférable de faire concourir à sa détermination les lieux observés de Mercure et de Vénus, en profitant de ce que ces planètes se meuvent dans des plans passant par le centre du Soleil? La Conférence s'est prononcée pour la négative. Les théories de Vénus et de Mercure présentent en effet des points faibles. Ce sont eux qui ont déterminé Le Verrier à formuler l'hypothèse, toujours discutée, d'une planète intramercurielle. Il serait à craindre que ces défauts, jusqu'à présent inévitables, n'eussent une répercussion fâcheuse sur la position conclue de l'équinoxe.

En second lieu, l'on s'est demandé si, dans le catalogue futur, on ferait entrer les positions observées des étoiles sans se préoccuper de leur éclat, ou si l'on tiendrait compte de la tendance que paraissent avoir beaucoup d'observateurs à estimer trop tôt le passage des astres brillants derrière les fils d'une lunette méridienne. Il y aurait lieu, pour ce motif, d'augmenter les ascensions droites des étoiles brillantes en proportion de leur grandeur. La loi de cette correction n'a pas paru bien établie à la majorité de la Conférence, qui a décidé prudemment de ne rien changer à l'usage établi. M. Gill n'a pas été plus heureux en demandant que toutes les éphémérides fissent désormais usage des mêmes tables du Soleil et des principales planètes. Les membres présents ont jugé que la question était trop délicate et que la discussion en serait prématurée, le terrain n'étant pas suffisamment préparé pour une entente.

Sur d'autres points importants, la Conférence s'est montrée moins rebelle à une extension de son programme. Cette extension était d'ailleurs commandée par la nature des choses. Un catalogue donnant des positions d'étoiles relatives à un système fixe de méridiens et de parallèles n'est pas en effet, pour les astronomes, un instrument de travail commode et journalier.

Leurs instruments étant réglés sur la direction du mouvement diurne, ils sont forcément amenés à rapporter les astres à l'équateur de l'époque où ils observent. Or, ce plan fondamental est sujet à des oscillations dont la période et l'étendue comportent une incertitude encore très sensible. La question s'est même compliquée dans ces dernières années, depuis que l'on a cru reconnaître une variation appréciable dans les latitudes géographiques. Ce serait donc en vain que les directeurs d'éphémérides se seraient mis d'accord sur l'adoption d'un système commun de fondamentales, s'ils n'arrivaient aussi à s'entendre sur les valeurs de la précession et de la nutation, auxquels on doit joindre, pour les mêmes motifs, la constante de l'aberration et la parallaxe du Soleil.

Aucune difficulté sérieuse n'a surgi en ce qui concerne la précession. Cette recherche est indépendante des trois autres. L'unique voie qui s'offre pour l'effectuer est en somme la même qu'ont suivie Bessel, Struve et Le Verrier. Mais on peut s'attendre à réaliser un progrès dans le sens de la précision en faisant entrer en ligne de compte les matériaux d'observation recueillis depuis vingt ans. La question semble mûre, et l'on est convenu d'attendre, pour la résoudre, l'achèvement prochain du travail que poursuit sur ce sujet M. Newcomb.

La nutation, l'aberration et la parallaxe solaire constituent, au contraire, trois problèmes connexes, et par suite bien plus délicats. Ils peuvent être abordés par des méthodes nombreuses, et chaque astronome incline naturellement à préférer celles qu'il lui a été donné d'approfondir et d'appliquer. Aussi a-t-on bientôt vu, dans la discussion, se manifester des courants contraires. Aux yeux de M. Gill, nul procédé ne peut rivaliser d'exactitude avec les triangulations héliométriques, par lesquelles on rattache les petites planètes aux étoiles voisines. Les observations méridiennes du Soleil, toujours accomplies au milieu d'une atmosphère hétérogène et troublée, ne sauraient entrer en comparaison. Pour M. Newcomb, ces observations, entourées de difficultés particulières, mais en revanche très multipliées, ont droit d'intervenir au même titre que les autres. De plus, on doit se préoccuper avant tout de satisfaire aux relations algébriques qui doivent, la théorie le montre, exister entre les constantes cherchées.

M. Gill estime que ces relations ne traduisent, en fin de compte, que des hypothèses. Mieux vaut, selon lui, les laisser en souffrance que de rester sourd au témoignage direct et positif des observations. Par respect pour ces formules théoriques, M. Newcomb s'est vu contraint d'altérer l'énoncé classique de l'attraction universelle, d'attribuer aux latitudes géographiques une variation annuelle dont la cause n'est pas expliquée. Ces tentatives empiriques sont d'un caractère trop hardi pour être proposées à l'adhésion universelle.

La Conférence s'est rangée, en définitive, à l'opinion de M. Gill en ce qui concerne la parallaxe solaire et l'aberration. La constante de la nutation a fait l'objet d'un compromis. Que l'on ne s'étonne pas trop de voir de telles questions tranchées par un vote. Évidemment une réunion d'astronomes, quelle que soit l'autorité personnelle de chacun d'eux, n'a pas la prétention de régler par décret la position de l'axe du monde ou la distance de la Terre au Soleil. Ce serait rappeler d'un peu trop près les médecins du temps de Molière, interdisant au sang de circuler dans les artères. Les nombres choisis par la Conférence ne sont point donnés comme définitifs et irréformables. Leur grand mérite est d'être acceptables par tout le monde et de se présenter sous un patronage qui leur présage une longue faveur. Ils seront maintenus en usage tant que l'on ne se sera pas mis d'accord pour en adopter de meilleurs.

L'occasion a paru favorable à M. Bauschinger pour provoquer un échange de vues sur la question des petites planètes. Ces astéroïdes, qui circulent en si grand nombre entre Mars et Jupiter, — nous en connaissons plus de quatre cents, et il est certain que la liste est loin d'être close, — donnent fort à faire aux calculateurs. Il ne suffit pas, si l'on veut aboutir à un résultat pratique, de déterminer pour chacun d'eux une orbite. Il faut encore tenir à jour les éphémérides et les tableaux des perturbations. Cette tâche s'exécute par la mise en nombres de formules connues. De moins en moins elle est susceptible d'attirer sur ceux qui s'y livrent l'estime et la notoriété, et cependant elle devient plus lourde à mesure que la photographie suscite des découvertes nouvelles. Qu'arrivera-t-il si on la néglige? D'une apparition à l'autre, les petites planètes seront perdues de vue et tout le travail primitif aura été dépensé en pure perte. On ne peut espérer de mener l'œuvre

à bien sans faire appel au concours d'assez nombreux auxiliaires rétribués. Des renseignements fournis, il résulte qu'en Amérique et en Angleterre des crédits suffisants sont affectés à l'étude des petites planètes; mais les calculateurs exercés et de bonne volonté font défaut. En France et en Allemagne, le personnel ne manque pas, et les difficultés seraient plutôt d'ordre budgétaire. Il semble donc bien que la situation appelle une entente internationale, et la Conférence a émis un vœu formel dans ce sens, tout en réservant la question des voies et moyens.

On aurait pu craindre que M. Newcomb, dont le concours avait été réclamé dans une si large mesure, ne fût froissé d'avoir vu ses propositions partiellement écartées. Il a tenu à déclarer qu'ayant accompli un travail préparatoire considérable dans une direction différente de celle qui a obtenu l'assentiment de la Conférence, il s'efforcerait néanmoins d'assurer, pour sa part, l'exécution des décisions prises. Il y a là un exemple d'abnégation qui, venant de haut, est bon à citer et à retenir.

La Conférence internationale des étoiles fondamentales nous semble avoir donné encore un autre enseignement. Ainsi que l'a constaté M. Lœwy en prononçant la clôture des travaux de l'assemblée, la cordialité la plus parfaite n'a cessé de régner entre ses membres. Malgré les divergences d'opinion qui devaient nécessairement se produire, la plupart des décisions adoptées ont réuni l'unanimité des suffrages. Il semble, en vérité, qu'il y ait dans les hautes recherches intellectuelles une vertu d'apaisement, antidote efficace contre les préjugés de race et de frontières. Dieu veuille que cette harmonie, si aisément établie entre les représentants des deux mondes sur des questions d'ordre spéculatif, se retrouve dans les conseils de l'Europe quand la justice et l'humanité y seront en cause.

P. Puiseux.

LA PRESSE ET LES LIVRES

L'ÉDUCATION PUBLIQUE ET LA VIE NATIONALE, par *F. Pécaut*; Paris, Hachette, 1 vol., 1897. — Le titre seul du livre de M. Pécaut indique tout ce que l'auteur y a mis de pensées, d'espérances, et aussi de préoccupations. La plupart des articles dont ce livre est fait étaient déjà connus; quelques-uns étaient célèbres dans le monde pédagogique. A les retrouver réunis, nous mesurons mieux la part de M. Pécaut dans l'œuvre, qui a compté tant de bons ouvriers, de la réorganisation de notre enseignement primaire.

Cette part est belle. M. Pécaut est de ceux qui ont travaillé à faire pénétrer jusque dans l'école la plus humble un rayon d'idéal. La poésie, selon lui, y portera avec elle ce rayon. M. Pécaut a maintes fois insisté de même sur la puissance éducatrice du chant, et il ne désespère pas de détourner vers les airs appris à l'école la vogue des chansons de café-concert. Au chant, à la poésie, à la claire notion du devoir, à l'ardeur du patriotisme, M. Pécaut demande d'autant plus qu'il a conscience du vide que crée dans l'école la religion absente. Ce sont éléments religieux à leur façon qu'il appelle à son aide, et qui valent plus, à son gré, pour l'éducation de l'âme, que la récitation purement verbale de formules toutes faites. Nul n'a eu le sentiment plus vif, plus aigu des difficultés morales d'une éducation exclusivement laïque, et en même temps de la nécessité où on était de l'entreprendre par un double devoir de neutralité et de loyauté. M. Pécaut n'est pas de ceux qui n'ont pas prévu. Le débat sur l' « âme de l'école », où tant de courageuse sincérité s'est dépensée, mais qui eût pu faire dire à un esprit malveillant qu'on s'avisait un peu tard des choses essentielles, ce débat s'est livré dès la première heure dans la conscience éminemment religieuse de M. Pécaut. C'est une âme que tous ses efforts à lui ont tendu à insuffler au corps nouveau. Pour donner toute sa valeur à chaque page de ce livre, il faut prendre garde à la date à laquelle elle a paru pour la première fois : on s'apercevra que l'auteur a toujours eu les yeux fixés sur les problèmes, et on apprendra de lui à se sentir plutôt stimulé que découragé par eux.

Si M. Pécaut, dans ses rapports d'inspection, a surtout visé aux questions centrales et comme au cœur de l'éducation primaire, si c'est en définitive une même note élégamment austère qui revient dans la plupart de ses conseils, il ne faudrait pas croire qu'il a négligé les innombrables détails dont se compose la vie d'une école, et en particulier d'une école normale. On trouvera d'ingénieuses indications, entre autres, sur le parti à tirer des répétitrices choisies parmi les élèves mêmes, — sur les corrections collectives (M. Pécaut protestant à bon droit

contre le travail excessif et souvent inutile qui consiste à corriger en son particulier toutes les copies), — sur la lecture enfin et surtout, et sur l'art de lire, non pas de lire à haute voix, mais simplement de lire pour soi : car cela aussi est plus difficile qu'on ne pense.

M. Pécaut a eu la bonne fortune de consacrer seize années de vie à une même œuvre et d'incarner son idéal pédagogique dans une maison à laquelle son nom restera attaché, la maison de Fontenay. Ce que son rôle y a été, quelle action profonde il y a exercée sur des générations successives d'élèves devenues à leur tour maîtresses et directrices d'écoles normales, c'est ce que l'Université entière savait depuis longtemps. Nous avions tous entendu parler de ces conférences du matin, vraies homélies dans lesquelles le directeur commentait les leçons de la veille, les événements du jour, événements de la maison ou événements publics, tirant de tout des sujets de méditation et d'édification, féconde intimité d'un haut esprit et d'une longue expérience avec des intelligences à la fois éveillées et dociles. Nous savions tous qu'il existait ce que M. Pécaut appelle lui-même l'esprit de Fontenay. Une Fontenaisienne est reconnaissable dans le monde de l'enseignement; elle a reçu l'empreinte.

Aussi la seconde partie du présent livre, composée d'allocutions adressées aux élèves et aux anciennes élèves de Fontenay, a-t-elle vivement sollicité la curiosité du lecteur. Son attente n'a pas été trompée. Il a pu connaître, par exemple, cette admirable allocution d'adieu qui n'avait eu jusqu'ici qu'une publicité restreinte. Dirons-nous toutefois qu'aucun livre ne rendra l'impression que ces directions orales devaient produire? On n'a pu choisir, pour les publier, que celles qui traitaient d'un sujet ayant quelque portée générale. Or, c'est la discussion des menus problèmes de la vie morale et professionnelle, c'est le jugement sincèrement apporté sur les petits faits de la vie courante qui, par la répétition quotidienne, modelait les esprits et laissait ces souvenirs qui deviendront légende. Tous les grands éducateurs, à commencer par Socrate, n'arrivent à la postérité qu'au travers d'une légende de ce genre. Leur œuvre, en ce qu'elle a d'essentiel, reste intangible et inappréciable; car elle consiste en une action directement exercée par la parole vivante, par l'exemple, par l'être tout entier.

C'est avec intention qu'à propos de M. Pécaut nous prononçons le mot de « grand éducateur ». Nous avons écrit ailleurs que l'école de pédagogie contemporaine sera, aux yeux de la postérité, une des gloires françaises de la fin de ce siècle. On dira « les pédagogues de la troisième République », comme on dit « les pédagogues de Port-Royal »; et M. Pécaut lui-même, dans ses adieux à Fontenay, n'a pas craint d'évoquer ce terrible rapprochement et ce grand souvenir. Or, entre les pédagogues contemporains dont les noms montent à la mémoire de tous nos lecteurs, M. Pécaut a eu le privilège de joindre la pratique à la théorie. Aux adversaires de ses idées il peut répondre simplement : « Entrez dans ma maison, et voyez mon œuvre ».

Ce ne serait pas traiter comme il le mérite le livre de M. Pécaut que de ne pas indiquer, au moins rapidement, les objections et les scrupules que ce livre fermé laisse dans notre esprit, comme le livre le plus respecté en laisse dans tout libre esprit. Nous disions en commençant que M. Pécaut avait compris, mieux que personne, à la fois la difficulté et la nécessité d'un enseignement moral laïque. A-t-il résolu cette difficulté? Le langage qu'il parle, et qui est moralement si substantiel, ne se ressent-il pas de la nature de son éducation religieuse, et n'a-t-il pas, pour tout dire, un accent presque confessionnel? M. Pécaut, à plusieurs reprises, traite sans sympathie du catholicisme, et regrette que l'âme française n'ait pas été doucement amenée, par la transition d'un protestantisme de plus en plus libéral, des croyances traditionnelles à la libre pensée. Or c'est un fait qu'elle n'a pas voulu de cette transition, et qu'il y a en elle un goût des solutions nettes qui rend particulièrement difficile à réaliser cette union que nous sommes les premiers à désirer de toutes nos forces, l'union de l'esprit libéral et de l'esprit religieux. On peut même soutenir, si l'on veut refaire l'histoire, que le protestantisme eût plutôt empêché, comme il fait en d'autres pays, l'Etat et par suite l'éducation publique de devenir franchement laïque, et qu'il eût retardé, au lieu de la préparer, l'évolution désirée. Quoi qu'il en soit, nous pensons que notre enseignement primaire doit chercher la tradition morale dont il s'inspirera non pas dans ce qui distingue l'une de l'autre deux confessions rivales, de façon à présenter une laïcité teintée et une neutralité suspecte, mais dans ce qui les unit, et dans ce qui est fondé en la seule raison. Involontairement, et par cela seul que son livre est sa personne même, M. Pécaut trahit une inspiration trop spéciale, et exclusive, et ses lecteurs en sont à se demander s'il n'y a pas d'enseignement moral possible pour ceux qui viennent de l'autre bord, ce qui serait grave pour la majorité des maîtres, et aussi des élèves.

Nous avons dit aussi que M. Pécaut ne dédaignait pas les problèmes de la pédagogie pratique. Nous avouons cependant ne pas sentir de lien assez fort dans son livre entre cet esprit de Fontenay qu'il a si bien défini et les quelques conseils pratiques que ce livre apporte. L'esprit de Fontenay reste pur esprit. Il ne s'est pas matérialisé dans quelques règles de vie, comme celles des ordres d'autrefois, ni davantage dans quelques réformes précises dont il serait le principe commun, de ces réformes dont la pédagogie de Port-Royal, que nous citions tout à l'heure, fournit d'abondants exemples. Sans doute les nouveautés pédagogiques qui valent la peine tendent à devenir rares, et là moins que partout ailleurs il ne faut chercher la nouveauté pour elle-même. D'autre part, tant de réformes dans l'enseignement ont la même date et la même origine que Fontenay, et que Fontenay s'est incorporées! Nous ne pouvons cependant pas ne pas craindre que, rien ne supportant et n'exprimant l'esprit propre de Fontenay, il ait peine à survivre longtemps à celui qui l'a fondé, ou plutôt qui était lui-même cet esprit.

Sans doute un esprit qui s'exprime cesse d'être esprit et devient lettre. Mais, s'il arrive que la lettre tue l'esprit, souvent aussi elle le transmet et le fait durer. Et à toute la pédagogie de M. Pécaut nous adresserions ce reproche, si c'est un reproche : Elle est toute *spirituelle*.

M. Pécaut est ambitieux pour l'enseignement primaire, et il a raison. Il malmène, quoique avec des égards, Jouffroy et l'Académie des sciences morales de 1840, qui, ayant à choisir entre deux mémoires traitant l'un et l'autre des écoles normales, ont préféré celui qui voyait leur rôle, et partant celui de l'enseignement primaire, le plus simplement, le plus modestement. Jouffroy s'est trompé sans doute. Pour être équitable, toutefois, il faut écouter les arguments que ce généreux esprit, qui n'avait pris son parti qu'à regret, opposait, à l'avance, à son critique : N'est-ce pas créer une armée de mécontents et de révoltés que de pousser trop loin la culture de gens dont le métier en définitive sera le plus fastidieux et la condition la plus humble, et que d'enfler l'idée qu'ils se font de leur rôle? Voilà ce que disait Jouffroy en 1840. Voici ce qu'un contemporain — prophète après coup — ajouterait : N'exagérez pas l'office de l'école, si grand qu'il soit; car on lui reprochera tout ce qu'elle n'aura pu empêcher. Vous-même êtes sans cesse préoccupé de l'action concurrente de ces autres facteurs de l'éducation nationale : les mœurs, la presse, la vie politique. Ne laissez pas croire que l'enseignement moral donné avant l'âge de treize ans crée pour la vie un suffisant viatique. Remettez chaque chose à sa place, car les responsabilités seront injustement mesurées sur les promesses et sur les espérances.

Injustement; car pour réaliser tout ce qu'on peut, il faut entreprendre au delà de ce qu'on peut. Et c'est dans l'école, d'ailleurs, que cherchent aujourd'hui leur point d'appui toutes les œuvres complémentaires qui en assureront et en continueront le bienfait. — C'est le bonheur de M. Pécaut que, pour le critiquer, on est amené à soutenir de mauvaises causes, à prendre le parti de la lettre contre l'esprit, des faits contre l'idéal, et à porter quelque atteinte à cette foi dans l'école qu'il a professée si hautement et qui est, depuis vingt ans, une des formes de notre foi démocratique.

Raymond THAMIN.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

Avis relatif a une session extraordinaire pour l'examen du certificat d'études primaires élémentaires. — M. le ministre a décidé qu'une session extraordinaire pour l'examen du certificat d'études primaires élémentaires pourrait être ouverte, cette année, dans chaque département, à l'époque de la rentrée scolaire, *pour les jeunes gens et jeunes filles qui, n'ayant pas fait leurs études dans une école primaire publique, se proposent d'entrer dans une école primaire supérieure.*

Les candidats ayant échoué à la session ordinaire de 1897 ne seront pas autorisés à se présenter à la session supplémentaire d'octobre.

Les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 1897 ne seront pas applicables à cette session, où l'examen portera sur les matières de l'ancien programme.

Avis relatif aux épreuves d'histoire et de géographie a l'examen du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (année 1898). — Les aspirants et aspirantes au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures sont informés que la période historique sur laquelle portera, en 1898, la composition écrite d'histoire a été ainsi fixée :

Le monde méditerranéen depuis l'époque des croisades jusqu'à la fin du XVIII*e siècle* : Empire byzantin du XIe au XVe siècle. — Les croisades et les établissements des croisés. — Le commerce pendant et après les croisades; domination des Génois et des Vénitiens. — L'établissement et la domination des Turcs. — La domination espagnole au XVIe siècle. — Les intérêts français et anglais dans la Méditerranée au XVIIe et au XVIIIe siècle.

La question de géographie sera empruntée au programme suivant :

La mer Méditerranée et les mers secondaires qui en dépendent. — La région méditerranéenne en Europe, en Afrique, en Asie.

A l'examen oral, quelques sujets de leçons tirés de l'histoire ancienne pourront être proposés aux candidats.

Fête du 25e anniversaire de la fondation des deux écoles normales de la Seine. — Les associations amicales des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine organisent une fête destinée à célébrer le 25e anniversaire de la fondation des deux écoles.

Dans la circulaire que nous avons sous les yeux, les organisateurs exposent que la fête comprendra deux parties :

« 1° Dans la matinée du jeudi 28 octobre prochain, une plaque commémorative sera posée dans l'une et l'autre écoles. L'après-midi se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le ministre, une assemblée solennelle suivie d'un concert pour lequel nous obtiendrons le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris.

Une médaille, due à l'un de nos graveurs en renom, sera frappée et offerte à l'administrateur éminent en qui s'incarne l'œuvre scolaire de la troisième République, à M. Gréard, vice-recteur de l'université de Paris, qui a été le fondateur des deux écoles normales de la Seine;

2° Le samedi 30 octobre aura lieu un grand banquet suivi de bal. *Des invitations seront adressées aux présidents des associations d'anciens élèves des écoles normales de province.*

... Pour réaliser le plus important des projets énoncés ci-dessus (la frappe d'une médaille commémorative en l'honneur de M. Gréard) une souscription est ouverte entre les anciens élèves des deux écoles normales. Le montant des versements individuels est laissé à l'appréciation de chacun; toutefois, le maximum en a été fixé à 2 francs. Tout souscripteur de cette somme aura droit à deux entrées pour la séance de la Sorbonne. »

Un avis ultérieurement adressé aux intéressés fera connaître les derniers détails d'organisation de cette fête, qui promet d'être brillante.

Prix Halphen. — L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Halphen, de la valeur de 1,500 francs, destiné à récompenser « soit l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement professionnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire », à M. Edouard Petit, professeur au lycée Janson de Sailly, pour son ouvrage intitulé *Autour de l'éducation populaire* et divers autres se rattachant aux questions d'enseignement.

Un prix de 500 francs sur la fondation Halphen a été accordé à M. Lechantre, directeur d'école publique à Saint-Quentin, pour ses ouvrages intitulés *Cours complet d'instruction morale et civique* et *Résumé d'instruction morale et civique.*

Une bonne action. — Le 22 juillet, on enterrait M. Lionnet, instituteur à Vaujours (Seine-et-Oise), qui laissait une veuve et cinq enfants.

Les élèves du défunt prirent la résolution de venir en aide à la famille de leur maître; mais comme leurs bourses d'écoliers étaient mal garnies, ils décidèrent de renoncer à leurs prix et demandèrent que la somme qu'on aurait dépensée pour les acheter fût remise à Mme veuve Lionnet.

Le conseil municipal a fait droit à la généreuse demande des écoliers.

En apprenant cette nouvelle, un anonyme a fait parvenir à M. le maire de Vaujours une somme de 100 francs, en le priant de l'employer à l'achat de récompenses pour les enfants de l'école de cette commune.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION POPULAIRE. — Le IVe congrès départemental des sociétés d'instruction populaire, organisé par la Ligue de l'enseignement, aura lieu à Nantes le samedi 23 et le dimanche 24 octobre 1897.

Les questions à traiter seront les suivantes :

« 1° De l'enseignement laïque privé; de son utilité; des moyens à employer pour le faire revivre.

2° Des moyens d'attirer et de retenir les jeunes gens dans les cours d'adultes existants. »

CONCOURS ENTRE LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES, ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE. — La Société des agriculteurs de France ouvre un concours entre les instituteurs et institutrices primaires, communaux ou libres, des départements de l'Orne, des Ardennes, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Hautes-Pyrénées, du Rhône, de l'Ardèche et de la Charente, qui, par leur enseignement et la tenue de leur jardin, auront fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et auront obtenu les meilleurs résultats.

Les récompenses consisteront en sommes d'argent, en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze et en diplômes.

Les prix seront proclamés en assemblée générale de la Société pendant la session de 1898. Ils seront décernés aux instituteurs par les membres de la Société, pendant les concours régionaux qui auront lieu en 1898.

CONCOURS D'APICULTURE ENTRE LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES DE L'ALGÉRIE. — Les *Bulletins* de l'instruction primaire des départements de l'Algérie publient l'avis suivant :

« La *Société des Apiculteurs algériens*, désireuse de répandre autour d'elle l'élevage méthodique des abeilles, a pensé que le meilleur mode de propagande consistait à intéresser le personnel enseignant à son œuvre éminemment utile. En conséquence, pour stimuler et encourager Mmes les institutrices et MM. les instituteurs, elle a décidé, avec l'approbation de M. le recteur, d'ouvrir entre eux un concours dont voici le programme : *Conférence écrite sur l'Apiculture, pouvant être lue dans une heure.* Principaux points à traiter : Utilité de l'apiculture; son avenir en Algérie; histoire naturelle de l'abeille; ses produits; le rucher et la ruche; manipulations de la ruche; fleurs mellifères de la colonie. »

Cours gratuits de la « Pléiade ». — Nous apprenons que la société d'enseignement la *Pléiade* a ouvert, le 7 octobre, ses cours gratuits du jeudi pour la préparation aux examens des brevets élémentaire et supérieur (jeunes filles). Les cours sont transférés au siège de la direction de la *Pléiade*, 21, rue de Sèvres (près du square du Bon-Marché), à Paris.

Revue des Bulletins départementaux.

Le mécanisme et la passivité dans l'enseignement. — On lit dans le rapport annuel de M. l'inspecteur d'académie de la Meuse :

« La valeur de l'enseignement donné dans nos écoles primaires s'élève sensiblement et d'une manière continue chaque année. L'année 1896 ressemble sous ce rapport aux années précédentes : le progrès pédagogique des maîtres s'est affirmé clairement sous diverses formes. Toutefois est-il aussi rapide qu'on pourrait le désirer? Les maîtres reçoivent chaque année, au moins une fois, dans leur classe, les directions de l'inspecteur primaire de la circonscription: chaque année ils traitent par écrit et discutent en conférence des questions d'enseignement et de méthode, puis des résolutions sont prises en commun par les instituteurs et les institutrices de chaque canton réunis sous la présidence de leur inspecteur primaire. Et cependant je trouve trop souvent dans les rapports d'inspection la preuve que ces directions n'ont pas été suivies, et que le souvenir des résolutions prises ou s'est rapidement effacé, ou est resté sans influence sur l'enseignement.

Comment se fait-il que des défaillances de ce genre puissent se produire dans un personnel dont le bon esprit ne s'est jamais démenti, qui montre la plus grande référence à l'égard de ses chefs, et dont la bonne volonté n'est pas douteuse? Il faut sans doute en chercher la raison dans les habitudes multiples que développe rapidement, chez un certain nombre d'instituteurs, la pratique de l'enseignement.

Dès ses premiers débuts, le jeune maître apporte dans l'exercice de ses fonctions des habitudes qu'il a passivement contractées sur les bancs de l'école primaire : il applique volontiers à ses élèves les procédés et les méthodes qui lui ont été appliqués à lui-même. La discipline de l'école annexe a cependant pour objet de réformer ces tendances chez les élèves-maîtres en ce qu'elles ont de contraire aux principes d'une saine pédagogie; mais elle n'y réussit pas toujours, et il arrive que les habitudes dont elle semblait avoir triomphé reparaissent plus tard sans avoir rien perdu de leur force. Ainsi s'introduit le mécanisme dans l'enseignement des jeunes instituteurs, peut-être sans qu'ils s'en doutent; ainsi se trouve limitée l'action personnelle qu'ils doivent exercer sur leur propre éducation professionnelle. Plus tard, s'ils n'y prennent garde, le caractère personnel de leur enseignement s'efface de plus en plus. S'ils ne sont pas profondément pénétrés de la néces-

sité d'améliorer sans cesse leurs procédés, s'ils ne sont pas pour eux-mêmes des critiques et des juges sévères, si le cercle de leurs ambitions pédagogiques se resserre, ils s'immobilisent dans l'application toujours la même de méthodes imparfaites ; ils font leur classe aujourd'hui comme ils l'ont faite hier, et celle de demain ne différera pas de celle d'aujourd'hui. La visite d'un de leurs chefs pourra bien leur rappeler qu'ils manquent à leurs devoirs et stimuler leur amour-propre ; mais l'inspecteur ne devra pas s'étonner outre mesure si ses conseils ne produisent chez eux qu'une émotion et une excitation passagères. Aussi le premier devoir d'un instituteur en matière d'enseignement est-il de poursuivre constamment le perfectionnement de ses procédés, de les soumettre toujours à une critique attentive, en un mot de ne jamais abdiquer devant la routine.

Il est une autre manière d'abdiquer plus fréquente peut-être, et dont les effets ne sont pas moins regrettables. C'est celle qui consiste à abandonner au livre et au journal pédagogique la direction effective des leçons et des exercices de la classe. Tel maître croirait porter préjudice à ses élèves s'il se permettait de leur exposer une leçon de morale qu'il trouve supérieurement traitée dans un manuel. Tel autre serait fort embarrassé si son journal ne lui apportait au début de la semaine les textes de problèmes, de dictées, etc., qu'il s'empressera de donner tels quels à ses élèves. — Tous deux manquent de confiance en eux-mêmes et comprennent mal leur rôle. Le premier oublie que le livre, quelque parfait qu'il soit, est inerte et froid, que seule la leçon du maître, même imparfaite, est toujours vivante, et laisse une trace durable dans l'esprit des enfants. Le second commet une erreur plus grave encore. Comment ne voit-il pas que lui seul peut bien connaître le degré de développement intellectuel de ses élèves, que lui seul peut mettre à leur portée les différents exercices de la classe et choisir les textes de devoirs qui leur conviennent. Il renonce réellement à diriger sa classe s'il néglige de faire lui-même ce choix si important pour les progrès des élèves. Les journaux et les revues peuvent bien lui en fournir les éléments et les matériaux, mais aucune publication ne doit évidemment se substituer à lui, et choisir en quelque sorte pour lui.

Tels sont les obstacles les plus graves qui me paraissent retarder le progrès pédagogique de nos maîtres. Je ne puis donc adresser aux instituteurs de recommandation plus importante que celle-ci : Conservez à tout prix votre indépendance, votre liberté de choix et de jugement, non seulement à l'égard des méthodes que vous appliquez, mais aussi à l'égard des ouvrages que vous avez adoptés comme guides ou comme auxiliaires. Restez vous-mêmes, en un mot, et prenez une conscience plus claire de votre pouvoir et de vos ressources personnelles. » *(Bulletin de la Meuse.)*

COURRIER DE L'EXTÉRIEUR

Angleterre. — En novembre prochain auront lieu les élections pour le renouvellement triennal du *School Board* de Londres. La lutte sera vive entre les libéraux, qui veulent le maintien de la neutralité religieuse de l'école, garantie par l'*Act* de 1870, et les conservateurs, qui voudraient donner aux écoles publiques un caractère confessionnel et les placer sous l'autorité de l'Eglise.

Un correspondant anglais du *Journal de Genève*, qui est un adversaire de l'école neutre et laïque, lui envoie de Londres, à ce sujet, des réflexions qu'il peut être intéressant de reproduire. On verra que les conservateurs anglais lancent contre l'école publique de la Grande-Bretagne des accusations qui sont précisément celles dont certains publicistes usent chez nous contre l'école française; et que le tableau qu'ils tracent des « effroyables résultats » de l'enseignement donné par « l'école sans Dieu » n'est pas moins poussé au noir que celui qu'on a pu lire dans telle de nos grandes revues.

Le correspondant londonien commence par insinuer que les dépenses votées par le *School Board* de Londres pour la construction des maisons d'école, « au lieu de profiter aux enfants, font surtout la fortune des entrepreneurs de bâtisses, des fournisseurs de tous genres, dont la plupart sont les amis des radicaux. Une opinion assez répandue est que derrière tout cela il y a une question de pots de vin. » On ne saurait être plus courtois. Et notez que cette insinuation vise des hommes comme M. Lyulph Stanley, le Dr Gladstone, et tant d'autres membres distingués de la fraction libérale du *School Board*.

Puis vient la question de l'enseignement religieux :

« C'est sur la question des économies que les modérés (les conservateurs) ont gagné des sièges aux élections d'il y a trois ans, et l'on pourrait presque à coup sûr prédire leur victoire, si malheureusement il n'y avait cette grosse question de l'enseignement religieux, dont les radicaux (les libéraux) jouent avec une maëstria qui n'a d'égale que la simplicité naïve des électeurs. Notez que, comme leurs congénères du continent, beaucoup de ces honnêtes politiciens confient leurs enfants précisément à ces établissements religieux dont ils prétendent préserver les enfants des autres. Il en est de même un peu de la gratuité absolue de l'instruction primaire comme du suffrage universel : c'est un de ces progrès politiques qu'on ne conquiert qu'au prix d'efforts énormes, mais dont on se demande ensuite s'ils n'ont pas de graves inconvénients. On peut constater, chez nous du moins, que cette gratuité absolue introduit forcément dans la fréquentation des écoles une promiscuité dont les familles des petits bourgeois et des ouvriers rangés ne pourront se garer qu'en recourant aux écoles libres. La défense absolue de donner l'instruction religieuse dans les écoles publiques semblerait à tous les esprits droits un véritable

attentat à la liberté de conscience des pères de famille, si les radicaux n'avaient réussi à créer dans le grand public la conviction que cette instruction religieuse, aux mains des classes dirigeantes, est la meilleure arme pour plier le peuple à la servitude.

A moins que nos masses londoniennes ne finissent par échapper à l'hypnotisme antireligieux dont elles souffrent présentement, on peut déjà voir poindre le moment où prévaudra la nécessité de mettre tous les frais de l'instruction primaire à la charge de l'État. Quand nous en serons là, comme cela coûtera horriblement cher et que l'esprit de sacrifices personnels n'est pas plus la vertu des parlements que des individus, nous risquons fort de voir compromettre tous les progrès sérieux faits par l'instruction primaire. »

On a pu voir dans notre dernier numéro (p. 284), par le discours de sir W. Hart Dyke à la Chambre des communes, qu'en effet le parti libéral a inscrit dès maintenant dans son programme la réforme qui consiste à mettre toute l'éducation à la charge de l'Etat.

Pour terminer, le correspondant constate qu'en Angleterre comme partout, et peut-être plus qu'ailleurs, il y a augmentation dans le nombre des crimes et des délits commis par des enfants; et il ne manque pas de s'en prendre à l'école :

« Il suffirait de mettre sous les yeux des électeurs qui vont renouveler le *School Board* le tableau effroyablement progressiste de la criminalité enfantine qui nous envahit, pour les faire réfléchir avant de donner leurs suffrages aux candidats qui veulent l'école sans Dieu, comme ils voudraient la société sans maîtres, et sans doute aussi sans lois.

Nous sommes au commencement de la saison dite des « burglars », c'est-à-dire des vols par effraction, des crimes et des meurtres. Il suffit, pour le constater, de jeter un coup d'œil sur notre presse soi-disant populaire, et qui est aussi ultra-radicale. Ces journaux doivent du reste la plus grande partie de leur succès aux nombreux récits qu'ils donnent de tous les attentats ou délits qui occupent notre police.

Dans le nombre de ces crimes, la jeunesse figure dans une proportion qui dépasse le 65 0/0. On compte des meurtriers de quinze, seize et dix-huit ans, et des suicides — qui ne sont qu'une autre forme d'assassinat — dont les victimes n'ont pas encore atteint l'âge de la puberté. Ne peut-on pas supposer, sans aucune espèce d'exagération, que l'école sans instruction religieuse est pour quelque chose dans cet effroyable état de choses? »

Ne croirait-on pas entendre un journaliste français, d'une certaine presse, fulminer contre les institutions scolaires républicaines? Ces journalistes-là, après avoir déploré la déchéance morale de la France, lui proposent d'ordinaire l'Angleterre en exemple. Faut-il croire qu'ils ignorent ce que les Anglais eux-mêmes crient si haut?

Espagne. — A la suite de la disparition de M. Cánovas del Castillo, les conservateurs ont dû abandonner le pouvoir. Les libéraux,

sous la conduite de M. Sagasta, reprennent les rênes du gouvernement. Le ministère du Fomento a été confié au comte de Xiquena.

Grèce. — Dans le nouveau cabinet formé sous la présidence de M. Zaïmis, le ministre de l'instruction publique est M. Panagiotopoulo.

Italie. — Le portefeuille de l'instruction publique vient de changer de titulaire. M. Gianturco a été appelé à recueillir la succession de M. Costa, ministre de la justice, mort récemment; et pour remplacer M. Gianturco, M. Di Rudini a choisi M. Codronchi, ministre sans portefeuille. On sait que M. Codronchi a exercé les fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement en Sicile, et qu'il a montré dans son proconsulat beaucoup de vigueur. S'il déploie la même énergie pour faire aboutir les réformes depuis longtemps désirées dans certaines parties de l'instruction publique, l'Italie ne pourra que s'en féliciter.

Suisse. — Deux associations pour le développement de l'enseignement professionnel, l'Union suisse (de la Suisse allemande) et la Société romande, ont tenu le 27 septembre leur assemblée annuelle à Bienne et ont décidé de ne plus former qu'une société unique. Un projet de convention avait été élaboré d'avance à cet effet. La Société romande, réunie à 9 heures du matin sous la présidence de M. Louis Genoud, de Fribourg, a ratifié à l'unanimité cette convention et voté en conséquence l'entrée en bloc de la Société romande dans l'Union suisse et la fusion de la *Revue suisse d'enseignement professionnel* avec les *Blätter für Berufsunterricht*, qui paraissent à Zurich; M. Genoud a été nommé rédacteur de la partie française de la nouvelle revue.

L'Union suisse, réunie ensuite à 10 heures sous la présidence de M. Boos-Jegher, a adopté les conclusions du rapport de MM. Volkart, à Hérisau, et Clottu, à Bienne, sur les cours d'instruction pour les maîtres se destinant à l'enseignement et les cours professionnels d'adultes. Elle a discuté longuement et adopté en partie les conclusions d'un rapport de M. Genoud, intitulé « Après l'école », recommandant l'introduction du dessin et des travaux manuels à l'école primaire; la fondation d'écoles professionnelles et de cours professionnels pour les adultes, avec un cycle de trois ans (trois hivers); enfin la publication dans la Suisse romande d'un petit journal mensuel pour les apprentis des cours professionnels.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 18262-9-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

ARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

ES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des ires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de riculture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de graphie.

e publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations de commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à rande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et mérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les ductions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec ffre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les che- de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc. *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

— Turquie d'Europe, Macédoine (3e édition). Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie ue (2e édition). — Serbie (2e édition) — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie. Syrie et ie.

ne-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

e. — Égypte (2e édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

que. — Uruguay (2e édition ; épuisée). — République Argentine (3e édition). — Bolivie (2e édition). ésil : Partie Nord (2e édition) ; Partie Sud. — Venezuela (2e édition ; épuisée). — Colombie et teur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord ntre) ; Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée, **4 francs.**

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

NOUVELLE PUBLICATION

Le numéro : **15** c.; avec Suppléments : **25** c.

L'ÉCOLE NOUVELLE

Revue hebdomadaire de l'Enseignement primaire

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

depuis le 2 octobre 1897

Directeur : **E. Devinat**

Directeur de l'École normale d'Instituteurs de la Seine,
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique

SOMMAIRE du N° 2

SÉVERINE . . . **Le secret du bonheur**. . . . . .
H. RAGOT. . . . **Les instituteurs et la politique**. . . . . .
L. ARDANT. . . **Pas d'argent, pas de Suisse**. . . . . .
E. DEVINAT . . **Échos du Conseil supérieur de l'Instruction publique**
GOUGÈRE. . . **L'Enseignement agricole**. . . . . .
BÉLOT . . . . . **Essai de programme d'agriculture**. . . .
Revue de la Presse. . . . . .
Documents officiels. . . . . .
Brevet élémentaire. . . . . .

Pour les Ecoliers. — *Idée de la semaine :* LA FAMILLE.
Pour les Adultes. — *Supplément déjà paru dans le premier numéro, comme*

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à **M. DEVINAT, 10, rue Molitor, P**

ABONNEMENTS A LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

	FRANCE ALGÉRIE ET TUNISIE		
	Un an	1er Oct. au 31 Déc. 3 Mois	Un an
Ecole Nouvelle	6	1 50	7 60
Ecole Nouvelle avec Suppléments	9	2 25	10 60
Ecole Nouvelle et Lecture en classe	10	2 50	13
Ecole Nouvelle Suppléments et Lecture en classe	12 75	3 20	16

méro est envoyé franco, à titre de spécimen, aux
ignement primaire qui nous en feront la demande

97. — Saint-Cyr-Ladrière.

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 11. — Novembre 1897

SOMMAIRE

	Pages
Fête commémorative des écoles normales de la Seine, Marcel CHARLOT	385
L'éducation populaire en 1896-1897 : rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique par M. Edouard PETIT (*suite*). . .	448
Causerie artistique : La peinture française et la peinture étrangère au dernier Salon des Champs-Elysées, S. ROCHEGLAVE.	457
La presse et les livres	473
Chronique de l'enseignement primaire en France	478

PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an.. . 12 » | Étranger, un an.. 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome Ier (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 1896)
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : 6 fr.

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMENS

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions
et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNEMENTS
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION

BREVET ELÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique. — Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examen du professorat des écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	Union postale. .	Un an. . . Fr.	15 »
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	7 50

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par livraisons de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et formant à la fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12 50

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète : 500 »

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. Ludovic Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. Marcel Rochard, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décembre 1896. Volumes I-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles. 5

Nouvelle série. Tome XXXI. N° 11. 15 Novembre 1897.

REVUE PÉDAGOGIQUE

FÊTE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION
DES ÉCOLES NORMALES DE LA SEINE

La fête mémorable par laquelle les deux écoles normales primaires de la Seine, ralliant tous les protecteurs, tous les amis, tous les représentants de l'enseignement primaire, ont, avec le concours et en présence des plus hautes autorités, célébré solennellement le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation, a été considérée à bon droit comme un événement de la plus grande portée. Les deux discours ministériels, avec l'importance de leurs déclarations, les trois séries d'allocutions où s'est révélée, suivant le mot d'un orateur, « l'âme même de la France enseignante », forment un faisceau de documents dont chacun a sa valeur propre. Il importe de les citer en entier, de montrer l'accueil qu'ils ont reçu d'une foule enthousiaste, et même de joindre au compte-rendu des cérémonies quelques détails préliminaires, de dire par quelles phases a passé le projet depuis sa genèse jusqu'à sa pleine réalisation.

Vers la fin de 1896, quelques membres de l'Association des anciens élèves de l'école normale d'Auteuil songèrent à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cet établissement, et à en fixer le souvenir par une inscription. Ils s'en ouvrirent à M. Bayet et à M. Bédorez, qui accueillirent cette idée de la façon la plus favorable. Au souvenir qu'ils voulaient fêter s'associait naturellement, dans l'esprit de ces jeunes gens, un profond sentiment de reconnaissance pour M. Gréard, le véritable fondateur de leur école. Ils projetèrent de lui offrir un témoignage de cette gratitude. La fête où cet hommage lui serait rendu était en même temps destinée à resserrer entre les élèves

les liens, déjà si étroits, des amitiés formées sur les bancs de l'école normale. Mais la famille normalienne du département de la Seine comprend, au même titre, l'école normale d'institutrices. De ces deux écoles jumelles, nées d'une même pensée, l'une pouvait-elle célébrer un anniversaire sans y convier l'autre? L'appel fut entendu avec une joie fraternelle.

On se demanda alors quelle forme revêtirait définitivement l'hommage à M. Gréard. L'idée d'offrir un buste, primitivement émise, fut écartée comme n'exprimant pas suffisamment la pensée des donateurs. Une médaille, au contraire, rappelle à la fois celui qui fait l'hommage et celui qui le reçoit. Où lui sera-t-elle présentée? Une séance dans la « métropole de l'Université » sourit aux dames. Les hommes estiment qu'un banquet est mieux approprié à la circonstance, et, finalement, leur avis prévaut, malgré l'hésitation de quelques institutrices, qu'effarouche la perspective d'affronter un repas de corps. Mais l'on n'ira pas moins en Sorbonne, où la fête aura son caractère pleinement universitaire, et recevra une consécration officielle.

Reste à s'assurer un local. Où en trouver un plus beau et plus vaste qu'à l'Hôtel de Ville? Et l'on va tout droit frapper, en pleine confiance, à la porte du palais municipal. Les solliciteurs ignorent que l'Hôtel de Ville a ses règlements, son protocole, aussi inflexible que celui des cours. Il est d'étiquette que le Conseil, en son palais, fasse seul acte de maître de maison. Dès qu'on y pénètre, on devient son hôte et les devoirs de l'hospitalité y sont à sa charge; les rôles ne sauraient être intervertis; un premier empiètement serait le signal d'une invasion. La quatrième commission reçoit la requête : M. Levraud, président de la commission, M. Bellan, syndic du Conseil, la jugent des plus intéressantes, mais ils ne sauraient établir un précédent aussi dangereux. Ils ne prêteront pas leurs salons, soit; mais ils feront mieux : ils y donneront eux-mêmes une soirée dansante, la soirée des Écoles, et la Ville y déploiera tout le luxe de son hospitalité.

Quant au banquet par souscription, que le bal de l'Hôtel de Ville ne supprimait point, des négociations sont entamées avec le Grand Hôtel, des concessions obtenues, et la salle du Zodiaque est promise pour le vendredi 29 octobre.

Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne sera célébrée la commémoration officielle du jubilé scolaire. Un concert, destiné à compléter la séance et à accroître le plaisir de la fête, sera digne du lieu, digne du ministre qui préside la solennité. M. Roujon, directeur des beaux-arts, qui double le prix de son concours par sa spirituelle bonne grâce, veut que le programme soit des plus attrayants, et que nos grandes scènes nationales envoient leurs meilleurs artistes. Consulté au sujet de la médaille, un souvenir lui revient: il se rappelle, dans la vitrine où sont exposées, au musée du Luxembourg, les principales œuvres de M. Chaplain, l'un des maîtres qui ont relevé chez nous l'art des médailles à la hauteur des plus belles époques, une plaquette représentant l'effigie magistralement exécutée de M. Gréard, à mi-corps, et revêtu de la toge; le profil est d'une finesse, d'une vigueur, d'une expression admirables. Si l'artiste consent à donner à cette pièce un revers de circonstance, on aura une œuvre qui comblera tous les vœux. M. Chaplain accueille la demande qui lui est faite, et symbolise les deux écoles par une figure de jeune normalienne du sentiment le plus pur, les yeux fixés, dans l'attitude de la contemplation, sur un cartouche qui porte ces mots : *Honneur et travail*, devise de M. Gréard.

Tout avait été mené à bonne fin, mais deux journées étaient devenues nécessaires pour épuiser la série des cérémonies et des réjouissances.

Première journée.

Le jeudi 28 octobre, à 9 heures du matin, dans la salle de l'École normale d'institutrices, ornée de drapeaux et décorée de fleurs et de feuillages, M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, et M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, étaient reçus par M. Bédorez, directeur de l'enseignement à la préfecture de la Seine, entouré de Mme Bourguet, directrice, des professeurs anciens et actuels, des membres du conseil d'administration et de l'Association des anciennes élèves, ainsi que d'un certain nombre de personnes qui, par la nature de leurs fonctions ou par des liens de parenté, tenaient de

près à l'école. Du fond de la salle, où étaient massées les élèves, s'éleva un chant gracieux et pur, qui était le premier salut de l'école à ses visiteurs.

Sur la plaque commémorative était gravée l'inscription suivante :

25me anniversaire de la fondation de l'École normale de la Seine.
1872-1897

Hommage respectueux et reconnaissant
des anciennes élèves de l'École normale

Aux réorganisateurs de l'enseignement primaire,
Jules SIMON — Jules FERRY,
ministres de l'instruction publique ;
M. O. GRÉARD,
vice-recteur de l'académie de Paris,
ancien directeur de l'enseignement primaire de la Seine,
bienveillant conseiller des maîtres et des élèves ;

A Madame DE FRIEDBERG,
directrice de l'École supérieure,
éminente et dévouée fondatrice de l'École normale ;

A Mademoiselle FERRAND et à Madame BOURGUET, ses successeurs,
qui ont consacré à l'École toute leur activité et tout leur cœur.

28 octobre 1897.

M. Bédorez s'adressa le premier en ces termes à M. Bayet :

Monsieur le délégué du ministre,

Au nom des élèves, des maîtres et maîtresses, et de l'administration de l'Ecole normale, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Tous sont heureux d'assister au début des fêtes par lesquelles va être célébré le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des deux écoles normales primaires de la Seine. C'est l'occasion de vous assurer de tout leur dévouement.

On dira aujourd'hui, ici et ailleurs, trop d'excellentes choses sur les écoles normales pour que je vous en entretienne longuement. Mais il est un point sur lequel je tiens à vous dire quelques mots.

Il y a sur la plaque commémorative que nous venons de poser un mot qui définit notre mission et notre but : c'est le mot « successeurs ». Nous nous considérons tous, en effet, comme des successeurs, et nous

n'avons qu'un but, c'est de maintenir les excellentes traditions qui ont été établies par nos devanciers et qui, je vous l'affirme, dureront.

M. Bayet répondit par l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs, ou plutôt, puisque nous sommes en famille, mes chères collaboratrices et mes chers collaborateurs,

Vous avez bien voulu me demander de présider cette cérémonie. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu me charger de l'y représenter. C'est un double honneur dont je suis très fier, car je connais de vieille date les écoles normales et je sais tout ce qui s'y fait de bon et d'utile.

Il appartient à M. le ministre de l'instruction publique de dire cet après-midi, à la Sorbonne, avec l'autorité qui s'attache à sa situation et à sa personne, ce qu'il pense du rôle, ce qu'il pense de l'avenir des écoles normales; mais, du moins, j'aurai eu la satisfaction, très vive pour moi, au début de ces fêtes, d'être le premier à vous apporter le témoignage de la sympathie qui vous est due et des espérances, déjà si bien justifiées, qui s'attachent à nos écoles normales.

Puisque nous sommes en famille, — on se plaît parfois à remuer les vieux souvenirs en famille, à feuilleter ses archives, — il me semble qu'aujourd'hui notre premier sentiment doit être de nous reporter vers les origines de cette maison et de relire ensemble ce que j'appellerai votre acte de naissance.

Vous vous rappelez que c'est le 13 octobre 1870, le jour même où l'on se battait à Bagneux, que Jules Simon, ministre de l'instruction publique, écrivait à Etienne Arago, maire de Paris, la lettre suivante, pour lui proposer la création des deux écoles normales de la Seine :

« Paris, le 13 octobre 1870.

« *A Monsieur le maire de Paris.*

« Monsieur le Maire,

« Je viens vous proposer de créer à Paris, en 1870, pendant le siège, une école normale primaire pour les instituteurs et une école normale primaire pour les institutrices.

« ... Nous pouvons dès à présent, et sans trop de frais, fonder à Paris une maison qui soit l'exemple et la règle des autres; nous y instituerons un enseignement simple, sérieux, austère, attentif à toutes les convenances, conforme à toutes les délicatesses, mais préparant

les femmes à des travaux et à des carrières dont leur sexe ne les exclut pas, et qui leur ont été fermés jusqu'ici par l'insuffisance de leur éducation.

« Nous ne perdrons pas de vue que les mères sont les premières et les plus puissantes institutrices; qu'elles inspirent les grands sentiments et les nobles pensées; que la morale enseignée dans les écoles frapperait inutilement nos esprits, si nous ne ressentions jusqu'au fond de notre être l'influence des premières leçons et des premières caresses; que la force vient de là, celle du citoyen et celle de la société, et que nous devons relever le niveau intellectuel des femmes puisque nous voulons, suivant la pensée de Montesquieu, fonder la république sur la vertu.

« Si l'on demande pourquoi nous créons cette école, quand chacun est cruellement préoccupé des incidents du combat et se reproche les instants consacrés à d'autres devoirs que celui de la défense, nous répondrons que la question était mûre pour nous tous; que nous l'avons étudiée pendant des années; qu'il n'y avait pas un jour à perdre; qu'il s'agit de la morale elle-même; que la guerre actuelle, quoique faite malgré le pays, lui est imputable, car il a souffert pendant dix-huit ans d'être gouverné et trompé par ceux qui l'ont faite; que, pendant ces dix-huit ans, les caractères ont été abaissés, les intelligences dévoyées, les liens de la famille relâchés, que les désastres inouïs qui ont marqué les deux dernières semaines de l'empire doivent au moins nous servir de leçon; qu'il faut préparer, reconstituer, dès à présent, la seule force qui rende invincible, c'est-à-dire la force intellectuelle et morale. Cette école sera née dans une heure sanglante; et, plus tard, c'est elle qui nous donnera des mères et des épouses républicaines et qui fera revivre parmi nous l'intégrité des mœurs, sans laquelle il n'y a pas de peuples vraiment grands.

« Jules SIMON. »

Cette lettre fait le plus grand honneur au gouvernement de la Défense nationale. Elle prouve qu'au milieu des pires désastres qui aient jamais accablé notre pays, il avait foi dans l'avenir de la France et que, pour assurer son relèvement, il comptait avant tout sur le développement des intelligences et des âmes.

Il faut se rappeler, en outre, qu'au moment où Jules Simon écrivait cette lettre, il n'y avait en France que de rares écoles normales d'institutrices, que la plupart n'étaient même que des cours normaux annexés à des établissements congréganistes. Aujourd'hui dans presque tous les départements de France existent des écoles normales d'institutrices, et, de même que leurs bâtiments sont largement ouverts à l'air et à la lumière, leurs programmes, leur organisation sont libéralement et largement conçus.

Donc notre premier devoir doit être un sentiment de reconnaissance envers ceux qui ont contribué à cette grande œuvre. Nous devons nous rappeler, nous devons invoquer avec piété le nom de Victor Duruy, qui a eu l'idée et le désir de fonder ces écoles normales d'institutrices; nous devons nous tourner vers le vice-recteur de l'académie de Paris, M. Gréard, dont je n'ose pas, parce qu'il est ici présent, rappeler le rôle, autant que je le voudrais, mais qui, comme vous le savez, avant d'être à la tête de l'université de Paris, a organisé dans Paris et dans la Seine notre enseignement primaire et a été le créateur de nos deux Ecoles normales. Nous devons enfin invoquer le nom de Jules Ferry, celui de son fidèle collaborateur, M. Buisson, qui, tous deux, ont élaboré la loi de 1879 et ces programmes d'éducation et d'enseignement d'où sont sorties nos écoles normales départementales.

Ainsi donc, la troisième République a organisé en France l'enseignement primaire des jeunes filles, aussi bien que l'enseignement secondaire des jeunes filles. Selon la belle expression que Jules Simon employait, « elle a voulu que l'école primaire préparât les mères de famille à être à leur tour de véritables institutrices ». C'est donc souhaiter le progrès dans notre pays de ce qui en fait en quelque sorte la pierre angulaire, de ce qui en assure la force et la grandeur, c'est-à-dire de la famille, que souhaiter le progrès des écoles normales d'institutrices, et les attaques mêmes dont elles sont parfois l'objet sont le meilleur témoignage de leur vitalité, la meilleure preuve de l'importance que leurs adversaires attachent à leur rôle. Loin de s'en émouvoir et de s'en inquiéter, elles peuvent en être fières.

M. Borgne, doyen des professeurs de l'école, parla ensuite en ces termes au nom du personnel :

Monsieur le directeur de l'enseignement primaire,
Monsieur le vice-recteur,
Mesdames, Messieurs,

Je dois à ma qualité de doyen des professeurs de l'Ecole normale le grand et périlleux honneur de porter la parole devant vous, mais je compte sur votre indulgence, et je passe rapidement au sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Après les malheurs de 1870, il n'y eut, d'un bout de la France à l'autre, qu'un cri : « C'est le maître d'école allemand qui nous a vaincus, il faut répandre à flots l'instruction, et surtout l'instruction primaire ».

La République n'a jamais redouté la lumière. Ce cri, cet appel de la France entière fut entendu des pouvoirs publics. Tous se mirent à rivaliser d'empressement pour fonder des écoles, et le Conseil général de la Seine, qui n'a pas l'habitude de reculer devant une œuvre de

progrès, votait, le 24 octobre 1872, les crédits nécessaires à la fondation de deux écoles normales, une école de garçons et une école de filles.

Déjà existait et florissait, rue Poulletier, dans l'île Saint-Louis, l'école primaire supérieure des jeunes filles de la Ville de Paris, sous la direction éclairée et maternelle de Mme de Friedberg ; cette école avait déjà fourni à l'enseignement un bon nombre de sujets distingués, et M. Gréard, alors directeur de l'enseignement primaire de la Seine, qui voyait probablement dans cette école les éléments et le germe de la future école normale, lui portait un intérêt tout particulier. Malgré l'énorme travail dont il était chargé, il y passait assez souvent des inspections. Bien jeune alors, j'y enseignais l'arithmétique, et, pardonnez-moi ce détail personnel, je me rappelle toujours avec plaisir que j'ai eu l'avantage, moi aussi, d'être favorisé de ses conseils.

Bientôt après, le 24 octobre 1872, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, décidait, sur la proposition de M. Gréard, la transformation de l'école supérieure de jeunes filles en Ecole normale d'institutrices de la Seine, et le personnel des professeurs de l'école supérieure devenait le personnel de l'Ecole normale. Mais le local de la rue Poulletier était désormais insuffisant, et le Conseil général faisait bientôt l'acquisition de l'Ecole polonaise, située 56, boulevard des Batignolles. C'est le local que l'Ecole normale occupe maintenant. Les bâtiments en étaient déjà vieux, mais des constructions plus récentes et de nouveaux aménagements, décidés par le Conseil général, ont considérablement amélioré la situation.

Je ne crois pas me tromper en disant que notre école a été une des créations préférées de M. Gréard; elle a réalisé, dans l'ordre primaire, une partie de sa pensée pédagogique; à l'époque de l'organisation des cours, il a largement aidé de ses lumières Mme de Friedberg et le groupe de professeurs qu'il avait chargés d'y donner l'enseignement.

De ces professeurs, j'étais le plus jeune; M. Périer, professeur de littérature; M. Gérardin, professeur de sciences physiques et docteur ès sciences, tous deux ici présents, et Mlle Masson, professeur d'histoire et de géographie, professeur de sciences naturelles et professeur d'écriture, décédée il y a quelques années, ont été les plus marquants; Mlle Drojat, professeur de dessin, qui nous a quittés depuis peu, et Mlle Collin, professeur de musique, aujourd'hui retirée à Fontenay-aux-Roses, enseignaient ces deux arts avec un grand talent. M. Périer était alors dans la maturité de l'âge; pendant plus de vingt ans, il s'est donné à notre école corps et âme, avec le dévouement le plus absolu, et sa verte vieillesse a su heureusement triompher des attaques du temps. M. Gréard, dis-je, nous a tous soutenus et fortifiés de ses indications et de ses conseils, et son expérience, son goût, l'excellence de son jugement mor et littéraire, ont été pour nous le plus

précieux des guides dans le choix des livres de la bibliothèque. Ainsi, notre école a porté dès le berceau la marque de l'esprit juste et profond, libéral et sage de son fondateur, et cet esprit, nos élèves n'ont cessé depuis de le propager dans le monde des écoles. Personne, parmi les maîtres et les élèves de ce temps-là, n'a oublié ces quelques points d'histoire, et c'est pourquoi il n'y a, au fond de nos cœurs, aucun nom plus respecté, plus vénéré, plus aimé que celui de M. Gréard. Puissiez-vous, Monsieur le vice-recteur, continuer, bon nombre d'années encore, la vie active et si utilement occupée que vous avez menée jusqu'ici : voilà, vous pouvez en être sûr, le plus sincère et le plus ardent souhait du personnel placé sous vos ordres.

De 1872 à 1881, Mme de Friedberg resta à la tête de l'école normale et se dévoua à sa tâche avec une énergie bien rare. Mme de Friedberg était adorée de ses élèves; c'était pour elles une mère, c'était une directrice morale qui les prémunissait d'avance contre les accidents et contre les traverses que l'avenir leur réservait peut-être, et plus d'une encore aujourd'hui, quand on parle de son ancienne directrice, sent une larme monter à sa paupière. Mais, en 1881, Mme de Friedberg était appelée à diriger l'école normale de Fontenay-aux-Roses, et Mlle Ferrand la remplaçait.

Remplie d'activité et douée d'un cœur vif, généreux et primesautier, on peut dire de Mlle Ferrand qu'elle avait mis son âme dans son école; là convergeaient toutes ses pensées, et elle a su, par sa ferme direction, lui faire obtenir un Grand Prix à l'Exposition universelle de 1889. Mais la mort, hélas! devait la faucher bien prématurément, et elle nous était enlevée, en 1894, à l'âge de soixante-deux ans seulement. Mme Bourguet, directrice actuelle, lui succédait bientôt après. Certes, si j'étais en possession de mon indépendance, je ne me gênerais pas pour dire de Mme Bourguet tout le bien que nous en pensons, mais il ne m'appartient pas de parler d'elle, et je le regrette vivement.

Aujourd'hui, notre école compte vingt-cinq années d'existence, et la plaque apposée sur ce mur en témoignera désormais; durant ce laps de temps, elle a fourni une bonne partie du personnel féminin des écoles de Paris et de la banlieue; chaque année sort de ses murs un essaim de vingt-cinq à vingt-huit jeunes personnes, instruites, bien élevées, au fait des doctrines et des procédés pédagogiques, ayant reçu l'éducation du cœur et de l'esprit à la fois, et possédées toutes d'un immense désir de bien faire; presque tous les ans, le prix Victorine Robert, qui est décerné à celle des candidates au brevet supérieur qui a obtenu le plus de points, est attribué à une de ses élèves, de sorte que je crois pouvoir dire, sans qu'on me taxe d'outrecuidance, que notre école a pleinement réalisé les espérances qu'on avait fondées sur elle.

De tous les fonctionnaires, de tous les professeurs du début, il ne ne reste plus que Mlle Schlüssel, notre excellente économe, Mlle Grand-

homme, la dévouée maîtresse de couture, toujours aimée et appréciée à l'école, et moi; non pas cependant que la mort ait frappé tous les autres, et MM. Périer et Gérardin, Mlle Drojat, ici présents et parfaitement bien portants, sont fort heureusement la preuve du contraire. A mesure que des vides se sont produits dans nos rangs, ils ont été comblés, soit par d'anciennes élèves très au courant des méthodes de leurs maîtres, soit par des professeurs venus du dehors et qui ont, en quelque sorte, apporté dans notre atmosphère habituelle un mélange d'air extérieur. Quoi qu'il en soit de leur origine, tous les professeurs, toutes les maîtresses sont animés d'un zèle égal, tous semblent avoir inscrit sur leur drapeau cette belle recommandation d'un philosophe: « Tendre toujours à la perfection sans jamais y prétendre ».

Je n'aurais rempli qu'une partie de ma tâche si, avant de terminer, je n'adressais, en notre nom à tous, les plus vifs remerciements, d'abord à M. Gréard, qui fut, comme je l'ai dit, le véritable fondateur et le principal organisateur de notre école; ensuite à M. Buisson, ancien directeur de l'enseignement primaire, qui nous a toujours porté beaucoup d'intérêt; à M. Bayet, directeur actuel de l'enseignement primaire, qui, en acceptant la présidence de cette réunion, nous a fait grand honneur et grand plaisir; à M. Bédorez, que nous avons déjà vu présider une des conférences de notre école. Que MM. Bayet et Bédorez me permettent d'ajouter que la part qu'ils prennent aujourd'hui à notre fête est pour nous le gage assuré de l'intérêt qu'ils voudront bien, eux aussi, porter à notre école dans le cours de leurs nouvelles fonctions.

Nous remercions MM. les délégués du Conseil général et du Conseil municipal, que nous prions de bien vouloir transmettre à ces deux Conseils l'expression de notre reconnaissance.

Nous remercions MM. les membres de la commission de surveillance et, parmi eux, nous devons une reconnaissance toute particulière à M. Gaufrès, qui, conseiller municipal du quartier, infatigable propagateur des saines idées morales, et pédagogue des plus autorisés, a toujours eu pour notre école la plus vive sollicitude. Nous remercions en même temps M. Clairin, son successeur au Conseil, qui a hérité de M. Gaufrès, comme une sorte de legs politique, comme un article de son programme, la même sollicitude.

Nous remercions MM. les inspecteurs et MMmes les inspectrices, qui sont pour nous de précieux auxiliaires, et, parmi eux, nous citerons tout particulièrement M. Auvert, le sympathique vice-président de la commission des examens d'entrée à l'école normale, en même temps membre de notre conseil d'administration.

Nous remercions MMmes les directrices des écoles et leurs institutrices adjointes qui nous préparent, chaque année, de si bonnes élèves; enfin nous tenons à remercier toutes les personnes qui, soit par leurs actes, soit par leurs paroles ou par leurs conseils, ont coopéré à la prospérité de notre établissement.

Enfin, M. Gréard termina la séance par l'improvisation que voici :

Mesdames, Messieurs,

La cérémonie de l'école d'Auteuil vous attend. Et il avait été convenu que je ne prendrais pas la parole. Mais comment me dispenser de remercier M. le directeur de ce qu'il a dit de moi, surtout de ce qu'il n'a pas dit? Comment ne pas remercier également M. Borgne du tableau qu'il vient de nous faire, avec tant de simplicité et de candeur, de l'école normale d'hier et de l'école normale d'aujourd'hui?

C'est avec un juste sentiment de reconnaissance que vous avez consacré dans votre pierre commémorative, Mesdames et Messieurs, le souvenir des directrices qui ont laissé ou qui laisseront ici quelque chose d'elles-mêmes.

Tout ce qu'elle avait d'expérience professionnelle, de bon sens exercé, d'ardeur au bien, Mlle Ferrand vous l'a donné sans compter. Sa santé, hélas! n'égalait pas son dévouement. Elle a succombé dans l'accomplissement de son devoir, vous léguant un exemple de plus.

Comme la vôtre, notre pensée remonte aussi, en ce jour, à Mme de Friedberg. Vous lui avez rendu, mon cher Monsieur Borgne, un hommage ému et absolument exact. Pour tous ceux qui l'ont connue, c'était une femme d'un mérite rare. Je l'avais rencontrée parmi les inspectrices des écoles maternelles de la Seine; il n'était pas difficile de découvrir tout ce qu'il y avait en elle d'aptitudes aux plus hautes fonctions. Ce qui se révélait de distinction dans sa personne se retrouvait dans son intelligence et ses sentiments. A un jugement sûr, presque viril, elle joignait les délicatesses de la sagacité féminine la plus fine; au sentiment très net et très ferme de l'autorité, un esprit de ressources singulièrement ingénieux pour faire accepter cette autorité de tous ceux sur lesquels elle avait à l'exercer. Mme de Friedberg avait, par-dessus tout, la bonté; non pas cette bonté banale qui s'applique indifféremment à tout le monde, sans profit pour personne, mais cette bonté réfléchie qui distingue, qui fait la part des qualités et des défauts, et qui, à côté de l'appui réconfortant, sait toujours placer le conseil utile. Vous l'avez dit, il n'est pas une seule de ses élèves pour qui elle n'ait été une mère, la plus éclairée en même temps que la plus dévouée des mères. Quand notre grand Fontenay nous l'enleva, ce fut un deuil pour l'Ecole. Mais, fondatrice de l'établissement, jamais elle n'en a laissé la pensée s'effacer de son esprit. Elle avait connu, elle avait hautement apprécié celle qui vous dirige aujourd'hui. Si elle avait pu être consultée sur le choix de Mme Bourguet, je crois bien qu'elle vous l'aurait donnée de confiance. Ce dont je suis sûr, c'est qu'aussi longtemps que vivront les générations que Mme de Friedberg a contribué à élever, son souvenir demeu-

rera, et qu'il ne sera fait ici rien d'heureux qu'elles ne rattachent à sa mémoire avec affection et respect.

Ce qui frappa le plus les esprits, ce fut le caractère particulièrement affectueux de ces allocutions, où les orateurs se plaisaient, comme l'avait si bien dit M. Bayet, à mettre en commun les plus précieux souvenirs de la famille normalienne. Le seul professeur qui appartienne à l'école depuis sa fondation, M. Borgne, gardien de toutes les traditions, associé à tous les succès et témoin de tous les deuils, en a évoqué les souvenirs avec une sincérité d'émotion qui provoquait l'attendrissement général. On saisissait au passage tant d'hommages pieux décernés aux disparus : le nécrologe de la jeune école ne se réduit pas, en effet, aux noms gravés sur la plaque commémorative; sur son livre d'or ne sont inscrites que trop de dates funèbres; mais il n'est pas de maison où l'on comprenne mieux le prix des services rendus, où l'on garde, des bienfaiteurs et des bienfaitrices, un souvenir plus attendri.

C'est cette délicatesse de sentiments qui mit M. Gréard, dès les premiers mots de son allocution, en communion parfaite avec l'auditoire. Son mélancolique retour vers le passé, vers les années où il avait trouvé pour auxiliaires deux femmes supérieures, qui semblaient faites pour assurer avec lui l'avenir de l'École, attristait les visages, mais confirmait dans tous les cœurs la résolution de perpétuer les fortes vertus dont les fondatrices avaient donné l'exemple.

Une heure plus tard, le cortège était reçu à l'École normale d'Auteuil par le successeur du regretté M. Lenient, M. Devinat, directeur, qui, en quelques mots pleins de convenance, a présenté à MM. Bayet et Gréard le corps des professeurs, le conseil d'administration, les délégués de l'Association des anciens élèves, et les élèves des trois années.

Voici sa courte allocution :

Monsieur le directeur,

Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans que l'École normale d'instituteurs de la Seine a été fondée. Par un sentiment très élevé de piété filiale, ceux qui sont sortis d'elle ont voulu fêter solennellement cet anniver-

saire, et, par la pose de plaques commémoratives, en perpétuer le souvenir. Nous participons de tout cœur, maîtres et élèves, à cette fête familiale : aussi sommes-nous très touchés de la démarche que vous avez bien voulu faire au nom de M. le ministre de l'instruction publique. Nous voulons y voir une marque nouvelle et spéciale d'estime et de haute sympathie; nous sommes heureux de vous en présenter, ainsi qu'aux personnes très honorées qui vous accompagnent, nos très vifs remerciements et l'expression de notre profonde reconnaissance; et nous vous prions de vouloir bien agréer l'assurance que nous ferons — imitant l'exemple de ceux qui, depuis vingt-cinq ans, nous ont précédés dans cette maison — tous nos efforts pour former de bons instituteurs, des serviteurs éclairés et dévoués du pays.

La double plaque commémorative portait cette inscription :

1815-1870

La création de l'École normale d'instituteurs de la Seine,
projetée par CARNOT,
ministre de l'intérieur pendant les Cent-Jours,
n'est définitivement décidée que cinquante-cinq ans plus tard,
pendant le siège de Paris, le 13 octobre 1870,
par Jules SIMON,
ministre de l'instruction publique du Gouvernement
de la Défense nationale;
sur la proposition de M. O. GRÉARD,
inspecteur général, directeur de l'enseignement
primaire de la Seine;
Étienne ARAGO étant maire de Paris.

28 octobre 1872

L'École est inaugurée dans les anciens locaux de la rue du Buis,
THIERS étant président de la République,
Jules SIMON ministre de l'instruction publique,
Léon SAY préfet de la Seine,
Joseph VAUTRAIN président du Conseil général de la Seine
et du Conseil municipal de Paris,
M. O. GRÉARD directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

9 février 1882

L'Association des anciens élèves est fondée.

8 octobre 1882

L'École est transférée rue Molitor, dans les locaux actuels.

28 octobre 1897

A l'occasion du 25me anniversaire de l'ouverture de l'École,

M. Félix Faure étant président de la République,

M. Rambaud ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

M. de Selves
préfet de la Seine,

M. le Dr Dubois
président du Conseil général
de la Seine,

M. Sauton
président du Conseil municipal
de Paris,

M. O. Gréard vice-recteur
de l'académie de Paris,

M. Bayet
directeur de l'enseignement
primaire au Ministère,

M. Bédorez
directeur de l'enseignement primaire
de la Seine,

Ces deux plaques commémoratives sont posées
et une médaille d'or, œuvre de M. Chaplain, membre de l'Institut,
est offerte au principal fondateur de l'École, M. O. Gréard,
par les anciens élèves reconnaissants.

Après la *Marseillaise*, chantée en chœur par les élèves, avec une patriotique émotion, trois orateurs prirent successivement la parole, M. Bourgoin, professeur, au nom de l'École, M. Bayet, et M. Gréard :

Discours de M. Bourgoin.

Monsieur le délégué du ministre,
Monsieur le vice-recteur,
Mesdames, Messieurs,

Pour répondre au désir de mes camarades du Comité d'organisation, j'ai dû me résoudre à prendre la parole. C'est un honneur dont je sens tout le prix; mais, l'avouerai-je? je crains de rester au-dessous de la tâche qui m'incombe et de ne point exprimer comme il conviendrait la gratitude des anciens élèves pour les fondateurs de cette école dont nous fêtons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire. Du moins tenterai-je de parler en toute sincérité, comme un enfant d'Auteuil, un frère aîné de la famille, qui pendant vingt-deux ans a vécu ici de cette vie normalienne à laquelle le lient tant de chers souvenirs.

Les origines de l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine sont peu connues, mais fort instructives; elles remontent à 1815, et nous avons voulu le rappeler sur les plaques qu'on vient de poser.

Après la brillante mais terrible époque du premier Empire, en pleine et folle équipée des Cent-Jours, 1815 est pour Napoléon l'heure tardive des concessions libérales. L'ennemi, qui vient à peine de quitter notre territoire, menace la France d'une nouvelle invasion. Pour faire face au péril, le despote assagi utilise le patriotisme de tous. Carnot,

resté républicain et tenu à l'écart des faveurs du maître, se voit offrir le ministère de l'intérieur.

C'est lui qui demande l'ouverture à Paris d'une « *école d'essai d'éducation primaire*, organisée de manière à pouvoir servir de modèle et à devenir école normale pour former des instituteurs primaires » : très justement, l'organisateur de la victoire a prévu le rôle décisif d'une création de ce genre pour mener vaillamment la guerre contre l'ignorance, — et le grand citoyen a compris que l'instruction populaire, sagement entendue, est la meilleure des sauvegardes pour la liberté.

On sait le sort réservé au ministre et à son projet.

Plus d'un demi-siècle devait s'écouler avant que l'idée de Carnot fût reprise à Paris. Si la vigoureuse impulsion donnée à l'enseignement primaire par Guizot avait déterminé dans les départements la création de nombreuses écoles d'instituteurs et de quelques écoles d'institutrices, la capitale restait exceptée du bénéfice de la loi de 1833. Evidemment les gouvernants d'alors se défiaient de l'action émancipatrice que pourraient exercer sur le peuple parisien le recrutement régulier et l'éducation professionnelle des maîtres laïques.

La fin du second Empire arriva. M. Octave Gréard, aujourd'hui vice-recteur de l'académie de Paris, avait été appelé par Victor Duruy à la tête du service de l'enseignement primaire dans le département de la Seine. Tout de suite, il sut voir que la réorganisation des écoles, courageusement commencée par lui, ne recevrait son plein effet qu'au jour où le personnel enseignant comprendrait une proportion suffisante d'instituteurs et d'institutrices bien préparés à leur tâche pédagogique, — et la création des deux écoles normales de Paris devint l'objet de ses incessantes préoccupations.

Mais que de difficultés à vaincre pour donner suite à ce projet!

Accoutumés que nous sommes maintenant à rencontrer dans les pouvoirs publics et les conseils élus du département et de la ville la sollicitude éclairée et le sympathique appui qu'on témoigne aujourd'hui à l'enseignement du peuple, nous n'imaginons guère l'état d'esprit qui régnait à cette époque.

On ne dira jamais assez quel admirable sang-froid, quelle diplomatie avisée, quelle foi robuste et persuasive, quelle générosité de cœur dut déployer M. Gréard pour endormir la défiance du pouvoir impérial et préparer habilement l'opinion en faveur de l'œuvre libératrice qu'il méditait.

La guerre de 1870 éclata comme un coup de foudre. Paris fut assiégé. C'est le 13 octobre, pendant que les batteries prussiennes ouvraient le feu sur notre grande et malheureuse cité, que le principe de la création des deux écoles normales de la Seine triompha définitivement. A ce sujet, Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique du Gouvernement de la Défense nationale, écrivit au maire de Paris, Etienne Arago, la belle lettre que M. le directeur de l'enseignement primaire citait tout à l'heure, lettre qui a la valeur d'un document historique,

car elle ordonne la *première grande fondation scolaire de la troisième République.*

Octobre 1870! Retenez bien cette date, mes jeunes camarades et chers élèves, et rappelez-vous toujours que l'Ecole d'Auteuil, née, comme sa sœur de Batignolles, dans une « heure sanglante », doit plus que toute autre justifier les espérances de la patrie et de la République dans l'œuvre incessante du relèvement national.

Deux ans plus tard, le 28 octobre 1872, l'inauguration de l'Ecole, retardée par les douloureuses préoccupations de l'année terrible, avait lieu. C'est cet heureux anniversaire qu'après un quart de siècle les anciens élèves ont eu à cœur de fêter.

Aucun d'eux n'a oublié ce qu'il doit à l'Ecole et à ses fondateurs: — à M. le vice-recteur Gréard, qu'en ce beau jour nous avons la joie bien vive d'acclamer, comme des fils respectueux acclament un tendre père; — au Conseil général de la Seine et au Conseil municipal de Paris, que nous associons dans le même élan de profonde reconnaissance.

Il ne m'appartient pas d'esquisser l'histoire de l'Ecole pendant les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler. D'autres, plus qualifiés et mieux placés que moi pour être bons juges, diront quel fut son rôle pédagogique dans la période des réformes scolaires et si elle a justifié les espérances qu'on avait placées en elle.

Nombreux sont, depuis la fondation, les bons ouvriers de la pensée et de la parole qui ont mis leurs efforts en commun pour assurer la réussite de l'œuvre entreprise. La liste en serait longue à donner, mais que tous soient ici chaleureusement remerciés! Merci surtout à l'homme de cœur et de savoir, à l'administrateur d'élite qui pendant vingt-cinq années a pour ainsi dire incarné l'Ecole en sa personne, et dont les anciens élèves, au nombre de près de huit cents, m'en voudraient de ne point prononcer le nom: merci à M. l'inspecteur général Lenient! Puisse votre unanime témoignage d'affection adoucir l'amertume du cruel malheur qui vient de le frapper.

Et maintenant que, pour une trop faible part, nous avons payé aux vivants notre dette de reconnaissance, n'oublions point nos morts. Que pour eux — anciens maîtres et anciens camarades — notre fête soit aussi la fête du souvenir!

Mais si touchante et si salutaire que soit la pensée des amis disparus, si utiles, si réconfortants que puissent sembler les retours sur le passé, notre esprit ne doit pas seulement s'en préocouper. Le présent réclame nos soins. L'avenir demande à être préparé.

L'avenir! C'est vous qui le représentez surtout ici, mes jeunes camarades! A vous surtout de le rendre fécond! Vos anciens déjà touchent au déclin de leur carrière. Votre tour viendra de porter le drapeau de l'Ecole. Alors, portez-le bien haut, bien droit devant vous! Gardez fidèlement les meilleures traditions des aînés : « *Maintenez* »: au sens héraldique, au sens libéral et progressiste du mot. Faites

plus et mieux que vos devanciers n'auront pu faire; rien ne vous sera plus facile si vous acceptez comme règle de conduite ces deux mots de notre belle devise à l'Association d'Auteuil : *Travail! Honneur!*

DISCOURS DE M. BAYET.

Messieurs,

Vous avez tenu à associer le même jour dans une même fête les deux Ecoles normales primaires de la Seine. C'était justice, parce que ces deux Ecoles normales sont nées le même jour d'une même pensée. Elles ont la même charte de fondation, cette lettre du 13 octobre 1870 que rappelait tout à l'heure M. Bourgoin. Il importait aussi de bien accentuer devant l'opinion publique le sentiment de solidarité qui vous unit, de bien montrer qu'il y a à vos yeux une union étroite entre l'enseignement primaire des garçons et l'enseignement primaire des filles.

Vous rappeliez tout à l'heure, Monsieur le professeur, les origines de cette Ecole. Permettez-moi de rappeler à mon tour en quels termes son créateur déterminait son rôle et son programme.

En 1872, dans le rapport au préfet de la Seine, où M. Gréard déterminait les conditions mêmes de la création et de l'organisation de l'Ecole, il disait :

« N'est-ce pas seulement dans une école normale qu'on peut espérer d'inculquer à de jeunes instituteurs, avec la connaissance des meilleures méthodes d'enseignement, l'amour de leur profession, le sentiment d'une solidarité élevée, l'habitude du devoir, en un mot les principes qui font l'honnête homme et le citoyen éclairé en même temps que le bon maître? »

Cette phrase résume le programme, non pas seulement de l'Ecole normale d'Auteuil, mais de toutes les écoles normales de France. Ceux qui les ont organisées n'ont cessé de répéter que les jeunes gens qui y font leur apprentissage d'instituteurs doivent bien comprendre, par une méditation — on peut le dire — de chaque jour, tout ce que renferme ce mot d'*instituteur*, que les hommes de la Révolution ont substitué au terme de *maître d'école*. Etre instituteur des enfants de la France, ce n'est pas seulement leur apprendre à lire et à écrire : c'est avant tout former des hommes, former des citoyens.

Je sais bien qu'on a prétendu que c'était une ambition excessive; je sais qu'on a dit que l'enseignement moral et civique introduit dans les écoles primaires était prématuré. Je viens le dire ici, — c'est une impression que j'ai recueillie au cours de tournées d'inspection sur divers points de la France, — cet enseignement moral et civique, qu'il est peut-être difficile au premier abord de bien adapter à l'intelligence des jeunes enfants, partout y est en progrès, et bien des inspecteurs primaires m'ont dit : « Non seulement les enfants comprennent, mais ils appliquent l'enseignement moral; nous constatons chez eux une tendance manifeste vers le bien ».

Je l'avoue, chaque fois que je visite une école, chaque fois que je vois des enfants de condition modeste, souvent pauvre, quelquefois presque en haillons, cependant polis, souriants, attentifs à la parole du maître; quand je constate combien il est facile d'incliner ces jeunes âmes vers le bien, je me sens vivement ému de la gravité de notre tâche et de notre responsabilité devant le pays.

Pour sauvegarder l'œuvre de l'école, il faut être instituteur dans la plus large acception du mot, c'est-à-dire ne pas borner son action aux murs mêmes de cette école. Il faut que l'enfant ait le sentiment que, dans cette période si difficile, si dangereuse qui va de treize à vingt ans, vous veillez encore sur lui. Il faut par tous les moyens possibles, par les œuvres complémentaires de l'école, faire pénétrer en lui plus profondément l'enseignement moral et civique et en même temps l'orienter vers les carrières actives. Il faut plus tard que l'instituteur, même en présence des hommes mûrs, reste un conseiller, un ami, un modèle; il faut, en un mot, que son influence s'étende d'une façon incessante et continue.

Voilà l'œuvre des écoles normales, et, cette œuvre, elle n'est nulle part plus grave et plus importante qu'à Paris. Mais je sais avec quel dévouement s'en sont pénétrés vos professeurs et combien ils ont à cœur de bien remplir leur mandat.

En terminant, permettez-moi, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, de payer une juste dette de reconnaissance envers les créateurs et les organisateurs de cette école : tout d'abord envers M. Gréard, que je n'ose louer ici comme je voudrais; M. Gréard, qui a créé cette Ecole, qui l'a organisée avec tant d'élévation d'âme, avec une vue si claire et si juste des nécessités de l'enseignement primaire; dette de reconnaissance aussi envers Jules Ferry, envers M. Buisson, qui ont tenu à doter chacun de nos départements de France d'écoles normales d'instituteurs; envers M. Lenient qui, pendant de si longues années, avec tant d'activité, d'intelligence et de dévouement, a dirigé cette maison.

Le nouveau directeur de l'Ecole, M. Devinat, tiendra, j'en suis convaincu, à s'inspirer de ce passé qui, pour n'être pas très vieux, n'en est pas moins glorieux, et à maintenir dans l'avenir la prospérité de l'Ecole d'Auteuil.

Discours de M. Gréard.

Messieurs,

On se promet toujours de ne rien dire et l'on arrive toujours à manquer à sa parole, quand on a entendu si bien exprimer le sentiment qui unit ici tous les cœurs, et que personnellement on est pris à partie.

Je ne puis me retirer sans remercier M. le directeur, non seulement des souvenirs qu'il a rappelés en ce qui me concerne, mais de la définition si élevée qu'il a faite des devoirs de l'instituteur; sans remer-

cier M. Bourgoin de la place qu'il m'a réservée dans son intéressant historique, où il y a tant de vérité vraie, — et aussi un peu de cette vérité bienveillante que le plus scrupuleux historien ne croit pas devoir s'interdire pour faire honneur à celui en vue de qui il écrit son histoire. Pour le récompenser de ses laborieuses et heureuses recherches, veut-il me permettre de lui indiquer un fait qui ne se trouve pas dans les livres et qui contribuera à relever encore devant vous la pensée de Jules Simon?

Sa décision prise pour la création des deux Ecoles normales de la Seine, Jules Simon voulut y attacher la consécration d'un jour heureux. Mais de jours heureux nous n'en comptions guère, hélas! au milieu des angoisses du siège. N'en pouvant trouver dans le présent, Jules Simon en chercha dans le passé, et l'idée lui vint d'écrire sa lettre au maire de Paris le 25 octobre, jour anniversaire de la création de l'Institut. Il ne voulait rien moins que de rattacher l'origine de nos écoles normales à la fête annuelle du plus grand corps savant de ce pays, d'un des plus grands corps savants du monde entier. Des circonstances douloureuses l'empêchèrent de mettre ce projet à exécution. Mais n'est-il pas juste et bon de ne pas laisser tomber dans l'oubli cette intention si glorieuse pour vous?

Un autre souvenir me remonte à l'esprit, qui mérite aussi, peut-être d'être rappelé ici. Il se rapporte à un homme dont le nom est encore attaché, j'en suis sûr, aux murs de la grande école municipale, votre voisine! Je veux parler de M. Marguerin, un des maîtres de ce temps qui ont le mieux compris ce que devait être à Paris l'enseignement primaire élémentaire et surtout l'enseignement primaire supérieur.

En 1870, le personnel enseignant de l'école Turgot n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui, un personnel d'agrégés et de licenciés. C'est même un des caractères particuliers de l'école qu'on y pouvait entrer presque sans grade. M. Marguerin appelait le candidat devant lui. Le candidat faisait-il preuve d'études générales suffisamment solides, et d'expérience acquise dans un ordre quelconque d'enseignement? La porte lui était ouverte. M. Marguerin se chargeait de le former. C'était un pédagogue d'une intelligence très fine et très élevée. Vint un jour cependant où il reconnut que, malgré la peine qu'il prenait, il manquait quelque chose à ceux auxquels il donnait si intelligemment l'hospitalité de l'enseignement primaire supérieur: la marque de la grande éducation, celle qu'on ne reçoit que dans un corps d'élite, — et vous êtes un corps d'élite, — qu'avec des maîtres d'élite, — et ce n'est pas en ce moment que je pourrais dire, comme il convient, ce que valent les maîtres qui sont chargés de votre direction. De ce moment, M. Marguerin fut au nombre de ceux qui travaillèrent le plus énergiment avec moi, au milieu des difficultés que M. Bourgoin touchait tout à l'heure, à propager l'idée de la nécessité d'un enseignement normal.

Que d'autres souvenirs j'aurais plaisir à évoquer, si nous ne devions nous souvenir tous que tout à l'heure vous avez à entendre la parole du maître que vous avez appelé à la tête de vos deux associations, et celle du ministre, qui a voulu présider lui-même à votre fête.

A tout à l'heure donc, Messieurs, dans notre métropole universitaire, dans la grande salle de la Sorbonne, qui a déjà plusieurs fois reçu les représentants de l'enseignement primaire, et où nous n'aurons jamais été plus heureux qu'aujourd'hui de vous retrouver réunis.

M. Bourgoin, enfant de la maison, avait parlé de son école en homme qui l'aime, qui en est fier et qui lui a voué toute sa vie; ses camarades et collègues se félicitaient hautement de l'avoir eu pour interprète de leurs sentiments.

Des acclamations aussi nombreuses qu'enthousiastes attestèrent à M. Bayet que le programme des devoirs assignés par lui aux normaliens était pleinement accepté, que sa haute et grave leçon s'adressait à de jeunes hommes pénétrés de la dignité et de la grandeur de leur mission, résolus à remplir tous leurs engagements envers la patrie, et — pour reprendre une de ses expressions — à être « instituteurs dans la plus large acception du mot ».

M. Gréard a laissé l'auditoire sous l'impression de son aimable causerie : se plaisant à revivre les années déjà éloignées de sa carrière, heureux de la respectueuse et vive attention avec laquelle on recueillait ses souvenirs personnels, ses demi-confidences, il sembla s'arracher à regret à ces chères évocations, pour recevoir bientôt à la Sorbonne une ovation plus grandiose.

A deux heures, la commémoration solennelle eut lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, où près de quatre mille personnes avaient pris place. M. Rambaud fit son entrée, accompagné du représentant du Président de la République, du ministre de la justice, du préfet de la Seine, du président du Conseil général, du président du Conseil municipal, de MM. Gréard, Bayet, Buisson, Liard, Rabier, Roujon, Bédorez, Frédéric Passy, Marcel Dubois. Derrière lui s'étagèrent sur l'estrade les inspecteurs généraux et les inspectrices générales, les inspecteurs et inspectrices primaires, le directeur et la directrice des Écoles normales de la Seine, et un grand nombre de notabilités universitaires.

Après la *Marseillaise*, exécutée par la musique du 131e de ligne,

et une cantate patriotique, *les Gaulois*, de M. Bourgault-Ducoudray, enlevée avec brio par les élèves des deux Écoles normales, M. Marcel Dubois, président d'honneur de l'Association des anciens élèves de l'École normale d'Auteuil, prit le premier la parole.

Il y a deux hommes en M. Marcel Dubois. Le professeur qui, par l'étendue de son savoir, la nouveauté de ses idées et de ses méthodes, occupe une place si élevée à la Sorbonne, se double d'une sorte d'apôtre, qui a rencontré dans l'enseignement primaire un nouveau et plus vaste champ d'application pour ses idées larges et généreuses. L'union si désirée entre les divers ordres d'enseignement trouve en sa personne un commencement de réalisation. Son discours en est le gage.

Discours de M. Marcel Dubois

Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs et chers confrères,

Le premier devoir du président d'honneur d'une des deux associations qui ont pris l'initiative de cette commémoration solennelle est un devoir de gratitude. Je dois saluer et remercier, en leur nom, les hauts patrons qui viennent accroître, par leur présence, l'éclat de notre fête de l'enseignement primaire, en élever la portée, en rendre le souvenir précieux et efficace. Le chef de l'Etat, qui vous a déjà témoigné sa sympathie par des vœux dont vous avez recueilli l'expression de sa bouche, s'est fait représenter ici. Le Conseil des ministres nous a fait le même honneur en déléguant son vice-président. Le ministre de l'instruction publique qui vous préside fut le confident et l'ami du grand homme d'Etat auquel la France doit l'émancipation définitive des maîtres de ses écoles, comme elle lui doit au dehors la restauration de son empire colonial. A leurs côtés siège le fondateur même des deux Ecoles normales du département de la Seine, leur conseiller et leur inspirateur infatigable pendant ce quart de siècle d'une activité féconde, leur ami fidèle des heures d'épreuve comme des heures de succès. Le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris ont leur large part de votre reconnaissance. Souvenons-nous de leur libéralité. C'est au cours même des plus cruelles épreuves de la patrie que l'idée de revendiquer pour le département de la Seine et pour Paris un droit exercé depuis longtemps dans le reste de la France hanta quelques âmes généreuses. Je les honorerai davantage en disant qu'ils furent tourmentés du désir de n'être plus empêchés de remplir un grand et patriotique devoir. Le 13 octobre 1870, Jules Simon adressait à Etienne Arago, maire de Paris, une lettre mémorable, digne de figurer au livre d'or de la simple et belle histoire de vos deux maisons. « Nous ne jette-

rons pas, disait-il, les millions comme nos prédécesseurs immédiats, au luxe et au plaisir, mais nous ne les marchanderons pas à l'instruction de nos enfants. » Patriote éclairé, pressentant, au delà des humiliations de la défaite, la régénération morale et intellectuelle du pays, jaloux d'en assurer les moyens, avant même que la Fortune eût prononcé l'arrêt de primauté de la Force sur le Droit, il dédaignait de justifier son angoisse de philosophe et de professeur, à l'heure où généraux et soldats mouraient sans douter ou sans le dire. « Si l'on demande pourquoi nous créons cette école, quand chacun est cruellement préoccupé des incidents du combat et se reproche les instants consacrés à d'autres devoirs que celui de la défense, nous répondrons que la question était mûre pour nous... Cette école sera née dans une heure sanglante; et, plus tard, c'est elle qui nous donnera des mères et des épouses républicaines, et qui fera revivre parmi nous l'intégrité des mœurs sans laquelle il n'y a pas de peuples vraiment grands. »

Voilà l'inspiration de haute morale et de pur patriotisme qui, consacrant tout un passé de souhaits généreux, alluma au cœur de la France ces deux foyers d'intelligente et saine éducation, nos Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Une voix plus autorisée que la mienne vous dira comment l'œuvre légale de la fondation et du développement de ces écoles a été menée à bonne fin, à travers quelles vicissitudes vous avez marché vers le régime de liberté, de large expansion, de légitime influence, auquel vous tenez de tout cœur, et que personne, même sous prétexte de restaurer la morale en humiliant les esprits, n'amoindrirait désormais sans froisser un des plus chers sentiments du peuple de France. Je voudrais seulement, parlant en votre nom, montrer aux témoins qui, aujourd'hui, répondent pour vous et vous encouragent, à quelles maximes, à quels conseils, à quels exemples vous devez ces merveilleux progrès accomplis en un quart de siècle.

Et tout d'abord, me sera-t-il permis d'observer, en ce jour de fête qui réunit nos instituteurs et institutrices animés des mêmes sentiments de gratitude et de joie, avec quelle insistance un des promoteurs de la fondation des deux écoles normales marquait le rôle des futures normaliennes? Il lui semblait que la réforme, bornée à l'établissement de l'Ecole normale d'instituteurs, serait incomplète et insuffisante pour porter assez haut les esprits et les cœurs. Sur l'éducation des femmes il fondait son meilleur et plus cher espoir, sans que nul songeât alors à traiter son vœu de chimère, et d'impiété la réforme que devaient prochainement généraliser nos lois. Il ne s'est pas trompé; nous sommes ici pour l'attester en public de toutes nos forces; et si la réunion présente, qui groupe les représentants des instituteurs et des institutrices, n'avait pas d'autre ni de plus haute signification, il faudrait encore s'en féliciter. « En rehaussant l'instruction, l'éducation des épouses et des mères républicaines », comme l'écrivait Jules Simon, on a grandement rehaussé la valeur intellectuelle et

morale de la nation tout entière. Loin de rien abjurer de cette œuvre, nous en sommes fièrement solidaires; et si, dans l'histoire courte et pleine de nos réformes scolaires, les institutrices ont les mêmes souvenirs de gratitude, d'admiration, j'allais dire de piété, que nous autres, instituteurs et professeurs de tout ordre, si elles partagent notre foi en tous les maîtres qui ont aimé la liberté et la science, notre fidèle attachement à la mémoire de ceux qui nous ont été ravis avant l'âge, ce nous est la meilleure raison d'envisager le passé sans remords et l'avenir sans crainte. Aux deux œuvres se sont, dès l'origine, dévoués les mêmes maîtres, ont été recommandées les mêmes maximes; leur histoire se confond, se complète; et il est impossible de reconnaître l'efficacité de l'une sans rendre hommage à l'autre. Les mêmes questions se posent dans les consciences des instituteurs et des institutrices qui nous écoutent aujourd'hui; les mêmes conseils, donnés à l'heure de la fondation des deux écoles, se présentent à toutes les mémoires.

J'atteste sans hésitation qu'ils ont été suivis. Ils l'ont été, parce que l'obéissance ne coûte pas, qui est l'adhésion d'âmes intelligentes et libres à ce qu'elles savent être le bien et l'intérêt public; parce que vous avez toujours senti, sous les avis des maîtres qui vous parlaient au nom de l'État, beaucoup de sympathie et d'amitié : tant et si bien que votre fête est à la fois un hommage rendu à vos services par ceux qui commandent et une manifestation de gratitude très sincère et cordiale, je le sais, qui s'adresse de tous les coins de la France aux rénovateurs et aux défenseurs de notre enseignement primaire. Grâce à ce concours spontané et enthousiaste des maîtres de nos écoles, normaliens et autres, confondus dans un même sentiment, la portée de cette fête est haute, sa moralité profonde. Après vingt-cinq ans de labeur austère et patient, voici en présence tous les artisans d'une grande reforme, chefs et simples soldats, anciens et jeunes, prêts à mesurer les étapes parcourues, à rendre compte des efforts dépensés, puis à reprendre la marche, après avoir échangé des paroles d'affection et de confiance.

J'ai le bonheur de parler au nom de deux écoles qui ont pris leur large part des réformes de notre enseignement primaire. Remontons à leurs origines, pour réveiller l'écho des admirables maximes qui leur furent proposées. « L'école normale », disait, peu de mois avant la date de la fondation, le maître dont la douce et persuasive ténacité a plus fait pour le bien public que les plus bruyantes énergies, « l'école normale nous donnera des maîtres sensés, d'un esprit solide et sain, formés aux bonnes méthodes..., possédant à fond tout ce qu'ils doivent enseigner et ne prétendant point au delà..., portant dans leur enseignement cette probité d'intelligence qui fuit le faux éclat et la vaine science, aimant leur profession, cherchant leur satisfaction et mettant leur honneur dans ce sérieux accomplissement du devoir en dehors duquel toute profession n'est bientôt plus qu'un métier..., con-

vaincus que dans l'enseignement primaire, plus encore que dans les autres ordres d'enseignement, l'instruction n'est que le moyen, que l'éducation est le but; n'oubliant jamais enfin que, tels ils se montreront dans leurs leçons et dans leur vie, telles seront un jour ces générations d'enfants, objet de tant d'inquiétude à la fois et de tant d'espérance. »

Vous jugerez, par la rigueur éloquente et logique de cette énumération, si l'auteur du projet enfin réalisé de la fondation des écoles normales fut ambitieux pour elles. Il veut « avant tout former une élite qui maintienne et propage les saines traditions ». Mais vous admirerez surtout chez lui le courageux libéralisme qui mettait les nouveaux normaliens en garde contre les excès de l'esprit de corps, c'est-à-dire d'une des formes les plus déplaisantes de la routine. « Il est utile », ajoutait-il avec raison, « qu'il se produise à côté de nous des candidats qui puissent aussi, par leur mérite, s'ouvrir l'accès de nos écoles... Bonne aux individus, l'émulation est meilleure encore aux institutions, qu'elle préserve des énervements. »

De quel cœur nous vous félicitons aujourd'hui d'avoir, dans l'intérêt de votre œuvre même, conformé à ces avis votre activité respectueuse de toutes les autres initiatives; d'avoir veillé sévèrement à ce que ni l'école normale, ni l'association qui en est issue ne fussent malfaisantes aux confrères qui travaillent hors de vos rangs. Vous n'êtes point de ces corporations fermées que la recherche de l'influence et des honneurs a fait surgir fièrement au milieu et au-dessus de communautés analogues. Votre force réside en des préceptes d'éducation morale que vos fondateurs, que vos maîtres ont eu la salutaire énergie de vous signifier au début de la marche, de vous rappeler en cours de route, que vous avez propagés, exaltés à votre tour par la parole et par le livre. Ces maximes « de travail et d'honneur » (je cite la devise d'une de vos associations, et elle est du même auteur), ces maximes ont suscité des hommes vraiment dignes de l'œuvre. Leurs noms sont dans tous vos cœurs et symbolisent les tâches que toute l'armée des instituteurs de France, normaliens et autres, travaillant avec une même foi, ont accomplies depuis les jours de deuil pendant lesquels les deux écoles normales de la Seine sont nées dans la famille universitaire.

Au conseil de respecter les libres initiatives qui se développent autour de vous, de les encourager même, au besoin de les susciter, sans souci de votre origine, avec le seul souci des intérêts du pays, le même bon génie qui vous dota au berceau et veille encore sur vos destinées en ajoutait un second, non moins précieux. Il vous souhaitait la vertu de mesurer et d'adapter le savoir aux jeunes intelligences qui vous sont confiées. C'est bien une vertu, et fort difficile à pratiquer comme à définir. Aussi certains censeurs estiment-ils que l'amour de la science a fait tort parfois, chez des maîtres ambitieux, au simple goût de l'éducation; et généralisant ce qu'il peut y avoir

de fondé dans ce reproche adressé isolément à de rares instituteurs, ils semblent admettre la nécessité d'un abaissement rationnel des études, que compenserait, à leur avis, un relèvement moral.

C'est là une querelle un peu vaine, que dissiperait sans doute un examen plus rigoureux des abus signalés et de leurs causes. Les éducateurs et les philosophes dont l'autorité guide notre enseignement national et tout l'enseignement moderne n'ont-ils pas observé que les maladresses érudites et ambitieuses sont surtout le fait des maîtres qui savent trop peu ou trop mal? c'est le pédantisme, appelons-le par son nom. De même l'abus des procédés minutieux et compliqués, que de mauvais esprits confondent avec la pédagogie, est la faute des maîtres dépourvus de méthode, incapables de recourir à des principes élevés.

Les meilleurs juges en matière d'éducation considèrent comme une atteinte grave à la liberté de pensée toute invitation adressée aux futurs instituteurs et institutrices de borner rigoureusement leur curiosité intellectuelle aux limites du savoir exigé des enfants. Car, vous le savez, la définition précise, la comparaison appropriée, le mot juste, ne jaillissent pas d'une mémoire fidèle, mais naissent de l'effort d'un esprit mûr, cultivé, et capable d'originalité. En tout cas, le remède aux erreurs d'adaptation de la science à l'enseignement n'est pas dans une gêne imposée aux curiosités de nos maîtres; et il va de soi qu'une contrainte de ce genre ne profiterait pas davantage aux progrès de la valeur morale du corps enseignant. Ce n'est pas en bridant les esprits qu'on enrichit et développe les cœurs, à moins qu'on ne pousse l'illusion jusqu'à regarder comme un gain moral les dehors de l'obéissance passive et les simulacres de l'humilité. A cette discipline, qui évoque les pires souvenirs de notre histoire universitaire, on ne pliera plus jamais nos esprits; le tenter serait un anachronisme d'une gravité impardonnable, et personne ne s'y tromperait, pas même les enfants des écoles, qui aiment avant tout chez leurs maîtres la droiture et la franchise.

En matière d'éducation populaire, comme en matière d'éducation politique, il est des œuvres de réaction qui doivent plus à leurs artisans involontaires qu'à leurs instigateurs avérés. Vous savez, n'est-ce pas, qu'il faut se méfier des amis imprudents plus que des ennemis; et vous aurez, à l'occasion, le courage bien français de vous mettre en verve d'esprit contre le bon cœur qui s'égare et s'emporte.

D'ailleurs le temps n'est plus où le rôle scolaire et social de nos instituteurs était borné à la première et toute simple instruction des enfants. Le bienfait d'une culture de plus en plus haute, conféré aux futurs maîtres, dans nos écoles normales, a sa répercussion chez les enfants, qui arrivent à l'école de mieux en mieux préparés par leurs familles, et sortent de l'école beaucoup plus et mieux instruits que jadis. L'enchaînement solidaire de ces rapides progrès, qui émerveillent nos visiteurs des nations étrangères, exige de nos institu-

teurs, issus des écoles normales ou d'autres origines, une somme toujours croissante d'efforts et un degré toujours supérieur de connaissances.

Enfin ne sait-on pas que nos instituteurs, unis fraternellement aux professeurs des autres ordres d'enseignement, sont les pionniers par excellence de l'éducation des adultes, qu'après de rudes journées de labeur ils sont, le soir encore, sur la brèche, se prodiguant en leçons familières et en conférences? Ignore-t-on, quand on parle de les enfermer dans le sillon de l'enseignement enfantin, que leur concours fait vivre et prospérer nombre d'associations, de ligues, formées dans le dessein de parfaire, au delà de l'école, l'instruction du peuple? Société pour l'instruction élémentaire, œuvre bientôt séculaire de Carnot, Associations philotechnique ou polytechnique, Ligue de l'enseignement, Alliance française, groupes de propagande coloniale, sociétés de géographie, il n'est pas un lieu de diffusion de la science et des sentiments généreux où l'on ne voie l'instituteur payer de sa personne. L'œuvre d'enseignement des adultes n'est plus une sorte de redoublement des exercices scolaires. Bientôt il faudra donner aux nouvelles générations de jeunes gens sortis de nos écoles l'instruction professionnelle après l'enseignement primaire, former des agriculteurs plus épris de progrès, dresser des commerçants plus capables de lutter contre la concurrence étrangère, préparer des émigrants pour notre empire colonial. Les écoles normales, en étendant le savoir de nos instituteurs, en les armant de bonnes et sûres méthodes, rendront ce service à la patrie : elles seront les séminaires d'où sortiront les prêcheurs convaincus, irrésistibles, qui entraîneront le pays vers ses nouvelles et glorieuses destinées.

Sur ce terrain de la propagande patriotique se rencontreront de plus en plus nombreux, se rencontrent déja les maîtres de tous nos ordres d'enseignement. Là peut s'établir la solidarité universitaire la plus touchante, la plus durable, la plus profitable au bien du pays. D'illustres exemples l'ont déjà mise en lumière. Dans cette Sorbonne, c'est un ancien directeur de l'enseignement primaire de la Seine qui vous offre aujourd'hui, comme recteur, l'hospitalité, et vous félicite de brillants succès qu'explique son incessante sollicitude; il serait téméraire, de ma part, de tenter l'analyse même la plus sommaire de sentiments que je lis dans tous les yeux. On ne peut parcourir une page de votre histoire sans y trouver la trace de son efficace intervention. La Faculté des lettres, l'université de Paris, vous a pris un autre chef de votre enseignement primaire, qui fut pendant de longues années l'infatigable collaborateur de nos ministres. Il professe dans la chaire du maître doux et bon, du philosophe sincère qui gagna tant de sympathies à la cause de l'éducation des femmes, Henri Marion, dont l'œuvre morale a si heureusement fructifié dans vos rangs; je me reprocherais de ne pas évoquer sa chère mémoire. Il n'est pas nécessaire d'avoir longtemps vécu de votre vie, longtemps assisté à

vos réunions, pour savoir quels souvenirs éveillent dans tous les cœurs les noms si justement vénérés de Mme de Friedberg, de Mlle Ferrand, de M. l'inspecteur général Lenient.

Vous avez su, obéissant aux conseils des fondateurs de vos écoles, établir en peu d'années des traditions dont le bienfait s'est étendu à tout notre enseignement primaire. Vous avez su inspirer d'admirables dévouements à vos chefs et à vos maîtres. Des institutions et des hommes dont l'esprit vous guide, vous gardez fidèlement le souvenir. Respectueux de vos traditions, vous envisagez pourtant sans faiblesse les sacrifices nouveaux qu'exigera de vous l'intérêt de ce pays, toujours sollicité vers le progrès. L'étude de votre passé si beau en sa simplicité, l'examen de vos efforts présents inspirent à votre président d'honneur une confiance qu'il voudrait faire partager à tous les témoins de cette fête de l'éducation nationale: il voudrait qu'au lendemain de la joie salutaire que vous donne l'approbation de vos œuvres de concorde et de pacification patriotiques, chacun reprît le chemin de sa classe réconforté de cœur et d'esprit, résolu à vaincre les derniers et tenaces préjugés des diverses sortes d'ignorance, par les armes de patience et de douceur qui sont et doivent rester nos seules armes.

M. le docteur Émile Dubois, président du Conseil général de la Seine, qui succède à M. Marcel Dubois, ne rappelle point à des ingrats la part que son assemblée a prise à la création des Écoles normales. Par la chaleur de son accueil, l'assistance a tenu à lui témoigner que les sacrifices consentis par le département pour créer et entretenir les deux Écoles normales et en faire des établissements modèles avaient inspiré au personnel sorti de ces écoles une profonde reconnaissance.

Discours de M. Émile Dubois.

Mesdames,
Messieurs,

Les associations des anciens élèves des écoles ont pour but éminemment louable de maintenir dans le cours de la vie les bonnes relations du jeune âge, et sont, par dessus tout, des œuvres de concours mutuel et de solidarité.

Mais elles portent en elles un avantage qui n'a pas échappé aux anciens élèves des Ecoles normales de la Seine et à leur dévoué président, M. Vessigault. Elles font qu'on conserve un souvenir précieux, je dirais presque le culte, des lieux où s'est éveillée la jeunesse, où l'intelligence a pris son essor parmi les illusions et les espérances.

Et l'impression qui naît, au moindre appel de la mémoire, de la

maison où l'esprit s'est formé et a élargi ses horizons, est sensiblement la même que celle que produit l'image de la maison où on a vu le jour.

On a dit que les choses ont leurs larmes ; elles contiennent aussi leurs joies. Elles semblent prendre part aux émotions qu'elles nous procurent. La vérité, c'est qu'elles sont animées de l'âme de ceux qui les ont faites, qui y ont attaché leurs conceptions, leurs pensées et l'idéal de leur existence.

Et, ce matin, lorsque vous célébriez, par des plaques commémoratives et en des discours si touchants et si applaudis, le vingt-cinquième anniversaire des deux Ecoles normales de la Seine, je me rendais compte combien les choses remuaient en vous le plus noble sentiment, celui de la reconnaissance; et ma pensée allait avec la vôtre vers ces hommes d'émancipation et de lumière qui ont jeté les premières bases des fondations de ces écoles et donné un éclat plus vif et plus resplendissant au rayonnement de notre pays.

Je vous remercie et vous félicite, Mesdames et Messieurs, au nom du département de la Seine, de la belle initiative que vous avez prise.

Je vous remercie des chaleureuses paroles que vous avez prononcées.

En parlant des services rendus à la cause de l'enseignement populaire par le Conseil général, vous avez rendu une solennelle justice à ceux qui nous ont précédés, et qui, au lendemain de nos désastres, inspirés par les larges idées de nos ancêtres de la Révolution, ont estimé que Paris, le centre intellectuel de la nation, Paris, le foyer de la civilisation et du progrès, avait des obligations impérieuses envers le peuple, et lui devait une somme considérable de sacrifices et de bienfaits.

A mon tour, je remercie les maîtres et les élèves qui ont fait prospérer nos écoles normales, qui se sont montrés dignes, au delà de tous éloges, de la sollicitude de notre assemblée.

A mon tour aussi, je veux rendre un légitime hommage aux hommes qui, par leurs efforts patients et hardiment soutenus, par la haute autorité de leur personne, de leur science et de leur talent, ont imposé leur ferme volonté, ont contribué, dans une forte mesure, à l'affranchissement des esprits, à la divulgation des connaissances humaines, à la lutte de plus en plus victorieuse contre les mystères et les fictions. Et, au premier rang, je salue M. le recteur de l'académie de Paris, l'éminent M. Gréard, que vous appelez avec fierté « le premier instituteur de France ».

Je ne veux pas oublier que Jules Simon, dont le nom, comme celui de Duruy, est sur toutes les lèvres lorsqu'il s'agit d'enseignement, dans cette salle de la Sorbonne, écrivait dès octobre 1870 au maire de Paris pour le supplier de doter la capitale de deux écoles normales, reprenant ainsi l'idée que Lakanal avait émise, et qui, plus tard, avait été l'objet d'un décret inspiré par Carnot, il y avait plus de cinquante ans.

Il y aurait ingratitude aussi à ne pas rendre hommage, dans cette cérémonie, à ceux qui firent la loi du 16 juin 1881, loi dont les écoles normales retirèrent le meilleur profit et qui est le plus grand honneur de notre République!

Si les écoles normales, Mesdames et Messieurs, ont produit et enfantent chaque jour une élite de professeurs, elles ont créé un mouvement d'émulation dont la France entière, et le département de la Seine, en particulier, apprécient toute l'importance et toute la valeur.

Que vous soyez normaliens ou non, sans envie et sans jalousie, vous rivalisez tous de dévouement. Tous, vous voulez chaque jour vous instruire davantage ; tous et toutes vous apportez à l'édifice républicain votre lot d'intelligence et de labeur: vous créez entre vous des liens qui font que vous constituez dans notre pays une véritable armée de pacification et de salut.

Nous sommes loin de l'époque, Messieurs, où les instituteurs étaient surtout marguillers, sacristains et sonneurs, et du temps où un écrivain faisait des maîtres d'école ce portrait :

« C'est un jeune homme qui sort de l'école, qui craint le sort de la milice, qui a été enfant de chœur dans son village, qui sait lire jusqu'à trouver l'office du jour dans un livre d'église, qui chante au lutrin, qui fait tant bien que mal les premières règles de l'arithmétique. »

Vivant en citoyens libres, vous cherchez à acquérir, en dehors des livres et des enseignements qui vous ont été donnés, une force personnelle, une individualité précise, et, pour cela, vous considérez évidemment que rien de ce qui vous entoure, rien de ce qui se passe dans le courant incessant des choses, dans la variété et la succession des événements, ne doit vous rester étranger.

Affranchis de la lourde et honteuse tutelle qui pesait sur vos prédécesseurs, vous comprenez que vous devez suivre pas à pas le progrès social pour affranchir, à votre tour, les esprits qui vous sont confiés, « pour former la raison, le jugement des jeunes gens, pour leur apprendre — je cite Condorcet — la vérité, pour adapter les intelligences aux nécessités du temps présent, » sans négliger, suivant les paroles de Michelet, « ce qu'on peut appeler le fond, la substance, l'âme de l'éducation ».

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que c'est une grande fête pour nous que celle qui a réuni dans cette enceinte les instituteurs et les institutrices de notre département et des délégations des écoles normales de France.

C'est la fête des écoles normales de la Seine, mais c'est aussi celle de toutes les écoles normales de notre pays. C'est la fête de tous les instituteurs, et, permettez-moi de l'affirmer, c'est la grande et solennelle fête de l'enseignement laïque.

Ce soir, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général vous recevront à l'Hôtel de Ville. Et, ici, je tiens à remercier le distingué

président, M. Sauton, et le digne syndic, M. Bellan, de l'initiative qu'ils ont prise d'une réunion familiale où ils ont voulu vous montrer quel intérêt on vous porte dans la maison commune, et de quelles sympathies vous jouissez dans nos assemblées.

Honneur, Mesdames et Messieurs, aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices !

Et n'oublions pas que, si les écoles normales de la Seine furent fondées au lendemain de nos malheurs, ce fut dans une ville dont le nom est doublement cher à nos cœurs, à Strasbourg, que fut fondée, il y a quatre-vingt-sept ans, la première école normale de France !

M. le ministre se lève à son tour et, au milieu de l'attention générale, prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

La fête de ce jour est la commémoration de deux faits capitaux dans les annales de notre instruction primaire : la fondation des deux écoles normales de la Seine, celle des instituteurs en octobre 1872 et celle des institutrices en janvier 1873.

L'idée de cette double fondation est sortie d'un élan de patriotique angoisse et de patriotique espérance, et d'une virile résolution que fit prendre le ministre de l'instruction publique de la Défense nationale, Jules Simon, au maire de Paris assiégé, Etienne Arago. Nos deux écoles de la Seine sont nées, pour reprendre le mot de Jules Simon, « dans une heure sanglante ». Leur fondation fut comme un acte de foi dans un avenir meilleur pour la patrie. Et, pour toutes deux aussi, l'idée première fut réalisée par les patients efforts de l'éminent administrateur à qui nous devons presque la création d'un enseignement primaire dans le département de la Seine.

Les organisateurs de la fête d'aujourd'hui ont voulu associer au vingt-cinquième anniversaire des écoles normales parisiennes toutes les écoles normales de France : les plus récentes, celles qui procèdent de la loi Ferry de 1879, celles que multiplia la loi Guizot de 1833, comme aussi les plus anciennes, celles qui naquirent avant toute loi organique, avant même le réveil libéral de 1830; et si la plus ancienne, la plus vénérable, celle dont l'origine remonte à l'apogée de la puissance napoléonienne, n'a pas envoyé parmi nous ses délégués, c'est que notre frontière de l'Est a été démantelée.

En convoquant ici les maîtres sortis de nos 170 écoles normales, vous avez voulu étendre l'invitation aux maîtres qui ne furent pas directement formés par elles.

Vous vous êtes inspirés d'un louable sentiment de solidarité et de fraternité, comprenant que dans le grand corps enseignant, si étroitement uni dans le même zèle pour ses devoirs et dans le même dévouement au pays, il ne convenait de faire aucune distinction d'origine.

Et sans doute aussi vous avez eu conscience de ce fait indéniable : c'est que l'influence des écoles normales a été bienfaisante non seulement à leurs propres élèves, mais à tous les membres du corps enseignant; car à tous elles ont offert des modèles; entre tous elles ont suscité l'émulation; pour tous elles ont relevé le niveau des études et celui des examens. Et n'est-ce pas l'honneur de ces écoles que leurs élèves, dans les concours qui mènent aux diplômes, affrontent la lutte, sans réclamer ni privilège ni faveur, avec leurs concurrents du dehors?

Par cette large et généreuse conception de la solennité dont vos organisateurs ont pris l'initiative, vous en avez fait une grande fête de l'enseignement primaire de France, une fête à laquelle s'associent du fond du cœur plus de cent mille instituteurs et, par les sympathies qui vous entourent dans le pays tout entier, une fête de la démocratie française.

Et non seulement le ministre de l'instruction publique a tenu à grand honneur de la présider, mais il est heureux d'avoir à remercier de leur présence au milieu de nous le représentant du premier magistrat de la République, le vice-président du Conseil des ministres, les présidents du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris, tout l'état-major de l'enseignement primaire et les hommes éminents qui, pendant un quart de siècle, se sont succédé, dans un labeur merveilleusement fécond, à la direction de cet enseignement.

Il y a une année à peu près, dans cette même salle de la Sorbonne, nous avons célébré la fête de la naissance, ou de la renaissance des universités ; avec le même éclat nous célébrons aujourd'hui celle de l'enseignement populaire à tous les degrés.

Il a déjà son histoire et vos écoles normales ont la leur. C'est une histoire glorieuse, car à ses étapes successives sont inséparablement associés des noms tels que ceux de Lakanal, le créateur de la grande école normale de l'an III; de Carnot, l'organisateur de la victoire, qui, en 1815, présentait à Napoléon le plan d'une école normale parisienne ; de Guizot, qui, dans la loi de 1833, donna leur première charte à l'enseignement primaire comme aux écoles qui devaient assurer le recrutement de son personnel ; de Victor Duruy, le réparateur des dommages et des humiliations causées par les lois de réaction; de Jules Simon, l'auteur de la magnifique lettre du 13 octobre 1870; de Jules Ferry, dont la loi de 1879 eut pour conséquence de porter de trente à quatre-vingt-deux le nombre des écoles d'institutrices et qui, par la création des écoles de Saint-Cloud et de Fontenay, posa comme le couronnement de l'édifice.

Cette histoire si glorieuse est pleine de péripéties; vos écoles ont connu les mauvais jours comme les bons; elles souffrirent de toutes les éclipses de la liberté dans notre pays et triomphèrent de ses triomphes, comme si leur œuvre eût été intimement liée avec le progrès démocratique.

Elles sont négligées sous le premier Empire, bien que leur nom figure dans le décret constitutif de l'Université de France, encore que le préfet Lezay-Marnésia ait fondé à Strasbourg l'aînée de nos écoles normales. Sous la Restauration, bien qu'on les voie apparaître dans une vingtaine de départements, elles rencontrent, suivant l'expression de Guizot, « les méfiances et la mauvaise volonté des pouvoirs ». La réaction de 1850 ne va pas jusqu'à les supprimer, mais, les estimant « si dangereuses, si puissantes pour le mal », elle s'applique à les placer sous une menace perpétuelle de suppression, à réduire et humilier leur personnel enseignant, à ramener leur programme presque aux proportions d'un enseignement primaire élémentaire.

Ces temps de « mauvaise volonté », de « méfiance » des pouvoirs sont loin, si loin qu'ils semblent appartenir au domaine de l'histoire légendaire, et que les maîtres et élèves d'aujourd'hui ont à faire un grand effort d'imagination pour se figurer le genre de vie imposé à leurs devanciers. Ce qui éclate aujourd'hui, c'est au contraire la bienveillance, c'est la confiance des pouvoirs républicains. Il est bien peu de départements qui n'aient à la fois leur école normale d'instituteurs et leur école d'institutrices. S'il peut être encore question de diminuer le nombre de ces écoles, ce n'est plus pour atténuer leur importance, mais uniquement pour leur donner, par des groupements restreints, des moyens d'action plus puissants. Encore se heurterait-on à la résistance des départements, dont chacun est également jaloux et fier de ses écoles normales.

De celles-ci, les unes sont nées d'hier; pour d'autres, il ne pourrait plus être question de célébrer leur vingt-cinquième anniversaire, ni même leur cinquantenaire : c'est vers leur centenaire que nous courons. L'institution a, dans son ensemble, assez vécu pour qu'on se rende bien compte de son utilité et de sa nécessité.

Guizot disait déjà dans un de ses rapports : « L'instruction primaire est tout entière dans les écoles normales primaires; ses progrès se mesurent sur ceux de ces établissements ». Plus tard, Jules Ferry, dans une de ses ardentes répliques aux attaques contre son projet de loi sur les écoles d'institutrices, s'écriait : « Il n'y a pas d'enseignement public sans écoles normales ».

Pourquoi cette connexion étroite entre le progrès de celles-ci et le progrès de celui-là? Parce que, ainsi que le remarquait déjà Lakanal, les écoles normales servent de *norme* et de régulateur à tout l'enseignement; parce qu'elles ne se contentent pas de donner à leurs élèves une instruction supérieure, mais qu'elles les initient à l'art d'enseigner aux autres ce qu'eux-mêmes ont appris; parce que leur objet essentiel, c'est la pédagogie, c'est-à-dire la science de l'éducation, et qu'elles font procéder celle-ci d'une science plus générale qui est la psychologie; parce qu'enfin elles forment les intelligences et les caractères en vue de la

fonction éducatrice, et qu'une direction habile — et certes nous en connaissons d'admirables — a pour effet de transformer le futur éducateur, de fortifier sa vocation, de tremper son moral, de lui inculquer des dons spéciaux de désintéressement pour tout autre objet et de dévouement absolu à la tâche qui lui incombera.

« Oui, Messieurs, disait Jules Ferry, aux applaudissements de la gauche du Sénat et dans le silence presque consentant de la droite, ce sont les écoles normales de garçons qui ont constitué parmi nous un corps enseignant d'instituteurs pour lequel tout le monde, sur ces bancs comme sur ceux-ci, professe un véritable respect, comme on le doit à un corps souverainement utile, absolument désintéressé, aussi modeste qu'il est laborieux. »

C'est d'écoles normales ainsi conçues, ainsi dirigées que doit sortir l'instituteur qu'il faut à une démocratie comme la nôtre et dans un temps comme celui où nous vivons.

C'est pour la création d'un tel corps enseignant, c'est en vue d'un enseignement national ainsi orienté, que la République, depuis vingt ans, a consenti des sacrifices dont on ne trouverait d'exemple chez aucune nation, dans un espace de temps si court et au lendemain d'épreuves aussi terribles. Elle a plus que décuplé le budget de l'enseignement primaire, couvert le sol français de constructions scolaires lumineuses et saines, mobilisé une milice enseignante presque aussi nombreuse que les armées d'autrefois. Et ce qu'il faut le plus admirer, c'est la variété de types qu'elle a introduits dans l'enseignement primaire, car, sans sortir du domaine de celui-ci, on s'élève de la modeste école de hameau, par une série de degrés, aux grandes écoles normales supérieures.

Le temps n'est plus où, sous prétexte de retrancher « tout luxe dans l'enseignement », on ne se sentait rassuré que si le maître savait tout juste ce qu'il était chargé d'enseigner aux petits enfants. Aujourd'hui on est persuadé que nul maître n'est égal à sa tâche s'il ne lui est supérieur.

Et cette tâche, pour l'instituteur de village ainsi que pour les professeurs d'école normale, comme elle s'est compliquée! C'est que la vie contemporaine est elle-même devenue plus complexe et plus intense. Non seulement pour l'ouvrier des villes dans son atelier, mais pour le paysan à sa charrue, le problème de vivre est devenu plus ardu; pour tous c'est fini de la quiétude routinière d'autrefois; dans toutes les classes laborieuses la tête est appelée à aider les bras. Partout, pour la paix comme pour la guerre, nous nous trouvons en présence de l'universelle concurrence.

Si la terre elle-même exige, pour nourrir son maître le paysan, une culture intensive, comment l'intelligence de celui-ci pourrait-elle rester inculte ou en demi-jachère? Des besoins intellectuels tout nouveaux se sont éveillés chez lui. Et qui leur donnera satisfaction, sinon l'instituteur? Celui-ci, après avoir consacré les heures du jour à

instruire les enfants, devra trouver des heures du soir pour les œuvres complémentaires de l'école; à ses cours d'adultes se presseront non seulement des adolescents, mais des hommes faits. C'est un public plus difficile et qui exige de lui des connaissances plus étendues et plus variées que la classe proprement dite. Et avec quel zèle, j'ajoute avec quel désintéressement il se porte à cette tâche, c'est ce qu'atteste le nombre sans cesse croissant des cours du soir.

Le paysan veut s'initier, veut que son fils soit initié aux méthodes nouvelles d'agriculture; voilà un nouveau chapitre qui s'ajoute au programme de la petite école et par conséquent à celui de l'école normale. Devant ce surcroît de tâche, l'instituteur ne recule pas, et le nombre de ceux que leur enseignement agricole signale à la reconnaissance du pays a décuplé depuis deux ou trois ans. Enfin l'enfant du village ne doit plus arriver au régiment qu'assoupli déjà par la gymnastique: l'instituteur se fait gymnaste, et il faut qu'à l'école normale la gymnastique soit enseignée.

Reconnaissons que si la République a fait beaucoup pour les maîtres d'aujourd'hui, elle exige d'eux beaucoup. Ils ont à former et les esprits, et les cœurs, et les corps. Le laboureur, le citoyen, le soldat, la nation tout entière, et sa richesse, et sa puissance, et son avenir, seront ce que l'instituteur les aura faits. Son rôle et son importance ne cessent de grandir, dans toutes nos communes, par le simple accomplissement de sa tâche quotidienne. Puisse-t-il se défendre de l'illusion qu'il pourrait se grandir encore par des soins étrangers à cette noble et lourde tâche! On ne peut calculer ce que la nation, et la République, et les maîtres eux-mêmes y perdraient.

« Dites-leur, s'écriait Jules Ferry au congrès pédagogique d'avril 1880, dites-leur qu'ils ne doivent être ni les serviteurs ni les chefs d'un parti; dites-leur que leur ambition doit viser plus haut que les petites luttes des petits milieux dans lesquels ils sont jetés. Ils ne doivent pas faire de politique, non! Ils doivent être en dehors des partis politiques. Pourquoi? parce qu'ils sont au-dessus. »

Tout l'effort de ceux qui les admirent et qui les aiment, depuis vingt ans, depuis trente ans, depuis Jules Ferry, depuis Victor Duruy, a tendu à les affranchir des tutelles qui auraient pu rabaisser la dignité de leur profession et leur liberté d'éducateurs. Qu'ils n'en recherchent pas d'autres qui peuvent devenir plus pesantes que les anciennes et que certains ont fini par trouver insupportables! Tout l'effort de la République a tendu à faire d'eux, non plus les clients de patrons plus ou moins puissants, non plus des fonctionnaires locaux, mais des fonctionnaires de l'Etat français, des éducateurs nationaux. Etre des serviteurs de la patrie seule, de la République seule, disposer des dix-neuf vingtièmes des enfants de la France, modeler en quelque sorte de leurs mains les générations futures, jouer un rôle prépondérant dans la solution des problèmes qui intéressent l'existence même de la nation, être les semeurs des idées d'où naîtront les faits décisifs, être

les constructeurs de la cité de l'avenir, quoi de plus grand? Et ne semble-t-il pas que tout ce qui les distraira d'une telle tâche et d'une telle responsabilité ne peut que les faire déchoir?

Ces réflexions sont peut-être à leur place au moment où nous célébrons la fondation de ces écoles parisiennes qui remontent à vingt-cinq ans, quand nous nous souvenons en quelle « heure sanglante » elles sont nées, quand il manque à l'appel des écoles par vous convoquées celle que fonda en 1810 le préfet Lezay-Marnésia, et qu'enfin nous pouvons nous dire que ces vingt-cinq années correspondent à la période la plus importante peut-être de notre évolution nationale comme de notre évolution scolaire, à la période pendant laquelle la question de vivre ou de ne pas vivre s'est posée plus d'une fois et ne s'est pas posée uniquement pour nos écoles.

Le discours ministériel a été l'événement capital de la journée, et a singulièrement élargi les horizons d'une fête réservée d'abord aux épanchements de la camaraderie scolaire et de la gratitude envers des chefs aimés et vénérés. C'est au pays tout entier que s'est adressé le grand-maître de l'Université, avec l'autorité de ses hautes fonctions et de son caractère personnel, et c'est le pays tout entier qui lui a répondu. Les quelques milliers d'auditeurs qui, dans la salle de la Sorbonne, soulignèrent de leurs bravos chacune de ses déclarations, n'applaudissaient pas seulement en leur nom : ils se sentaient la mission de remercier M. Rambaud au nom de toute cette milice enseignante formée pour servir la patrie jusque dans le moindre hameau. C'était — partisans et adversaires de l'enseignement laïque ne sauraient s'y tromper — c'était surtout une nouvelle et définitive consécration, pourquoi ne pas dire une glorification? des écoles normales, de leur esprit, de leur but, de leur philosophie éducative. Le gouvernement en acceptait la responsabilité et proclamait que tout ce qui avait été fait pour les écoles normales depuis vingt ans et tout ce qui avait été fait par elles afin de répondre à tant de sacrifices, était l'un des plus beaux titres d'honneur dont pût se parer la République, une des plus triomphantes répliques qu'elle pût adresser à ses ennemis. Sur le point où l'on tiendrait tant à la trouver vulnérable, elle s'est mise en mesure de braver toutes les attaques.

Le silence une fois rétabli, M. le ministre proclame la liste des décorations et des distinctions honorifiques accordées à l'occasion de ces fêtes.

Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Auvert,
Borgne.

Chevalier du Mérite agricole :

M. Gastelier.

Officiers de l'Instruction publique :

M. Arzalier (Hyacinthe), maître adjoint à l'école normale de Mende.
Mlle Beauparlant (Blanche-Marie-Louise), directrice des écoles primaire et maternelle annexées à l'école normale d'institutrices de la Seine.
Mme Berthereau (Emérance-Joséphine-Marie), directrice de l'école communale de l'avenue Parmentier.
M. Berthier (Benoît), professeur à l'école normale de Bourg.
Mlle Bertrand (Cornélie-Marie-Marguerite), directrice de l'école normale de Digne.
M. Bourgoin (Georges-Paul-Émile), professeur à l'école normale de la Seine.
Mme Dejean de la Bâtie (Jeanne-Adèle), directrice de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses.
M. Devinat (Laurent-Émile), directeur de l'école normale d'instituteurs de la Seine.
M. Deligny (Parfait-Algis), directeur de l'école communale de la rue Decamp.
Mlle Doutey (Eugénie-Alexandrine), directrice d'école publique, en retraite.
Mlle Drojat (Élisa), ancien professeur de dessin à l'école normale d'institutrices de la Seine.
M. Godefroy (Raymond-Eugène), professeur à l'école normale d'instituteurs de la Seine.
Mme Labarre (Aimée-Julie-Louise), directrice de l'école communale de la rue Tendon.
M. Mortreux (Xavier), professeur à l'école normale de la Seine.
M. Rubellin (Joannès), professeur de dessin à l'école normale de Rumilly.
Mlle Saffroy (Lucie-Céline), inspectrice de l'enseignement primaire à Paris, directrice honoraire de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses.
M. Sarda (Joseph), maître adjoint à l'école normale de Foix.
Mlle Tailleur (Berthe-Louise-Joséphine), directrice de l'école normale de Mâcon.
M. Thomas (Étienne-Hippolyte), directeur de l'école communale de la rue Fessart.

Officiers d'académie :

M. Auguste (Louis), professeur de gymnastique à l'école normale de Versailles.
Mme Berger (Pauline-Augustine-Victorine), directrice de l'école communale de la rue Buffon.
M. Bénard, instituteur public à Nogent-le-Bernard (Sarthe).
M. Cassagnettes (Auguste-Célestin-Léopold), professeur à l'école normale d'Avignon.
M. Cavé (François-Eugène-Léonard), directeur de l'école communale de la rue Gobert, à Clichy.
M. Deveneau (René-Auguste), professeur à l'école normale de Guéret.
Mme Dilhac, née Auriol (Marie-Joséphine-Noémie), professeur à l'école normale de Draguignan.
M. Dumoulin (Alexandre), directeur de l'école communale de la rue Chomel.
M. Fénix (Camille-Eugène-Charles), maître adjoint à l'école normale de la Seine.
Mlle Fortin (Adèle-Claire), professeur à l'école normale de Quimper.
Mme Galliard (Louise-Claudie), professeur à l'école normale de la Seine.
Mme Haudricourt (Françoise), directrice de l'école communale de Bondy.
M. Lemoy (Jean-Jules-Hippolyte), professeur à l'école normale d'Angoulême.
M. Le Rétif (Gaston-Jules), commis au secrétariat de l'académie de Paris.
M. Mathon (Marie-Louis-Armand), professeur à l'école normale de Carcassonne.
Mlle Mayaud (Julia-Angèle), directrice de l'école normale de Gap.
M. Mulley (Camille-Ernest), ancien maître adjoint à l'école normale d'instituteurs de la Seine, directeur de l'école communale de la rue Camou.
M. Nomy (Charles), commis au secrétariat de l'académie de Paris.
M. Obé (Théophile), directeur de l'école communale de la rue d'Argenteuil.
Mlle Pacaud (Marie), maîtresse interne à l'école normale d'institutrices de la Seine.
M. Pinset (Auguste-Raphaël), directeur de l'école communale de la rue Saint-Bernard.
Mlle Pruniéras (Marie-Stéphanie), professeur à l'école normale de Cahors.
M. Rivalland, directeur de l'école primaire supérieure de Nérac (Lot-et-Garonne).
M. Sauzin (René-Joseph), professeur à l'école normale de la Roche-sur-Yon.

M. Trautner (Baptiste-René-Lucien), directeur de l'école communale de la rue Etienne Marcel.

Mlle Trézéguet, directrice de l'école primaire supérieure de Nérac (Lot-et-Garonne).

Mme Verrouil, née Souteyre (Marie), professeur à l'école normale d'Aurillac.

M. Vessigault (Louis-Jacques), directeur de l'école communale de la rue d'Alésia.

Mme Vivier (Edwige-Constance), directrice de l'école communale du boulevard Malesherbes.

Chaque nom était salué d'explosions de joie, qui prouvaient combien le choix du ministre répondait au vœu général et quels sentiments de bonne confraternité animent le personnel de l'enseignement primaire. Les transports redoublèrent lorsque M. Rambaud, remettant la croix à MM. Auvert et Borgne, donna l'accolade à ces excellents serviteurs de l'Université et de la République.

La séance fut ensuite suspendue pendant quelques minutes pour permettre d'aménager l'estrade, et le concert, dont nous donnons ci-dessous le programme, commença.

Programme

1. *La Marseillaise*, chantée par les élèves des deux écoles normales, sous la direction de M. DARDET.
2. *A notre école* (à-propos en vers) . . . . . L. CANTRELLE.
   Dit par M. E. GUILBERT.
3. *a) Légende* . . . . . WIENAWSKI.
   b) Danse tzigane . . . . . NACHEZ.
   M. Alfred BRUN, premier violon solo de l'Opéra.
4. Air de *Sigurd* . . . . . REYER.
5. *a) Chanson de Marinette* . . . . . TAGLIAFICO.
   b) Viens, mon bien-aimé . . . . . CHAMINADE.
   Mlle LAFARGUE, de l'Opéra.
6. *La coupe du roi de Thulé* . . . . . DIAZ.
   M. NOTÉ, de l'Opéra.
7. *a)* Air des *Saisons* . . . . . Victor MASSÉ.
   b) Plaisir d'amour . . . . . MARTINI.
   M. FUGÈRE, de l'Opéra-Comique.
8. Duo de *Sigurd* . . . . . REYER.
   Mlle LAFARGUE, M. NOTÉ.
9. Scène de *Démocrite* . . . . . REGNARD.
   Mlle KALB, M. COQUELIN cadet, sociétaires de la Comédie-Française.

10. *Fable*. . . . . LA FONTAINE.
Mlle KALB.

11. *Monologues*. . . . . X...
M. COQUELIN cadet.

12. *Stanislas* (pas redoublé) . . . . . STANISLAS.

M. Ed. MANGIN, chef d'orchestre de l'Opéra, tiendra le piano.

Musique militaire du 131e de ligne, sous la direction de son chef M. SCHWARTZ.
Piano de la maison Erard.

L'à-propos en vers de M. Cantrelle, ancien élève de l'École, fut doublement goûté, le talent de diction de son collègue Guilbert ajoutant un charme de plus à cette fraîche poésie. Quant aux artistes, ils se sont surpassés. On sait quel courant de sympathie s'établit entre l'acteur et des âmes toutes neuves, franchement ouvertes aux émotions vraies, et quel stimulant c'est pour la verve de l'un que l'enthousiasme spontané des autres. MM. Coquelin cadet et Fugère, Courtois, Noté et Brun, MMlles Kalb et Lafargue, purent apprécier dans leur auditoire la justesse du sentiment littéraire et musical, la vive intelligence des morceaux, l'à-propos des applaudissements. Le mérite était d'autant plus grand que, la nuit étant tombée avant la fin du concert, les gestes des artistes et leurs jeux de physionomie échappaient aux regards, et les yeux ne pouvaient venir au secours de l'oreille.

Nous donnons ci-dessous la pièce de vers de M. Cantrelle :

A NOTRE ÉCOLE

École où s'abritaient nos vingt ans studieux,
Temple austère, témoin des jours laborieux,
Berceau qui fis de nous des hommes,
Aujourd'hui, fils pieux et tendres, nous voici
Joyeux de te fêter, reconnaissants aussi
De te devoir ce que nous sommes.

Nous évoquons, émus, les heures d'autrefois
Où le travail fécond nous courbait sous ses lois,
Dans l'ardeur de la foi première,
Et le cher souvenir de nos maîtres aimés
Dont la parole ouvrait à nos esprits charmés
Des horizons pleins de lumière.

Vers la bonté, vers la vertu, vers le devoir
Ils nous menaient, et rien n'altérait notre espoir,
Et nos cœurs n'étaient point moroses,
Car nous avions la foi que rien ne peut briser,
Et d'espérance en fleurs nous nous laissions griser
Comme du doux parfum des roses.

Notre foi, nous l'avons toujours et malgré tout !
O berceau, c'est pourquoi tu nous trouves debout,
Jeunes fronts ou bien têtes grises.
Graves et résolus, toujours prêts pour l'effort,
Heureux de consacrer notre vie à l'essor
De l'œuvre que tu symbolises.

Devant cette œuvre, amis, il faut nous recueillir.
Du passé bienfaisant à nos yeux va jaillir
La leçon austère et bénie.
Songeons aux disparus, fauchés en plein labeur,
Effeuillons aujourd'hui sur leurs tombes la fleur
De notre pensée attendrie.

Nous sommes fiers, ô France, d'être instituteurs.
Parmi tous tes enfants et tous tes défenseurs
Enviable fut notre rôle,
Quand, penchés sur l'enfance, espoir de l'avenir.
En elle nous avons tenté de rajeunir
L'âme héroïque de la Gaule !

Saint effort ! En cet ange exquis et pur, l'enfant,
Créer l'homme, au cœur noble et fort, au bras puissant,
Ou ce joyau d'amour : la mère,
Ouvrir cette âme blanche à la vie, à l'éveil,
Au doux rayonnement du printemps sans pareil,
A la splendeur de la lumière !

Mais dans l'œuvre d'amour et de fraternité
Qui s'arrête en chemin a presque déserté,
Et coupable est la défaillance.
La rose d'idéal fleurit aux purs sommets :
Que l'orgueil de l'atteindre un jour soit à jamais
Notre vertu, notre espérance !

Une aube de clarté se lève au ciel joyeux.
Ouvrons l'âme du peuple au règne généreux
De la fraternité féconde !
Pieux semeurs de vérité, faisons fleurir
La bonté souveraine au seuil de l'avenir
Qui sourit à notre vieux monde !

Le même jour, nos édiles offraient aux Écoles normales une soirée de gala. La façade du palais municipal était illuminée comme aux grandes fêtes. Dès neuf heures, MM. Sauton, président; Puech, vice-président; Bellan, syndic; de Selves, préfet de la Seine; Ch. Blanc, préfet de police; Laurent, secrétaire général de la préfecture, et les membres du Conseil municipal recevaient les invités et faisaient les honneurs des salons, qui ne tardèrent pas à s'emplir. Si, pour les jeunes normaliens ou normaliennes, ce bal était le premier pas dans le monde, leur début leur a fait honneur. Ils ont été parfaits de convenance et de tenue, et les détracteurs de l'enseignement public qui se seraient glissés parmi les invités en auraient été pour leurs frais de curiosité malveillante. Les normaliens, reconnaissables à la palme brodée sur leur redingote, les normaliennes dont l'uniforme sombre avait été égayé par une ruche blanche ornée d'une coquille de ruban blanc, bleu, rouge, selon la division à laquelle elles appartenaient, ne trahissaient leur inexpérience par aucune maladresse, par aucune gaucherie. Au diplôme qui atteste le savoir peut être joint, à la sortie de l'École normale, un brevet de savoir-vivre : il a été mérité dans les épreuves des 28 et 29 octobre.

Le buffet, abondamment et finement servi, n'eut besoin d'être défendu contre aucune prise d'assaut, et ne reçut que des visiteurs discrets, qui se contentèrent d'y faire délicatement honneur. Deux musiques se faisaient entendre : celle de la Garde républicaine et un orchestre placé dans la salle des Cerfs, dont les accords ne cessèrent qu'au matin d'entraîner les couples infatigables de danseurs. A aucun moment la foule ne se transforma en cohue, ni l'animation en désordre, et les conseillers municipaux, fiers de leurs hôtes, se félicitèrent hautement d'avoir présidé à une fête d'un aussi heureux caractère.

Deuxième journée

La mémorable cérémonie de la Sorbonne avait été la célébration officielle du jubilé scolaire; à cette journée d'une portée si haute, il était bon de donner un lendemain. Le bal de l'Hôtel de Ville, dû à la munificence de nos édiles, n'était pas la fête pour laquelle chacun avait apporté sa souscription, où l'on avait projeté

de fraterniser dans le rapprochement d'une réunion plus familière, plus intime. Le banquet du vendredi 29 octobre fut la réalisation de ce projet.

Il peut sembler paradoxal d'appliquer l'épithète d'intime à un banquet où cinq cents convives bien comptés avaient pris place sous les yeux du haut personnel universitaire et administratif. Et cependant c'est le caractère à assigner à cette fête sans précédent, dont la note dominante a été l'aimable abandon, et — le mot n'étonnera aucun des assistants — l'allégresse enthousiaste : elle éclatait dans le rayonnement des visages, dans la gaîté des propos échangés de groupe en groupe. On était heureux de se compter, de se sentir en complète harmonie de sentiments, même avec des inconnus de la veille, avec les délégués des départements lointains.

Le lien entre tous était la gratitude envers les créateurs et les organisateurs de notre jeune enseignement primaire ; grande était la joie de pouvoir lire dans les yeux de ces derniers la satisfaction de l'œuvre menée à bien, de constater avec quelle bonne grâce ils reconnaissaient la part prise au labeur commun par leurs plus modestes collaborateurs. C'était une nouveauté dans les fastes de notre enseignement, et une nouveauté des plus heureuses, que de confondre dans le même banquet instituteurs et institutrices. C'était introduire dans la réunion un élément de grâce et, mieux encore, affirmer l'union complète entre les maîtres de l'un et de l'autre sexe, la communauté des pensées, du but, des intérêts, l'esprit de solidarité.

A voir dans les deux escaliers en spirale l'interminable et bourdonnant défilé des convives, le tourbillonnement de la foule au moment où chacun cherchait une place et un voisinage à sa convenance, on eût pu craindre que plus d'un convive ne restât en détresse. Mais, en moins de quelques minutes, tout le monde se trouvait installé à l'aise devant les tables dont les longs alignements confluaient à la table d'honneur. A celle-ci prirent place, à droite et à gauche de M. le ministre, M. et Mme Gréard, Mme Rambaud, M. et Mme de Selves, MM. Buisson, Liard, Roujon, Rabier, M. et Mme Bayet, M. et Mme Rédorez, M. et Mme Marcel Dubois, M. Sacquin, M. Chaplain, M. Frédéric Passy, et un certain nombre d'inspecteurs généraux.

Dans les banquets, la glace est parfois lente à fondre entre les

convives. Là, l'entrain se manifesta dès le début, et ne cessa de croître jusqu'au moment où M. le ministre donna la parole aux orateurs, dont nous reproduisons ci-dessous les discours dans l'ordre où ils furent prononcés.

Discours de M. Comte, membre du Conseil supérieur, au nom du Comité d'organisation des fêtes.

Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs,

Le Comité d'organisation des fêtes du vingt-cinquième anniversaire m'a confié l'agréable mission de remercier tous ceux qui ont contribué au succès de notre entreprise.

Riches surtout de cœur, nous n'avons pas hésité à frapper à beaucoup de portes, et toutes se sont largement ouvertes. La vôtre d'abord, Monsieur le ministre. Vous nous avez accueillis moins en grand-maître de l'Université qu'en membre éminent de la famille universitaire. Non seulement vous nous avez soutenus, mais vous avez voulu faire d'une manifestation de caractère tout intime la grande fête de l'enseignement primaire laïque. Le succès a pleinement justifié vos espérances et dépassé les nôtres.

De tous les points du territoire, des colonies même, et de ces anciens départements français dont le souvenir est dans tous les cœurs et le nom sur toutes les lèvres, sont accourus des délégués des écoles normales et des associations d'institutrices et d'instituteurs. Ils ont voulu par leur présence témoigner de l'affectueuse solidarité, de la « grande amitié » qui nous unit tous. Ils nous apportent, avec l'étreinte fraternelle de leurs collègues, le souffle salutaire qui donne à tous même foi en l'œuvre d'éducation qui leur est confiée.

A ces délégués, vous avez hier, Monsieur le ministre, adressé des paroles qui auront leur écho. « Tout l'effort de la République, avez-vous dit, a tendu à faire de vous non plus les clients de patrons plus ou moins puissants, mais des éducateurs nationaux. » Nous nous souviendrons de ces mots, Monsieur le ministre, et, nous élevant au-dessus des ambiances politiques, nous saurons former des citoyens éclairés, des caractères droits qui seront un jour la force de notre démocratie et le ferme soutien de la République.

Pour la réconfortante espérance que vous nous avez mise au cœur, permettez-nous, Monsieur le ministre, de vous offrir la respectueuse expression de toute notre gratitude.

A votre exemple, M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire au ministère, qui a su si vite et si bien conquérir la sympathie de tout le personnel enseignant, et M. Bédorez, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, n'ont pas menagé à notre Comité les encouragements et les conseils.

Guidés par eux, chaque jour voyait augmenter notre confiance et

chaque jour aussi grandissaient nos ambitions. Nous désirions faire bien, et, démenti formel donné à ceux qui prétendent qu'au siècle où nous sommes on ne peut rien sans beaucoup d'argent, nous avons pu beaucoup avec de faibles ressources. M. Roujon, directeur des beaux-arts, n'est pas étranger à cet heureux résultat. Il a bien voulu se souvenir qu'il avait, lui aussi, appartenu à l'enseignement primaire. C'est de tout cœur qu'il s'est mis à notre disposition, et la belle séance d'hier à la Sorbonne témoigne d'éclatante façon combien son concours nous a été précieux. Aussi prions-nous M. le directeur des beaux-arts de recevoir nos plus vifs remerciements.

Que dirai-je du maître qui a si gracieusement mis à notre disposition son merveilleux talent? Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer en M. Chaplain, membre de l'Institut, non seulement un artiste hors pair, mais encore un ami et un admirateur de l'homme éminent que nous voulions particulièrement honorer. Comment s'étonner, dès lors, qu'une œuvre d'exquise délicatesse soit sortie, en peu de temps, d'un tel concours de généreux sentiments? Comment aussi remercier le maître qui a permis l'heureuse réalisation de votre rêve? Vraiment, les mots me manquent pour exprimer à M. Chaplain toute notre reconnaissance: et je vous laisse, Mesdames et Messieurs, le soin de suppléer à mon insuffisante éloquence.

A côté de son caractère universitaire, notre fête devait avoir sa consécration municipale. La magnifique soirée d'hier à l'Hôtel de Ville, où, pendant quelques heures, élus de la grande Cité et instituteurs du peuple se sont rencontrés dans un commun amour de l'enfance et de la démocratie, est bien faite pour nous réjouir tous. Aux détracteurs qui prennent leurs désirs pour des réalités, à tous ceux qui cherchent à rabaisser l'école primaire en la montrant, contre toute évidence, comme un foyer de démoralisation, le Conseil municipal de Paris a éloquemment répondu en affirmant de façon solennelle sa profonde sympathie à l'égard de l'enseignement laïque et de ceux qui en sont les dispensateurs.

Paris n'a jamais méconnu ce qu'il doit aux enfants du peuple; à leur tour, les éducateurs populaires n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à Paris, et ils le remercient du fond du cœur de son cordial accueil.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est la fête de famille, et la famille est au complet. Chefs placés aux sommets de la hiérarchie universitaire et administrative, élus de la Ville et du département, directrices et directeurs d'écoles normales, inspectrices et inspecteurs primaires, professeurs de Batignolles et d'Auteuil, institutrices et instituteurs de la France entière, membres de la presse, amis de l'école, tous sont ici sous la présidence d'un ministre qui est bien nôtre par sa vie de haut enseignement et son œuvre d'historien.

Comment, en si peu de jours, le Comité a-t-il pu convier à une commune manifestation de gratitude tous ceux qui sont ici ce soir? C'est là, Mesdames et Messieurs, le secret du succès indéniable de nos

fêtes. Tous vous avez pensé que célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des écoles normales de la Seine, c'était fêter, comme il le mérite, le véritable fondateur de ces écoles.

Je vous demande bien pardon, Monsieur le recteur, d'oser apporter ici, après les éloquentes paroles entendues hier à la Sorbonne, l'humble mais sincère témoignage de mon admiration.

J'ai eu ce rare bonheur de vous connaître, il y a plus de trente ans, alors que j'étais un petit écolier parisien. J'ai grandi au milieu des réformes que votre direction éclairée a su apporter à notre enseignement primaire. J'ai assisté à ce mouvement de rénovation scolaire qui, de Paris, grâce à votre haute impulsion, s'est étendu à la France entière. J'ai fait partie de le première promotion de cette école normale d'Auteuil ouverte au lendemain d'un siège dont les péripéties s'étaient déroulées sous nos yeux. Enfin, honneur dont je sens tout le prix, il m'a été donné de vous voir directement à l'œuvre au Conseil supérieur de l'instruction publique. Je vous ai retrouvé là tel que nous vous avons tous connu, vous intéressant à notre enseignement primaire avec la même sollicitude qu'autrefois ; ayant partout et toujours la juste vue de ce qui convient à de jeunes intelligences ; évitant les écueils avec une sûreté d'esprit que peuvent seules donner une haute conception d'ensemble et une profonde connaissance des détails. Vous êtes aussi resté pour tous, Monsieur le recteur, le chef bienveillant, le conseiller précieux qui inspire confiance à tous et enfante chez tous le dévouement et l'admiration.

Il y a quelque temps, dans cette même Sorbonne où nous entendions hier retracer de main de maître l'œuvre accomplie par vous en ces vingt-cinq dernières années, vous receviez, Monsieur le recteur, la haute consécration officielle de vos éminents services. J'étais ce jour-là parmi ceux qui vous applaudissaient avec joie; mais peut-être manquait-il à cette grandiose cérémonie un peu de ce rayonnement des cœurs qui faisait hier converger l'amour de quatre mille auditeurs vers celui que nous appelons le bienfaiteur, l'ami, le « père ».

Ce soir, c'est la véritable fête de la reconnaissance. En voyant la respectueuse affection dont vous entourent leurs aînés, les jeunes apprendront tout ce qu'ils vous doivent, Monsieur le recteur. Notre cœur, pour vous, échauffera leur cœur, car la gratitude est contagieuse. Cependant ceux qui nous suivront ne vous aimeront jamais plus, Monsieur le recteur, que ceux qui sont heureux de se dire vos « enfants ».

Discours de M. Dubus, président de l'Association normalienne et de l'Union des instituteurs du Nord.

Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs,

En qualité de président de l'Association normalienne la plus ancienne et la plus nombreuse de France, permettez-moi de dire quelques mots au nom des délégués de celles qui sont représentées à cette belle fête.

Le Comité chargé de l'organiser a eu la très heureuse pensée — dont nous le félicitons et le remercions de tout notre cœur — de lui donner, outre son caractère familial et parisien, une signification plus étendue en invitant à y participer les Associations départementales ; d'en faire, pour ainsi dire, la fête de l'enseignement primaire laïque tout entier.

Nous avons considéré comme un devoir rigoureux de répondre au cordial et généreux appel des Associations des écoles normales de la Seine. Il nous semble qu'en nous l'adressant elles ont cru remplir une obligation qui s'imposait à elles en raison du siège où elles se trouvent, qui est aussi celui où bat avec le plus d'intensité le cœur de la France, et le point où se produisent les grandes manifestations de sa pensée et de son esprit.

Celle-ci a pour objet principal de rappeler la création des deux écoles normales primaires de la Seine, et de rendre hommage à celui qui, avec le généreux concours du Conseil général du département et du Conseil municipal de la Ville de Paris, en fut le véritable fondateur. Qu'on nous accorde la permission de nous associer à ce témoignage de respect et de reconnaissance, qui s'adresse à celui qu'on a si justement proclamé le premier instituteur de France.

Ces fêtes nous ont aussi procuré l'occasion d'entendre hier les éloquentes et réconfortantes paroles de M. le ministre de l'instruction publique. Vu les circonstances présentes et les efforts persévérants tentés par la réaction pour détruire l'œuvre scolaire de la République, ces paroles ont pour nous un très grand prix ; elles produiront dans tout le personnel de l'enseignement primaire la plus favorable impression. Que Monsieur le ministre daigne agréer l'expression de notre profonde gratitude et de notre dévouement à la cause de l'éducation populaire.

Les instituteurs des départements qui ont la bonne fortune de prendre part à ces magnifiques solennités sont vivement touchés de la réception aussi splendide que sympathique qu'ils ont reçue à la Sorbonne, à l'Hôtel de Ville et ici. Ils en expriment tous leurs remerciements aux autorités universitaires et municipales, et à leurs aimables collègues de la grande ville hospitalière.

Nous souhaitons prospérité et longue vie aux Associations amicales des écoles normales d'institutrices et d'instituteurs de la Seine. Puisse l'esprit d'union et de solidarité s'enraciner et se développer dans le cœur de toutes les institutrices et de tous les instituteurs laïques de la France, afin qu'ils aient une plus grande force pour accomplir leur tâche, qui a pour but la grandeur de la patrie par la moralisation de la jeunesse.

C'est dans l'espoir que ce vœu se réalisera que j'invite mes collègues de la province à lever leur verre en l'honneur du Comité et des membres des Associations amicales des Ecoles normales de la Seine.

DISCOURS DE Mme VIVIER, PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DE LA SEINE.

Monsieur le recteur,

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je prends ici la parole, au nom de mes compagnes de l'Ecole normale.

Toutes souhaitent longue vie et prospérité à celui qui a fondé cette maison où, depuis vingt-cinq ans, sous les directions successives de notre vénérée fondatrice, Mme de Friedberg, de Mlle Ferrand et de Mme Bourguet, grâce au concours actif et désintéressé de nos professeurs de la première heure — M. Périer, M. Borgne, M. Gérardin, Mlle Drojat, pour ne citer que ceux-là, — elles ont appris, par l'exemple et par l'enseignement, le principe fondamental de leur profession : le dévouement, plein de tendresse, aux enfants qui leur sont confiés.

C'est en leur nom, Monsieur le recteur, que je vous adresse ici des remerciements respectueux, à qui vous avez su mettre en relief avec une insistance si constante et si heureuse le rôle des femmes dans l'enseignement.

Combien plus grande encore doit être la reconnaissance envers vous de celles de mes compagnes des premiers temps, à l'heure la plus difficile de la lutte !

Quelle est celle de nous qui ne se souviendra toujours de vos conseils, de vos encouragements? Nous serait-il possible d'oublier qu'au moment des attaques continuelles, des défaillances pour ainsi dire inévitables, nous trouvions en vous non seulement un protecteur éclairé, mais aussi un guide et un soutien.

Certes, vous avez été secondé en cette tâche par les bontés du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, qui n'ont fait qu'augmenter et qui augmentent chaque jour.

L'administration supérieure, dont j'ai l'honneur de saluer ici, au nom des institutrices, le plus haut représentant, nous donne aussi à tout instant des marques de sa protection; et à ce propos permettez-moi, Monsieur le ministre, de saisir cette occasion pour vous remercier chaleureusement, au nom des anciennes élèves de l'école normale et de toutes mes collègues, du si vrai et si éloquent discours que vous avez prononcé dernièrement pour venger la dignité, l'honneur des institutrices laïques de France.

Mais, bien que profondément touchées, Monsieur le recteur, de ce que l'on fait pour nous aujourd'hui, du respect dont on nous entoure, nous ne pouvons nous empêcher, en un jour comme celui-ci, de laisser notre esprit, et surtout notre cœur, s'en aller tout entier vers le père, vers le fondateur des écoles normales.

Au nom de toutes, Monsieur le recteur, merci !

ALLOCUTION DE M. VESSIGAULT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE D'AUTEUIL.

Monsieur le ministre,
Mesdames, Messieurs, chers camarades,

Après les éloquents discours que vous avez entendus hier, je n'aurais point pris la parole si mon titre de président actif de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale de la Seine ne m'en avait fait une étroite obligation.

Je crois être l'interprète des sentiments de mes collègues en exprimant la vive satisfaction que nous avons tous éprouvée d'entendre M. le ministre, M. le président du Conseil général et notre président d'honneur prononcer des paroles si réconfortantes.

Oui, l'institutrice laïque est digne et dévouée, l'instituteur laïque s'efforce de préparer par sa parole et son exemple des citoyens éclairés et animés de l'esprit du devoir.

Comme le disait hier si excellemment notre président d'honneur : l'étude n'est qu'un moyen; le véritable but, c'est l'éducation.

Ainsi notre objectif doit être de préparer les jeunes enfants qui sont l'espoir du pays à remplir dignement tous leurs devoirs.

Que notre enseignement soit l'application de cette belle maxime : *Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et la vie.*

Les meilleurs citoyens ne sont pas nécessairement les plus instruits : ce sont ceux qui, possédant une raison saine et un grand cœur, travaillent avec désintéressement au bien général.

Développons les sentiments de solidarité éclairée : c'est dans cette vertu que notre société moderne trouvera sa force.

Ayons donc pour ambition de préparer surtout des volontés fermes et des cœurs accessibles à tous les sentiments généreux.

Il ne m'appartient pas de faire notre propre éloge, non plus que de rappeler le développement donné depuis vingt-cinq ans à notre enseignement populaire. A tous les degrés, nous trouvons des hommes et des femmes dévoués qui donnent sans compter leur temps et leur peine pour élever le niveau intellectuel de la génération qui nous succédera.

Dans nos grandes villes, nous applaudissons à l'activité déployée par les professeurs des multiples associations d'enseignement ; mais combien plus élevée, plus féconde est l'œuvre de l'instituteur qui, plus que tout autre, a mission de développer le cœur et l'intelligence de millions d'enfants, d'enfants qui seront demain les hommes auxquels incombera la tâche d'achever le relèvement de la patrie!

M. le ministre disait hier : Les instituteurs et les institutrices primaires forment une véritable armée. En effet, cette armée comprend plus de cent mille combattants, — combattants pacifiques. Nous sommes cent mille pionniers du progrès, éducateurs par excellence, et nous

nous efforçons à l'aurore du xxe siècle d'élever les cœurs et de faire triompher les sages principes de tolérance que foulent si aisément aux pieds des adversaires de mauvaise foi.

Pardonnez-moi, Mesdames, Messieurs, de me laisser entraîner : la pente est si glissante.

Je veux revenir à mon rôle de président et m'y confiner. Il consiste à remercier tous ceux qui, par leur concours ou leur présence ici, ont permis de donner à notre manifestation le caractère qu'elle devait avoir.

Comment m'acquitter d'un devoir si agréable et cependant si difficile?

Devant les sympathies témoignées spontanément à nos Associations, devant l'empressement qui a réuni ce soir tous les représentants de la hiérarchie universitaire, depuis le ministre jusqu'au stagiaire, avec de nombreux délégués des écoles normales ou des associations de province, je ne puis tenter une énumération qui serait forcément incomplète.

Je remercierai donc chaleureusement tous ceux qui ont aidé ou applaudi à nos efforts. Mon ami Comte a déjà remercié, au nom du Comité d'organisation, toutes les personnes qui ont assuré le succès de cette fête du souvenir, ou, plus exactement, de la reconnaissance.

Je remercie particulièrement M. le Président de la République de l'intérêt qu'il nous a témoigné : ayant eu connaissance de la fête projetée, il mandait notre Comité avant-hier et nous reprochait affectueusement de ne pas l'avoir appelé parmi nous : il eût été heureux d'assister à nos fêtes.

Merci à M. le ministre de l'instruction publique, qui a donné une fois de plus en ces circonstances des preuves de son entier dévouement aux serviteurs de l'enseignement populaire.

Merci à M. le vice-recteur, qui a bien voulu, contrairement à sa réserve habituelle, prendre part à toutes nos fêtes. Il est vrai qu'en l'invitant nous étions persuasifs, puisque nos fêtes ne pouvaient avoir leur caractère sans sa présence. Il est venu vers nous comme un père heureux de se trouver au milieu de ses enfants rassemblés : normaliens et normaliennes lui en sont et lui en seront profondément reconnaissants.

Merci à M. Bayet, si actif à la direction de l'enseignement primaire, toujours bienveillant à notre égard ; nous ne lui témoignerons jamais assez de reconnaissance.

Merci à ses collègues au ministère, MM. Liard et Rabier. Les trois directeurs symbolisent ce soir, par leur présence, l'étroite fraternité qui peut et qui doit régner entre les trois ordres d'enseignement.

Merci à M. le préfet de la Seine, à M. le président du Conseil général, à M. le président du Conseil municipal. Nous conserverons tous le souvenir de la réception grandiose faite hier aux instituteurs à l'Hôtel de Ville : ce témoignage si flatteur nous impose de plus grands

efforts pour répondre à ce que les pouvoirs publics attendent de notre action éducatrice.

Merci à M. Bédorez, notre chef si actif et si dévoué, à MMes les inspectrices, à MM. les inspecteurs, ainsi qu'à nos membres d'honneur qui ont témoigné leur estime et leur sympathie en répondant à notre invitation.

Puis-je terminer sans parler un peu de notre Association ?

Je disais à notre banquet de 1896 : *Souhaitons que l'année prochaine, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre Ecole normale, nous ayons encore de nouveaux progrès à constater.*

Les fêtes actuelles répondent éloquemment à ce souhait que je formulais.

Il est superflu d'affirmer que notre Association est en pleine prospérité, que les adhésions et les concours sympathiques lui arrivent de toutes parts. C'est grâce à la libéralité du ministère de l'instruction publique, unie à celle du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, que nous avons pu célébrer nos fêtes avec l'éclat qui leur convenait.

Ajouterai-je que notre caisse de prêt et d'assistance, créée l'année dernière dans un généreux sentiment de solidarité, est prospère ? Ses débuts ont été modestes, mais qu'importe ! l'idée était bonne, l'œuvre grandira. Nos amis — et ils sont nombreux — tiennent à témoigner leur dévouement par des actes plus que par des paroles ; nous essaierons d'acquitter en partie notre dette en publiant dans nos bulletins les noms des bienfaiteurs de notre Association, de tous ceux qui veulent bien nous aider dans l'œuvre de solidarité entreprise.

Les résultats acquis sont un encouragement à mieux faire. Comme on vous le rappelait hier, il faut toujours tendre à l'idéal sans prétendre jamais l'atteindre.

Unissons nos forces, travaillons en commun au salut commun, et notre œuvre deviendra puissante et utile.

En ce jour de fête où nous sommes unis dans les mêmes sentiments d'une vive reconnaissance, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de porter un double toast : à la santé de M. le ministre de l'instruction publique et à celle de M. le vice-recteur, auxquels je demande d'associer en pensée tous les instituteurs et institutrices de France.

Toast de M. Jost, inspecteur général de l'instruction publique.

Mesdames, Messieurs,

En organisant les fêtes auxquelles nous assistons, les anciens élèves des deux Ecoles normales de la Seine ont obéi à un sentiment bien français, qui les honore autant qu'il honore l'administrateur éminent auquel ils veulent ainsi témoigner leur reconnaissance.

Je vous en félicite, mes chers camarades, et je vous remercie d'avoir eu la généreuse pensée d'associer toutes les écoles normales de France à l'anniversaire de vos deux écoles parisiennes.

Je dis « mes camarades », car je n'oublie pas que j'ai été moi-même élève-maître, à une époque lointaine déjà; que je suis un de vos anciens, même de vos « antiques », comme on dirait rue d'Ulm.

La vieille et chère école normale vers laquelle se porte en ce moment mon esprit a été citée deux fois hier. Elle a été la première en date, puisqu'elle remonte à 1810. Elle a été fondée par un recteur, M. Levrault, qui, comme M. Gréard, pensait que les meilleures pépinières pour former des instituteurs à la hauteur de leur mission, ce sont les écoles normales.

Au nom de tous les camarades qui se sont associés à cette fête, je vous propose, Messieurs, de boire à l'ancienne école normale de Strasbourg, à l'ancienne école normale de Metz qui est également représentée ici, aux autres écoles normales de France. Et c'est en leur nom aussi que je salue nos jeunes camarades de la Seine.

A ce salut je joins le vœu que vos deux Ecoles normales deviennent et restent de véritables écoles modèles, d'où sortiront des générations d'instituteurs et d'institutrices laïques auxquelles nous pourrons remettre avec confiance l'éducation de la France républicaine.

Toast de M. F. Sauton, président du Conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

En fêtant avec vous, hier soir, à l'Hôtel de Ville, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Ecoles normales de la Seine, le Conseil municipal a voulu s'associer à l'hommage de reconnaissance que vous rendez à M. Gréard, l'éminent recteur de l'académie de Paris, qui se consacre avec tant de dévouement au rayonnement intellectuel de Paris.

Ce n'est pas seulement, en effet, l'enseignement primaire qui lui est redevable; l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur lui doivent aussi beaucoup; je n'en veux pour témoins que la construction de nos nouveaux lycées, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, et la réédification de la Sorbonne, à laquelle son nom restera attaché.

Grâce à lui, l'accord de l'Etat et de la Ville de Paris s'est facilement établi; le Conseil municipal lui en sait le plus grand gré, et je m'unis à vous, Mesdames et Messieurs, pour célébrer les services que M. Gréard ne cesse de rendre au pays au cours de sa belle et glorieuse carrière.

Le Conseil municipal a également voulu vous aider à recevoir dignement les délégués des 170 écoles normales des départements et à donner à cette réception, ainsi que l'a indiqué M. le président du

Conseil général, le caractère d'une grande et solennelle fête de cet enseignement laïque auquel vous appartenez.

Que de bonnes et excellentes choses ont été dites dans cette journée d'hier!

Avec quelle force votre distingué président d'honneur, M. Marcel Dubois, a fait ressortir qu'il est des courants qui, une fois établis, ne peuvent plus être arrêtés!

La loi de 1881 sur la gratuité de l'école primaire a déterminé la loi de 1882 sur l'obligation de la fréquentation de l'école, et celle-ci à son tour a imposé la laïcité de l'enseignement primaire.

Le vote des lois scolaires a placé les instituteurs, suivant l'expression de Jules Ferry, « en dehors des partis politiques, parce qu'ils sont au-dessus ».

Est-ce à dire que l'instituteur soit devenu un citoyen neutre en politique, autrement dit un être nul? Loin de là, et M. le ministre de l'instruction publique me permettra d'extraire de son beau discours d'hier un passage qui dépeint à quelle hauteur est placé aujourd'hui le personnel enseignant de nos écoles publiques :

« Tout l'effort de la République, a-t-il dit en parlant des instituteurs, a tendu à faire d'eux non plus les clients de patrons plus ou moins puissants, non plus des fonctionnaires locaux, mais des fonctionnaires de l'Etat français, des éducateurs nationaux. Etre les serviteurs de la patrie seule, de la République seule, disposer des dix-neuf vingtièmes des enfants de France, modeler en quelque sorte de leurs mains les générations futures, jouer un rôle prépondérant dans la solution des problèmes qui intéressent l'existence même de la nation, être les semeurs des idées d'où naîtront les faits décisifs, être les constructeurs de la cité de l'avenir, quoi de plus grand? Et ne semble-t-il pas que tout ce qui les distraira d'une telle tâche et d'une telle responsabilité ne peut que les faire déchoir? »

Voilà les beaux devoirs que trace aux éducateurs des enfants de France le grand-maître de l'Université; ceux-ci sauront ne pas s'en écarter.

Serviteurs de la République seule, tous enfants du peuple et comprenant les devoirs d'une République envers le peuple, ils nous formeront pour la grandeur de la patrie des âmes vraiment républicaines.

Je lève mon verre, Mesdames et Messieurs, en l'honneur des lois scolaires, bases de nos institutions républicaines.

Discours de M. Marcel Dubois,

Monsieur le ministre,
Mesdames, Messieurs.

Il ne me reste qu'à résumer les remercîments dont nos hôtes viennent de recueillir l'expression si touchante. Hier, dans notre magnifique Sorbonne, nous avons beaucoup parlé d'institutions, de lois,

évoqué l'histoire d'un quart de siècle; des écoles qui ont si peu d'histoire ne peuvent manquer d'être heureuses. A travers les citations mémorables et les commentaires auxquels nous obligeait la gravité de la circonstance et du lieu, on devinait pourtant une perpétuelle et affectueuse allusion aux bienfaiteurs des écoles normales de la Seine et de l'enseignement primaire laïque. Chaque fait évoquait un nom, et j'ajouterai que le même nom était souvent évoqué par des faits très nombreux et très divers. Sous les allusions que nous recherchions discrètes, sous les éloges que nous voulions délicats et dignes des hauts patrons de l'œuvre célébrée, chacun retrouvait, reconnaissait et saluait les Duruy, les Jules Simon, les Gréard, les Buisson; il en est d'autres que des scrupules nous empêchaient de louer, même par allusion, et qui ont leur part des mêmes sentiments de gratitude.

Nous n'avons plus, ce soir, au cours d'un banquet où l'on témoigne aux normaliens et normaliennes, par une seconde et plus familière démarche, la même sympathie, une aussi impérieuse raison de couvrir les noms aimés de tous du voile transparent de l'allusion.

Et pourtant les deux Associations que j'ai l'honneur de représenter m'ont chargé de m'exprimer par un symbole. Monsieur le recteur et cher maître, j'ai mission de vous dire bien simplement et bien en face la reconnaissance, l'admiration qu'inspire à tous votre rôle dans l'histoire de nos deux écoles, et de joindre à nos remerciements un souhait... celui d'avoir à vous les renouveler longtemps et souvent encore. M. le ministre rappelait hier la cérémonie grandiose par laquelle, l'an dernier à pareille époque, on célébra en Sorbonne la renaissance de nos universités. De cette fête il est un incident que personne n'a oublié : c'est la suprême récompense, par la main du Président de la République, de vos longs et beaux services, auxquels s'ajoutent déjà et s'ajouteront encore beaucoup d'autres. Après cet hommage venu d'en haut, il ne manquait aucune consécration aux mérites que nous saluons ici. Pourtant si de toutes nos écoles, où votre nom est prononcé avec tant de respect et d'affection, montait vers vous un simple, et touchant, et unanime hommage, il y aurait place encore dans un coin de votre cœur pour l'émotion et la joie.

Le voici. Agréez-le des mains d'un instituteur futur, d'une institutrice de demain, vous, le premier instituteur de France. En regardant parfois cette œuvre d'art d'un métal pur et précieux, d'un travail délicat et discret, comme ce que nous célébrons aujourd'hui, vous entendrez ce que l'on dit de vous dans nos écoles normales, ce que répètent, en pensant à vous, instituteurs et institutrices des deux associations et de beaucoup d'autres à qui vous avez donné, non pas une devise, mais la vôtre : « Honneur et Travail ». Je lève mon verre en l'honneur de la devise et de son auteur.

DISCOURS DE M. GRÉARD.

Mesdames, Messieurs,

J'aurais de la peine à cacher mon émotion, et je ne songe même pas à m'en défendre. L'éclat de cette manifestation, où vous m'avez fait une si grande... une trop grande place; l'élan avec lequel elle a été préparée, la discrétion que vous y aviez mise à mon égard, — car je suis le seul que vous n'ayez pas consulté; le choix de l'œuvre du grand artiste ami à laquelle vous avez voulu attacher votre pensée, toute cette expansion, toute cette explosion de sentiments si visiblement sincères et si délicats, me touche et me pénètre au delà de ce qu'il m'est possible d'exprimer.

La fidélité de votre souvenir, mes amis, m'est d'autant plus douce qu'elle répond à la mienne. Depuis vingt ans que je vous ai quittés, depuis vingt ans que j'ai quitté l'instruction primaire, je crois pouvoir le dire, l'instruction primaire n'a pas cessé de m'intéresser avec passion, non point seulement en raison des grands intérêts généraux qui s'y rattachent, mais pour vous et à cause de vous. Oui, dans les conseils où je suis appelé à siéger, il n'est pas une mesure relative à l'enseignement supérieur ou à l'enseignement secondaire pour laquelle je n'aie recherché, avant de la voter, quel serait son retentissement sur l'enseignement primaire; et, dans tout ce qui touchait directement à l'enseignement primaire, — M. Buisson, le promoteur de tant de réformes indéracinables, M. Buisson ne me refusera pas ce témoignage. — je me demandais, pour chaque innovation, en quelle mesure elle devait vous aider, vous éclairer, vous élever dans l'accomplissement de votre devoir; en quoi elle contribuerait à assurer votre sécurité et votre dignité. Derrière les textes de lois ou de décrets, ce qui m'apparaissait, c'étaient les écoles de la Seine, c'était mon personnel de Paris, c'était vous, normaliens et normaliennes, élèves-maîtres et élèves-maîtresses, directeurs et directrices, instituteurs et institutrices, inspecteurs, à qui j'avais ouvert la carrière et dont les services, la physionomie, les noms ne sont jamais sortis de mon esprit.

Où est-il le temps que vous rappelaient tout à l'heure Mme Vivier, M. Comte et M. Vessigault, le temps où nous nous réunissions école par école dans mon cabinet de l'Hôtel de Ville, un petit cabinet de sous-chef de bureau? Vous ne l'avez pas oublié non plus, Messieurs Gaillard, Berthereau, Auvert, que je vois assis devant moi au milieu de tant d'autres qui participaient à cette collaboration intime. Nous relisions les notes de vos inspecteurs, tirant de ce que contenaient les rapports l'éloge ou l'avertissement, toujours le conseil. Nous discutions, nous raisonnions ensemble nos méthodes d'éducation et nos procédés d'enseignement, nous mettions en commun tout ce que me suggérait le vif désir d'utiliser, de coordonner, d'organiser pour l'honneur de la Ville de Paris, pour le bien public, les ressources d'intelligence et de

dévouement que vous m'offriez avec tant d'empressement. Ce sont ces souvenirs de labeur passionné et de mutuelle confiance, c'est tout ce passé, si lointain et si présent, qu'en ce moment vous venez de faire revivre en moi d'une vie intense et profondément émue.

Messieurs, que vous dirai-je après ce que vient de dire le si distingué et si dévoué président d'honneur que vous vous êtes donné, le savant professeur en Sorbonne, le géographe philosophe dont la présence à votre tête témoigne mieux que toutes les paroles combien sont étroitement unis aujourd'hui nos trois ordres d'enseignement? Que vous dirai-je après tout ce que vous m'avez fait entendre de bon, de généreux, de patriotique? Vous vous êtes si bien étendus sur mon propre compte qu'en vérité je suis embarrassé pour vous remercier. Cependant, puisque vous avez appelé cette fête la fête de la reconnaissance, permettez-moi de la prendre, moi aussi, comme telle. Vous avez rappelé hier et aujourd'hui, vous venez, il y a quelques instants, de consacrer par le plus affectueux et le plus charmant des souvenirs tout ce dont vous voulez bien proclamer que vous m'êtes redevables. Laissez-moi vous dire simplement, à mon tour, ce que je vous dois.

Ce que je vous dois, mes amis, ce que je dois à l'instruction primaire, c'est d'avoir vécu de la grande vie municipale parisienne, d'avoir travaillé, depuis 1870, auprès de ce Conseil élu à qui rien n'est indifférent de ce qui peut contribuer au développement de l'éducation nationale, qui, en même temps qu'il fondait les écoles normales et multipliait les écoles primaires de tout ordre, restaurait la Sorbonne, réédifiait la Faculté de médecine et agrandissait la Faculté de droit, comme le rappelait tout à l'heure M. le président du Conseil municipal à mon honneur, et je l'accepte; mais qu'il me permette de renvoyer d'ici ma gratitude au Conseil. Ce que je vous dois, c'est de m'avoir rapproché des humbles et des petits, de m'avoir fait comprendre et sentir leurs besoins légitimes, de m'avoir appris à les servir sans les flatter, mais avec la fermeté d'une conviction réfléchie. Ce que je vous dois, c'est d'avoir, comme le poète conteur des *Mille et une Nuits*, dont l'oreille, exercée par la réflexion, entendait les bruissements de la semence en travail sous la terre, c'est d'avoir entendu par vous et par les enfants des écoles cette poussée intérieure, cette germination des idées démocratiques qui sont en train, qu'on le veuille ou non, de transformer le monde.

Cet avenir qui se prépare, mes amis, c'est vous qui le ferez, pour une grande part. Grave devoir, qui n'a jamais peut-être été plus grave qu'à cette heure. Mais vous saurez l'accomplir, comme l'ont accompli vos anciens de 1865, — les premiers que j'ai connus, — comme vos aînés de 1870, comme les ouvriers de la première heure de l'œuvre que vous célébrez aujourd'hui. Fidèles à leur exemple, vous ne vous départirez jamais de cet esprit de sagesse et de mesure, de cette élévation morale qui doit présider à la formation de l'âme populaire; vous ne laisserez jamais refroidir en vous ces ardeurs généreuses qui sont

le levain de tout enseignement, de l'enseignement primaire plus que tout autre : car c'est surtout là que le maître vaut par le don de soi et de ce qu'il porte en lui de meilleur.

Et puisque, par une bonne fortune dont je sens le prix, il m'est donné de représenter, de personnifier, pour ainsi dire, devant vous le passé et l'avenir, permettez-moi d'en resserrer le lien et de vous réunir, les anciens et les jeunes, dans une commune étreinte.

Je bois au souvenir aimé et respecté de tous ceux, de toutes celles qui ont contribué à la rénovation de l'enseignement primaire à Paris.

Je bois au succès de tous ceux dont la mission est aujourd'hui de développer l'œuvre si vaillamment entreprise il y a trente ans et en qui reposent nos plus chères espérances.

Toast de M. le ministre de l'instruction publique.

Mesdames, Messieurs,

Hier, quand je présidais la fête du vingt-cinquième anniversaire de vos Ecoles normales de la Seine dans la grande salle de la Sorbonne, je n'ai pu me défendre d'évoquer un souvenir, assez récent d'ailleurs, — il ne date pas de plus d'une année, — le souvenir de la solennité par laquelle nous avons voulu consacrer à la Sorbonne la renaissance des universités de France. Alors furent prononcées par M. le Président de la République des paroles qui restent, pour les membres de l'Université, gravées dans leur mémoire et dans leur cœur. M. le Président de la République disait :

« J'ai voulu, devant l'université de Paris, apporter à toutes les universités de France, aux lycées, aux collèges et aux plus humbles écoles de nos campagnes, qui forment le grand ensemble solidaire de nos institutions d'enseignement, le témoignage des sympathies nationales. »

Messieurs, je crois que vous aussi, hier, lorsque le chef de l'université de Paris vous recevait dans la splendide *aula* de la nouvelle Sorbonne, vous avez eu le sentiment profond, comme nous l'avions eu il y a un an, de la solidarité qui unit tous les ordres de l'enseignement national.

Cette solennelle affirmation d'une solidarité qui éclate à tous les yeux a son importance. Est-ce que depuis vingt ans, depuis le moment où a été conçu le plan d'ensemble de nos institutions scolaires, tous les efforts n'ont pas tendu à produire un double mouvement, un mouvement analogue à celui de la sève ascendante et descendante dans les arbres, un mouvement consistant, d'une part, à faciliter aux élèves de nos écoles primaires la montée, par des enseignements de plus en plus élevés, jusqu'a l'enseignement des universités ; d'autre part, à faire redescendre, en nappes fécondantes, des régions supé-

rieures de l'enseignement, les vérités qui s'y sont élaborées et à en faire bénéficier l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire? Lorsqu'au sommet de l'édifice de notre enseignement primaire on a placé comme un couronnement les deux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay, on a voulu que l'enseignement y fût confiéà des professeurs des universités, du Collège de France, du Muséum, c'est-à-dire à des maîtres de la science chacun dans sa spécialité, des maîtres dont le nom est glorieux dans le monde entier.

Messieurs, de la fête d'hier, qui est comme la suite et le développement de celle de l'an dernier, vous avez voulu faire une fête de l'enseignement primaire laïque et républicain. Si haut qu'on remonte dans le passé, nous n'en trouverons point de pareille; c'est la première fois, depuis que notre pays existe, qu'on a vu un concours si considérable de bonnes volontés aboutir à un si brillant résultat. Je puis dire que c'est l'enseignement primaire tout entier, par l'initiative de vos organisateurs, qui a voulu donner cette fête, non pas seulement à lui-même, mais en quelque sorte à la France démocratique.

M. Vessigault a raison de dire que la cérémonie d'hier a présenté un caractère très particulier, un caractère de cordialité intime entre tous ceux qui étaient là, de cordialité émue par le souvenir des épreuves endurées autrefois et que les plus anciens d'entre vous pourraient nous raconter; de cordialité exaltée par la conscience du magnifique avenir qui s'ouvre devant nous pour l'œuvre de l'enseignement républicain. Oui, cette union des cœurs et des âmes était hier sensible à tous. On voyait, d'une part, des hommes qui furent élevés dans les plus anciennes de nos écoles normales, comme celui qui portait tout à l'heure la parole au nom de l'école normale de Strasbourg, et l'on voyait, à côté d'eux, cette fleur, cette espérance des écoles normales de l'avenir, vos jeunes normaliens, vos jeunes normaliennes dans leur uniforme à la fois sévère et gracieux. Et puis, ce qu'on sentait encore, c'était la fidélité envers des chefs éprouvés, des chefs dont les noms retentirent hier dans l'enceinte de la Sorbonne, cette fidélité affectueuse que j'ai retrouvée dans tous vos rapports avec eux, dans les rapports de votre Association amicale des normaliens de la Seine à l'égard de leur ancien directeur, qui n'est point ici et que j'aurais eu plaisir à y saluer, M. Lenient. Cette fidélité affectueuse envers les chefs ne va pas sans la fidélité au drapeau, c'est-à-dire aux principes qui sont la base de l'enseignement républicain, et qui ne sont pas autres que les principes de 1789, sur lesquels vit la France d'aujourd'hui et sur lesquels vivra la France de demain.

C'est de ces principes de 1789, qui n'ont pas vieilli et ne vieilliront pas, qui sont appelés simplement à développer leurs conséquences, c'est de ces principes que vous êtes en quelque sorte les apôtres. Il faut que tout notre enseignement national soit pénétré de ces deux sen-

timents : le dévouement à la République et à la démocratie, et le dévouement absolu à la patrie.

Messieurs, est-il nécessaire de rappeler ici que les maîtres de notre corps enseignant ont su payer de leur personne en des jours sinistres? Le souvenir de certains d'entre eux, tombés en martyrs de la patrie, reste vivant dans toutes nos écoles. Quant à l'esprit qui anime nos maîtres d'aujourd'hui, il s'est hautement manifesté le jour où ils ont été les premiers à demander que tout privilège s'effaçât pour eux et qu'ils fussent appelés comme tous les autres citoyens à prendre leur part des dangers du pays.

Depuis que je suis à la tête de l'Université, j'ai pu de nouveau vérifier une impression que j'avais constatée chez tous mes prédécesseurs au ministère. En m'entretenant de vous avec eux, moi qui suis un universitaire, j'avais plaisir à les entendre me dire : On est fier de commander à un corps comme celui-ci, car l'intérêt personnel y passe toujours au second rang et l'intérêt général toujours au premier.

Mesdames et Messieurs, je lèverai donc mon verre à l'avenir, que j'entrevois toujours plus glorieux, de nos écoles normales, à la perpétuité de ces institutions d'enseignement républicain que M. Gréard proclamait tout à l'heure indéracinables.

Je voudrais associer à cette fête de l'Université de France le département de la Seine, dont le représentant dans la solennité d'hier a exprimé avec tant d'éloquente cordialité ses sympathies pour notre enseignement républicain; je voudrais y associer la Ville de Paris, dont nous avons ici les représentants les plus éminents, en la personne de M. le président du Conseil municipal et de M. le préfet de la Seine.

Messieurs, comme me le disait l'autre jour M. Sauton, — qu'il me pardonne de rapporter ici quelques mots de notre conversation, — si on lisait certains journaux, — et les étrangers qui les lisent ou cette impression, — on serait porté à s'exagérer étrangement les divergences qui peuvent s'élever parfois entre le gouvernement de la France et la municipalité de Paris. En tout cas, elles n'existent guère dans le domaine de l'enseignement national. De telles divergences, Messieurs, pour mon compte, je ne me suis jamais aperçu, ni au temps déjà éloigné où j'étais un des collaborateurs de M. Jules Ferry, ni aujourd'hui où je me trouve un de ses lointains successeurs. Dans ce domaine de l'enseignement national, ce qui existe entre l'Etat et la Ville, c'est une ardente émulation pour perfectionner, pour développer l'instruction et l'éducation, et les ministres de l'instruction publique éprouvent un sentiment non pas de jalousie, mais d'admiration en étudiant quelques-unes des œuvres de la Ville de Paris. Je ne rappellerai qu'en passant la reconstruction de la Sorbonne, de l'Ecole de Droit et de l'Ecole de Médecine, à laquelle elle a contribué avec une si magnifique libéralité; j'insisterai plutôt sur le développement qu'elle a donné, par exemple, à l'enseignement professionnel

par des créations telles que l'Ecole du Livre et l'Ecole du Meuble Paris a eu quelquefois l'honneur de réaliser, même avant l'Etat, certains perfectionnements, certains progrès, parce qu'il a eu plus rapidement, plus librement la possibilité de les réaliser. Loin qu'il y ait désaccord entre l'Etat et la Ville, c'est seulement à qui arrivera le premier à poursuivre un perfectionnement ou un développement nouveau de l'enseignement républicain.

Messieurs, vous vous étonneriez que, dans une solennité comme celle-ci, le ministre de l'instruction publique ne pensât pas à ses collaborateurs et à ceux qui furent les collaborateurs de ses devanciers. Tout à l'heure on a bien voulu faire l'éloge du directeur actuel de l'enseignement primaire, en disant qu'il avait déjà gagné les esprits et pris les cœurs de son personnel. Avant M. Bayet, il y avait un autre directeur de l'enseignement primaire, qui a quitté le ministère pour entrer à la Faculté des lettres. Les motifs de sa retraite ont été parfois expliqués d'une façon qui nous a beaucoup amusés l'un et l'autre. On a dit alors que j'avais voulu me débarrasser de lui. *(Rires).* Je vous assure que ce n'était pas du tout mon intention, et que je me suis trouvé fort embarrassé, au contraire, quand il m'a fait part de son désir de renoncer à la direction de l'enseignement primaire, du moins à la direction administrative, car, dans sa chaire de la Sorbonne, il gardera une bonne part de la direction pédagogique et philosophique. Toutefois, je dois reconnaître que je ne suis pas demeuré tout à fait étranger à ce changement dans la situation, mais c'était à une époque où je n'étais pas ministre et où je ne pouvais prévoir les responsabilités qui devaient un jour m'incomber : j'étais alors professeur à la Sorbonne, et je n'avais d'autre idée que de voir y arriver, comme successeur du moraliste éminent que nous avions perdu, M. Marion, l'homme qui est le plus apte à y enseigner la science pédagogique, non seulement par la profonde connaissance qu'il a de la philosophie de cet enseignement, mais par une compétence qui ne se rencontre pas tous les jours : celle que donne la pratique, une pratique de dix-sept années dans les hautes fonctions de directeur. J'ai donc, étant professeur en Sorbonne, pris part au complot tendant à enlever M. Buisson au ministère, à l'amener à la Faculté, et, le jour où je suis devenu ministre, je me suis trouvé être la première victime de la réussite de ce complot. *(On rit.)*

Avant celle de M. Buisson, il y a eu la direction de M. Gréard, sa direction à la Seine et sa direction au ministère. On a fait, hier et aujourd'hui, sous toutes les formes, l'éloge de M. Gréard, et sa modestie s'en plaignait; mais le sujet ne saurait être épuisé et je ne crois pas qu'il puisse jamais l'être. *(Rires et applaudissements.)* On ne peut, dans une réunion comme celle-ci, oublier que c'est lui qui, prenant pour programme la lettre de Jules Simon du 13 octobre 1870, a su faire de ces paroles patriotiques une réalité. Il vous suffira de relire ses rapports de 1871 et de 1872 pour voir l'idée prendre corps peu à peu

s'imposer aux préoccupations de la municipalité parisienne, susciter sa générosité, et enfin aboutir aux créations dont nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire.

Messieurs, on vient de nous rappeler que M. Gréard n'a pas seulement été le fondateur des Ecoles normales de la Seine, mais qu'il a été pour tout l'enseignement primaire, non pas uniquement à Paris, mais dans toute la France, et pour chacun de vous en particulier, qu'il a été, qu'il est encore, pour les élèves et les maîtres qui sont ici, un guide infaillible. Il ajoute, en effet, à sa pratique de la science de l'éducation l'esprit d'un philosophe et la finesse d'un psychologue. Et, sans doute, vous croyez avoir tout dit en disant qu'il est votre conseiller à vous! Mais il a été aussi, il reste le conseiller d'autres que vous, et depuis longtemps. Laissez-moi vous lire deux lignes empruntées à un discours prononcé en 1880 au Congrès pédagogique. Le ministre de cette époque s'exprimait en ces termes :

« On peut dire de M. le recteur, sans blesser la modestie de personne, qu'il est un des maîtres du bien dans notre pays, et que tous les ministres qui ont passé depuis de longues années par le ministère de l'instruction publique ont appris quelque chose, et que plusieurs ont dû beaucoup, à l'école de sa haute expérience, de son tact exquis et de sa clairvoyance judicieuse et pénétrante. »

Ce sont les paroles de Jules Ferry, et vous voyez qu'il a exprimé avant vous votre pensée, qu'il a rendu avant vous à M. Gréard l'hommage que vous lui rendez aujourd'hui, qu'il a, comme vous, salué en lui un précieux collaborateur et un précieux conseiller.

Quand il a été question de cette solennité et que vous avez eu l'idée de laisser à M. Gréard, en souvenir de cet anniversaire, une œuvre d'art due à un grand artiste ami de l'Université, quelques-uns d'entre vous ont pensé que ce n'était pas assez : après avoir conversé avec le ministre de l'instruction publique, ils se sont adressé au ministre des beaux-arts, — car j'ai cette double qualité, — et lui ont dit : « Ne pouvez-vous venir en aide au ministre de l'instruction publique? » Et le ministre des beaux-arts a cherché ce qu'il y avait de mieux dans les manufactures de l'Etat. Vous le voyez, ce sont ces vases de Sèvres, qu'il est heureux d'offrir en votre nom à votre ancien chef.

Messieurs, je crois qu'en levant mon verre à M. Gréard, je porterai un toast qui embrassera tous les toasts que nous avions à porter dans cette fête, aux écoles normales, à l'enseignement primaire, à l'avenir de l'enseignement républicain. Je bois à toutes ces choses en buvant à M. Octave Gréard. *(Bravo ! bravo ! et longs applaudissements.)*

Tous ces discours furent applaudis comme ils méritaient de l'être. On goûta vivement la convenance et la distinction avec lesquelles MM. Comte et Vessigault avaient su remercier tous ceux qui

avaient prêté leur concours à la fête, et l'éloquente chaleur de leur hommage à M. Gréard. L'accueil fait à l'excellent discours de M. Dubus fut l'éclatante manifestation des sentiments dont les instituteurs de Paris sont animés pour leurs frères des départements. Une seule voix féminine s'était fait entendre dans ces fêtes, celle de Mme Vivier, mais aucune parole ne gagna plus complètement les cœurs et ne les remua plus profondément que la sienne. Lorsque, dans un fier mouvement d'indignation, Mme Vivier réclama pour le personnel féminin des écoles le droit de porter le front haut en face d'adversaires assez égarés par l'esprit de parti pour recourir même contre des femmes aux armes déloyales du mensonge et de la calomnie, cet appel aux consciences, jeté au milieu d'une assemblée où chacun se sentait jaloux de la dignité professionnelle, solidaire de l'honneur collectif, fut du plus puissant effet.

Ce n'est pas à un sentiment moins noble que s'adressait M. Jost : aux noms de Strasbourg et de Metz, tous les yeux brillèrent, toutes les mains applaudirent. Une fois de plus, l'instituteur prouva qu'il est vraiment patriote, et que l'on peut compter sur lui pour élever les générations nouvelles dans la religion du souvenir.

Une satisfaction aurait manqué aux convives s'ils n'avaient pu applaudir un représentant du Conseil municipal.

L'éloquent discours de M. le président Sauton leur permit de manifester leur reconnaissance envers une assemblée qui ne se lasse pas de prodiguer à l'enseignement public les marques de sa générosité et de sa sympathie.

Quant à la touchante allocution de M. Marcel Dubois, c'était la voix même de la foule, apportant au héros de la fête l'hommage attendu. Lorsque, sur un signe de l'orateur, s'avancèrent le jeune normalien et la jeune normalienne désignés par leurs camarades pour présenter à M. Gréard la plaquette en or, œuvre de l'éminent sculpteur Chaplain, ce fut le signal d'une longue ovation.

Avec quelle merveilleuse simplicité celui qui en était l'objet formula son remerciement! Comme il possède le secret de s'élever insensiblement aux plus hautes pensées, sans quitter le ton de la souriante causerie! D'éminents philosophes étaient à la table

d'honneur. Est-il invraisemblable de supposer qu'en écoutant M. Gréard, ils ont pu avoir quelque réminiscence de ces banquets, moins nombreux il est vrai, où les sages de l'antiquité aimaient à entretenir leurs disciples,

Et mêlaient la sagesse aux coupes du festin?

(LAMARTINE.)

Il appartenait à M. le ministre de clore la série des allocutions et des toasts, en exprimant la pensée du gouvernement et en dégageant la philosophie de la fête. Dans son discours, d'une haute portée sociale, des bravos nourris soulignèrent particulièrement l'éloge de M. Bayet et celui de M. Buisson. M. Bayet, qui recueillait une lourde succession, a su, en effet, conquérir rapidement la confiance et l'affection de tous ses administrés; et quant à M. Buisson, les convives attendaient impatiemment l'instant d'applaudir son nom, et de donner, par des acclamations répétées, un témoignage de leur fidèle gratitude au « promoteur de tant de réformes indéracinables ».

Quand M. le ministre se leva, l'horloge, à la surprise générale, marquait presque onze heures. Le moment était venu de convertir la salle du banquet en salle de danse, et d'y recevoir un renfort d'invités. Le bal de cette soirée ne le céda à celui de la veille ni en durée, ni en animation. Deux nuits consécutives de danse ne sont pas pour effrayer les jeunes gens; et quant à leurs aînés, la bienveillance du ministre ayant assuré aux écoles le repos du lendemain, ils oublièrent pendant quelques heures qu'ils n'avaient plus vingt ans.

Puissent ces fêtes bienfaisantes revenir périodiquement! Puissent, à un autre jubilé, les jeunes gens d'aujourd'hui se compter sans pleurer trop d'absents, porter allègrement, malgré les fatigues de la profession, le fardeau de la cinquantaine, et avoir à remercier aussi chaleureusement qu'aujourd'hui leurs patrons à venir! Elle a été heureuse à tous égards l'inspiration de célébrer ce jubilé de la vingt-cinquième année d'existence. Les centenaires sont des anniversaires attristants; ils n'évoquent que des ombres, ne remuent que des cendres, n'appellent que des oraisons funèbres. Un quart de siècle, au contraire, c'est un espace de la vie humaine assez long pour qu'il soit possible de constater

l'importance de l'œuvre accomplie pendant ce nombre d'années, assez court pour qu'à côté des nouveaux venus les ouvriers de la première heure, toujours animés d'une flamme qui ne menace pas de s'éteindre, soient capables encore d'entraîner la jeunesse par leurs encouragements et leurs exemples.

Marcel CHARLOT.

RAPPORT

SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN 1896–1897,

adressé à M. Alfred RAMBAUD, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par* M. Edouard PETIT, *professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, docteur ès lettres.*

(Suite.)

III

Les patronages scolaires.

Caractère des patronages. — Les patronages scolaires se rattachent aux associations d'anciens élèves. Souvent même on peut les confondre, tant la séparation est lâche et flottante[1].

Dans certains patronages, on applique les idées émises par la Ligue de l'enseignement sur la protection s'étendant avant, pendant, après l'école, à l'enfance et à l'adolescence. Lyon entre dans cette voie. A Bordeaux, une fédération de quatorze groupes embrasse sous le nom de patronage l'ensemble des œuvres scolaires et post-scolaires. Elle veille à la fréquentation de l'école, distribue des secours, s'occupe des cantines, organise des colonies de vacances pour les enfants débiles. A Paris, il faut mettre hors pair l'*Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse*, société toute d'initiative privée, formée par des éducateurs de métier. Education physique (concours de tir et de natation), éducation artistique (cours de musique, de chant, de diction, visites aux musées), conférences publiques, patronages, etc., elle a tout concentré, tout établi. Elle comprenait, en 1895-1896, 7 groupes et 1,200 élèves. En 1896-1897, elle contient 15 groupes, 2.140 élèves. De plus, 9 patronages sont affiliés. Quatre patronages se fondent à l'heure actuelle, dont un avec cours de cuisine, l'autre avec cours de violon. Et pendant le mois d'août, l'Association des instituteurs essaimera une colonie de vacances mi-gratuite, mi-payante, pour les petits Parisiens des divers arrondissements.

Mais, en général, le patronage scolaire s'enferme dans un objet spécial. Il ouvre une cantine. Il fait des distributions de vêtements. Il organise un cours pratique.

S'agit-il d'un patronage de jeunes filles — ce qui est le cas le plus fréquent — des dames charitables réunissent d'anciennes élèves des

---

1. *Les Patronages scolaires*, brochure, par E. Gillet (*La France scolaire*). On y trouvera des modèles de statuts, etc.

écoles primaires. Elles s'intéressent à elles. Elles les placent. Elles les couvrent d'une tutelle discrète et affectueuse. Elles les suivent dans la vie. Très souvent, elles les groupent en des séances de diction ou bien de travail à l'aiguille, au crochet, etc.

Ce qui semble différencier le patronage de l'association d'anciennes élèves, c'est précisément la présence de personnes étrangères à l'école, qui fournissent l'appui de leurs relations, de leur fortune, de leur influence à des apprenties, à des ouvrières, à des domestiques s'assemblant dans un même quartier, mais ne provenant pas d'une même école. Les dames patronnesses, par l'action qu'elles exercent, par l'intérêt qu'elles portent aux choses de l'enseignement, justifient l'existence de *déléguées cantonales*. Il serait juste et utile de leur conférer un titre qui, leur attribuant relief et autorité, ne pourrait qu'ajouter à la constance de leur zèle.

Nombre et répartition des patronages. — Les patronages, comme les associations, sont en voie ascendante.

En 1895-1896, on en comptait 493;

En 1896-1897, il y en a 648.

Les départements à signaler sont :

Ardennes, 10 dans la circonscription de Mézières. — *Gironde*, 37, dont 24 dans la 1re circonscription de Bordeaux et 7 dans la 2e. — *Lot*, 8, dont 7 dans la circonscription de Cahors. — *Marne*, 36, dont 33 dans la 1re circonscription de Reims. — *Pas-de-Calais*, 54, dont 31 dans la circonscription de Montreuil-sur-Mer et 15 dans celle de Saint-Omer. — *Seine-Inférieure*, 36, dont 24 dans la circonscription du Havre, et 7 dans la 2e circonscription de Rouen. — *Seine-et-Oise*, 8. — *Somme*, 20, dont 17 dans la circonscription d'Amiens-nord. — *Loiret*, 23, dont 18 dans la circonscription de Pithiviers. — *Nord*, 165, dont 11 dans la 2e circonscription, 12 dans la 3e, 42 dans la 5e, 18 dans la 7e, 20 dans la 8e, 48 dans la 9e. — *Seine*, 77[1].

Patronages projetés ou en formation. — Le nombre des *patronages projetés* s'élève, d'après les rapports, à *179;* mais si l'on tient compte qu'il en est à l'étude dans 17 circonscriptions, on peut admettre que le chiffre des patronages en voie de formation s'élève à plus de *200*. A signaler 96 fondations en perspective dans le *Pas-de-Calais*, dont 88 petits cercles scolaires dus à l'initiative du préfet[2].

1. *Seine :* 1re circonscription, 42 (l'association peut être comptée à la fois comme *Petite A* et comme *Patronage*); 2e circonscription, 2; 3e circonscription, 1; 4e circonscription, 1; 5e circonscription, 4; 6e circonscription, 2; 7e circonscription, 1; 8e circonscription, 3; 9e circonscription, 1; 10e circonscription, 1; 11e circonscription, 3; 12e circonscription, 2; 13e circonscription, 2; 14e circonscription, 4; 15e circonscription, 2; 16e circonscription, 2; 17e circonscription, 2; 18e circonscription, 2.

2. Dans quelques rares départements, il n'y a ni *Petites A* ni patronages. Il faut souhaiter qu'ils se laissent gagner à l'élan général : *Hautes-Alpes*, *Bouches-du-Rhône*. Dans quelques autres, ces institutions se réduisent à quelques faibles unités : *Ain*, 2 ass., 1 patr.; *Allier*, 2 ass., 0 patr.; *Basses-Alpes*, 1 ass., 0 patr.;

Vœu. — Il y a lieu, comme on le voit, de se réjouir du travail accompli. Mais il convient de reprendre, au sujet des directrices et directeurs de patronage, le même vœu que pour les directeurs d'associations d'anciens élèves. Médailles avec primes, livres, distinctions honorifiques doivent leur être attribués. Sans doute, au début, on n'a pu prévoir le développement que prendraient ces œuvres. On a négligé forcément d'en comprendre les auteurs dans les catégories officielles de lauréats. Maintenant qu'ils ont fait leurs preuves, que l'on sait ce qu'on peut attendre d'eux, il est équitable de combler pour 1897-1898 une omission qui n'a pu être évitée tout d'abord. Et la durée des vacances est à prolonger pour eux comme pour leurs collègues professant dans les cours, etc.

Coup d'œil sur les patronages confessionnels. — Car il importe que l'œuvre des patronages laïques soit soutenue, encouragée. Les efforts qui sont tentés par les partisans de l'école libre en faveur des patronages confessionnels doivent entretenir une féconde émulation parmi les propagateurs des patronages où l'on se fait de la neutralité une loi absolue.

Les défenseurs de l'instruction congréganiste se préoccupent depuis le début de ce siècle de la protection due à l'adolescence. Ils ont commencé à agir dès 1799, à Marseille. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'ils ont fait, ce qu'ils se proposent de faire en faveur de la jeunesse des champs et des ateliers.

Avec une suite étonnante dans la méthode, une énergique sûreté de plan, le travail se poursuit. Hommes politiques, hommes d'église, étudiants, combinent, concertent leurs efforts avec une vigoureuse patience. Des Congrès sont tenus comme à Reims en 1896, à Marseille en 1897, où un mot d'ordre est donné qui vient d'en haut [1].

C'est ce qui ressort de trois études de tout premier ordre, très complètes, de lumineuse précision, dues à M. Max Turmann [2].

Comment se divisent les patronages confessionnels. — Toutes les institutions peuvent se ramener à deux types principaux :

Alpes-Maritimes, 2 ass., 1 patr.; *Aveyron*, 0 ass., 2 patr.; *Côtes-du-Nord*, 2 ass. 0 patr.; *Gers*, 2 ass., 0 patr.; *Indre*, 3 ass., 0 patr.; *Landes*, 1 ass., 2 patr.; *Lozère*, 0 ass., 1 patr.; *Meurthe-et-Moselle*, 0 ass., 2 patr.; *Morbihan*, 2 ass., 1 patr.; *Nièvre*, 0 ass., 1 patr.; *Hautes-Pyrénées*, 2 ass., 1 patr.; *Pyrénées-Orientales*, 1 ass., 1 patr.; *Savoie*, 1 ass., 0 patr.; *Tarn*, 2 ass., 0 patr.; *Oran*, 2 ass., 0 patr.; *Constantine*, 2 ass., 0 patr.

1. En 1894, à la date même qui marquait la renaissance, encore à son début, des œuvres complémentaires de l'école laïque, le pape Léon XIII disait au frère Joseph, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes : « L'œuvre des patronages est capitale. En instruisant les enfants dans leurs écoles, les Frères n'ont fait que la première partie de leur besogne. La seconde est aussi importante, plus importante encore, s'il est possible... Il faut, à moins d'impossibilité absolue, que dans toute maison d'école existe comme corollaire indispensable un patronage de jeunes gens. » Et les actes correspondent aux paroles.

2. *La Quinzaine :* 1er juillet, 1er août 1896, 15 mars 1897.

1° Les *Patronages religieux*, qui ont pour objet de grouper les anciens et anciennes élèves des écoles laïques;

2° Les *Œuvres de jeunesse*, qui groupent les anciens élèves des Frères.

Dans la *première catégorie* figurent :

1° Dans les villes : les *patronages de la société de Saint-Vincent-de-Paul*, qui reçoivent, les jeudis et les dimanches, écoliers, apprentis, jeunes ouvriers, et qui comptent à Paris 10 centres avec 4,300 membres; en province, 11 maisons avec 3,500 membres; les *patronages paroissiaux*, qui sont plus de 20 à Paris et dans la banlieue et qui ne cessent de se développer (il y en a 10 à Bordeaux, 9 à Angers, 7 à Nancy, au Havre, 5 à Reims, 3 à Orléans, Tours, etc.); les *patronages et cercles* annexés aux cercles catholiques d'ouvriers.

2° Dans les campagnes : les *patronages ruraux* qui, depuis quinze ans, gagnent de proche en proche[1]. Ils sont regardés par leurs propagateurs comme « un des facteurs du grand problème religieux et social contemporain ». Il y en a 55 dans le seul diocèse de Châlons. Le diocèse de Cambrai en compte 140, celui d'Arras près de 50[2]. Le Berry, la Bourgogne, le Poitou, la Saintonge, l'Anjou, la Touraine, la Vendée, la Maurienne sont conquis. Les patronages ruraux s'étendent dans les environs de Cahors, de Montpellier, de Carcassonne, de Pau, de Toulouse, de Bordeaux, etc.

Dans la *seconde catégorie*, le type qu'adoptent les institutions patronales a été trouvé par les Frères des écoles chrétiennes. Il a eu pour noms : Ecoles dominicales, Académies. Il s'appelle actuellement *Œuvres de jeunesse*. Il a été inauguré par M. de Melun dès 1838; il n'a cessé de faire des progrès.

Ce sont des *Petites A* congréganistes formées entre anciens élèves des Frères, qui s'entr'aident, se patronnent, se distraient en commun. En 1873, elles ont été reconnues d'utilité publique.

En décembre 1895, date de la dernière enquête faite par leurs directeurs, les *Œuvres de jeunesse* étaient établies dans 69 départements. Elles présentaient un total de 29,137 patronnés, qui aujourd'hui sont montés à 30,000. Dans la Seine, il y avait 54 œuvres et 6,949 adhérents.

Au total, entre œuvres, cercles, patronages urbains et ruraux, on arrivait au chiffre de 1,128 groupements en 1895, d'après l'Annuaire publié chez Blériot. En 1866, il y en avait 166.

---

1. Le but, c'est de ressaisir les jeunes gens qui ont passé par l'école laïque. L'on ne peut partout fonder des écoles congréganistes; mais, comme le dit un des apôtres de l'œuvre, très franchement :

« Il ne faut pas que les catholiques croient avoir rempli leur devoir social en déclamant contre les écoles laïques; il y a mieux à faire, c'est de compléter, de corriger, s'il y a lieu, par les patronages, l'éducation qu'on y reçoit. »

2. Ils ont une revue les reliant : *Le Jeune Ouvrier*. Statuts, règlements, historique sont consignés tout au long dans le *Petit Manuel* de l'abbé Comte.

En 1897, d'après M. Max Turmann, c'est à *trois mille* au moins qu'il faudrait évaluer le nombre des patronages congréganistes à l'usage soit des écoles laïques, soit des écoles libres.

Ce qu'instituteurs, délégués cantonaux, membres des commissions scolaires, amis de l'école auront à faire, ils le voient. Ce que leurs émules font et s'apprêtent à faire, avec logique et volonté, ils le savent.

L'imitation de chaque progrès, de chaque innovation — cours professionnels, mutualités, etc. — sera constante. Elle est décidée et déjà en voie de réalisation. Il y a entente pour cela, émulation réelle.

Faut-il s'en plaindre? Non, mais bien plutôt s'en réjouir et s'en louer.

Mais surtout il faut agir. Il faut aller de l'avant, toujours faire mieux. Il faut à l'élan joindre la continuité dans l'effort, l'esprit de suite et d'ordre. Ce que l'on obtient au nom de la piété, il est nécessaire de le conquérir au nom de la solidarité.

D'ailleurs, en trois ans de travail, on a regagné le terrain perdu. Les chiffres le prouvent. Car aux 1,550 associations d'anciens élèves existantes, il faut joindre 648 patronages : c'est donc *2,200 groupements* environ qu'on obtient pour *la seule adolescence*. Il y a 200 patronages en formation et 508 associations, soit 798. L'on a donc atteint à peu près le chiffre que donne M. Max Turmann pour les Patronages confessionnels, qui englobent des cercles d'ouvriers, des sociétés politiques pour les hommes mûrs. Même, dans quelques mois, le chiffre de 3,000 sera dépassé, et l'on continuera à se tenir uniquement et absolument sur le terrain scolaire.

IV

Les sociétés d'instruction populaire.

Tendances nouvelles. — Les Sociétés d'instruction populaire, qui ont été les promotrices, les initiatrices du mouvement actuel, ne cessent de marcher à l'avant-garde, d'éclairer la route.

Anciennes et nouvelles — car il en naît tous les jours — obéissent aux tendances ambiantes. Les unes se tournent vers l'enseignement pratique, appliqué au commerce, à l'industrie, et cherchent à donner un gagne-pain à leur clientèle. Les autres visent à l'éducation morale, à la formation des caractères.

Nombre des sociétés. — On ne saurait, dans le présent rapport, en dresser une liste complète, qu'il conviendrait pourtant d'établir, département par département, et qui ne laisserait pas d'avoir son utilité [1]. En 1896-1897, *douze cents* sociétés sont en plein fonctionnement et *cent* en formation.

1. Une tentative en ce pays a été faite par M. Georges Paulet, chef de bureau au Ministère du commerce, dans l'*Annuaire de l'Enseignement commercial et industriel* (Berger-Levrault, 1895), par M. Vuibert dans l'*Annuaire de la Jeunesse* (Nony). Mais ils n'embrassent pas l'intégralité des institutions.

Il faudrait un volume pour résumer, et encore incomplètement, cours, méthodes, programmes.

Il se fait dans ces sociétés un travail sérieux, réfléchi, fécond, dont plus de *cinquante mille* jeunes gens, à Paris et en province, bénéficient. Il s'y fait une dépense de bonne volonté, de patience, de talent et de savoir qui permet à notre pays, sous le rapport de l'initiative, de soutenir la comparaison, sans désavantage, avec d'autres nations qui sont justement fières de leur organisation extra-universitaire [1].

Innovations dans les anciennes sociétés. — Les anciennes sociétés, désireuses de toujours mieux faire, de se plier aux circonstances, sont en perpétuelle évolution. En 1896-1897, certaines innovations sont à noter.

La *Société pour l'instruction élementaire* a distribué des prix aux adultes, des récompenses aux instituteurs, au titre des cours d'adultes.

L'*Association polytechnique* (605 cours à Paris, 12,400 élèves) a rayonné davantage en province. Elle a fondé en quelques mois des sections à Gex, à la Charité-sur-Loire, Romainville, Valence, Marseille, où l'*Association des anciens élèves du lycée* l'a aidée puissamment. Elle a institué à Paris des cours pour les conducteurs et les piqueurs des ponts et chaussées. Elle a fondé des cours spéciaux et des conférences pour les ouvriers à la Bourse du travail [2].

La *Philotechnique* (520 cours, 10,317 élèves assidus) a donné cette année une grande extension à ses cours de cuisine ménagère, à ses cours d'assurances et de sciences financières. Elle a innové, et avec un succès mérité, en patronnant les lectures classiques populaires de Maurice Bouchor (de 700 à 1,200 auditeurs par séance [3]).

L'*Union de la jeunesse* est des plus florissantes. En 1895-1896, 344 professeurs volontaires avaient réuni 11,130 élèves. En 1896-1897, 12,000 élèves ont suivi régulièrement les cours de 420 professeurs; l'*Union* a ouvert trois centres nouveaux, dont un réservé aux ouvriers du bâtiment. Elle a fondé une section à Mézières-Charleville, et avec la *Ligue de l'enseignement* une section très prospère à Toulouse. Des projets sont à l'étude à Avignon, Saint-Brieuc, etc.

La *Société nationale pour la propagation des langues étrangères* a, en

1. Cf. discours prononcé à la Sorbonne par M. A. Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; — pour l'Angleterre : *l'Education des adultes en Angleterre*, par Ferdinand Buisson (1 vol. in-8°, Hachette); pour la France : *Autour de l'éducation populaire* (1 vol. in-8° illustré), par Edouard Petit (Charavay, Mantoux, Martin).

2. Il y a là une utilisation excellente des *Bourses du travail*, qui devrait se généraliser. Sociétés d'instruction et d'éducation et Chambres syndicales ont tout intérêt à se rapprocher. Le profit social sera supérieur encore au profit intellectuel.

3. La *Société nationale des conférences populaires* s'occupe de faire photographier des acteurs de la Comédie-Française dans les principales scènes des classiques. Il y aura comme des « tournées sur verre » qu'on fera en province.

dehors de ses séances consacrées à la lecture, à la causerie familière, aux cours, etc., donné de véritables « premières » en anglais, allemand, russe, arabe, vrai régal pour les philologues, et parfois pour le Tout-Paris mondain.

La *Société populaire des beaux-arts*, tout en vulgarisant par la gravure les œuvres des jeunes peintres et les toiles des maîtres, a organisé des conférences avec projections sur l'art ancien et moderne, et donné ses vues au Musée pédagogique.

Le *Cercle populaire des amis de l'enseignement laïque* a ouvert cinq sections nouvelles, dont deux ont plus de vingt cours. Il publie des brochures et fait des conférences.

La *Société d'enseignement moderne* passe à 55 cours suivis par 1,200 élèves.

La *Ligue de l'enseignement*, qui est une fédération de sociétés, a vu, en 1896-1897, 95 d'entre elles s'affilier. Elle étend son action sur tout l'enseignement populaire par ses *Cercles*, dont quelques uns, Reims, Rouen, Bordeaux, Bar-le-Duc, Angoulême, constituent eux-mêmes de puissants groupements. Elle a tenu un important congrès à Rouen[1] en 1896. Elle est à la veille d'en tenir un à Reims (1897). Dans ces grandes assises pédagogiques, elle provoque des discussions sur les théories éducatives qui servent de point de départ à de promptes applications.

En province, la *Philomathique* (Bordeaux) a fondé, en 1896-1897, 15 cours nouveaux. Elle annonce qu'elle va s'occuper, en 1897-1898, d'électricité professionnelle, de tissage, de reliure, de serrurerie. Même une *Ecole d'apprentissage* va être construite, grâce à elle, sur les bénéfices de l'exposition qu'elle a tenue à Bordeaux en 1895. Elle avait déjà fondé, par le même moyen, en 1887, une *Ecole supérieure de commerce et d'industrie*. Connaît-on rien d'analogue à l'étranger?

La *Société d'enseignement professionnel du Rhône* (142 cours, 5,510 élèves) complète ses « cours commerciaux », ses « cours industriels » à l'usage des ouvriers, des apprentis, des employés, qui versent « trois francs » par spécialité. On paie fort peu, mais on paie. On s'est imposé un petit sacrifice qui fait trouver la leçon meilleure. Détail à noter : les cours sont surveillés par des élèves commissaires élus par leurs camarades. Ils constatent les présences. Ils perçoivent les droits d'entrée. Le budget annuel de la société est à connaître : il dépasse 85,000 francs.

La *Société industrielle d'Amiens* perfectionne ses cours de tissage, de teinture, de coupe de velours (60 cours). Elle voit plus de 1,200 élèves s'y presser. Ils paient une rétribution qu'on leur restitue en la majorant.

La *Société d'encouragement à l'instruction de Seine-et-Oise*, société can-

---

1. Discours prononcés au 14e congrès de la Ligue de l'enseignement à Rouen (6, 9 août 1896) par M. Léon Bourgeois, 1 broch. in-8°. Ligue de l'enseignement.

tonale, type qui réalise l'idéal des *Instituts cantonaux*[1] dont la création est recommandée par la presse de l'enseignement, rayonne de Longjumeau, qui en est le centre, sur trois arrondissements. Elle est parvenue à l'heure actuelle à faire converger vers le même but d'instruction et d'éducation : ouvroirs, cantines, distributions des prix aux meilleurs élèves des certificats d'études, tir, gymnastique, bibliothèques circulantes, cours pratiques, etc. L'ensemble est aujourd'hui complet, d'harmonieuse utilité.

La *Société d'instruction populaire de l'Yonne* tend à devenir une société départementale siétendant du chef-lieu aux sous-préfectures. Elle s'ingénie à monter une collection de vues locales dont les conférenciers commentent le détail historique.

Quelques sociétés nouvelles. — Parmi les sociétés récentes ou réorganisées, il convient de signaler comme étant entrées dans l'esprit de l'œuvre nouvelle[2] :

La *Société d'éducation populaire du Territoire de Belfort*, qui compte 300 membres et a donné plusieurs conférences, non seulement à Belfort, mais encore dans les villes et les villages environnants ;

La *Bibliothèque circulante de Saint-Pons* (Hérault), qui tient lieu de Société d'instruction populaire pour les six cantons de la circonscription. Cette société donne aussi des conférences : elle a fait l'acquisition de deux appareils et de collections de vues ;

La *Société d'instruction de la 1re circonscription de Langres*, qui compte 120 membres, a prêté 1,200 volumes et acheté pour 3,000 francs de vues ;

La *Société d'instruction de Grandvilliers* (Oise), qui compte 100 souscripteurs, a donné 14 conférences suivies par 1,800 auditeurs, et subventionné 12 cours d'adultes ;

Les *14 Associations pour représentations populaires* de la 3e circonscription des Deux-Sèvres. Ces représentations sont données au profit des œuvres de l'école ;

Les *Sociétés d'instruction populaire d'Albi, de Mazamet* (Tarn), qui réunissent amis de l'éducation et personnel enseignant de l'école, du collège, de l'école normale, etc. ;

L'*Union de la jeunesse républicaine de l'Eure*, type de société départementale par l'instruction et l'éducation, qui a fait de nombreuses conférences, provoqué des réunions d'adolescents. Et sur le même type l'*Union de la jeunesse vosgienne* (Epinal).

---

1. Cf. Bulletin de la Ligue de l'enseignement (Paris, 1897) sur un projet de *cercles communaux* d'éducation populaire et de progrès social. Ces cercles existent dans les Basses-Pyrénées, où M. Albert Pache a continué l'œuvre de M. Tourasse.

2. Il ne s'agit que de donner des spécimens, des exemples caractéristiques. Une énumération des services rendus par les *douze cents* sociétés ne peut être tentée.

Départements où les sociétés sont le plus nombreuses. — Les départements qui se distinguent par le plus grand nombre de sociétés sont : Bouches-du-Rhône, 13; Côte-d'Or, 18; Côtes-du-Nord, 12; Creuse, 14; Isère, 28; Haute-Marne, 20; Loire, 23; Loire-Inférieure, 29; Maine-et-Loire, 28; Pas-de-Calais, 80; Rhône, 70; Saône-et-Loire, 15; Sarthe, 29 (dont 20 *Sous des adolescents*); Seine, 130; Seine-Inférieure, 13 (particulièrement florissantes); Seine-et-Oise, 25; Deux-Sèvres, 43; Yonne, 21; Ardèche, 11; Loiret, 29; Nord, 84.

Sociétés en formation. — Les projets sont particulièrement nombreux dans la Lozère, où des caisses cantonales et des sociétés d'encouragement seront fondées dans chaque chef-lieu de canton; dans le Pas-de-Calais, 16; les Deux-Sèvres, 6; l'Ardèche, 3; le Nord, 10; la Loire-Inférieure, 4, où je note une *Société des vieux vêtements* que fondent des institutrices.

Un vœu. — Ce n'est là qu'un résumé donnant un faible aperçu de ce qu'ont fait en 1896-1897, de ce que se proposent de faire les Sociétés d'instruction populaire, qui, si souvent, on l'a constaté, deviennent, elles aussi, des sociétés de patronage, joignant aux cours, aux conférences, la protection de l'adolescence. L'enquête communique l'impression d'une vie intense, se manifestant par mille efforts, mille essais. Peut-être faudrait-il mettre en garde les promoteurs des organisations nouvelles contre un danger que, parfois, dans leur désir et leur ardeur de bien faire, de se communiquer, ils n'aperçoivent pas tout d'abord. Ils s'exposent, aussi bien à Paris qu'en province, à des mécomptes en fondant des sociétés qui font double et triple emploi avec d'autres. Ils trouveraient souvent à mieux utiliser leur dévouement en se mettant au service d'institutions déjà vigoureuses, qu'en essayant de leur opposer des groupements qui ne sont pas nés viables. Quand un échec se produit, il nuit à l'œuvre tout entière, car il a sa répercussion sur elle. Il convient de ne se risquer à la fondation d'une société que si l'on est assuré de son lendemain[1].

(La fin au prochain numéro.)

---

1. Si l'on jette un coup d'œil récapitulatif sur toutes les œuvres complémentaires de l'école, l'on remarquera que les dix départements où l'ensemble des institutions post-scolaires s'est le mieux développé sont : la Côte-d'Or, la Gironde, le Loiret, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, la Seine, Seine-et-Oise, la Somme. C'est là qu'a été fait le plus grand effort et avec le plus de succès.

CAUSERIE ARTISTIQUE

La peinture française et la peinture étrangère au dernier Salon des Champs-Élysées.

I

Parmi les nombreuses expositions de peinture que chaque printemps voit éclore un peu partout en Europe, les Salons de Paris, qui ne furent, je crois, jamais ennuyeux, sont peut-être particulièrement intéressants depuis une dizaine d'années. Non pas seulement à cause de leur cosmopolitisme piquant, mais surtout, si je ne me trompe, à cause de la lutte ouverte qui s'est établie chez nous entre un enseignement traditionnel, une doctrine d'école, et les mouvements généraux de l'art et de la pensée européenne. L'art suit, en effet, sur la fin de ce siècle, le chemin que lui traçait à son début Mme de Staël, lorsqu'elle travaillait, grâce à la pénétration des littératures, à forger ce qu'on peut appeler « l'âme européenne ». Aujourd'hui, si l'unité n'est pas faite absolument dans ce domaine, du moins les diversités sont-elles pareilles à ces dissonnances par lesquelles se prépare une harmonie finale. Les mêmes courants d'art circulent de toutes parts, les mêmes vibrations se répercutent, se contrarient ou se combinent tour à tour [1]. La langue de l'art, plus parlante encore aux âmes que le dernier roman de Tolstoï ou d'Annunzio, communique un branle d'impressions auquel ne résistent pas les écoles les plus opiniâtres, les académies les mieux fermées. Et voilà, d'une façon toute spéciale, ce qui fait l'intérêt du mouvement d'art français qui s'accentue depuis une génération. Songez qu'en quelques années, tout, dans ce pays d'enseignement hiérarchisé et d'académisme séculaire, tout a été remis en question. Les plus graves querelles du siècle n'étaient, avant 1870, que des

1. Notre impression s'est accrue, depuis la fermeture des Salons parisiens, par l'étude des Salons de Dresde et de Munich, assez semblables aux nôtres, et sur lesquels nous aurons peut-être l'occasion de revenir.

querelles de maître à maître, d'atelier à atelier, d'académiciens d'hier à académiciens de demain. La dispute du dessin et de la couleur, du réalisme contre l'académisme, n'étaient guère que des coups de bascule inévitables, comme en crée la politique entre doctrinaires et libéraux. L'organe essentiel de l'art, à savoir le mode de son langage, n'était pas touché; au fond, il y avait plus de personnalités en jeu que de principes, plus de grands mots que de grandes choses, et surtout plus de malentendus que de réelles révolutions.

Il en va tout autrement aujourd'hui. Cette nostalgie de l'âme qui a « tolstoïsé » nos contemporains, cette soif d'idéal nouveau qui a conduit les artistes de tous pays à rafraîchir leur inspiration coûte que coûte, a poussé également les nôtres à tenter une refonte radicale aussi bien des procédés du métier que du fond et des idées. Et pourtant, rien ne changeait à l'organisation, ou, si l'on préfère, à l'administration française de l'art. Pendant que, petit à petit, par toutes les fenêtres ouvertes, l'âme de nos artistes s'évadait, qui vers Burne-Jones, qui vers Botticelli, qui vers le Nord, qui vers le Midi, les mêmes jurys décernaient les mêmes médailles à des tableaux de plus en plus différents. Ce fût bientôt une cacophonie générale. C'était à qui ferait partir le plus gros pistolet. Puis, cette ardeur tomba un peu. On réfléchit, on s'assagit, on tenta des combinaisons. Le Champ-de-Mars, en principe ouvert aux plus oseurs, n'eut plus le monopole de l'audace. On fut aussi novateur aux Champs-Élysées. Enfin, cet éclectisme judicieux qui est au fond du tempérament français, comme le noyau au cœur du fruit, opérait doucement son œuvre. Et l'École des Beaux-Arts, et l'Institut s'accommodaient tant bien que mal (et plutôt bien que mal, qui l'aurait cru?) de ces diverses tentatives, dont l'incohérence primordiale promettait d'aboutir, en fin de compte, à un harmonieux rajeunissement. C'est là, semble-t-il, que nous avait amenés le Salon de 1896[1].

Il serait naïf de prétendre que celui de 1897 a résolu définitivement le problème de l'avenir. De telles solutions ne s'improvisent pas d'une saison à l'autre : et, d'ailleurs, l'art n'est-il pas

1. Voir la *Causerie artistique* du 15 novembre 1896. Nous ne parlerons cette année que du Salon des Champs-Elysées, de beaucoup le plus complet des deux.

un perpétuel devenir? Et les grands soubresauts qui l'agitent, à époque variable, ne proviennent-ils pas de quelque talent dominateur subitement émergé? Or, nous n'avons en ce moment aucune de ces révélations brusques. Aucun maître, à l'horizon, ne paraît devoir « retourner » la pensée artistique en un tournemain, comme l'ont fait, par exemple, Burne-Jones et Puvis de Chavannes. En revanche, la fusion (une certaine fusion s'entend) semble s'annoncer entre des éléments hier encore désunis. Comment, dans ce travail d'assimilation, le tempérament français, ou plutôt *les tempéraments français* (car il y en a plusieurs) réagissent-ils en trahissant, les uns la race, les autres l'enseignement reçu, les autres une individualité plus forte, c'est ce que nous voudrions rapidement indiquer à l'occasion des toiles nouvelles. Pour cela, nous essayons de grouper les artistes, non tant pour établir entre tel et tel un rapport qui n'existe souvent pas, que pour accuser mieux une idée générale, et pour créer une sorte de perspective, peut-être un peu factice, mais nécessaire. Comment, sans cela, ne pas se noyer dans cet océan de noms et d'œuvres?

Voici d'abord le groupe des classiques. Artistes de la peinture forte ou douce, coloristes ou dessinateurs, portraitistes ou peintres d'histoire, ce sont eux qui représentent la tradition, la survivance des maîtres. Ceux-là marient, à doses inégales mais toujours réfléchies, l'observation à la composition, tantôt faisant « le morceau », tantôt « le sujet » ; bref, talents pleins de maturité, d'autorité, et respectueux de règle. Tels ils étaient toutes ces dernières années, tels nous les retrouvons, non pas immuables toujours, mais toujours fidèles à eux-mêmes et à leur drapeau. MM. Benjamin Constant, Bonnat, J.-P. Laurens, Detaille, etc., continuent à marcher à leur tête. Le premier a légèrement élargi cette année la manière de ses grands portraits, déjà si large, avec son *Duc d'Aumale à Chantilly*. Le prince, en costume de chasse, est assis sur un banc de pierre. En arrière, le parc royal roussoie sous l'automne doré, et quelques feuilles jaunies sont tombées aux pieds du seigneur de Chantilly, le dernier de sa race. La tête du duc, très poussée (peut-être trop), d'une extraordinaire ressemblance, avec les yeux doux et aigus, est le morceau qui attire d'abord. Malgré l'ingéniosité du cadre et une certaine grandeur de la conception (la statue du connétable poudroie dans le lointain),

je ne sais pourquoi cependant je préfère à cette page un peu calculée le magistral portrait de M. Chauchard. Le peintre, là, s'est enfermé tête-à-tête avec son modèle : il a tout scruté, tout rendu en pleine résolution, depuis ces mains énergiques et brunes qui feront le régal des connaisseurs, jusqu'à cette figure obstinée, volontaire, où s'incarne toute la ténacité, et aussi toute l'intelligence dominatrice du commerce moderne. C'est un portrait-type, « le grand marchand », un chef-d'œuvre à placer à la suite du portrait de Bertin, « le grand bourgeois » d'Ingres, qui vient d'entrer au Louvre. Mais ici la virtuosité coutumière de M. Benjamin Constant tranche sur le style de son prédécesseur par un certain éclat qui, quoique amorti à dessein, n'en colore pas moins d'une caresse élégante, en se jouant, les détails secondaires, comme les bras dorés du fauteuil où siège, où trône M. Chauchard.

Autre, on le sait, est la manière de M. Bonnat. On la retrouve, avec toute sa rude puissance, non pas tout à fait dans l'*Aigle tenant un lièvre*, où l'exécution écrase le sujet, mais dans ce portrait de M. Joseph Bertrand, où la laideur originale et pétillante du modèle s'accommode à merveille des habiles brutalités du peintre. Quel masque! Et quel relief! Cela sort de la toile, un peu comme cette rosette qui avance à dix centimètres de l'habit. Mais ce sont d'heureux excès que les excès de force; et nous souhaitons que, longtemps encore, M. Bonnat fournisse aux jeunes générations l'antidote de la veulerie. Il n'est pas d'ailleurs de ceux qui changent, non plus que M. Jules Breton, qui, dans une gamme fort différente, nous offre une *Moisson des œillettes* très semblable à ses charmantes *Glaneuses* d'antan. C'est « le soir d'un beau jour », que le talent et la vie de M. Jules Breton; et ce soir a commencé de très bonne heure. On y voudrait parfois un orage ou du moins une ondée, comme on voudrait un loup dans les bergeries de Florian. M. Tattegrain, lui, aime les tempêtes. Pathétique l'année dernière jusqu'à l'horreur avec une scène de famine, il n'est, cette année, heureusement pour lui, que dramatique et fort dans son *Sauvetage en pleine mer*. Le voilà revenu à son premier élément. C'est une très belle toile que ce *Sauvetage*, et la puissance incoercible de la vague qui monte nous fait trembler pour les mariniers. M. Fouqueray, dans un ton plus sombre, n'est pas moins tragique avec l'épisode

de l'*Achille à Trafalgar*. Ce pont haché de boulets, encombré de cadavres, cette héroïque résistance qui va sombrer dans la nuit grise sans même l'apothéose des rayons d'un soleil qui la regarde, fascinent à distance. Et c'est encore une solide composition que le grand tableau de M. Saint-Germier où nous voyons, dans le cadre byzantin de Saint-Marc de Venise, les riches apprêts d'une procession.

D'autres, dans de petits cadres, poursuivent leur rêve habituel. Tel Henner, qui, même en ses portraits (car ce sont deux portraits qu'il expose cette fois), fait transparaître le charme dont il avait baptisé des figures de fantaisie; tel cet exquis Fantin-Latour, si pénétré d'idéalisme que la *Tentation de saint Antoine* devient, sous ses pinceaux, le songe d'un poète wagnérien. Mais voici un maître coloriste, qui nous rend Bonvin et Vollon agrandis, M. Joseph Bail. Sa *Ménagère* (plus encore que ses *Joueurs de cartes*, moins neufs) est à la hauteur d'un Chardin. Tout y est savoureux, fort, d'un accord qui sent son maître. Et, dans la conduite du pinceau, quelle hardiesse! Tout est peint à plein pinceau. Voyez cette cruche de verre et ces flacons : la transparence, la finesse du liquide, les reflets, tout est enlevé d'un coup, en pleine pâte, sans petitesse, sans repentirs. C'est une très haute page de peinture que cette préparation d'un bocal de cornichons.

Aucun, parmi tous ces artistes, ne paraît entamé par « les idées modernes ». Ce sont bien, à vrai dire, les héritiers de la tradition classique, des artistes de composition, d'exécution et de style, plutôt que des artistes du sentiment intérieur, de l'âme ou de l'expression; encore faut-il mettre à part MM. Henner et Fantin-Latour. Mais prenons garde. M. Benjamin Constant lui-même, il y a quelques années, n'a-t-il pas donné quelques gages aux nouveautés, avec un certain plafond qui souleva tant d'injustes critiques? Me trompé-je? il me semble que, sans l'influence croissante du mouvement d'art qui a M. Gustave Moreau[1] pour centre, un vieux maître, M. Hébert, qui a fait ses preuves, n'eût pas, cette année, enfermé tant de poésie intime et profonde dans sa petite *Vierge au Chasseur*. M. Tony Robert-Fleury de même, dans

1. Sur ce maître, voir une très intéressante étude de M. G. Larroumet dans ses *Etudes de littérature et d'art*, 4e série (Hachette).

sa toile *Auprès du Feu*, d'une dégradation si fine, ne tente-t-il pas un de ces accords délicats en mineur dont tant de novateurs anglais, américains ou français ont naguère révélé le charme? Le dessin de ces morceaux a beau être classique, le sentiment, l'harmonie qui s'en dégage respire autre chose. Et c'est un exemple topique à citer, pour marquer le progrès de la « décoration » nouvelle dans le genre sévère et tranquille, que celui de la vaste toile de M. J.-P. Laurens, *le Lauraguais*, destinée à la grande salle du Capitole de Toulouse. Le maître est ici complètement sorti de ses usages, en fait de sujet du moins. C'est un pan de nature agricole qu'il a voulu pourtraire, de vastes collines ondulées, tapissées de terres à blé et semées ça et là d'attelages lents, lourds, qui montent et dévalent, creusant de sillons réguliers ces bosses irrégulières du terrain où danse l'ombre légère de nuages à moitié transparents. L'œuvre a été discutée, et, certes, on peut y relever quelques fautes (un conducteur mal proportionné au couple de bœufs au premier plan; d'autres couples, en haut, trop petits pour la perspective). Mais il est très intéressant de voir ce laborieux, ce robuste, l'auteur des panneaux si drus et si crus de la décoration du Panthéon, devenir sensible à cette écriture murale que Puvis de Chavannes a inaugurée chez nous, emprunter à ce maître son emploi de la détrempe, et, sans cesser d'être lui-même, tracer d'une main légère un de ces panoramas reposants que ses œuvres antérieures ne faisaient pas pressentir.

***

Les classiques ne sont donc pas, à tout prendre, de farouches intransigeants. C'est dans le camp adverse qu'il faudrait plutôt chercher l'intransigeance, par exemple chez M. Henri Martin, qui nous représente l'humanité entraînée vers l'abîme, dans une ronde tournoyante et folle, à la suite d'une femme voilée à demi de crêpes noirs et fleurie de trois coquelicots à la ceinture. Malgré l'incontestable originalité de l'idée et la valeur d'imagination, d'évocation même de certaines parties, l'art de M. Henri Martin, comme sa manœuvre du pinceau, tient trop de la gageure. C'est le dévergondage de l'invention, et aussi de l'exécution. L'artiste ne désarme pas, car il a ses prôneurs. Nous ne voyons pas cependant, cette année, qu'il soit suivi d'une forte armée, et j'espère

bien qu'il en sera pour ses mythes suspects. Que nous veut, chez cette Pharyné fin de siècle, ce crêpe dévoilé qui forme comme le point de mire de l'immense toile? Qui expliquera ce « symbole »?

Juste en face, et en antithèse, s'étale une toile démesurée aussi, car elle n'est guère qu'une « illustration » de Shakespeare, la *Folie de Titania*, par M. P. Gervais. Il y a trop de vide et trop de « modèle ». Mais du moins, dans cette scène transposée en allégorie, y a-t-il de la vraie peinture, des morceaux excellents (Titania) et des effets de lumière rosée d'une jolie douceur. Ici, nous trouvons un accommodement plusieurs tendances très diverses, et l'ensemble nécessite l'attention. Cet effort d'assimilation entre le style néo-décoratif et la composition régulière apparaît plus visiblement dans d'autres œuvres. Là paraît être, en ce moment, le désir d'entente ou le compromis. Peut-être ne manque-t-il à l'énorme *Printemps* de M. Franck-Lamy que de présenter des figures plus significatives pour que l'œuvre, dont les profondeurs sont charmantes, présentât une des solutions possibles. C'est aussi un attachant effort que celui de M. Sinibaldi, où le peintre, aux prises avec un thème comme celui du *Commerce* (décoration commandée par un ministère), a restreint l'allégorie à trois petites figures volantes, vêtues de crépons très parisiens, et a construit son tableau, d'ensemble, sur la donnée, très *réelle*, d'un quai commandant un grand port. La difficulté, ici, était d'accorder dans une tonalité générale deux idées au fond disparates, et de faire tableau, tableau même à perspective profonde, avec un centre de personnages mi-aériens. Le parti qu'a pris l'artiste d'assourdir le tout, sans effacer pourtant tout à fait la gamme chantante des couleurs, semble bien être le meilleur. Franchissons un degré, et nous voici, avec M. Richemont *(Autour du Berceau)*, en plein rêve, dans une scène d'intérieur. « Pendant le sommeil de la mère, l'ange berçait l'enfant », dit la légende bretonne qui a inspiré l'artiste. Et il a réalisé cette antithèse avec une harmonie de tons qui rappelle M. Albert Maignan, son maître. Toutes ces tentatives pour réconcilier l'irréel avec le réel sont, chacune pour des raisons spéciales, intéressantes et distinguées.

Mais voici ceux que, faute de mieux, j'appellerai les coloristes mystiques, ceux qui font vibrer un idéalisme raffiné sous l'archet de la couleur. C'est la suite d'Élie Delaunay, cet artiste

rare, et surtout de Gustave Moreau, un « artiste » sans épithète. En un cadre ouvré de vieil or, et sur un fond d'où les nimbes ressortent en forte saillie, M. Maxence profile ses *Chanteuses*; M. Georges Desvallières, lui, nous présente une *Annonciation* d'une exquise recherche de couleurs. Peintures précieuses, et par cette chatoyante enveloppe qui en fait déjà des joyaux, et par ce joyau plus délicat encore qu'elles renferment, la fleur du sentiment. Aurions-nous là, enfin, ce que nous cherchons partout, ce qu'on ne saurait acheter au prix d'une trop longue série de tâtonnements, des « peintres de l'âme » ?

***

Et voilà déjà, semble-t-il, pour l'art français et pour cet « esprit » français qu'on juge souvent trop en bloc, des aspects passablement variés. En est-il d'autres?

Il en est beaucoup d'autres. Les hardis brosseurs vous plaisent-ils? Plantez-vous devant les *Hameaux lorrains* de M. Petitjean, si sabrés de près, si frais et vigoureux à distance. Voyez cette pochade verveuse, *Avant la Corrida*, de M. Zo, et dites si ce Français (il est vrai qu'il est de Bayonne) n'a pas toute la fougue espagnole. Les études que M. Bompart a lestement enlevées à Venise ne vous causeront pas moins de plaisir. Préférez-vous les réalistes exacts, scrupuleux observateurs de la physionomie? Voici les *Pénitents blancs* de M. Bastet. Les scènes de mœurs vous sourient-elles? Voyez le *Café de nuit* de M. Crébassa, si vigoureux et si *vu*. Vous faut-il l'anecdote pittoresque, l'effet curieux? Voyez l'*Illumination de l'Hôtel de Ville* (7 octobre 1896), et le papillottement de la foule aux lumières; voyez, tout contre, le tableautin d'un jeune, la *Fête foraine* de M. Truchet, plein d'esprit. Si vous préférez le « genre », M. Morrisset, M. Quinsac, avec leurs *ateliers*, et M. Laugée avec ses gentilles paysanneries, sont là pour vous satisfaire. Enfin, si vous aimez l'« actualité », le morceau franco-russe, il en est d'assez grands — et même d'assez médiocres — pour satisfaire les amateurs de peinture officielle. Mais vous n'êtes sûrement pas de ceux-là.

Que si votre affection va aux orientalistes, vous n'aurez point de déception. Les vues de *Bou-Saada*, de M. Rigolot, sont tout bonnement admirables. Ces montagnes violacées, ces ombres

bleuâtres, pareilles à du ciel fondu dans de l'air, ces reflets vert pâle qui irisent les personnages et les arêtes des rochers (chose observée par quiconque a approché du désert), toute cette lumière montée au diapason d'Afrique est enivrante et charmeresse. Et M. Marius Perret, avec sa *Côte du Sénégal*, ne fait pas moins flamboyer son atmosphère, et M. Gasté, avec son *Heure sainte du Moghreb*, ne pâlit guère auprès de ces deux rutilances. Nos peintres de la Provence, M. Gagliardini, M. Nardi, mériteraient aussi mieux qu'une mention. Mais ils sont trop...Qui ne sait, d'ailleurs, que notre groupe d'orientalistes est, entre tous, le plus vaillant et le plus original?Qui donc nous a fait la réputation de n'être pas coloristes?

Enfin, si la nature n'a été longtemps vue chez nous qu'à travers l'atelier, voilà deux générations que nos artistes ne se lassent bas de l'aller découvrir chez elle. Nos paysagistes, nos peintres de marines, font une pléiade d'artistes consommés. De nommer ici tous ceux qui par leurs envois mériteraient de l'être, ce n'est point tout à fait notre affaire. Et pourtant, de M. Desbrosses à M. Grandsire, de M. Français à M. Morlot, de M. Diéterle à MM. Maroniez et Laronze, on aurait plaisir à s'arrêter, à dire un mot de chacun. Au moins faut-il signaler les *Pins* de M. Sallé, une marine toute lumineuse et pleine de brise de M. Rudaux *(En escadre)*, les *Bruyères en fleurs* de M. Didier-Pouget, un très beau *Soir* de M. Voisard-Margerie, un imposant *Cirque de Gavarnie* de M. Nozal, tout bouillonnant d'eau vierge échappée du glacier. Mais on peut mettre encore à part, comme pages maîtresses, la *Lisière de forêt*, de M. Émile Michel, la *Solitude* de M. Harpignies, et le mélancolique, le noble et pénétrant *Nudus in nuda terra* de M. Adrien Demont. De ce côté encore, l'antique lustre transmis par l'école romantique n'est pas près de se ternir.

Ainsi, du point où nous sommes placés, le dernier Salon des Champs-Élysées, le dernier en tous les sens, offre, pour la peinture française, une étude intéressante. Moins d'incohérences, moins d'antagonismes aussi: une fusion plus homogène des éléments nouveaux, d'où sortira l'art de demain, voilà ce qui semble apparaître. Pas d'œuvre de tout à fait premier ordre, mais deux à trois cents toiles intéressantes, et une vingtaine de fort distinguées. C'est un bilan très honorable. Ajoutez que les laideurs inutiles y

sont plus rares, sans doute faute de place (oh! l'heureuse démolition que celle du Palais de l'Industrie!); ajoutez enfin que, parmi les jeunes talents, des promesses très positives se font jour. Enregistrons ces espérances, ayons foi à l'art de demain.

II

Depuis la scission qui s'est produite dans la Société des artistes français, les artistes étrangers passent pour fréquenter surtout au Champ-de-Mars. Il ne faut rien exagérer. Peut-être certaines manifestations d'art peuvent-elles, en effet, s'observer mieux au Champ-de-Mars, à cause de la facilité qu'y ont les sociétaires d'envoyer un nombre illimité de tableaux, et aussi à cause du nombre relativement restreint des salles de peinture. Mais, en somme, l'art étranger est toujours assez copieusement représenté aux Champs-Élysées, et parfois, sinon souvent, d'une façon supérieure. La preuve en est, si l'on veut, dans la liste des récompenses que l'on trouve imprimée en tête du catalogue annuel, et où il ne faut point voir un simple effet de la courtoisie française. Si les lauréats français occupent vingt-cinq pages serrées, les lauréats étrangers n'en remplissent pas moins de dix-sept. C'est assez dire combien les palmes sont disputées; et, sans doute (sans vouloir ici suspecter personne), un jury international pourrait encore changer quelque chose au résultat. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les artistes étrangers n'obtiennent jamais leurs distinctions de la complaisance; raison pour eux d'y tenir deux fois.

Il faut bien convenir qu'ils ont sur nos compatriotes l'avantage sinon du nombre, du moins de la sélection. Quiconque chez nous n'est pas au-dessous d'un talent moyen peut exposer. L'étranger de talent simplement honnête n'expose pas à Paris. Et puis, ce n'est pas une nation seulement qui nous envoie la fleur de ses artistes, c'est six, dix nations, vingt peut-être. Ce bouquet de fleurs rares ramassé sur tous les champs d'Europe et d'Amérique peut offrir, et offre en effet souvent, plus de couleurs éclatantes, plus de pénétrantes senteurs que la gerbe régulièrement moissonnée dans les seules campagnes de France. La partie, forcément inégale, est de celles qu'il est glorieux à un pays d'engager. En art

comme ailleurs, le Français, après tout, n'aura jamais mauvaise grâce à s'avouer vaincu un contre dix.

De plus, l'art étranger jouit d'un avantage qui n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Cet art est beaucoup moins tributaire des institutions, beaucoup moins l'esclave d'une certaine pédagogie que le nôtre. Ce n'est pas que la Belgique, l'Espagne, l'Autriche, la Russie, etc., manquent d'académies. Mais celles-ci n'y pèsent point sur l'art du même poids que la nôtre. La Russie, par exemple, n'a aucune soi-disant « tradition » au nom de laquelle elle puisse fausser les jeunes vocations. Un artiste belge, ou espagnol, pour rester à la fois « national » et dégager sa personnalité, s'en va chercher tout droit des modèles dans les grands maîtres qui ont précédé l'académisme, et, dans son pays, tout lui rend cette tâche agréable et facile. C'est proprement se retremper aux sources. En France, pour ce qui concerne la peinture, rien de plus difficile que de se rattacher à des maîtres nationaux. Car nos peintres commençaient à peine à s'affirmer français quand ils sont devenus italiens, ou italianisants. Et, depuis le début du dix-septième siècle jusqu'au milieu du dix-neuvième... mais ce serait une trop longue doléance, et déplacée ici. Ceci soit dit, et une fois pour toutes, non seulement pour féliciter les étrangers de pouvoir rester si facilement eux-mêmes, mais pour souligner encore mieux l'immense mérite qu'ont eu récemment les nôtres à se créer une originalité hors des voies séculairement battues.

Ainsi l'apport étranger nous est précieux en ce qu'il nous est la meilleure des leçons. Mais les salons français n'ont pas été inutiles aux étrangers, qui, en s'y portant en foule, savaient bien pourquoi. Ils s'y trouvaient comme au cœur du laboratoire où, à coups d'expériences plus ou moins réussies, s'étudiait la formule de l'art nouveau. Or, en art, la rénovation du fond entraînant toujours plus ou moins celle de l'exécution ou du métier, c'est dans les révolutions du pinceau, et non de l'idée, que nos artistes se jetèrent d'abord à corps perdu. C'était lâcher la proie pour l'ombre. Car à quoi bon les effets nouveaux d'une prestigieuse palette, si c'est pour colorer des riens? Toute la chimie des couleurs y passa. On vit, avec M. Besnard, les personnages ne compter pour rien, et ne servir que de support à des reflets. De pensée, de sentiment, point. Puis, ce fut l'impressionisme, le pointillisme, le tachisme,

et tous les « ismes » plus ou moins saugrenus que la collection Caillebotte vient de léguer à la stupéfaction de la postérité[1]. L'étranger nous suivait, nous étudiait toujours, épiait ce qu'il y avait de bon à prendre : puis, quand il fut au fait, en un tour de main il répéta les « trucs » de ses maîtres de manière à étonner ceux-ci, et il les dépassa aisément en ajoutant à ces tours de force faciles ce je ne sais quoi de personnel dans l'idée, dans le caractère qui manquait chez nous. Et dès lors, semble-t-il, l'éducation s'étant faite des deux côtés, on s'est bien convaincu, de part et d'autre, qu'il ne faut rechercher des moyens exceptionnels d'expression qu'autant qu'on a vraiment quelque chose d'exceptionnel à dire. Le métier, sans cesser d'être important dans un art où la pensée n'est rien sans la main, a pourtant cessé d'être le but unique. La virtuosité pour elle-même, la singularité en soi, a vu diminuer graduellement la troupe de ses adeptes. Et, ici encore, l'étranger, qui a beaucoup appris de nous, nous a encore plus enseigné.

Nombreux sont, cette année comme les précédentes, les bons tableaux signés d'artistes étrangers. Il en est du Nord et du Midi, et de tout à fait excellents d'un peu partout. M. Normann, le peintre norvégien, un vétéran de nos Salons, expose cette année deux tableaux, dont on remarquera surtout un *Coucher du soleil* sur la mer, conçu dans la gamme sombre. Sur le vaste clapotis des vagues courtes, d'un indigo foncé, intense, joue la lueur miroitante d'un feu presque éteint, reflet du soleil déjà disparu. L'œuvre est forte ; mais je ne crois pas qu'elle ajoute quelque chose à la grande réputation de l'artiste, réputation chez nous supérieure aux récompenses qu'il a jusqu'ici obtenues. M. Pieters, d'Amsterdam, expose une *Vue prise de Harlem* et un *Intérieur hollandais*. Ces deux tableaux décèlent un coloriste hardi, presque fougueux, mais qui ne heurte qu'à bon escient, les tons les plus opposés, et y fait vibrer une harmonie inattendue. M. Pieters fait honneur à la Hollande, et aussi à l'Académie d'Anvers, dont il fut l'élève.

La Belgique, l'Espagne, l'Angleterre et l'Amérique sont supérieurement représentées. M. Van den Bos, de Gand, nous donne

1. Dans les nouvelles salles du musée du Luxembourg.

entre autres, un charmant portrait, peint avec beaucoup de vivacité et d'esprit. M. N. Van den Eeden, de Gand encore, nous montre avec le *Sonneur de Sainte-Gudule* une page de probe et sérieuse peinture, avec ce fond silencieux de la vieille église bruxelloise, et en avant, tout contre le cadre, le brave sonneur qui nous fait face, à demi courbé sur la corde qu'il tire, le visage empreint d'une grave passivité. C'est là du meilleur réalisme; et on en trouve pareillement dans le groupe des matelots du tableau de M. Félix Cogen, *Pierre le Grand chez les marins de Hollande*, et davantage encore chez M. Dierckx, d'Anvers, le Pelez de la Belgique, qui met cependant moins de gueuserie voulue et de sentimentalisme déclamatoire que notre Pelez dans l'étalage des misères sociales. Les *Abandonnées* sont dans la note juste.

Mais le chef-d'œuvre de l'école belge, et sûrement celui du Salon, était l'admirable toile de M. Alexandre Struijs d'Anvers, *Consoler les affligés*. Dans un intérieur pauvre et propre, un vieux prêtre, avec un geste d'affection, fait entendre à une veuve qui cache sa figure dans ses mains des paroles de réconfort. L'œuvre est déjà connue et populaire. Avec la *Visite au malade* et le *Désespéré* (exposés en 1897 à Munich et à Dresde, et auparavant à Paris), elle complète la trilogie du deuil domestique. Cette nouvelle toile de M. Struijs, venant fortifier le succès qu'ont obtenu à Paris les précédentes, sera un exemple à toute l'école française de ce qu'on peut enfermer d'émotion vraie, de pathétique discret et de coloris magistral dans un cadre restreint, et sur un sujet de tous les jours. Voilà la grande voie, la voie des maîtres, de ceux d'hier, d'aujourd'hui, de toujours. Remercions M. Struijs de nous la rappeler avec cette insistance et espérons que son exemple sera suivi.

Tout autre nom cité après celui-ci risquerait de paraître sacrifié, si l'Espagne ne nous avait envoyé pour ainsi dire exprès, comme une revanche du Midi, le tableau de M. Sorolla y Bastida, *Cousant la voile*. Sous une treille, entre des poteaux bleus qui soutiennent la verdure grimpante, des femmes affairées sont accroupies autour de l'immense toile, bossuée de plis comme un ballon dégonflé, et ne perdant pas plus un coup d'aiguille qu'un coup de langue. Au bout de ce demi-abri, un jardin en perspective, où fait rage le soleil espagnol; et ici, sur la scène, sur l'objet vague auquel toute

l'équipe féminine est attelée, sur la voile enfin, une pluie de taches de lumière, criblure de soleil à travers le grillage supérieur. De là des accrocs, des sauts de couleur, un mouvement endiablé qui éblouit un instant l'œil, puis le retient et le ravit, comme ces paysages trop colorés qu'on savoure longuement, la main au-dessus des sourcils. Cela crie la vie. Peut-être cela crie-t-il un peu trop haut. Non moins verveux, mais beaucoup plus fondu de pâte et harmonieux d'accent est le morceau des *Potiers*, de M. Mathos, de Lisbonne. L'autorité, la puissance respirent en cette page qui semble écrite dans un coup d'improvisation, tant elle est décidée, et qui n'en a pas moins toute la saveur et la force douce d'un Vélasquez. M. Carlos Vasquez, avec sa *Bénédiction du repas*: M. Castelucho, avec sa *Scène sévillane*, se rattachent plutôt, par leur exécution brusque et marquetée, au genre de M. Sorolla. Mais quelle individualité chez tous ces peintres! Quelle énergie, quelle indépendance, quelle furia! Comme ils ont raison de rester Espagnols! Tel autre, M. Louis Jimenez, par exemple, qui expose deux charmantes toiles prises sur les bords de la Seine, est presque Parisien par l'accent, à force d'acclimatation. Et voilà ce que c'est, quand on est de Séville, de venir habiter Pontoise.

***

Les artistes anglo-américains, eux, conservent, avec une sorte d'énergie farouche, l'empreinte profonde de leur nationalité; et leur talent monte, monte tous les jours. L'Amérique, notamment, comme les terrains longtemps restés vierges, pousse une végétation d'artistes pleins de sève. L'Écosse nous envoie des paysagistes fins, solides, et d'une distinction en quelque sorte sauvage. Telle est la *Remise de cerfs*, de M. Ch. Stuart. Un autre Écossais, M. Harcourt, expose un tableau très émouvant, très *pictural*, la *Femme du Lépreux*. Le geste magnifique de la femme aux bras levés, son expression d'amour et l'angoisse éperdue, le mouvement de fuite du lépreux, la couleur titianesque jetée sur la robe et sur l'arrière-plan, font de cette scène quelque peu énigmatique une pathétique apparition. M. Johnson, dans un tableau d'une inspiration analogue, *Sœur Évangéline reconnaissant Gabriel dans un hôpital* (Longfellow), dépasse l'anecdote littéraire ou poétique, et peint d'une chaude coeur ul un drame humain. MM. Knight et

Brigdman, tous deux Américains, exposent : l'un, un *Soir d'Été;* l'autre, une marine, *Après l'Orage*, d'une très juste observation. M. Hunter (encore un Écossais) nous montre le *Mur des Juifs* à Jérusalem, avec son long alignement de figures lamentées. M. George Scott reproduit, à petite échelle, la *Revue de Châlons*, d'une touche fine, brillante, spirituelle, et d'une observation de *types* tout à fait exacte et élégante. C'est bien là, je crois, le seul vraiment très bon tableau qu'aient inspiré les événements récents.

Enfin trois tableaux, dus tous trois à des Américains, méritent une mention spéciale. Rien de plus dissemblable, d'ailleurs, que leur manière. Le premier, *Vlo, vlo, vlo!* de M. Smith-Lévis, représente une vache et une vachère, grandeur nature, à l'abreuvoir. Il est brossé avec une maestria incomparable. La tête de l'animal qui boit, son reflet dans l'eau, le type et l'attitude de la Bretonne qui l'encourage en le calmant, sont touchés avec une sûreté, écrits avec une résolution étonnantes. La couleur est lancée à tour de bras, comme par paquets. Un rien de plus, et ce serait faux, outré. Mais l'artiste frappe aussi juste que fort. Le second tableau est celui de M. Tanner, la *Résurrection de Lazare*. Dramatique et mystérieux, composé dans une gamme de tons bruns lumineux parfaitement soutenus, il est d'un saisissant effet : la tête du cadavre ressuscité qui émerge de terre, l'émoi des assistants, sont rendus de façon tragique.

Enfin un *Crucifiement* de M. G. Inness est une œuvre des plus remarquables. « Véritablement, cet homme était le fils de Dieu », telle est l'inscription du cartouche. L'artiste a saisi le moment où la foule, en face du Golgotha transfiguré par un merveilleux effet de lumière, reconnaît dans le crucifié le fils de Dieu. Le plateau sinistre, revêtu d'une maigre brousse, est vide, à l'exception des croix érigées dans le fond, et de deux personnages à cheval, qui ont fait reculer la foule, et qui, tête et lance hautes, semblent encore la menacer. Un auguste silence plane partout : la multitude, amassée en arrière d'une crevasse, contemple avec saisissement le spectacle du Golgotha. Le reste est un drame de la lumière, mais de quel effet! Une clarté blonde, éblouissante, baigne le lieu du supplice; et, trouvaille de l'artiste, un arc en ciel qui part du corps du Christ a transformé celui-ci en une tache d'or qui se volatilise et lance ses rayons précieux dans l'at-

mosphère rayonnante. En face, au second plan, Jérusalem, déjà enveloppée de l'ombre violâtre du crépuscule, semble dormir, indifférente.

***

Voilà, cette année, les titres de l'art étranger à notre attention. Mais, au fait, la distinction entre l'art français et l'art étranger est-elle toujours sûre, toujours fondée? Et le lieu d'origine d'un artiste marque-t-il toujours l'origine de son talent? C'est une question très délicate, et qu'il faut toujours se poser, pour être juste. M. Inness est né de parents américains, et se réclame de son père pour maître (lequel était peintre de grand talent); mais il est né à Paris, il y demeure. L'Américain M. Tanner se déclare élève de MM. Robert-Fleury et Bouguereau. Le Belge M. Dierckx nomme pour ses maîtres M. Ch. Verlat d'abord, mais ensuite l'École des Beaux-Arts de Paris. Voici M. Van den Bos, de Gand, qui est élève de M. Lefebvre, et M. Vasquez, de Ciudad-Real, qui est élève de M. Bonnat. Comment distinguer, départager? Mais plutôt, pourquoi discuter, ergoter, statistiquer? Louons, admirons, mêlons ces noms tous ensemble, — et que la gloire reconnaisse les siens.

S. Rocheblave.

LA PRESSE ET LES LIVRES

L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE, par *Léon Bourgeois*, député, ancien président du Conseil. Paris, 1897, Edouard Cornély, 8, rue du Quatre-Septembre. Prix : 2 francs. — Ce livre est un recueil de discours qui ont été prononcés par M. Bourgeois de 1890 à 1896, soit pendant qu'il était ministre de l'instruction publique, soit depuis, en qualité de président de la Ligue de l'enseignement ou de l'Association philotechnique. Ils traitent successivement de l'éducation supérieure, de l'éducation secondaire, de l'éducation primaire, de l'éducation sociale et de l'éducation artistique. Ils ont été prononcés dans des circonstances et des temps très divers, et sont d'importance inégale. Mais, comme dit la préface du livre, il y a entre eux un lien. Ils sont inspirés par une même pensée, qui est celle-ci :

« Une société ne saurait vivre dans la sécurité et dans la paix si les hommes qui la composent ne sont pas unis et comme volontairement disciplinés par une même conception de la vie, de son but et de ses devoirs. L'éducation nationale a pour fin dernière de créer cette unité des esprits et des consciences. Comment dans notre démocratie peut se former cette doctrine commune, doctrine à la fois intellectuelle, morale et sociale? Sur quels points fondamentaux peut-elle s'établir, dans quelles conditions et dans quelles limites, par quelles voies et par quelles méthodes? Quel est, dans la tâche proposée, le rôle de la puissance publique et quelle part doit être réservée à l'initiative des citoyens? »

Ce sont des problèmes à la fois passionnants et urgents. Faire l'unité intellectuelle et morale de la patrie, d'un pays si divisé, où les esprits ont eu des foyers si différents, des éducations si opposées; concilier, dans notre République, la liberté civile, politique et religieuse avec l'ordre volontaire, avec une discipline morale consentie par tous, telle est la tâche qui s'impose aux éducateurs vraiment dignes de ce nom, tel est l'objet réel de l'éducation publique à tous ses degrés.

C'est l'éducation supérieure qui doit donner le branle. C'est aux universités à révéler à l'esprit humain son unité dans la science, à répandre le goût de la vérité, de la lumière et les méthodes par où l'on y parvient. « Plus la grande œuvre d'interprétation scientifique du monde s'avance, plus l'unité des lois naturelles se révèle à nos esprits, et plus s'impose à ceux qui cherchent — et la recherche des vérités nouvelles est la fin dernière de l'enseignement de nos hautes écoles — cette nécessité des vues d'ensemble, cette faculté de se porter librement vers tous les objets de la connaissance à laquelle certainement pensait Rabelais, lorsqu'il définissait, dans un langage

magnifique, que Pascal lui-même n'a pu que reprendre, cette sphère intellectuelle « de laquelle en tous lieux c'est le centre et n'est en lieu » aucun circonférence. »

Dans son beau discours au Sénat en faveur de la création des universités, où les enseignements jusqu'alors dispersés trouveront un centre commun, le ministre de l'instruction publique insistait sur ce besoin d'unité qui est de plus en plus pressant chez nous, et que les universités peuvent si puissamment contribuer à satisfaire.

« Il n'y a que la science, disait-il, qui puisse, dans un pays de liberté de conscience et de liberté politique, créer un terrain commun sur lequel se rassembleront les volontés. Pourquoi? Parce qu'il n'y a que la science qui s'adresse à la raison; parce que l'unité qui se fait à certaines heures par les mouvements instinctifs est une unité fragile, et que la seule unité solide est celle qui se fait par les idées communes, c'est-à-dire par la science qui, seule, est capable de trouver les points communs sur lesquels les raisons humaines peuvent s'accorder. Sous la diversité des croyances, qu'elle respecte et que l'Etat respecte comme elle, elle trouve des certitudes communes, et c'est sur elles que se fonde la pensée même de la nation. »

L'orateur revient sur ce sujet dans son discours au concours général, où il avait devant lui l'élite de l'enseignement secondaire, maîtres et élèves :

« On a dit que ce qui faisait une patrie entre les hommes, ce n'était pas l'unité des origines, de la langue, des frontières et des lois, mais seulement l'unité des sentiments et des volontés. De même, il ne peut y avoir dans un pays un véritable enseignement public, une Université nationale, que s'il existe entre les maîtres de cet enseignement, entre les membres de cette Université, une doctrine, acceptée et reconnue, du but de l'éducation, de son esprit et de ses méthodes, en un mot, une pédagogie commune. »

Cette pédagogie commune a ses racines dans les besoins impérieux de notre démocratie; son idéal est un idéal de justice, de noblesse morale et de bonté; elle tend au développement de toutes les facultés de l'homme moderne; elle a pour mot d'ordre la liberté et la vie: elle est l'enseignement de la raison et l'enseignement du patriotisme. Que les cent mille jeunes gens qui passent par nos établissements secondaires soient élevés dans l'esprit de cette pédagogie rationnelle, démocratique, libérale, que cet enseignement les pénètre assez pour les rendre égaux à tous leurs devoirs, ils sauront à leur heure diriger les destinées de la patrie dans les voies de la liberté et du progrès: ils en auront constitué l'unité morale.

C'est surtout vers l'école primaire que les républicains tournent un regard inquiet. C'est là que se trouve la sève même du pays et son avenir. C'est là surtout qu'il s'agit de créer un peuple uni par les mêmes habitudes d'esprit et les mêmes aspirations.

Quelle tâche que celle qui incombe à l'école! Il s'agit de donner en

quelques années à l'enfant les éléments du savoir, de le préparer à la vie, de le munir à la fois d'idées, de connaissances, de principes, de construire la fondation générale sur laquelle s'élèvera plus tard son esprit. Est-ce que, dans les cinq ou six ans qu'il reste à l'école primaire, on pourra lui donner l'encyclopédie des connaissances dont il aura besoin plus tard? Ce serait folie d'y prétendre.

Deux considérations doivent nous rassurer. La première, c'est qu'il s'agit moins de lui tout apprendre que de lui donner une direction, une méthode, de bonnes habitudes d'esprit. « Ne lui donnons que peu de chose, dit à ce propos M. Bourgeois, mais que ce peu de chose il le connaisse, le possède véritablement, qu'il l'ait, comme on dit vulgairement, digéré, qu'il en ait fait sa substance; et lorsque ce qu'on lui aura donné sera véritablement entré en lui, aura pénétré dans son cerveau, aura circulé pour ainsi dire dans son sang, alors il saura apprendre lui-même ce qu'il lui sera nécessaire d'apprendre, il ira chercher partout où il sera ensuite appelé par son travail particulier les développements et les applications de ces connaissances générales et sommaires qu'il aura reçues; mais au moins ce qu'il aura appris, il l'aura gardé, il le possédera; ce sera son Moi intellectuel qui aura été développé. »

Il en est de même du sentiment moral que l'école peut et doit éveiller, nourrir, fortifier; la conscience, la faculté de distinguer, même dans les cas délicats et complexes, ce qui est bien de ce qui est mal, développée par un constant exercice, ne sera pas seulement une qualité de l'esprit chez nos écoliers; « il faut qu'elle soit devenue comme une fonction, un besoin de leur nature, en un mot un instinct dont l'action et la réaction exercent sur leur être tout entier une impulsion immédiate, préalable à tout calcul ».

L'école a peu de temps pour une si lourde tâche. Mais la seconde considération qui peut nous rassurer, c'est que la tâche peut et doit se continuer après l'école. M. Bourgeois est un de ceux qui ont en ces derniers temps insisté avec le plus de force et de succès sur la nécessité de s'occuper du lendemain de l'école, de prolonger l'enseignement, et par conséquent, en une grande mesure, l'éducation au delà de l'âge scolaire légal. Les aînés s'intéressant aux jeunes, les riches se soucient des pauvres, les instruits communiquant leur savoir aux ignorants, c'est une des voies les plus sûres par où l'on peut rencontrer la solution des plus inquiétantes difficultés sociales.

L'éducation sociale se fera là, dans cette rencontre, dans cette familiarité, dans cet échange des dons du cœur et de l'esprit. Vivre, non pour soi, mais pour les autres; savoir, non pour soi, mais pour les autres; s'améliorer et s'enrichir moralement en travaillant au progrès intellectuel et moral de ses concitoyens, voilà le secret de la paix sociale, fondée sur les services réciproques de l'ordre le plus élevé.

« Le sentiment s'affirme chaque jour, dit M. Bourgeois, que la démocratie ne peut rester immobile entre la peur et la violence; qu'elle

se doit à elle-même d'agir pour la transformation pacifique des conditions de la vie sociale, que le but est d'établir entre les citoyens les liens d'une solidarité véritable, et que cette solidarité ne peut s'établir que si les conditions en sont conformes à la nature et à la justice, et propres à être comprises par la raison des hommes comme la loi nécessaire des choses, et librement acceptées par eux comme une réalisation de leur propre idéal. Nous ne répéterons jamais assez que le problème social est, quoiqu'on fasse, le problème de l'éducation.

Voilà, certes, de généreuses pensées, et judicieuses, qui relèvent singulièrement le métier de professeur et d'instituteur, qui lui donnent le plus noble sens, et lui tracent un bien séduisant idéal. Dans le labeur quotidien, quand on a le front penché sur sa besogne, qu'on en aperçoit les difficultés sans cesse renaissantes, qu'on en subit les ennuis, qu'on s'énerve aux échecs partiels, on peut être souvent pris de fatigue ou même de découragement. Mais on n'a qu'à relever les yeux, qu'à considérer le but, lointain, mais magnifique, assigné à nos efforts, qu'à se rappeler de tels appels, de telles perspectives, de telles espérances, — qui ne sont pas des chimères, — et l'on se remet à l'œuvre avec entrain, avec cœur, — et avec succès.

J. S.

INSTITUTEUR, INSTITUTRICE, par *Maurice Bouchor*; deux brochures in-12, éditées par l'auteur, et en dépôt chez G. Dessommes, 34, rue Hallé, Paris. Prix : 25 c. l'une, et 30 c. par la poste. — On est sûr d'être entendu des lecteurs de la *Revue* quand on leur parle de M. Maurice Bouchor. Son nom est l'un de ceux qui sont aujourd'hui le plus justement connus dans nos écoles de tous les degrés. Si on n'y lit pas encore ses « Poèmes » et son « Théâtre des marionnettes », il n'en est plus guère où l'on ne chante pas ses « Chants populaires ». Et l'on sait aussi, dans le monde de l'enseignement et ailleurs, que l'auteur de ces chants n'est pas seulement un poète qui s'enferme dans sa tour d'ivoire, mais qu'il est encore — ce qui vaut peut-être mieux — un homme d'action, un militant, un apôtre, portant partout la bonne parole et consacrant la meilleure part de son existence à l'œuvre de l'éducation du peuple. Sans qu'il l'ait cherché, mais très justement, M. Bouchor est en train de devenir l'un des hommes les plus populaires de France, ce mot pris dans son acception la plus élevée et la plus élogieuse : M. Bouchor est populaire, en ce sens qu'il aime les petits et les humbles et que les petits et les humbles le lui rendent cordialement.

C'est donc une bonne fortune d'avoir à parler de lui et de ses œuvres : la présentation est toute faite et le courant sympathique s'établit spontanément. Aussi bien les deux poèmes que nous signalons aujourd'hui touchent de trop près les instituteurs et les institutrices pour qu'ils ne les aient pas lus et goûtés comme ils le méritent. Ces deux poèmes ont déjà paru, l'un dans le *Manuel général*, l'autre

ici même. Ils sont courts, mais combien remplis de substance et de saveur! Comme ils témoignent de la haute idée que M. Bouchor se fait du rôle des maîtres de l'enfance et de la haute estime dans laquelle il les tient! Comme ils parlent une langue qui élève, réconforte et console! Le secret de l'auteur, c'est que, suivant la définition qu'un « ancien » a donnée de l'éloquence, la parole vient du cœur : c'est le grand art; surtout c'est l'art efficace.

Ces deux petits poèmes, petits seulement par le nombre de vers, seront bientôt, nous n'en doutons pas, sur la table de travail de tous les instituteurs et de toutes les institutrices, et, en les voyant, instituteurs et institutrices diront : « Celui-là est vraiment un homme de bien et il est notre ami ».

E. J.

Aux instituteurs et institutrices de France. Mes suprêmes conseils, par *Fr. Lucas*, inspecteur d'académie honoraire, agrégé de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, etc.; un vol. in-12, Paris, Delagrave. — Ce livre est le testament pédagogique d'un bon serviteur de l'Université. Dans sa retraite, « avant de quitter son pays sans retour », selon ses expressions touchantes, « il y jette, du fond de son âme immortelle, le cri suprême d'une conviction profonde et d'un patriotique souci de l'avenir national ». Le patriotisme et la piété, un patriotisme religieux et une piété grave et toute laïque, inspirent, en effet, les suprêmes conseils adressés à ceux qu'il a aimés de tout son cœur, on le sent, dans sa vie active. L'épitaphe qu'il rêve pour lui-même, nous dit-il, « Il aima, ce fut tout son talent », pourrait servir d'épigraphe à son dernier écrit. Il y passe en revue les diverses matières de l'enseignement primaire, et il s'applique à en montrer le côté moral supérieur, qu'on ne voit pas toujours, et qui, une fois aperçu, permet de les faire servir à l'éducation de l'âme plus encore qu'à l'instruction de l'esprit. Il trouve, pour parler des plus modestes enseignements, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, des paroles pénétrantes qui les élèvent doucement jusqu'à la hauteur de cette âme dont elles doivent fortifier les premiers mouvements. Mais, quand il arrive à l'instruction morale et civique, il se donne carrière, il multiplie sur tous les points du programme des leçons où il épanche l'expérience d'une longue vie, les souvenirs de l'humaniste, les exportations d'un cœur généreux, si bien qu'aucun maître, croyons-nous, ne les lira sans profit. C'est pour agir encore et faire un peu de bien qu'il a pris la plume; nous voudrions l'aider dans cette tentative en élargissant le cercle de ses lecteurs; et nous recommandons vivement ce petit livre d'une inspiration si élevée et si cordiale.

D.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

Circulaire relative aux cours d'adultes. — Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets, à la date du 29 octobre, une circulaire relative aux cours d'adultes, dans laquelle il leur recommande spécialement d'user de leur influence auprès des municipalités et des Conseils généraux pour obtenir de ces autorités qu'elles accordent à cette œuvre si importante un concours financier plus efficace. M. le ministre s'exprime en ces termes :

« Cette année, comme les années précédentes, les instituteurs ont vaillamment payé de leur personne, avec un dévouement et un désintéressement qui leur font le plus grand honneur. Ceux-là seuls qui savent combien leur tâche normale est déjà lourde sont en état de bien apprécier celle qu'ils se sont volontairement imposée. Les ressources financières n'ont pas augmenté en proportion des résultats. Les municipalités, qui avaient versé, en 1895-1896, 1,150,000 francs, n'ont donné, en 1896-1897, que 172,254 francs de plus. Les Conseils généraux ne contribuent encore que pour 44,000 francs. Dans bien des communes, l'instituteur qui s'est chargé d'un cours d'adultes non seulement n'a touché aucune rétribution, mais parfois a dû assurer, à ses frais, l'éclairage et le chauffage. Je vous serais obligé d'user de toute votre influence auprès des municipalités et des Conseils généraux, pour obtenir de leur part un concours plus actif. Il vous sera facile de leur faire comprendre que consolider les connaissances positives et les notions morales acquises à l'école, fortifier les caractères, compléter chez l'adolescent la formation de l'homme et du citoyen, c'est travailler à une œuvre nationale qui réclame toute leur sollicitude. »

Session d'examen pour le certificat d'aptitude a l'enseignement de la comptabilité. — Cette session s'ouvrira le lundi 31 janvier 1898. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 1897.

Avis relatif a la préparation a l'examen de l'inspection primaire. — Les candidats de l'examen de l'inspection primaire trouveront à Lille, à partir du mois d'octobre, indépendamment d'une préparation aux épreuves pédagogiques assurée par le cours de science de l'éducation, une préparation aux épreuves d'administration scolaire et d'inspection d'école. Tous les cours et conférences auront lieu le jeudi.

FÊTE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION DES ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES DE LA SEINE. — Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des deux écoles normales de la Seine a été célébré, les 28 et 29 octobre, par une fête commémorative. La *Revue* consacre à cette solennité, en tête du présent numéro, un article spécial.

COURS NORMAL DE LECTURE A HAUTE VOIX. — Le cours normal de lecture à haute voix et de récitation à l'usage de MM. les instituteurs et de MMmes les institutrices des écoles publiques de la ville de Paris est ouvert à la mairie du IVe arrondissement, depuis le jeudi 28 octobre, pour l'année scolaire 1897-1898.

Il a lieu tous les jeudis à 9 heures et demie du matin.

Il est rappelé que les cours similaires qui existaient autrefois à la mairie du VIe arrondissement et à l'école de garçons rue Blanche ont été définitivement fermés le 1er janvier 1897.

ŒUVRE PARISIENNE DES COLONIES MATERNELLES SCOLAIRES. — Un comité placé sous la présidence de M. Failliot, maire du IVe arrondissement, vient de se former dans le but suivant :

« Installer aux portes de Paris, pour que les familles pauvres puissent s'y rendre sans trop de frais, dans une région boisée, un établissement d'une simplicité confortable, riante, hygiénique, où le grand air, où le régime lacté, le soleil, le jeu libre sur des pelouses, seront les éléments principaux réunis pour donner force et santé aux petits affaiblis qui viendront y passer de un à trois mois, suivant la décision du docteur-inspecteur.

Avec des fonds relativement modestes, un essai peut être tenté dont les résultats donneront la mesure de l'utilité de l'œuvre. C'est cet essai même que le comité d'initiative se propose de faire, dans un sentiment de conviction sincère, d'amour profond pour les petits. Il compte sur la charité de tous, car l'enfant, le petit enfant, c'est l'espoir, c'est l'avenir, *c'est la France de demain.* »

Les offrandes sont reçues chez M. le Dr Mesnard, trésorier de l'œuvre, 27, rue de Bellefond, à Paris. La souscription annuelle est fixée à 2 francs au minimum.

ASSOCIATION DE PERFECTIONNEMENT ENTRE LES INSTITUTRICES DU DÉPARTEMENT DES LANDES. — Une association de perfectionnement des anciennes élèves de l'école normale d'institutrices de Mont-de-Marsan a été constituée sous la présidence de Mlle Heurtefeu, directrice de cet établissement. Toutes les institutrices, normaliennes ou non, peuvent faire partie de cette association. Les statuts ont été approuvés par M. l'inspecteur d'académie le 24 mars 1897.

Dans l'assemblée générale tenue le 13 juin 1897 sous présidence de M. Mondiet, inspecteur d'académie, président d'honneur, à laquelle assistaient 41 anciennes élèves-maîtresses venues de toutes les parties du département, le bureau de l'association a été complété par la

nomination des six maîtresses de l'école normale ou des écoles annexes, de deux directrices d'écoles et par celle de cinq anciennes élèves-maîtresses.

Le but de l'œuvre est indiqué par son titre même : « *Association de perfectionnement* », et plus explicitement dans les deux premiers numéros du Bulletin de la Société, déjà publiés.

L'association doit avoir un organe mensuel, l'*Alouette*.

Distribution des prix de la Société républicaine d'instruction de Montreuil (Pas-de-Calais). — Cette cérémonie a eu lieu le 3 octobre dernier, sous la présidence de M. Edouard Petit, délégué de M. le ministre de l'instruction publique. Un grand nombre de notabilités assistaient à la fête, qui avait pris un éclat particulier, témoignant de l'intérêt que la population porte aux œuvres d'enseignement. M. Boudenoot, député, M. le sous-préfet de Montreuil, M. l'inspecteur d'académie s'étaient rendus à la solennité.

Plusieurs discours ont été prononcés. Au banquet qui a suivi la distribution des prix, M. Boudenoot, député, a parlé éloquemment du rôle des sociétés d'instruction populaire. M. Petit, dans une chaleureuse improvisation, a rendu hommage aux organisateurs de la fête, et il a félicité la société des résultats remarquables qu'elle a obtenus.

Société pour la protection des arbres et des forêts. — Cette Société a pour but, par tous les moyens en son pouvoir : publications conférences, excursions, expositions, concours, diplômes, primes, etc. :

a) De faire connaître, apprécier et aimer les forêts et les arbres, qui constituent une des principales richesses et un des plus beaux ornements du pays ;

b) De pousser au développement de la science et de l'industrie sylvicole et de défendre leurs intérêts ; de contribuer à la restauration des forêts ruinées, etc.

La Société fait appel au concours des instituteurs, qui sont, sur leur demande, membres adhérents et exempts de toute cotisation.

Le siège de cette Société est provisoirement à Paris, 10, rue Cauchois.

Congrès organisé par l'association de la presse de l'enseignement. — L'Association de la presse de l'enseignement organise pour l'Exposition de 1900 un congrès pédagogique international entre les écrivains s'occupant spécialement des questions scolaires.

La publication du compte-rendu de la fête commémorative de la fondation des écoles normales de la Seine a causé un retard dans l'apparition du présent numéro.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 20796-11-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

ARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
S CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des ires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de culture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de graphie.

tte publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations de commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à rande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et Amérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les tions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec dre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les che- de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc. *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les s pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

— Turquie d'Europe, Macédoine (3e édition). Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie (3e édition). — Serbie (3e édition) — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie. Syrie et pre.

Extrême-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

Afrique. — Égypte (2e édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

Amérique. — Uruguay (2e édition; épuisée). — République Argentine (3e édition). — Bolivie (2e édition) Brésil : Partie Nord (2e édition); Partie Sud. — Venezuela (2e édition; épuisée). — Colombie et teur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord. uisée); Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée, 4 francs.

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

NOUVELLE PUBLICATION

Le numéro : **15** c.; avec Supplément : **25** c.

L'ÉCOLE NOUVELLE

Revue hebdomadaire de l'Enseignement primaire

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

depuis le 2 octobre 1897

Directeur : **E. Devinat**

Directeur de l'École normale d'Instituteurs de la Seine.
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique

SOMMAIRE du N° 6

E. DEVINAT . . **Un appel.**
H. RAGOT . . **A chacun ses attributions.**
MARSILE. . . . **Aux institutrices.**
L. ARDANT. . . **Une fête d'inauguration.**
C. CARON. . . . **La responsabilité civile des instituteurs en Allemagne**
C. FABRE. . . . **M. Cambon.**
BOUCHERON . . **L'esprit d'observation** *(suite).*
Revue de la presse.
Documents officiels.
Brevet élémentaire.

Pour les Écoliers. — *Idée de la semaine :* LES DÉFUNTS.
Pour les Adultes. — *Supplément déjà paru dans le premier numéro,* comm.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. DEVINAT, 10, rue Molière

ABONNEMENTS A LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

	FRANCE ALGÉRIE ET TUNISIE		ÉTRANGER
	Un an	1er Oct. au 31 Déc. 3 Mois	Un an
École Nouvelle	6 »	1 50	7 60
École Nouvelle avec Suppléments	9 »	2 25	10 60
École Nouvelle et Lecture en classe	10 »	2 50	13 »
École Nouvelle Suppléments et Lecture en classe	12 75	3 20	16

Le premier numéro est envoyé franco, à titre de spécimen, aux m de l'enseignement primaire qui nous en feront la demande

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 20798-11-97. — Quaes Lefebvre

PUBLICATION MENSUELLE

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE ET UNIÈME

N° 12. — Décembre 1897

SOMMAIRE

	Pages
Projet de réorganisation de l'enseignement du chant dans les écoles normales, Maurice Bouchor	481
Les examens des recrues en Suisse, Jules Gautier	505
L'éducation populaire en 1896-1897 : rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique par M. Edouard Petit (*fin*)	516
Rapport sur les instituteurs et institutrices qui ont contribué le plus activement à la propagation de la vaccine, par M. Hervieux, de l'Académie de médecine	529
Discours prononcé par Mlle Denise Billotey, professeur à l'école supérieure de filles Edgar Quinet, » Paris, à la distribution des prix de cette école, le 24 juillet 1897. (Extraits)	535
Bibliographie de l'enseignement primaire pour l'année 1896	540
Causerie scientifique : Le travail du sol, P.-P. Dehérain	550
La presse et les livres	556
Chronique de l'enseignement primaire en France	565
Courrier de l'Extérieur	572
Table des matières du tome XXXI	577

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA REVUE PÉDAGOGIQUE

France, un an.. . 12 » | Étranger, un an. . 13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pé*[illegible] 41, rue Gay-Lussac, à Paris. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur [illegible] Soufflot, Paris.

COLLECTIONS
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE

Années 1878-1881 (8 tomes), in-12, brochés; chaque année 9 »
— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12, broché . . 4 50

NOUVELLE SÉRIE

Du tome Ier (deuxième semestre 1882) au tome XXIX (deuxième semestre 18[illegible]
29 volumes in-8°, brochés; chaque volume : 6 fr.

TABLE GÉNÉRALE DES QUINZE PREMIÈRES ANN[illegible]
DE LA REVUE PÉDAGOGIQUE (1878-1892), in-8°, broché. 4 fr. 50

COURRIER DES EXAMEN[illegible]

COMPTE-RENDU DES DIVERS EXAMENS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PARAISSANT
Deux fois par semaine pendant les sessions
et le samedi en dehors des sessions

RENSEIGNE[illegible]
CONSE[illegible]
POUR LA PRÉPA[illegible]

BREVET ELÉMENTAIRE
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

BREVET SUPÉRIEUR
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAG[illegible]

Certificat d'études commerciales. — Certificat pour l'enseignement du chant, du dessin, de la g[illegible] Certificat de coupe et assemblage. — Concours pour les écoles normales. — Examen du pro[illegible] écoles normales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, etc., etc.

ABONNEMENTS

Paris et Départements.	Un an. . . Fr.	12 »	**Union postale. .**	Un an. . . Fr.	1[illegible]
	Six mois. . . .	6 »		Six mois. . . .	[illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE

Publication mensuelle dirigée par M. Ludovic Drapeyron, professeur au ly[illegible] magne. La *Revue de Géographie* paraît tous les mois, depuis le 1er juillet 1878, par [illegible] de 5 à 6 feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes revues littéraires, et fo[illegible] fin de l'année, deux beaux volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau [illegible] en caractères neufs. Elle donne régulièrement des cartes exécutées avec soin.

Prix de l'abonnement pour Paris Fr.	25 »	Chaque numéro.. . . . . Fr.	3
Départements et Union postale . .	28 »	Chaque semestre en un volume. .	12

La REVUE DE GÉOGRAPHIE forme aujourd'hui 40 volumes. Prix de la collection complète : 50

Les deux Tables des travaux de la *Revue de Géographie* (directeur, M. L. Drapeyron), dressées par M. Henri Stein, membre de la Société de Géographie, et par M. [illegible] Rochard, de la *Grande Encyclopédie*, depuis sa fondation en janvier 1877 jusqu'à décem[illegible] Volumes I-XXXV. Table alphabétique par noms d'auteurs, table des articles. . . . .

Nouvelle série. Tome XXXI. N° 12. 15 Décembre 1897.

REVUE PÉDAGOGIQUE

PROJET DE RÉORGANISATION

DE L'ENSEIGNEMENT DU CHANT DANS LES ÉCOLES NORMALES

Ce projet est respectueusement soumis aux autorités scolaires, à qui il appartiendrait de le réaliser en totalité ou en partie, tel qu'il est ici formulé, ou avec les modifications que l'on jugerait utiles. Cependant, pour simplifier, l'auteur du projet le présentera avec des lignes très arrêtées, et en supposant toujours qu'il sera exécuté conformément à ses indications. On voudra bien excuser l'allure décidée que donnera à notre texte ce parti-pris, adopté pour la netteté de l'exposition.

A défaut d'une autorité à laquelle nous ne saurions prétendre, nous avons, du moins, à notre actif, un ardent désir de voir le chant plus répandu et mieux dirigé dans les écoles, peut-être une connaissance assez étendue de la question, et, en tous cas, un certain nombre d'expériences, conduites méthodiquement, à la suite desquelles nous avons cru devoir rédiger le projet que voici.

Il nous sera permis d'ajouter que plusieurs personnes, ayant toute l'autorité qui nous manque, ont pris connaissance de notre travail et nous ont engagé à le publier. Nous citerons particulièrement M. l'inspecteur général Jost, dont la compétence musicale est assez connue. Il a bien voulu lire notre manuscrit la plume à la main et nous signaler quelques lacunes aisément réparables. Nous lui devons autant de reconnaissance pour ses précieux avis que pour son encouragement.

Nous justifierons l'idée générale du projet avant d'en exposer le détail.

Valeur éducatrice du chant.

Nous nous adressons à des personnes qui se font une haute idée de la valeur éducatrice du chant : c'est donc une chose sur laquelle il nous paraît superflu d'insister. S'il y avait lieu de le faire, nous nous contenterions, pour ne pas affaiblir ce qui a été admirablement dit, de renvoyer le lecteur aux pages écrites par M. F. Pécaut sur le rôle éducateur de la musique[1].

Nous croyons résumer l'opinion de l'auteur en disant que le chant est un des plus précieux auxiliaires dont l'instituteur puisse disposer pour achever l'éducation morale et patriotique des enfants du peuple, pour les élever à toute la dignité d'hommes et les rendre de plus en plus accessibles aux nobles émotions du bien et du beau.

Non seulement, ajouterons-nous, la musique émeut la plupart des hommes, enfants ou adultes, plus que ne font les autres arts, y compris même la littérature, mais encore, au lieu de les laisser passifs devant une belle œuvre, elle leur permet de s'y associer activement, d'y collaborer, de la recréer, en quelque sorte, par une exécution chorale; et, en tous ceux qu'elle fait participer ensemble à cette haute joie, elle éveille ou exalte le sentiment d'une libre et fraternelle union. C'est pourquoi la musique est l'art démocratique par excellence.

Le Chant scolaire en France.

Fait-on, cependant, *tout* ce qu'il est possible de faire pour assurer à notre peuple les bienfaits d'une simple, mais sérieuse éducation musicale?

Nous ne le croyons pas, tout en reconnaissant qu'il a été fait beaucoup pour le chant dans l'enseignement primaire[2].

---

1. Article Musique du *Dictionnaire de pédagogie*.

2. C'est uniquement à l'école primaire que nous pensons en rédigeant ce projet. Dans l'enseignement secondaire, il y aurait tout ou presque tout à faire, au moins pour les garçons. Et pourtant, un immense progrès serait accompli le jour où les Français de toute condition et de toute culture pourraient chanter les mêmes chants.

Dans les lycées d'Allemagne, tous les élèves savent, comme les enfants des

Il est peut-être fastidieux d'entendre toujours citer l'exemple de l'Allemagne, de la Suisse, des pays du Nord. Mais les vérités les plus banales sont parfois bonnes à redire. Or, si l'on nous compare à nos voisins de l'Est, notre infériorité musicale est évidente. A-t-elle une cause naturelle et insurmontable? Nullement; car on chante très bien dans quelques-unes de nos écoles primaires (sans professeurs spéciaux), simplement parce qu'un maître ou deux y ont le goût du chant et les connaissances nécessaires. Nous avons la conviction absolue que dans dix ans on chanterait en France aussi bien, sinon mieux, qu'en Suisse ou en Allemagne, et sans imiter personne, *si les autorités scolaires de tout rang avaient le ferme vouloir d'atteindre ce résultat.*

Une sanction a rétablir.

Que faudrait-il faire?

Nous n'avons pas la naïve ambition de croire que l'on augmentera le nombre des heures consacrées à la musique dans les écoles normales et primaires. Peut-être ne serait-il pas mauvais, pourtant, d'imiter sur ce point un peuple qui, depuis la Réforme, a fait de la musique une de ses forces vives [1]? Mais on ne saurait agrandir la part du chant sans rogner celle de telle ou telle matière d'enseignement; et, si nous risquions une remarque sur quelques surcharges des programmes, on nous accuserait, non sans raison, de parler de choses qui dépassent notre compétence [2].

Des personnes hautement autorisées pensent qu'il faudrait au moins rétablir l'épreuve de chant à l'examen du brevet supérieur. Nous partageons très humblement leur opinion. Il est vrai qu'on

---

petites écoles, ces chants populaires qui contribuent si puissamment à fortifier le sentiment patriotique. Chez nous, hélas! combien y a-t-il de fils de bourgeois, élevés dans nos lycées et collèges, qui soient capables de chanter correctement la *Marseillaise*?

1. Avez-vous entendu, pendant la guerre, chanter les soldats allemands? C'était beau, et attristant pour nous.

2. En Allemagne, on consacre au chant, dans les écoles normales, trois fois plus de temps que chez nous. Reconnaissons toutefois que nos deux heures par semaine pourraient suffire, si elles étaient toujours admirablement employées, et si l'on y ajoutait quelques moments, pris çà et là, le jeudi et le dimanche, et, les autres jours, au début et à la fin de la journée.

demande beaucoup de choses aux candidats; mais une de plus ne les accablerait point, et il est permis de croire que le chant ne serait pas la moins utile de toutes.

Supprimer l'épreuve de chant au brevet, tout en maintenant l'enseignement de la musique dans les écoles normales, n'était-ce pas avoir l'air de dire aux élèves : « Cet enseignement a beaucoup moins d'importance que tous les autres, et vous pouvez, avec lui, en prendre à votre aise »? Or, la plupart des normaliens et des normaliennes arrivent à l'école sans savoir leurs notes [1], et ils ont beaucoup à faire pour devenir capables d'enseigner le chant le plus simple : car cela exige absolument un minimum de connaissances techniques et une culture assez délicate du goût. Il est donc singulier que la seule étude dépourvue de sanction dans les écoles normales soit précisément celle qui aurait le plus besoin d'y être stimulée.

Nous devons dire quelques mots d'une objection fort spécieuse que nous avons entendu formuler contre la mesure dont nous parlons. La voici : « On chante, à l'école normale, en tout désintéressement, puisque le chant n'y a pas de sanction, et cela n'est point sans profit moral. Chez nous, la musique touche et élève d'autant plus qu'elle n'est pas matière d'examen. »

Certes, répondrons-nous, le désintéressement dans les travaux de l'esprit est chose fort désirable : nous souhaiterions que l'on étudiât, uniquement par amour, la littérature, l'histoire et les sciences. Mais enfin, regardez-vous, oui ou non, le brevet supérieur comme la sanction obligatoire des études faites par les normaliens? Il est l'objet, nous ne l'ignorons pas, de critiques radicales, et, s'il les mérite, il faut le supprimer. Mais, du moment qu'il existe, faites-le porter sur l'ensemble des matières enseignées à l'école normale.

Si, d'ailleurs, la tyrannie des examens est souvent très nuisible, personne ne s'aviserait pourtant de laisser les études à la discrétion des élèves. Une excitation, un contrôle, une sanction seront tou-

1. Ils devraient les savoir, puisque l'examen du brevet élémentaire comporte une épreuve de chant; mais elle pourrait être plus sérieuse. Il serait très utile que chacun des candidats présentât une liste de dix chants, choisis et appris par lui. L'examinateur en désignerait un, que le candidat devrait *solfier et chanter*.

jours nécessaires. Le chant ne saurait échapper à la loi commune. Mettez vos futurs instituteurs en état de chanter, si le cœur leur en dit; et alors, ne craignez rien! Une fois instruits, ils chanteront par plaisir. Ce n'est pas la contrainte subie pour apprendre l'alphabet qui fait la rareté des poètes [1].

Encore une objection à écarter, et nous en aurons fini avec le brevet supérieur.

Si l'on y rétablissait une épreuve de chant, il faudrait que, sans être difficile, elle fût très sérieuse; mais, vu le peu de temps disponible aux examens, elle porterait, non sur toutes les matières préparées, mais sur une seule, ou deux au plus, au choix de l'examinateur. Le candidat devrait être également capable de solfier à vue un exercice facile, de faire correctement une très simple dictée musicale, et de chanter avec goût un certain nombre de chants scolaires. En somme, l'épreuve du brevet supérieur résumerait toutes celles que nous décrirons, excepté les deux dernières, impraticables aux examens [2].

— Mais alors, nous dit-on, il y aura deux catégories d'aspirants au brevet supérieur : ceux que l'école normale aura préparés à subir l'épreuve de chant, et ceux qui, étrangers à l'école, n'auront pu jouir du même avantage.

Nous répondons : « Parfaitement. Ne faut-il pas que tous les instituteurs soient formés dans les écoles normales, ou qu'ils acquièrent, comme ils voudront, une culture équivalente à celle qu'on leur donnerait dans ces écoles? Les aspirants au brevet supérieur, autres que les normaliens, n'ont pas eu, pour se préparer sur les nombreuses matières de l'examen, la direction générale, les leçons, les facilités de toute nature que donne

---

1. Nous nous occupons ici des écoles normales; mais il est bien évident que tout se tient, et qu'une épreuve de chant imposée au certificat d'études primaires ferait merveille : les maîtres prendraient le chant au sérieux. Il faudrait, bien entendu, que l'épreuve fût extrêmement simple et n'eût rien de théorique. Chacun des candidats pourrait présenter une liste de six chants, sur lesquels l'examinateur en choisirait un pour le faire *chanter sans solfier*.

Nous regrettons de ne pouvoir insister davantage sur l'importance de cette épreuve, faute de laquelle maint directeur d'école continuera de soigner par l'eau froide le zèle de ses adjoints, sortis de l'école normale avec le goût du chant.

2. Celles qui consistent à enseigner et à diriger un chant.

l'école. Ils s'en passeront de même pour le chant : c'est leur affaire d'y suppléer. »

— Mais enfin, réplique-t-on, vous ne voudriez pas, cependant, que l'on refusât le titre d'instituteur à un candidat, parce qu'il ne saurait pas chanter ?

Nous reprenons avec une parfaite tranquillité de conscience : « Si fait, nous le voudrions! Il ne faut prendre personne en traître; mais s'il était bien entendu, une fois pour toutes, que nul ne sera instituteur à moins de savoir enseigner le chant[1], nous pensons que cette mesure, d'abord préjudiciable à quelques personnes, serait un grand bienfait pour notre pays. Il n'y a, d'ailleurs, qu'un nombre infime d'êtres humains vraiment rebelles à la musique; et une décision comme celle dont il s'agit ferait des miracles, en rendant l'ouïe aux sourds et la voix aux muets[2]. »

Il faut trouver autre chose.

Le rétablissement de ladite épreuve ne remédierait pas à tout : il resterait à préparer méthodiquement les élèves maîtres et les élèves-maîtresses à la subir avec succès. Le jury d'examen, d'ailleurs, n'aurait pas, comme nous l'avons dit, le loisir de soumettre les candidats aux deux dernières épreuves que nous indiquerons, et dont le caractère pratique nous frappe vivement. Enfin, rien ne prouve que l'excellente mesure dont nous parlons sera adoptée ; et, si elle ne l'était pas, serait-ce une raison pour nous décourager ? Non. Il nous faut donc chercher une méthode qui rendrait pleinement efficace le rétablissement de l'épreuve musicale au brevet supérieur, et qui, en attendant, permettrait de s'en passer.

Il nous semble que chacun a le droit d'exposer les résultats de

---

Telle fut, on le sait, l'exigence de Luther. Elle a été pour beaucoup dans le magnifique développement de la musique en Allemagne.

2. Une personne de très haute compétence en matière pédagogique nous écrit ceci : « Pour moi, la vraie solution serait de dire : L'épreuve de chant (graduée comme vous l'entendez) ne sera pas obligatoire au brevet; mais elle donnera lieu à un diplôme spécial, analogue au diplôme de gymnastique, et l'un et l'autre diplôme comportera un traitement supplémentaire de 100 francs au minimum. Vous verriez alors ces diplômes sérieusement recherchés. »

son expérience pour ceux qui voudraient les consulter et en profiter au besoin. C'est ce que nous avons fait ailleurs[1], en formulant une série de conseils pratiques sur la façon dont il nous paraît désirable que le chant soit enseigné à l'école normale et à l'école élémentaire. Mais, en rédigeant ces indications, nous n'avons pas développé le projet d'épreuves musicales dont l'idée y était suggérée en passant; et le présent travail a pour objet de combler cette lacune.

Le chant dans les écoles normales.

Nous avons entendu chanter les normaliens et les normaliennes dans plus de cinquante départements: presque toujours, disons-le vite, avec un très vif plaisir, soit qu'on exécutât — trop rarement! — un morceau classique du précieux recueil publié par M. Bourgault-Ducoudray (recueil de Fontenay), soit qu'on nous fît entendre d'humbles chants scolaires, en parties ou à l'unisson, ou parfois de vieilles chansons locales[2].

Nous serions resté sous le charme d'exécutions brillantes ou aimables si nous n'avions, d'autre part, observé que dans trop peu d'écoles primaires on chante d'une façon satisfaisante: ce qui tient beaucoup moins à un manque d'aptitude chez les maîtres qu'à l'insuffisance de leur savoir musical et au peu de méthode que beaucoup d'entre eux apportent soit à l'enseignement, soit à la direction des chants. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'exécuter un morceau, on oublie de donner le ton avant de commencer, on néglige de battre la mesure, on laisse les enfants assis et dispersés[3], etc.

Les normaliens et les normaliennes, en sortant de l'école, sont relativement bien préparés à enseigner le chant; mais une très

1. Bræunig et Bouchor : *Chants populaires pour les écoles, le Livre du maître* (Hachette) : Voir les *Indications générales* à la fin du volume.

2. Ce n'est pas avec le même plaisir que nous avons entendu, çà et là, certains chœurs d'orphéons, où la musique était presque aussi dénuée de poésie que les paroles.

3. Ce manque de méthode est plus frappant dans les écoles primaires de filles. En revanche, dans les écoles de garçons, on dirige parfois le chant d'une manière si rude que nulle impression de poésie ne subsiste. Nous avons insisté sur tout cela dans l'ouvrage cité.

simple expérience permet de prévoir que bien peu d'entre elles ou d'entre eux s'en acquitteront comme il conviendrait. Un chant scolaire vient d'être exécuté à trois parties par cinquante normaliens : sous la direction du professeur, grâce à quelques bons chefs d'attaque et à la puissance de la masse, l'effet a été excellent. Priez maintenant cinq ou six élèves, ou davantage, de ceux, par exemple, qui chantaient la mélodie, priez-les d'en chanter un couplet, chacun à leur tour. Faites cette expérience sur des élèves de troisième année, quinze jours avant les grandes vacances, c'est-à-dire au moment où leur instruction est achevée. Et bien ! il ne s'en trouvera peut-être pas deux ou trois (sauf dans le cas d'une préparation spéciale) qui seront capables de répéter, seuls, ce qu'ils viennent de chanter en chœur, de le répéter, disons-nous, correctement et avec expression [1].

En songeant combien il est nécessaire de posséder une chose pour être capable de l'enseigner, on se rend compte de ce que deviendra le chant dans la plupart des écoles primaires. Ajoutons qu'il faudrait à un instituteur isolé une volonté héroïque pour développer son instruction musicale, à moins qu'il n'eût emporté de l'école une solide connaissance des premiers éléments.

Telle est la situation. Comment l'améliorer ?

Méthode a suivre.

Trois choses nous semblent nécessaires :

1° Qu'une connaissance *très exacte* des éléments du solfège soit donnée à tous les élèves des écoles normales, — résultat qui peut être obtenu au cours de la première année scolaire et consolidé par la suite ;

2° Que chaque élève soit habitué à chanter *seul*, sous la direction du professeur, des chants assez simples pour que tout accompagnement soit inutile, — habitude qui peut être prise après quelques leçons et rendue aisée par la pratique des deux premières années ;

3° Que tous les élèves dont l'inaptitude n'aura pas été claire-

1. Expériences faites dans des écoles normales où l'on a le goût du chant et où les chœurs sont très agréables à entendre.

ment démontrée soient exercés à *diriger* des chants très simples, avec méthode et expression, — exercices auxquels il convient de consacrer surtout la troisième année[1].

Tout cela n'empêcherait pas d'exécuter, sous la direction du professeur, quelques morceaux classiques, destinés à former le goût, et un grand nombre de chants plus simples, à l'unisson ou en parties, qui pourraient un jour être chantés à l'école élémentaire.

Si l'on nous objecte à présent que tout cela se fait dans les écoles normales, nous répondrons : Oui, mais pas toujours, ou pas assez méthodiquement. Il y a un grand nombre d'écoles où le solfège est négligé; c'est très rarement qu'on fait chanter les élèves seuls et qu'on leur apprend à diriger un chœur; enfin, la provision de chants qu'ils emportent à leur sortie de l'école est, en général, des plus maigres.

Or, il ne faut pas oublier que tous les moyens sur lesquels nous appelons l'attention tendent à ce résultat unique : l'enseignement bien fait, dans les écoles élémentaires, de chants ayant une portée éducatrice et pouvant, par l'école, se répandre partout : dans la famille, au labour et à l'atelier, dans la rue, au régiment. Nous aurions alors, dans le plus large sens du mot, des chants « populaires ». Mais pour cela il faudrait, comme M. Jost ne cesse de le rappeler, que les élèves-maîtres pussent emporter de l'école normale un large répertoire de chants très simples, choisis avec soin par le directeur de l'école et par le professeur de musique, et étudiés le long des trois années. Tout en les mettant à même d'apprendre seuls des chants nouveaux, on les engagerait ainsi dans la bonne voie et on faciliterait grandement leur tâche à venir.

« Il y a, dit M. Jost, cent vingt dimanches de présence à l'école normale durant les trois années : eh bien ! chacun de ces dimanches un chant peut être appris, et cent vingt morceaux composeraient le trésor du normalien à sa sortie de l'école. »

---

1. Avec toute raison, nous semble-t-il, M. Jost demande, d'autre part, que, dans chaque division d'élèves, il y ait un chef de musique ou moniteur de chant, pour diriger les répétitions sous la surveillance ou d'après les conseils du professeur. Le chef de la troisième année dirigerait les répétitions communes aux trois divisions.

Ce nombre, tout d'abord, semble bien considérable; mais le chiffre donné est secondaire. Il suffit de remarquer que, si l'enseignement est bien dirigé, il faut très peu de temps pour solfier un air simple et court et pour y bien adapter les paroles.

Quelques instants consacrés au chant le matin et le soir permettraient de revoir souvent un grand nombre de morceaux et de les fixer dans le souvenir.

Utilité des épreuves régulières.

Nous abordons la partie essentielle de notre sujet.

Il nous paraît nécessaire de soumettre les élèves des écoles normales à des épreuves de chant méthodiquement réglées.

Des personnes compétentes, nous ayant fait l'honneur de partager nos idées à ce sujet, ont bien voulu nous fournir le moyen d'organiser quelques épreuves de ce genre ; et, bien que ce ne fussent que de premiers essais, nulle part l'utilité n'en a été contestée. Elles ont éclairé la situation d'un jour très vif et grandement stimulé le zèle des élèves.

Réponse a des objections.

Quelques autres personnes, il est vrai, non moins compétentes et tout aussi bienveillantes à notre égard, ont écarté l'idée d'épreuves à faire subir aux élèves, tout en reconnaissant le bien fondé du triple vœu énoncé plus haut.

— Oui, nous a-t-on répondu, il faut veiller à tout ce que vous dites ; mais des épreuves seraient une complication inutile. Ou bien, est-il juste d'instituer des épreuves pour le chant seul? Devons-nous laisser croire que les autres parties de l'enseignement ne méritent pas ou n'ont pas besoin d'être stimulées?

Lorsqu'on nous a invité à répondre à ces objections, nous avons fait observer que la complication ne serait pas grande : le temps des épreuves *réunies* ne dépasserait pas dix heures, en trois ans, pour des promotions de quinze à vingt élèves, et il nous semble que le résultat vaudrait la peine de faire ce léger sacrifice.

Une épreuve permettrait de mieux apprécier les résultats acquis,

de signaler les points faibles, d'établir un classement précis des élèves par ordre de mérite; ce qui n'empêcherait pas de tenir compte des notes données au jour le jour. De plus, quelque solennité dans l'épreuve rendrait fort désagréable aux élèves de s'y montrer par trop médiocres, et ce leur serait une raison de plus pour s'y bien préparer.

Nous avons répondu ensuite : « Nous ne demandons pour le chant que le régime du droit commun. N'y a-t-il pas, dans les écoles normales, des compositions trimestrielles portant sur toutes les matières de l'enseignement? Ce que nous sollicitons pour le chant est quelque chose d'analogue, et deux épreuves par an nous suffiraient. »

Nous avons ajouté, d'ailleurs, que, selon nous, il y aurait lieu d'instituer une épreuve de chant, même si l'on ne faisait rien d'analogue pour les autres matières de l'enseignement; et une épreuve plus complète et plus significative que toutes celles du brevet supérieur. Celles-ci, en effet, montrent bien ce que *sait* le candidat, mais non pas ce qu'il *sait enseigner*. Nous ignorons si, aux examens, il en pourrait être autrement; mais, à l'école normale, il serait bon, nous semble-t-il, de s'assurer, par des épreuves diverses, qu'un élève sait enseigner ce qu'il sait. Pour le chant, du moins, cela nous paraît indispensable, et nous ne craignons pas de solliciter pour lui un tour de faveur. Pourquoi cela? Parce qu'il faut une préparation *très spéciale* pour l'enseigner convenablement et parce que, faute de cette préparation, il est presque toujours, par rapport aux autres matières enseignées à l'école, dans un état de criante infériorité.

Tous les instituteurs de France n'ont pas même valeur pédagogique; mais il n'en est aucun qui ne puisse enseigner, avec plus ou moins de talent, le français, le calcul, l'histoire, la géographie, et même le dessin, si c'est un ancien normalien. Il y a, au contraire, des écoles où l'on ne chante pas, pour la raison bien simple que le maître ne sait pas chanter; et, dans un très grand nombre d'autres écoles, il se commet, lorsqu'on exécute les chants les plus faciles, des erreurs musicales correspondant, comme gravité, à des fautes de grammaire ou de calcul qu'un bon élève d'école primaire ne pourrait commettre, à moins de le faire exprès.

— S'il faut une sanction à l'étude du chant, nous a-t-on dit

encore, elle pourra être fournie par le certificat d'aptitude pédagogique.

Nous le voudrions bien. Mais cette sanction sera-t-elle exigée? Le sera-t-elle sérieusement ou pour la forme? Troublera-t-elle par avance la quiétude des normaliens et des normaliennes? Sur tout cela nous aimerions à être rassuré. Si l'enseignement d'un chant, à l'examen qui consacre l'instituteur, était *obligatoire*, ce serait une excellente chose; elle serait bien meilleure encore si, à l'école normale, les futurs maîtres étaient préparés, par des épreuves pratiques, à bien donner cet enseignement.

En attendant de plus énergiques sanctions, nous exprimons donc le vœu qu'il soit accordé une réelle importance aux notes de chant obtenues par les élèves des écoles normales, d'abord en classe et à l'école annexe, puis à la suite d'épreuves régulières[1].

Par quelques moyens que ce soit, il faut agir.

S'il y a divergence d'opinion entre quelques personnes compétentes et nous-même, elle ne porte ni sur l'ensemble des résultats à atteindre, ni sur les points qui doivent surtout attirer notre attention. Elle porte sur l'efficacité d'un moyen, et rien de plus, d'un moyen, à vrai dire, qui nous paraît devoir donner d'excellents résultats, pour peu que l'on ait à cœur de bien l'appliquer. Mais nous ne confondons pas le moyen et le but. Tout en recommandant ce qu'après plusieurs années de recherches il nous a paru le plus à propos d'essayer, nous sommes prêt à laisser de côté notre méthode pour en préconiser une meilleure, si on nous la fait connaître.

Il est d'ailleurs bien évident que la plus judicieuse méthode ne vivifiera jamais un enseignement sans âme; mais, là où est la vie, on peut l'organiser et la développer.

En résumé, il nous paraît certain que, si l'on ne prend aucune mesure pour stimuler l'enseignement de la musique à l'école normale et pour y donner aux études une direction tout à fait pratique, le chant restera, dans la plupart des écoles primaires, ce qu'il y est aujourd'hui : *un perpétuel à peu près*.

1. Des félicitations et, s'il était possible, des récompenses aux instituteurs qui enseignent le chant avec zèle et avec goût seraient aussi un précieux encouragement.

Exposé du projet.

Composition du jury.

On nous a posé cette question : « Comment le jury sera-t-il composé? » La réponse est facile. Il y a deux personnes dont la présence est nécessaire dans le jury; et elles suffisent à le constituer. Ces deux personnes sont le directeur ou la directrice de l'école normale, et le professeur de chant. Le mérite pédagogique, les qualités d'expression et de goût, seront ainsi appréciés avec autant de compétence que la valeur purement musicale des élèves.

Il pourra être bon de faire place dans le jury à une troisième personne (professeur de l'école, par exemple) qui aura des connaissances musicales et dont le goût sera estimé.

Si leurs occupations permettaient à MM. les inspecteurs d'académie d'assister parfois à l'une des épreuves, ou à une partie de l'une d'elles, rien ne serait plus propre à faire sentir aux élèves l'importance que nous souhaitons d'y voir attacher.

Il faut imposer les épreuves.

Laissées facultatives, les épreuves donneraient encore de bons résultats, mais elles ne témoigneraient pas suffisamment de l'intérêt vital que le chant doit offrir à quiconque est instituteur dans l'âme. Les élèves les plus faibles ne feraient peut-être aucun effort pour s'élever au-dessus de leur nullité ou de leur médiocrité; il manquerait à d'autres, mieux doués, mais paresseux, un aiguillon très excitant.

Notre avis est donc qu'il faut imposer les épreuves à tous, au moins celles des deux premières années. Il arrive que les professeurs prennent beaucoup trop vite leur parti de l'inaptitude d'un élève. Certes, il y a des infirmités incurables; mais elles sont très rares. Il faut réfléchir que beaucoup de normaliens et de normaliennes, arrivant du village, ont eu fort peu l'occasion d'entendre des chants proprement exécutés ou les sons d'un bon instrument

de musique, tenu par quelqu'un sachant en jouer. Ils peuvent être incapables de prendre le ton et de chanter la gamme, simplement parce que l'éducation de l'ouïe leur a manqué tout à fait. Avec de la patience et des soins, on les guérira presque toujours.

Nous pourrions citer l'exemple d'une petite école primaire supérieure, créée depuis deux ans dans le département de..., où la plupart des jeunes filles, en arrivant, ne pouvaient distinguer, par le son, telle note de telle autre. Sept ou huit mois après la fondation de l'école, nous avons entendu ces mêmes élèves, au nombre d'une trentaine, chanter des mélodies simples, arrangées *à trois parties*; et elles les chantaient d'une façon correcte et expressive. Tel fut le miracle opéré par la directrice de l'école et par ses collaboratrices. Aucune de ces personnes n'est spécialement musicienne.

Tels sont les fruits de l'initiative; nous pourrions montrer ceux de l'inertie. Certes, des épreuves de chant ne transformeront point l'âme humaine; mais elles ne feront aucun tort à l'initiative, et elles forceront l'inertie dans ses derniers retranchements.

Nous avons, il est vrai, admis que les épreuves seraient facultatives dans nos essais personnels. C'est que nous ne voulions pas trop demander du premier coup, et que, n'ayant aucune autorité, nous ne pouvions prétendre à imposer quoi que ce soit à des élèves d'école normale. Mais, nos expériences étant achevées, les personnes à qui il appartient d'en faire l'application pourront la régler à leur guise.

Nous avons, de plus, offert des prix aux meilleurs concurrents. C'était un stimulant pour un effort imprévu. Il est naturel, d'ailleurs, que des personnes amies des écoles y encouragent telle ou telle partie des études par l'offre d'un prix; et nous croyons que des récompenses de cette nature peuvent être d'un heureux effet, lorsqu'elles sont offertes avec discernement et que leur attribution ne donne lieu à aucune compétition fâcheuse.

Mais c'est là un stimulant exceptionnel, et, si le succès de nos expériences lui était dû, la valeur en serait nulle. Il n'en est rien. Dans plusieurs écoles, où le concours facultatif était ouvert entre les élèves de troisième année, la promotion tout entière se fit inscrire; ailleurs ce fut à deux ou trois exceptions près. Les deux tiers, au moins, des concurrents ne pouvaient prétendre à aucune récom-

pense[1]. Pourtant, la bonne volonté, chez tous, fut sérieuse, et il n'en est pas un qui n'ait recueilli le bénéfice moral de son effort. Quelques élèves, jusque-là médiocres, firent de remarquables progrès.

Pour conclure, nous répétons que tous les élèves doivent, selon nous, être astreints à subir les quatre premières épreuves (deux par année). Il serait prématuré de décider, avant la quatrième, si tel d'entre eux est invinciblement rebelle à la musique.

Première année : première épreuve.

On ne saurait trop insister sur l'importance du solfège, base de tout enseignement musical. Nous lui ferons une large place dans nos épreuves, pensant que les élèves porteraient plus d'attention à cet enseignement ingrat, si chacun d'eux se disait : « Il faudra que j'étale mon savoir, petit ou grand, et mes notes de solfège seront sûrement pour quelque chose dans le rang que j'occuperai à ma sortie de l'école! »

Nous déclarons, toutefois, ne point approuver les fanatiques du solfège qui, se bornant à l'enseigner, regardent le chant comme une vaine frivolité. Le solfège est aussi peu amusant que la grammaire; il faut savoir l'un et l'autre, mais pas uniquement pour le plaisir de les savoir. La littérature ou la musique doit être au bout.

Il est clair, d'ailleurs, que si, *logiquement*, le solfège précède le chant, il n'en est pas de même *humainement*. La chanson du pâtre le plus illettré contient du solfège, mais à son insu; et il ne comprendrait pas, sans un long effort, qu'il fait des *sol* et des *la*, tout comme M. Jourdain faisait de la prose. Nous sommes tous pareils à ce pâtre, quand nous abordons un ordre de connaissances entièrement nouveau pour nous; et la plus saine méthode, à ce qu'il semble, est de passer du concret à l'abstrait, et non pas inversement, au moins dans la mesure où cela est possible.

Il faudra bien aborder tout de suite l'étude du solfège à la

1. Dans plusieurs écoles, on n'avait pas averti les élèves qu'il y aurait des prix.

classe de chant; mais nous voudrions que le fruit de cette science amère ne se fît pas attendre. « Il importe, dit M. Jost, que, dès le commencement, les élèves voient que l'on étudiera des mélodies en grand nombre, des airs faciles et bien appropriés aux écoles primaires. » Si, comme il est à souhaiter, les paroles n'ont pas un caractère puéril, jeunes gens et jeunes filles chanteront avec grand plaisir ce qu'ils devront enseigner plus tard.

Nous souhaitons même que notre première épreuve ne comporte aucune part de solfège. Sur les chants très faciles qui auront été étudiés pendant le premier trimestre, on en choisira quatre pour les revoir avec soin; et, dans le courant de janvier, l'épreuve aura lieu, telle que nous allons-la décrire.

L'un des quatre chants sera désigné par le jury, pour chaque élève de première année; on lui donnera le ton par deux ou trois accords de piano ou d'harmonium, et il sera bon, même, de jouer les premières notes de la mélodie. Puis l'élève chantera, *seul et sans accompagnement*, mais en ayant sous les yeux la musique et les paroles [1].

Pour rendre l'épreuve moins redoutable, on fera bien d'habituer les élèves, lorsqu'un chant aura été exécuté en chœur, à le chanter trois par trois, puis deux par deux, et enfin un par un, pendant la classe. C'est la méthode indiquée par M. Jost pour l'enseignement du solfège, dès le second semestre de la première année, et nous nous permettons de la recommander après lui, tout en proposant de l'appliquer au chant, dès les premières leçons.

Pour l'exécution des chants scolaires, voici un conseil qu'il nous paraît essentiel de mettre en pratique :

Les élèves attacheront une très grande importance aux paroles. Comme ils auront de la peine à retenir tout ce qui leur sera dit relativement à l'exécution des chants (et il n'est pas à souhaiter qu'ils le retiennent d'une façon mécanique), c'est toujours aux paroles qu'ils demanderont les indications nécessaires à une interprétation juste et expressive de la mélodie. C'est elles aussi

1. Comme, dans les recueils de chants à l'unisson, les paroles ne sont écrites sous les notes que pour le premier couplet, il faudra savoir la mélodie par cœur, pour bien chanter les autres couplets. Ce sera une excellente chose.

qui leur serviront de guide pour introduire, s'il y a lieu, des nuances particulières aux divers couplets.

D'autre part, nous résumerons ainsi nos idées sur la façon dont il convient d'apprécier le mérite des exécutants :

On s'efforcera de ne pas faire entrer en ligne de compte le charme naturel de la voix ; mais on attachera de l'importance à ce qui est acquis, comme l'art de respirer à propos et de bien soutenir le chant. On appréciera surtout la justesse du son [1], l'exactitude de la mesure et du rythme, la netteté de la diction, la justesse et l'intensité de l'expression musicale, qui doit ici se confondre absolument avec l'expression poétique.

Afin de marquer l'importance relative des épreuves, nous fixerons un maximum pour chacune d'elles.

Maximum pour la première épreuve : 10.

Dans la crainte de favoriser les derniers élèves examinés, le jury attendra que l'épreuve soit terminée pour faire à chacun d'eux la critique de son exécution.

On procédera de même dans les autres épreuves. Le jury devra donc, à chaque fois, prendre quelques notes sur chaque élève.

Première année : deuxième épreuve.

Elle portera sur six nouveaux chants, étudiés aussi sous la direction du professeur. Chaque élève devra en chanter un, dans les mêmes conditions que précédemment ; mais il commencera par le solfier.

L'épreuve aura lieu en mai. Maximum : 20.

Afin de simplifier, disons que, pour les trois années, la première épreuve aura lieu en janvier, et la seconde en mai. Ces deux mois sont peut-être moins surchargés que d'autres.

Deuxième année : première épreuve.

Elle comprendra une partie de solfège et une partie de chant.

Après une année d'étude, la connaissance du solfège doit être

1. L'émotion fait souvent monter la voix au-dessus du ton : il faudra être indulgent pour cette faute, si l'ensemble est satisfaisant.

déjà sérieuse. On peut s'en assurer par deux moyens : la lecture à vue et la dictée musicale.

La dictée peut être orale ou écrite. Dans le premier cas, le professeur chante une phrase très courte et très simple, la répète une seconde et une troisième fois, et l'élève la redit à son tour, en chantant les notes. Dans le second, la phrase est plus longue tout en restant simple; l'élève écrit à mesure que l'on dicte, et sans chanter.

A la première épreuve de la deuxième année, chaque élève devra, selon la demande du jury, lire à première vue un exercice très facile ou subir l'épreuve de la dictée orale[1].

On donnera à l'élève la première note de l'exercice, ou le ton de la phrase chantée.

On abordera ensuite la deuxième partie de l'épreuve.

On aura fait étudier aux élèves six chants scolaires, nouveaux pour eux, les trois premiers ayant un caractère plus sérieux ou plus expressif, les trois autres étant plutôt gracieux, gais ou entraînants.

Chaque élève devra exécuter un chant pris dans l'une de ces deux séries et désigné par l'examinateur; après quoi il en chantera un second, choisi par lui-même dans l'autre série.

On lui donnera la note initiale. suivant le ton indiqué dans le recueil où l'on aura pris le chant. S'il le désire, toutefois, le ton sera modifié à sa convenance. Il sera fautif s'il accepte ou choisit une tonalité sensiblement trop haute ou trop basse pour sa voix.

Il s'aidera du livre comme aux précédentes épreuves.

Maximum : 30 (10 pour le solfège ou la dictée, 10 pour chacun des deux chants).

Deuxième année : deuxième épreuve.

Nous nous bornerons à signaler ce qui la distingue de la précédente.

---

1. Il faudra préparer les élèves à la dictée orale en les habituant à ce genre d'exercice, d'abord tous ensemble, puis trois par trois, puis seul à seul. Dans les années nombreuses, cela prendra un peu de temps; mais, si le professeur y met tout son bon vouloir, le résultat en vaudra la peine. On pourrait en citer des exemples, pris même dans des écoles d'enfants.

S'il paraît trop malaisé d'évaluer la difficulté relative de la lecture à vue et de la dictée (orale ou écrite), on pourra, selon les années et les sessions, adopter l'une ou l'autre épreuve pour tous les élèves, préparés à les subir toutes deux.

Le solfège sera un peu moins facile ; la dictée sera écrite.

D'autre part, on aura fait choix de six chants scolaires, non appris encore par les élèves depuis leur entrée à l'école; et chacun d'eux devra en étudier un, à son choix, sans aucun conseil du professeur ou de toute autre personne competente. Les six chants seront désignés au lendemain d'une sortie et exécutés avant la sortie suivante, afin que l'on puisse juger, sur un exemple, de ce que chaque élève peut faire par lui-même.

Il nous semble que, sans déranger les études, la direction trouvera bien le temps nécessaire aux élèves pour ce travail personnel, fût-ce en le prenant sur la leçon de chant. C'est dans un lieu de récréation (on sera en mai) que les élèves seront le plus à l'aise pour étudier sans se gêner les uns les autres. Dans leurs instants de liberté, ils pourront aussi recourir aux instruments de musique disponibles à l'école.

On ne sera pas tenu de chanter par cœur; mais, si on le fait, cela vaudra mieux.

Maximum pour l'épreuve entière : 30 (10 pour le solfège ou la dictée, 20 pour le chant unique, appris sans aucun secours).

Troisième année : première épreuve.

Les deux épreuves imposées en troisième année mettront en relief le talent ou l'instinct professionnel autant que les aptitudes et connaissances musicales. A ce titre, elles seront doublement intéressantes.

La première consistera uniquement à diriger un chant scolaire à l'unisson. Nous gardons pour la fin l'épreuve la plus complète, celle qui consistera à enseigner un chant et à le diriger ensuite. Avant d'en venir là, il sera bon que l'élève ait appris à conduire un chœur bien su par les exécutants. Ce sera déjà très difficile, car nous parlons de diriger avec méthode, fermeté, aisance et expression.

Nous avons maintes fois observé que des élèves de troisième année, au moment de quitter l'école normale, ne soupçonnaient même pas comment il faut s'y prendre pour diriger un chant. Il n'est pas surprenant que, peu après, dans leurs écoles, ils le fassent de la façon la plus gauche ou ne le fassent pas du tout. Le

temps de l'apprentissage est passé. Seul, un instinct supérieur pourrait suppléer au défaut d'une instruction si particulière.

Chaque élève devra être capable de diriger trois chants à l'unisson, appris en classe pendant le premier trimestre de l'année scolaire, et différents de tous ceux qu'il aura étudiés précédemment.

Le professeur exercera les élèves à se diriger les uns les autres, à tour de rôle, dans l'exécution de ces morceaux.

Au moment de l'épreuve, ils devront être dirigés et chantés *par cœur*. C'est la seule manière d'obtenir une exécution parfaite.

Chacun des élèves dirigera un seul chant. Le jury fixera l'ordre dans lequel ils se succéderont pour conduire. Le premier désigné fera exécuter le premier chant, et ainsi de suite jusqu'au troisième. Le quatrième élève reprendra la direction du premier chant, et on continuera de même jusqu'à l'épuisement de la liste des élèves.

Toutefois, pour ne pas trop fatiguer les exécutants et ne pas affaiblir l'impression donnée par les chants, on pourra scinder l'épreuve en deux ou en trois.

Il n'y a pas à craindre que les exécutants manquent de zèle et d'attention. Par camaraderie autant que par loyauté, ils s'efforceront de faire obtenir à chaque dirigeant la meilleure note possible. Au reste, il ne s'agit pas ici d'un concours, où le succès de l'un pourrait nuire à l'autre.

Chaque dirigeant donnera le ton lui-même au moyen du diapason et conduira sans recevoir aucun avis avant ou pendant l'exécution.

Il se pourrait qu'un chant mal dirigé fût néanmoins exécuté assez bien, ayant été étudié sous la direction du professeur. Mais le jury n'aura pas grand'peine à s'apercevoir si le chef suit les chanteurs au lieu de les conduire : si cela était, il y aurait toujours un certain manque de précision dans l'ensemble, de fini dans les détails, et, en somme, peu ou point de charme ou d'émotion[1].

L'épreuve décrite sera imposée à tous les élèves de troisième année qui n'auront pas été reconnus irrémédiablement privés de sens musical.

Maximum : 10.

---

1. Nous avons résumé, dans l'ouvrage déjà cité, tous les conseils que l'expérience nous suggérait pour la direction d'un chant.

TROISIÈME ANNÉE : DEUXIÈME ÉPREUVE.

Il importe que chaque futur instituteur ait mesuré toute la difficulté de cette petite chose : enseigner un chant scolaire, et que, pour cela, dans la dernière période de son instruction, il se soit acquitté *seul* de cette tâche, à ses risques et périls. Notre dernière épreuve enregistrera les résultats.

Une difficulté matérielle se présente. Presque tous les élèves de troisième année (tous ceux qui n'auront pas été exclus de la précédente épreuve) devront, suivant nous, être soumis à la dernière. Pour que celle-ci soit sincère et concluante, *chaque élève devra enseigner un chant à un groupe d'exécutants qui n'en ait aucune connaissance; et ce groupe ne devra recevoir aucune direction autre que la sienne.* Où trouvera-t-on les exécutants nécessaires?

Nous répondrons par un exemple.

Soit une promotion de quinze élèves; trois ont été écartés après les épreuves de la deuxième année[1]. Il reste douze élèves pour subir la dernière; mais il n'est pas nécessaire de former douze groupes d'exécutants. Six groupes suffiront, chacun devant apprendre deux chants par cœur, avec un maître particulier pour chaque chant.

Il ne sera pas non plus nécessaire de faire étudier douze chants différents, car un même morceau peut, sans inconvénient, être enseigné à plusieurs groupes. Il importe seulement, nous le répétons, que les exécutants ne connaissent pas à l'avance le chant qu'on leur apprendra. A la rigueur, on pourrait ne mettre à l'étude que deux morceaux, les mêmes pour tous les groupes.

Admettons pourtant que l'on ait dressé une liste de douze chants. Le professeur les fait solfier aux élèves de troisième année et leur donne quelques indications sur le mouvement et les nuances : puis chacun, ayant été désigné pour enseigner un de ces chants[2],

1. C'est une très forte proportion d'incapables : il pourrait ne pas y en avoir du tout.

2. Le jury décidera s'il convient, ici et ailleurs, d'employer le tirage au sort pour distribuer les chants entre les élèves. La difficulté devra être à peu près la même dans tous les morceaux.

l'étudie seul et à loisir, en cherchant à réaliser, par son exécution personnelle, le plus intime accord entre l'expression poétique et l'expression musicale.

Quinze jours ont été accordés pour cette étude; après quoi, chaque élève commence à enseigner son chant, dans un temps donné, au groupe d'exécutants qu'on lui a désigné.

Il s'agit, bien entendu, de faire chanter à l'unisson.

L'élève aura pu étudier son morceau, en partie durant un temps fixé par la direction, en partie dans ses instants de loisir personnel. Lorsqu'il s'agira de l'enseigner, un même nombre d'heures, distribué dans une période d'un mois, sera accordé à tous.

Quant aux exécutants, on les recrutera à l'école annexe et à l'école normale, parmi les élèves de première et, au besoin, de deuxième année.

L'épreuve la plus décisive sera faite sur les enfants ; mais, pour les raisons que nous allons dire, il faudra prendre aussi des normaliens comme exécutants.

Chacun de nos groupes doit compter au moins huit ou dix chanteurs : soit environ soixante exécutants pour les six groupes. Or, on sait que le recrutement des écoles annexes est souvent difficile; et il faudra écarter les enfants trop jeunes ou trop peu exercés au chant. Dans bien des cas, il sera donc impossible de former nos petits bataillons avec les seuls élèves de l'école annexe.

Nous pensons, d'ailleurs, que cela vaut mieux. Il convient que les expériences pédagogiques ne se fassent pas au détriment des enfants, comme il arrive parfois, notamment en ce qui regarde le chant scolaire. Certes, nous jugeons nécessaire que les élèves-maîtres s'habituent peu à peu à enseigner le chant, comme tout le reste, à l'école annexe. Mais il importe que ce soit sous la surveillance ou, du moins, suivant les indications précises d'une personne très compétente. Sinon, les plus regrettables habitudes seront contractées par le maître et par les enfants.

Or, l'épreuve dont nous parlons exige, pour être loyale, que chaque normalien de troisième année enseigne un chant *à lui tout seul*. Par suite, il sera préférable de ne confier les enfants qu'aux meilleurs élèves.

Il n'y aura, d'ailleurs, nul inconvénient à former d'autres groupes avec des normaliens de première et, au besoin, de deuxième année. Si un chant leur a été mal enseigné, la critique de cet enseignement vicieux, faite par le jury après l'épreuve, leur permettra de mesurer les erreurs commises et de les éviter pour leur compte.

Il va sans dire que l'on devra constituer des groupes de force équivalente. Si quelques-uns d'entre eux étaient formés de très jeunes enfants, il faudrait choisir en conséquence les morceaux à faire exécuter par ces groupes.

Un mois, nous l'avons dit, suffira pour que tous les chanteurs apprennent deux chants *par cœur*, paroles et musique.

Le moment de l'épreuve étant venu, chaque élève dirigeant fera exécuter son chant, devant le jury, par le groupe qui lui aura été confié. Comme à l'épreuve précédente, il donnera le ton lui-même et ne recevra aucun conseil.

Il y aurait beaucoup à dire sur la façon de faire étudier un chant; mais, ayant exposé ailleurs nos idées sur ce sujet, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'ouvrage déjà cité [1].

La dernière épreuve est, de toutes, la plus difficile et la plus significative. Maximum: 40.

Il nous reste à nous excuser de n'avoir pas su être plus bref.

Afin de résumer ce qui vient d'être dit avec détail, nous dressons un tableau que l'on trouvera à la fin de cet exposé.

Les autorités compétentes qui voudront bien organiser les épreuves décrites se rendront compte que tout cela est bien moins compliqué dans l'action que sur le papier. Elles y trouveront, nous osons l'espérer, un moyen de faire progresser l'étude du chant, et, dans tous les cas, de juger nettement la situation.

Quant à nous, tout en regrettant de ne disposer que de notre bon vouloir, nous ne cesserons pas de consacrer nos humbles efforts à la cause du chant. Elle mériterait de plus puissants défenseurs. Les autorités scolaires, il est vrai, nous ont adressé de précieux encouragements, dont nous restons profondément touché. Mais, si elles savent à merveille combien le chant peut élever

1. *Chants populaires pour les écoles, le Livre du maître.* Voir les *Indications générales.*

l'âme de la France, il n'en est pas moins vrai que toute fin veut être atteinte par certains moyens; et ceux de l'école, ici, sont encore insuffisants. Il ne nous semble pas déplacé de dire que les augmenter, si peu que ce soit, ce sera travailler à la grandeur de notre Patrie.

Maurice Bouchor.

Épreuves de chant (Écoles normales).

			MAXIMUM DES POINTS
1re année.	En janvier :	Chaque élève exécute, seul, un chant scolaire sans le solfier.	10
	En mai :	Chaque élève exécute, seul, un chant scolaire après l'avoir solfié. . . . . (10 + 10)	20
2e année.	En janvier :	Chaque élève solfie à vue un exercice très facile *ou* subit l'épreuve de la dictée orale ; puis il chante, seul, deux chants scolaires de caractères différents.. . . . . (10 + 10 + 10)	30
	En mai :	Chaque élève solfie à vue un exercice un peu moins facile *ou* subit l'épreuve de la dictée écrite ; puis il chante, seul, un chant scolaire étudié sans aucun secours.. . . . (10 + 20)	30
3e année.	En janvier :	Chaque élève non éliminé à la suite des précédentes épreuves dirige un chant scolaire étudié à l'avance par les exécutants.	10
	En mai :	Chaque élève ayant pris part à la précédente épreuve enseigne à lui seul et dirige un chant scolaire	40
		TOTAL MAXIMUM DES POINTS.	140

LES EXAMENS DES RECRUES EN SUISSE[1]

Le Bureau fédéral suisse de statistique publie chaque année, depuis 1875, un fascicule où sont exposés et développés les résultats des examens des recrues dans la Confédération. La lecture de la collection de ces fascicules est singulièrement instructive. Outre que se manifeste à chaque page le souci d'exactitude et de clarté qui est la première qualité des statisticiens, et une ingéniosité vraiment remarquable pour mettre en lumière les conclusions les plus intéressantes, on est frappé de l'importance énorme que les examens de recrues prennent aux yeux, non seulement des pédagogues de profession, mais de toute la population suisse. Il s'est établi dès l'origine, entre les cantons, les districts, et même les communes, une émulation durable dont le premier bénéfice a été l'amélioration progressive et générale de l'instruction primaire, et qui a eu ensuite pour conséquence soit la création d'institutions scolaires nouvelles, soit le perfectionnement de celles qui existaient, soit l'extension de l'obligation à des catégories d'enfants et de jeunes gens qui avaient cessé d'y être soumises, soit la fondation d'œuvres accessoires (cuisines scolaires, dons de vêtements), de telle sorte que le progrès accompli se manifeste aujourd'hui, avec la dernière évidence, aussi bien dans les districts urbains les mieux organisés au point de vue scolaire, comme Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel, Lausanne, Berne, Schaffhouse, etc., que dans les districts montagneux, comme Martigny, le val d'Hérens, la Gruyère, Schwytz, Locarno, Moutier, Appenzell (Rhodes-Intérieures), etc.

Le Bureau fédéral a voulu, en publiant les résultat des examens de 1895, jeter un coup d'œil en arrière, et résumer, avec l'histoire de l'institution, celle des procédés de statistique qui lui avaient été appliqués. Je ne puis trop recommander la lecture de ce document à tous ceux que tourmente, non sans raison, la question,

1. *Examen pédagogique des recrues en automne 1895.* (106e livraison de la *Statistique de la Suisse.*) Publié par le Bureau de statistique du département fédéral de l'intérieur, Berne, 1896.

mal résolue en France, de la conservation des connaissances acquises à l'école primaire, et il n'est que juste de remercier le Dr L. Guillaume, qui dirige avec tant de compétence et de bienveillance pour les étrangers la Statistique de la Suisse, des enseignements qu'il nous a ainsi donnés.

Les examens fédéraux des recrues ont eu lieu pour la première fois en 1875, conformément à la Constitution et à la loi fédérale touchant l'organisation militaire. Mais, bien avant cette date, alors que le recrutement était de la compétence des cantons, des examens analogues étaient pratiqués dans certains d'entre eux. Il est établi que le canton de Soleure a été le premier, dès l'année 1854, à vouloir « se rendre compte, si possible, des succès durables de l'école ». On y fit subir à deux cent quarante et une recrues d'infanterie un petit examen sur la lecture avec compte-rendu, sur l'écriture et sur le calcul. Cet examen s'est continué d'abord de 1854 à 1859, sans toutefois qu'on ait de résultats constatés pour chacune de ces années, puis régulièrement, de 1859 à 1874. C'est donc au canton de Soleure que revient l'honneur d'avoir créé une institution qui a rendu à la Suisse les plus grands services. Après Soleure, Argovie, en 1859, et Glaris, en 1860, créent des examens analogues. En 1860, la Société cantonale d'utilité publique de Berne organise, à ses frais, et avec l'assentiment de l'autorité militaire, un examen de recrues, à la suite duquel le gouvernement cantonal s'appropria l'institution, qui a fonctionné jusqu'en 1874. Vinrent ensuite Lucerne (1862), Vaud (1863), Fribourg, les Grisons, Appenzell Rhodes-Int. (1864), Obwald (1868), Appenzell Rhodes-Ext. et Saint-Gall (1869), le Valais (1873).

C'est alors que la Constitution attribua au gouvernement fédéral l'autorité militaire et lui confia le recrutement. Au début, seuls les jeunes gens qui, après la visite sanitaire, étaient reconnus aptes au service, devaient subir l'examen; mais, dès 1875, et pour exercer l'attribution nouvelle que lui avait conférée la Constitution de 1874 en le chargeant de s'assurer « si l'enseignement primaire donné dans les cantons était *suffisant* », le gouvernement fédéral étendit l'obligation de l'examen à toutes les recrues sans exception. « L'examen dont il est question porte et portera toujours en premier lieu sur l'organisation physique de l'individu; néanmoins depuis qu'on a reconnu, aussi bien dans l'État monarchique

que dans l'État démocratique, que le soldat était plus qu'une simple machine, qu'un instrument dans la main du chef, on tient énormément à être renseigné sur les facultés intellectives et le degré d'instruction des jeunes gens qui sont appelés sous les drapeaux. Si leur éducation est par trop mauvaise, on les oblige à fréquenter des cours complémentaires spéciaux [1]. » L'examen portait, et porte encore, sur la lecture, la composition, l'arithmétique, et ce que nous appelons l'instruction civique, c'est-à-dire la géographie, l'histoire et la Constitution de la Suisse, tout ce qu'exprime très fortement le mot allemand de *Vaterlandskunde*. « L'introduction de l'instruction civique comme branche d'examen fut motivée par la considération que le soldat suisse, ayant désormais le droit de se prononcer sur l'acceptation de lois intéressant tout le pays, on pouvait logiquement réclamer de lui quelques connaissances sur ce pays, son histoire et sa constitution politique [2]. » L'échelle des notes fut fixée de 1 à 4, jusqu'en 1879, et élevée d'une unité (1 à 5) à partir de cette date [3].

Je ne puis insister ici sur la nature même de l'examen, qui se compose d'épreuves écrites et d'épreuves orales, dont une épreuve de calcul mental. La question a été souvent traitée. Il suffit de rappeler que l'examen ne comporte que des questions très simples, de courtes rédactions relatives à la vie journalière, des problèmes aussi peu abstraits que possible, des interrogations

---

1. *Ergebnisse der Rekruten-Prüfung in der Schweiz im Jahr 1875*. Introduction. Zurich, 1876.

2. *Examen pédagogique, 1895*. Introduction, p. 6.

3. Le règlement pour les examens des recrues et les écoles complémentaires du 28 septembre 1875 a été publié dans le fascicule de 1877, et celui du 15 juillet 1879 sur le même objet dans le fascicule de 1885 (paru en 1886).

4. Sur ce sujet, il y a lieu de se reporter notamment aux fascicules sur les examens de recrues des années 1875, 1880, 1889, 1890, 1892, 1893, ainsi qu'au *Guide pour l'examen des connaissances civiques* (Berne, 1893) et à *Pädagogische Prüfung bei der Rekrutierung für 1896* (Berne, 1895). Voir aussi : *Das schweizerische Schulwesen* III, *Die schweizerischen Rekrutenprüfungen*, par E. Lüthi (Zurich, 1893); *Aux recrues suisses*, guide pratique pour la préparation aux examens des recrues, par Perriard et Golaz, experts pédagogiques (5e éd., 1896, Zurich, Orell Füssli); *Recueil des questions de calcul écrit et de calcul mental* proposées dans les examens fédéraux des recrues de 1880 à 1887 (Lausanne, F. Payot, 1888); enfin dans le *Bulletin de l'Association philotechnique de Paris* (1895, p. 384) un intéressant article de M. L. Rotival sur les examens de recrues en Suisse.

élémentaires, mais précises, sur les connaissances civiques . J'ai pu examiner, en 1896, à l'Exposition de Genève, les devoirs écrits de tous les cantons. J'ai été très frappé du caractère à la fois simple et sérieux de l'examen, de la sévérité de la notation, du soin que tout le monde y apportait, et aussi des résultats remarquables qui sont obtenus. Il n'est pas douteux qu'il y ait là une institution d'une très haute portée nationale.

La statistique, d'ailleurs, nous le prouve surabondamment. On doit remarquer cependant que la comparaison rigoureuse entre la situation actuelle et la situation telle qu'elle était il y a vingt-deux ans n'est pas facile. Cela tient à ce fait que, jusqu'en 1886, on a appliqué, pour comparer les cantons avec eux-mêmes et entre eux, une autre méthode que celle qui a prévalu fort heureusement depuis 1886. Dans la première période, on a classé les districts et les cantons d'après la note moyenne obtenue. Il en est résulté que l'attention publique a été appelée surtout sur le rang occupé par chaque canton, et que les variations de ce rang ont beaucoup plus frappé que les améliorations, souvent peu sensibles pour les observateurs superficiels, du chiffre de la moyenne. Depuis 1886, on note uniquement le nombre de recrues qui ont obtenu le plus de bonnes notes [1], ou le plus de mauvaises notes dans une ou plusieurs matières, et on établit, au moyen de ces chiffres, la proportion, pour cent recrues, de bonnes ou de mauvaises notes. Il est évident que cette méthode est infiniment plus précise et plus lumineuse que la précédente. Elle permet de suivre presque pas à pas le progrès scolaire, à la fois par la diminution du nombre des mauvaises notes, et par l'augmentation de celui des bonnes. Le bilan de chaque district et de chaque canton s'établit avec une évidence absolue, et chacun sait ce qu'il doit faire pour améliorer sa situation. On n'y manque pas du reste, et l'émulation est telle que, dans certains cantons, on complète la statistique fédérale par districts au moyen d'une statistique cantonale par communes, dont le Bureau de Berne fournit les éléments avec toute la complaisance possible.

On a, dans le fascicule pour 1895, voulu faire toucher du doigt les résultats obtenus depuis dix ans qu'on a renoncé à la méthode

1. Dans la notation adoptée, de 1 à 5, 5 est la plus mauvaise note, 1 la meilleure ; 3 est donc la note intermédiaire. 4 est considéré comme une *mauvaise note*.

des moyennes. Voici quelques-unes des constatations qui ont été faites :

Tandis que, en 1886, 2 districts comptaient de 60 à 64 0/0 de très mauvais résultats, 4 de 45 à 49 0/0, 12 de 30 à 34 0/0, en 1895 les districts les plus arriérés sont ceux qui comptent 30 à 34 0/0 de mauvais résultats, et il n'y en a plus que 5 dans ce cas. Par contre, alors que, en 1886, 2 districts seulement se présentaient avec 4 0/0 de résultats fâcheux, et 17 avec 5 à 9 0/0, en 1895 la première catégorie compte 22 districts et la seconde 62. On peut exprimer le même fait en disant que, en 1886, 21 0/0 des recrues avaient de très mauvaises notes et qu'il n'y en avait plus que 4 0/0 en 1895. — Sur 100 notes d'examen, en 1886, on trouvait 16 fois la note 4, et 4 fois la note 5; en 1895, on a trouvé 9 fois la note 4 et 1 fois seulement la note 5. Cette dernière note tend donc à disparaître, et la note 4 diminue de plus en plus; on s'achemine vers la note 3 comme note normale. — Si, au lieu des très mauvais résultats, on examine les très bons, on constate que, en 1886, 25 districts seulement en avaient obtenu 25 0/0, tandis que 60 se sont élevés en 1895 à cette proportion; en 1886, 17 0/0 seulement des recrues, contre 24 0/0 en 1895, méritaient de très bonnes notes. Et cette amélioration ne peut pas être, comme l'ont cru quelques-uns, portée au compte d'une fréquentation plus générale des écoles supérieures de tout ordre : elle porte également sur les jeunes gens qui n'ont fréquenté que l'école primaire. En 1887, sur 100 recrues, 17 avaient fréquenté les écoles supérieures, contre 19 en 1895. Sur 100 recrues ayant fréquenté ces écoles, 68 avaient de très bonnes notes en 1887, et 73 en 1895; mais sur 100 recrues ne les ayant pas fréquentées, 9 avaient de très bonnes notes en 1887, et 12 en 1895 : l'accroissement est donc sensiblement supérieur pour la seconde catégorie de recrues.

Enfin, si l'on borne ses recherches aux recrues agricoles, on s'aperçoit que l'amélioration est la même que sur l'ensemble dans une classe de la population qui a souvent les plus grandes difficultés à surmonter pour suivre régulièrement l'école. Ainsi, en 1889, 22 0/0 de recrues agricoles avaient de très mauvais résultats d'ensemble, 7 0/0 de très bons; en 1895, les chiffres sont respectivement 16 0/0 et 12 0/0, et cependant le nombre de jeunes agri-

culteurs qui ont suivi les écoles supérieures n'a varié dans la même période que de 1 0/0[1].

Le fascicule que j'étudie est accompagné de deux cartes où sont comparés les résultats de 1886 et ceux de 1895. Chaque district y figure avec une teinte plus ou moins foncée, suivant qu'il a obtenu, d'après une échelle qui varie de 9 0/0 à 50 0/0 et au delà, un nombre plus ou moins grand de notes 4 et 5 dans plus d'une des matières de l'examen. D'une façon générale, la carte de 1895 est d'une teinte beaucoup plus claire que celle de 1886. Les couleurs sombres qui désignaient certains districts du Valais, de Lucerne, du Tessin, d'Appenzell, de Berne (Jura) ont disparu, et les chiffres inscrits sur la carte disent assez l'effort considérable qui a été accompli. Je prends quelques exemples. Dans le Valais, le district d'Hérens avait, en 1886, 61 0/0 de notes 4 et 5: en 1895, il ne lui en reste que 9 0/0; Brigue avait 60 0/0: en 1895, 11 0/0; Viège, 44 0/0 : en 1895, 11 0/0. Dans le canton de Berne, Moutier avait 45 0/0 et ne présente plus que 16 0/0; Porrentruy passe de 46 0/0 à 18 0/0. Dans le canton de Lucerne, le chiffre de 1895 pour l'Entlebuch est de 32 0/0 : il était, en 1886, de 41 0/0. Dans Appenzell (Rhodes-Int), on passe de 52 0/0 à 33 0/0. Ce sont là de moindres gains, mais ce sont des gains, et encore faudrait-il, pour les apprécier justement, tenir compte des circonstances locales qui peuvent entraver le développement de l'instruction. Il importe du reste de remarquer que dans les cantons les plus avancés au point de vue scolaire, l'amélioration a été proportionnellement considérable aussi. Ainsi Zurich avait encore, en 1886, 8 0/0 de très mauvaises notes; il n'en a plus que 6 0/0 en 1895; Bâle-Ville, qui en avait 4 0/0 en 1886, n'en a plus du tout en 1895; Genève passe de 8 0/0 à 5 0/0; Berne, de 14 0/0 à 5 0/0; Lausanne et Neuchâtel, de 15 0/0 à 4 0/0; Schaffhouse, de 7 0/0 à 2 0/0.

Il est inutile de multiplier les exemples. En résumé, sur l'ensemble de la Suisse, on trouve que l'accroissement des bonnes notes et la diminution des mauvaises ont été parallèles. De 1886 à 1890, 18 0/0 des recrues ont obtenu la note 2 dans plus de deux branches; de 1891 à 1895, 23 0/0. Dans la première période,

1. Il est monté, dans cette période, et avec des variations, de 5 0/0 à 6 0/0.

17 0/0 ont obtenu 4 ou 5 dans plus d'une branche; de 1891 à 1895, 4 0/0. En 1895, sur 27,342 jeunes gens examinés, 81 0/0 ont obtenu les notes 1 ou 2 en lecture, 3 0/0 la note 4 ou 5; 56 0/0 les notes 1 et 2 en composition, 10 0/0 les notes 4 et 5; 63 0/0 les notes 1 et 2 en calcul, 10 0/0 les notes 4 et 5; 46 0/0 les notes 1 et 2 en instruction civique, 18 0/0 les notes 4 et 5. Il y a là, quoique l'année 1895 marque un léger temps d'arrêt dans le progrès, une situation tout à fait satisfaisante pour nos voisins.

Tout le monde pourtant n'est pas content. L'émulation « fiévreuse » que la publication des résultats d'examens a provoquée entre les cantons a poussé un grand nombre d'entre eux à organiser des cours spéciaux où les futures recrues sont « travaillées en serre-chaude, de manière qu'elles obtiennent au moins la note 3 ». Or, beaucoup de personnes, et elles n'ont pas tort, estiment que le degré de connaissances marqué par la note 3 ne marque pas une amélioration durable, et constitue seulement « un simple vernis destiné à disparaître bientôt ». A quoi l'auteur de l'Introduction que je cite répond que si, comme on y tend, la note 3 se généralise de plus en plus, il est évident que l'objectif deviendra la note 2, qui indique des connaissances suffisantes pour être conservées après la vingtième année; il fait observer, en outre, comme on l'a vu par ce qui précède, que l'amélioration a porté aussi bien sur l'augmentation du nombre des bonnes notes que sur la diminution de celui des mauvaises, et qu'au total l'amélioration constatée n'a rien de superficiel ni de précaire. C'est évidemment le Bureau de statistique qui a raison, et, en ce qui me concerne, quand je réfléchis au nombre d'illettrés qu'avouent nos statistiques militaires, quand je songe surtout que l'on compte parmi les non-illettrés ceux qui déclarent savoir lire et écrire, et qui, tant bien que mal, signent leur nom sur la feuille de recrutement, je déclare que j'envie à nos voisins la possibilité de se déclarer peu satisfaits de la note 3, et je m'estimerais très heureux si je pouvais espérer que, dans dix ans, nous constaterons dans l'éducation de nos conscrits une amélioration semblable à celle qu'ont obtenue les Suisses.

Il serait extrêmement intéressant de rechercher quelle a été, sur le développement de l'instruction primaire, l'influence réelle des examens pédagogiques de recrues. Cette influence ne peut être

niée. De même que l'institution de ces examens n'était possible que dans un pays où l'instruction était, non seulement une obligation pour tous, mais encore la première préoccupation de tous les citoyens, de même il devait arriver que leur création attirât plus que jamais l'attention sur la situation scolaire et provoquât toutes sortes de bonnes volontés.

Cette étude n'est pas aussi facile qu'elle peut le paraître au premier abord. Si nous sommes très renseignés sur l'histoire des examens de recrues en Suisse, c'est qu'ils relèvent de l'autorité militaire qui, étant fédérale, est qualifiée pour grouper tous les renseignements qu'elle reçoit de tous les cantons. Les cantons sont seuls compétents en matière d'éducation; la Confédération n'a sur eux qu'un droit de haute surveillance; ils s'organisent comme ils veulent au mieux de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs finances. Il en résulte une très grande variété, qui rend une enquête difficile et longue, et, si on peut ramener les institutions scolaires suisses à un certain nombre de types, il y a dans le détail des différences considérables. Quoi qu'il en soit, et en dehors de l'enseignement primaire élémentaire, qui, sauf dans certains cantons de montagne, où il est encore relativement arriéré, laisse peu à désirer, en dehors des *écoles complémentaires*, qui sont nettement la continuation du premier degré, en dehors des écoles secondaires, moyennes et supérieures, un fait capital est le développement qu'ont prises les écoles de dénominations diverses, tantôt obligatoires, tantôt facultatives, écoles industrielles, écoles de dessin, écoles de commerce, écoles du dimanche, écoles du soir, écoles de répétition, etc., que l'on peut réunir sous le nom générique d' « écoles de perfectionnement » (*Fortbildungsschulen*). On peut se rendre compte de la difficulté qu'on éprouve à classer régulièrement ces diverses écoles en parcourant le chapitre que leur a consacré le Dr Albert Huber, de Zurich, dans le VIIIe volume de la *Statistique des écoles suisses* [1], qu'il a publiée à l'occasion de l'Exposition de Genève.

Il en résulte que toutes les écoles de perfectionnement, sans

1. *Schweizerische Schulstatistik (1894-1895)*, von Dr jur. Albert Huber, 8 vol. in-8°; Zurich, 1897. Ce travail considérable est un guide indispensable à quiconque veut connaître la situation scolaire de la Suisse. Voir en particulier, dans le 5e volume, les pages XIX-XXII, 1-180, 226-401, et, dans le 8e volume, les

exception, concourent, volontairement ou non, à la préparation à l'examen des recrues. Mais, en dehors d'elles, il existe une série d'écoles spéciales, cours à l'usage des recrues *(Rekrutenvorkurse)*, dont la majorité des cantons a senti le besoin, et qui se tiennent, pendant un certain nombre de semaines par mois et un certain nombre de jours par semaine, ou même pendant un certain nombre de jours consécutifs, à l'usage des jeunes gens qui ont atteint soit leur dix-septième, soit leur dix-huitième année, soit l'âge même du recrutement. Les uns sont obligatoires, les autres facultatifs; quelques-uns des premiers sont organisés militairement, comme à Neuchâtel, ou donnent lieu à des punitions militaires lorsque les absences ne sont pas justifiées, comme, par exemple, dans les cantons de Vaud et du Tessin.

Les cantons où existaient des cours obligatoires pendant l'année 1894-1895 étaient ceux d'Uri, de Schwytz, d'Obwald et Nidwald, de Zug, de Fribourg, d'Appenzell (Rhodes-Int.), du Tessin, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel. Les cours facultatifs se trouvaient dans les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il n'y en avait aucun dans ceux de Zurich, de Glaris, de Schaffhouse, d'Appenzell, (Rhodes-Ext.), de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie et de Genève [1]. Mais les écoles de perfectionnement, soit obligatoires, soit facultatives, qui existaient dans ces divers cantons, pouvaient être, en un certain sens, considérées comme en tenant lieu. Du reste, il est intéressant de noter que, depuis cette époque, Genève, par la loi du 26 octobre 1895, a créé « des cours de répétition destinés aux jeunes gens qui doivent subir l'examen des recrues et qui ne peuvent justifier d'une instruction suffisante [2] »; et que Zurich, dont l'organisation scolaire pouvait passer, comme celle de Genève, pour complète, dans un projet de loi du 16 mai 1896 prévoit la création d'écoles civiques *(Bürgerschulen* [3]*)*, destinées à perfectionner chez les jeunes gens de dix-

pages 813-993. Je signale aussi le résumé inséré par le Dr O. Hunzker dans sa brochure *Das Schweizerische schulwesen* (p. 19 et suiv.), publiée à l'occasion de l'Exposition de Chicago. J'ai une obligation particulière au Dr Huber pour les renseignements qu'il a bien voulu me fournir.

1. Dr Albert Huber, *Statistique*, tome VIII, p. 813-831.

2. Art. 23 *ter*.

3. VI, paragr. 101 à 113.

sept à dix-neuf ans les connaissances nécessaires à un citoyen.

Il est donc permis de prévoir le moment où tous les cantons suisses seront pourvus, outre leurs écoles de perfectionnement de toutes sortes, de cours de recrues qui forceront les jeunes gens à revoir rapidement le programme de l'école primaire, de telle sorte qu'en certaines régions il sera possible de dire que l'éducation se poursuit sans solution de continuité depuis le début de la période d'obligation scolaire élémentaire jusqu'à l'âge du recrutement. On ne saurait s'empêcher de ressentir, en présence de ce résultat, un sentiment voisin de l'admiration.

Il ne m'est pas possible d'entrer ici, incidemment, dans le détail des écoles qui assurent, en Suisse, ce que nous appelons en France l'éducation des adultes. J'en ai assez dit pour que l'on comprenne quelle a été l'influence, avouée et subie même par ceux que j'ai vus s'en défendre, des examens de recrues sur ce résultat. Ce n'est pas le seul exemple à suivre que la Suisse puisse nous donner; mais, au moment où nous faisons un effort énorme pour combler la lacune que nous avons laissée entre l'école et le régiment, celui-là est topique, et il se résume ainsi: En Suisse, sur beaucoup de points, la création de l'examen des recrues a précédé l'organisation de l'instruction complémentaire.

Avons-nous quelque chose à tirer de là?

On a proposé déjà chez nous, notamment dans les congrès de la Ligue de l'enseignement, l'institution d'un examen que subiraient nos conscrits. Cette idée rencontre de grandes résistances. Nous avons en France la sensation si nette, à la fois que nos examens nous étouffent et que nous sommes incapables de nous donner de l'air, que nous nous épouvantons à la seule pensée d'ajouter un bouton de plus à notre mandarinat. Il faut pourtant prendre les choses avec plus de sang-froid.

L'examen des recrues suisses ne leur confère aucun privilège. Le résultat en est marqué sur leur livret militaire, et c'est tout. Cette sanction suffit. On ne se soucie pas de traîner partout avec soi la preuve de son infériorité intellectuelle, et on y avise. En quoi cela menace-t-il l'ordre social? Et croit-on qu'une mesure analogue ne parviendrait pas à créer en France, avec le temps, un état d'esprit et une émulation analogues à ceux qui existent en Suisse? Personnellement, — car je n'exprime ici qu'une opinion

personnelle, quoique je la partage avec beaucoup de mes concitoyens, — je veux croire que nous avons des résultats à obtenir en ce sens; j'estime même que les frais qu'un examen de ce genre pourraient occasionner sont beaucoup moindres qu'on ne le croit.

N'y aura-t-il donc jamais chez nous quelque société ou quelque département qui, à l'exemple de la Société d'utilité publique de Berne, ou marchant sur les traces de ce brave canton de Soleure, prendra l'initiative d'un essai qui donnerait l'élan? Il ne coûte rien de l'espérer.

Jules GAUTIER.

RAPPORT

SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN 1896–1897,

adressé à M. Alfred RAMBAUD, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par* M. Edouard PETIT, *professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, docteur ès lettres.*

(Fin.)

TROISIÈME PARTIE

LES COLLABORATEURS DE L'ŒUVRE

Qui a fait l'œuvre? L'initiative privée et le personnel enseignant. — Comme en 1895-1896, il y a eu en 1896-1897 union étroite entre les représentants de l'initiative privée et les fonctionnaires de l'Etat pour mener à bien l'œuvre de l'éducation populaire. Le rapprochement entre eux n'a fait que s'accentuer. D'énumérer toutes les personnes qui, par milliers, ont prêté leur concours à cette tâche nationale, ce serait et dépasser les proportions d'un rapport et se condamner à un fastidieux dénombrement. Cette revue des forces mises en ligne, déjà faite l'an dernier, devra se réduire à un rapide défilé. On ne citera que les mouvements et manœuvres d'ensemble qui ont décidé du succès, ou bien que les actes individuels vraiment originaux et caractéristiques.

Les élus du suffrage universel. — Plus encore qu'en 1895-1896, les conseillers municipaux, les conseillers généraux se sont signalés par l'intérêt qu'ils portaient au développement de l'enseignement post-scolaire. En bien des villes et des villages, les maires, les adjoints ont adressé un appel aux jeunes gens, ont ouvert les cours, s'y sont rendus plusieurs fois l'hiver, ont organisé, présidé des distributions de prix. Combien d'entre eux ont demandé des allocations d'eux-mêmes! Combien ont, de leur argent, contribué à l'achat d'appareils, de vues de livres! Ils ont compris que l'œuvre des cours d'adultes, de l'éducation populaire, était en grande partie une œuvre municipale. Ils ont mis leur amour-propre à ne pas être dépassés, dans un canton, dans une commune, par les circonscriptions voisines. Ils ont voulu que la « petite patrie » fît bonne figure dans la statistique des résultats obtenus. Même des maires, des conseillers municipaux ont fait des conférences, ont prêché d'exemple. En somme, les conseils élus entrent volontiers dans le mouvement. Souvent même ils inclinent à en prendre la direction.

Les délégués cantonaux. — Les délégués cantonaux, les membres des

caisses des écoles, qui ont élargi leur champ d'action et qui s'occupent de l'école du soir comme de l'école du jour, selon l'idée de M. Beurdeley [1], ont, cette année, affirmé leur volonté d'agir. C'est par centaines que les délégués cantonaux ont fait des conférences, présidé des séances. Quelques délégations se sont distinguées particulièrement. Dans la Seine-Inférieure, à Dieppe, la délégation cantonale, constituée en société d'instruction populaire, a ressuscité les cours d'adultes; à Saint-Valery-en-Caux, elle a assuré le succès des conférences. A Saint-Denis, à Aubervilliers, elle a aidé à garder les « Petites A ». Dans les Vosges, au Tillot, comme en 1895-1896, la délégation cantonale, par des visites, par des conférences, par l'envoi de subsides, s'est consacrée à la propagande. Dans la Lozère, à Marvejols, la délégation cantonale s'est groupée en société d'instruction populaire. En Eure-et-Loir, à Nogent-le-Rotrou, dans l'Eure, à Rugles, dans la Drôme, à Die, les délégués cantonaux ont rendu de précieux services aux instituteurs. L'exemple sera sûrement imité. N'y a-t-il pas chez les délégués sympathie entre les idées, les doctrines? L'association n'est-elle pas comme toute formée?

Les professions libérales et l'éducation populaire. — Les personnes étrangères au monde de la politique ou à celui des écoles n'ont pas été emportées par un moindre élan. Elles tenaient leur mandat de leur bonne volonté. Elles l'ont rempli avec conscience. On ne saurait croire quels dévouements suscite, chez l'élite du travail et de l'intelligence, l'éducation populaire. Elle sent qu'elle a un office social à remplir. A mesure que cours, conférences, associations, patronages, lui sont plus et mieux connus, que la pensée présidant à l'œuvre se dégage, que toute défiance disparaît, chacun protège, patronne davantage les institutions post-scolaires. Qui ne peut parler en public, qui ne peut donner son temps, donne son argent, ses conseils, son influence. L'école du soir, l'école du dimanche sont maintenant entourées d'une chaude atmosphère d'affection effective.

Elle serait interminable la liste des médecins, des pharmaciens qui ont fait des leçons d'hygiène, qui se sont associés à la campagne des docteurs Laborde et Legrain, du professeur Marillier contre l'alcoolisme; des avocats, des notaires qui, à l'imitation d'un groupe parisien [2], ont professé les éléments du droit; des agriculteurs, des agronomes, des agents voyers, etc., qui ont vulgarisé leurs connaissances spéciales. Chacun, selon sa profession, tâche à contribuer au savoir général.

Veut-on des faits? L'enquête, circonscription par circonscription, en révèle qui sont tout à l'honneur de ces maîtres improvisés. Au nord,

---

1. Voir, sur ce sujet, un article de M. Beurdeley, président de l'*Association de la presse de l'enseignement*, dans la *Revue politique et parlementaire* (juillet 1896).

2. Groupe organisé par M. Jacobson, avocat, pour la vulgarisation du droit usuel. Président d'honneur: M. Bérenger.

au midi, l'effort est le même. Dans l'Aude, à Castelnaudary, je relève parmi eux : un avocat, deux docteurs, un vétérinaire, un agent voyer; à Narbonne : deux médecins, deux ingénieurs, un pharmacien, un notaire, des propriétaires. Dans les Alpes-Maritimes, à Nice : un médecin, un huissier, un avocat, un receveur de l'enregistrement, deux juges de paix, un receveur des contributions indirectes, un ancien capitaine au long cours, un conducteur des ponts et chaussées (ils ont fait des conférences variant de une à douze). Dans la Creuse (Guéret) : un médecin, un pharmacien (enseignement contre l'alcoolisme), une personne possédant le système des ambulances. Dans la Haute-Savoie : un garde général des forêts. Dans la Haute-Marne (Langres) : un sous-officier en retraite, un adjudant en retraite, un médecin, un greffier, et à Enfonville tout un groupe d'amis du patronage, qui donnent des leçons de tir, de gymnastique, de chant, etc. Dans la Charente-Inférieure, un photographe qui fait des conférences géographiques avec projections, un docteur qui, comme toujours, combat l'alcoolisme, un architecte qui fait des cours de dessin linéaire et d'ornement, un mécanicien, un ancien élève des arts et métiers, etc. En Lot-et-Garonne, à Marmande, vingt collaborateurs volontaires font le travail en commun : médecin, pharmacien, vétérinaire, percepteur, agriculteurs, négociants, pasteur, fabricants. Dans le Jura, à Saint-Claude, même ensemble fraternel : ingénieurs, industriels et, comme fonctionnaires : juge d'instruction, receveur d'enregistrement, agent voyer. Dans la Haute-Garonne (Muret), ce qui s'est passé est à connaître, comme synthèse de l'accord. Un médecin traite des boissons alcooliques, un vétérinaire des animaux de ferme, deux juges de paix de l'administration politique et judiciaire, un sergent-major en congé des colonies (Madagascar), une couturière de village — nous l'avons déjà signalée l'an dernier — enseigne la couture et la coupe aux jeunes filles en prêtant sa machine à coudre. Et l'on pourrait multiplier les exemples de touchante solidarité, car ils abondent.

Les universités. Professeurs et étudiants. — L'Université a donné tout entière. L'éducation populaire est décidément le trait d'union entre les trois ordres d'enseignement.

Les professeurs des universités ont continué à faire cours, leçons, lectures à Caen, Nancy, Bordeaux, Dijon, Clermont-Ferrand (University-Extension), Lille [1].

Les étudiants, à Dijon, ont constitué une sorte d'université circulante. Ils font des conférences aux environs de la ville. Même tentative à Nancy. A Caen, ils ont fait, par séries, des conférences populaires très appréciées. A Lyon, ils se sont tout à fait distingués. Ils ont

1. Comment ne pas rendre un hommage à ce dévoué collaborateur de l'œuvre nouvelle, M. Moy, doyen de la Faculté des lettres de Lille, qui s'est fait « lecteur du peuple », et qui est mort au lendemain du jour où il présidait une distribution de prix dans une école et y prononçait un discours ?

fondé, avec les élèves des grandes écoles de la ville, une *Association d'études et d'activité sociales*, très bien organisée, qui, notamment, à Vaise, a pris le contact avec la classe ouvrière. A Paris, enfin, ils sont entrés dans les Sociétés existantes [1] comme professeurs, ils se sont constitués, pour organiser des patronages, en *Union démocratique d'éducation sociale*, ils ont formé, pour faire des cours, des associations comme le *Polytechnicum*.

Les professeurs de lycées et de collèges. — Les professeurs de lycées et de collèges ont pris place dans presque tous les départements à côté des instituteurs. Ils les ont aidés dans leur tâche avec une cordialité amicale et spontanée. Ici, ils ont fait des leçons dans les hôtels de ville. Là, surtout, ils ont donné des conférences. Là encore, comme tel professeur du lycée d'Amiens, du lycée de Bar-le-Duc, du lycée d'Oran, etc., ils ont été l'âme même du mouvement par leur activité, par leur dévouement infatigable. Ce qui, au début, était l'exception, est devenu la règle. Il faudrait aligner à la suite plus de cent établissements d'instruction publique si l'on voulait être complet. Force est bien de se borner et de citer quelques faits qui valent par leur nouveauté, leur utilité. Dans l'Aisne, le principal du collège de Château-Thierry a fait des conférences dans les villages environnants. Dans l'Indre, les professeurs du lycée de Châteauroux, les professeurs des trois collèges du département, — tout l'enseignement secondaire, — ont fait des conférences. Dans la Marne, à Reims, les professeurs du lycée ont fait des conférences aux environs. La « University Extension » provient donc non seulement des facultés, mais des lycées. Et les essais d'université rayonnante ne nuisent certes pas au recrutement de la clientèle scolaire.

Les maîtres répétiteurs. — Les maîtres répétiteurs, en bien des endroits, ont mis leur savoir au service des adolescents. Ils ont fait une façon de stage dont ils tireront avantage quand ils deviendront professeurs. Il convient de signaler, pour le travail d'ensemble fourni cet hiver, les maîtres répétiteurs du lycée Lalande, à Bourg, ceux du lycée de Troyes, où cinq d'entre eux ont fait des cours et des conférences à tour de rôle, etc.

Les professeurs d'écoles normales, d'écoles primaires supérieures, d'écoles techniques. — Le personnel des écoles normales, des écoles primaires supérieures, — et aussi des écoles professionnelles, des écoles d'agriculture, des écoles pratiques de commerce et d'industrie [2], — s'est

1. L'*Union de la Jeunesse républicaine*, société de conférences, très suivie, très prospère, voit se grouper autour d'elle étudiants et débutants des carrières libérales. A noter, comme fondation de l'année, la *Philomathique* de Paris (cliniques gratuites et cours).

2. Il est à désirer que les Ministères de l'intérieur, de l'agriculture, du commerce, dont dépendent ces dernières écoles, soient instruits de ce qu'ont fait les professeurs de ces établissements spéciaux, qui se sont solidarisés avec les professeurs et instituteurs.

surpassé en 1896-1897. L'énumération des services rendus serait impossible, elle aussi. Dans toutes les écoles normales de garçons, les élèves-maîtres ont été exercés, les professeurs ont prêté aide aux instituteurs. Les écoles normales de filles ont revendiqué leur part de labeur. Dans la Creuse, à Guéret, l'école normale a établi des « entretiens pour les adolescentes ». Dans le Lot, à Cahors, les maîtresses ont fait des conférences à l'hôtel de ville pour les adultes-femmes. Dans la Haute-Loire, au Puy, elles ont fondé un patronage d'ouvrières qui peut servir de type aux institutions du même genre, etc. Les professeurs d'agriculture sont à féliciter hautement pour la ferveur de leur zèle. Ils profitent des cours d'adultes, des conférences, des réunions pour vulgariser des méthodes rationnelles d'assolement, de plantation, de greffage. Ils ont presque résolu la question de l'enseignement agricole avant qu'elle fût posée au Parlement. L'on recueillera bientôt dans les campagnes les bienfaits de leur propagande.

L'union des trois ordres d'enseignement. — Sur certains points, l'union est scellée, étroite, amicale, entre professeurs d'universités, de lycées, de collèges, d'écoles normales, d'écoles spéciales, d'instituteurs, entraînés à se connaître, à se voir, à se concerter dans un but commun. On peut citer entre autres exemples : Châlons-sur-Marne, où le lycée, l'école normale, l'école des arts et métiers ont marché de pair, contribué au succès des cours, des patronages, et ont été aidés eux-mêmes par l'initiative privée (délégation cantonale); Commercy (Meuse), Mirecourt (Vosges), où le collège et l'école normale ont combiné leurs efforts; Toulouse enfin, où professeurs d'université, étudiants, professeurs de lycée, d'école normale, de l'école primaire supérieure, se sont mis à la disposition des directrices et directeurs des cours d'adultes et ont fait régulièrement des conférences dans les écoles du soir.

Les instituteurs. — Mais les collaborateurs qui méritent les éloges les plus complets et les plus chaleureux, ce sont les institutrices, les instituteurs et, avec eux, les inspecteurs de l'enseignement primaire. Ils ont fait de l'éducation populaire leur œuvre propre. Ils ont assumé, eux dont la tâche est déjà si lourde, ce surcroît de labeur, joyeusement. Ils ont fait pour l'adolescence ce qu'ils avaient fait pour l'enfance. Ils ont achevé ce qu'ils avaient commencé. Ils n'ont plaint ni veilles ni dépenses. Ils savaient, pour la plupart, qu'ils ne seraient pas rémunérés de leurs peines. Ils ont persévéré dans l'accomplissement de ce qu'ils considéraient comme un devoir, par désir, par besoin de se dévouer à la chose publique. Ils ont tenu les cours, fait les conférences, confectionné des vues, acheté bien souvent à leurs frais des appareils. Ils ont avancé des fonds pour ouvrir associations, patronages. Le pays ne saurait leur être assez reconnaissant du bien qu'ils ont accompli, avec tant de simplicité, tant d'ardeur consciente.

En 1895-1896, 18,500 d'entre eux avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

En 1896-1897, 29,545 institutrices et instituteurs, sans compter plus de *trois mille* d'entre eux qui s'occupent des conférences, de la mutuelle, des associations, des patronages, ont tenu des cours d'adultes.

C'est, au bas mot, près de *trente-trois mille* institutrices et instituteurs qui ont été mobilisés et qui ont remporté la pacifique et éclatante victoire dont ils ont le droit de se montrer fiers.

Inspecteurs primaires. — Et cette armée a été admirablement préparée, guidée par ses chefs : recteurs, inspecteurs d'académie, qui, bien souvent, ont assisté aux cours, inauguré des associations, etc., surtout les inspecteurs de l'enseignement primaire qui, comme les instituteurs, se sont donnés sans compter. Les inspecteurs primaires ont présidé à l'organisation de toutes les institutions post-scolaires, avec une précise connaissance des milieux, des nécessités, des aspirations. Ils ont, dans les conférences pédagogiques, étudié dans le détail, expliqué le mécanisme des œuvres nouvelles. Ils se sont faits professeurs, conférenciers, comme au temps où ils enseignaient. Ils ont prolongé l'inspection de l'école du jour par l'inspection de l'école du soir et sans que leurs frais de tournée soient augmentés. Inspection active, où j'en ai vu qui reprenaient la leçon, se mettaient à faire le cours. Ils sont allés, avec l'appareil à projections, montrer comment on pouvait lier la causerie et la vue.

Ni fatigues ni distances ne les ont arrêtés. Il en est qui ont fait, dans leur hiver, jusqu'à vingt-cinq conférences. Il en est qui passent leurs après-midis du dimanche à visiter associations, patronages. Presque tous ont convaincu, entraîné les municipalités, ont obtenu, quelquefois arraché, à force de démarches, le vote des crédits nécessaires. Et quelle correspondance avec autorités, instituteurs! Ç'a été chez eux, comme chez les maîtres, le don de soi absolu. Ç'a été une leçon vivante de dévouement civique donnée à la jeunesse.

QUATRIÈME PARTIE

LA QUESTION FINANCIÈRE

L'œuvre est debout. Quels efforts elle a coûtés, on l'a vu. Elle a entraîné aussi de fortes dépenses. Or quelles ont été les ressources financières? Sont-elles suffisantes? C'est ce qu'il est nécessaire de se demander.

L'argent et les encouragements sont venus des amis de l'école prolongée (dons et libéralités), des élèves eux-mêmes (cours payants), des municipalités (allocations), des Conseils généraux (subventions), de l'Etat (paiement en temps, distinctions honorifiques, primes, livres, subventions supplémentaires).

Dons et libéralités. — Les dons et libéralités ne sont pas destinés aux instituteurs. Ils sont consacrés à l'achat du matériel qui est indispen-

sable pour assurer le succès des conférences, des cours renouvelés, des associations et des patronages qui ne se forment, qui ne durent pas sans frais (vues, revues, livres, fournitures scolaires, étoffes, etc.).

En 1895-1896, les quêtes, souscriptions, fêtes, avaient produit 45,000 francs.

En 1896-1897, la somme est plus que quadruplée. Elle s'élève à environ *190,000 francs*. Offrir sa contribution à une des institutions complémentaires de l'école, c'est là maintenant une des formes qu'affecte la bienfaisance scolaire.

Dans certains départements, le chiffre des dons est à retenir. C'est ainsi que les donateurs ont déboursé dans l'Aube 3,000 francs; dans le Cantal, 2,500 francs; dans la Côte-d'Or, 8,000 francs; dans le Doubs, 2,700 francs; dans l'Eure, 3,130 francs; en Eure-et-Loir, 2,400 francs; dans la Haute-Garonne, 4,500 francs; dans la Gironde, 5,200 francs; dans le Loiret, 10,300 francs; en Maine-et-Loire, 3,300 francs; dans la Manche, 2,685 francs; dans la Marne, 12,500 francs; dans la Haute-Marne, 2,500 francs; dans la Mayenne, 2,400 francs; dans le Nord, 31,900 francs; dans le Pas-de-Calais, 4,500 francs; dans le Rhône, 2,860 francs; dans la Sarthe, 7,600 francs; dans la Seine, 5,000 fr.; dans la Seine-Inférieure, 2,800 francs; en Seine-et-Marne, 3,500 francs; en Seine-et-Oise, 10,400 francs; dans la Somme, 10,200 francs; dans les Vosges, 2,500 francs.

Et si l'on ajoutait à ces sommes les budgets des sociétés d'instruction populaire, des « Petites A » dont les membres patrons sont souvent fort généreux, on arriverait à constater et à reconnaître que les sacrifices s'élèvent peu à peu à la hauteur des nécessités, que l'on prend l'habitude dans notre pays de s'aider soi-même.

Mais l'on s'aperçoit aussi que, même lorsqu'il s'est agi de donner de l'argent, les instituteurs, qui partout paient de leur personne, ont payé de leurs deniers, ont fait brèche dans leurs modestes traitements. L'enquête apprend qu'en 1896-1897 *cent dix appareils* ont été achetés par des instituteurs soit au titre individuel, soit par groupes cantonaux. Souvent les maîtres ont acquis à leurs frais des collections de vues très importantes, tels les instituteurs de la première circonscription de Langres (3,000 vues). Aussi, comment aurait-on pu leur résister, leur opposer un refus, quand après avoir montré ce qu'il fallait faire, après avoir donné l'exemple de la libéralité, ils faisaient circuler des listes de souscription, ils ouvraient une tombola, etc.? Ils ne demandaient rien pour eux-mêmes. Ils demandaient aux mères, aux pères pour leurs filles, pour leurs fils. Ils ne pouvaient pas ne pas être écoutés dans leur appel.

Cours payants. — De ces 190,000 francs dont ils ont fourni une partie, les instituteurs n'ont rien retiré pour eux-mêmes. Mais, sur quelques points, un certain nombre d'entre eux ont été, ou en totalité ou partiellement, rémunérés de leur travail par leurs élèves eux-mêmes, grâce aux *cours payants*.

Nombre de cours payants. — Les cours payants, qui n'ont fait leur apparition dans l'éducation populaire que récemment, avaient en 1895-1896 rapporté 45,000 francs dans 73 départements.

En 1896-1897, ils se sont étendus à 81 départements. L'écolage a atteint 50,000 francs.

Il y a donc un progrès peu accusé, mais réel. On n'a pas perdu de positions. On en a gagné quelques-unes.

Les départements où les cours payants ont été le plus en faveur sont : la Charente-Inférieure (2,862 francs); le Finistère (1,912 francs); Ille-et-Vilaine (2,218 francs); la Loire-Inférieure (4,176 francs); Maine-et-Loire (2,026 francs); la Sarthe (2,344 francs); les Deux-Sèvres 2,571 francs); le Var (2,680 francs); la Haute-Vienne (3,714 francs), etc.

L'on remarquera que c'est souvent dans les départements où les municipalités ont été les moins favorables aux cours que les adolescents ont payé.

Il nous a paru intéressant de recueillir le témoignage des instituteurs eux-mêmes et de leurs chefs sur une question qui divise les éducateurs. Car si les uns tiennent pour le paiement et vont jusqu'à en réclamer l'obligation, d'autres le repoussent absolument.

Contre les cours payants. — Ecoutons les instituteurs, les inspecteurs primaires qui ont tenu, qui ont vu les *cours payants.*

Les uns déclarent qu'il y faut renoncer, que l'essai a été franchement malheureux. Ils citent des faits à l'appui de leur opinion. De l'Yonne (arrondissement de Tonnerre), on écrit : « Dans une commune, le dépôt d'un cautionnement de 5 francs a été exigé pour assurer la régularité de la fréquentation. Le cours n'a pu s'ouvrir. » Des Côtes-du-Nord (Dinan) : « Il y a eu six cours payants. La moyenne des cotisations était de 1 fr. 25 c. Un certain nombre d'auditeurs ne se sont pas acquittés. Le paiement était plutôt un empêchement à la fréquentation des cours. » (Lannion) : « Il y a eu sept cours payants. La moyenne des cotisations variait de 0 fr. 75 c. à 1 franc par mois. Les cotisations ne sont régulièrement rentrées que dans deux cours. Ailleurs, il a fallu y renoncer pour pouvoir conserver les élèves. » (Loudéac) : « Il y a eu sept cours payants. Moyenne des cotisations : 1 franc. Les cours payants étaient fréquentés plus régulièrement, mais par moins de jeunes gens. » Des Alpes-Maritimes (Puget-Théniers) : « Il y a eu seize cours payants... La fréquentation n'a pas été augmentée. » Ardennes (Sedan) : « Il y a eu cinq cours payants. Le paiement n'a pas contribué à la fréquentation. Dans ce pays, ce serait tuer les cours que de les rendre payants. » Hautes-Alpes (Gap) : « Trois cours payants. Dans ce pays pauvre, la rétribution imposée aux élèves aurait plutôt pour effet de les éloigner. » Pas-de-Calais (Arras) : « Huit cours payants sur quatre-vingt-dix. L'expérience est concluante. Tous les cours payants ont végété. » Haute-Garonne (Saint-Gaudens) : « Trois cours payants. On a dû les transformer bien vite en cours gratuits sous peine de les voir disparaître. » Etc., etc.

Pour les cours payants. — Et les réponses sont aussi nombreuses dans la note opposée, qui est réconfortante. On écrit du Var (Brignoles): « Sept cours payants. La moyenne des cotisations a été de 2 francs. Les cours ont été régulièrement suivis. On peut affirmer que le paiement contribuerait à la fréquentation des cours d'adultes. » (Dragoignan) : « Six cours payants; cotisations de 1 fr. 50 c. à 3 francs. Le paiement n'a pas éloigné les adultes des cours. Les élèves payants ont été plus réguliers. » (Toulon) : « Quinze cours payants. Tous les élèves payants ont fréquenté régulièrement. » Gorrèze (Tulle) : « Six cours payants. Les élèves payants sont les plus assidus. » Charente-Inférieure (La Rochelle) : « Deux cours payants d'adolescentes, deux cours payants d'adolescents; moyenne des cotisations : 3 francs par mois Le paiement a contribué à la régularité de la fréquentation. » Sarthe (La Flèche) : « Quatre cours payants. Un de ces cours payants a eu la meilleure fréquentation de tout l'hiver. 26 présences sur 26 inscriptions. » (Saint-Calais) : « Sur 50 cours de jeunes gens, 38 payants; sur 626 adolescents, 407 payants, 219 gratuits. La fréquentation a été bien meilleure dans les cours payants que dans les cours gratuits. »

Conclusions à tirer. — Que conclure? C'est que, lorsqu'il s'agit de cours payants, il faut, comme pour les dates d'ouverture, pour la durée, pour les programmes, pour les méthodes, laisser toute latitude à l'instituteur. Le cours d'adultes ne peut vivre que par la liberté, que par la décentralisation. Le cours payant ne saurait être considéré comme la solution unique, ce qui serait l'idéal. Il est une des solutions. Il est possible dans tel département. Il n'a aucune chance de réussir dans tel autre. Souvent même il peut s'ouvrir dans un arrondissement, et, dans l'arrondissement voisin, échouer tout à fait. Où l'on s'en trouve bien, où l'on recrute une clientèle qui se prête à quelques débours, il faut le maintenir. Même il est utile de chercher à lui gagner des adhérents partout où faire se pourra. Municipalités, Etat y gagneront.

Du reste le cours payant peut se combiner avec les autres modes de paiement. Dans quelques circonscriptions, les élèves donnent une partie de la subvention, la commune une autre. Et c'est un allègement pour tous.

L'Association-cours payant. — Ce qui paraît arrêter l'essor du cours payant, c'est la répugnance que manifestent nombre d'instituteurs à demander une pièce blanche à chaque élève en particulier. Ils se sentent gênés. Ils souffrent dans leur amour-propre. Un excès de délicatesse les retient. Ce sentiment de légitime susceptibilité disparaîtrait si, au lieu de tenir le paiement de chaque élève, ils le recevaient de « l'Association des anciens élèves » leur payant, sur le produit des cotisations, une rétribution annuelle. Il en est ainsi au Havre et dans quelques villes. C'est là une transformation du cours payant qui est à son début, mais qui ne saurait manquer de réussir. Et c'est encore une des solutions, et des plus heureuses.

Quelques particularités des cours payants. — Quelques particularités sont à noter au sujet des cours payants, quelques détails typiques. Dans la Dordogne, dans les Basses et Hautes-Alpes, dans la Haute-Savoie, bien souvent les élèves ont apporté eux-mêmes au cours le bois pour se chauffer. En Indre-et-Loire, pour beaucoup de jeunes gens la rétribution a consisté à subvenir au chauffage, aux fournitures. Dans la Loire (à Montbrison), un instituteur, après avoir touché l'écolage, a restitué la cotisation à qui n'avait pas manqué! Dans la Vendée (Luçon), je relève le même fait, qui peint le désintéressement de son auteur. Les instituteurs ont appliqué là le système si curieux de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, de la Société industrielle d'Amiens, etc.

Cours payés par les municipalités. — Les municipalités, sollicitées par l'administration universitaire, ont assumé la plus forte part des dépenses.

En 1895-1896, elles avaient versé un million cent cinquante mille francs.

En 1896-1897, elles ont donné *un million trois cent vingt-deux mille deux cent cinquante-quatre francs.*

Les départements où les municipalités ont consenti les crédits les plus importants sont, en dehors de la Seine qui a inscrit à son budget 251,240 francs pour le personnel des cours d'adultes et 220,000 francs pour être employés en subventions aux sociétés d'enseignement : l'Aisne, 31,703 francs; l'Aube, 24,600 francs; l'Aude, 22,000 francs; la Côte-d'Or, 21,728 francs; Eure-et-Loir, 20,200 francs; Loir-et-Cher, 21,282 francs; le Loiret, 21,171 francs; Meurthe-et-Moselle, 24,519 francs; la Meuse, 24,030 francs; le Nord, 83,601 francs; le Pas-de-Calais, 29,938 francs; le Rhône, 27,218 francs; la Somme, 22,823 francs; l'Yonne, 34,220 francs.

Quelques départements, où les communes sont obérées, ne peuvent s'imposer de biens lourds sacrifices. Ils fournissent peu de chose, par exemple : les Basses-Alpes, 310 francs; les Hautes-Alpes, 525 francs; l'Aveyron, 400 francs; la Creuse, 966 francs; le Lot, 265 francs; la Lozère, 189 francs.

Peut-être conviendrait-il de ne pas attendre la fin de l'année pour adresser des demandes de subventions. Ne pourrait-on en saisir les conseils municipaux dès la session de mai, chaque année, pour que l'on puisse préparer la campagne de la rentrée d'octobre?

La participation des Conseils généraux. — Les Conseils généraux avaient en 1895-1896 donné 37,400 francs.

Ils ont voté en 1896-1897 près de *44,000 francs.*

Il est permis de trouver que leur quote-part est insuffisante. Elle s'élèverait vite à un tout autre chiffre si l'autorité préfectorale prenai l'initiative de demander des relèvements de crédit vraiment dignes de certains départements qui sont riches, et qui peuvent et doivent contribuer aux frais dans une large mesure.

Les départements où les Conseils généraux ont ajouté leur concours financier à celui des municipalités sont principalement : la Dordogne, 2,000 francs; Eure-et-Loir, 2,000 francs; la Manche, 3,000 francs; la Marne, 3,000 francs; l'Orne, 2,800 francs; le Rhône, 6,000 francs; la Seine, 4,200 francs; les Vosges, 2,509 francs; Constantine, 7,100 francs.

L'argent est parfois employé à des prix et encouragements distribués entre les directeurs de cours.

Un vœu. — Un vœu est à formuler au sujet des allocations tant municipales que départementales. C'est que les directrices et les directeurs de cours d'adolescentes et d'adolescents ne soient pas seuls admis à recevoir une rétribution. L'extension de l'éducation populaire exige, en toute justice, que place et part soient faites aux directrices et directeurs des « Petites A », de patronages, de mutualités scolaires. C'est ainsi qu'à Amiens, où l'organisation est de tous points excellente, les instituteurs qui dirigent les Associations d'anciens élèves touchent une allocation de la commune. Il est à souhaiter qu'on adopte même règle partout. Il en sera ainsi quand on se sera rendu compte vraiment de la somme de travail fournie par chaque artisan de l'œuvre nouvelle, à quelque spécialité qu'il lui ait plu de se rattacher et de se consacrer.

La part de l'Etat. — L'Etat paie ses collaborateurs en temps, en récompenses honorifiques, en argent.

Le paiement en temps. — Le « paiement en temps » comporte diverses formes. La réduction sur la durée de la classe, la classe de demi-temps en certaines saisons, ne peut être qu'une exception.

La prolongation des vacances. Vœu. — Une prolongation des vacances a été accordée aux institutrices et instituteurs qui avaient pris part à la tenue des cours d'adultes, en 1896. Elle a été très bien accueillie du personnel. Elle a contribué à la reprise des cours. La mesure est donc à maintenir. Même il faut espérer qu'en 1897 elle sera étendue aux instituteurs qui se sont occupés des cours, des conférences, de la mutualité, des associations, des patronages, indistinctement. Mais en raison de certaines difficultés qui se sont élevées dans les localités où il y a des écoles en concurrence, il conviendra d'avancer la date de la sortie, de façon que la rentrée ait lieu partout en même temps dans les écoles libres et dans les écoles laïques.

Distinctions honorifiques. Vœu. — Les distinctions honorifiques rencontrent également un bon accueil. La date du 14 juillet est jugée comme fixée avec beaucoup d'à-propos. Elle termine bien la campagne. Mais il apparaît bien clairement qu'à l'heure actuelle le nombre des palmes d'officier d'académie (60) et d'officier de l'instruction publique (20) fixé il y a deux ans devient tout à fait insuffisant. Il faut espérer que le Conseil supérieur de l'instruction publique en 1898 portera à *cent* les rubans violets, à *quarante* les rosettes. Et il y aura encore beaucoup de mérites et bien des dévouements à récompenser!

Les primes. Vœu. — En ce qui concerne les médailles avec primes en argent, un autre vœu est à formuler. L'on demande de divers côtés que les primes de 300 francs soient réduites à 150, celle de 200 à 100, celle de 100 à 50, pour qu'il ait plus d'élus parmi les appelés. Et l'on demande qu'au moins au début diplômes et lettres de félicitations soient envoyés en plus grand nombre[1].

L'Etat et la subvention aux cours d'adultes. — Mais partout l'on juge qu'avec les *cent trente mille francs* consentis en 1897 par le Parlement, il devient de plus en plus malaisé pour l'Etat, de prendre la part qui lui revient dans le contrôle, sinon dans la direction du mouvement. Sans voir dans l'éducation populaire une institution d'Etat, sans songer à empiéter en rien sur ce qui est de l'initiative privée, force est bien de reconnaître que la somme inscrite au budget est tout à fait insuffisante. Nous espérons que le Parlement, en présence des efforts accomplis de tous les côtés, des résultats considérables obtenus, voudra bien consentir à un relèvement de crédit qui permettra d'accorder au personnel si dévoué des instituteurs un plus grand nombre de médailles avec primes en argent, et d'augmenter la somme annuellement distribuée à titre de récompense.

S'il n'a pas été possible jusqu'ici d'inscrire au budget du Ministère de l'instruction publique la somme nécessaire, il est à prévoir que le jour où les lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 auront reçu leur complète application, le Parlement, dans sa sollicitude pour l'enseignement primaire, n'hésitera pas à assurer à l'enseignement postscolaire les ressources dont il a besoin.

RÉSUMÉ

C'est là, dans ses grandes lignes, la situation de l'éducation populaire en 1896-1897. Elle est arrivée à un degré de prospérité où l'on n'osait point espérer de l'amener en si peu de temps.

Pour résumer les résultats atteints, il y a :

24,578 cours d'adolescents et d'adultes professés dans les écoles publiques ;

5,000 cours environ professés par les société d'instruction, chambres syndicales, etc.;

97,313 conférences ont été faites;

110 sociétés de mutualité scolaire fonctionnent;

1,575 associations d'anciennes et d'anciens élèves sont constituées;

648 patronages sont formés;

1,200 sociétés d'instruction populaire sont en pleine activité;

33,000 institutrices et instituteurs ont pris part au travail;

417,421 jeunes gens ont assisté assidûment aux leçons.

---

1. Les primes de 100 francs ont été portées de 60 à 100 dès cette année.

CONCLUSION

Ce sont résultats dont on ne peut que se réjouir, et l'on doit envisager l'avenir avec confiance. Ce qui existe sera fortifié, maintenu. Ce que l'on juge nécessaire aujourd'hui, l'on continuera à le juger nécessaire demain. Les volontaires de l'enseignement, les instituteurs, qui, dans des congrès, dans la presse pédagogique, et surtout par leurs actes, par leur désintéressement, par leur dévouement, ont affirmé qu'il fallait donner instruction et éducation à l'adolescence ouvrière et rurale, ne sont pas prêts à se déjuger, à démentir leurs paroles et leur conduite. Ils ont obéi à des convictions profondes, mûrement réfléchies. Ils savent qu'ils remplissent un devoir civique et social. Ils ont fait partager leur opinion au pays. Ils ne sont pas disposés à lui donner l'exemple d'un recul, même d'un arrêt qui les mettrait en contradiction avec eux-mêmes. Loin d'avoir le désir de se reposer, d'enrayer, ils estiment qu'ils sont à peine au début de l'immense labeur qui s'impose à leur apostolat.

Le « lendemain de l'école » ne connaîtra pas ce que l'on a appelé un « lendemain d'enthousiasme ». Il aura son lendemain. Tout le fait supposer. Les cours, les sociétés, les associations d'anciens élèves, les patronages en projet, en formation, abondent. L'on est loin d'être arrivé au sommet de la courbe ascendante. Et tout se tient, tout s'enchaîne, tout sert à tout. Les institutions post-scolaires se prêtent un mutuel appui. Les progrès de l'une entraînent les progrès de l'autre. Très diverses, très souples, elles s'implantent dans les sols les plus variés, y poussent de profondes racines. Riches de sève, elles sont appelées à grandir encore les unes par les autres.

Je suis avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très obéissant serviteur.

Édouard Petit,
Professeur au lycée Janson de Sailly,
Docteur ès lettres.

1er juin 1897.

RAPPORT SUR LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

QUI ONT CONTRIBUÉ LE PLUS ACTIVEMENT

A LA PROPAGATION DE LA VACCINE

Par M. Hervieux, *de l'Académie de médecine, au nom de la Commission permanente de vaccine*[1].

Monsieur le Ministre,

Dans son rapport de l'an dernier sur les instituteurs et institutrices qui s'étaient le plus distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine, l'Académie avait appelé votre attention sur l'augmentation toujours croissante du nombre des candidats dont les autorités préfectorales nous envoient chaque année les états de vaccination. L'an dernier, ce chiffre s'élevait à 12,000 environ ; cette année, il dépasse 14,000. Mais il ne faut pas oublier que ce nombre est encore minime, comparé à celui des écoles primaires en France, lequel nombre n'est pas inférieur à 80,000.

Selon toute vraisemblance, il s'écoulera de longues années avant que l'émulation pour les récompenses proposées ne gagne de proche en proche la totalité de ces écoles. Espérons qu'avant d'obtenir ce résultat l'appât de ces récompenses sera devenu inutile, soit que le Parlement se décide à édicter la loi sur la vaccine obligatoire, soit que, prenant en considération l'importance de certaines lois existantes, nos gouvernants se résolvent à en exiger la rigoureuse application.

Dans notre communication du 29 mars dernier à l'Académie sur les mesures à prendre en l'absence d'une loi sur la vaccine obligatoire, nous avons insisté sur la nécessité d'organiser sur une large base l'inspectorat médical dans les villes comme dans les campagnes.

A quelque point de vue que l'on se place, qu'il s'agisse de suppléer par des mesures temporaires à l'absence de la loi sur l'obligation ou de procéder à la mise en pratique de cette loi, la nécessité de cette organisation de l'inspectorat s'impose. Car il n'est pas de rouage plus absolument nécessaire, et en voici la raison.

Quelle est la partie de la population la plus accessible aux atteintes du fléau variolique? Vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre, c'est l'enfance et la première jeunesse, c'est-à-dire tous les sujets qui fré-

---

1. Ce rapport a été adopté par l'Académie de médecine dans sa séance du 1er juin 1897.

quentent les crèches, les asiles, les écoles maternelles, les écoles primaires, publiques ou privées, les lycées, les pensionnats, les écoles du gouvernement, les écoles préparatoires, etc.

Dès l'instant que par l'inoculation vaccinale on peut soustraire ces deux intéressantes catégories de sujets aux dangers de l'infection variolique, on restreindrait singulièrement la mortalité qu'elle engendre. Or, je ne connais pas, pour atteindre ce but, de meilleur moyen qu'une bonne organisation de l'inspectorat médical.

Il y a des inspecteurs médicaux, nous le savons, mais leur nombre est notoirement insuffisant, leurs droits et leurs devoirs ne sont pas nettement établis, leurs attributions en ce qui concerne les vaccinations et les revaccinations dans les écoles publiques ou privées ne sont pas rigoureusement définies, enfin il y aurait lieu de résoudre la question des allocations que ces opérations entraînent.

Il ne nous appartient pas de trancher toutes ces questions, mais vous comprenez sans peine, monsieur le ministre, que le jour où le service de l'inspectorat médical serait, relativement à la vaccine, largement et sérieusement organisé, nous aurions fait un grand pas vers le but que nous poursuivons, c'est-à-dire vers la suppression du fléau variolique.

C'est en effet aux inspecteurs médicaux qu'il appartiendrait d'intervenir directement dans toutes les écoles soit publiques, soit privées, et d'exiger des instituteurs ou des directeurs de ces écoles la soumission aux décrets ou arrêtés concernant les opérations vaccinales. C'est à ces mêmes inspecteurs que seraient confiées ces opérations dans tous les établissements auxquels ne serait pas attaché un médecin.

Les inspecteurs seraient encore chargés de signaler soit aux commissions locales, soit aux préfets ou aux maires, les omissions relatives aux certificats de vaccination et de revaccination ou les résistances opposées par les chefs d'institution à l'inoculation de leurs élèves.

Les inspecteurs médicaux feraient connaître les décisions administratives qu'il y aurait lieu de prendre, les inoculations qui auraient été pratiquées et les résultats obtenus.

Tout en regrettant que l'inspectorat médical ne soit pas assez fortement organisé pour imposer le bienfait de la vaccine à ces grandes collectivités qu'on appelle l'enfance et la jeunesse des écoles, on ne saurait méconnaître que les récompenses annuelles proposées aux instituteurs et institutrices de ces écoles ne contribuent, dans une faible mesure, il est vrai, mais enfin ne contribuent à nous venir en aide dans nos efforts pour prévenir les assauts du fléau variolique.

Les 14,000 candidats dont on nous a envoyé les dossiers en fournissent déjà une preuve. Les services rendus par un certain nombre d'entre eux, services que nous allons énumérer, en fourniront une autre.

Les actes par lesquels se sont traduits le zèle et le dévouement des instituteurs et institutrices pour la propagation de la vaccine peuvent être rangés sous deux chefs principaux : 1° l'entraînement des enfants et des parents à l'inoculation vaccinale; 2° la réalisation des diverses conditions indispensables pour la pratique de l'opération.

L'entraînement des enfants, quand il n'est pas contrarié par la volonté des parents, est sans contredit l'acte le plus facile. Il suffisait le plus souvent à l'instituteur, pour toute préparation, de quelques paroles ayant pour but de démontrer aux élèves la simplicité et l'innocuité de l'acte opératoire. Certains chefs d'école, tels que Mme Genova, de Bône, ont cru devoir faire à leurs ouailles une véritable leçon sur les dangers de la variole et les avantages de la vaccine. D'autres enfin, tels que M. Louis Lods, de Mercier-Lacombe, département d'Oran, ont prêché d'exemple, et se sont fait revacciner devant leurs élèves pour vaincre toutes les hésitations.

L'entraînement des parents offre des difficultés plus sérieuses.

La plupart des instituteurs se bornent à quelques démarches auprès des familles pour obtenir leur consentement à la vaccination de leurs enfants. Les plus zélés ne s'en tiennent pas là. S'ils rencontrent des résistances causées par l'ignorance, les préjugés, des appréhensions mal fondées, ils s'efforcent par leurs explications de triompher de ces résistances. C'est pour atteindre ce but que le nommé Crouvisier, de Saint-Baslemont, département des Vosges, a fait des conférences sur l'utilité de la vaccination.

Il ne suffit pas qu'aucun obstacle moral dépendant soit des enfants, soit des parents, ne s'oppose aux inoculations vaccinales, il faut encore que toutes les conditions matérielles indispensables pour la pratique de l'opération soient réalisées.

Au premier abord rien ne paraît plus simple. Il faut du vaccin et un vaccinateur. Le vaccin, on l'obtient gratuitement en s'adressant à l'Académie. Malheureusement, comme tous les instituts vaccinaux civils le font payer, on est quelquefois arrêté par cette première difficulté. La rémunération presque inévitable du vaccinateur en est une autre. Car on se demande trop souvent à quelle caisse il faudra s'adresser pour solder les frais des opérations vaccinales dans les écoles. Les conseils municipaux se prêtent rarement à ces dépenses hors cadre, quand ils ne sont pas aiguillonnés par les maires ou les préfets, et ces derniers ont habituellement beaucoup d'autres préoccupations que celles de l'hygiène.

C'est pour cela qu'un certain nombre d'instituteurs se sont chargés de faire venir du vaccin, les uns à leurs frais, en demandant du vaccin à des établissements non gratuits, tels que MM. Darnis, de Polminhac (Cantal); Lemoine, de Saint-Berthevin (Mayenne); Jouvenel, de Vernet (Haute-Loire); les autres en s'adressant à l'Académie, ou à leurs préfectures respectives, tels que MM. Joly, de Petite-Raon (Vosges); Dossun, de Bernac-Debat (Hautes-Pyrénées);

Malzac, de Saint-Rome-de-Cernon (Aveyron); Esclangon, de Manosque (Basses-Alpes). C'est encore pour cela que M. Mallinjoud, de la Roche (Haute-Savoie), a payé la vaccine avec le produit d'une souscription dont ses élèves ont fait les frais. C'est pour la même raison que M. Darnis, après avoir acheté le vaccin, a cru devoir, de ses propres deniers, honorer le vaccinateur.

L'initiative des opérations vaccinales, qui devrait toujours appartenir soit au médecin-inspecteur de la circonscription, quand il en existe un, soit aux autorités communales ou préfectorales, a souvent été prise par les instituteurs eux-mêmes, les uns sous la menace d'une épidémie variolique, tels que Mme Pujarnicle, de Mazaugues (Vaucluse), M. Beylot, de Nantheuil-de-Thiviers (Dordogne), les autres en l'absence de tout mouvement épidémique, tels que MM. Mayéras, d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne); Gorce, de Bussière-Galand (Haute-Vienne), etc.

Enfin M. Maurin, d'Allenc (Lozère), et la sœur Gastebois, de Servon Manche), ont cru devoir, faute de médecin, s'armer de la lancette pour vacciner leurs élèves.

L'exposé que nous venons de faire des services exceptionnels rendus à la cause de la vaccine par un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices prouve assez tout ce que nous pouvons attendre de leur zèle et de leur dévouement.

Mais un autre enseignement se dégage de cet exposé, c'est que, au point de vue de la prophylaxie anti-variolique, si l'on nous compare à presque toutes les nations de l'Europe, nous sommes, il faut en convenir, dans des conditions lamentables d'infériorité.

Et nous ne parlons plus ici de cette loi sur la vaccine obligatoire que nous réclamons depuis tant d'années avec un si constant insuccès. Nous ne disons plus aujourd'hui ce que souffre notre patriotisme de la comparaison qui peut être faite à cet égard de la France avec notre puissant voisin. Nous disons : Il est triste de penser que, en dépit des lois existantes, malgré le règlement de police institué par Fontanes, le 19 septembre 1809, malgré une circulaire du même ministre (12 septembre 1810), malgré l'article 7 du règlement établi par de Crouseilhes, le 16 août 1851, malgré la lettre adressée le 3 janvier 1871 par Jules Simon aux chefs des établissements d'instruction publique, malgré le règlement scolaire institué par Jules Ferry le 18 juillet 1881, malgré le décret signé le 18 janvier 1887 par M. Berthelot, malgré les arrêtés de M. Lockroy du 29 décembre 1888, malgré la circulaire adressée aux préfets par M. Charles Dupuy, le 13 janvier 1893, il est triste, disons-nous, de penser que le service des vaccinations et des revaccinations dans les écoles soit, au mépris de tant de décrets, arrêtés ou circulaires ministérielles, déplorablement négligé. Il est douloureux de voir que, pour obtenir la vaccination et la revaccination de leurs élèves, les instituteurs, après avoir sermonné les enfants, multiplié les démarches auprès des parents, prêché d'exemple en se faisant revacciner, aient pu

être obligés de payer les frais des inoculations vaccinales ou quelquefois même de s'armer de la lancette faute de sage-femme ou de médecin. Ce qui est plus navrant encore, c'est qu'un grand nombre de municipalités se désintéressent de cette question d'hygiène, ainsi d'ailleurs que de beaucoup d'autres.

Etant établi, en fait, que, depuis 1809, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, les lois existantes et les prescriptions ministérielles en ce qui concerne les vaccinations et les revaccinations dans les écoles sont restées lettre morte, et qu'il ne faut compter ni sur les autorités communales, ni sur les autorités préfectorales pour en obtenir sérieusement l'application, il ne reste plus, monsieur le ministre, qu'à solliciter votre intervention pour remédier, s'il est possible, à une situation aussi fâcheuse.

Dans le cas où l'état de choses actuel ne pourrait être modifié conformément à nos vœux, il y aurait lieu d'utiliser, dans la mesure la plus large possible, la ressource, assez restreinte, il est vrai, que nous offre l'appât des récompenses annuelles proposées aux instituteurs et institutrices qui se sont distingués par leurs efforts pour la propagation de la vaccine.

Un point très important, sur lequel, monsieur le ministre, il nous faut, cette année, comme les précédentes, appeler votre attention, c'est l'infériorité numérique des instituteurs et institutrices privés qui nous ont envoyé des états de vaccination, si nous les comparons aux instituteurs et institutrices publics. L'Académie a reçu de ces derniers 13,295 états de vaccination et de revaccination, tandis qu'elle n'en a reçu que 601 des instituteurs et institutrices privés. D'où vient cette différence? Elle ne pourrait dépendre assurément d'un nombre proportionnellement beaucoup moindre ni des écoles privées, ni des élèves qui les fréquentent. Il n'est guère admissible, non plus, que les instituteurs et les institutrices privés aient dédaigné ou refusé de concourir pour les récompenses proposées. Ce qui est beaucoup plus vraisemblable, c'est que les inspecteurs d'académie et les inspecteurs médicaux ne se soient pas crus autorisés, au moins pour la plupart, à pénétrer dans les écoles privées et à rappeler aux chefs de ces écoles que, aux termes de la circulaire du 13 mars 1893, de M. Charles Dupuy, et de celle non moins explicite, du 13 janvier 1895, de M. G. Leygues, les encouragements destinés à favoriser la propagation de la vaccine sont applicables aux écoles privées comme aux écoles publiques.

L'Académie n'a pas à se préoccuper ici d'une autre question que celle de la santé publique, et c'est à ce seul point de vue qu'elle se placera pour vous prier, monsieur le ministre, d'exiger que les prescriptions ministérielles ci-dessus mentionnées soient scrupuleusement obéies.

Sans aucun doute, nous désirons que tous les directeurs d'école, quels qu'ils soient, puissent recevoir la récompense due à leurs efforts

pour la propagation de la vaccine. Mais, en voyant combien l'espoir d'obtenir des médailles académiques a stimulé leur zèle et rendu de services dans les écoles publiques, il nous est impossible de ne pas désirer que les écoles privées, si elles ne peuvent y être obligées, soient au moins incitées par les inspecteurs à s'associer à de tels efforts.

Il ne faudrait pas croire qu'un tel appoint fût négligeable. Il y a 80,000 écoles publiques en France, et le nombre de celles qui ont cette année pris part au concours ne dépasse pas 14,000. Supposez que, désormais, les écoles privées fassent concurrence aux écoles publiques, et, selon toute vraisemblance, ce chiffre sera doublé.

Veuillez remarquer, monsieur le ministre, que le dossier de chacun de nos 14,000 candidats actuels ne représente pas moins en moyenne de 20 opérations vaccinales, ce qui produit un total de 280,000 enfants vaccinés ou revaccinés. Supposons, monsieur le ministre, que par suite de votre puissante intervention, on obtienne des écoles privées ce qui a été obtenu des écoles publiques, ce n'est plus 240,000 inoculations vaccinales que l'on devrait, l'an prochain, au concours des directeurs d'écoles publiques et privées, mais peut-être 500,000, c'est-à-dire un nombre énorme de jeunes enfants mis hors des atteintes du fléau variolique et conservés à leur pays.

Si par cette simple institution des encouragements proposés aux instituteurs et institutrices, nous pouvons arriver à de tels résultats, que ne devrions-nous pas espérer d'une application sérieuse des lois existantes, et, à plus forte raison, de la promulgation de la loi restée dans les cartons du Sénat, depuis l'année 1893, et dont le Dr Langlet, député de Reims, avait été le rapporteur?

DISCOURS

prononcé par Mlle Denise Billotey, *professeur à l'École supérieure de jeunes filles Edgar Quinet, à Paris.*

à la distribution des prix de cette école, le 31 juillet 1897.

(EXTRAITS.)

[Nous donnons ci-après quelques extraits de l'intéressant discours prononcé à la distribution des prix de l'école Edgar Quinet, par Mlle Billotey, professeur à cette école. — *La Rédaction.*]

C'est la première fois qu'un professeur de l'école Edgar Quinet est appelé à prendre la parole dans cette circonstance solennelle, et j'avoue que mon embarras et mon émotion sont aussi grands que l'honneur qui m'est fait aujourd'hui. Si l'on m'avait dit, lorsque j'étais une petite écolière, qu'un jour viendrait où il me faudrait prononcer un discours dans une distribution de prix, la prédiction m'aurait laissée bien amusée et bien incrédule. Mais les années ont passé, les choses ont changé et les idées aussi ; si effrayée que je sois de ma tâche nouvelle, je pense être l'interprète d'un sentiment général en vous remerciant, Monsieur le président, d'avoir cru possible et bon qu'une femme prît la parole dans une distribution de prix à une école primaire supérieure de jeunes filles.

C'est à vous aussi, Monsieur le président, que je veux exprimer la reconnaissance que tous, familles, maîtres, élèves, nous devons à la Ville de Paris, toujours généreuse, toujours prodigue dès qu'il s'agit de ses enfants, dont la foi en l'œuvre de l'éducation nationale est inébranlable, qui ne trouve amais les sacrifices trop lourds ou trop pénibles pour préparer à a France une démocratie intelligente, travailleuse, éclairée. Pas un étranger ne visite cette école sans s'étonner et sans admirer, et cela fait toujours battre de joie nos cœurs de Parisiennes et de Françaises d'entendre louer ce qui est l'œuvre de Paris et de la patrie. Comment nous acquitterons-nous de notre dette, sinon en proclamant notre atta-

chement filial à cette noble et vieille cité et, surtout, en nous efforçant de maintenir sa supériorité et son antique renom?

. . . . . .

Cette école porte un nom glorieux et qui lui convenait mieux que tout autre. Donner à un établissement tel que le nôtre le nom d'Edgar Quinet, c'était d'ailleurs rendre un hommage mérité au grand homme à qui dix-huit ans d'exil et de souffrances n'avaient jamais ôté la foi dans l'avenir d'une France libre et qui fondait tous ses espoirs de relèvement sur l'éducation. Jamais paroles plus nobles, plus élevées n'ont été adressées aux femmes que celles que je trouve dans ce beau livre de la *République*, écrit au lendemain de la guerre; Quinet montre aux Françaises le rôle qu'elles auront à jouer dans la société nouvelle, dans ce qu'il appelle « la société à reconstruire »; il veut les convertir au bien et au progrès, il veut qu'elles tournent leurs regards non vers le passé, mais vers l'avenir qu'elles peuvent faire meilleur. Comment ne serions-nous pas pénétrées de respect et de gratitude pour celui qui nous a crues dignes de participer à la régénération d'un peuple, qui a voulu l'émancipation de nos esprits et de nos âmes, qui a demandé à notre influence de s'exercer comme une inspiration morale, de créer parmi les hommes un lien de paix et d'amour? « S'il était avéré un seul jour, écrit-il, que les Françaises préfèrent la force de l'âme aux capitulations quotidiennes, l'être au paraître, le caractère au petit savoir-faire, le courage à la défaillance, la vie de l'esprit à la routine, la noblesse du cœur à l'art de parvenir, la sincérité à la rouerie, la simplicité au charlatanisme; s'il était entendu un seul jour que la plus grande qualité à leurs yeux n'est pas l'habileté mesquine, que l'honneur est au-dessus du succès; si c'était là leur loi civile, les hommes se rangeraient bien vite de ce côté. La régénération des Français serait accomplie presque aussitôt qu'entreprise. »

Quinet croit à la réalisation de ce rêve; il a vu les femmes pendant le siège de Paris, il se les rappelle avec attendrissement « acceptant pendant cinq mois la famine, la ruine, le bombardement, la mort, en souriant. Quand des femmes ont été capables de donner au monde un pareil exemple, elles ne sont pas faites pour propager une race dégénérée, mais pour enfanter à la vie nouvelle une France meilleure. »

Il y a vingt-cinq ans que ces lignes ont été écrites : la France a-t-elle trompé ces espérances? Je ne le crois pas, et rien n'est plus admirable que le mouvement qui s'est produit dans ces quinze dernières années en faveur de l'éducation et en particulier de l'éducation des filles. Quelle que soit la place que la société lui réserve dans l'avenir, de nouveaux droits y créeront à la femme de nouvelles obligations; elle joue aujourd'hui un rôle actif qu'elle n'avait pas eu jusqu'ici; elle doit, dans la plupart des cas, demander au travail les ressources de la vie quotidienne. Dans le grand mouvement féministe qui agite actuellement tant d'esprits, nous avons pris peut-être la meilleure part : pendant que d'autres luttent encore et conquièrent ces droits nouveaux dont nous parlions tout à l'heure, nous travaillons à donner aux femmes le sentiment de leurs devoirs, le moyen de les pratiquer par l'éducation forte, saine, complète qui les préparera à une vie honorable et bien remplie.

Beaucoup de gens craignent que cette culture si largement répandue fasse perdre à nos élèves le goût de l'existence obscure et simple, du travail manuel, des occupations qui seront le partage éternel des femmes parce qu'elles sont leurs occupations naturelles : le soin du ménage et des enfants. Ils rééditent les plaintes du bonhomme Chrysale et s'écrieraient volontiers avec lui :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage.

La bonne soupe a certainement son prix, mais elle n'est pas incompatible avec le beau langage, et je ne peux croire que la ménagère idéale soit la ménagère ignorante. Ce qui écarte la femme du foyer et de ses devoirs, c'est surtout le vide de l'esprit, la légèreté du caractère, la coquetterie, la frivolité; tous ceux qui n'ont pas conservé d'anciens préjugés et qui se font une idée plus juste et plus noble de notre destinée morale, ceux-là pensent qu'à celle qui veut être la compagne respectée de son mari, son amie des bons et des mauvais jours, la première et la meilleure institutrice de ses enfants, il faut donner les lumières de l'esprit et les fortes qualités qui assureront son influence utile et durable dans la famille et dans la société.

Il semblerait vraiment à certains esprits chagrins ou prévenus qu'instruire une femme, c'est du même coup lui faire perdre toutes

ses qualités féminines et tout son charme. Il y a des pédantes, et des pédants aussi; il y en aura toujours, hélas! parce qu'il y aura toujours des vaniteux et des sots; mais le pédantisme fleurit plus difficilement dans les milieux où l'instruction est considérée pour ce qu'elle est vraiment : une nécessité sociale et un admirable instrument d'éducation intellectuelle et morale. Nous instruisons nos filles, nous les munissons de toutes les connaissances qui leur seront utiles, mais nous le faisons en nous disant qu'il importe surtout de leur faire acquérir des habitudes de réflexion, des idées justes, un esprit droit et ferme, et en les mettant en garde contre l'étalage facile de leur toute petite érudition. Nous leur répétons : Gardez-vous de toute affectation fâcheuse de langage et d'allure, soyez de vraies jeunes filles, conservez ce qui fait votre charme : la modestie et la simplicité. Nous vous faisons vivre en contact avec tout ce que la science, tout ce que la poésie, tout ce que l'art ont produit de plus élevé, non pour que vous vous enorgueillissiez d'une supériorité imaginaire, mais pour que votre âme s'élargisse et s'améliore.

On nous dit encore : « La vie semblera triste à vos enfants quand elles sortiront de l'école; elle renferme plus de prose que de poésie : nous craignons bien des désenchantements, bien des déceptions. » La vie est prosaïque pour ceux qui n'en savent pas découvrir la poésie, cette poésie qui pénètre dans l'existence la plus décolorée en apparence, mais qui échappe à ceux qui ne la cherchent pas dans un esprit de devoir et d'amour et qui ne demandent au monde que des satisfactions égoïstes et des jouissances matérielles.

Mais nos filles emportent de l'école, nous l'espérons, autre chose que de vagues et romanesques aspirations; si je crains beaucoup pour elles certaines lectures, je ne crains pas du tout celle des œuvres de Corneille, de Racine, de Molière, de Victor Hugo, de Quinet. Elles y puisent des leçons de grandeur d'âme, de courage, de bon sens parfois, d'humanité profonde toujours; elles y trouvent aussi des distractions pures et saines qui les détourneront des plaisirs vulgaires et ne leur coûteront jamais aucun remords. Est-il d'ailleurs une pensée plus vraiment démocratique que celle de tous ceux qui veulent aujourd'hui éclairer l'âme populaire de la lumière purifiante du beau; de ceux qui, ne croyant pas qu'une petite élite favorisée a seule droit à la plus belle part

de notre héritage national, demandent la création de musées du soir ou vont, chevaliers errants du bien et de la poésie, réciter devant d'humbles et vibrants auditoires les plus belles œuvres de notre littérature?

La poésie qui pénètre dans la vie, c'est le devoir qui perd de son austérité, qui devient plus facile en devenant plus beau. Car nous ne nous méprenons pas sur les difficultés de la vie; notre idéal n'est pas seulement un idéal de modestie et de simplicité, quelque charmant qu'il puisse être; il est plus élevé, plus grave, plus difficile à atteindre. A tous les dangers prétendus ou vrais dont on nous parle sans cesse, à la vanité mesquine, au découragement, au dégoût de la vie obscure, aux épreuves et aux tentations qui ne leur manqueront peut-être pas, nous voulons que nos élèves opposent deux choses : le sentiment de leur dignité morale, l'amour du travail.

Si, le jour où elles sortent de l'école, elles ont appris à connaître la beauté du devoir accompli, le prix de la sérénité de l'âme, la joie de l'effort, la noblesse d'une vie active, si elles ont contracté ces habitudes de travail qui leur rendront odieuse une vie oisive, indigne ou inutile, nous les verrons sans inquiétude entrer dans la vie. Car cet idéal moral, elles le porteront au foyer, dans la famille; elles le feront rayonner sur toute leur existence, elles y conformeront leur conduite de jeune fille, de femme, de mère; il ennoblira toutes leurs occupations, il leur rendra plus chères toutes leurs affections; et si les épreuves ne leur sont pas épargnées, si elles doivent marcher seules sur la route et se frayer péniblement la voie, il assurera au moins la dignité de leur vie, la paix de leur conscience, et leur donnera le respect de tous les honnêtes gens.

Puissions-nous réussir dans nos efforts et contribuer ainsi à l'édification de cette France de l'avenir que la noble veuve d'Edgar Quinet appelle d'un si beau nom : la France idéale!

BIBLIOGRAPHIE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

POUR L'ANNÉE 1896

ANCEL et MAUREL (G.). *Cours d'histoire.* Enseignement primaire. Premières notions d'histoire de France. Cours élémentaire, 1re année. Ligugé (Vienne), impr. et libr. Saint-Martin, in-18.

ANDOYER (H.). *Cours d'algèbre*, à l'usage des élèves de l'enseignement primaire supérieur. Paris, Belin, in-12.

ID. *Traité théorique et pratique de comptabilité commerciale.* Paris, Belin, in-18 jésus.

ANGLAS (J.), RUSSELL (W.) et NIEWENGLOWSKI (G.-H.). *Précis de sciences physiques, chimiques, naturelles*, à l'usage des candidats au certificat d'études. Paris, Société d'éditions scientifiques, in-18 jésus.

Année (L') du certificat d'études, publiée sous la direction de M. Ch. DUPUY:

Livret d'anti-alcoolisme, par le Dr GALTIER-BOISSIÈRE. Opuscule du maître et livre de l'élève;

— *Livret de la langue française*, par M. GUÉCHOT. Opuscule du maître, livre de l'élève.

— *Livret de colonisation*, par J. CHAILLEY-BERT.

Annuaire de la Jeunesse pour l'année 1896, par H. VUIBERT. Paris, Nony, in-18.

Annuaire de l'enseignement primaire, publié sous la direction de M. G. JOST (année 1896). Paris, Colin, in-12.

Annuaire de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes pour l'année 1896. Paris, Delalain, in-8°.

AUGÉ (C.). *Deuxième livre de grammaire.* Livre du maître, livre de l'élève Paris, Larousse, 2 vol. in-12.

ID. *Grammaire du certificat d'études.* Livre du maître. Paris, Larousse, in-12.

ID. *Troisième livre de grammaire.* Livre de l'élève. Paris, Larousse, in-12.

AUGÉ (C.) et PETIT (M.). *Histoire de France en images*, à l'usage des tout petits. Paris, Larousse, in-16.

AZAÏS (J.). *Grammaire et orthographe.* Deux cent quatre-vingts dictées données aux examens du certificat d'études. Cours moyen et cours supérieur. Paris, Guérin et Cie, in-18 jésus.

BAILLIET (C.). Voir OLLENDON (D') ET BAILLIET (C.).

BAILLY (J.) et DODEY (C.). *La classe préparée.* Paris, P. Dupont, in-12.

ID. *L'école primaire en action.* Paris, P. Dupont, in-12.

ID. *Instruction civique du petit Français.* Cours élémentaire et moyen. Bar-sur-Seine, Saillard, in-18.

BARET (A.). *La troisième année d'anglais.* Paris, Colin, in-12.

BARILLOT (V.). *La ménagère agricole.* Paris, Belin, in-12.

BAROT (A.). *Le livre des jeunes filles.* Cours moyen et supérieur. Deuxième partie: Hygiène et médecine domestiques. Paris, Jeandé, in-18.

BARRAU-HEUZÉ. *Simples notions sur l'agriculture.* Nouvelle édition entièrement refondue conformément aux derniers programmes. Paris, Hachette, in-16.

BARREAU (H.) et BOUCHET (A.). *Choix de sujets donnés aux examens du certificat d'études primaires élémentaires.* Livre du maître. Paris, Nony, in-12.

BASIN (J.). *Leçons de chimie* (notation atomique) conformes aux derniers programmes. Paris, Nony, 3 vol. in-12.

BATILLAT (L.). Voir JARACH ET BATILLAT.

BÉAL (G.). Voir MARYAN ET BÉAL.

BEAUJEU (Lucien). *Contes choisis*, extraits d'auteurs anglais et américains publiés avec une préface, des notices et des notes. Paris, Hachette, in-16.

BEAUJEU, DUCRUET, HERVIER et MILNE. *Cours de langue anglaise* (cours moyen, troisième partie). Revision générale; mots invariables; formation des mots. Paris, libr. Laisney, in-16.

BENOIT (M.). *Recueil gradué de morceaux choisis*. Cours moyen (prose et poésie). Partie de l'élève. Paris, libr. Rueff et Cie, in-16.

ID. Cours préparatoire (poésies enfantines). Partie du maître. Paris, libr. Rueff et Cie, in-16.

BESSON (Martial). *Choix de textes de récitation empruntés aux principaux poètes et prosateurs français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*. Cours préparatoire et élémentaire, cours moyen et supérieur. Paris, Lemerre, 2 vol. in-18.

BESSON (A.) et ROBINET (C.). *Traité élémentaire d'hygiène*. Paris, J.-B. Baillière, in-8°.

BIZET (N.). Voir DROUARD ET BIZET.

BLANCHET (D.). *Memento d'histoire de France*. Paris, Belin, in-12.

BOISSEAU (G.). *Le vocabulaire de l'enfance*. Etude raisonnée et intuitive des mots usuels de la langue française. Livre de l'élève et livre du maître. Paris, Delalain, petit in-4° et in-12.

BOITEL (J.). *La récitation appliquée à l'éducation* (six à neuf ans). Soixante morceaux choisis, classés méthodiquement et par ordre de difficulté. Paris, Colin, in-12.

ID. *Trois années de lectures littéraires dans l'enseignement primaire supérieur* (Molière et Racine). Paris, Colin, 2 vol. in-18 jésus.

ID. *Trois années de lectures morales dans l'enseignement primaire supérieur*. Paris, Colin, 1 vol. in-18.

BOITEL (J.) et FOIGNET (R.). *Eléments d'économie politique* à l'usage des élèves de l'enseignement primaire supérieur et des écoles normales d'instituteurs. Paris, Rousseau, in-12.

BONIFACE (Ch.) *Pour le commencement de la classe* (garçons) : deux cents lectures quotidiennes. Paris, Colin et Cie, in-12.

BOUCHET (A.). Voir BARREAU ET BOUCHET.

BOUCHOR (M.) et TIERSOT (J.). *Chants populaires pour les écoles*. Paris, Hachette, in-8°.

ID. *Le même recueil*, édition contenant les pièces mentionnées au concours ouvert par la « Correspondance générale ». Paris, Hachette, in-8°.

BOUVIER (E.-L.), LETRAIT (L.) et VARENNE (Mlle L.). *Lectures. Leçons d'économie domestique, d'agriculture et de sciences physiques et naturelles appliquées à l'hygiène*: (Ecoles de filles, cours moyen et cours supérieur des écoles primaires.) Paris, Nathan, in-12.

BOYER (Louis). *Le livre de morale et d'instruction civique des écoles primaires* (cours élémentaire et cours moyen). Partie de l'élève : Lectures, historiettes. Partie du maître : Lectures, récits. Paris, Fouraut, 2 vol. in-12.

ID. *Le livre d'instruction civique des écoles primaires* (cours moyen, cours supérieur) *et des cours d'adultes*. Partie de l'élève, partie du maître. Paris, Fouraut, 2 vol. in-18 jésus.

BRACHET (A.) et DUSSOUCHET (J.). *Cours de grammaire française*. Théorie et

exercices. Cours supérieur. Livre de l'élève. Cours élémentaire. Livre du maître. Paris, Hachette, 2 vol. in-16.

Brès (Mlle H.-S.) et Collin (Mlle L.). *Douze chants pour les enfants*. Paris, Hachette, in-8°.

C*** (M.). *Résumés d'histoire de France*, avec nouveaux tableaux synoptiques et séculaires. Dijon, Delorme, in-4°.

Cahen (A.). Voir Jost et Cahen.

Carré (I.). *Le vocabulaire français* (cours préparatoire). Etude méthodique et progressive des mots de la langue usuelle. Livre de l'élève, livre du maître. Paris, Colin, 2 vol. in-16.

Carré (I.) et Moy. *L'année préparatoire de rédaction et d'élocution*. Livre du maître, livre de l'élève. Paris, Colin, 2 vol. in-12.

Id. *La première année de rédaction et d'élocution*. Sujets du certificat d'études. Livre du maître, livre de l'élève. Paris, Colin, 2 vol. in-12.

Caulle (J.) et Mathon (R.) *Simples résumés de sciences physiques et naturelles*, conformes aux programmes officiels. Amiens, Poiré-Choquet, in-12.

Cazes (E.). *Musique et Chant*. Cours moyen des écoles primaires élémentaires. Paris, Delagrave, petit in-4°.

Id. *Sciences physiques et naturelles*. Cours élémentaire. Cours moyen. Paris, Delagrave, 2 vol. in-12.

Id. *Guide du maître*, se rapportant à toutes les matières du cours moyen. Paris, Delagrave, 1 vol. in-4°.

Id. *Premier livre de lecture*. Cours préparatoire. *Deuxième livre de lecture*. Cours préparatoire. Paris, Delagrave, 2 vol. in-12.

Id. *Economie domestique et travaux à l'aiguille*. Paris, Delagrave, in-12.

Chailley-Bert. Voir : *Année (L') du certificat d'études*.

Chanal (E.). *Composition-récitation*. Méthode nouvelle d'associer la récitation, la composition et l'enseignement moral. 150 sujets inédits de devoirs avec plans. Livre de l'élève. Paris, Delaplane, in-18 jésus.

Charpentier (A). *Petites lectures françaises* ou Choix de lectures en prose et en vers à l'usage des écoles primaires des deux sexes. Cours préparatoire et élémentaire. Nouvelle édition revue et corrigée. Paris, libr. Guérin et Cie, in-12.

Chaumeil (J.) et Moreau (G.). *Premier livre d'arithmétique*. Cours élémentaire. Partie du maître. 857 exercices et problèmes avec solutions. Paris, Larousse, in-12.

Chaumeil (J.) et Moreau (G.). *Troisième livre d'arithmétique*. Cours complet. Partie du maître. Paris, Larousse, in-12.

Id. Partie de l'élève. Paris, Larousse, in-12.

Chouteau (Mme N.). *Livret de coupe et assemblage* à l'usage des jeunes filles. Notions de coupe et confection des vêtements les plus faciles. Mesures à prendre. Paris, Larousse, in-8°.

Clédat (L.) *Grammaire classique de la langue française*. Cours supérieur. Paris, Le Soudier, in-12.

Collin (Mlle). Voir Brès (Mlle) et Collin (Mlle).

Comte (F.) et Mingam (J.). *L'arithmétique à l'école primaire*. (Système métrique, géométrie usuelle et comptabilité.) Cours élémentaire. Cours moyen et supérieur. Paris, Delarue, 2 vol. in-12.

Corneille. *Scènes choisies*. Publiées avec une introduction et des notes par L. Petit de Julleville. Paris, Hachette, in-16.

Id. *Horace*. (Edition Petit de Julleville). Paris, Hachette, petit in-16.

Id. *Don Sanche d'Aragon*. (Edition F. Hémon). Paris, Delagrave, in-12.

COUNORT (F.). *La surveillance des enfants dans les écoles et les familles.* Montreuil-sur-Mer, chez l'auteur, in-16.

CROISET (Maurice). *Pages choisies des grands écrivains : Homère.* Paris, Colin, in-18 jésus.

CUISSART (E.). *De la nomination des instituteurs.* Paris, Picard et Kaan, in-12.

CURÉ (J.) et HOUZELLE (F.). *Memento de morale* destiné spécialement aux candidats au certificat d'études. Paris, Belin, in-18.

CUVILLIER (J.-B). *Résumé de l'histoire de France* (cours moyen et supérieur). La leçon de l'élève. Memento destiné à l'usage des candidats au certificat d'études et aux divers concours de l'enseignement primaire élémentaire. Paris, chez l'auteur, 188, boulevard Voltaire, 1 vol. in-12.

DAGUILLON (A.). *Cours complet d'histoire naturelle* à l'usage des écoles primaires supérieures de filles, 3e année. Paris, Belin, in-16.

ID. *Leçons élémentaires de botanique* faites pendant l'année scolaire 1894-1895 en vue de la préparation au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Paris, Belin, in-18 jésus.

DARCHEZ (V.). *Nouveau cours de dessin géométrique.* Deuxième partie. Paris, Belin, in-4°.

DAUZAT. *Questions d'éducation et d'enseignement.* Paris, Picard et Kaan, in-16.

DELORME (C.). *Lecture et Morale*, cours élémentaire et moyen. Livre du maître. Clermont-Ferrand, impr. Raclot, in-8°.

DEPOUILLY (Mlle C.). *Cours de travail manuel pour les écoles.* Deuxième partie : Les fleurs. Paris, Hachette, in-8°.

DODEY. Voir BAILLY ET DODEY.

DOIN (Louis). *Travaux manuels* (garçons, 3e année). Paris, Delagrave, in-12.

DOUMIC (René) et LEVRAULT (L.). *Etudes littéraires sur les auteurs français prescrits pour le brevet supérieur.* (Période triennale 1897-1898-1899). Paris, Delaplane, in-12.

DROUARD (C.) et BIZET (N.). *Carnet de notes morales et de notes scolaires.* Paris, Picard et Kaan, in-8°.

ID. *Nouveau système disciplinaire.* Notes de quinzaine. Paris, Picard et Kaan, in-folio.

DUCOUDRAY (G.). *Histoire et civilisation de la France, des origines jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans.* (Cours élémentaire.) Nouvelle édition conforme aux programmes, augmentée de rédactions historiques. Paris, Hachette, in-16.

ID. *Histoire de l'antiquité et du moyen âge jusqu'en 1328.* Paris, Hachette, in-16.

DUCRUET. Voir BEAUJEU, DUCRUET, HERVIER ET MILNE.

DUMONT (Pierre). *Livre de lecture courante.* Cours élémentaire. Paris, Garnier, in-12.

DUPUY (Ch.). Voir *Année (L') du certificat d'études.*

DUSSOUCHET (J.). Voir BRACHET ET DUSSOUCHET.

ELWALL (A.). Voir SIRET ET ELWALL (A.).

ENGELBRECHT. *Les langues vivantes pour tous. Méthode simplifiée. L'anglais pratique;* ouvrage pour apprendre seul et sans maître. Paris, libr. illustrée, in-8°.

F. T. D. *Exercices français d'orthographe et de style* à l'usage des écoles primaires. Cours moyen. Livre du maître. Lyon, impr. Vitte, in-16.

FABRE (H.). *Eléments usuels des sciences physiques et naturelles* à l'usage des écoles primaires. Cours supérieur. Paris, Delagrave, in-18.

FAVRE (L'abbé E.). *Manuel élémentaire d'histoire de la langue française.* Paris, Poussielgue, in-18 jésus.

FÉNELON. *Choix de dialogues et de fables.* Avec une étude biographique et

critique et des notes grammaticales historiques et littéraires, par Henri Roussot. Paris, Garnier, in-16.

Férard (C.-D.). *Mémoires d'un vieux maître d'école.* Examen critique des méthodes et procédés pédagogiques du XIXe siècle. Deuxième partie. Paris, Delagrave, in-12.

Feuillet (L.). Voir Plutarque.

Flaubert (Gustave). Voir Lanson (G.).

Foignet (R.). Voir Boitel et Foignet.

Fortin-Herrmann (E.). *Méthode d'enseignement anté-scolaire.* Sténographie des enfants, vulgarisée par le jeu. Paris, Ménard et Cie, in-16.

Franchy (T.). *A l'école et en famille.* Poésies pour l'enfance. Préface par M. Frédéric Bataille. Paris, Jouvet et Cie, in-8°.

Frères des écoles chrétiennes. *Cours élémentaire d'orthographe* ou Dictées et exercices préparatoires au cours intermédiaire ou de première année. Livre de l'élève. Paris, Poussielgue, in-12.

Id. *Petit système métrique.* Cours moyen. Deuxième partie. Paris, Poussielgue, in-18.

Id. *Nouveau Traité d'arithmétique décimale,* contenant toutes les opérations ordinaires du calcul, des fractions, l'extraction des racines, le système métrique, etc. Paris, Poussielgue, in-18.

Id. *Leçons de langue française.* Cours préparatoire. Livre de l'élève. Paris, Poussielgue, in-16.

Id. *Cours abrégé de littérature.* Extrait du Cours de littérature et mis en rapport avec les Leçons de la langue française. Cours supérieur. Paris, Poussielgue, in-16.

Id. *Manuel d'algèbre et de trigonométrie.* Livre de l'élève et livre du maître. Paris, Poussielgue, 2 vol. in-12.

Gallouédec (L.). Voir Schrader et Gallouédec.

Galtier-Boissière (Le Dr). *Notions élémentaires d'hygiène pratique.* Paris, A. Colin, in-12.

Id. Voir *Année (L') du certificat d'études.*

Ganneron (E.). *Une année de droit usuel et d'économie politique,* dans l'enseignement primaire supérieur (3e année). Paris, A. Colin, in-18.

Gautier (Th.). Voir Sirven (P.).

Geriolles (de). Voir Voragine (J. de).

Gidel (C.). *Histoire de la littérature française* depuis son origine jusqu'à la Renaissance. Paris, Lemerre, in-18 jésus.

Gillet (E.). *Les patronages scolaires,* leur but, leur création, leur utilité sociale. Paris, libr. de la France scolaire, in-8°.

Id. Voir Labeyrie (P.) et Gillet (E.).

Girard (H.). *Manuel d'histoire naturelle.* Aide-mémoire de minéralogie et de pétrographie. Paris, J.-B. Baillière, in-18.

Gouilly (A.). *Géométrie descriptive.* Point, ligne droite, plan. Paris, Masson, in-16.

Guéchot (M.). Voir *Année (L') du certificat d'études.*

Guibert (J.). *Histoire naturelle* pour les classes élémentaires. Anatomie et physiologie de l'homme. Zoologie. Paris. Rétaux, 2 vol. in-16.

Guillaume (A.). *Lectures anglaises* suivies de thèmes d'imitation. Deuxième et troisième années. (Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles.) Paris, Delagrave, in-18.

Halbwachs (G.). et Weber (F.). *Exercices allemands* de 3e année. Livre du maître. Paris, Colin, in-12.

HÉMON. Voir CORNEILLE.

HOUZELLE (F.). Voir CURÉ (J.) ET HOUZELLE (F.).

HERVIER. Voir BEAUJEU, DUCRUET, HERVIER ET MILNE.

HOMÈRE. Voir CROISET (Maurice).

HUE (E.) et VAGNIER (N.). *Géométrie* (écoles de filles). Paris, Delagrave, in-18 jésus.

HUGO (Victor). *Morceaux choisis (Poésie)*, avec une notice sur la vie et les œuvres de Victor Hugo, par Jules STEEG. Paris, Delagrave, in-12.

HUGUET (E.). *Portraits et récits*, extraits des prosateurs du XVIe siècle, publiés avec une introduction et des notes. Paris, Hachette, in-16.

JACQUINET (P.). *Lettres choisies du XVIIe siècle*, avec une introduction, des notices et des notes historiques et littéraires. Paris, Belin, in-12.

JARACH (L.), LAVABRE (E.) et BATILLAT (L.). *Leçons de morale et d'instruction civique*. Cours moyen et supérieur. Paris, Garnier frères, in-8°.

JEANNENEY (A.). *Ce que produisent nos colonies*. Leçons de choses et de récitation. Paris, Delagrave, in-12.

JOST. Voir *Annuaire de l'enseignement primaire*.

JOST (G.) et CAHEN (A.). *Lectures courantes extraites des écrivains français*, publiées avec une introduction, des notes, des exercices à l'usage des écoles primaires, 1re et 2e séries. Paris, Hachette, 2 vol. in-16.

JOST (G.) et LEFORT. *Récits patriotiques*, livre de lecture courante à l'usage des enfants qui veulent devenir de bons Français. Paris, Hachette, in-16.

JOUIN (Edouard). *Pour nos petits amis* (poésies et prose). Lettre-préface de Maurice Bouchor. Bourges, Tardy-Pigelet, in-8°.

ID. *Recueil de morceaux de récitation*, composé conformément aux programmes officiels à l'usage des cours enfantin et élémentaire des écoles primaires et des classes primaires des lycées et collèges. Bourges, libr. Auxenfans, in-18.

JULLIAN (C.). *Extraits des historiens français du XIXe siècle*, publiés, annotés et précédés d'une introduction sur l'histoire de France. Paris, Hachette, in-16.

JURANVILLE (Mlle Clarisse). *Le deuxième livre des petites filles*. Cours élémentaire. Paris, Larousse, in-12.

KLEIN (F.). *Leçons sur certaines questions de géométrie élémentaire*. Paris, libr. Nony, in-8°.

KŒNIG (Mlle Marie). *Récits d'histoire de France pour les petits*. Paris, Nathan, grand in-16.

LABEYRIE (P.) et GILLET (E.). *La récitation au certificat d'études*. Vingt-quatre morceaux choisis. Sens général des extraits, explication des mots; diction, biographies. Paris, Nathan, in-12.

LABBÉ (E.). *La morale enseignée par les grands écrivains*. Paris, Delagrave, in-18 jésus.

LABBÉ (J.). *Morceaux choisis des classiques français* (prose et vers), à l'usage des écoles municipales. Cours moyen. Paris, Hachette, in-16.

LABORDE (Le Dr J.-V.). *Hygiène scolaire. La lutte contre l'alcoolisme*, manuel à l'usage des enfants des écoles et de leurs éducateurs. Paris, libr. des Sciences générales, in-18.

LA FONTAINE. Douze fables, publiées avec une introduction, des notices et des notes, par E. THIRION. Paris, Hachette, in-16.

LAMOUNETTE (B.). *Principes d'hygiène*, rédigés conformément aux derniers programmes officiels adoptés pour l'enseignement dans les lycées, collèges et écoles normales primaires. Paris, libr. Doin, in-16.

LANSON (G.). *Pages choisies des grands écrivains : Gustave Flaubert*, Paris, A. Colin, in-18 jésus.

ID. *Etudes pratiques de composition française;* sujets préparés et commentés pour servir de complément aux principes de composition et de style, et conseils sur l'art d'écrire. Paris, Hachette, in-16.

LANUSSE (M.). *Chefs-d'œuvre poétiques de Marot, Ronsard, Du Bellay, d'Aubigné, Régnier.* Avec notices biographiques, études littéraires, etc. Paris, Belin, in-12.

LAPPARENT (A. DE). *Leçons de géographie physique.* Paris, Masson, in-8°.

LAVABRE (E.). Voir JARACH ET LAVABRE.

LEBAIGUE (Ch.). *Principes d'analyse et de composition.* Paris, Belin, in-12.

LEFORT. Voir JOST ET LEFORT.

LEGENDRE (C.). Voir MARTEL ET LEGENDRE.

LEGRAND (T.) *Lectures éducatives* pour les jeunes Français et les jeunes Françaises. Paris, Guérin, in-18.

LEJARD (l'abbé J.). *Le conseiller de la jeunesse.* Réflexions et histoires. Paris, Poussielgue, in-18.

LELIOUX (Armand). *Nouvelle sténographie française.* Méthode complète. Paris, l'auteur, 36, rue de Vaugirard, in-8°.

LEMAIRE (G.). *Traité élémentaire de topographie,* à l'usage des écoles primaires et des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire. Paris, Guérin, in-16.

LETRAIT (L.). Voir BOUVIER, LETRAIT ET VARENNE (Mlle).

LEVRAULT (L.). Voir DOUMIC (René) ET LEVRAULT.

LEYSSENNE (P.). *Choix de problèmes de mathématiques,* rangés par ordre de difficultés, avec solutions raisonnées, à l'usage des candidats aux deux brevets. Paris, Colin, in-12.

MACHUEL (L.). *Leçons de langage* aux élèves qui fréquentent les écoles françaises de nos colonies, 1re année. Paris, Colin, in-12.

MARTIN (Mlle A.). Voir PIERRE, MINET ET MARTIN (Mlle).

MARTEL (Félix). *Recueil de morceaux choisis du XVIe au XIXe siècle,* à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles. Paris, Delagrave, in-12.

MARTEL (F.) et LEGENDRE (C.). *Droit usuel,* à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles. Paris, Delagrave, in-12.

MARYAN (M.) et BÉAL (G.). *Le fond et la forme,* le savoir-vivre pour les jeunes filles. Paris, Bloud et Barral, in-18 jésus.

MATHIS (M.). *Choix de fables et de contes en allemand,* publié avec une introduction, des notices et des notes. Paris, Hachette, in-16.

MATHON (R.). Voir CAULLE ET MATHON.

MAUREL (G.). Voir ANCEL ET MAUREL.

MÉTÉRIÉ-LARREY. *Quand vous serez électeurs.* Lectures et thèmes de conférences à l'usage des cours d'adultes et des bibliothèques populaires. Paris, Berger-Levrault, in-16.

MINET (A.). Voir PIERRE, MINET ET MARTIN (Mlle).

MOLIÈRE. *Scènes choisies.* Publiées avec une introduction, des notices et des notes, par E. THIRION. Paris, Hachette, in-16.

MILNE. Voir BEAUJEU, DUCRUET, HERVIER ET MILNE.

MINGAM (J.) Voir COMTE (F.) ET MINGAM (J.).

MONTAGNON (F.). *Leçons de composition et de style.* Lyon, Vitte, in-16.

MOREAU (G.). Voir CHAUMEIL ET MOREAU.

MOY (L.). *L'année préparatoire de récitation.* Résumés. Morale. Maximes. Notes. (L'enseignement par l'image). Cours élémentaire et moyen. Paris, A. Colin, in-16.

MOY. Voir CARRÉ ET MOY.

NAUD (L.). *Cours élémentaire de sciences physiques*, à l'usage des candidats aux examens de l'administration des postes et télégraphes. Paris, Bureaux du *Courrier des examens*, in-8°.

NIEWENGLOWSKI (G.-H.). Voir ANGLAS, RUSSELL et NIEWENGLOWSKI.

Nouveau cours simultané d'études primaires (livre unique). (Premier et troisième livres). Paris, Hattier, 2 vol. in-12.

OCAGNE (M. D'). *Cours de géométrie descriptive et de géométrie infinitésimale.* Paris, Gauthier-Villars, in-8°.

OLLENDON (D') et BAILLIET (C.). *Mon premier livre.* Lectures et récitations. Leçons de choses avec exercices de lexicologie et de grammaire. Cours élémentaire, pouvant servir au cours préparatoire. Paris, Le Soudier, in-12.

OLLENDON (D') et VEDEL (P.). *Mon second livre.* Cours moyen, pouvant servir au cours élémentaire. Paris, Le Soudier, in-18 jésus.

PARIS (G.). *Récits extraits des poètes et prosateurs du moyen âge*, mis en français moderne. Paris, Hachette, in-16.

PATISSIER (A.-F.). *Cours préparatoire d'arithmétique* (numération des cent premiers nombres; les quatre règles), conforme aux nouveaux programmes des classes enfantines, contenant environ six cents exercices de calcul mental et écrit et de nombreux problèmes oraux. Châteauroux, imp. Patissier, in-16.

ID. *Cours élémentaire d'arithmétique.* Châteauroux, imp. Patissier, in-16.

PAVETTE (O.). *Pédagogie pratique.* L'enseignement des sciences de l'agriculture. Conseils et directions à l'usage des instituteurs et institutrices titulaires et adjoints. (Préparation du certificat d'aptitude pédagogique.) Paris, Nathan, in-18.

PELLISSIER (A.). *La gymnastique de l'esprit* (méthode maternelle). Quatrième partie : Education du sens moral et religieux. Modèles et sujets d'exercices oraux et écrits pour les enfants de dix à seize ans; nouvelle édition. Paris, Hachette, in-16.

PÉRÈS (A.). *Les pierres et les roches.* Guide pour reconnaître les principales roches et les pierres les plus utiles à l'aide de tableaux dichotomiques descriptifs. Paris, Nathan, in-12.

PERRIN (E.). *L'enseignement de la philosophie à l'école primaire.* Lyon, Vitte, in-8°.

PETIT (M.). Voir AUGÉ ET PETIT.

PETIT DE JULLEVILLE., tragédie, Voir par CORNEILLE.

PIERRE (A.), A. MINET et Mlle MARTIN (Aline). *Mon cousin Jacques.* Histoire d'un candidat au certificat d'études. Livre du maître. Degré moyen et supérieur. Paris, Nathan, in-12.

PLUTARQUE. *Choix de vies des Grecs illustres.* Traduites et annotées par L. FEUILLET. Paris, Belin, in-12.

POIRSON (E.). *Pédagogie pratique.* Epinal, Huguenin, in-16.

ID. *Plans de leçons de morale.* Proverbes; maximes; lectures appropriées. Livre du maître. Epinal, Huguenin, in-16.

QUEYRAT (Frédéric). *Les caractères et l'éducation.* Paris, Alcan, in-12.

RAFFY (L.). *Leçons sur les applications géométriques de l'analyse* (éléments de la théorie des courbes et des surfaces). Paris, Gauthier-Villars, in-8°.

Recueil des textes de compositions donnés aux examens et concours de l'enseignement primaire en 1895 et 1896. Paris, Imp. nationale, in-8°.

RELLAMONT (A. DE). *La partie la plus importante de la grammaire allemande* apprise en quelques jours (substantifs et verbes irréguliers) par une méthode spéciale. Paris, imp. Levé, in-18 jésus.

RICHA (E.). *Encyclopédie enfantine*, publiée sous forme de couvertures de cahiers d'écoliers, 10 recueils. Saumur, libr. Charier.

ROBINET (C.). Voir BESSON ET ROBINET.

ROCHEBLAVE (S.). *Pages choisies des grands écrivains*. Lectures littéraires. Paris, Colin, in-18 jésus.

ROTGÈS (E.). *Idées et mots. Nouveau cours de langue française*. Vocabulaire, orthographe, grammaire, rédaction, récitation. Cours préparatoire. Paris, Belin, in-12.

ID. *Le même ouvrage*. Cours élémentaire. Livre des maîtres. Préparation des classes. Paris, Belin, in-12.

ROUSSOT (H.). Voir FÉNELON.

RUSSELL (W.). Voir ANGLAS, RUSSELL ET NIEWENGLOWSKI.

SABATIER (A.). *Premier livre de lecture des classes enfantines et des écoles primaires élémentaires* (morale, histoire, géographie, sciences usuelles). Paris, Belin, in-18.

SAGNIER (Mlle). *La fillette bien élevée*. Livre de lecture à l'usage des écoles de filles. Avec préface de M. Jules Steeg. Paris, Colin, in-12.

SAUVAGEOT et SÉGUIN. *Cours simultané de lecture, écriture et orthographe*. Le Havre, Lemale, in-16.

SAVARIT (C.-M.). *Lettres sur l'éducation*. Paris, libr. de la France scolaire, in-16.

SCHEFER (Mme G.) et AMIS (Mme Sophie) *Economie domestique* à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles. Paris, Delagrave, in-18 jésus.

SCHRADER (F.) et GALLOUÉDEC (L.). *Cours de géographie*, à l'usage de l'enseignement secondaire classique et moderne, de l'enseignement secondaire des jeunes filles, des écoles normales primaires et de l'enseignement primaire supérieur. Paris, Hachette, in-16.

SCHRŒDER (V.). *Récits et portraits* tirés des prosateurs du XVIe siècle. Paris, Delagrave, in-18.

SCORDIA (Mlle B.). *Grammaire française* à l'usage des écoles primaires. Cours élémentaire. Paris, Hatier, in-12.

SECOND (E.). *Histoire de France* (cours élémentaire). Principaux faits de notre histoire, des origines à nos jours. Paris, librairie Hatier, in-12.

ID. *Histoire de France*. Cours complet à l'usage des candidats au brevet de capacité. Paris, Hatier, in-12.

SÉGUIN. Voir SAUVAGEOT et SÉGUIN.

SIRET et ELWALL (A.). *Eléments de la grammaire anglaise*. Edition revue et augmentée de considérations sur l'article *the*. Paris, Delalain, in-12.

SIRVEN (P.). *Pages choisies des grands écrivains : Th. Gautier*. Paris, Colin, in-18 jésus.

STEEG (J.). *Le livre de morale du petit citoyen*. Lectures. Résumés. Devoirs du certificat d'études. Nouvelle édition. Paris, Nathan, in-12.

ID. Voir HUGO (Victor).

SUIRE (Mlles). *Enseignement du français. Recueil de dictées* à l'usage des enfants de cinq à sept ans. Paris, libr. Suire, in-18 jésus.

TESTART (G.). *Instruction morale et civique*. Notions fondamentales pour l'enseignement primaire. Degrés moyen et supérieur. Paris, Grangé, in-12.

THAMIN (R.). *Extraits des moralistes* (XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles), publiés avec un avertissement des notices et des notes. Paris, Hachette, in-16.

THÉODORE (G.). *L'allemand avec ou sans maître*. Troisième livre : Lecture et copie de l'écriture allemande. 2e édition. Paris, Larousse, in-18.

THIRION (E.). Voir LA FONTAINE ET MOLIÈRE.

TOUSSAINT (J.). *Premiers exercices de composition française* pour le cours élémentaire. Charleville, impr. Anciaux, in-18.

TRESCA (Alfred). *Notions de mécanique*, à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles (collection Martel). Paris, Delagrave, in-12.

VAGNIER (N.). Voir HUE ET VAGNIER.

VALETTE (R.) et VIEILLOT (J.). *Morale, éducation et pédagogie.* Recueil de sujets de rédaction développés, précédé de la législation à l'usage des aspirants et aspirantes au certificat d'aptitude pédagogique, au brevet supérieur, etc. Abbeville. Librairie de l'Instituteur pratique, in-8°.

VAQUEZ (L.). *Histoire de France.* La Gaule jusqu'au xe siècle. Guerres extraordinaires (xve et xvie siècles). Paris, Colin et Cie, in-plano.

VARENNE (Mlle L.) Voir BOUVIER, LETRAIT ET VARENNE (Mlle).

VIEILLOT (J.). Voir VALETTE ET VIEILLOT.

VEDEL (P.). Voir OLLENDON (D') ET VEDEL (P.).

VILLARD (Th.). *Premières notions d'économie sociale.* Paris, Colin, in-12.

VINTÉJOUX (F.). *Eléments d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre.* Nouvelle édition entièrement refondue. Paris, Hachette, in-16.

VOISIN (J.-B.). *Portraits et récits*, extraits des prosateurs du xvie siècle, avec une notice sur chaque auteur, des notes historiques, grammaticales et littéraires. Paris, Garnier frères, in-18.

VORAGINE (J. DE). *La légende dorée.* Adaptation pour la jeunesse, par M. DE GÉRIOLLES. Avec lettre-préface de M. Henri de Bornier. Lille, Taffin-Lefort, in-8°.

VUIBERT (H.). Voir *Annuaire de la Jeunesse.*

WATHELEY (E.). *Dessin géométrique*, rédigé conformément aux derniers programmes officiels. Première partie : lignes, surfaces ; exercices d'application ; lavis. Paris, Colin, in-4°.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le Travail du Sol.

Qu'il faille travailler la terre pour en obtenir de bonnes récoltes, c'est là ce que savent les hommes depuis l'antiquité la plus reculée. Quel est l'effet de cet ameublissement, obtenu à l'aide des bêches ou des charrues, c'est là ce qu'on sait moins bien et ce qu'il est intéressant de rechercher.

Rappelons d'abord que nos plantes de grande culture ne prospèrent qu'autant qu'elles trouvent, à portée de leurs racines, de l'oxygène, de l'humidité et certaines matières dont elles font leur nourriture, notamment des nitrates, des phosphates, des sels de potasse et de chaux, et cherchons si, dans une terre ameublie, ces conditions de vie de la plante sont mieux remplies que dans un sol non travaillé.

Aération. — Si on pèse un litre d'une terre fine, bien tassée dans un vase, par des secouses multipliées, on lui trouve un poids de 1,200 à 1,300 grammes ; si, d'autre part, à l'aide d'une des méthodes employées en physique, on détermine la densité de cette même terre, on reconnaît qu'elle est égale à 2.6 environ. On en conclut que si les molécules de terre fine étaient tellement serrées les unes contre les autres qu'elles ne laissassent entre elles aucun vide, le litre pèserait 2,600 grammes; puisque son poids n'est guère que la moitié, il faut concevoir que les molécules de terre sont séparées les unes des autres par de nombreux espaces vides dans lesquels peuvent se loger de l'air et de l'eau. J'ai cherché, par une méthode qu'il serait trop long de décrire, si une terre bien ameublie par le travail présentait plus de vides, était plus poreuse qu'une autre abandonnée à la végétation spontanée dans une prairie ou dans un bois [1], et j'ai reconnu qu'elle l'était en effet, mais qu'une terre non travaillée renfermait cependant encore, dans 100 volumes, 20 volumes d'air environ; en outre, tous

1. *Annales agronomiques*, tome XXII. p. 449.

les agronomes, qui ont déterminé la composition de l'atmosphère du sol, ont reconnu qu'elle renfermait de l'oxygène; elle ne diffère de celle de l'air normal que par une teneur en acide carbonique un peu plus forte. Or, quand on enferme dans un flacon de la terre humide, puis qu'après quelques jours on examine la composition de l'air confiné, on n'y trouve plus d'oxygène ; s'il y en a dans les sols en place, c'est la preuve que l'air s'y renouvelle constamment.

On conçoit facilement, en effet, que les différences de température que présente le sol, le jour et la nuit, que les variations dans la pression barométrique, déterminent des échanges incessants entre l'air du sol et l'atmosphère, et qu'enfin l'oxygénation du sol étant assurée, même lorsqu'il n'est pas ameubli, le travail du cultivateur n'ait pas pour but de l'aérer.

Approvisionnement d'eau. — Nos plantes herbacées sont de puissants appareils d'évaporation; une graminée, comme le blé, l'avoine, l'orge, dépense environ 300 grammes d'eau par la transpiration pendant le temps qu'elle élabore 1 gramme de matière sèche; quand un hectare a produit 30 quintaux métriques de grains de blé et 60 quintaux métriques de paille, c'est-à-dire 9,000 kilogrammes, se réduisant à 8,000 environ par une dessiccation complète, il a dû fournir aux plantes qu'il a portées 300 × 8,000 kilogrammes d'eau, ou 2,400 mètres cubes. Sous le climat de Paris, la hauteur de pluie s'élève chaque année à 500 ou 600 millimètres, ce qui représente pour un hectare de 5,000 à 6,000 mètres cubes. La quantité d'eau tombée est donc supérieure aux exigences des récoltes; mais cette pluie est bien loin d'être entièrement utilisée: une partie tombe quand la plante n'est pas semée, ou glisse à la surface du sol sans le pénétrer, de telle sorte que, pour que nos cultures ne souffrent pas de la sécheresse, il faut que la terre emmagasine l'eau, qu'elle s'en approvisionne, qu'elle constitue un réservoir où les racines puiseront sans le tarir.

Le travail du sol a pour but de créer cet approvisionnement. Pour le montrer, plaçons dans deux entonnoirs de même dimension deux poids de terre égaux, mais, tandis que dans l'un la terre sera en poudre fine et laissée meuble, poreuse, dans l'autre elle sera tassée au maximum; l'un représentera une terre bien travaillée, l'autre une terre durcie par la sécheresse. Après avoir pesé

les deux entonnoirs garnis de terre, faisons tomber sur les surfaces de l'eau en pluie en même quantité, et nous verrons l'eau s'infiltrer dans la terre meuble, y disparaître rapidement, tandis que très vite elle formera une couche liquide au-dessus de la terre tassée. Visiblement elle ne persiste au-dessus de cette terre que parce qu'elle est retenue par les parois de l'entonnoir; si elle tombait sur une terre en place, ne pouvant pénétrer, elle glisserait sur la surface et fuirait jusqu'au fossé voisin.

On conçoit dès lors quelle utilité présente le travail qu'on exécute immédiatement après la moisson, à l'aide de charrues légères, ou des appareils connus sous le nom de scarificateurs. désigné sous le nom de *déchaumage*; il a pour effet de briser la croûte dure qui s'est formée à la surface du sol pendant les chaleurs de l'été; quand les averses d'automne arrivent sur cette terre ouverte, elles s'y infiltrent et commencent l'approvisionnement d'humidité qui servira pendant la saison suivante.

Si dans l'expérience précédente, on laisse l'eau séjourner sur la terre tassée, lentement elle finit par s'infiltrer; supposons qu'on ait versé assez d'eau au-dessus des deux terres pour qu'elles soient saturées et que l'écoulement se produise par l'orifice inférieur des entonnoirs; pesons à ce moment nos deux entonnoirs : l'augmentation de poids nous indiquera quelle est la quantité d'eau retenue; or, nous trouvons que la terre meuble en a conservé un poids beaucoup plus fort que la terre tassée.

Il est facile d'en saisir la raison : la différence qu'on trouve entre le poids spécifique d'une terre en poudre et sa densité indique clairement que les molécules de terre laissent entre elles des espaces vides dans lesquels l'eau peut se loger; or, ces espaces sont d'autant plus nombreux, plus vastes que l'ameublissement est plus parfait; on conçoit par suite comment il est nécessaire non seulement de briser la couche superficielle par le déchaumage, pour faire pénétrer l'eau, mais comment il faut en outre ameublir la terre, par les grands labours d'hiver, sur une épaisseur aussi grande que possible.

Quand la pluie tombe sur une terre meuble, elle y pénètre, s'y infiltre et descend jusque dans les couches profondes, où elle forme des réserves qui peuvent être utilisées par les plantes à longues racines, comme le blé ou les légumineuses des prairies artificielles;

dans les terres tassées, l'eau ne s'infiltre que plus difficilement : elle séjourne soit à la surface, soit dans les couches superficielles, et quand, après la pluie, surviennent des journées brillantes l'eau s'évapore et les quantités qui pénètrent dans les profondeurs sont minimes.

Pendant l'année 1896, j'ai disposé à l'École de Grignon l'expérience suivante [1] : Deux petites cloches de verre de même dimension, pourvues à l'orifice inférieur d'un bouchon muni d'un tube abducteur, ont été remplies, l'une, de terre meuble, l'autre de terre tassée ; on a logé ces cloches dans de grands pots à fleurs garnis de sable, afin d'éviter que les parois des cloches ne s'échauffassent au soleil ; au-dessous des tubes on avait placé de petits flacons pour recueillir les eaux qui auraient traversé la terre. Il a beaucoup plu pendant l'automne de 1896 ; or, du 1er septembre au 30 octobre, les deux terres exposées dehors dans une cour ont laissé couler, la terre tassée, 640 centimètres cubes d'eau, la terre meuble 1,530 centimètres cubes. Les surfaces des deux terres étant bien égales ont reçu les mêmes quantités d'eau ; mais tandis que la pluie a traversé la terre meuble, elle s'est évaporée en grande partie dans la terre tassée, et l'approvisionnement du sous-sol a été dans un cas deux fois plus fort que dans l'autre.

Trouve-t-on que cette expérience est un peu artificielle et ne montre pas clairement ce qui se passerait dans les sols en place, meubles ou non travaillés, je puis en rapporter une autre de beaucoup plus longue durée.

J'ai décrit ici même, dans une des causeries précédentes, les cases de végétation de Grignon ; on sait que ce sont de grandes boîtes en ciment présentant une surface de 4 mètres carrés, une profondeur de 1 mètre, c'est-à-dire qu'elles contiennent environ 4 mètres cubes de terre ; elles sont munies à la partie inférieure d'un orifice par lequel s'écoulent les eaux de drainage. Sur les vingt cases de végétation de Grignon, quatre sont restées en jachère depuis l'origine des observations en 1891 ; mais tandis que deux de ces terres en jachère ont été chaque année bien travaillées, une d'entre elles n'a reçu aucun labour ; la dernière a été bêchée pendant les premières années, puis a été abandonnée pen-

1. *Annales agronomiques*, tome XXIII, p. 221.

dant les années suivantes, et je ne m'y arrêterai pas. Si nous bornons la comparaison à la case 1, sans travail, et aux cases 12 et 14, bien ameublies, afin de préciser l'influence du travail, nous trouvons que les terres ameublies ont laissé couler dans le sous-sol 61 litres de plus par année que la terre sans travail. Pour passer à l'hectare, il faut multiplier le nombre par 2,500, ce qui représente 152^{mc},5. Les cases sont à côté les unes des autres, elles ont la même surface, elles ont donc reçu la même quantité d'eau; mais quand la terre a été ameublie, l'eau s'est infiltrée; elle s'est évaporée au contraire quand elle est tombée sur une terre tassée.

Certainement toute l'eau qui traverse le sol et s'enfonce dans les profondeurs n'est pas utilisée par la végétation, mais elle a chance soit de remonter par capillarité jusque dans les couches superficielles, soit de s'arrêter dans les couches où arrivent les racines, tandis que celle qui s'évapore est irrévocablement perdue.

L'eau s'arrête, disons-nous : nous en avons eu une preuve manifeste l'an dernier. Nous avions déterminé l'humidité dans la terre ameublie d'une des cases de végétation et dans la terre tassée d'une autre; on avait trouvé, le 3 juin, à peu près les mêmes nombres; surviennent de fortes pluies; le 11 juin, quand elles ont cessé, on détermine de nouveau l'eau dans les deux terres; or, on ne trouve pas d'augmentation pour la terre tassée, tandis que sa proportion s'était considérablement accrue dans la terre ameublie.

Quand un sol renferme de grandes réserves d'humidité, non seulement il fournit aux végétaux toute l'eau nécessaire à leur évaporation, mais il en garde en outre des réserves suffisantes pour que le travail des ferments y soit efficace.

Pendant l'année mars 1896-mars 1897, l'étude des eaux de drainage a été particulièrement intéressante; les cases de végétation en jachère ont laissé couler des eaux qui renfermaient d'énormes quantités de nitrates, correspondant à environ 200 kilogrammes d'azote nitrique par hectare; la pluie, très abondante à l'automne de 1896, a été rare, au contraire, au printemps, et les récoltes de blé ou d'avoine n'ont été que médiocres; les terres qui les ont portées n'ont laissé couler qu'une quantité d'eau bien inférieure à celle qu'on a recueillie au-dessous des cases en jachère, et il est naturel qu'il en soit ainsi, les plantes étant de puissants

appareils d'évaporation; mais ce qu'il y a de fort curieux, c'est que, si l'on calcule la quantité d'azote contenue dans le blé ou dans l'avoine, et qu'on suppose que tout cet azote ait été pris dans le sol à l'état de nitrates, puis qu'on ajoute, à cet azote utilisé par la végétation, celui qui a été entraîné par les eaux de drainage, on trouve que les terres qui ont porté les cultures de blé ou d'avoine ont nitrifié infiniment moins d'azote que les terres en jachère. Il est facile d'en saisir la raison: ainsi qu'il vient d'être dit, le printemps a été relativement sec; les prélèvements d'humidité des récoltes ont été tels que la terre n'a plus renfermé qu'une quantité d'eau trop faible pour que les ferments nitriques aient pu travailler énergiquement.

Si la pluie est abondante pendant la période de végétation active, la terre reste humide malgré l'action desséchante des plantes, et les nitrates qu'elle renferme, ajoutés à ceux des eaux du drainage, représentent à peu près l'entraînement des cases en jachère. C'est ce que nous avons trouvé en 1896 pour le maïs-fourrage, qui a donné une très belle récolte de 77 tonnes à l'hectare; cette récolte devait renfermer 174 kilogrammes d'azote; si on y ajoute les 23 kilogrammes trouvés dans l'eau de drainage, on retombe sur les 200 kilogrammes que contenaient les eaux écoulées des cases en jachère. Ce résultat est dû à ce que le maïs-fourrage, semé tardivement, n'a pas desséché le sol au mois de juin au moment des premières pluies, que la nitrification a pu se maintenir jusqu'en août où les pluies abondantes ont commencé, et que les terres sont restées humides malgré l'évaporation formidable du maïs.

Ainsi, quand nos terres sont humides, les ferments nitrificateurs qui donnent à la matière azotée une forme essentiellement assimilable par les végétaux travaillent énergiquement, et dès lors nous concevons que le travail du sol, qui favorise la pénétration de l'eau et son emmagasinement, et qui retarde son évaporation, soit la condition même de l'abondance des récoltes.

P.-P. Dehérain.

LA PRESSE ET LES LIVRES

Nos aveux et nos mea culpa. — Sous ce titre, M. Félix Pécaut, inspecteur général honoraire, a publié dans le *Manuel général* du 4 décembre les intéressantes réflexions qui suivent :

« Les adversaires de l'enseignement laïque ne manquent pas une occasion de se prévaloir contre lui des rapports, discours, articles où ses chefs et ses maîtres signalent les fautes commises, les lacunes à remplir, les erreurs à redresser. Qu'il s'agisse des divers enseignements ou de l'éducation morale, l'Université s'est fait une loi et une habitude de ne pas fermer les yeux sur ses côtés faibles et sur les progrès qu'il lui reste à accomplir. Du haut en bas de l'échelle, depuis l'humble conférence primaire jusqu'au Conseil supérieur de l'instruction publique, elle est sans cesse occupée à un rigoureux examen de conscience; et cet examen ne se fait pas à huis clos : le public est admis à en connaître le détail et les conclusions. C'est de ces conclusions, lorsqu'elles sont en quelques points défavorables, que nos détracteurs systématiques se font une arme pour nous combattre; et, non contents de les publier à son de trompe, il leur arrive d'en dénaturer le sens en se bornant à reproduire des passages isolés qui ne laissent pas voir la véritable pensée de l'auteur[1].

» Cette « confession à haute voix » que l'Université pratique, nos adversaires se gardent bien de l'imiter. S'ils trouvent quelque chose à reprendre dans l'enseignement de leurs écoles, ils n'en font pas confidence au public; encore moins s'ils découvrent quelque vice dans leur éducation morale. Chez eux, tout se passe à huis clos; et les familles, abusées, peuvent croire que tout y est parfait.

» Que cette politique du silence soit habile, qu'il y ait profit à dissimuler au public les faiblesses intérieures du système général d'éducation ou des établissements particuliers, surtout lorsque ce public, soit indifférence, soit parti pris politique ou religieux, n'est pas exigeant en fait de garanties, on le comprend sans peine. Toutefois on se tromperait, en voulant expliquer cette conduite par la seule considération du succès et de l'intérêt. On sera plus près de la vérité, en pensant que ce qui manque à nos adversaires, c'est moins la sincérité envers les gens du dehors que la sincérité envers eux-mêmes; que s'ils ne signalent pas ouvertement des vices à réformer dans leurs écoles, c'est qu'ils ne les voient pas et n'ont pas souci de les voir; satisfaits de réparer les dehors, ce qui parle aux yeux du vulgaire, matériel ou exercices scolaires, ils ne portent pas la sonde au dedans. Attentifs à satisfaire les vœux et l'intérêt prochain des familles, ils se prêtent volontiers aux changements que réclament les circonstances, mais

1. Une récente affiche, la *Banqueroute de la laïque*, offre un spécimen accompli de ce genre odieux de citations.

n'éprouvent pas le besoin de soumettre leurs méthodes ainsi que leurs résultats à un contrôle sérieux et désintéressé.

» On peut dire, au contraire, de l'Université, qu'elle n'est jamais satisfaite d'elle-même : programmes, enseignement, discipline, administration, elle soumet tout aux épreuves les plus diverses, revisant, remaniant, parfois jusqu'à l'excès, s'observant, et se corrigeant ; avouant ses défauts avec une franchise qui va jusqu'à l'imprudence ; associant ainsi le pays à la bonne intention des maîtres que les pouvoirs publics ont investi de leur confiance.

» On abuse contre nous de ce perpétuel examen intérieur et de cette constatation sincère de nos faiblesses, partielles ou générales. On ne sait pas voir que c'est pour l'enseignement laïque un signe de noblesse et de virilité; ceux-là seuls sont capables de progrès qui ont assez de conscience et de clairvoyance pour se juger eux-mêmes à la lumière d'un haut idéal, et assez de vigeur morale pour se réformer, sans souci de la calomnie.

« On l'a vu notamment en deux occasions : la première en 1880, sous le ministère de M. Jules Ferry, lorsqu'à l'ouverture du mouvement scolaire qui se rattache à ce nom illustre, l'on osa publier *inextenso* les rapports des inspecteurs généraux sur la situation de l'enseignement public. On l'a vu encore il y a peu d'années lorsque le Ministère de l'instruction publique ordonna une enquête sur l'enseignement de la morale et en fit connaître les résultats. Qu'est-il résulté de l'une et de l'autre enquêtes, conduites avec une parfaite indépendance? C'est qu'elles ont donné lieu à un redoublement d'efforts, à une direction plus suivie et plus précise; elles ont offert non seulement aux maîtres, mais aux familles, un tableau fidèle où chacun a pu lire son devoir avec sa part de responsabilité.

» Il n'y a que les *forts* pour se permettre de telles hardiesses, que des amis timides appellent volontiers des imprudences. Je parle de cette force qui tient à la loyauté, ainsi qu'au sentiment profond des nécessités pressantes du pays et de ce qu'il a droit d'attendre de nous. Nous ne saurions vivre de silence, de diplomatie, de dissimulation : nous ne pouvons avancer et remplir utilement notre office national d'éducateurs que si nous marchons en pleine lumière, si nous voyons clair à la fois sur l'idéal à réaliser et sur nous-mêmes, qui en restons toujours bien loin. Appeler l'attention de nos maîtres sur ce qui leur reste à faire, tout en rendant ample justice aux efforts de tous et aux grands résultats déjà obtenus, leur rappeler sans cesse, en même temps que les meilleures règles à suivre, les principes d'où ces règles procèdent, l'*esprit* pédagogique ou moral sans lequel elles deviennent simple mécanisme et routine, se défier des statistiques spécieuses et complaisantes, regarder toujours à ce qui ne se voit pas, à la qualité *interne* des leçons, à leur orientation pratique et précise, aux habitudes d'intelligence et de caractère qu'elles forment chez les élèves — ou qu'elles ne forment pas, — enfin, susciter d'un bout du pays à l'autre l'esprit d'activité, de réforme, de perfectionnement, voilà sans doute de quoi l'Université s'honore à juste titre.

« C'est surtout l'éducation morale qui réclame cette clairvoyance et cette franchise. Certes il n'y a point de présomption à dire que jamais, au long cours de notre histoire, sous les auspices d'aucune église ni d'aucun régime politique il n'a été rien entrepris de comparable soit

pour l'étendue, soit pour l'excellence du but et des principes directeurs, à l'admirable campagne d'éducation morale populaire que l'Etat laïque a menée sans relâche et par ses moyens propres, depuis 1880. Quand la génération présente aura disparu et que la poussière du combat sera tombée, l'on saura reconnaître — ce que les étrangers reconnaissent avant nous — quelle a été la générosité, la noblesse de vues, la puissance de sacrifice de la démocratie française. L'on s'étonnera de tout ce qu'elle a voulu introduire de raison, de sagesse dans l'âme de notre peuple, que ses chefs temporels et spirituels ont si longtemps laissée à l'abandon. L'on s'étonnera aussi qu'il se soit trouvé en France des partis, des classes entières, une grande Eglise chrétienne assez aveugles pour ne pas distinguer les *signes évidents des temps* et pour jeter l'insulte à ceux dont ils auraient dû être les plus zélés auxiliaires. Et si ce vaste mouvement ne répond pas encore sur tous les points à l'ambition patriotique de ceux qui l'ont inauguré, s'il va se heurter, comme il fallait s'y attendre, aux obstacles permanents que lui oppose la faiblesse de la nature humaine, aux obstacles temporaires que lui suscite l'hostilité des partis, enfin à ceux qui résultent de l'état moral du pays, nous ne renoncerons pas néanmoins à travailler avec espoir, dans le même esprit, avec la même sincérité d'observation, avec la même franchise de langage. »

Un nouveau journal pédagogique (l'*Ecole nouvelle*, revue hebdomadaire de l'enseignement primaire; directeur : E. Devinat; Paris, Ch. Delagrave). — Oui, encore un, et il ne faut pas s'en plaindre. D'abord parce qu'il n'y a jamais trop de bons journaux, que l'instituteur d'aujourd'hui a des besoins inconnus à ceux d'autrefois, qu'il aime à juger par lui-même, à comparer, à entendre concurremment les diverses opinions, et que la multiplicité croissante des organes de l'enseignement primaire a coïncidé avec une élévation du niveau moyen de cette presse pédagogique, si terne et si monotone jadis, si vive, si franche, si indépendante, si riche aujourd'hui.

Et puis, il faut surtout se réjouir quand le nouveau venu de la carrière y entre précédé d'une grande popularité, qui est en même temps une popularité de bon aloi.

M. Devinat, le rédacteur en chef de l'*Ecole nouvelle*, est connu de tous nos lecteurs et l'on pourrait dire de tout l'enseignement primaire; il est un de ses représentants élus au Conseil supérieur. Directeur de l'école normale d'Auteuil, après avoir dirigé plusieurs des plus importantes écoles normales de province, il a eu mainte occasion de faire apprécier de ses collègues, de ses collaborateurs et de ses chefs une droiture de caractère et une probité d'esprit qui lui ont valu toutes les sympathies. Le libéralisme éprouvé de l'homme et du fonctionnaire nous garantit celui du journaliste. Et les premiers numéros parus de cette feuille répondent à l'attente qu'on en pouvait concevoir. L'*Ecole nouvelle* donne la parole à Francisque Sarcey et ne la refuse pas à Mme Séverine; M. Reinach y parle des idées de Gambetta sur l'éducation, M. Porcher y poursuit son enquête morale sur la respon-

sabilité... non pas des instituteurs (article 1384), mais des pères et mères de famille, M. Ragot y reprend ses causeries d'une bonhomie piquante.

Souhaitons de grand cœur la bienvenue à notre nouveau confrère.

F. Buisson.

De Paris a Édimbourg, par Mme *Edgar Quinet*. — On sent que ces pages partent de la même main qui a écrit la *France idéale*. Mais ce n'est plus ici un livre lentement mûri, composé avec recueillement et rédigé avec amour; l'auteur (et nous en sommes avertis dès la première page) ne nous offre aujourd'hui que les souvenirs rapidement retracés d'un rapide voyage. N'importe; ces notes ont beau avoir été jetées sur le papier sans aucun souci d'arrangement concerté et de beau style, nous y retrouvons cette chaleur d'âme, cette élévation de pensée que M. Buisson louait naguère en rendant compte dans cette *Revue* du précédent ouvrage de Mme Quinet.

Ceux qui aiment que les récits d'un voyageur soient comme un miroir qu'il promène le long de son chemin et où se reflètent les vives images des pays parcourus, ceux-là risquent d'être un peu déçus en lisant cet itinéraire de Paris à Edimbourg. Sans doute, on y peut rencontrer parfois des descriptions d'un trait net et d'une couleur franche; sans doute, il arrive que l'auteur nous peint, en quelques touches, le gracieux paysage des bords de la Tweed ou le spectacle sauvage de la mer du Nord. Mais ce n'est pas en touriste, c'est surtout en moraliste, en historien que Mme Quinet a fait son voyage. Se rend-elle à Holyrood? elle a bientôt fait de nous décrire l'abbaye et le château; dans ces ruines elle se hâte d'évoquer l'image de Marie Stuart, et dans ce cadre c'est la figure de la malheureuse reine qui l'intéresse; quant au cadre lui-même, elle le néglige presque. A Abbotsford, à Melrose, c'est à Walter Scott qu'elle pense et c'est lui surtout qu'elle voit. De la demeure du romancier, de la merveille d'architecture religieuse, elle dépêche tant qu'elle peut la description : « Il faut borner ici ma pauvre description, dit-elle; les photographies achetées chez le gardien peuvent seules donner l'idée du monument ». On sait de reste que les prouesses descriptives ne sont pas ce qui manque dans les productions du jour. Mme Quinet a cru pouvoir s'en passer. Elle a eu un dessein plus haut que de rendre l'aspect du pays qu'elle visitait; elle a voulu connaître et faire connaître l'âme de la nation dont elle était l'hôtesse. « Ce n'est pas l'Ecosse pittoresque, dit-elle quelque part, mais l'Ecosse intellectuelle qui a été le but de ce livre. » Il n'y a rien là, je crois, dont nous ne devions nous féliciter.

Prévenons un malentendu possible. Quand Mme Quinet nous dit que « l'Ecosse intellectuelle » a été le but de son livre, elle n'entend point nous promettre des études sur les artistes et les écrivains de ce pays. Chemin faisant, elle nomme Burns, Dugald Stewart et quelques autres;

mais elle ne s'arrête pas pour juger leur caractère et leur talent. Ce dont elle a souci, c'est moins des « héros de l'humanité » que de la grande foule des combattants qui tous les jours, sans gloire, mais non sans mérite, soutiennent les luttes de la vie. D'un mot, l'éducation nationale de l'Ecosse fait l'objet propre de son examen.

Aussi bien, comment pourrait-on se placer à un meilleur point de vue pour faire connaître la nation elle-même? Car « l'Ecosse s'est vouée aux intérêts intellectuels, à la culture de la plus haute éducation ». Par ses musées, ses bibliothèques, ses institutions scientifiques, artistiques de toute sorte, Edimbourg est une sorte d'Athènes que l'on imite, sur tous les points du pays, avec une ardente et généreuse émulation. Et, pour nous donner de la nature de cette éducation l'idée la plus juste, Mme Quinet nous montre son origine historique et son résultat le plus exquis et le plus achevé dans une page qui est comme le centre de tout l'ouvrage et à laquelle tous les développements viennent se rattacher:

« La liberté, l'ordre et la paix gouvernent ce pays d'Ecosse livré pendant des siècles aux guerres civiles, aux superstitions, à la misère noire, et qui a trouvé la prospérité, la vraie civilisation dans la démocratie presbytérienne.... Le point capital, le grand bienfait de la Réforme, c'est qu'elle s'est identifiée avec l'éducation des masses, avec la moralisation, avec la liberté et l'indépendance du peuple écossais. Une démocratie presbytérienne, voilà ce que Knox a fait d'un royaume inféodé à la politique des Guises et à la dépravation des mignons de la cour des Valois. Aujourd'hui, après trois siècles et demi, l'empreinte de Knox est aussi visible que l'amour de la patrie écossaise, l'austérité et la piété du peuple. Oui, l'Écosse me fait l'effet d'une république presbytérienne, sans fanatisme, très tolérante pour les autres, mais très religieuse.

» Les femmes écossaises, dans toutes les classes de la société, sont profondément imprégnées de cette ferveur. La proverbiale honnêteté écossaise, l'ardent amour du pays, la culture de l'intelligence, voilà les traits des Ecossaises. Elles sacrifieraient leur vie à la patrie, comme elles l'ont fait à toutes les époques de l'histoire; et ce caractère fier, austère, n'exclut aucun sentiment féminin; elles ont le culte du foyer, du ménage, du confort, les amusements mêmes les passionnent. J'ai vu de près le *household* écossais : aujourd'hui encore, façonnée par la civilisation moderne, familiarisée avec toutes les découvertes de la science dont profite le bien-être général, hospitalière et sympathique, la femme écossaise conserve dans son for intérieur le serment que Knox y a implanté comme dans une citadelle inviolable. »

L'influence de Knox, le portrait de la femme écossaise, voilà les deux sujets sur lesquels Mme Quinet ne se lasse pas de revenir; et, en vérité, là est non pas seulement le centre, comme je disais, mais le cœur même de son livre. Car elle n'a pas voulu que son ouvrage ne fût bon qu'à satisfaire la curiosité des lecteurs; elle a songé surtout à

proposer un idéal et un exemple aux éducateurs de notre jeunesse française, vers qui elle a le regard toujours tourné. Si elle parle avec tant de complaisance du presbytère protestant, c'est qu'elle songe au presbytère laïque que pourrait devenir un jour, en France, la maison de nos instituteurs. Tandis qu'elle a sous les yeux les nobles résultats de l'éducation presbytérienne, elle se dit qu'il y a chez nous une milice qui pourrait remporter des victoires du même genre : « Je ne prétends pas faire de tous les presbytères d'Ecosse des foyers de lumière et de vertu, ni présenter les institutions scolaires écossaises comme la perfection idéale. En toutes choses il y a des exceptions et la part des imperfections humaines; mais je crois qu'un pays où quarante mille paroisses renfermeraient quarante mille familles dont la première pensée serait de faire rayonner l'éducation morale et la culture intellectuelle sur le peuple, ce pays-là serait singulièrement transformé! »

Ces lignes, qui tracent un si beau et si large programme à nos instituteurs et à nos institutrices, si honorables pour eux puisqu'elles les investissent d'une admirable mission civilisatrice et d'une tâche hautes entre toutes, disent assez tout ce qu'ils trouveront de plaisir et de profit à lire le livre de Mme Quinet.

Après cela, il importerait assez peu de marquer les réserves et les critiques de détail que nous croirions avoir à faire, de dire, par exemple, qu'Auguste Comte nous paraît avoir été jugé par l'auteur avec quelque chose de plus que de la sévérité, qu'il est chargé d'un grief où manque non seulement la justice, mais la justesse, quand on l'accuse d'avoir été *pour* la réaction *contre* la démocratie. Nous nous abstiendrons d'instituer pareille controverse. Nous aimons mieux engager nos lecteurs à ne pas se tenir en garde contre l'inspiration élevée et ardente qui anime ces pages, mais plutôt à se laisser aller au charme de ces causeries où Mme Quinet a mis « tout ce qui peut couler de meilleur d'une âme d'élite s'épanchant dans l'intimité ».

Maurice PELLISSON.

Liste des ouvrages offerts au Musée pédagogique.

(*Suite*)

Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Cours complet publié sous la direction de *G. Maneuvrier*; Paris, Octave Doin, in-12, 1897 :
Cours de Chimie, par *L. Maquenne*;
Travaux pratiques et manipulations de chimie, par *le même*;
Cours de physique, par *A. Guillet.*
Travaux pratiques et manipulations de physique, par *le même.*
Cours de botanique, par *G. Colomb*;
Dissections et manipulations de botanique, par *le même;*
Cours de zoologie, par *Louis Boutan;*
Dissections et manipulations de zoologie, par *le même.*

Annuaire de la Jeunesse : éducation et instruction, par *H. Vuibert*, Paris, Nony, in-12, 1897.

L'Art au moyen âge : éducation artistique et industrielle au moyen âge et aujourd'hui. Conférence faite devant la Société scientifique et littéraire des instituteurs de France, le 23 janvier 1896, par *Henri Bigeon*. Paris, impr. de l'école municipale Estienne, in-8°, 1897.

Quæ disputationes de educando Delphino secundo Ludovici XVI filio habitæ essent rocognoscebat examinabatque M. Pellisson. Parisiis, apud Lecène, Oudin et soc., in-8°, 1895.

Chansons d'enfants. Recueil à l'usage des écoles maternelles et enfantines; paroles de *Mlle S. Brès*, musique de *Mlle Laure Collin*. Paris, Delagrave, in-8°, 1893.

Nouvelle théorie musicale abrégée, par *A. Jumel*. Paris, Bourlant-Ladam et sœur, in-12.

Précis de géographie économique, par *Marcel Dubois* et *J.-G. Kergomard*, La France. — L'Europe. — L'Asie. — L'Océanie. — L'Afrique. — Les Amériques. Paris, Masson, in-8°, 1897.

La Voie de Dieu. Paris, Bibliothèque de l'Association, 17, rue Guénégaud, in-12, 1897.

Histoire chronologique de la France : cours moyen et supérieur. — Préparation au certificat d'études et aux divers concours et examens primaires, par *A. Heissat*. Paris, Bricon, in-12, 1897.

Les Devoirs nouveaux : Conférence faite le 27 décembre 1896 à la Société amicale des anciens élèves du Cours complémentaire de la rue Boulard, à Paris, par *Ernest Bauer*, avec une lettre-préface de *M. A. Langevin*. Paris, P. Dupont, in-8°, 1897.

Morceaux choisis de Victor Hugo : Prose (préface de J. Steeg). Paris, Delagrave, 1897.

Boileau : Œuvres en prose, par *Georges Pellissier*. Paris, ibid., in-12.

Pierre Corneille : Scènes choisies avec une étude biographique, des notices, analyses, notes et un index, par *Félix Hémon*. Paris, ibid.

Cours de français à l'usage des écoles égyptiennes. La deuxième année de français. La troisième année de français, par MM. *Peltier-Bey* et *E. Chevalley*. Paris, ibid., 1898.

Place pour tous, lectures courantes, par *M. Bertin*, illustrations par *Emile Bayard* Paris, ibid.

Cours complet d'enseignement secondaire moderne, conforme aux programmes officiels de 1891 : *Applications de l'algèbre élémentaire à la géométrie*, à l'usage des élèves de la classe de première sciences de l'enseignement moderne, par *C.-A. Laisant* et *Elie Perrin*. Paris, ibid., 1897.

Racine : Bajazet, tragédie en cinq actes. Édition nouvelle à l'usage des classes par M. *Bernardin*. Paris, ibid., 1898.

Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles, publiée sous la direction de *Félix Martel* :

Extraits de W. M. Thackeray, traduit de l'anglais par *Léon Morel*. Ibid., 1897.

Lectures historiques (deuxième année), par *E. Cazes*. Paris, ibid., 1898.

La parole d'après le tracé du phonographe, par *H. Marichelle*. Préface de *M. E.-J. Marey*, avec 79 figures copiées sur le cylindre du phonographe. Paris, ibid., 1897.

Lecture expressive. Lecture expliquée. Fablier scolaire à l'usage de toutes les écoles, choix de fables avec de nombreuses annotations sur le ton, l'inflexion, l'accent et la manière de phraser, précédées d'une notice sur l'art de dire la fable par *Léon Ricquier*. Paris, ibid., in-8°, 1897.

Souvenirs entomologiques (cinquième série) : études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par *J. H. Fabre*. Paris, ibid.

Atlas de géographie physique et politique du colonel *Niox* : *Livret de notices*, par le capitaine *Malleterre*. Paris, ibid., in-4°.

Ave, par *Frédéric-Trénard*. Paris, Alexis Noël, in-12, 1897.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr *Philippe Tissié*. Lettre-préface de M. le prof. *Ch. Bouchard*. Paris, Félix Alcan, in-12, 1897.

Cours d'histoire publié sous la direction de M. *G. Monod* : Lectures historiques. *Histoire contemporaine* (1789-1889), par *Henry Salomon*. Paris, ibid.

Cours d'agriculture, à l'usage des élèves des collèges, écoles normales primaires, écoles primaires supérieures et cours complémentaires des écoles primaires, par *Eugène Leroux*. Paris, G. Masson, in-12, 1896.

La culture du blé dans le canton de Lambesc (Bouches-du-Rhône), par *Louis Alexis*. Aix, in-8°, 1897.

L'enseignement grammatical dans l'enseignement secondaire, par *H. Brelet*. Paris, Masson, in-8°, 1897.

Geschichtsunterricht und Kulturgeschichte. Ein Handbüchlein für den Lehrer, von *Hans Flemming*, Osterwieck, in-8°, 1897.

La morale par la récitation : recueil de morceaux empruntés aux principaux poètes et prosateurs français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, et classés conformément aux programmes de morale, par *Alcide Lemoine* : Cours préparatoire et cours élémentaire (1re et 2e années); Cours moyen (1re et 2e années) et cours supérieur. Paris, Alcide Picard et Kaan, 2 vol. in-12.

Collection Burdeau, Cours du certificat d'études : *Manuel d'arithmétique, de calcul mental, de système métrique et de géométrie*, par *Barreau* et *Lelarge*. Paris, ibid.

Choix de maximes, de pensées et de préceptes pour aider à l'enseignement de la morale, expliqués et commentés par MM. *Hanriot* et *Dartois*. Ouvrage à l'usage des maîtres. Paris, ibid.

Cours régulier de langue française. Exercices d'intelligence d'invention, et de composition française, par *E. Hanriot* et *E. Huleux*. Cours préparatoire et élémentaire. Cours moyen et supérieur. Paris, ibid., 2 vol.

Comment naissent les mythes. Les sources védiques du Petit Poucet. — La légende hindoue du déluge — Picruravas et Urvaci. Avec une lettre-dédicace à M. Gaston Paris et un appendice sur l'état actuel de l'exégès védique, par *Paul Regnaud*. Paris, Alcan, in-12, 1898.

International education serie : Bibliography of education, by Will S. Monroe. New York, D. Appleton and Co., in-12, 1897.

Monographie de l'école normale primaire d'instituteurs de Troyes (Aube), publiée sous le patronage de l'association amicale des anciens élèves de cet établissement, par *E. Laigneau*. Troyes, Paul Nouel, in-8°, 1897.

Lectures historiques allemandes extraites des meilleurs écrivains, par *Paul Durandin*. (Programmes de Saint-Cyr, de rhétorique et de philosophie.) Paris, Masson, in-8°, 1897.

(*A suivre.*)

Liste des objets adressés au Musée pédagogique pendant le troisième trimestre de 1897.

SALLE DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Collection de plantes ménagères offertes aux instituteurs par la maison Vilmorin, grainetier-fleuriste, quai de la Mégisserie, avec tableau indiquant l'époque des semailles.

Notes de quinzaine, système de MM. Drouard et Bizet, A. Picard et Kaan, éditeurs.
Méthode composteur de lecture, permettant d'apprendre rapidement à lire aux enfants, par F. Portet, à Guyotville, Algérie.
Extrait de la méthode composteur du même auteur.

SALLE D'HYGIÈNE

L'alooolisme et ses dangers, collection de couvertures de cahiers de classe (16), éditée par Godchaux, 10, rue de la Douane, Paris. (Une partie de ces cahiers est exposée dans la salle des éditeurs.)
Préceptes anti-alcooliques, édités par Nathan, rue de Condé (12 pancartes).

SALLE DE GÉOGRAPHIE

Plan de la ville de Sens; Ismaël Poullain, Sens.
Plan de la ville de Poitiers; Bourrez, Poitiers.
Id. Reynes, Poitiers.
Plan d'Avignon; Prévot, à Avignon.
Plan de Nîmes; Vve Dochert et Azemar, Nîmes.
Id. Navatel, Nîmes.
Atlas universel de Fayard (37 cartes et 8 plans de ville).
Le département de l'Isère, industriel, agricole et pittoresque, par Mury, maître-adjoint à l'école professionnelle de Voiron. Monrocq, Paris.
Cartes routières kilométrique, vélocipédique, au 250.000: 1° de Paris aux plages de Normandie; 2° Paris sud-est (Aube, Yonne, Gatinais); 3° Bas-Languedoc; 4° Lyonnais et Puy-de-Dôme; 5° Savoie et Dauphiné. Guilmin, éditeur Paris.
Carte routière du Maine-et-Loire. Paré, éditeur, Angers.
Carte de l'octroi d'Epinal (2). Munier, Nancy.
Carte du département de la Seine au 50.000, dressée par le Service des ponts et chaussées (10 feuilles).
Atlas des ports de France (3) : Rhône à Marseille, Marseille à Saint-Maxime, embouchure de la Loire.
Carte agronomique de la commune de Dombasle. Munier, éditeur.
Carte du Pérou par Raimondi (en espagnol) au 500.000 (feuilles 21 et 25), imprimé à Paris chez Erhard.
Atlas universel de Vivien de Saint-Martin et Schrader (4 feuilles). Hachette, éditeur.
Carte des missions catholiques du Soudan français et de la côte occidentale d'Afrique, au 4.000.000, par Vuillot.
Mappemonde coloniale, par Deveede. Didot-Bottin, éditeur.
Cartes publiées par le Service géographique de l'armée :
1° Afrique au 2.000.000 : San Salvador.
2° Tunisie au 50.000 : Tebourba, Meunzel-Heurr, Meunzel-bou-Zalfa;
3° Tunisie au 200.000 : El-Mokta, Ber-Ali, Jeneïen;
4° Algérie au 50.000 : Aumale, Saint-Arnaud.
Atlas des lacs français, édité par le Ministère des travaux publics (département des Vosges).
Carte agronomique et hydrologique de la Tunisie, par Bertainchand. Chaix, éditeur.
Atlas du Chili, par Enrique Espinoza (35 cartes).

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

FIXATION DES DATES POUR LES EXAMENS DE L'INSPECTION PRIMAIRE ET DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES NORMALES. — Examen de l'Inspection primaire, aspirants et aspirantes, 15 février 1898. — Examen de Dessin, 7 mars 1898.

ATTRIBUTION DE RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS PUBLICS POUR LA VACCINATION. — Les récompenses attribuées par M. le ministre de l'intérieur aux instituteurs qui ont contribué le plus activement à propager la vaccination et la revaccination dans les écoles sont les suivantes : 2 médailles de vermeil, 24 médailles d'argent, et 16 médailles de bronze.

CIRCULAIRE DE M. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DES ARDENNES. — M. l'inspecteur d'académie des Ardennes a adressé la circulaire suivante aux inspecteurs primaires de son département :

« La rentrée des classes et surtout les conférences pédagogiques d'automne vont vous remettre en contact avec le personnel placé sous votre direction. Je vous serais obligé de vouloir bien en profiter pour renouveler encore une fois, d'une manière pressante, les conseils que nous n'avons cessé de donner à MM. les instituteurs concernant la prudence et la réserve qu'ils doivent apporter dans leurs relations extérieures, particulièrement pour ce qui regarde les questions politiques et les affaires locales qui peuvent s'agiter autour d'eux. Ils n'oublieront pas que, si leur liberté de conscience est entière et s'ils ont, ainsi que tout citoyen d'une libre République, le droit d'avoir une opinion personnelle, ils sont appelés cependant à recevoir comme élèves les enfants de familles attachées à des opinions diverses, et tenus, par les convenances professionnelles, d'observer non seulement à l'école, ce qui est élémentaire, mais même au dehors, une stricte neutralité, d'éviter toute manifestation qui pourrait leur aliéner les sympathies d'une partie de la population au milieu de laquelle ils vivent.

Ce qu'ils ont à faire, ce n'est pas de se jeter dans des luttes où ils ne peuvent que perdre au point de vue de leur considération et de leur autorité, ni se mettre au service de telle ou telle coterie, mais de se donner tout entiers à leur noble tâche d'éducateurs, de faire aimer l'école telle que la République l'a organisée, et de mériter les sympathies générales par leur dévouement à l'enfance, leur tact, leur aménité à l'égard de tous, sans acception d'opinions ni de partis.

Les fonctions de secrétaire de mairie les exposent, je le sais, à des

difficultés dont ils ne sont pas toujours responsables. Il est arrivé qu'on s'en est pris à certains d'entre eux, à la suite de décisions qu'ils n'avaient fait que libeller d'après les indications précises de la municipalité. J'estime cependant que des ennuis de cette sorte seraient assez rares si les instituteurs, comme secrétaires de mairie, se renfermaient strictement dans leurs attributions de simples greffiers et ne se laissaient aller parfois à la tentation dangereuse de prendre part à la conduite des affaires communales.

Vous pouvez les assurer que, s'il se conforment aux conseils que nous leur avons toujours donnés et que nous réitérons aujourd'hui avec une insistance particulière, ils trouveront en nous, dans les difficultés qui peuvent les inquiéter, des défenseurs vigilants et fermes; mais, dans le cas contraire, nous ne saurions les garantir contre les suites d'imprudences regrettables.

Je compte du reste sur le bon esprit dont le personnel, pris dans son ensemble, a toujours fait preuve. Nos instituteurs ardennais tiendront à maintenir, en ce qui les concerne, ce caractère de réserve, de modération et de sage libéralisme qui est celui de l'Université à laquelle ils appartiennent. »

Vœux émis par le Congrès olympique du Havre. — Le Congrès olympique, qui s'est tenu au Havre dans le courant de l'été, a émis les vœux suivants :

« Le Congrès olympique du Havre :

Reconnaît et approuve comme but de la renaissance de l'éducation physique, l'union harmonique de la gymnastique et des exercices athlétiques;

Exprime le vœu que la responsabilité des directeurs et directrices d'établissements n'existe que dans le cas où une négligence coupable peut être prouvée contre eux;

Pense que le développement des jeux dans les établissements d'éducation doit être laissé à l'initiative des élèves; que les jeux ne doivent pas être dirigés par des professeurs techniques, et que les associations sportives doivent être librement formées, librement administrées, sous l'œil bienveillant de l'autorité et le haut patronage des professeurs techniques;

Émet le vœu que les organes spéciaux d'éducation publient, chaque année, les noms des élèves qui se sont distingués à la fois dans les deux ordres : intellectuel et physique;

Emet le vœu que l'enseignement de l'hygiène de l'éducation physique et des sports athlétiques soit introduit dans les trois ordres d'enseignement;

Demande qu'il soit créé un service d'hydrothérapie dans tout établissement scolaire;

Emet le vœu que chaque élève possède une fiche spéciale sur laquelle mention sera faite de son développement physique; copie de cette fiche sera adressée aux parents tous les six mois :

Considérant que le diplôme actuel de professeur de gymnastique est devenu insuffisant pour les directeurs de gymnastique ou professeurs en titre, comme d'ailleurs les délégués des professeurs de

gymnastique le constatent eux-mêmes depuis dix ans, le Congrès exprime le vœu que, désormais, le diplôme de directeur de gymnastique ou de professeur en titre soit décerné à la suite d'un examen écrit, oral et pratique visant notamment des connaissances anatomiques, physiologiques et d'hygiène de l'enfance;

Appelle la bienveillante attention des pouvoirs publics sur la situation pécuniaire précaire faite aux maîtres et aux professeurs de gymnastique, et exprime le vœu de la voir se modifier à leur avantage;

Exprime le vœu de la pratique du jeu de paume (longue paume, courte paume, paume au mur) soit encouragée dans les établissements scolaires. »

Association amicale des anciens élèves de l'École normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées. — Une Association amicale vient de se former entre les anciens élèves de l'école normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées. Le siège social est établi à Lescar, à l'école normale.

L'Association a pour but :

1° D'entretenir les liens d'amitié, de concorde et d'union qui se sont formés à l'école et de relier entre elles, dans un esprit de solidarité, les promotions qui se succèdent;

2° De favoriser, tant par son action générale que par l'action individuelle de chacun de ses membres, la Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices des Basses-Pyrénées;

3° De faciliter le recrutement de l'école; d'encourager les études à l'école normale, en accordant, à la fin de l'année scolaire et dans chaque promotion, une récompense à l'élève qui aura été jugé le plus méritant par le conseil des professeurs. Chacune de ces récompenses consistera en ouvrages littéraires ou scientifiques, dont la valeur sera fixée par le Comité;

4° De faciliter le travail de ceux de ses membres qui voudront continuer leur études, en leur prêtant les ouvrages spéciaux qui leur seront indispensables;

5° De procurer, par son intervention et celle de ses membres, des emplois aux enfants des sociétaires ou aux sociétaires quittant l'enseignement pour des raisons de santé ou de mise à la retraite, ou d'assurer, en cas de décès, ces mêmes avantages à leurs veuves et à leurs enfants mineurs.

Concours pour la rédaction d'un Manuel d'apiculture a l'usage des écoles primaires. — La Société d'agriculture de la Meuse met au concours un Manuel classique d'apiculture à l'usage des écoles primaires.

Le travail jugé le meilleur sera récompensé d'un objet d'art d'une valeur de trois cents francs ou de la somme en espèces.

En outre du prix désigné ci-dessus, le jury aura la faculté de décerner des médailles dans le cas où plusieurs travaux lui paraîtraient mé-

riter des récompenses. De même, il sera en droit de ne décerner aucune récompense.

Les manuscrits devront être adressés à M. Alfred Boinette, président de la Société, à Bar-le-Duc, avant le 30 décembre 1898.

Revue des Bulletins départementaux.

Enseignement du chant. — Nous reproduisons ci-après les conclusions adoptées sur cette question par les conférences pédagogiques du département du Loiret :

1° *Utilité du chant.*

Il fortifie la voix, corrige certains défauts de prononciation, rend l'ouïe plus délicate.

Il facilite la discipline dans l'école et permet de modifier la disposition d'esprit des élèves, qu'ils soient turbulents ou qu'ils soient somnolents.

Il contribue à rendre l'école attrayante: si l'enfant éprouve fierté et plaisir à savoir un chant nouveau, « ce contentement intime ne lui fera-t-il pas aimer la classe »?

Enfin, il a sa part dans l'éducation intellectuelle et morale. Il fait éprouver aux enfants des impressions fortes, et éveille en eux des sentiments divers. Il leur donne le goût des belles choses; il augmente le prix et la valeur éducative de la poésie.

2° *Choix des exercices.*

Choisir des morceaux qui puissent « servir à la culture de la moralité et du sentiment du beau »; de préférence ceux « où la musique concorde le mieux avec la pensée du poète ».

Approprier les chants aux exercices de l'école qui les précèdent ou qui les suivent. — Un chant d'entrée ne doit pas faire naître « des idées de vagabondage au grand soleil », il doit être « posé, calme, majestueux, éveiller chez les élèves un sentiment de repos, presque de prière ». — Un chant de sortie doit être gai; c'est « une détente pour l'esprit des enfants qui ont tant besoin de mouvement ».

« Les airs à tons mineurs seront rarement employés: mais ils peuvent servir à ramener le calme dans une classe agitée. »

Se méfier de bien des airs populaires. Vous les enseignez avec des paroles honnêtes : vous n'êtes pas sûr que des paroles obscènes ne sont pas sous-entendues par l'élève, qui apprend hors de l'école tant de choses que vous ignorez.

Principaux recueils de chants énumérés par les conférences : « Marmontel, Delcasso, Cl. Augé, Deroulède, Gauthier, Danhauser, Bouchor, etc. »

Distinguer avec soin les morceaux qui conviennent aux jeunes filles de ceux qui ne conviennent qu'aux garçons.

Un vœu intéressant : que chaque élève, quand c'est possible, emporte de l'école un cahier qui contienne les chants qu'il a appris et qu'il désire ne pas oublier.

3° *A quel moment placer les exercices de chant?*

La leçon proprement dite se fera de préférence l'après-midi, une fois ou deux par semaine.

L'exécution d'un chant accompagnera l'entrée et la sortie des élèves; comme elle permet de rythmer le pas, elle peut faciliter les changements d'exercices. On pourra, au cours de la classe, faire suivre une leçon fatigante « d'un chant approprié qui reposera les enfants et les préparera à la leçon suivante ».

On pourra encore, à l'aide d'un chant, « ramener au calme une classe inattentive ou exciter au travail une classe languissante ».

4° *Procédés à employer.*

Cet enseignement comprend une double étude.

a) *Etude de la musique.* — Faire l'éducation de l'oreille et celle de la voix. — L'éducation de l'oreille se fera mieux à l'aide d'un instrument; pour cela, donner quelques notes, les faire reproduire plusieurs fois, les tenir longuement et en donner le nom. Diviser les difficultés : par exemple, étudier une gamme, ses intervalles, et passer à l'étude d'une autre gamme; le rythme ne devra venir qu'en deuxième lieu. On préférera le tableau noir au solfège imprimé. « Pour former la voix, faire de fréquents exercices de vocalise sur les différentes voyelles; essayer d'obtenir la voix de tête pour empêcher les éclats. »

Cette étude, trop abstraite pour les jeunes enfants sera, dans le cours élémentaire, bornée aux premières notions.

b) *Etude des chants.* — « Au contraire, l'étude des chants, — par audition, — se fera dans tous les cours. » Faire copier les paroles sur un cahier spécial; les expliquer, les faire apprendre, passer ensuite à l'exécution.

Pour cela, débuter par « faire monter et descendre la gamme du ton dans lequel est écrit le morceau ».

Chanter soi-même le morceau plusieurs fois en entier, le jouer, si possible, sur un instrument; reprendre ensuite chaque phrase musicale en la faisant répéter par les enfants qu'on soutient de sa voix et à l'aide de l'instrument. — Ralentir au besoin la mesure dans les débuts, mais bien nuancer toujours, « car c'est la partie agréable et expressive de la musique ».

On peut encore « former un groupe d'élèves choisis qui soutiennent et entraînent les autres; — les placer de préférence aux extrémités et au centre du cercle ».

Suivant l'ordonnance des classes et la disposition des locaux, les chants d'entrée et de sortie seront exécutés ou en marchant, ou dans la cour, ou dans la classe, chaque élève ayant pris sa place. — On peut encore chanter un couplet dans la cour, rentrer en silence et au pas, puis chanter les couplets suivants.

De tous les instruments de musique qu'un maître peut employer dans sa classe, le violon est celui dont l'emploi peut le plus facilement être généralisé. Le son offre de l'analogie avec la voix humaine: le prix est faible; « il permet à l'instituteur de parler, de marcher, de surveiller, tout en jouant; il s'accorde à tous les tons, de sorte que le maître ne risque jamais de fatiguer les enfants en leur faisant forcer la voix ».

5° *Le chant au cours d'adultes.*

Insister sur le solfège; mettre les jeunes gens en état de déchiffrer eux-mêmes les morceaux qui leur plaisent. De cette façon, ils prendront goût à la musique et sauront mieux discerner la valeur des œuvres.

« Le chant sera alors un excellent moyen de rendre le cours attrayant. » En même temps on luttera contre le fâcheux usage de tant de chansons grossières.

Les recueils de chant scolaires ne conviennent pas aux adultes. « Il faut que l'instituteur fasse lui-même son choix parmi les œuvres classiques ou les chants d'actualité. C'est une question de connaissances musicales, de goût et de milieu. »

(Bulletin du Loiret.)

L'INTERROGATION. — L'interrogation est un excellent procédé de maïeutique. Encore faut-il en user avec discernement : si vous interrogez les élèves l'un après l'autre dans un ordre invariable ou si vous acceptez des réponses collectives, vous n'obtiendrez pas de bons résultats. Que votre question s'adresse à toute la classe, et qu'après quelques instants de réflexion générale celui-là seul réponde que vous désignerez tantôt d'un côté de la classe, tantôt de l'autre, cette fois sur les premiers bancs et cette autre fois sur les derniers : de cette manière tous les élèves s'attendront à répondre et s'y prépareront en cherchant, en travaillant, en faisant œuvre d'intelligence. — Et quand vous obtenez une bonne réponse, faites-la aussitôt répéter par toute la division, pour la faire bien entrer dans tous les esprits et rompre en même temps la monotonie de l'exercice. — D'autre part préparez votre interrogation elle-même; rien n'est plus difficile que de bien interroger; ne croyez pas que vous improviserez les meilleures questions; il est nécessaire, non seulement qu'elles soient bien choisies, mais encore qu'elles se suivent dans un ordre certain, méthodiquement, rationnellement : ne les laissez pas se succéder au hasard; l'interrogation devrait toujours être une autre manière de

faire la leçon. — Enfin n'interrogez pas exclusivement sur la dernière leçon, mais aussi sur l'avant-dernière, et sur celles de la semaine précédente, et sur celles du mois précédent. On a reconnu depuis longtemps la nécessité de revisions fréquentes : l'interrogation vous permet de faire une revision constante, quotidienne; vous verrez comme vos élèves, habitués à cette revue permanente, se tiendront bien, présenteront leurs armes, je veux dire leurs connaissances, à la première réquisition, et seront toujours prêts, sans surmenage, sans fatigue, pour la grande revue générale, pour le fameux examen du certificat d'études. Ils y réussiront sans y penser. — Ils émerveilleront aussi M. l'inspecteur au moment de sa visite annuelle, et M. l'inspecteur notera sur son carnet M. l'instituteur d'une note particulièrement favorable, et M. l'instituteur aura peut-être, qui sait? outre la satisfaction du devoir accompli, une promotion au choix ou une récompense honorifique. Est-ce à dédaigner cela? Voyez où peut mener, messieurs, une simple interrogation bien conduite.

(Bulletin de l'Oise.)

COURRIER DE L'EXTÉRIEUR

Allemagne. — La presse pédagogique et les associations d'instituteurs ont célébré en Prusse, en octobre dernier, le 25e anniversaire de la publication des *Allgemeine Bestimmungen* dues au ministère Falk. Ces programmes, dont le titre est « Instructions générales pour les écoles primaires et les écoles normales », ont marqué le début d'une ère libérale; tandis que la période de réaction qui suivit les agitations de 1848 et 1849 avait été signalée par la publication des *Regulative* en 1854. Les *Regulative* étaient l'œuvre du conseiller d'Etat Stiehl; les *Allgemeine Bestimmungen* furent celles de son successeur, M. Schneider (voir l'article *Prusse* du *Dictionnaire de pédagogie* de F. Buisson, Ire partie, pages 2473 et 2474).

La célébration de cet anniversaire indique à la fois l'esprit qui domine dans le corps des instituteurs prussiens, et les craintes qu'inspirent aux amis de l'école les tendances qui se sont manifestées à plusieurs reprises dans les actes du gouvernement et dans les discussions des Chambres.

— Le Conseil municipal de Berlin a eu à s'occuper d'une nouvelle fixation de l'échelle des traitements des instituteurs. La commission du Conseil proposait l'échelle suivante : un traitement fixe *(Grundgehalt)* de 1,200 marks, plus une indemnité de logement de 600 marks; au traitement fixe s'ajouteraient des suppléments annuels, dont le chiffre serait de 300 marks après six ans, de 600 marks après huit ans, de 1,000 marks après onze ans, de 1,200 marks après quatorze ans, de 1,800 marks après vingt-trois ans, etc., pour arriver au chiffre maximum de 2,200 marks après trente et un ans; un instituteur ayant trente et une années de services jouirait en conséquence d'un traitement total de 4,000 marks, y compris l'indemnité de logement (1,200 + 600 + 2,200 = 4,000). La majorité du Conseil n'a pas voulu entendre parler du chiffre de 1,200 marks pour le traitement fixe : elle a décidé de le limiter à 1,000 marks seulement; mais, en même temps, elle a gradué les suppléments annuels de telle sorte qu'après vingt-cinq ans le supplément est de 2,000 marks, et qu'après trente ans, il est de 2,400 marks, ce qui représente un traitement total de 4,000 marks (1,000 + 600 + 2,400 = 4,000). Il semble, au premier coup d'œil, que le système de la majorité soit plus avantageux pour les instituteurs que celui de la commission, puisque le traitement maximum de 4,000 marks est atteint en trente ans au lieu de trente et un ans; mais un examen plus attentif montre qu'il n'en est rien. En effet, avec le traitement fixe de 1,200 marks, l'instituteur se trouve bénéficier de 200 marks de plus par an dès le début de sa carrière,

tandis qu'avec l'échelle de la majorité, l'instituteur touche 200 marks de moins jusqu'au moment où l'accroissement des suppléments vient enfin compenser l'insuffisance du traitement fixe : ce n'est qu'au bout de vingt-cinq ans que les deux échelles arrivent à coïncider et à fournir l'une et l'autre un traitement total de 3,600 marks; jusqu'à ce moment-là, l'instituteur a été en perte de 200 marks par an dans le système de la majorité, c'est-à-dire qu'il a reçu en tout 5,000 marks de moins. Tandis qu'avec la proposition de la commission, tous les instituteurs se trouvaient bénéficier d'une augmentation, le système de la majorité ne procure d'augmentation qu'à 487 instituteurs sur 2,235, soit à un cinquième seulement.

Malgré les efforts de quelques conseillers, le système de la commission a été repoussé dans la séance du 18 novembre, et le chiffre de 1,000 marks de traitement fixe adopté par 64 voix contre 38.

Cette décision a causé un vif mécontentement parmi les instituteurs berlinois, et créé une grande agitation. Une assemblée populaire, réunie quelques jours après, a voté à l'unanimité un ordre du jour invitant le Conseil municipal à revenir sur sa décision. Mais, dans la séance du 25, la majorité, par 65 voix contre 35, a décidé qu'elle persistait dans sa détermination.

Parmi les membres de la majorité, on relève les noms d'hommes comme Mommsen, Virchow, Langerhans, Hermes, etc. La presse pédagogique reproche à ces libéraux la contradiction entre leurs actes comme administrateurs et leurs déclarations comme parlementaires : à la Chambre ils ont réclamé, lors du vote de la loi sur les traitements des instituteurs, le chiffre de 1,200 marks comme traitement minimum; et lorsqu'ils sont appelés à fixer, en toute liberté, le chiffre du traitement des instituteurs de Berlin, ils repoussent le chiffre de 1,200 marks pour y substituer celui de 1,000.

Angleterre. — Les élections pour le renouvellement triennal du *School Board* de Londres, qui ont eu lieu le 25 novembre, ont donné aux libéraux une victoire inespérée. Les cinquante-cinq membres du Board comprennent vingt-neuf libéraux *(progressives)*, dix-neuf conservateurs *(moderates)* et sept indépendants, dont quatre voteront avec les libéraux et trois avec les conservateurs. Les principaux chefs des conservateurs sont restés sur le carreau, entre autres M. Diggle, le révérend Coxhead, le chanoine Bristow, le colonel Hubbard; M. Riley n'avait pas jugé à propos de se représenter. Du côté des libéraux, M. Lyulph Stanley est réélu, ainsi que M. Macnamara, rédacteur du *Schoolmaster*; M. Bruce ne s'était pas représenté.

Le nombre des électeurs qui ont pris part au vote a été inférieur d'un tiers à celui des élections de 1894 : il était, en 1894, de 1,606,788, il a été cette fois de 1,098,733. Les libéraux ont obtenu 572,664 suffrages; les conservateurs, 426,893; les catholiques romains, 27, 917; et divers candidats indépendants, 71,259.

Depuis quinze ans, les conservateurs s'étaient toujours trouvés en majorité dans le *School Board* de Londres.

Le nouveau *School Board* a élu pour son président Lord Reay (on sait que le président peut être pris en dehors de l'assemblée).

— Dans un discours prononcé à Norwich le 4 novembre, M. Balfour a indiqué clairement les intentions de son parti à l'égard des *Board Schools* : elles sont, tout simplement, de supprimer la clause du compromis de 1870 qui garantit dans ces écoles la neutralité religieuse, et de les transformer en écoles confessionnelles. « Nos adversaires, a-t-il dit, espèrent voir graduellement disparaître les écoles volontaires, laissant les *Board Schools* sans rivales. Il se peut, en effet, que la chose arrive. Mais qu'ils ne croient pas qu'ils auront assuré par là le triomphe de leurs idées. Si les écoles volontaires disparaissaient, le Parlement serait forcément amené à supprimer la disposition de l'*Act* de 1870 qui interdit de donner dans les *Board Schools* un enseignement religieux confessionnel. »

Peut-être M. Balfour se trompe-t-il. La majorité des électeurs de Londres ne semble pas disposée, en ce moment, à lui donner raison.

— Le Congrès des Trades'Unions, réuni en septembre à Birmingham, a adopté, par 595,000 votes contre 274,000, une résolution qui invite le Parlement à abolir le travail industriel des enfants au-dessous de l'âge de quinze ans, et à supprimer tout travail de nuit pour les jeunes gens au-dessus de l'âge de dix-huit ans. Le mouvement d'opinion qui s'est produit sur cette question parmi les Trades Unionistes est digne d'attention : en 1891, ils demandaient que la limite d'âge pour le travail industriel des enfants fut relevé à douze ans; l'année suivante, ils réclamèrent l'âge de treize ans : bientôt après, ce fut quatorze ans et aujourd'hui c'est quinze. « La limite de quinze ans, écrit le *School master*, n'est évidemment qu'un idéal pour le moment; mais il n'en est pas moins réjouissant de voir que cet idéal est mis en avant par les ouvriers eux-mêmes. »

Autriche. — La presse politique a raconté les incidents parlementaires suscités au Reichsrath cisleithanien par les obstructionnistes allemands, incidents qui ont amené la retraite du ministère Badeni et son remplacement par un ministère von Gautsch. Il n'est pas probable que la cause de l'école primaire retire aucun profit de ce changement. Un symptôme qui peut donner à penser, c'est le choix qui a été fait par le ministère de l'instruction publique d'un catholique militant, le Dr Hirn, professeur à l'université d'Innsbruck, comme commissaire chargé de « préparer une réforme des écoles normales ».

Italie. — Le rapport fait au ministre de la guerre sur l'exercice 1895-1896 et sur les conscrits de la classe 1875 contient des chiffres

éloquents et attristants sur les conditions physiques et intellectuelles de la jeunesse italienne.

Le nombre des inscrits pour le tirage au sort de la classe 1875 a été de 404,352; sur ce nombre, 363,617 seulement ont passé à la visite médicale; il y a eu 75,507 réformés et 115,482 ajournés, soit en tout 190,989 jeunes gens écartés comme impropres au service, ce qui fait plus de 52 0/0 des conscrits examinés. C'est là, dit le *Nuovo Educatore* de Rome, un chiffre effrayant, qui fait voir qu'il n'est que temps de prendre des mesures efficaces pour arrêter la dégénération de la race italienne.

Sur les 176,407 conscrits qui ont été enrôlés, 105,654, soit 59.89 0/0, savaient lire et écrire; 3,118, soit 1.77 0/0, savaient seulement lire; et 67,635, soit 38.34 0/0, étaient complètement illettrés. Dans les quatre classes précédentes, 1871, 1872, 1873, 1874, la proportion des illettrés était respectivement de 40.25, 39.66, 39.64 et 38.94 0/0. Dans la période de 1867 à 1895, le pourcentage des conscrits illettrés est descendu de 64.27 à 38.34 0/0, ce qui fait une diminution de 26 centièmes en vingt-neuf ans.

Depuis la promulgation de la loi du 15 juillet 1877 sur l'instruction obligatoire, tous les conscrits qui se sont trouvés avoir atteint l'âge de six ans en 1877 et dans les années suivantes auraient dû savoir lire et écrire au moment où ils ont été appelés sous les drapeaux. Dans les levées de conscrits faites à partir de 1891, la proportion des illettrés aurait dû par conséquent être insignifiante; or, elle s'est maintenue à 40 et 38 0/0. La même diminution aurait dû se produire dans le chiffre des conscrits illettrés; or la diminution n'a été que de 4 0/0 environ.

Ces faits démontrent ou que la loi sur l'instruction obligatoire n'a pas été exécutée, ou que les enfants qui y ont été soumis oublient en peu d'années ce qu'ils ont appris à l'école, puisque arrivés à l'âge de vingt ans ils ne savent plus lire ni écrire.

Or, d'une part, la loi sur l'obligation est en effet demeurée lettre morte en beaucoup d'endroits, puisqu'en 1895, sur 2,319,483 enfants de six à neuf ans soumis à l'obligation, il n'y en avait que 1,528,837 inscrits sur les registres scolaires, et que 800,000 environ, soit plus d'un tiers, ne fréquentaient aucune école.

Et, d'autre part, une partie des enfants oublient ce qu'ils ont appris en classe, puisque, sur les conscrits et les conjoints reconnus illettrés, un certain nombre avaient fréquenté une école.

Autrefois, la proportion des conscrits illettrés diminuait d'une façon sensible pendant le temps de leur séjour sous les drapeaux, et parmi les soldats licenciés elle n'était plus que de 6 à 7 0/0. Les écoles régimentaires avaient une action efficace, et la mesure qui consistait à retenir sous les drapeaux quelques mois de plus les soldats qui n'avaient pas appris à lire et à écrire incitait les indolents à faire un effort pour s'instruire. Mais cette mesure ayant été abandonnée depuis 1880 par des raisons budgétaires, et les écoles régimentaires ayant en outre

été négligées, le nombre des militaires encore illettrés au moment de leur sortie de l'armée s'est élevé à 26 0/0 pour la classe 1873.

Suisse. — Une conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique des divers cantons de la Suisse a adopté, dans une réunion qui a eu lieu à Berne le 20 octobre, un projet relatif aux subventions à accorder à l'école primaire par la Confédération. Tous les cantons, excepté Bâle-Ville, Schaffhouse, Vaud et Genève, étaient représentés à la conférence. Le projet prévoit l'inscription annuelle au budget fédéral d'un crédit calculé de manière à assurer aux cantons une somme de 200 francs au minimum par classe existante (ce qui représente environ deux millions de francs). Les subventions fédérales ne seront acquises qu'à l'école primaire publique; elles ne devront pas avoir pour effet de diminuer la moyenne des dépenses faites par les cantons durant les dix dernières années. L'organisation et l'administration de l'école primaire publique demeureront dans la compétence des cantons; mais ceux-ci seront tenus de présenter au Conseil fédéral (pouvoir exécutif fédéral) un rapport annuel sur l'emploi des subventions qu'ils auront reçues.

— Les élections pour la nomination du Conseil d'Etat (pouvoir exécutif cantonal) du canton de Genève, qui ont eu lieu le 7 novembre, ont ramené au pouvoir le parti radical. M. Gavard redevient directeur de l'instruction publique, en remplacement de M. Richard. M. Gavard, l'auteur de la loi genevoise de 1886 sur l'instruction publique, est un ancien instituteur; il occupait, dans ces dernières années, la chaire d'histoire à l'académie de Neuchâtel.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXI DE LA NOUVELLE SÉRIE

Discours prononcé par M. *Alfred Rambaud*, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à la distribution des prix de l'Association philotechnique, le dimanche 27 juin 1897, dans la salle des fêtes du Trocadéro 1

Les « femmes qui enseignent » et la *Revue des Deux Mondes*, par M. *F. Buisson* 12

Une école de travail manuel et un patronage modèles, à Creil, par M. *Henri Doliveux*. 27

Notes sur la gymnastique scolaire, par M. *G. Demeny* 36

L'enseignement agricole à l'école primaire (à propos de l'interpellation de M. Le Play au Sénat), par M. *Dombasle*. 42

L'enseignement des indigènes en Algérie, par M. *Maurice Wahl* 49

Note sur Léonard Bourdon et son plan d'éducation du dauphin, par M. *Maurice Pellisson*. 60

Discours prononcé par M. *Alfred Rambaud*, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à la distribution des prix du concours général, à la Sorbonne, le 30 juillet 1897 97

Les patronages scolaires et les sociétés d'anciens élèves, à Paris, en 1897, par M. *Paul Beurdeley* 105

Un mois dans le grand-duché de Luxembourg : Coup d'œil sur l'enseignement primaire (août-septembre 1896), par M. *F. Mutelet*. 120, 241 et 350

Conseils sur le croquis d'après nature, conférence faite aux élèves de la deuxième division de l'École polytechnique, par M. *Paul Colin* 137

Des chaires de pédagogie dans les universités américaines, document traduit par Mlle *Coblence*. 151

Descartes et l'éducation, par M. *Alexis Bertrand*. . . . . 193 et 289

L'école de Popincourt : nouveaux documents, par M. *J. Guillaume* . . . 206

L'éducation populaire en 1896-1897 : rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique, par M. *Edouard Petit*. . . . 230, 339, 446 et 516

Le Congrès de la Ligue de l'enseignement à Reims, par M. *N. Berthonneau*. 300

Sujet de leçons donnés à l'examen du professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres), par M. *Félix Martel* 303

L'enseignement des mathématiques dans les écoles normales, par M. *Dausat* 306

La «dispute», épisodes de la vie scolaire au XVIe siècle, par M. *A. Bancal*. 314

L'enseignement et l'éducation des adultes dans le département de la Manche, par M. *L. Deries* 326

Fête commémorative de la fondation des écoles normales de la Seine, par M. *Marcel Charlot* 385

Projet d'épreuves à faire subir aux élèves des écoles normales, deux fois par an, comme contrôle et sanction de leurs études musicales, et pour améliorer l'enseignement du chant dans les écoles primaires, par M. *Maurice Bouchor* 481

Les examens des recrues en Suisse, par M. *Jules Gautier*. 505

Rapport sur les instituteurs et les institutrices qui ont contribué le plus activement à la propagation de la vaccine, par M. *Hervieux*. 529
Discours prononcé par Mlle *Denise Billobey*, professeur à l'école supérieure de filles Edgar Quinet, à Paris, à la distribution des prix de cette école, le 31 juillet 1897 (Extraits). 535
Bibliographie de l'enseignement primaire pour l'année 1896 540
Causerie historique, par M. *H. Vast* 65
Causeries scientifiques, par MM. *H. Beauregard*, *P. Puiseux* et *P.-P. Dehérain*. . . . . .163, 361 et 550
Causerie littéraire, par M. *Maurice Pellisson*. 253
Causerie artistique, par M. *S. Rocheblave*. 457

La presse et les livres.

Extraits des moralistes (17e, 18e et 19e siècles), de M. R. Thamin (F. H.), p. 173. — *L'école primaire dans la commune de Montauban avant et après 1789*, de M. Edouard Rabaud (J. G.), p. 175. — *Henri Marion* (extrait de la *Nouvelle Revue européenne*), de M. Castaigne (R. T.), p. 176. — *La sociologie, par Auguste Comte*, résumé par M. Emile Rigolage (R. T.), p. 177. — *L'enseignement de l'anti-alcoolisme*, du Dr Galtier-Boissière (P. Poiré), p. 178. — *L'éducation publique et la vie nationale*, de M. F. Pécaut (Raymond Thamin), p. 373. — *L'éducation de la démocratie française*, de M. Léon Bourgeois (J. S.) p. 473. — *Instituteurs, institutrices*, deux poèmes de M. Maurice Bouchor (E. J.) p. 476. — *Aux instituteurs et institutrices de France : mes suprêmes conseils*, de M. Fr. Lucas (D.), p. 477. — Nos aveux et nos *med culpâ* (extrait du *Manuel général*), F. Pécaut, p. 556. — *L'Ecole nouvelle*, revue hebdomadaire de l'enseignement primaire, dirigée par M. Devinat (F. Buisson), p. 558. — *De Paris à Edimbourg*, de Mme Edgar Quinet (Maurice Pellisson), p. 559. —
LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU MUSÉE PÉDAGOGIQUE. . . . . 178 et 561
LISTE DES OBJETS OFFERTS AU MUSÉE PÉDAGOGIQUE. 563

Chronique de l'enseignement primaire en France.

Décret du 27 mai 1897 portant modification au décret du 9 novembre 1853, relatif aux fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite, p. 82. — Arrêté du 25 mai 1897 relatif à la durée des grandes vacances dans les écoles où le personnel a contribué au fonctionnement des cours d'adultes et d'adolescents, p. 82. — Avis relatif à l'envoi en franchise des cartes de circulation sur les chemins de fer, p. 82. — Concours interscolaire de gymnastique, p. 82 — Colonie de vacances organisée par l'Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse, p. 83. — Musée-bibliothèque à l'inspection académique du Cantal, p. 84. — Acte de dévouement accompli par un élève du collège de Châlons-sur-Marne, p. 84. — Don anonyme de 80,000 francs à la Ligue de l'enseignement, p. 85. — Congrès de la Ligue de l'enseignement à Reims (annonce), p. 85. — Prix attribués par la Société d'agriculture et de commerce de Bonneville (Haute-Savoie), p. 85. — Association démocratique des conférenciers de la Somme, p. 85. — Conférence au théâtre de Bastia, sur la vendetta et le banditisme, par M. Poletti, p. 86. — Note relative au recrutement de la section spéciale annexée à l'école normale de la Bouzaréa, p. 87. — Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, assemblée générale, p. 88. — Séance générale de la Société protectrice de

l'enfance, p. 90. — Concours organisé par la Société d'enseignement par la sténographie, p. 91. — L'Association franco-anglaise (Franco-English Guild), réunion du 20 mai, p. 92. — Voyage en Angleterre organisé par la Franco-English Guild, programme, p. 92. — Le Congrès olympique du Havre, programme, p. 93. — Conseil supérieur de l'instruction publique, session de juillet 1897, p. 183. — Circulaire du 29 juin 1897 interdisant aux fonctionnaires de se livrer à des opérations commerciales, p. 185. — La responsabilité civile de l'instituteur : jugements rendus par le tribunal civil de la Seine, p. 186. — Distribution des récompenses de la Société d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes, p. 189. — Distribution des récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire, p. 190. — Don de médailles frappées à l'effigie de S. M. l'empereur Nicolas II, p. 191. — Fête scolaire à l'école normale de Charleville, p. 191. — L'Œuvre des voyages scolaires à Reims, p. 191. — Souscription au monument de Victor Duruy, p. 192. — Prix de la Société contre l'abus du tabac, p. 192. — Fondation Eugène Monnier, prix de dessin décerné à un instituteur, p. 192. — Avis relatif à une session extraordinaire pour l'examen du certificat d'études primaires élémentaires, p. 377. — Avis relatif aux épreuves d'histoire et de géographie à l'examen du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (année 1898), p. 377. — Fête du 25e anniversaire de la fondation des deux écoles normales de la Seine (avis), p. 377. — Prix Halphen décerné à M. Edouard Petit, p. 378. — Une bonne action des élèves de l'école de Vaujours (Seine-et-Oise), p. 378. — Congrès départemental des Sociétés d'instruction populaire à Nantes (avis), p. 379. — Concours entre les instituteurs et les institutrices, organisé par la Société des agriculteurs de France, p. 379. — Concours d'apiculture entre les instituteurs et les institutrices de l'Algérie ,p. 379. — Cours gratuits de la Pléiade (avis), p. 380. — Circulaire du 29 octobre 1897 relative aux cours d'adultes, p. 478. — Session d'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité (avis), p. 478. — Avis relatif à la préparation de l'examen de l'inspection primaire, p. 478. — Fête commémorative de la fondation des écoles normales de la Seine, p. 479. — Cours normal de lecture à haute voix, à la mairie du IVe arrondissement, p. 479. — Œuvre parisienne des colonies maternelles scolaires, p. 479. — Association de perfectionnement entre les institutrices du département des Landes, p. 479. — Distribution des prix de la Société républicaine d'instruction de Montreuil (Pas-de-Calais), p. 480. — Société pour la protection des arbres et des forêts, à Paris, p. 480. — Congrès organisé pour 1900 par l'Association de la presse de l'enseignement, p. 480. — Fixation des dates pour les examens de l'inspection primaire et du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les écoles normales, p. 565. — Attribution de récompenses aux instituteurs publics pour la vaccination, p. 565. — Circulaire de M. l'inspecteur d'académie des Ardennes, p. 565. — Vœux émis par le Congrès olympique du Havre, p. 566. — Association amicale des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées, p. 567. — Concours pour la rédaction d'un manuel d'agriculture à l'usage des écoles primaires, p. 567.

Revue des Bulletins départementaux. — L'âme de l'école *(Bulletin de la Côte-d'Or*, p. 93. — Conseils pratiques aux instituteurs *(Bulletin des Basses-Alpes)*, p. 96. — Le mécanisme et la passivité dans l'enseignement *(Bulletin de la Meuse)*, p. 380. — Enseignement du chant *(Bulletin du Loiret)*, p. 568. — L'interrogation *(Bulletin de l'Oise)*, p. 570.

Courrier de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Le travail manuel dans les écoles de garçons de Prusse, p. 281. — *Lehrerheim* installé à Schreiberhau, en Silésie, p. 281. — Suspension de l'instituteur Langscheidt, à Elberfeld, p. 281. — Augmentation du traitement des instituteurs dans le duché de Saxe-Gotha, p. 282. — Instituteurs wurtembergeois sans emploi, occupés à la destruction du phylloxera, p. 282. — Assemblée générale du *Deutscher Lehrerinnen Verein*, à Leipzig, p. 283. — Congrès des pédadogues herbartiens à Eisleben, p. 283. — 25e anniversaire de la publication des *Allgemeine Bestimmungen* en Prusse, p. 572. — Refus du Conseil municipal de Berlin d'élever à 1,200 marks le traitement fixe des instituteurs, p. 572.

ANGLETERRE. — Discours de sir W. Hart-Dyke à la Chambre des communes demandant que toute l'éducation soit placée entre les mains de l'Etat, 17 juin, p. 284. — Organisation des fédérations d'écoles volontaires pour l'exécution du *Voluntary Schools' Act*, p. 285. — Mort de M. Mundella, p. 286. — Opinion d'un correspondant du *Journal de Genève* sur le *School Board* de Londres, p. 382. — Victoire des libéraux aux élections pour le renouvellement du *School Board* de Londres, p. 573. — Discours de M. Balfour à Norwich, annonçant l'intention des conservateurs de rendre les *Board Schools* confessionnelles, p. 574. — Le Congrès des Trades' Unions demande que la limite pour le travail industriel des enfants soit fixée à quinze ans, p. 574.

AUTRICHE. — Proposition du Dr Ebenhoch pour la modification de la loi scolaire de 1869, p. 286. — Le ministère Badeni remplacé par un ministère von Gautsch; M. Hirn chargé de préparer une réforme des écoles normales, p. 574.

ESPAGNE. — Conférence de M. Sardá à Tarragone, p. 286. — Un ministère Sagasta arrive au pouvoir; le comte de Xiquena ministre du Fomento, p. 383.

GRÈCE. — M. Panagiotopoulo, ministre de l'instruction publique, p. 384.

ITALIE. — M. Codronchi ministre de l'instruction publique, p. 381. — Données statistiques sur les conditions physiques et intellectuelles des conscrits, p. 574.

ROUMANIE. — La loi de 1896 sur l'enseignement primaire, p. 286.

SUISSE. — Reprise de la question de la subvention fédérale à l'école primaire p. 287. — Les colonies de vacances, p. 288. — Fusion de l'Union suisse et de la Société romande pour le développement de l'enseignement professionnel, p. 384. — Projet élaboré par une conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique, pour la subvention fédérale à l'école primaire, p. 576. — M. Gavard redevient directeur de l'instruction publique du canton de Genève, p. 576.

UNION AMÉRICAINE. — La fréquentation obligatoire dans l'Etat de New-York, p. 288.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.
IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 22806-12-97. — (Encre Lorilleux).

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

CARTES COMMERCIALES

INDIQUANT

LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, LES CENTRES COMMERCIAUX,
LE CHIFFRE DE LA POPULATION,
LES CHEMINS DE FER, LES ROUTES, LES BUREAUX DE POSTE ET DE TÉLÉGRAPHE,
LES COMPAGNIES MARITIMES DESSERVANT LES PORTS, ETC.

AVEC TEXTE COMPLÉMENTAIRE EXPLICATIF

SUR LE DÉNOMBREMENT, LES MŒURS ET LES COUTUMES DES POPULATIONS,
LES STATISTIQUES COMMERCIALES, LES PRODUITS A IMPORTER, LES INDUSTRIES A CRÉER,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION, LES TRIBUNAUX, ETC., ETC.

Publiées par

La LIBRAIRIE CHAIX

Sous la direction de F. BIANCONI

Ancien ingénieur-architecte en chef des chemins de fer ottomans
Auteur de plusieurs ouvrages sur les pays d'Orient.

Cette Publication a fait l'objet de nombreuses souscriptions de la part des Ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et de l'Agriculture. Elle a reçu l'approbation de la plupart des Chambres de Commerce et des Sociétés de Géographie.

Cette publication, qui présente un intérêt exceptionnel au point de vue des relations de notre commerce d'exportation et d'importation, forme une collection de cartes dressées à une grande échelle des différentes régions de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique, indiquant, soit sur la carte même, soit dans le texte qui l'accompagne : les productions dominantes de la province; les villes et les villages de plus de 500 habitants avec le chiffre de leur population; les renseignements les plus complets sur les routes, les chemins de fer, les services maritimes, les postes, les télégraphes, l'administration du pays, etc.

Les *Cartes commerciales* sont donc appelées à rendre les plus grands services dans les écoles pour l'enseignement de la Géographie commerciale.

La Collection comprend les cartes suivantes :

Orient. — Turquie d'Europe, Macédoine (3e édition). Albanie et Épire (4e édition). — Thrace (Roumélie turque) (3e édition). — Serbie (3e édition) — Bulgarie et Roumélie orientale. — Turquie d'Asie. Syrie et Chypre.

Extrême-Orient. — Tonkin (2e édition). — Cochinchine et Cambodge.

Afrique. — Égypte (2e édition). — Algérie : Province d'Oran. — Maroc.

Amérique. — Uruguay (2e édition; épuisée). — République Argentine (3e édition). — Bolivie (2e édition). — Brésil : Partie Nord (2e édition); Partie Sud. — Venezuela (2e édition; épuisée). — Colombie et Equateur (2e édition). — San-Salvador et Honduras. — Guatemala (épuisée). — Mexique : Partie Nord, (épuisée); Partie Sud (épuisée). — Chili.

Chaque carte avec texte, prix : cartonnée, 4 francs.

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS A UNE SÉRIE ENTIÈRE : 3 FRANCS PAR CARTE

FRAIS DE PORT EN PLUS : 0 fr. 50

Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

NOUVELLE PUBLICATION

Le numéro : **15** c.; avec Supplément : **25** c.

L'ÉCOLE NOUVELLE

Revue hebdomadaire de l'Enseignement primaire

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

depuis le 2 octobre 1897

Directeur : **E. Devinat**

Directeur de l'École normale d'Instituteurs de la Seine.
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

SOMMAIRE du N° 11

J. REINACH. . . . **Les idées de Gambetta sur l'enseignement.**
H. RAGOT. . . . . **Correspondance administrative.**
MARSILE. . . . . **Aux institutrices.**
L. ARDANT. . . . **Le ton de l'École.**
E. CODARET . . . **Responsabilité civile des instituteurs.**
P.-E. MERGIER. . **Faisons-nous mieux connaître.**
G. MUS. . . . . **Les écoles primaires publiques en Angleterre.**
E. COBRE. . . . . **De la surveillance des élèves.**
Revue de la presse.
Documents officiels.
Examens et Concours.

Pour les Écoliers. — *Idée de la semaine :* LA SCIENCE.

SUPPLÉMENT AU N° 11 (Pour les Maîtres)

J. PORCHER . . . **Éducation :** *L'Énergie.*
H. PROIX . . . . **Revue littéraire :** *Blanchette de Brieux.*
L. BROSSOLETTI. **Revue historique :** *La crise autrichienne.*
E. TOUTEY . . . **Revue géographique :** *Le commerce allemand.*
Revue scientifique : *La question de l'anguille.*
J. CLARETIE. . . **Lecture :** *Sur les Alpes.*

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à **M. DEVINAT, 10, rue Molitor, Paris**

ABONNEMENTS A LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

(Les abonnements partent du 1er de chaque mois.)

	FRANCE ALGÉRIE ET TUNISIE — Un an	UNION POSTALE — Un an
École Nouvelle	6 »	7 60
École Nouvelle avec Suppléments	9 »	10 60
École Nouvelle et Lecture en classe	10 »	13 »
École Nouvelle Suppléments et Lecture en classe.	12 75	16 »

Le premier numéro est envoyé franco, à titre de spécimen, aux membres de l'enseignement primaire qui nous en feront la demande.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 22808-11-97. — Cuvre Lorilleux.

Widener Library
3 2044 092 940 246